

UNIVERSITÉ LYON II
FACULTÉ de SCIENCES ÉCONOMIQUES et de GESTION
THÈSE En vue de l'obtention du grade de Docteur de l'Université Lyon 2
Discipline : Analyse et Histoire Économiques des Institutions et des Organisations
Présentée et soutenue publiquement
par
Muriel GILARDONE
Le 10 décembre 2007

Contexte, sens et portée de l'approche par les capacités de Amartya Kumar Sen

Directeur de thèse M. Gérard Klotz Professeur à l'Université Lumière Lyon 2

Jury Mme Annie Cot Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne M. Pierre Dockès
Professeur à l'Université Lumière Lyon 2 M. Ragip Ege Professeur à l'Université Louis Pasteur
Strasbourg 1 M. Emmanuel Picavet Maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Table des matières

Contrat de diffusion .	1
Avertissement . .	3
..	5
Remerciements . .	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE Contexte, sens et portée de l'approche par les capacités de Amartya Kumar Sen <i>Vers une économie normative post-welfariste</i> . .	9
Section I. Contexte de l'élaboration par Sen d'une approche par les capacités : sortir du « welfarisme » .	9
Section II. Sens de l'approche par les capacités : Sen, l'éthique et l'économie .	14
Section III. Portée de l'approche par les capacités : dépasser le théorème d'impossibilité d'Arrow ? . .	18
Section IV. Objectifs et organisation de la thèse . .	21
PREMIÈRE PARTIE Introduction du concept de « capacité » et élaboration d'une économie normative post-welfariste .	27
CHAPITRE I : L'introduction du concept de « capacité » en économie normative .	28
Introduction .	28
Section I. « Capabilités » <i>versus</i> « Utilités » . .	29
Section II. Une avancée théorique en lien avec l'exploration d'un sujet pratique : l'étude des famines à partir des « droits d'accès », premier pas vers l'approche par les capacités .	45
Section III. L'étude des inégalités hommes-femmes, révélateur de la faiblesse de l'espace des utilités et de l'importance de la « liberté positive » .	60
Conclusion . .	78
CHAPITRE II : La position de l'économiste dans l'approche par les « capacités » . .	81
Introduction .	81
Section I. L'approche par les capacités de Sen ne prétend pas être une théorie de la justice . .	83
Section II. L'« objectivité positionnelle » au fondement d'une évaluation ni subjectiviste ni impartiale . .	100
Section III. Le rôle crucial de l'évaluateur dans l'application de l'approche par les capacités .	119

Conclusion . .	131
Conclusion de la première partie .	135
Section I. L'approche par les capacités commence à faire école .	135
Section II. Une approche complexe qui semble parler plus aux philosophes qu'aux économistes .	141
Section III. L'approche par les capacités : moyen de sortir l'économie normative de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis le théorème d'impossibilité d'Arrow (1951) ? . .	148
DEUXIÈME PARTIE Les liens ambigus avec la théorie du choix social .	153
CHAPITRE III : La dette de Sen envers Arrow . .	154
Introduction .	154
Section I. La théorie du choix social et l'idéal démocratique : aux sources de la réflexion de Sen en économie normative .	155
Section II. La démocratie capturée dans le cadre arrowien ? .	168
Section III. Une autre conception de la démocratie est-elle envisageable en théorie du choix social ? . .	183
Conclusion . .	191
CHAPITRE IV Pour une théorie du choix social au caractère normatif assumé et réorienté . .	193
Introduction .	193
Section I. Réintroduire la discussion sur les jugements de valeur en économie normative .	196
Section II. Le « paradoxe libéral » ou l' « impossibilité du libéral parétien » . .	205
Section III. Vaincre le tabou des comparaisons interpersonnelles . .	220
Conclusion . .	234
CHAPITRE V : Choix collectif et rationalité individuelle : la problématique de l'individu comme être social au cœur de l'approche par les capacités .	237
Introduction .	237
Section I. Les critiques de Sen vis-à-vis du concept de rationalité individuelle .	240
Section II. Une conception de l'individu comme être social .	255
Section III. La délibération entre êtres sociaux et raisonnables comme fondement de l'approche par les capacités .	271
Conclusion . .	285

CONCLUSION GÉNÉRALE Un déplacement ontologique de la théorie économique normative lié à un positionnement éthique assumé par Sen . .	289
Section I. Un biais de théoricien du choix social dans l'approche par les capacités ? ..	289
Section II. Sen, une réflexion éthique en économie... . .	292
Section III. ... mais aussi une réflexion ontologique sur les concepts centraux de l'économie .	296
Bibliographie . .	299

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat Creative Commons « Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Avertissement

L'université Lumière Lyon 2 n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse : elles doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Á NICOLÁS

Remerciements

Je tiens à remercier avant tout l'ensemble des membres du pôle HPE de TrianGle et ceux du LEFI, pour leur aide, leurs encouragements, leurs relectures et leurs conseils, tout particulièrement Laure Bazzoli, Emmanuel Blanc, Jérôme Blanc, Pierre Dockès, Mohamed Doumbouya, Cyrille Ferraton, Ludovic Frobert, Marion Gaspard, David Gindis, Georges Gloukoviezoff, Jane Palier, Jean-Pierre Potier et André Tiran. J'ajoute que la présence, la bonne humeur et le soutien « logistique » de Anne Deshors, Brigitte Esnault et Carole Boulai m'ont été d'un grand secours aux différentes étapes de ce travail.

J'exprime une gratitude toute particulière envers Gérard Klotz pour l'accueil qu'il m'a réservé au sein du laboratoire, et pour la confiance qu'il m'a accordée en acceptant de diriger cette thèse sur un sujet que j'avais choisi.

Plusieurs conférences et séminaires m'ont offert la possibilité de bénéficier de commentaires constructifs sur mes travaux. À cet égard, j'adresse mes vifs remerciements à Patrick Gianfaldoni pour son invitation à participer aux journées d'études tenues à l'Université de Provence en mars 2002 sur l'analyse du travail, Flavio Comim pour son accueil chaleureux lors la seconde conférence internationale sur l'approche par les capacités tenue à Cambridge en septembre 2002. Je remercie également les membres de l'association Charles Gide pour m'avoir offert l'opportunité stimulante de contribuer aux journées d'étude sur les théories économiques de la justice à l'université du Littoral Côte d'Opale de Boulogne-sur-Mer en juin 2004. J'ai aussi beaucoup appris lors des universités d'été en histoire de la pensée et méthodologie économique ; j'en suis vivement reconnaissante aux organisateurs, en particulier à Richard Arena, Ragip Ege, Marion Gaspard, Jean-Pierre Potier et Ramon Tortajada. Enfin, je remercie Philippe Fontaine pour m'avoir invitée aux journées d'études sur l'histoire de l'économie au sein d'EconomiX, ainsi que pour ses relectures attentives et généreuses.

Je remercie mes parents et mes amis pour leurs encouragements et leur confiance. Enfin, je suis infiniment reconnaissante à Nicolás pour sa patience, son soutien et les discussions riches et stimulantes que nous avons eu autour de ma thèse.

INTRODUCTION GÉNÉRALE Contexte, sens et portée de l'approche par les capacités de Amartya Kumar Sen *Vers une économie normative post-welfariste*

Section I. Contexte de l'élaboration par Sen d'une approche par les capacités : sortir du « welfarisme »

La publication de la *Théorie de la Justice* de John Rawls en 1971 a suscité un retour en force du thème de la justice sociale chez les économistes. Ce thème avait été quelque peu éclipsé par la domination, depuis les années 1940, des approches parétiennes en économie du bien-être. Dans les années 1970, un dialogue fertile entre économistes et philosophes a cependant permis de renouveler d'une manière assez singulière la pensée dans ce champ. Ce fut aussi l'occasion de relire les grands auteurs, tels qu'Adam Smith, John Stuart Mill ou Karl Marx, pour lesquels la justice constituait une préoccupation centrale. Ces quarante dernières années, les publications autour de la notion de justice ont donc été considérables en économie. Le plus souvent, elles s'opposent à la

conception qu'en avaient les utilitaristes classiques et ont élargi la critique proposée par Rawls. Cependant, il n'y a pas encore de consensus sur la manière dont la justice doit être conceptualisée. Les sources de différences concernent principalement le système de *mesure* pour juger de l'avantage des personnes. Le désaccord porte, d'une part, sur la manière dont on doit *agréger* les informations relatives à l'avantage des individus et, d'autre part, sur la *priorité* que l'on accorde à certains aspects de leur avantage (Sen, 1987, p. 1042). C'est ce débat que nous proposons d'éclairer par une perspective historique, centrée sur la contribution de Amartya Kumar Sen et sa proposition d'une approche économique de la justice en termes de « capacités »¹.

À l'époque où Rawls publie son ouvrage fondateur, Sen est déjà un économiste de réputation mondiale pour sa contribution à la théorie du choix social. Cependant, ce qui a fait sa renommée au-delà de la sphère des économistes, ce sont surtout ses réflexions des années 1980 qu'il n'a cessé d'approfondir par la suite. D'une part, il publie en 1981 un ouvrage de référence sur les causes des famines, de la faim et plus généralement de la pauvreté dans lequel il présente une approche originale en termes de « droits d'accès » aux biens. D'autre part, dès 1979 il propose une reconstruction de l'économie du bien-être à partir d'une nouvelle philosophie morale fondée sur l'idée de « capacités de base ». Ces deux contributions, qu'elles soient perçues comme indépendantes ou non, ont eu une influence majeure parmi les chercheurs s'intéressant aux questions de pauvreté, d'opportunités, d'équité et de qualité de vie, notamment en économie et en éthique du développement. De manière assez caractéristique, Des Gasper (1999, p. 1) reconnaît chez Sen « une économie du bien-être enrichie, éthiquement plus consciente [...] une philosophie morale qui est à la fois plus rigoureuse et plus pertinente en termes de politiques, ainsi que moins étroitement euro-américaine dans ses hypothèses et préoccupations ».

L'« économie du bien-être », on doit le reconnaître, est un intitulé quelque peu curieux. L'expression fut véritablement lancée par l'économiste anglais Arthur Cecil Pigou lorsqu'il publie en 1920 un traité intitulé *The Economics of Welfare*². Cette discipline est aussi parfois appelée, de manière non moins suspecte, « économie normative » et rapprochée de cette branche de la philosophie que l'on nomme « éthique ». Or, la référence éthique privilégiée de l'économie du bien-être a longtemps été l'utilitarisme, bien que la réinterprétation qu'en ont donnée les économistes ait largement atténué la force normative de cette doctrine. De manière générale, les premiers économistes du bien-être n'avaient pas la prétention de traiter toutes les causes possibles de la satisfaction ou du bien-être, mais seulement les *causes économiques*³. En outre, c'est le plus souvent sous une forme hypothétique qu'ils reprenaient le calcul utilitariste tel que l'avait pensé Jeremy Bentham (1789) : leurs conclusions n'étaient dans leur esprit qu'*un* point de vue possible, et non *le* point de vue qu'il fallait absolument suivre.

¹ Nous traduisons par *capabilité* le terme senien de *capability*. Certains auteurs préfèrent parler de *capacité*, mais nous avons choisi de conserver la traduction la plus courante, en raison de sa connotation plus conceptuelle. Ce terme renvoie en effet à une conceptualisation particulière de la liberté individuelle d'être et d'agir.

² Cet ouvrage du successeur de Marshall à la chaire de Cambridge est en fait une version améliorée de son ouvrage précédent *Wealth and Welfare* (Pigou, 1912).

En ce qui concerne la distinction entre analyses *positive* et *normative*, elle renvoie généralement à une distinction entre ce qui « est » et ce qui « doit être », entre les faits et les valeurs, entre des énoncés supposés objectifs concernant le monde — des *descriptions* —, et des évaluations normatives des états du monde — des *jugements*⁴. Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, l'influence du positivisme philosophique est allée croissante, propageant l'idée que seul le *positif* serait scientifique. Cette conception est devenue dominante en économie entre les années 1930 et 1970⁵, ce qui n'a pas été sans incidence sur l'économie du bien-être. En effet, étant donné la nature de leur spécialité, les économistes du bien-être procèdent à des évaluations et donc portent des jugements de valeur. Ils se sont donc vus marginalisés du « côté obscur » de l'économie normative. Aujourd'hui encore, l'idée d'une science économique positive, distinctement séparée des prises de position normatives, perdure. Comme le souligne Mongin (1999, p. 527), beaucoup continuent de penser que « les travaux normatifs sont d'un intérêt discutable et relèvent d'un *no man's land* aux confins sauvages de leur discipline ».

Dès lors, il n'est pas surprenant que, dans les années trente, des économistes aient cherché à fonder une *nouvelle* économie du bien-être libre de jugements de valeurs, ou pour le dire autrement, ne retenant que les jugements considérés comme non sujets à controverse. Ainsi, la *nouvelle* économie du bien-être, qui s'élabore à partir des travaux d'Abram Bergson (1938) et dont les principaux tenants sont John Hicks, Tibor Scitovski et Paul Samuelson, affiche clairement son ambition de donner un cadre formel très général à la formulation positiviste de l'optimum social. C'est en ce sens qu'elle trouve chez Vilfredo Pareto (1929, p. 617) une notion d'optimum qui apparaît comme le meilleur appui : l'optimum est atteint quand il n'est plus possible d'accroître le niveau de bien-être d'un individu quelconque sans, en même temps, diminuer celui d'au moins un autre. Il est désormais admis que si l'économiste souhaite prendre position, il doit le faire en tant que *personne* au travers d'engagements politiques personnels, et non en tant qu'*économiste*⁶. Pour Mark Blaug (1982, p. 109), « [l]e résultat fut d'élargir le champ de l'économie

³ Comme le note Philippe Mongin (1999, p. 532), ces causes économiques étaient principalement les quantités consommées de biens et services, les quantités épargnées et le temps de travail effectué. Plus simplement encore, il était fréquent que l'on rassemble toutes les causes économiques sous une seule, appelée richesse ou revenu. Si l'on s'en tient à la définition de Pigou (1932 [1920], p. 12), le bien-être économique est « cette partie du bien-être social qui peut être mise en rapport, directement ou indirectement, avec l'étalon monétaire ». Il reconnaît cependant qu'il s'agit d'un indice très imprécis pour juger de l'évolution du bien-être social (*Ibid.*, p. 20).

⁴ L'existence de théories positives en ce sens a toutefois fait l'objet de contestations vigoureuses : « l'école historique allemande, le marxisme, la sociologie de la connaissance — chacun de ces courants, à la manière qui lui est propre, nie que la science sociale et l'économie en particulier puissent être 'axiologiquement neutres' » (Mongin, 1999, p. 521).

⁵ On ne peut cependant pas parler d'adoption fidèle par les économistes de la méthodologie des philosophes positivistes, que ce soit le « positivisme classique » impulsé par Comte (1830-1842), le « positivisme logique » du Cercle de Vienne des années 1920, ou l'« empirisme logique » des années 1940-1950. Bien que certains économistes empruntent le langage de ces philosophes, il s'agit d'une application approximative et pas toujours consciente des positions philosophiques dominantes à l'époque. Caldwell (1987, p. 923) considère que trois économistes sont particulièrement révélateurs de l'état d'esprit positiviste, tout en précisant que leurs influences et leurs conclusions sont différentes : T. W. Hutchison (1938), P. Samuelson (1947) et M. Friedman (1953).

traditionnelle positive pour y inclure la totalité de l'économie pure du bien-être, laissant à l'économie normative le champ des questions spécifiquement politiques, où l'on ne peut rien dire sur les valeurs et les fins en dehors de ce que les politiciens nous en disent ».

Toutefois, l'économie du bien-être ne peut s'échapper si facilement de sa connotation éthique. D'ailleurs, les théoriciens de la « nouvelle économie du bien-être » se sont vite aperçus que le critère parétien seul ne pouvait donner de résultat unique et que, pour choisir parmi les divers états sociaux Pareto-optimaux, une « règle d'équité » (Bergson, 1966, p. 66) s'avérait nécessaire⁷. Aussi, comme l'a remarqué Sen en 1986 lors des *Royer Lectures* qui se sont tenues à Berkeley, la condition de l'économie du bien-être au sein de la théorie économique moderne est assez précaire : « l'utilisation de l'éthique en économie faisant l'objet de soupçons croissants, la théorie économique du bien-être est apparue de plus en plus douteuse. On l'a rangée dans un compartiment arbitrairement étroit, séparé du reste de l'économie » (Sen, 1993, p. 31). Il ajoute même plus loin : « l'économie du bien-être est un peu l'équivalent économique du 'trou noir' : certaines choses peuvent y pénétrer, mais rien ne peut s'en échapper ». C'est pourtant vers cette sous-discipline qu'il choisit très jeune de s'orienter, en contribuant à alimenter les analyses et le débat lancé par Arrow (1950, 1951) avec la publication d'un théorème souvent perçu comme un « coup de grâce » pour la nouvelle économie du bien-être⁸. En effet, à partir des années 1950, la plupart des contributions à l'économie du bien-être se feront, de manière indirecte, par le biais d'une nouvelle discipline : la théorie du choix social.

En s'interrogeant sur la possibilité de définir une fonction d'utilité pour une collectivité, Arrow s'était en effet fondé sur la fonction de bien-être social pensée par Bergson (1938), tout en lui imposant quelques conditions *a priori* raisonnables sous forme d'axiomes. De ce travail, il résulte un théorème, resté célèbre pour avoir montré l'impossibilité d'obtenir un classement collectif reflétant convenablement les diverses préférences individuelles. En un sens, Arrow ruine les espoirs de la nouvelle économie du bien-être en prouvant que la fonction de bien-être social n'existe pas. Il signifie aussi l'impossibilité d'un choix collectif fondé sur les préférences individuelles. Le retentissement du résultat d'Arrow est alors immense, à tel point que se constitue un nouveau domaine de recherche. La théorie du choix social peut être considérée comme un troisième avatar de l'économie normative, tant ses liens avec les économies du bien-être antérieures peuvent sembler lointains. Par

⁶ C'est en particulier ce qui ressort de la méthodologie économique défendue par Lionel Robbins (1932), dont on trouve des échos flagrants et omniprésents dans les orientations désormais prises au sein de la discipline. Dans le même esprit, de V. Graaff (1970, p. 162) écrit : « le travail de l'économiste ne consiste pas, selon moi, à essayer de dégager, pour les autres, des conclusions concernant le bien-être, mais plutôt à essayer de diffuser les apports de la science économique positive [...] sur la base desquels les profanes (et les économistes, mais en dehors de leurs heures de bureau) pourront émettre un jugement ».

⁷ Edgeworth (1881), qui avait anticipé le critère parétien, considérait déjà qu'un critère supplémentaire était nécessaire au planificateur face au problème de l'équilibre indéterminé. Pour sa part, il avait tenté de démontrer que ce critère devait produire une répartition des biens entre les agents qui maximisent la satisfaction totale de l'économie. Autrement dit, Edgeworth avait opté pour le « calcul utilitariste ». Sur ce point, nous renvoyons à Chaigneau (2002, pp. 128-132).

⁸ Le titre de son article de 1950 l'indique par l'euphémisme suivant : « une difficulté dans le concept de bien-être social ».

exemple, Mongin (1999, p. 524) estime que « [g]râce au point de vue abstrait, et même rigoureusement mathématique, qu'adoptent Arrow et ses successeurs, la théorie du choix social a fait ressortir, contre la nouvelle économie du bien-être, l'étroitesse de son parétianisme revendiqué, et contre l'ancienne, la fragilité de son utilitarisme diffus ».

Les théoriciens de la nouvelle économie du bien-être avaient fait preuve « d'un effort tenace mais désespéré pour conjuguer la conception artificialiste d'une justice 'agrégative' et d'une définition individualiste de l'unanimité, le tout cherchant à surmonter l'obstacle des comparaisons d'utilité »⁹ (Gamel, 2004, p. 4). Cependant, le « théorème d'impossibilité » d'Arrow a fait ressortir de façon spectaculaire la contrainte que suscitent le renoncement aux comparaisons interpersonnelles d'utilité et l'agrégation des préférences individuelles en un choix social cohérent et complet, satisfaisant quelques conditions modérées, *a priori* raisonnables. De nouvelles voies devaient donc être poursuivies.

Mais la théorie du choix social apparaît surtout comme le théâtre de nombreux malentendus quant à ses propositions et ses résultats. Sen (1993, p. 174) n'hésite pas en imputer la faute aux théoriciens eux-mêmes : « Le langage de cette théorie, bien que d'une formulation précise, est généralement assez éloigné du langage classique de la philosophie sociale et politique, et le théoricien du choix social arrive mieux à obtenir des résultats techniques qu'à examiner les questions d'interprétation ». Cette lacune n'est certainement pas sans lien avec ce qu'il dénonce comme « l'appauvrissement de l'économie du bien-être » en raison de la séparation entre éthique et économie, ainsi que du « caractère inadapté des critères d'évaluation utilisés dans l'économie moderne du bien-être » (Sen, 1993, p. 50).

Il fallut attendre les années 1970 et l'instauration d'un dialogue entre théoriciens du choix social et philosophes politiques — en premier lieu avec Rawls —, pour voir éclore ce que l'on peut appeler des « théories économiques de la justice distributive ». Ce mouvement a parfois été qualifié de « quatrième état de l'économie normative » (Mongin, 1999, p. 524). En effet, sous l'impulsion décisive de Rawls (1971), l'économie normative s'est en partie émancipée de la tutelle utilitariste et explore désormais des approches « non welfaristes » ou « post-welfaristes »¹⁰. Il s'agit cette fois d'une rupture fondamentale avec l'utilitarisme, ou plutôt avec ses vestiges. À la suite de Sen (1979), les économistes ont d'ailleurs préféré employer le terme « welfarisme », pour désigner cette conception longtemps exclusive de l'économie normative : « l'économie du bien-être », où les utilités individuelles étaient les seuls matériaux pertinents pour définir la justice des états sociaux.

Ce quatrième stade de l'économie normative apparaît comme le fruit d'un dialogue fertile finalement amorcé entre économistes et philosophes autant au sujet des principes

⁹ La « nouvelle économie du bien-être », en retenant l'ordinalisme des préférences, a rendu impossible l'arithmétique utilitariste — souvent résumée par la maxime du « plus grand bonheur pour le plus grand nombre » — et lui a substitué l'exigence unanime du « moindre sacrifice du plus petit nombre » (Gamel, 2004, p. 5).

¹⁰ Denis Maguain (2002) parle, quant à lui, de « théories de la justice distributive post-rawlsienne ». Il est vrai que Rawls (1971) est le premier à proposer un critère alternatif à l'utilité : les « biens premiers ».

normatifs à considérer — rationalité, équité, efficacité, impartialité, et d'autres encore — que de la manière dont on doit les appréhender. Pour Mongin (1999, p. 525), il semble que le mérite en revienne en premier lieu à Arrow pour avoir légué aux théoriciens contemporains du choix social et de la justice distributive « un modèle vigoureux d'économie normative qui est, simultanément, attentive aux développements logico-mathématiques et consciente de ses partis pris évaluatifs et même éthiques ». Mais Sen semble avoir joué un rôle non moins négligeable dans la survie de l'économie normative, après l'impasse mise au jour par Arrow. Et, bien que le prix de la Banque de Suède pour les Sciences Économiques en mémoire d'Alfred Nobel lui soit attribué en 1998 pour ses contributions à l'économie du *bien-être*, il semble que « Sen, et le comité Nobel, interprètent l'économie du bien-être au sens large » comme le remarque à juste titre Anthony B. Atkinson (1999, p. 174). Il ajoute à cet égard que « le fait que nous voyions maintenant ce sujet différemment est, dans une large mesure, dû à l'influence de ses écrits. Que nous devions aller plus loin que le welfarisme semble aujourd'hui évident, mais cela n'en a pas toujours été ainsi ». Ainsi, bien que les économistes — et Sen lui-même — continuent, par habitude peut-être, de parler d'économie *du bien-être*, il semble que l'économie *normative* en soit sortie¹¹. Les contributions de Sen en particulier sont plutôt du ressort d'un domaine que l'on pourrait qualifier, en reprenant une expression de Gamel (1992), d'« économie de la justice sociale »¹².

Section II. Sens de l'approche par les capacités : Sen, l'éthique et l'économie

Le fait que Sen ancre son approche économique dans une réflexion éthique n'est pas sans conséquence pour la discipline. Historiquement, le champ économique aurait entretenu avec d'autres disciplines des liens dont la nature n'est pas homogène. Son évolution en tant que discipline est souvent à rapprocher d'une évolution dans le choix de ses référents, et dans le pouvoir qui leur est conféré par les économistes. Or, il est à noter

¹¹ Marc Fleurbaey, Nicolas Gravel, Jean-François Laslier, Philippe Mongin et Alain Trannoy ne s'y sont pas trompés en signant ensemble, dans *le Monde* du 3 novembre 1998, un article intitulé « Le Nobel à Amartya Sen, une Consécration pour l'Économie Normative ». Arrow (1999) et Atkinson (1999) — les deux économistes à qui l'Académie Royale des Sciences de Suède a demandé une étude approfondie de l'œuvre de Sen — entretiennent quant à eux la confusion des termes puisque les titres de leurs articles sont respectivement : « Amartya K. Sen's Contribution to the Study of Social Welfare » et « The Contribution of Amartya Sen to Welfare Economics »

¹² Cette expression nous semble plus juste que celle d'« éthique sociale », utilisée par Mongin (1999, p. 546) pour qualifier le champ dans lequel semble s'inscrire Sen. En effet, si l'on reprend la définition qu'en donnent Christian Arnsperger et Philippe Van Parijs (2000, p. 6), « l'éthique sociale est simplement la philosophie politique, entendue comme une partie de la philosophie morale ou de l'éthique », alors ranger Sen dans ce champ serait en quelque sorte nier son statut d'économiste. Certes, il se réfère à la philosophie politique et, sur certains points, à son tour l'éclaire et la fait avancer, mais cela semble surtout dû à sa conviction que l'économie est une discipline morale et politique, qui doit entretenir une relation (réciproque) avec la philosophie.

que les historiens de la pensée ou les épistémologues mettent surtout l'accent, ces derniers temps, sur les interactions avec les sciences mécaniques, la psychophysiologie, la biologie ou la médecine¹³. Ils montrent ainsi comment « l'économie a pu se construire et se façonner comme une science particulière, disposant d'objets propres aux sciences humaines et de bagages analytiques souvent plus proches de ceux des sciences de la nature » (Le Gall, 2002a, p. 8). À travers ces références, l'économie a acquis une certaine autonomie et un certain prestige, se traduisant parfois par une domination sur les autres sciences humaines.

Comme le rappelle Ménard (1981, p. 137), « [e]n rejetant à la fin du XIX^{ème} siècle, le qualificatif de 'politique' qui avait accompagné sa naissance, l'économie s'est persuadée qu'elle avait définitivement rompu avec les pièges de l'idéologie pour s'engager dans la voie royale de la science, pour devenir 'positive' ». Et il est clair que ce passage du statut de « politique » à « positif » est loin d'être du seul ressort de la rhétorique : il exprime de profondes mutations théoriques et méthodologiques de la discipline, ainsi que de nouveaux modèles de scientificité qu'elle investit (Le Gall, 2002a, p. 4). Rétrospectivement, il y aurait en effet de bonnes raisons de penser que l'économie se soit constituée en s'inspirant d'autres disciplines, avec pour référent privilégié la physique, comme le montre l'un des plus prestigieux modèles de l'économie. En effet, en définissant en 1909, dans « Économie et Mécanique », les propriétés de l'équilibre général par analogie avec le mouvement uniformément accéléré de la mécanique céleste et les équations de liaison entre masse et accélération, Léon Walras ne fait qu'explicitier la dette du modèle d'équilibre général aux sciences physico-mathématiques¹⁴.

En fait, l'idée de représenter des phénomènes économiques par des modèles mécaniques est encore moins nouvelle que cela, comme Sen (1993a, p. 6) lui-même le souligne. Pour lui, l'économie aurait deux origines, toutes deux liées à la politique, mais de manière différente : l'une s'intéresse à ce que l'on pourrait appeler la « mécanique », l'autre à l'« éthique » (*Ibid.*).

La caractéristique de la conception « mécaniste » serait de s'intéresser avant tout aux questions de logistique plutôt qu'aux fins ultimes :

Les finalités sont tenues pour données, d'une manière assez simple, et l'objet du travail est de trouver les moyens appropriés pour atteindre ces fins. On considère généralement que le comportement humain se fonde sur des motifs simples et facilement définissables. (Sen, *Op. Cit.*, p. 8)

Sen considère que cette conception émane de plusieurs sources, notamment Léon Walras au XIX^{ème} siècle pour son analyse du fonctionnement des marchés, et William Petty, pionnier d'une arithmétique politique au XVII^{ème} siècle, qui n'a pas caché son intérêt pour les sciences naturelles et mécaniques. Mais, plus tôt encore, Kautilīya,

¹³ Par exemple, voir Le Gall (2002a et b), Maasen *et al.* (1995), Menard (1978), Mirowski (1989, 1994), Morgan (1990).

¹⁴ Walras (1909, p. 5) précise même que la « manière de procéder [de l'économie pure] est rigoureusement identique à celle de deux sciences physico-mathématiques des plus avancées et des plus incontestées : la *mécanique rationnelle* et la *mécanique céleste* ». En outre, comme le montre Ménard (1978), en 1838 déjà, Cournot abordait les questions de l'échange économique au travers du prisme de la mécanique dans *Recherches sur les Principes Mathématiques de la Théorie de la Richesse*.

conseiller du ministre et de l'empereur indien Candragupta au IV^{ème} siècle avant J.-C., écrit l'*Arthaśāstra*, signifiant « instructions sur la prospérité matérielle » en sanskrit. C'est un ouvrage qui se concentre nettement sur des questions techniques, mécaniques, comme la construction des villages, l'organisation foncière, la collecte des impôts ou la tenue des comptes (Sen, *Op. Cit.*, p. 9).

Le IV^{ème} siècle avant J.-C. est aussi celui d'Aristote. Or, ce dernier établit un lien entre l'économie et les finalités humaines — en particulier dans son *Ethique à Nicomaque* (1959). Cela fait de lui, dans la classification de Sen, le père de la tradition éthique en économie :

[Aristote] considère la politique comme la « première des sciences ». La politique doit utiliser « les autres sciences », dont l'économie, et « puisque là encore elle détermine ce que nous devons faire et ne pas faire, la fin de cette science doit inclure les finalités des autres sciences, de sorte que cette fin doit être le bien de l'homme ». *L'étude de l'économie*, bien que liée de façon immédiate à la quête de richesse, est en liaison, à un niveau plus profond, avec d'autres études, qui consistent à évaluer et à promouvoir des buts plus fondamentaux. (Sen, 1993a, p. 7, nous soulignons)

Cette référence à Aristote permet surtout à Sen d'introduire une question éthique à son sens fondamentale dans l'analyse économique : qu'est-ce qu'une vie bonne ? En effet, Sen considère que « la naissance de la discipline économique répond au besoin d'étudier et d'évaluer tous les facteurs susceptibles d'influencer une 'vie bonne' » (Sen, 2000a, p. 34). En ce sens, Sen (1993a, p. 6) rappelle que la matière « économie » a été pendant longtemps considérée comme une branche de l'éthique et que le « père de l'économie moderne », Adam Smith, était professeur de philosophie morale à l'université de Glasgow¹⁵.

Clairement, Sen s'oppose à Lionel Robbins qui affirme dans son ouvrage *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science* (1935 [1932], p. 148) qu'« il ne semble pas logiquement possible d'associer ces deux matières [éthique et économie] sous une autre forme que la simple juxtaposition ». Certes, Sen distingue les conceptions « mécanistes » et « éthiques », mais il écrit qu'« aucune de ces deux manières d'aborder l'économie n'est absolument pure ; c'est simplement une question de dosage » (Sen, 1993a, p. 10). Il ne dénigre absolument pas la conception « mécaniste » qu'il considère au contraire comme souvent fructueuse, mais il regrette que la conception éthique se soit considérablement affaiblie au fur et à mesure de l'évolution de l'économie moderne :

La méthodologie de l'économie dite « positive » a pour effet non seulement d'éviter toute analyse normative en économie, mais aussi de passer sous silence toutes sortes de considérations éthiques complexes qui influent sur le comportement humain réel et qui, du

¹⁵ Sen ne semble pas faire de différence entre « éthique » et « morale ». Ces concepts, issus respectivement du grec et du latin, désignent étymologiquement le même objet : les mœurs. De manière générale, les économistes ont tendance à ne pas différencier ces deux concepts, alors qu'en philosophie morale et politique, cette question fait l'objet de vifs débats. Toutefois, il nous semble que la philosophie morale renvoie plutôt à l'étude *positive* des mœurs, alors que l'éthique serait une réflexion plus *normative* sur les bonnes mœurs. Et, si l'économie a pu devenir une discipline autonome, c'est bien parce qu'elle est issue de la philosophie morale — qui identifie des normes de comportement — et non de l'éthique — qui questionne ces normes. D'ailleurs, le positivisme de l'économie moderne évite soigneusement d'aborder la question socratique : « comment doit-on vivre ? ».

point de vue des économistes qui étudient ce comportement, sont avant tout des questions de faits plutôt que de jugement normatif. Si l'on examine la place qu'occupent respectivement ces deux optiques dans la littérature économique moderne, il est difficile de ne pas remarquer à quel point l'analyse normative profonde y est évitée et combien est négligée l'influence des considérations éthiques dans la caractérisation du comportement humain réel. (*Ibid.*)

Cette conception mécaniste — de plus en plus aliénée — tend à faire de l'économie une science neutre, que l'on peut étudier en dehors des réalités sociales¹⁶. Dès lors, la politique économique peut devenir parfaitement « autiste », se validant par rapport à ses propres critères, et trouvant ses justifications dans un monde artificiel qu'elle a elle-même créé, pour son propre compte (Mahieu, 2000, p. 259). Le divorce de l'éthique et de l'économie théorique que condamne Sen est de plus en plus souligné et dénoncé à la fois par les auteurs extérieurs à la discipline, et même par toute une partie des économistes. Ses tentatives d'introduction d'une réflexion morale en économie se font donc au moment où le manque de morale se fait cruellement sentir, ce qui les rend d'autant plus remarquées.

Contrairement à ce que Robbins affirmait en 1932, de nombreux économistes et philosophes soulignent aujourd'hui l'aspect stérile, voire absurde, de la juxtaposition de ces domaines. En effet, « [u]ne fois la figure du sujet ainsi déshumanisée et appauvrie [*l'homo oeconomicus*], on peut toujours se mettre en quête pour lui d'une « morale », on n'aboutira qu'à chercher et à projeter en vain dans une transcendance impensable et inviable ce qu'on a retranché d'entrée de jeu à l'immanence » (Caillé, Insel, 2000, p. 6). Partant, de nombreux travaux cherchent à montrer qu'il n'est pas souhaitable de s'en tenir à la disjonction entre une philosophie morale, développée sans considération des contraintes de la réalité, et une science économique, censée être expurgée de toute considération éthique. En 1993, Daniel Hausman et Michael McPherson publient notamment dans le *Journal of Economic Literature* un essai important intitulé « Taking Ethics Seriously : Economics and Moral Philosophy », qui se veut une revue de la littérature récente d'économistes et de philosophes moraux à la lisière des deux disciplines. Les auteurs suggèrent qu'une dose même modérée de réflexion sur les relations entre l'économie et la morale peut aider beaucoup d'économistes à travailler de manière plus efficace et les contributions de Sen en ce sens sont largement citées. Quant aux raisons qu'ils avancent pour justifier la nécessité de s'intéresser aux questions morales en économie, elles sont de quatre ordres :

1. La morale des agents économiques influence leurs comportements et donc les résultats économiques. De plus, les propres visions morales des économistes influencent la morale et le comportement des autres de manière à la fois intentionnelle et non intentionnelle. Parce que les économistes s'intéressent aux résultats, ils doivent s'intéresser à la morale. 2. L'économie du bien-être standard repose sur des présupposés moraux forts et contestables. Partant, évaluer et développer l'économie du bien-être exige de porter attention à la morale. 3. Les

¹⁶ Pour Sen, David Ricardo est certainement le premier classique à faire de l'économie dans un sens aussi étroit, sans réelle prise en compte des aspects sociaux et politiques des sujets traités (Klamer, 1989, p. 141). On pourrait également citer l'œuvre de Jean-Baptiste Say qui correspond, elle aussi, à de « l'économie étroite » en ce sens.

conclusions de l'économie doivent être liées aux engagements moraux qui dirigent les politiques publiques. Comprendre comment l'économie pèse sur la politique nécessite que l'on comprenne ces engagements moraux, qui eux-mêmes requièrent une réflexion morale. 4. L'économie positive et l'économie normative sont souvent entremêlées. Pour comprendre la pertinence morale de l'économie positive, il faut comprendre les principes moraux qui déterminent sa pertinence. (Hausman et McPherson, 1993, p. 673)

Hausman et McPherson entendent ainsi montrer que non seulement les principes moraux sont importants pour les questions d'évaluation et de politique, mais également qu'ils ont une influence certaine sur les questions positives posées par les économistes et sur les réponses qu'ils trouvent plausibles. Dans le même esprit, Caillé et Insel (2000, p. 11) suggèrent qu'il ne serait pas raisonnable d'espérer développer « une économie normative conçue comme le second étage d'un savoir économique dont le premier serait axiologiquement neutre, et de prétendre ainsi déduire des propositions éthiques à partir d'une axiomatique de l'*homo oeconomicus* posé comme seulement égoïste et calculateur¹⁷ ». C'est bien contre ce type d'écueil que se construit la pensée de Sen dans ses travaux critiques de l'économie du bien-être et dans ceux, plus constructifs, où il défend une approche normative en termes de capacités.

Section III. Portée de l'approche par les capacités : dépasser le théorème d'impossibilité d'Arrow ?

Présentée par Sen (1980a) comme un prolongement naturel de l'intérêt de Rawls (1971) pour les biens premiers, l'approche par les capacités apparaît dans le cadre d'une discussion de philosophie morale sur l'égalité. Il la mobilise et l'approfondit ensuite lors de l'exploration de sujets plus empiriques dans le cadre cette fois de l'économie du développement. Bien que cette approche soit souvent considérée comme un dépassement de la théorie rawlsienne de la justice, l'approche par les capacités de Sen est délibérément laissée incomplète et ne constitue pas à proprement parler une théorie de la justice¹⁸. Les applications peuvent être diverses dans leurs formes comme dans leurs objectifs, pouvant servir aussi bien les travaux des universitaires que ceux des activistes ou des conseillers politiques :

[Les applications] peuvent être abstraites et philosophiques, ou appliquées et pratiques. Elles peuvent être théoriques et empiriques. Elles peuvent concerner des dimensions sociales, politiques, économiques, légales, psychologiques ou autres de l'avantage, prises ensemble ou individuellement ou sous n'importe

¹⁷ Notons toutefois qu'il s'agit ici d'une simplification abusive du raisonnement axiomatique proposé par les théoriciens du choix social. En effet, si les questions de choix politique ou d'évaluation des états sociaux tendent à être posées en termes de préférences individuelles, dans le cadre arrowien celles-ci ne sont pas réduites *a priori* à une logique de maximisation égoïste.

¹⁸ Nous pouvons parler d'une *approche* de la justice ou du choix social, mais non d'une *théorie* en ce sens que Sen ne spécifie à aucun moment de principes agrégatifs et prescriptifs.

quelle forme de combinaison. Elles peuvent être définies pour un contexte global ou local. (Robeyns, 2005, p. 70)

Sen n'a jamais spécifié de format d'application ou de liste universelle de capacités. En cela, il se distingue de Martha Nussbaum, une philosophe avec qui il a pourtant collaboré¹⁹. Les différences entre l'approche par les capacités de Sen et celle de Nussbaum peuvent être mieux comprises si l'on garde à l'esprit leurs domaines de spécialité respectifs. Nussbaum est plutôt ancrée dans la philosophie aristotélicienne et la recherche sur la « vie bonne », voire même les approches en termes de droits constitutionnels. En revanche, les travaux de Sen trouvent leurs racines et leur motivation dans l'économie du bien-être, et plus spécialement dans son dernier avatar, la théorie du choix social. Pour cette raison, ses travaux reposent sur la recherche de procédures démocratiques justes et cohérentes pour établir une liste de capacités (Robeyns, 2005, p. 71).

L'approche par les capacités telle que la conçoit Sen ne possède donc ni les ambitions ni le caractère prescriptif d'une théorie de la justice. On ne peut donc pas l'envisager comme alternative à la théorie de la justice comme équité de Rawls. Bien qu'elle soit souvent présentée en des termes très philosophiques ou qu'elle semble s'adresser plus spécialement aux économistes du développement, voire aux économistes féministes²⁰, nous pensons que cette approche est issue d'un programme de recherche très néoclassique. Plus précisément, nous souhaitons montrer que Sen a élaboré l'approche par les capacités comme une approche du choix social visant à dépasser le « théorème d'impossibilité » d'Arrow (1950, 1951), plutôt que comme un prolongement de la théorie de la justice rawlsienne. Ce point de vue est peu courant et cela se comprend lorsque l'on considère l'apparent éclatement de ses travaux. Si l'on se réfère à sa bibliographie publiée par l'Académie Royale des Sciences de Suède (1999b), on remarque une classification de ses écrits en pas moins de douze thèmes²¹, dont la plupart sont des champs spécialisés de la discipline générale que forme la « science économique »²². L'approche par les capacités est principalement abordée en

¹⁹ L'approche par les capacités de Nussbaum contient en effet une liste normative de « capacités humaines centrales » envisagée comme une liste des « choses les plus urgentes, sans lesquelles une société ne peut être juste » (Nussbaum, 1999, p. 41). Son approche est clairement prescriptive, et ce d'autant plus qu'elle est conçue pour avoir une portée universelle — ce qui l'éloigne aussi de la théorie de la justice rawlsienne envisagée seulement pour les « démocraties constitutionnelles modernes » (Rawls, 1995, p. 36).

²⁰ L'économie féministe est une branche assez récente, dont le fondement est souvent rattaché à la naissance de l'International Association for Feminist Economics (IAFFE) en 1990 et du journal *Feminist Economics* en 1994. Il s'agit d'un courant interdisciplinaire, dont les tenants se rangent parmi les économistes « hétérodoxes ». En s'attachant aux problématiques issues de la pensée féministe, l'objectif est principalement de dénoncer le biais sexiste de la théorie économique traditionnelle qui sous-estime la contribution économique des femmes.

²¹ Les douze thèmes sont : (I) Théorie du choix social, (II) Économie du bien-être, (III) Mesures économiques, (IV) Théorie axiomatique du choix, (V) Rationalité et comportement économique, (VI) Méthodologie économique, (VII) Nourriture, famines et faim, (VIII) Inégalité de genre et économie de la famille, (IX) Capital, croissance et répartition, (X) Développement économique, (XI) Évaluation de projet et analyse coût-avantage, (XII) Éducation et planification de la main d'œuvre, (XIII) Travail et emploi, (XIV) Économie et société indiennes, (XV) Philosophie sociale, politique et légale, (XVI) Éthique et philosophie morale.

philosophie morale, en économie du développement et en économie de la famille²³.

Pourtant, l'enjeu véritable de cette approche — que ni les féministes, ni les économistes du développement, ni les philosophes ne semblent avoir perçu — est, à notre sens, de faire évoluer la théorie économique orthodoxe en redéfinissant ses concepts, en élargissant ses méthodes et surtout en déplaçant son objet. Ce sont bien ses travaux en économie normative qui ont mené Sen au développement de son approche, inaugurant une nouvelle manière de penser le choix collectif en économie. Selon nous, il offre ainsi une possibilité de sortir l'économie de l'impasse éthique dans laquelle elle se trouve depuis les années 1950, en raison des conclusions que l'on a tiré de la monographie d'Arrow (1951), à savoir :

que cette étude pose le problème éthique dans sa plus grande généralité. Et comme ce travail conclut de façon pessimiste par son fameux « théorème d'impossibilité », l'attitude indiquée s'ensuit. Or, en réalité, d'autres approches sont possibles (fondées, par exemple, sur la liberté ou sur l'égalité plutôt que d'abord sur le « bien-être »), et le problème dans Choix Social est beaucoup plus limité qu'il y paraît, en même temps qu'il est abusivement exigeant eu égard à la question réelle. (Kolm, 1986, p. 311)

Or, si les spécialistes de la question savent bien aujourd'hui que « d'autres approches sont possibles », c'est en grande partie grâce au travail considérable fourni par Sen depuis le début des années 1960 à la fois en économie du bien-être et en théorie du choix social, l'amenant à développer une nouvelle perspective en économie normative.

Dès son ouvrage de 1970, *Collective Choice and Social Welfare*, il introduit dans la réflexion sur les choix collectifs et sur l'évaluation des états sociaux deux préoccupations qui remettent en causes les principes-clés de l'orthodoxie. En premier lieu, il s'agit de la préoccupation pour la liberté individuelle, avec laquelle Sen montre que le critère parétien — pierre angulaire de la nouvelle économie du bien-être et de la théorie du choix social — peut entrer en conflit. En second lieu, sa préoccupation pour l'égalité l'amène à reposer une question taboue depuis la fin des années 1930, celle des comparaisons interpersonnelles d'utilité. En effet, Robbins (1938) avaient puissamment démontré, en s'appuyant sur Jevons (1871), que ces comparaisons n'avaient aucun fondement scientifique et qu'elles devaient en conséquence être abandonnées. Le courant positiviste aidant, les économistes furent persuadés qu'il ne fallait plus y avoir recours.

Certes Sen est aussi conscient que les utilités individuelles possèdent des limites sérieuses en tant qu'espace de comparaisons interpersonnelles. Cependant, il trouve tout à fait dommage que Robbins ait plus cherché à établir la proposition négative déniait le caractère « scientifique » des comparaisons interpersonnelles, que la proposition positive affirmant le caractère « normatif » ou « éthique » de ces comparaisons (Sen, 1993, p. 31).

²² Signalons ici que le terme « économie politique » serait certainement plus approprié que « science économique », étant donné les engagements de Sen pour faire de l'économie une discipline morale, mais également politique. Toutefois, nous verrons que le fait qu'elle soit morale et politique ne rend pas, pour lui, la discipline moins scientifique.

²³ Dès lors, il n'est pas surprenant que cette approche ait été divulguée en France par une philosophe — Monique Canto-Sperber (1991) —, et non par un économiste.

Il lui semble en effet fondamental de réfléchir à cette question de la norme ou de la conception du « bien » permettant ce type de comparaisons, partageant certainement le point de vue selon lequel « on ne peut pas décentement construire un concept de volonté générale sans faire intervenir des considérations de justice — lesquelles impliquent de donner sens aux comparaisons interpersonnelles » (Dupuy, 1992, p. 40). Il faudra toutefois attendre 1979 pour que le concept de « capacité » émerge dans l'esprit de Sen et qu'il le propose comme « dimension moralement pertinente » où rechercher l'égalité (Sen, 1980). Ce concept n'aurait toutefois certainement jamais vu le jour sans, d'une part, une réflexion approfondie sur les notions de liberté et de rationalité individuelle, en parallèle avec sa réflexion sur la rationalité collective ; et d'autre part, un investissement important dans des études empiriques portant sur les famines ou les inégalités hommes-femmes, *apparemment* indépendantes de ses travaux théoriques. Depuis, Sen n'a cessé d'approfondir et de défendre son approche par les capacités, dont chaque tentative d'application exige un travail en amont de spécification des capacités pertinentes et de leur importance relative en lien avec le contexte et les objectifs de l'évaluation. C'est en ce sens qu'il s'agit pour Sen d'une perspective de choix social, et non d'un travail d'expert à la recherche de principes universels de justice.

Section IV. Objectifs et organisation de la thèse

Comme le note Evelyn Forget (2002, p. 229), il y a deux manières de raconter l'histoire des innovations intellectuelles. L'une consiste à incarner l'histoire intellectuelle dans les accomplissements d'un individu génial ; l'autre raconte l'innovation intellectuelle comme le résultat de « forces transpersonnelles », parlant d'idéologies, de modes de production et de programmes scientifiques plutôt que de penseurs particuliers. Notre manière de raconter les transformations de l'économie normative depuis 1970 appartient donc à la première catégorie. Cependant, nous espérons éviter l'écueil d'extraire l'auteur qui nous intéresse de son contexte historique (culturel, académique, géographique...) et de parler de ses innovations de façon atemporelle. Notre histoire replace, autant qu'il nous l'a été possible, les travaux novateurs de Sen dans leur période et leur lieu d'émergence, afin de ne pas négliger les circonstances sociales ou l'environnement institutionnel dont ils sont indéniablement tributaires.

Notre étude de l'approche par les capacités conforte l'idée que le savoir économique est « un dans l'infinité des potentialités perdues » (Dockès, Servet, 1992, p. 344). En retraçant l'histoire de sa production, voire même de sa réception — ce qui n'est pas sans lien —, nous montrons en effet qu'il s'agit d'une construction théorique contingente et imparfaite²⁴. Partant, nous ne considérons pas l'approche de Sen comme le passage *obligé* d'un dépassement ou comme une marche vers un progrès *certain*. En allant

²⁴ En cela, nous admettons volontiers avec Pierre Dockès et Jean-Michel Servet (1992, p. 341) que « les théories actuelles sont le résultat de toute une série de choix successifs antérieurs, très fortement irréversibles, liés à des conjonctures particulières (questions spécifiques ou querelles d'écoles, réseaux sociologiques, personnalité des auteurs et caractère des œuvres, etc.) ».

au-delà d'une perspective méthodologique qui s'intéresserait aux méthodes et aux résultats issus du parcours scientifique de Sen, nous visons trois objectifs : clarifier les concepts mobilisés dans les approches économiques de la justice, mettre en lumière les origines de l'économie normative actuelle, souligner la pensée originale de Sen et l'importance de sa contribution pour le développement d'une économie de la justice sociale.

Sen est l'un des principaux économistes contemporains dont les travaux ont permis le renouvellement des théories économiques de la justice. L'un des intérêts de notre thèse est donc de contribuer à l'analyse conceptuelle autour du thème de justice, grâce à une perspective historique allant de la théorie du choix social à la théorie du développement humain. Sen prend souvent position par rapport aux approches qui lui sont contemporaines, comme le parétianisme d'Arrow, l'utilitarisme de Harsanyi, la justice selon Rawls, le libertarisme de Nozick, et même l'approche par les capacités de Nussbaum. En outre, les arguments avancés par Sen, bien que présentant souvent une authentique originalité, ont été développés comme des variations sur des thèmes anciens. Cela comprend, par exemple, son usage de la « vie bonne » d'Aristote — qui renvoie au thème plus général de la liberté —, mais aussi ses réflexions autour de la « sympathie » d'Adam Smith. En étudiant les controverses dans lesquelles Sen s'est impliqué, les critiques par lesquelles il s'est illustré et les relectures d'auteurs anciens grâce auxquelles il a affiné et affirmé ses arguments, nous souhaitons clarifier les concepts mobilisés dans les approches économiques de la justice.

Ensuite, notre perspective permet de montrer les origines ou points de départ des approches récentes de l'économie normative. Sen est en effet un économiste qui a su relier le versant technique de l'analyse économique et une réflexion philosophique prenant en compte la dimension culturelle de ce savoir (Schmidt, 1998, p. vi). En débutant sa formation d'économiste dans les années 1950, il s'est confronté aux travaux d'Arrow et sa contribution à l'économie normative, suivant l'air du temps, est celle d'un théoricien du choix social. Cependant, il replace la théorie moderne du choix social dans une longue tradition de pensée sur les exigences d'un choix collectif, remontant à la philosophie politique d'Aristote et passant par les controverses entre Jean-Charles de Bordat et le Marquis de Condorcet sur la théorie du vote. Parallèlement, Sen n'évite pas les incursions en philosophie morale, rappelant qu'en reprenant la « fonction de bien-être social » Arrow s'est inspiré de l'économie du bien-être, et donc de ses fondements (ou vestiges) utilitaristes. En ce sens, les écrits de Sen sont souvent à la lisière des deux disciplines que sont l'économie normative et la philosophie morale, cherchant à évaluer la pertinence des présupposés moraux qui sous-tendent les hypothèses des économistes.

Finalement, notre démarche vise à éclairer la pensée originale de Sen et définir sa contribution au développement de l'économie de la justice sociale. D'une part, ses contributions à l'économie normative sont, à notre sens, les plus significatives, parce que les plus générales, de son œuvre. Nourries de ses autres recherches en particulier sur les famines, les inégalités entre hommes et femmes, ou le développement humain, elles ont permis une clarification de la théorie du choix social, et surtout un renouvellement de l'économie du bien-être et du développement grâce à une perspective normative assumée pleinement. D'autre part, ses contributions sont sans doute parmi les plus

notoires au sein du corpus actuel de l'économie et de la philosophie normatives. Tout en ayant une singularité certaine liée aux engagements et partis pris de Sen sur le plan méthodologique et éthique, elles révèlent également l'état d'avancement, les questionnements et, d'une certaine manière, la philosophie qui caractérisent ces champs de recherche depuis les années 1970. Ceci est d'autant plus vrai que Sen a été l'un des précurseurs du changement d'orientation de l'économie normative en soulevant un certain nombre de problématiques nouvelles, questionnant la philosophie morale à la base des évaluations sociales et la philosophie politique au fondement des choix collectifs.

Afin de discuter du sens et de la portée de l'approche par les capacités de Sen, il nous a semblé opportun, voire nécessaire de nous pencher aussi sur ses écrits qui ne concernent pas directement cette approche — en particulier ceux qui sont du ressort de la méthodologie économique, de l'économie du bien-être, de la théorie du choix social et de la théorie du choix rationnel. Bien que les liens ne soient pas toujours apparents, surtout dans ses publications « pré-capabilités », nous pensons que l'ensemble de ce corpus forme un tout cohérent et participe d'une même démarche générale. En effet, nous croyons avec Arrow (1999, p. 163) que « son travail est un tout et la manière dont les différentes parties interagissent doit être comprise pour voir l'importance de sa contribution ». Arrow ajoute que « contrairement à certains travaux ayant été récompensés du prix Nobel, spécialement dans la théorie économique, on ne peut rendre justice au travail de Sen [...] à partir d'un ou deux papiers fondateurs, bien qu'il y en ait eu plusieurs » (*Ibid.*). Chaque niveau de son analyse — formalisée, conceptuelle, et empirique —, quel que soit le champ d'étude, apporte sa pierre à l'édifice d'une œuvre dont l'unité se situe dans sa préoccupation omniprésente pour la répartition du bien-être, quelle que soit la compréhension de ce concept.

C'est également l'opinion d'Ingrid Robeyns et de Sabina Alkire, qui ont cherché à appliquer l'approche par les capacités de Sen dans différents domaines — respectivement les inégalités entre hommes et femmes en Europe du Nord et l'évaluation de projets d'organisation non-gouvernementale au Pakistan. La première estime que « Sen a développé son approche graduellement, en un sens organiquement, et l'a substantiellement défini pendant ces trente dernières années » (Robeyns, 2000, p. 2), ce qui rend injustes les critiques qui se fondent sur une lecture « mono-disciplinaire, partielle, et donc une perspective limitée » (*Ibid.*). La seconde a amplement discuté l'approche par les capacités proposée par Sen en incluant ses autres écrits, sans quoi « de nombreuses questions seraient restées en suspens » (Alkire, 2002, p. 87). Elle ne souhaitait pas non plus limiter son enquête aux applications de Sen lui-même dans divers contextes en raison de leur caractère spécifique et réducteur comme lui-même l'a souligné.

Nous avons choisi d'organiser notre thèse autour de deux grandes parties. La première propose une étude de l'apparition du concept de « capacité » dans les écrits de Sen. Dans le premier chapitre, nous verrons ainsi que Sen introduit ce concept dans le cadre de débats en philosophie morale sur l'avantage individuel qu'il convient d'évaluer pour traiter de la justice sociale. Nous montrerons aussi la manière dont l'élaboration de ce concept s'est nourrie de ses recherches en économie du développement, notamment concernant les sujets très empiriques de la famine et des inégalités entre hommes et

femmes. Le second chapitre est, quant à lui, consacré à la manière dont Sen a progressivement développé son « approche par les capacités », ce qui permet de mieux comprendre sa conception assez originale du rôle et de la position de l'évaluateur. Contrairement à la plupart des théoriciens de l'économie normative ou de la philosophie morale et politique, Sen ne défend pas l'idée d'impartialité ou de neutralité éthique. Pour lui, l'objectivité ne peut être que « positionnelle ». Ce point de vue est également à la source d'un refus d'établir une liste de capacités sur la base de laquelle on pourrait fonder des évaluations quel que soit le contexte. Il en découle que son approche ouverte ne peut en aucun cas constituer une théorie complète de la justice.

La seconde partie vise à éclairer les positionnements de Sen en philosophie morale et politique par son parcours d'économiste et notamment par son ancrage dans la théorie du choix social. Le troisième chapitre confronte les conceptions respectives de Sen et d'Arrow, fondateur de cette théorie, et tente d'expliquer leurs divergences d'orientations méthodologiques et éthiques. En effet, quel que soit le degré de détermination de la science — des questions qu'elle pose, des idées philosophiques dans lesquelles elle s'exprime —, l'orientation et le style des recherches sont marqués par le caractère des hommes, leurs affinités particulières et le hasard des rencontres. Pour cette raison, nous commencerons par mettre en lumière le contexte personnel et académique de la production intellectuelle de Sen afin d'éclairer le contenu et les enjeux de ses contributions qui, loin d'être linéaires, sont — comme dans toute construction de pensée — tissées de tâtonnements, d'emprunts et d'ambiguïté.

Dans le quatrième chapitre, nous verrons comment Sen a considéré le théorème d'Arrow sous un angle programmatique, et non funeste, en cherchant à mieux comprendre les implications normatives des axiomes postulés, et en en proposant de nouveaux. Parallèlement, il s'est engagé dans une réflexion philosophique sur les catégories mêmes utilisées par la théorie, ainsi que sur les présupposés moraux retenus implicitement ou explicitement. Au fur et à mesure de ses avancées critiques et novatrices, il est arrivé à un point où ses travaux ne pouvaient plus s'inscrire dans le cadre et la méthodologie arrowienne. Son ouvrage de 1970 annonce les grands tournants de son orientation. Nous en avons repérés trois que nous étudierons un à un ²⁵.

Enfin, le cinquième et dernier chapitre montre à quel point ses travaux sur la rationalité sociale et individuelle l'ont amené à se pencher plus spécifiquement sur la nature de l'individu — considéré par Sen comme catégorie intermédiaire entre agent isolé et homme universel — et sur son lien à la société. Puisqu'il considère l'individu comme à la fois un sujet moral responsable de lui-même et un être historique, social, façonné en quelque façon par son appartenance à un monde contingent, il s'avère nécessaire d'en tirer les conséquences pour l'élaboration d'évaluations du bien-être individuel et social *in fine*. C'est sur cette tension que s'appuie sa recherche de réponse aux trois questions fondamentales qui traversent son œuvre : Qu'est-ce que la liberté humaine (éthique) ? Comment l'évaluer (positif) ? Comment la développer (prescriptif) ?

²⁵ 1. la réintroduction d'une discussion sur les jugements de valeur en économie ; 2. l'orientation de l'évaluation vers la liberté individuelle plutôt que l'utilité ; 3. l'évacuation du tabou des comparaisons interpersonnelles.

PREMIÈRE PARTIE Introduction du concept de « capacité » et élaboration d'une économie normative post-welfariste

SOMMAIRE DU CHAPITRE I : L'introduction du concept de « capacité » en économie normative

Introduction

Section I. « Capacités » versus « Utilités »

A. La critique senienne de l'utilitarisme en particulier et du welfarisme en général

B. L'insatisfaction vis-à-vis de l'espace rawlsien des « biens premiers »

C. Les « capacités de base » : un espace où rechercher l'égalité

Section II. Une avancée théorique en lien avec l'exploration d'un sujet pratique : l'étude des famines à partir des « droits d'accès », premier pas vers l'approche par les capacités

A. L'étude des famines par l'intégration des aspects économiques, sociaux, politiques et légaux

B. Droits d'accès, fonctionnements et capacités

Section III. L'étude des inégalités hommes-femmes, révélateur de la faiblesse de l'espace des utilités et de l'importance de la « liberté positive »

A. Des droits d'accès familiaux aux fonctionnements individuels

B. Les préférences adaptatives : une limite considérable du « welfarisme »

C. La conception senienne de l'avantage : complémentarité entre liberté négative et liberté positive

D. Portée et difficultés de l'approche par les capacités

Conclusion

CHAPITRE I : L'introduction du concept de « capacité » en économie normative

Introduction

Le 22 mai 1979, Amartya Sen délivre une conférence Tanner à l'université de Stanford aux États-Unis qui fera date dans l'histoire de la pensée économique. « Equality of What? » (Sen, 1980a) constitue en effet le premier texte dans lequel apparaît le désormais fameux concept de « capacité ». Les « Tanner Lectures on Human Values » ont été établies par l'universitaire et industriel Obert (1904-1993) un an auparavant, en 1978, afin de contribuer à la vie morale et intellectuelle des sociétés en rendant compte des recherches dédiées à une meilleure compréhension des valeurs et comportements humains. Cette meilleure compréhension peut être visée pour sa valeur intrinsèque, mais également pour ses conséquences pratiques sur la qualité de la vie personnelle et sociale. Les conférenciers conviés dans ce cadre bénéficient généralement d'une reconnaissance importante dans le domaine des humanités, qu'ils soient philosophes, chercheurs en sciences sociales, spécialistes des religions, des arts ou même personnalités publiques ou privées. Leurs propos doivent avoir une portée internationale et interculturelle, transcendant les distinctions ethniques, nationales, religieuses et idéologiques — l'objectif étant d'embrasser un ensemble large de valeurs qui soit pertinent pour la condition et les aspirations humaines²⁶.

²⁶ Ces informations relatives aux « Tanner Lectures on Human Values » proviennent du site Internet de l'Université de l'Utah, où Tanner était professeur émérite de philosophie (University of Utah, 2006a et b). Cette université administre les conférences sous la direction de la fondation Tanner, bien qu'elles aient lieu également dans cinq autres institutions : dans les universités d'Harvard, de Stanford et du Michigan, ainsi qu'au Clare Hall de Cambridge et au Brasenose College d'Oxford. Ajoutons que, dans la charte des Tanner Lectures, il est stipulé que les conférenciers ne peuvent donner plus de deux conférences. En fait, Sen fait partie des rares à avoir délivré deux conférences, puisqu'il sera à nouveau convié en 1985 pour une double conférence (Sen, 1987c), cette fois au Clare Hall de l'Université de Cambridge en Angleterre.

À cette époque, la renommée de l'économiste indien est déjà importante. Après avoir enseigné dans les universités les plus prestigieuses des États-Unis, de Grande Bretagne et d'Inde — Trinity College, le Massachusetts Institut of Technology, Stanford, Berkeley, Harvard, la Delhi School of Economics —, depuis 1971 il est installé en Angleterre en tant que professeur à la London School of Economics puis, de 1977 à 1980, professeur d'économie politique au Nuffield College d'Oxford. Ses publications dans le domaine du choix des techniques (Sen, 1960, 1975), mais surtout en théorie du choix social (Sen, 1970a) et sur la mesure des inégalités (Sen, 1973a) ont eu un très large écho et ont été à l'origine d'importants débats au sein de la discipline, d'une part, et entre économistes et philosophes, d'autre part. Sen est réputé pour être à la lisière des deux disciplines, aussi à l'aise avec la formalisation mathématique — outil de prédilection des économistes — que dans les débats conceptuels et éthiques — chers aux philosophes moraux et politiques.

Jusqu'à cette conférence de 1979, Sen s'en était surtout tenu à retravailler les outils théoriques élaborés par d'autres auteurs, en particulier par Harsanyi (1953, 1955) et Rawls (1958, 1971). Mais « Equality of What? » marque un tournant dans son œuvre, puisqu'il propose une nouvelle orientation pour la « formulation de l'égalité » et annonce qu'il ne se privera pas « de faire de la propagande à son sujet » (Sen, 1980a, p. 197). C'est en effet le point de départ conceptuel de l'approche qu'il ne cessera de développer et de défendre par la suite, la désormais célèbre « approche par les capacités ». Or, si l'introduction du concept de « capabilité » comme alternative au concept d'« utilité » se situe dans le cadre d'un débat de philosophie morale au sujet de la dimension à considérer pour évaluer le bien-être ou, plus largement, l'avantage individuel (section I), nous verrons que l'aboutissement de Sen à ce concept n'aurait sans doute pas été possible sans sa recherche parallèle sur le sujet plus empirique de la famine (section II). En outre, cette influence mutuelle entre théorisation et confrontation aux problèmes sociaux urgents s'est confirmée lors de son étude des inégalités hommes-femmes, puisqu'elle a permis à Sen de clarifier les enjeux du concept de « capabilité » et de préciser sa signification (section III).

Section I. « Capabilités » versus « Utilités »

La conférence Tanner de Sen en 1979 est l'occasion pour lui d'exposer son insatisfaction quant aux réponses fournies par la philosophie morale à la question « quelle égalité ? ». Dans son argumentaire, il attaque en fait les trois types d'égalité qui ont été l'objet d'une attention toute particulière en économie : « 1/ l'égalité utilitariste, 2/ l'égalité d'utilité totale et 3/ l'égalité rawlsienne » (Sen, 1980a, p. 197). Il s'agit de conceptions bien connues de lui puisqu'il en explore les avantages et les limites depuis ses premiers travaux en économie du bien-être qui datent du milieu des années 1960. Dès lors, l'originalité de cette présentation vient de la conclusion à laquelle il a finalement abouti selon laquelle « si leurs lacunes sont différentes et contrastées, il n'est même pas possible de construire une théorie satisfaisante à partir de la *combinaison* de ces trois types d'égalité » (*Ibid.*). Or cette conclusion pessimiste l'amène néanmoins à la démarche plus constructive de proposer la notion d'« égalité des capacités de base ». Si cette dernière ne représente

certes pas une « combinaison » des autres notions examinées, il n'en reste pas moins que, pour l'élaborer, Sen s'est nourri des avantages respectifs que présentaient les notions qu'il voulait abandonner. En précisant que « l'égalité des capacités de base peut être considérée comme un prolongement de l'analyse de Rawls dans une direction non fétichiste » (*Ibid.*, p. 219), Sen semble indiquer que sa contribution cherche à fonder un espace conceptuel entre la subjectivité du welfarisme et une théorie purement objective du bien-être humain.

Dans cette première section, nous chercherons à montrer que la formulation par Sen (1980a) d'un nouvel espace où rechercher l'égalité représente un premier aboutissement d'une volonté affirmée dès 1974 de fournir une « théorie plus complète » (Sen, 1974a, p. 308) que l'utilitarisme ou celle de Rawls pour l'étude des problèmes de répartition. Cinq ans plus tard, après avoir examiné en détail les failles de la doctrine la plus influente en économie du bien-être — l'utilitarisme — et les limites de l'alternative proposée par Rawls (1971), sa démarche se veut enfin constructive. Cependant, il nous semble important de revenir sur les insatisfactions de Sen par rapport à la manière dont les économistes abordent généralement les questions de répartition afin de présenter ensuite la nouvelle orientation qu'il propose. Lui-même l'ayant conçue en se positionnant *par rapport aux* théories en vigueur, on ne peut donc l'envisager de façon tout à fait indépendante.

A. La critique senienne de l'utilitarisme en particulier et du welfarisme en général

La référence éthique privilégiée en économie, notamment dans le domaine de l'économie normative, a longtemps été l'utilitarisme. Et c'est en effet sous l'influence de la philosophie de Bentham (1789) que Pigou (1932 [1920]) fonde l'« économie du bien-être », considérant la somme des utilités individuelles comme mesure du bien-être social²⁷. Autrement dit, les états sociaux alternatifs sont envisagés selon leur valeur en termes de cette somme. Il n'est donc pas surprenant que Sen (1980a) commence par l'examen de cette doctrine, adressant des critiques envers ce qu'il appelle l'« égalité utilitariste ».

La formulation « égalité utilitariste » révèle une certaine forme de provocation de la part de Sen, puisque comme il l'écrit lui-même : « L'objectif utilitariste est de maximiser le total de l'utilité indépendamment de la répartition » (Sen, 1980a, p. 198). Cependant, il ajoute dans la même phrase : « mais cela nécessite l'égalité de l'utilité *marginale* de tous les individus ». L'« égalité utilitariste » consiste donc en l'égalité d'utilité marginale qui, « selon une interprétation possible [...] représente l'égalité de traitement des intérêts de chacun » (*Ibid.*, p. 199). Pour lui, cette conception n'a de sens qu'à la condition que soit défini « un système de mesure des caractéristiques d'utilité tel que l'échelle d'utilité de chaque personne soit coordonnée avec celle de tous les autres individus, de façon que l'égalité d'importance sociale soit simplement représentée à la même échelle que l'égalité d'utilité marginale » (*Ibid.*, p. 200). Mais cela supposerait que les utilités et les comparaisons interpersonnelles d'utilité n'aient aucun contenu descriptif indépendant de ce que Sen appelle l'« importance sociale relative » ou l'« importance morale des

²⁷ Rappelons simplement ici que le calcul utilitariste, tel qu'il est pratiqué par Pigou est considéré « sous une forme hypothétique, dérogée des partis pris doctrinaux de Bentham et de Mill » (Mongin, 1999, p. 531).

besoins ». Or, ce n'est pas la position adoptée par les utilitaristes puisqu'ils considèrent que les utilités ont un contenu descriptif comparable d'une personne à l'autre. En outre, si l'on choisissait comme procédure de détermination des échelles de partir de la « position originelle » interprétée comme la probabilité égale d'être n'importe qui ²⁸, il n'est pas certain que l'on choisirait de maximiser la somme d'utilité — et donc l'égalisation des utilités marginales. Par exemple, Rawls (1987, p. 10 [1971]) estime que cette option va à l'encontre « des droits et des libertés de bases des citoyens en tant que personnes libres et égales ».

Dans tous les cas, l'utilitarisme n'apporte guère de réponse quant à la répartition des utilités en elles-mêmes. Il semble même que « le gain le plus infime de la somme totale des utilités serait supposé l'emporter sur les inégalités de répartition les plus criantes » (Sen, 1980a, p. 202). Dans son ouvrage sur l'inégalité économique, Sen (1973a, p. 16) avait déjà interrogé l'étrangeté du recours courant à l'utilitarisme pour les jugements de répartition, et la chose plus étrange encore que représente sa réputation de critère « égalitariste ». Selon lui, les raisons de cette contradiction manifeste — entre l'absence de considération pour la répartition interpersonnelle de l'utilité totale et cette réputation égalitariste — reposent sur « une coïncidence très spéciale liée à des hypothèses extrêmement simples » (*Ibid.*) :

La maximisation de la somme des utilités individuelles à travers la répartition d'un revenu total donné entre différentes personnes nécessite d'égaliser les utilités marginales du revenu des différentes personnes, et si l'hypothèse spécifique selon laquelle tout le monde a la même fonction d'utilité est posée, alors égaliser les utilités marginales revient à égaliser les utilités totales aussi. Marshall et d'autres ont noté cet aspect de l'utilitarisme, bien qu'ils n'étaient pas dans une urgence particulière pour en tirer des prescriptions politiques radicales concernant la répartition. Mais, quand l'attaque envers l'utilitarisme est survenue, cet aspect singulier a été souligné.

Sen avait dès lors souhaité rétablir le véritable caractère de l'utilitarisme qui, à son sens, est profondément inégalitaire. Sa démonstration était assez simple, consistant à considérer le cas où une personne *A* obtient exactement deux fois plus d'utilité qu'une personne *B* à partir d'un niveau de revenu donné, parce que *B* a un handicap (*Ibid.*, p. 17). Dans le cadre des comparaisons interpersonnelles utilitaristes, cela signifie que la personne-juge conçoit la position de *A* comme deux fois meilleure que celle de *B* pour tout niveau de revenu donné égal pour chacun. Dans ce cas, la règle de maximisation de la somme des utilités individuelles de *A* et *B* entraîne que *A* reçoive un revenu plus élevé que *B*. Ainsi, au lieu de réduire l'inégalité, cette règle utilitariste de répartition améliore la situation de *A* qui était pourtant déjà le mieux loti ²⁹. Il s'agit d'un exemple que Sen reprend dans sa conférence de 1979, ajoutant la précision suivante :

Le contenu descriptif de l'utilité est très important dans ce contexte. De toute évidence, si l'échelle des utilités reflétait l'importance morale, le souci d'accorder

²⁸ Sen reprend ici la définition d'Harsanyi (1953, pp. 434-435) des jugements de valeurs impersonnels au plus haut degré. Cependant, il précise qu'il ne trouve pas « l'attrait de la « position originelle » irrésistible », d'une part parce que rien est clair quant au choix qui en découlerait et, d'autre part parce qu'elle n'est sans doute pas la meilleure base pour des jugements moraux dans des situations réelles (Sen, 1980a, p. 201).

la priorité au revenu pour le handicapé reviendrait simplement à attribuer une utilité marginale plus élevée ; mais il s'agit là [...] d'une interprétation très particulière [et fondamentalement opposée à celle des utilitaristes], totalement dépourvue de contenu descriptif. (Sen, 1980a, p. 204)

Le fait d'admettre la diversité fondamentale des êtres humains amène donc Sen (*Ibid.*, p. 202) à « condamner la conception utilitariste de l'égalité, et son optique marginaliste »³⁰. Sa démarche critique passe à la fois par l'implication de cette doctrine sur un cas pratique dont le résultat est contraire à ce qu'indiquerait notre intuition morale — comme nous venons de la voir — mais aussi par l'examen du principe général qui fonde cette doctrine. À ce deuxième niveau, il montre bien que si l'on accorde de l'importance à la répartition du total des utilités, le soi-disant égalitarisme de l'utilitarisme n'est qu'un résultat fortuit lié à l'hypothèse forte selon laquelle tous les individus ont la *même* fonction d'utilité. En effet, étant donné la fréquence des violations de cette hypothèse, le principe général d'égalisation des utilités marginales est tout à fait étranger à une préoccupation pour la répartition de l'utilité totale.

Notons toutefois qu'au moment où Sen écrit ces lignes peu d'auteurs se réclament ouvertement de l'utilitarisme, mais Richard Hare (1976, pp. 116-117) et John Harsanyi (1975, 1977) justifient encore le bien fondé de cette doctrine en arguant justement de son aspect égalitaire. C'est d'ailleurs à ce sujet qu'une controverse importante³¹ entre Sen et Harsanyi a lieu au début de la décennie 1970. Et ce dernier avait clos son argumentaire en faisant une « grave objection morale » à la tentative de Sen (1973a) de pondérer les utilités individuelles de manière à mieux refléter la préoccupation pour l'égalité :

Toute fonction de bien-être social non linéaire dans les utilités individuelles restera moralement complètement inacceptable, indépendamment de sa forme mathématique spécifique, parce qu'elle amène forcément une discrimination injuste entre différents individus en assignant grossièrement des priorités sociales inégales envers les besoins humains également urgents d'une personne et d'une autre. (Harsanyi, 1977, p. 295)

Or, c'est précisément ce fondement de l'importance morale des besoins sur la seule notion d'utilité que Sen conteste. Lors d'une conférence Walras-Bowley pour la rencontre

²⁹ Sous-entendu dans ce cas, la personne *B* accuse un désavantage tant du point de vue de l'utilité totale — son utilité totale est inférieure à celle de *A* pour un revenu donné — que de l'utilité marginale — l'utilité qu'elle retire d'une unité de revenu supplémentaire est inférieure à l'utilité qu'en retire *A*.

³⁰ Notons que Sen présente ici une situation simple dans laquelle l'utilité totale est indépendante de sa répartition. Mais il précise que, dans une situation autre, le problème reste inchangé car « la maximisation de la somme totale des utilités exige de poursuivre les transferts jusqu'au point où le gain d'utilité marginale des gagnants équivaut à la perte d'utilité marginale des perdants, compte tenu de l'effet des transferts sur la taille et la répartition du gâteau » (Sen, 1980a, p. 200).

³¹ Cette controverse s'est notamment clairement illustrée lors du 5^{ème} Congrès International de Logique, de Méthodologie et de Philosophie des Sciences qui s'est tenu à l'Université d'Ontario Ouest au Canada du 27 août au 2 septembre 1975 — donnant lieu à des commentaires pour le moins acerbes de la part d'Harsanyi et une conclusion « triste » de Sen devant l'entêtement d'Harsanyi à soutenir l'utilitarisme. Les actes de ce congrès ont été publiés en 1977. Nous l'examinerons plus largement dans le chapitre 4 (section 3, C).

de l'Econometric Society le 24 juin 1976, Sen (1977b)³² avait formulé une critique originale des analyses du bien-être social se fondant exclusivement sur l'information de l'utilité individuelle³³, au rang desquels on trouve en premier lieu l'utilitarisme. Il s'agissait alors de remettre en cause la « neutralité » affichée par les approches *n'utilisant aucune information autre que les bien-être individuels engendrés par les diverses alternatives sociales considérées* (Sen, 1977b, p. 1559). Parmi ces approches, on ne trouve pas uniquement l'utilitarisme dans sa forme traditionnelle ou moderne, puisqu'un certain nombre de nouvelles approches en économie du bien-être s'en sont distinguées depuis les années 1930, passant notamment du cardinalisme à l'ordinalisme des fonctions d'utilité ne permettant plus la maximisation de l'utilité totale. Pour cette raison, Sen (*Ibid.*) a proposé le terme « welfarisme »³⁴ pour qualifier ce type d'approche.

Afin de montrer le caractère inapproprié du welfarisme — qui constitue pourtant le cadre standard en économie du bien-être —, il a adopté une grille de lecture mettant en avant ses « contraintes informationnelles », c'est-à-dire les informations admises, mais surtout les informations typiquement exclues de l'évaluation. Ainsi, il rappelle assez pertinemment que toute démarche d'évaluation se caractérise par sa base d'information, c'est-à-dire par l'ensemble des informations dont il est nécessaire de disposer pour formuler un jugement conforme à cette démarche, mais aussi — et ce n'est pas le moins important — par l'ensemble des informations exclues de l'évaluation directe. Par définition, l'information exclue n'est pas admise à exercer la moindre influence sur les jugements d'évaluation et, bien que ce processus reste le plus souvent implicite, le caractère même de la démarche est fortement influencé par son insensibilité à l'égard de l'information exclue.

L'une des manières d'appréhender le welfarisme pourrait donc être de considérer sa capacité à intégrer des valeurs ou des principes sociaux généraux largement reconnus. Par exemple, Sen estime que la liberté fait partie des valeurs les mieux partagées et, pour lui, elle implique : « l'assignation de droits aux personnes non sur la base de comparaisons de bien-être, mais de la reconnaissance d'une relation spéciale entre une personne et certains choix pensés comme relevant de son domaine 'personnel' » (Sen, 1977b, p. 1559). Or, de tels droits ne sont pas pris en compte par le welfarisme, et même peuvent entrer en conflit les principes retenus comme Sen (1970b) l'avait montré formellement avec l'établissement du paradoxe libéral parétien³⁵. Il se peut également

³² Le texte de cette conférence fut publié en octobre 1977 dans la revue *Econometrica* sous le titre « On Weights and Measures: Informational Constraints in Social Welfare Analysis ».

³³ Notons que Sen ne fait pas vraiment ici de distinction entre les différentes interprétations du concept d'utilité que sont notamment le bonheur (favorisé par Bentham), la satisfaction des désirs (privilegiée par les utilitaristes modernes) ou la préférence révélée. Mais dans d'autres contextes, Sen (1977d par exemple) a adressé des critiques différenciées à ces acceptions distinctes. À ce sujet, précisons que si Sen réprovoque le fondement exclusif sur l'information de l'utilité, il considère en outre que la dernière interprétation citée est de toutes façons inadéquate à saisir une quelconque idée du bien-être individuel.

³⁴ Nous traduisons ici le terme anglais « welfarism » par le néologisme « welfarisme » couramment adopté par les commentateurs de Sen en français. Il nous semble en tout cas nettement plus approprié et moins ambigu que l'expression « économie du bien-être » de Sophie Marnat dans Sen (1993, p. 202).

que l'on souhaite définir l'égalité par rapport à une autre caractéristique que le bien-être, comme « le revenu, la santé, l'éducation, le traitement devant la loi » ou même le principe de « revenu égal à travail égal » (Sen, 1977b, p. 1561). Mais toute tentative de ce type violerait le principe du welfarisme.

En ce qui concerne la théorie welfariste particulière que représente l'utilitarisme, dans lequel seule la somme, ou la moyenne, des niveaux de bien-être individuels importe, Sen (1977b, p. 1567) a identifié en particulier cinq types d'informations exclues :

(1) en ce qui concerne les états sociaux, sont exclues les informations autres que celles liées aux divers bien-être individuels qu'ils produisent ; (2) en ce qui concerne les personnes, sont exclues les informations autres que leur bien-être ; (3) en ce qui concerne les états sociaux alternatifs, impossible de savoir si un ensemble donné d'unités de bien-être correspond à la même personne (peu importe qui) ; (4) en ce qui concerne le bien-être individuel, sont exclues les informations autres que celles liées aux deux états qui sont classés dans une comparaison binaire ; (5) Est exclue l'information sur les niveaux de bien-être individuel, par opposition aux unités de bien-être.

Comme Sen (1980a, p. 211) le précisera encore, « [l]e welfarisme suppose qu'on accepte non seulement l'intuition partagée que tout plaisir a une valeur [...], mais aussi la proposition beaucoup plus discutable selon laquelle il faut accorder aux plaisirs un poids relatif *seulement* en fonction de leur intensité respective, indépendamment de la source du plaisir et de la nature de l'activité qui l'accompagne ». Partant, en traitant le bien-être social *exclusivement* comme une fonction de vecteurs de bien-être individuels, la portée du welfarisme est très restreinte — d'autant plus que l'information sur le bien-être est elle-même souvent très pauvre ou difficile à obtenir. Les limites du welfarisme sont encore plus patentes lorsqu'on s'intéresse à des évaluations statistiques comme l'inégalité et la pauvreté. Toutefois, « son rejet peut prendre de nombreuses formes différentes — pures et mixtes — tant que l'on évite de passer sous silence les informations relatives à l'utilité » (*Ibid.*, p. 212).

B. L'insatisfaction vis-à-vis de l'espace rawlsien des « biens premiers »

Une variante de l'utilitarisme en économie du bien-être a consisté à s'intéresser *non plus* à la maximisation de la somme totale des utilités, mais à un niveau particulier d'utilité total afin d'étudier différents types de répartition pour ce niveau. Cette deuxième perspective vise à mettre en évidence les cas d'inégalité et est appelée par Sen (1980a, p. 205) l'« égalité d'utilité totale ». Une manière de classer les diverses possibilités de répartition pour un même niveau d'utilité total a souvent été le recours à la règle du « leximin », version lexicale de la règle du maximin qui est associée au principe de différence de John Rawls (1971) — mais interprété sous l'angle des utilités alors que Rawls réfutait cette conception de l'avantage et envisageait son principe pour les « biens premiers ». Autrement dit, le critère du leximin consiste à juger la qualité d'une situation en fonction du niveau d'utilité de la personne la plus mal lotie.

Si le leximin peut être considéré comme une méthode plus adéquate pour les

³⁵ C'est un sujet sur lequel nous reviendrons dans le chapitre 4 (Section 3).

questions de répartition que le calcul utilitariste, Sen (1980a, pp. 208-209) n'en soulève pas moins quelques problèmes très gênants :

le leximin ignore les prétentions qui dépendent de l'intensité des besoins. La caractéristique ordinale [...] rend cette méthode insensible à l'ordre de grandeur des gains et des pertes potentiels d'utilité. [...] Outre son indifférence aux questions de quantité, le leximin n'accorde guère d'attention aux questions de nombre : il ne fait aucun cas du nombre d'individus dont les intérêts sont lésés par la défense des intérêts des plus mal lotis.

Nous pouvons remarquer ici une différence importante par rapport à un article de 1974, « Rawls versus Bentham: An Axiomatic Examination of the Pure Distribution Problem ». En effet, cinq ans plus tôt, Sen ne trouvait pas tellement surprenant, voire même plutôt bienvenu, « étant donné l'influence prépondérante de l'utilitarisme sur la pensée politique depuis plusieurs siècles », que « Rawls se soit concentré totalement sur l'autre moitié de l'ensemble des informations » (Sen, 1974a, p. 308). D'un côté, l'utilitarisme s'intéressait aux *différences* de bien-être (entre une alternative sociale et une autre), de l'autre Rawls se préoccupait uniquement des *niveaux* de bien-être et se concentrait même spécifiquement sur le niveau du plus mal loti. Sen pensait donc qu'il serait « raisonnable » d'établir des jugements éthiques sur les questions de distribution tenant compte « à la fois des comparaisons de niveau de bien-être et des comparaisons des gains et pertes de bien-être » (*Ibid.*). À l'époque, il énonce un « axiome d'équité faible »³⁶ qui utilise le même type d'information que le critère du leximin, mais d'une façon moins extrémiste, mais semble le proposer en attendant qu'« une théorie plus complète [...] émerge » (*Ibid.*). Entre 1974 et 1979, Sen a donc évolué sur deux points : 1) il ne pense plus qu'une bonne méthode pour étudier la répartition consisterait en un mélange des exigences de Rawls et de Bentham et 2) il ne parle plus du *leximin* comme d'un critère rawlsien, ayant pris conscience de l'abus d'interprétation que cela représente.

Comme nous l'avons vu plus haut, Sen (1977b) s'est entre temps rangé du côté de Rawls (1971) pour dénoncer l'usage exclusif de l'information sur l'utilité — ce que Sen appelle « welfarisme » — comme une limite majeure de l'approche de l'inégalité que ce soit en termes utilitaristes ou du leximin. Il est vrai que Sen ne pouvait plus ignorer l'ouvrage déterminant de Rawls (1971), *A Theory of Justice*, dont l'impact fut de renouveler radicalement la philosophie morale et politique anglo-saxonne — sa théorie étant construite en opposition explicite à l'utilitarisme. Rawls préfère en effet se préoccuper de la répartition des « biens premiers », qui comprennent ce que « tout homme rationnel est présumé désirer », soit « les droits, les libertés et les possibilités offertes à l'individu □ « la liberté de mouvement et le choix de l'emploi », « les pouvoirs et prérogatives des fonctions et positions de responsabilité » □, le revenu et la richesse, et les bases sociales du respect de soi-même » (Rawls, 1971, pp. 91-96). En outre, il propose le « principe de différence » comme alternative au critère d'agrégation utilitariste, soit la maximisation de la situation de l'individu le plus dépourvu en biens premiers.

³⁶ L'axiome d'équité faible est le suivant : « Si la personne *i* est plus mal lotie que la personne *j* quand *i* et *j* ont le même niveau de revenu, alors *i* ne doit pas recevoir moins de revenu que *j* dans la solution optimale au problème de pure répartition » (Sen, 1974a, p. 302). Il s'agit d'une question liée à la controverse avec Harsanyi sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre 4 (Section III).

Comme l'écrit Robert Nozick (1973, p. 79) dans sa célèbre réponse, pourtant très critique, à Rawls :

A Theory of Justice représente un travail puissant, profond, subtile, large et systématique en philosophie politique et morale qui ne connaît pas son pareil, si ce n'est peut-être les écrits de John Stuart Mill. [...] Tout philosophe politique, dorénavant, doit choisir entre deux options : ou travailler dans le cadre de la théorie rawlsienne ou s'expliquer sur ses raisons de ne pas le faire.³⁷

Dès lors, les concepts fondamentaux traitant des problèmes de justice distributive sont le fruit d'échanges dont l'impulsion est pour l'essentiel philosophique, non économique. Ces échanges constituent une source d'inspiration forte pour Sen, qui cherche à sortir l'économie du bien-être de son orientation utilitariste, ou plus largement welfariste. Selon lui, la théorie de la justice de Rawls pose un bon point de départ en ce sens, cependant elle ne constitue pas une réponse tout à fait adéquate aux questions de répartition³⁸. Sen (1980a) va donc s'imposer comme l'un des acteurs majeurs du débat concernant la nature de l'attribut adéquat qu'une société juste devrait chercher à égaliser entre les individus. Sa démarche passe là encore par l'examen de la base informationnelle retenue dans la théorie rawlsienne et se démarque par une tentative d'élargissement de celle-ci.

Dans sa conférence de 1979, Sen (1980a, pp. 210-211) prend appui sur une citation de Rawls (1971, pp. 30-31), montrant l'avantage de sa théorie sur l'utilitarisme, dont nous reprenons ici quelques passages importants :

Lorsqu'on calcule le plus grand solde net de satisfaction, l'objet des désirs n'entre pas en ligne de compte si ce n'est indirectement [...] nous ne posons pas de questions sur leur source ou leur qualité [...] Au contraire, dans la théorie de la justice comme équité, les personnes acceptent par avance un principe de liberté égale pour tous et elles le font dans l'ignorance de leurs fins plus particulières [...] un individu qui trouve du plaisir à voir les autres dans une position de moindre liberté comprendra qu'il n'a aucun droit, quel qu'il soit, à ce plaisir. Le plaisir qu'il prend aux privations des autres est mauvais en lui-même : c'est une satisfaction qui exige la violation d'un principe auquel il donnerait son accord, placé dans la position originelle.

Pour Sen (*Ibid.*), cette critique de l'utilitarisme — qu'il considère aussi comme une critique du welfarisme en général — fait appel à « un principe dont la force n'est pas ici nécessaire ». Ce principe non nécessaire, et même problématique aux yeux de Sen, consiste en l'identification de la justesse morale à « ce qui est prudemment acceptable dans la position originelle ». En effet, il considère possible de remettre en cause le welfarisme en relevant simplement « l'absence de 'parité' entre une source d'utilité et une autre »³⁹ et en faisant appel à un principe comme « la valeur irréductible de la liberté » (*Ibid.*, p. 211). La pertinence des informations exclues d'un cadre de réflexion welfariste constitue, nous l'avons vu, le pilier de la critique senienne.

Maintenant, ce qui est décisif chez Rawls, c'est justement son rejet de l'information

³⁷ Pour la dernière phrase, nous reprenons la traduction de Jean-Pierre Dupuy (1992, p. 41).

³⁸ Sen (1992a, p. 8) écrira : « bien que ma propre approche soit profondément influencée par l'analyse de Rawls, j'estime que la préoccupation informationnelle particulière sur laquelle Rawls se concentre néglige certaines considérations ».

« utilité » et son intérêt exclusif pour les « biens premiers ». Sen (1980a, pp. 214-215) reconnaît trois avantages à cette nouvelle base informationnelle :

Les critères objectifs du bien-être — comme le fait de savoir si une personne a faim, froid ou est opprimée — peuvent être directement intégrés dans les biens premiers ;

Les sources du bien-être peuvent être distinguées en fonction de la nature du bien, ce qui invalide la critique éventuelle de l'« absence de parité » ;

Le principe de différence évite la conséquence très critiquée du leximin qui revient à accorder des revenus plus élevés aux individus qui sont les plus difficiles à satisfaire, par exemple parce qu'ils ont des goûts de luxe.

Cependant, Sen voit aussi dans cette préoccupation exclusive pour les biens premiers un inconvénient majeur. En effet, il reprend l'exemple de la personne handicapée qui souffre d'un désavantage en termes d'utilité et remarque que cette information est traitée de manière tout à fait indifférente dans l'approche rawlsienne de l'égalité. Ceci l'amène à conclure — de manière assez dure — que l'attitude de Rawls⁴⁰ qui « consiste à ne pas tenir compte par crainte de commettre une erreur » des cas difficiles comme les handicaps, les besoins spéciaux en matière de santé, ou les déficiences mentales ou physiques revient à considérer ces cas comme n'ayant « aucune pertinence morale » (Sen, 1980a, p. 215). Remarquons cependant que lorsqu'il publie à nouveau cette conférence dans son ouvrage de 1982, Sen (1982a, pp. 365-366) atténue la violence de sa critique dans une note de bas de page :

La critique que je fais ici de l'argument de Rawls peut induire en erreur quant au contenu de cet argument. En réalité Rawls propose de remettre la question à plus tard, et non de l'ignorer totalement. Je dois à John Rawls des excuses pour cette impression trompeuse. J'ajouterai néanmoins qu'à mon avis on ne peut pas raisonnablement différer cette question lorsqu'il s'agit d'élaborer la structure d'une théorie substantielle de la justice. Les différences de besoins [...] sont très répandues, et elles méritent une place plus importante dans une théorie de la justice comme celle de Rawls.⁴¹

En effet, l'attaque de Sen était certainement plus virulente que Rawls ne le méritait, et les excuses qu'il lui présente dans cette deuxième publication sont l'occasion pour Sen de lui témoigner son profond respect. Cependant, il ne continue pas moins de considérer que cette « remise à plus tard » des cas difficiles constitue une faille importante de l'analyse rawlsienne, en tout cas un défaut majeur de sa base informationnelle. D'ailleurs, Sen (1980a, pp. 215-216) donne à cette critique une portée plus grande encore :

³⁹ Sen reprend ici le terme de John Stuart Mill (1859, p. 140) lui-même. Pour Sen cette « absence de parité » s'illustre certes dans la distinction que l'on peut effectuer « entre l'utilité produite par des actions ne concernant que soi-même et l'utilité produite par des actions concernant autrui » (Sen, 1980a, p. 212), mais pas seulement.

⁴⁰ Sen renvoie ici à Rawls (1975, p. 96) écrivant au sujet des « cas difficiles » qu'ils « distraient nos perceptions morales en nous amenant à penser aux gens distants de nous dont le destin provoque la pitié et l'angoisse ».

⁴¹ Cette note de bas de page figure également dans la traduction française (Sen, 1993a, pp. 189-213), puisque celle-ci se fonde sur la publication de 1982.

Le problème ne se limite pas aux cas difficiles. La perspective définie par les biens premiers semble faire peu de cas de la diversité des êtres humains [...] Si les individus étaient pour l'essentiel très semblables, un indice des biens premiers pourrait être une très bonne méthode pour juger de l'avantage. Mais, en réalité, les individus semblent avoir des besoins très différents, qui varient en fonction de la santé, de la longévité, du climat, du lieu géographique, des conditions de travail, du tempérament et même de la taille du corps [...] Juger l'avantage uniquement en termes de biens premiers mène à une morale parfaitement aveugle.

De la même manière que l'utilitarisme perdait, au sens de Sen, de son attrait normatif pour les questions de répartition en raison de son hypothèse infondée de « fonctions d'utilité individuelles identiques », la théorie de la justice de Rawls s'adresse indûment à des individus aux besoins semblables⁴². Plus fondamentalement encore, Sen (*Ibid.*, p. 216) reproche à Rawls l'aspect « fétichiste » de son analyse en termes de biens premiers, puisque ces derniers sont envisagés « comme une représentation de l'avantage, au lieu de considérer l'avantage comme une relation entre les personnes et les biens ». Or, il s'agit d'un travers que ne contiennent pas les analyses welfaristes, qui n'évaluent pas « les revenus et la richesse en tant qu'unités matérielles, mais en fonction de leur capacité à produire du bonheur ou à satisfaire des désirs humains » (*Ibid.*). Finalement, Sen est moins catégorique que Rawls quant au rejet des analyses en termes d'utilité. En effet, que les intérêts d'une personne n'aient aucun lien direct avec son bonheur ou la satisfaction de ses désirs lui paraît difficile à justifier. Il semble donc souhaiter que ces informations entrent en ligne de compte lorsque l'on s'intéresse à l'avantage de différentes personnes. Il affirme donc le caractère *insuffisant* de l'information sur les utilités, mais ne va pas jusqu'à la considérer comme moralement *non pertinente*.

C. Les « capacités de base » : un espace où rechercher l'égalité

Sen adhère en partie aux critiques de Rawls en ce qui concerne le courant welfariste mais soutient que son approche se concentre indûment sur les biens premiers et néglige par là même la capacité sûrement très inégale des individus à transformer ces biens en réalisations fondamentales. Sen cherche alors un meilleur dénominateur commun aux différentes conceptions de l'avantage que les biens premiers — Rawls ayant été trop loin dans la direction opposée au welfarisme. Cependant, il estime qu'on ne peut aboutir à une théorie de l'égalité adéquate à partir d'une combinaison des approches rawlsienne et welfaristes, en raison de la légitimité de tenir compte d'informations qui en sont exclues implicitement :

L'absence d'exploitation, ou l'absence de discrimination, nécessite le recours à des informations qui ne sont pas pleinement exprimées ni par l'utilité ni par les biens premiers. Des conceptions en termes de droits peuvent aussi être

⁴² Arrow (1973, pp. 253-254) avait formulé une objection similaire, remarquant que des individus ayant des handicaps physiques ou psychologiques pouvaient ne pas retirer les mêmes plaisirs que d'autres ayant pourtant le même ensemble de biens premiers. Arrow notait d'ailleurs que la bonne santé ne faisait pas partie de la liste des biens premiers, et que l'inclure créerait une tension avec la richesse.

intégrées, allant au-delà du seul souci pour le bien-être personnel. [...] Ma thèse est que même la notion de besoins n'est pas décrite de façon adéquate par les informations sur les biens premiers ou l'utilité. (Sen, 1980a, p. 217)

Finalement, il en vient à proposer une théorie fondée, non pas sur les droits, mais sur les « capacités de base » définies comme « le fait qu'une personne soit capable d'accomplir certaines choses basiques » (*Ibid.*, p. 218). Parmi ces « choses basiques », il inclut : la capacité de satisfaire ses besoins nutritionnels, les moyens de se procurer des vêtements et un toit, le pouvoir de participer à la vie sociale de la communauté, ou la capacité de se déplacer — pensant ici au cas spécifique de la personne handicapée. Il présente cette préoccupation comme étant bien différente de celles pour l'utilité marginale, pour le niveau d'utilité totale ou pour les biens premiers, même définis au sens large. En particulier, les « capacités de base » se rapportent à une notion d'« urgence » qui n'est pas véritablement décrite dans les autres approches :

Les biens premiers accusent d'un handicap fétichiste dans la mesure où ils sont concernés par [...] les bonnes choses plutôt que par l'effet de ces bonnes choses sur les êtres humains. Le point de vue de l'utilité, lui, se préoccupe de l'effet de ces choses sur les êtres humains, mais utilise un système de mesure qui se fonde sur les réactions mentales de la personne, et non sur ses capacités. [...] Si l'on affirme que les ressources doivent servir à éliminer ou réduire fortement le désavantage du handicapé, en l'absence d'argument fondé sur l'utilité marginale (parce que cela coûte cher), en l'absence d'argument fondé sur l'utilité totale (parce qu'il est content de son sort), et en l'absence de privation de biens premiers (parce qu'il dispose des mêmes biens que les autres [...]) ce qui est en jeu c'est l'interprétation des besoins en termes de capacités de base. (Sen, 1980a, p. 218)

Pour Sen, l'exigence d'égalité implique donc une interprétation des besoins et des intérêts en termes de capacités de base. Il conçoit cette perspective comme « un prolongement naturel de l'intérêt de Rawls pour les biens premiers, déplaçant l'attention des biens vers l'effet de ces biens sur les êtres humains » (*Ibid.*)⁴³. Dans l'introduction de son ouvrage *Choice Welfare and Measurement*, Sen (1982a, p. 30) précise qu'il lui semble en effet « raisonnable de déplacer l'attention sur les biens en tant que tels vers ce que les biens apportent aux être humains », sans pour autant prôner un retour au welfarisme :

L'utilité n'est qu'un aspect de ce que les biens peuvent apporter aux êtres humains, et elle se concentre entièrement sur le côté psychologique de l'histoire. Toutefois, il y a aussi des effets non psychologiques des biens sur les gens, et une comparaison de — disons — la malnutrition de différentes personnes n'est ni une comparaison des aliments qu'elles ont consommés (elles peuvent consommer les mêmes aliments et quand même avoir divers niveaux de malnutrition), ni une comparaison des utilités (elles peuvent être également mal nourries tout en ayant des niveaux de satisfaction [...] assez différents).

Par rapport à l'article issu de la conférence Tanner, Sen (*Ibid.*) clarifie son point de vue en schématisant la distinction qu'il perçoit entre les différentes catégories impliquées dans la

⁴³ Notons que Sen justifie plus encore cette filiation rawlsienne en indiquant que ce que visait Rawls en caractérisant l'avantage par les biens premiers, c'était bien l'idée de « capacité ». Cependant, ses critères n'étaient pas à même de servir son objectif initial, en raison de leur concentration sur les biens eux-mêmes.

relation entre un bien et une personne, et en prenant comme exemple de bien une bicyclette. Nous retranscrivons cette spécification — qui constitue plus qu'une simple illustration — dans le tableau suivant :

Tableau 1 : De la possession de *biens* à l'*utilité* qu'ils procurent : deux catégories intermédiaires

Catégories :	Biens caractéristiques fonctionnement utilité
Exemple :	Bicyclette moyen de transport déplacement plaisir

Sen considère qu'il est davantage pertinent de s'intéresser aux qualités des biens, c'est-à-dire à ce qu'ils peuvent apporter à la personne qui les possède, plutôt qu'aux biens *per se*. Par rapport aux approches qui se concentrent sur les biens comme celle de Rawls, ou plus simplement sur les richesses, il introduit donc la notion de « caractéristiques » des biens inspirée de Gorman (1956) et Lancaster (1966). Dans le cas de la bicyclette, l'une de ses caractéristiques essentielles est d'être un moyen de transport. En outre, il ajoute encore une catégorie entre les caractéristiques d'un bien et l'utilité qu'ils procurent, à savoir celle de « fonctionnement »⁴⁴. Cette troisième catégorie est relative à l'*usage* qu'une personne fait des caractéristiques d'un bien. Par exemple, « une *bicyclette* fournit un moyen de transport à la condition qu'une *personne* se déplace avec » (Sen, 1982a, p. 30). Dès lors, entre les caractéristiques des biens et l'utilité que celles-ci peuvent procurer aux personnes, les fonctionnements offrent une base pour l'évaluation de l'avantage individuel qui n'est ni purement matériel, ni purement psychologique. Se déplacer, être bien nourri, être en bonne santé, être respecté socialement sont des exemples de fonctionnements.

Ainsi, Sen déplace l'intérêt des biens vers leurs caractéristiques, puis vers les fonctionnements qu'elles permettent d'accomplir, sans aller jusqu'à l'utilité procurée par ces fonctionnements. En outre, il est crucial de bien saisir que sa perspective se centre sur les « capacités de base », c'est-à-dire sur les *potentialités* de fonctionnements dont jouit une personne plutôt que sur les fonctionnements effectifs de cette personne. Il justifie ce choix de la variable focale de la manière suivante :

Lorsqu'on a affaire à des adultes, il semble naturel de ne pas observer seulement si une personne fonctionne d'une certaine manière, mais si elle a la capacité de fonctionner de cette manière — même si elle ne choisit pas de le faire. C'est bien sûr la préoccupation typique pour les « droits » — la liberté de parole ne requiert pas qu'une personne doive parler continuellement, mais qu'elle puisse parler si elle choisit de le faire. Pour beaucoup des capacités de base [...], l'élément de choix peut ne pas être très important puisque les opportunités présentes seront saisies. Dans d'autres cas, la distinction peut être importante. (Sen, 1982a, pp. 30-31)

Ainsi, Sen en appelle aux droits et aux libertés afin de justifier sa préoccupation pour les

⁴⁴ Ici, nous traduisons le concept de « functioning » par « fonctionnement ». Ce faisant, nous respectons une convention qui semble être appliquée par l'ensemble des traducteurs français des écrits de Sen, bien que « mode de fonctionnement » soit certainement plus conforme à l'usage français. Comme le souligne Paul Chemla, le traducteur d'*Inequality Reexamined* (Sen, 1992a), « il faut oublier les connotations « mécaniques » du mot », car il désigne « les façons d'être et d'agir des individus » (Sen, 2000a, p. 22).

capabilités à fonctionner plutôt que pour les *fonctionnements* individuels. On peut également y voir un intérêt pour la notion de « responsabilité individuelle » comme le souligne Denis Maguain (2002)⁴⁵. Cependant, concernant les capabilités *de base*, Sen semble signifier que l'observation des fonctionnements réalisés et non potentiellement réalisables peut être suffisante. On trouve ici un lien implicite avec leur caractère d'« urgence » évoqué dans l'article : puisque les capabilités de base concernent la possibilité d'accomplir certaines choses basiques, le fait que ces choses soient considérées *basiques* rend le choix de ne pas les accomplir peu probable.

La manière dont Sen présente en 1982 l'objet de sa conférence Tanner du 22 mai 1979 nous donne un éclairage supplémentaire. Il nous semble maintenant intéressant de compléter encore notre point de vue par une mise en rapport avec une autre conférence de Sen datant du 30 mai 1979 et intitulée « Description as Choice »⁴⁶. Bien que Sen ne fasse pas lui-même de lien explicite entre les deux et que le terme de « capabilité » ne soit pas mentionné dans la seconde, il semble y avoir quelques orientations communes à ces deux lectures publiques et une conception générale qu'il peut être utile de souligner afin de mieux saisir sa perspective. « Description as Choice » (Sen, 1980b) présente une réflexion à caractère méthodologique sur l'exercice spécifique que constitue la description en économie. Bien que souvent perçu comme une simple question d'observation et de rapport, au mieux comme un travail de systématisation, Sen (1980b, p. 354) considère que cet exercice est plus complexe qu'il ne le paraît, impliquant notamment un travail de sélection :

la description peut être caractérisée par le choix au sein d'un ensemble d'énoncés vraisemblables d'un sous-ensemble sur la base de sa pertinence. La vérité est — au mieux — une condition nécessaire mais pas suffisante d'une bonne description. Il n'est peut-être pas exagéré de dire que tout acte conscient de description contient certaine théorie — généralement implicite — quant à l'importance relative de différents énoncés concernant le sujet d'étude. Je parlerai à ce sujet de la « base choisie pour la description » [choice basis of description]⁴⁷.

Le choix d'une « base pour la description » doit donc se faire en fonction de critères de pertinence qui, pour Sen, exigent d'être en rapport avec les objectifs de la description —

⁴⁵ Maguain (2002, p. 166) voit d'ailleurs là un point commun essentiel aux approches respectives de Rawls et de Sen, puisqu'ils ne préconisent pas une distribution en termes de résultats : « Les biens premiers et les fonctionnements sont des *moyens* qui permettent aux individus d'accomplir divers projets de vie et dont le bon usage est soumis à l'exercice de leur propre volonté ».

⁴⁶ Cette conférence du 30 mai s'est tenue à l'Université de Saskatchewan, dans la ville canadienne de Saskatoon, dans le cadre du Congrès des Sociétés Savantes Canadiennes. Elle sera publiée en novembre 1980 dans la revue *Oxford Economic Papers* et également reprise dans l'ouvrage de 1982, *Choice Welfare and Measurement*.

⁴⁷ ***Notre traduction de cette expression n'est pas des plus élégantes. Cependant, l'idée était de garder le terme de « base » que l'on trouve également dans l'expression courante de « base de données » et surtout dans l'expression senienne de « base informationnelle » ou « base d'information ». Quant au terme « choice » utilisé par Sen, il était difficile de conserver dans la traduction la connotation d'action ou de potentialité qu'il lui donne en ne choisissant pas le terme « chosen ». Notre traduction française par « choisie » renvoie à une action passée ou à un choix réalisé ce qui transmet moins l'idée de potentialité, mais il nous semblait que c'était la seule traduction possible en français correct.***

allant au-delà d'une simple correspondance avec la réalité. Pour cette raison, il n'infirmes pas totalement l'idée de Friedman (1953) selon laquelle la validité d'une description — Friedman parlant plutôt d'« hypothèse » — dépend de ses succès en termes de prédiction. Cependant, Sen (1980b, p. 359) estime que cette concentration sur le seul objectif de la prédiction donne une portée très limitée au traitement de la « base choisie pour la description », autrement dit à ses fondements théoriques. En effet, la nature des questions économiques reflète, à son sens, une pluralité de motivations et d'intérêts que le sujet est censé couvrir. Les divers objectifs qui peuvent être, entre autres, « la prédiction, la prescription, la communication efficace ou même la simple curiosité » (*Ibid.*, p. 360) ne sont de fait pas réductibles à un unique et ultime objectif, quel qu'il soit.

Il apparaît que la notion de « base choisie pour la description » rappelle fortement celle de « base informationnelle » évoquée au sujet des théories de l'égalité. Tout comme une démarche d'évaluation se caractérise par l'ensemble des informations dont il est nécessaire de disposer pour formuler un jugement conforme à cette démarche, et implicitement — mais fondamentalement — par l'ensemble des informations exclues de l'évaluation directe, une description se caractérise par ses présupposés théoriques ainsi que par son insensibilité à l'égard d'autres théories. Et ce n'est sans doute pas un hasard si à la fin de son article sur la méthodologie de la description, Sen aborde la question des fondements théoriques pour la description des inégalités. À ce propos, il s'inquiète du fait que l'économie descriptive, après avoir longtemps subi « l'impérialisme de l'économie prédictive », souffre depuis peu du « nouvel empire en expansion que constitue l'économie prescriptive » (*Ibid.*, p. 363)⁴⁸. Or, qu'une sélection doive être opérée entre les divers aspects d'un phénomène ne signifie pas, pour lui, qu'elle doive l'être en termes d'intérêts normatifs.

Par exemple, une préoccupation éthique comme la maximisation du bien-être social peut ne pas être la seule motivation pour la mesure des inégalités — l'inégalité ayant une signification descriptive en soi généralement reconnue. Cependant, il existe un certain nombre de mesures économiques basées explicitement sur des fonctions d'évaluation du bien-être social. Sen (*Ibid.*, p. 365) fait référence notamment à la mesure éthique d'inégalité des revenus d'Atkinson (1970) inspirée de la perspective normative défendue par Hugh Dalton (1920). Selon cette perspective, l'étendue de l'inégalité est mesurée par la perte de bien-être social — en termes de revenu équivalent — résultant de l'inégalité en question. En conséquence, une répartition des revenus du type (99, 1) peut très bien être décrite comme parfaitement égalitaire si le bien-être social est considéré comme la somme des utilités individuelles donnée par une fonction linéaire des revenus individuels, dès lors qu'il n'y a pas de perte de bien-être social engendré par cette répartition.

Aussi, Sen (*Ibid.*, p. 366) estime que, même si la préoccupation éthique constitue une motivation dominante pour mesurer les inégalités, il faut encore distinguer une description « utile » de l'inégalité — au caractère purement instrumental — et une « bonne »

⁴⁸ Ce phénomène est assez récent, puisque l'économie prescriptive avait elle-même souffert de l'ère positiviste : « l'économie du bien-être a longtemps été l'« intouchable » de la communauté de l'économie et quand les économistes parlaient *qua* économistes [...] il devaient le faire dans un langage scientifique libre de valeur [...] Bien que libérant de la prison positiviste, l'économie prescriptive a souvent imposé ses propres chaînes à la discipline de la description » (Sen, 1980b, pp. 363-364).

description de l'inégalité — conforme aux faits. Autrement dit, même si l'on s'intéresse à l'inégalité avant tout en raison de la perte de bien-être social qui pourrait en résulter, il ne faut pas confondre les deux questions que sont : « quel est le degré d'inégalité ? » et « quelle perte de bien-être social résulte de l'inégalité ? ». Il conclut donc en affirmant que la description de l'inégalité suppose certes une sélection entre divers aspects du problème, mais que la sélection peut être opérée par rapport à d'autres motivations que les seules valeurs. Il réfute en particulier la proposition selon laquelle tout énoncé factuel implique nécessairement des valeurs implicites⁴⁹, considérant que la description n'a pas pour fondement des jugements de valeur, mais bien des faits. Ce qui est moins clair dans le discours de Sen c'est la manière de décider des critères de sélection de ces faits. À vouloir présenter la description comme un exercice qui ne serait pas inévitablement imprégné de jugements de valeurs, il semble négliger quelque peu leur rôle dans l'établissement des critères de sélection⁵⁰. Sa perspective s'éclaire un peu lorsqu'il écrit : « la description [...] devrait *refléter* des jugements de valeurs socialement partagés plutôt que d'être un jugement de valeur en soi » (*Ibid.*). La sélection des aspects qui serviront à décrire un phénomène aura donc plus de portée si elle se fait sur la base d'un intérêt commun à la plupart des individus. L'exemple suivant permet de mieux saisir l'idée défendue par Sen :

A la question « la Chine est-elle un grand pays ? », nous acceptons la réponse : « oui, il y a 900 millions d'habitants », fondant la notion de taille d'un pays sur la taille de sa population. Cependant, la Chine a moins de surface que le Canada, moins de tigres que l'Inde, moins d'ours polaires que l'Union Soviétique, et [...] aucune mouche. (Ibid., p. 360)

Le fait que l'on décrive souvent la Chine comme plus grande que le Canada, l'Inde, ou ce qui à l'époque était encore l'Union Soviétique, révèle notre intérêt plus large pour les êtres humains plutôt que pour les surfaces, les tigres, les ours ou les mouches. En tout cas, c'est bien la validité de cette préoccupation qui doit être évaluée si l'on cherche à savoir s'il s'agit d'une bonne description. On doit notamment s'interroger sur la capacité de cette description à capter notre intérêt en comparaison avec une description fondée sur d'autres théories ou conceptions : la taille d'une population permet-elle mieux de décrire la taille d'un pays que l'espace de ce pays ? Examiner uniquement les succès d'une théorie en termes de prédiction ou de prescription ne peut pas épuiser les raisons qui amènent à la choisir.

Si nous faisons maintenant le lien avec la théorie de l'égalité qu'il propose dans « Equality of What ? », il apparaît que sa proposition d'« égalité des capacités de base »

⁴⁹ Pour Sen (*Ibid.*, p. 364), cette proposition doit sans doute beaucoup à Gunnar Myrdal (1958) qui, au milieu de sa carrière, avait abandonné son optique positiviste de départ.

⁵⁰ Dans un article de méthodologie économique en l'honneur de Bhabatosh Datta, ancien professeur de Sen au Presidency College de Calcuta, Sen (1989a) reprendra en partie des éléments de sa conférence de 1979 sur la description économique (Sen, 1980b). On ne trouve rien de nouveau à ce sujet, si ce n'est que Sen (1989a, p. 316) reconnaît lui-même que « les sujets complexes de l'utilisation de jugements de valeur (1) dans le choix des descriptions et (2) dans le choix des problèmes à étudier et à mentionner » posent des questions méthodologiques « intéressantes et stimulantes » qu'il serait utile d'examiner. S'il est conscient de l'intérêt de ces questions, ce n'est toutefois pas un sujet qu'il développera par la suite.

concerne finalement le choix d'une base théorique pour la description de l'inégalité. Le processus de sélection que Sen (1980a) effectue commence d'ailleurs par éliminer les théories cherchant à servir un autre objectif que la simple mesure des inégalités, comme la maximisation du bien-être social ou la maximisation du bien-être du plus mal loti. L'objectif de sa démarche est certes prescriptif, puisqu'il s'agit de fournir une théorie permettant de décrire diverses alternatives sociales en fonction de leur niveau d'inégalité, et implicitement d'orienter vers l'alternative la moins inégalitaire. Mais son ambition semble être de couvrir avec sa théorie un ensemble plus large d'objectifs, cherchant avant tout à *décrire* l'égalité en des termes susceptibles de refléter les intérêts et les valeurs socialement partagés.

La théorie que Sen préconise pour fonder la description du degré d'égalité d'un état social est en fait une théorie de l'avantage individuel, qui elle-même se définit par sa base informationnelle. Cette base qu'il choisit pour la description n'est pas tant choisie pour son caractère avéré que pour sa pertinence morale en lien avec les intérêts et les besoins humains. Il suggère les « capacités de base », entendues comme le pouvoir des individus « d'accomplir certaines choses basiques », comme une base d'information appropriée pour une théorie de l'égalité notamment en raison d'un fait bien précis : les individus sont différents. C'est également au vu de ce fait qu'il réfute les théories welfaristes — le bien-être individuel étant trop sujet aux aléas des dispositions d'esprit des divers individus — et la théorie rawlsienne — les biens premiers étant trop concernés par les ressources plutôt que par les fonctionnements individuels. Dès lors, une description de l'égalité fondée sur sa théorie ne peut pas être considérée comme un jugement de valeur. Comme d'autres descriptions possibles à partir des théories qu'il critique, celle qu'il prône s'appuie sur des faits, mais des faits différents qui auraient l'avantage à son sens de mieux refléter notre intérêt.

Notons enfin que Sen (1980a, pp. 219-220) termine sa première conférence Tanner en annonçant d'ores et déjà quelques difficultés pour l'utilisation de la notion d'« égalité des capacités de base » et rappelle les ambitions qu'il nourrit en présentant une telle perspective. Nous les résumons dans le tableau suivant :

Tableau 2 : 22 mai 1979 : Introduction du concept de « capacité » dans le cadre d'une analyse de l'égalité en termes de « capacités de base »

Ambitions initiales	Difficultés envisagées	Méthodes suggérées
L'égalité des capacités de base est un <i>guide partiel, moralement plus pertinent</i> que les égalités welfaristes ou rawlsienne pour les évaluations associées à l'idée d'égalité.	1. Le <i>choix des capacités</i> à inclure dans un indice des « capacités de base ».	1. Des <i>classements partiels</i> sur la base d'une uniformité des préférences individuelles, et la <i>prise en compte de conventions</i> importantes.
L'indice des capacités de base peut être <i>employé pour d'autres exercices normatifs</i> non égalitaristes.	2. Le <i>choix de la pondération</i> des différentes capacités retenues pour l'indice.	2. L'importance relative des capacités dans l'indice <i>dépend de la culture de la société</i> évaluée.

La conférence Tanner du 22 mai 1979 avait pour premier objectif d'invalider d'un point de vue moral la base informationnelle de la théorie welfaristes et de la théorie de la justice de Rawls pour traiter la question des inégalités⁵¹. La démarche critique de Sen était cette fois complétée d'une proposition constructive, avec la suggestion d'une nouvelle dimension pour juger de l'avantage individuel, ayant une portée programmatique plutôt que définitive. En effet, Sen envisage alors les « capacités de base » comme une dimension moralement plus pertinente que l'utilité ou les biens premiers pour l'évaluation des états sociaux en termes de répartition — et en d'autres termes aussi —, mais pas nécessairement comme l'unique guide possible et adéquat. Conscient des difficultés que pourrait susciter l'utilisation de cette dimension nouvelle, il ne conditionne pas la validité de sa critique des autres approches en vigueur à l'acceptation de sa proposition et considère d'ailleurs que sa démarche critique constitue sa « thèse principale ». Il est vrai que les problèmes liés aux choix des capacités à prendre en compte et de leur importance relative peuvent laisser perplexes un certain nombre d'économistes, sans parler du problème non évoqué de leur mesure.

Section II. Une avancée théorique en lien avec l'exploration d'un sujet pratique : l'étude des famines à partir des « droits d'accès », premier pas vers l'approche par les capacités

Il est difficile de voir en Sen autre chose qu'un théoricien, pourtant sa conception de l'économie est clairement politique. En tant qu'universitaire, il défend certes ses engagements d'une manière technique, mais il n'en souhaite pas moins influencer les prises de décisions politiques en vertu de la force intellectuelle de ses engagements. S'il s'est toujours refusé à participer à une quelconque activité gouvernementale, il n'est cependant pas resté confiné dans la sphère universitaire. Dès le début des années 1970, il s'implique dans des organisations non gouvernementales, en commençant pas travailler pour le Bureau International du Travail dans le cadre du Programme Mondial pour l'Emploi. Lancé en 1969 par Louis Emmerij⁵², ce programme a pour objectif d'aider les gouvernements à repenser leurs politiques pour lutter contre la pauvreté et le chômage de

⁵¹ Précisons ici, bien que cela ait pu apparaître assez clairement tout au long de cette section, que Sen aborde la question morale de l'égalité sous l'angle des besoins, plutôt que des mérites. Dans son ouvrage sur l'inégalité économique (Sen, 1973a, p. 104), il avait déjà souligné la priorité que devaient avoir les premiers sur les seconds.

⁵² Emmerij est en fait une vieille connaissance de Sen puisque leurs premiers contacts remontent à 1962, lorsque tous deux travaillaient sur le modèle économétrique de Tinbergen reliant le changement éducationnel au développement économique. Emmerij était donc à l'initiative de l'invitation à Sen : « Lorsque j'assumai la charge du Programme mondial de l'emploi, l'une de mes premières pensées fut de l'associer à mes travaux avec d'autres comme Tinbergen et Leontief [...] Sen, Tinbergen, Leontief, Rosenstein-Rodan et beaucoup d'autres participèrent alors à une importante réunion que j'avais organisée pour fixer les aspects prioritaires du programme de recherche du PME. Mais alors que les autres se cantonnèrent dans le rôle de conseillers (précieux et fort appréciés), Sen, lui, décida de mettre activement la main à la pâte en participant à plusieurs volets de ce programme de recherche. » (*Fetherolf Louffi, 1998, p. 1*).

masse ; il constitue la principale contribution du BIT à la Stratégie de Développement International des Nations Unies. Suite à l'invitation de Emmerij, Sen participe activement dans les années 1970 à plusieurs volets de ce programme de recherche ayant l'ambition d'orienter les politiques publiques de manière à « promouvoir l'emploi et satisfaire les besoins fondamentaux des populations » (ILO, 1976)⁵³. Au début, la contribution de Sen est principalement en lien avec le sujet de sa thèse de doctorat — le choix des techniques (Sen, 1960), qu'il élargit à l'étude du travail non salarié (Sen, 1972, 1975) —, mais à partir de 1973, il se lance dans une importante étude des famines. Il s'agit d'un sujet qui lui tient à cœur, ayant été témoin trente ans auparavant de la grande famine qui ravagea le Bengale. En effet, le summum de la famine bengalaise a lieu en 1943 alors que Sen est âgé de neuf ans et qu'il vit à Dhaka, au Bengale⁵⁴. Si la famine constitue pour lui un sujet économique sérieux et digne d'intérêt, il ne pensait pas qu'il s'agissait d'un sujet très difficile. C'est certainement pour cette raison qu'il a attendu aussi longtemps avant de s'engager dans cette recherche. Signalons aussi que son regain d'intérêt pour ce sujet a dû être stimulé par la résurgence du phénomène au Bangladesh en 1974, ainsi qu'en Éthiopie et dans le Sahel à peu près à la même période. Cependant, il s'est vite rendu compte que la simplicité du sujet n'était qu'apparente et il lui a fallu près de dix ans avant d'aboutir à la publication d'un ouvrage intitulé *Poverty and Famines: An Essay on Entitlement and Deprivation* (Sen, 1981a)⁵⁵.

Bien que Sen ne fasse pas référence à sa propre expérience — ou plutôt à son témoignage — de la famine, dans ses travaux à ce sujet, il expliquera plus tard⁵⁶ qu'à l'occasion de cette recherche, un certain nombre des intuitions qu'il avait eu en tant qu'enfant se sont avérées pertinentes. Nous allons notamment voir que sa perception de la famine de 1943 l'a amené à développer une hypothèse originale par rapport à la littérature existante dans ce domaine. En effet, Sen a remis en cause la vision courante selon laquelle les famines sont causées par un déclin de la nourriture disponible et a exploré une approche en termes de « droits d'accès »⁵⁷ [entitlements], permettant de

⁵³ Ce sont en effet les objectifs prioritaires affichés par le PME lors de la Conférence Mondiale pour l'Emploi qui s'est tenue à Genève en 1976.

⁵⁴ Dakha deviendra en 1971 la capitale du Bangladesh. À cette date, le Bangladesh devient indépendant, après avoir été une ville du Pakistan Oriental suite à la partition de l'Inde en 1947.

⁵⁵ Dans la préface, Sen (1981a, p. vii) remercie les membres du BIT « pour, entre autres, leur patience extraordinaire ; le travail a pris bien plus de temps qu'ils — et que moi-même — l'imaginaient ».

⁵⁶ Bien qu'il s'agisse d'un élément biographique aujourd'hui bien connu, il vaut la peine de noter que Sen n'a commencé à y faire référence dans ses écrits qu'à partir des années 1990. C'est en effet lorsqu'il reçoit le prix Agnelli en Italie que Sen (1990c) confesse pour la première fois publiquement ce traumatisme d'enfance. Mais c'est surtout dans un entretien avec Barsamian (2001) qu'il fait un lien explicite entre son vécu dans cette période de famine et l'approche théorique qu'il a développé à ce sujet dans ses travaux pour le BIT.

⁵⁷ Nous avons choisi de traduire le terme anglais « entitlements » par l'expression « droits d'accès » étant donné sa signification de « pouvoir de commande [sur les biens] à travers les moyens légaux en vigueur dans une société » (Sen, 1981a, p. 45).

traiter ce sujet d'une manière non plus strictement économique, mais intégrant des aspects sociaux, politiques et légaux (A). Cependant, ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas la contribution de Sen à l'étude des famines — aussi importante et controversée soit-elle —, mais plutôt de montrer en quoi il s'agit d'une étape primordiale vers l'idée des « capacités de base ». Certes, Sen développe l'approche en termes de « droits d'accès » dans un domaine assez distinct de la philosophie morale et de l'économie normative, toutefois il est fort probable que celle-ci l'ait aidé à formuler une conceptualisation de l'avantage individuel alternative à l'utilité et aux biens premiers. En effet, « droits d'accès » « fonctionnements » et « capacités » ne sont pas des concepts indépendants et l'approche par les capacités peut être considérée comme une extension de l'approche par les droits d'accès (B).

A. L'étude des famines par l'intégration des aspects économiques, sociaux, politiques et légaux

Lorsque Sen attaque son enquête sur les causes de la faim en général et plus particulièrement des famines, il semble tout d'abord vouloir remettre en cause la conception répandue selon laquelle ces phénomènes sont liés *exclusivement* et *nécessairement* à des baisses de la disponibilité des denrées alimentaires [food availability decline view]⁵⁸. Son argumentaire s'appuie, d'une part, sur des données statistiques montrant que de nombreuses famines ont eu lieu sans qu'il n'y ait de telles baisses⁵⁹ et, d'autre part, sur l'idée que si le déclin de l'offre de nourriture est avéré, cela n'explique pas qui meurt de faim. Son opinion est que les famines ne sont pas des catastrophes naturelles, mais bien des désastres sociaux que l'on ne peut saisir qu'en entrant en profondeur dans la « relation des gens à la nourriture » (Sen, 1981a, p. 154). À cet égard, il semble que son enquête ait été orientée par des questions qui ressemblent à celles qu'un enfant pourrait se poser suite à l'observation d'une famine :

Si des gens ont dû mourir de faim, alors clairement ils n'avaient pas assez de nourriture, mais [...] pourquoi n'avaient-ils pas de nourriture ? Qu'est-ce qui autorise un groupe plutôt qu'un autre à obtenir la nourriture qu'il y a ? (Ibid.)

Or ces questions traduisent bien deux intuitions qui sont aussi deux enseignements tirés de son expérience de la famine de 1943-45 au Bengale : 1) il avait entendu ses parents dire que les récoltes n'avaient pas été mauvaises et les avaient vu surpris devant la famine ; 2) bien qu'il voyait des gens souffrir de la faim dans les rues de Dakha, il avait réalisé que personne dans sa famille ou parmi ses amis n'était affecté par la famine (Barsamian, 2001, pp. 5-6)⁶⁰. Avant même d'avoir débuté ses recherches, Sen avait

⁵⁸ Sen ne nie pas que l'offre de nourriture soit une donnée importante pour l'analyse des famines, mais il refuse la vision héritée de Thomas Malthus (1798) selon laquelle le problème viendrait seulement du fait qu'il y ait « trop de bouches à nourrir ».

⁵⁹ Par exemple, Sen (1981a, p. 62) montre que la production alimentaire globale pendant la famine de 1943 au Bengale — durant laquelle environ trois millions de personnes sont mortes selon son évaluation — n'était pas plus faible qu'en 1941. Dans son ouvrage, Sen étudie trois autres famines des années 1970 : celles d'Éthiopie, du Sahel et du Bangladesh. Or, seules les deux premières semblent avoir eu lieu à un moment où la production alimentaire avait décliné en raison de catastrophes naturelles, mais Sen estime que le déclin était de toute façon trop faible pour expliquer des famines de cette ampleur.

donc pour parti pris que le problème n'était pas qu'une question de pénurie alimentaire et qu'il ne touchait que certaines classes sociales. L'ouverture de son ouvrage de 1981 annonce d'ailleurs assez clairement sa position :

La faim est la caractéristique de certaines personnes qui n'ont pas assez de nourriture à manger. Elle n'est pas caractérisée par le fait qu'il n'y ait pas assez de nourriture à manger. Si la dernière caractéristique peut être une cause de la première, c'est l'une des nombreuses causes possibles. [...] Les constats sur l'offre de nourriture renseignent sur un bien (ou un ensemble de biens) considéré pour lui-même. Les constats sur la faim renseignent sur la relation des personnes au bien (ou à l'ensemble des biens). Laissant de côté les cas où une personne ne mange pas délibérément, les constats de faim nous amènent directement aux constats sur la possession de nourriture par les personnes. Afin de comprendre la faim, il est donc nécessaire d'entrer dans la structure de la propriété.

Dès lors, il lui a paru pertinent de s'orienter vers une grille de lecture en termes de « droits d'accès » permettant de mieux saisir les relations de propriété dans des situations de famine. Cette approche se concentre sur « la capacité qu'ont les individus de disposer de nourriture grâce aux moyens légaux disponibles dans la société, comprenant l'utilisation des possibilités de production, des opportunités marchandes, des relations de droits vis-à-vis de l'État, et d'autres méthodes permettant d'acquérir de la nourriture » (Sen, 1981a, p. 45, nous soulignons). Autrement dit, « les droits d'accès font référence aux ensembles de biens parmi lesquels une personne peut avoir un pouvoir de commande, en utilisant les règles d'acquisition qui gouvernent à un moment donné » (Sen, 1984a, p. 30, nous soulignons).

Il est assez évident que si des gens sont morts de faim, c'est qu'ils n'avaient pas suffisamment de revenu pour s'acheter de la nourriture. Cependant, les revenus dépendent de ce que les gens peuvent vendre et à quel prix, et Sen (1981a, p. 156) estime que partir directement des revenus laisserait de côté un certain nombre d'aspects importants des droits d'accès. Son approche exige de faire une distinction entre plusieurs catégories, et bien que sa liste ne soit pas exhaustive, Sen (*Ibid.*, p. 2) spécifie quatre types de droits d'accès des sociétés à économie de marché, fondées sur la propriété privée :

- les droits d'accès à l'échange : on a le droit de posséder ce que l'on obtient en échangeant quelque chose que l'on possède avec une partie consentante (ou, multilatéralement, avec un ensemble de parties consentantes) ; - Les droits d'accès à la production : on a le droit de posséder ce que l'on produit avec ses propres ressources, ou des ressources louées à des parties consentantes quant aux conditions de l'échange ; - Les droits d'accès à son propre travail : on a le droit de posséder sa propre force de travail, et donc les droits d'accès à

⁶⁰ Le fait que Sen n'ait parlé de ses souvenirs et de leur impact sur sa recherche que plusieurs années après nous incite à lire ses propos avec prudence. En effet, dans cette justification *a posteriori* de ses hypothèses de recherche en lien avec son expérience, il doit inévitablement y avoir une part de reconstruction consciente ou inconsciente. Cependant, ses propos ont une certaine plausibilité. D'une part, on peut comprendre que Sen n'ait pas intégré de références autobiographiques dans ses écrits pour le BIT, ce qui aurait pu leur ôter de la « scientificité ». D'autre part, avec vingt ans de décalage, il a certainement considéré que ses résultats étaient suffisamment solides pour confier d'où venaient ses intuitions.

l'échange et à la production en relation avec sa force de travail ; - Les droits d'accès à l'héritage et aux transferts : on a le droit de posséder ce qui nous est donné par un autre qui en avait la possession légitime, probablement pour en prendre soin après sa mort (si cela est spécifié dans le don).

Par exemple, les *droits d'accès à la production* varient selon la manière dont une personne est engagée dans le processus de production et selon le contrôle qu'elle a sur la production qui en découle. Ces caractéristiques sont généralement celles qui définissent l'appartenance à telle ou telle classe ou catégorie sociale, comme celles des ouvriers, des artisans ou des petits agriculteurs. Les personnes à leur compte sont tributaires des incertitudes du marché mais contrôlent leur production, alors que les ouvriers ont souvent l'assurance d'un salaire journalier minimum mais ne jouissent pas d'un droit d'accès à la production en tant que telle. Le petit paysan, quant à lui, peut garder une partie de sa production pour sa consommation, alors que ceux qui travaillent pour un salaire — comprenant aussi la classe des paysans sans terre — sont bien plus dépendants de la manière dont ils sont payés et de ce qu'ils peuvent acheter sur le marché des biens. Ces derniers représentent les *droits d'accès à l'échange* et renvoient aux capacités d'obtention de biens *marchands* qui permettent aux gens d'obtenir ou d'étendre l'ensemble des biens qu'ils peuvent consommer.

À partir de là, Sen propose tout un appareil conceptuel pour servir son approche en termes de droits d'accès, au sein duquel apparaissent les termes de « dotations » [endowments] et « carte des droits à l'échange »⁶¹ [exchange entitlement mapping]. Les droits d'accès pour un individu dépendent de ses « dotations » — elles-mêmes conditionnées à la fois par ses caractéristiques personnelles et les facteurs institutionnels comme les politiques de transferts. En effet, les « dotations » d'un individu ou d'un ménage consistent en l'ensemble des ressources dont cet individu ou ce ménage dispose, incluant sa force de travail. Quant à la « carte des droits à l'échange », il s'agit d'une « fonction qui spécifie l'ensemble des paniers de biens alternatifs pour lesquels une personne a un pouvoir de commande respectivement à chaque ensemble de dotations » (Sen, 1981a, p. 46). Par exemple, un paysan possède sa terre, sa force de travail et quelques autres ressources. Ce sont ses « dotations », à partir desquelles il peut produire un ensemble de denrées alimentaires qui seront à lui, mais qu'il peut vendre sur le marché — obtenant ainsi un revenu grâce auquel il peut accéder à d'autres biens, alimentaires ou non. Il peut aussi vendre sa force de travail et obtenir un salaire lui permettant d'acheter des biens. Autrement dit, dans une situation économique donnée, l'ensemble des paniers de biens auxquels il peut prétendre sont les droits d'accès que lui permettent ses dotations, pouvant être spécifiés formellement par sa « carte des droits à l'échange ».

Le fait que des dotations individuelles rendent accessible un certain ensemble de paniers de biens dépend clairement des « caractéristiques légales, politiques, économiques et sociales de la société en question et de la position individuelle dans cette société » (*Ibid.*, p. 46), dont doit tenir compte la carte des droits à l'échange. Parmi ce qui influence la transformation des dotations d'un individu en droits d'accès, Sen (1981a, p. 4)

⁶¹ Nous reprenons ici la traduction de Sophie Marnat dans Sen (1993). Cette expression serait en fait plus complète sous la forme suivante : « carte des droits d'accès à l'échange des dotations ».

identifie :

(1) le fait de pouvoir trouver un emploi, et si oui de quelle durée et à quel taux de salaire ; (2) ce qu'il peut gagner en vendant des biens autres que son travail, et ce que lui coûte d'acheter ce qu'il souhaite acheter ; (3) ce qu'il peut produire avec sa propre force de travail et les ressources (ou les services) qu'il peut acheter et gérer ; (4) le coût d'achat des ressources (ou des services) et la valeur des produits qu'il peut vendre ; (5) les bénéfices de sécurité sociale auquel il a droit et les taxes, etc., qu'il doit payer.

La possibilité pour un individu d'éviter la faim dépend donc à la fois de ses dotations — ce qu'il possède dans la situation étudiée — et de sa carte des droits à l'échange — les possibilités légales de production et d'échange qui s'offrent à lui bien évidemment conditionnées par le type de régime économique de la société observée. Sen a délibérément choisi de s'intéresser aux économies fondées « sur la propriété privée et sur l'échange sous forme commerciale (avec les autres) et productive (avec la nature) » (*Ibid.*, p. 45), mais il reconnaît que les catégories qu'il élabore s'appliqueraient différemment pour l'étude d'une société dont le régime économique est socialiste ou esclavagiste.

Tableau 3 : Des dotations aux droits d'accès individuels : ce que recouvrent les concepts

Dotations (x)	Carte des droits à l'échange (Fonction E)	Droits d'accès (E(x))
Caractéristiques personnelles Politiques de transfert Autres ressources	Législation Situation économique Situation sociale Situation politique Position individuelle dans la société	Ensemble des paniers de biens accessibles

Formellement, la carte des droits à l'échange est une fonction $E(.)$ qui permet de passer d'un vecteur de dotations x à un ensemble de vecteurs de biens accessible $E(x)$. Partant, si l'on s'intéresse au problème de faim, on peut commencer par déterminer un ensemble de paniers de biens F_i , pour lequel chacun des paniers satisfait les exigences alimentaires de la personne i . Dès lors, « la personne i sera forcée d'avoir faim en raison de relations de droits d'accès défavorables si et seulement si elle n'a droit à aucun des éléments de F_i , étant donné ses dotations et sa carte des droits à l'échange » (Sen, 1981a, p. 47). Dans ce cas, l'ensemble des dotations $S_i \square \{ x_i \}$ [starvation set of endowments] de la personne i l'amène inévitablement à être sous-alimentée, puisque aucun des paniers de biens auxquels elle peut accéder légalement ne contient le niveau de denrées alimentaires suffisant pour une alimentation adéquate. Il s'agit pour Sen (*Ibid.*) d'un « échec des droits d'accès » [entitlements failure], qui peut être lié soit à une diminution des dotations individuelles, soit à un changement de la carte des droits à l'échange. Le premier cas est plus facile à saisir que le dernier :

Il est facile de voir que la famine peut toucher un certain groupe de gens dont le vecteur de dotations s'effondre, et il existe en effet bien des exemples de tel effondrement dans les sections de la population rurale pauvre des pays en développement, en raison de l'aliénation de la terre, la vente du bétail, etc. [...] Les changements de la carte des droits à l'échange sont moins palpables, et plus difficile à repérer, mais la famine peut aussi se développer sans changement

dans les actifs possédés [...] Ce dernier cas sera impossible seulement si le vecteur des dotations lui-même contient suffisamment de nourriture. (Sen, 1981a, pp. 47-48)

Les changements au sein de la carte des droits à l'échange peuvent provenir de nombreux facteurs parmi lesquels on peut citer : une augmentation relative des prix des aliments de base par rapport aux salaires, une augmentation du coût des matières premières diminuant le revenu des artisans, une baisse du niveau d'emploi agricole en raison de la sécheresse, etc. Or, la grande majorité de l'humanité ayant pour unique dotation significative sa force de travail, accompagnée d'un niveau plus ou moins élevé de spécialisation ou d'expérience, toute affectation des salaires relatifs ou des opportunités d'emploi peut avoir de graves conséquences et doit donc être surveillée, en particulier dans les pays en développement où il n'existe pas d'assurance sociale.

Sen semble militer pour un examen détaillé de la position économique des membres les plus pauvres de la société et pour un soutien de leur pouvoir de commande sur les ressources alimentaires. Sa grille de lecture pourrait servir de « système d'alerte » (Shorrocks, 1983, p. 105) remplaçant les mesures globales de l'offre de nourriture et permettant de garantir une aide aux populations vulnérables dès les premiers moments de détresse. Observer que les pauvres meurent de faim ne permettrait pas de saisir la complexité du phénomène : la famine n'affecte pas tous les groupes sociaux, ni même tous les pauvres. Il faut plutôt essayer de comprendre ce qui arrive aux différents groupes socio-économiques du système, car la famine frappe de manière sélective certaines classes qui perdent leurs droits d'accès à la nourriture. Le tableau suivant est une illustration montrant que, pour une même carte des droits à l'échange, les droits d'accès d'un paysan appartenant au groupe 2 des paysans sans terre seront très différents, et bien moindre dans une situation de fort taux de chômage, de ceux du paysan appartenant au groupe 1 des propriétaires d'un lopin de terre quand il n'existe aucune politique de redistribution.

Tableau 4 : Illustration : le cas du paysan

⁶² Remarquons que parmi les facteurs inclus dans la carte des droits à l'échange, nous faisons figurer des « exclusions », ce qui permet de souligner que dans la situation étudiée les droits d'accès de l'individu sont contraints ou limités par la *non existence* de certains droits (et devoirs) sociaux présents dans d'autres contextes.

Dotations	Carte des droits à l'échange	Droits d'accès
<i>Individu du groupe 1</i> : Un lopin de terre ; Sa force de travail ; Un savoir-faire agricole.	- Possibilité de détenir sa propre production agricole et de la vendre sur le marché ; - Possibilité de vendre sa force de travail en contrepartie d'un salaire ; - Pas de sécurité sociale, ni de taxes ⁶² ; - Fort taux de chômage en raison de mauvaises récoltes ; - Forte augmentation du prix des denrées alimentaires en raison de la mauvaise récolte.	<i>Individu du groupe 1</i> : Panier de biens contenant sa propre production de denrées alimentaires et quelques autres produits si sa production excède ses besoins.
<i>Individu du groupe 2</i> : Sa force de travail ; Un savoir-faire agricole.		<i>Individu du groupe 2</i> : Panier de biens vide en raison de son impossibilité de trouver un emploi, et donc de son revenu nul.

Cependant, Sen (1981a, pp. 48-50) est bien conscient de certaines limites de son approche, et il en perçoit notamment quatre : 1) la spécification des droits de propriété peut ne pas être très précise en raison d'un manque de législation ou d'une législation floue ⁶³ ; 2) son approche se concentre sur les droits au sein de la structure légale donnée d'une société et ignore donc les transferts de propriété effectués en violation de ces droits ⁶⁴ ; 3) la consommation alimentaire effective des gens peut tomber en dessous de leurs droits d'accès pour différentes raisons comme l'ignorance, des habitudes alimentaires fixées, ou l'apathie ; et 4) la mortalité causée par la famine peut avoir d'autres causes que la faim, comme les épidémies, ce qui n'est pas pris en compte par l'approche fondée sur les droits d'accès.

Finalement, plutôt qu'une hypothèse particulière sur les causes des famines, Sen conçoit l'approche en termes de droits d'accès comme un cadre général d'analyse permettant notamment d'expliquer pourquoi le mécanisme de marché ne pouvait assurer une allocation des denrées alimentaires dans les lieux frappés par la famine : « les demandes sur le marché ne reflètent pas des besoins biologiques ou des désirs psychologiques, mais des choix à partir de relations de droits à l'échange » (Sen, 1981a, p. 161). Pour Meghnad Desai (2000, p. 3), « tout comme Keynes avait montré qu'une économie de marché pouvait être en équilibre avec un fort taux de chômage, Sen a montré qu'une économie de marché pouvait fonctionner en laissant des millions de morts ». L'enjeu de *Poverty and Famine* était donc de rendre apparent le lien entre les droits d'accès et les famines, cependant Sen était conscient qu'il devrait aller plus loin

⁶² Remarquons que parmi les facteurs inclus dans la carte des droits à l'échange, nous faisons figurer des « exclusions », ce qui permet de souligner que dans la situation étudiée les droits d'accès de l'individu sont contraints ou limités par la *non existence* de certains droits (et devoirs) sociaux présents dans d'autres contextes.

⁶³ Mais Sen estime qu'il doit être possible d'en saisir les lignes principales, soit les éléments fondamentaux.

⁶⁴ Pour sa défense, Sen souligne cependant que les famines récentes avaient, à son sens, eu lieu dans des sociétés où rien d'illégal n'avait mené les gens à être victimes de la faim.

encore et faire intervenir des questions qui seraient « moins clairement économiques et légales, notamment la notion de légitimité » (Swedberg, 1999, p. 255)⁶⁵.

B. Droits d'accès, fonctionnements et capacités

L'étude que Sen (1981a) réalise sur la famine et la faim n'est pas sans lien avec sa réflexion en philosophie morale autour des questions liées, mais distinctes, de l'inégalité et de la pauvreté. Les chapitres 2 et 3 de *Poverty and Famines* sont en effet consacrés à la conceptualisation de la pauvreté et Sen aboutit à deux propositions fondamentales : 1) bien des études récentes, notamment sociologiques, ont insisté sur la relativité sociale de la pauvreté — cependant Sen souligne l'existence et l'importance de la pauvreté absolue, particulièrement visible lors des famines ; 2) la mesure de la pauvreté doit d'abord être factuelle et descriptive — et non pas immédiatement prescriptive —, mais il est nécessaire d'aller au-delà des mesures globales et de distinguer différents groupes en fonction de leur degré de pauvreté et de leur accès aux besoins fondamentaux. Son analyse des famines est donc une approche désagrégée de la pauvreté absolue, passant par les droits d'accès de différentes catégories sociales.

Notons toutefois que le concept d'« entitlement » — que nous traduisons par « droit d'accès » — choisi par Sen pour amorcer une analyse nouvelle de la pauvreté extrême n'est, quant à lui, pas tout à fait nouveau. En effet, Nozick (1974) avait présenté une théorie libertarienne de la justice en termes de droits [entitlement theory] abordant la question des droits de propriété et des autres droits de manière normative. Or, il est crucial de faire une distinction entre les définitions et usages respectifs de Sen et de Nozick. Sen (1984a, p. 31), qui connaît bien la théorie de Nozick pour être une réponse à la théorie de la justice proposée par Rawls (1971), admet lui-même qu'il y a là matière à confusion et met en garde le lecteur contre une interprétation fallacieuse de son concept en termes de « droits moraux » :

L'accent était plutôt mis sur la légalité, et le fait que dans bien des cas « [l]a loi se dresse entre la disponibilité de nourriture et le droit d'accès à la nourriture. Les morts de la famine peuvent refléter la légalité avec une certaine vengeance » [Sen, 1981a, p. 166].

Cette idée était aussi clairement énoncée dans la phrase suivante :

En protégeant les droits de propriété contre les demandes des affamés, les force légales maintiennent les droits d'accès, par exemple, lors de la famine du Bengale en 1943 les gens qui sont morts en face des magasins bien remplis de denrées alimentaires et protégés par l'État se sont vus refuser la nourriture faute de droits d'accès légaux, et non parce que leurs droits d'accès ont été violés. (Sen, 1981a, p. 149)

Comme il le précisait dans une note de bas de page (Sen, 1981a, p. 2, nous soulignons) : « L'interprétation des relations de droits d'accès est ici *descriptive* et non *prescriptive* ». Cependant, le terme n'a certainement pas été choisi par hasard, et comme le note Des

⁶⁵ Dans la version originale de *Poverty and Famines*, Sen avait intégré des chapitres dans lesquels il abordait par exemple le problème de « notions perçues de droits », mais il semble qu'il ait finalement décidé de ne pas les publier dans cet ouvrage pour ne pas compliquer son propos (Swedberg, 1999, p. 256).

Gaspar (1993, p. 705), l'utilisation d'un concept à forte connotation normative pour construire une approche prétendument positive était certainement dû à une volonté de servir deux objectifs. D'une part, Sen souhaitait fournir une approche de la famine plus adéquate que la description en termes de déclin de l'offre de nourriture. D'autre part, il s'agissait aussi de souligner l'injustice des droits d'accès des groupes vulnérables. Ce dernier point était sans doute en partie motivé par des objections que souhaitait formuler Sen à l'encontre de la théorie libertarienne des droits de propriété, ce qui permet aussi de comprendre pourquoi Sen se concentre exclusivement sur les droits légaux ou formels. En effet, dans ses écrits en philosophie morale et en économie normative, afin d'appuyer ses critiques du *welfarisme* Sen (1976a, 1979) a souvent fait référence à l'alternative proposée par Nozick (1974), à savoir une approche purement déontologique en termes de respect des droits individuels radicalement opposée aux approches usuelles en économie du bien-être fondées sur une morale du résultat. Cependant, cette référence à Nozick était surtout pour Sen une manière de souligner l'importance des droits et des processus pour l'évaluation de situations sociales, mais en aucun cas une adhésion à la théorie de la justice de ce philosophe. En effet, il soutient que les droits peuvent être intégrés dans des analyses conséquentialistes des systèmes moraux et politiques :

Certains problèmes moraux [...] peuvent être bien plus facilement analysés dans un système qui incorpore les droits dans la morale du résultat elle-même plutôt que dans une simple évaluation conséquentialiste, ou des contraintes sur les actions. (Sen, 1979, p. 488)

En ce sens, Sen (1982a, p. 28) fait une distinction entre des analyses *conséquentialistes* — sensibles aux conséquences — et des analyses *conséquentialistes* — reposant entièrement sur l'évaluation des conséquences. Il prend explicitement parti pour les premières et il semble bien, comme Charles Gore (1993, p. 454) le souligne, que sa définition des droits d'accès en termes de droits légaux aille bien dans le sens d'une critique des analyses insensibles aux conséquences, puisque son étude des famines met en lumière les conséquences indésirables de systèmes moraux et politiques uniquement fondés sur les droits. Il est en effet assez plausible que la conception étroite des droits d'accès proposée par Sen ait été motivée par une ambition implicite de critiquer la théorie libertarienne. Cette idée permet en tout cas d'expliquer pourquoi Sen (1981a) fait le choix arbitraire de ne tenir compte *ni* des moyens illégaux d'accéder à des biens, *ni* des règles morales ou des conventions qui permettraient de faire valoir des droits non spécifiés par la loi. Tous ces autres paramètres auraient pu rendre sa thèse latente — selon laquelle les théories de la justice en termes de droits, insensibles aux conséquences, pourraient justifier l'inaction face à la famine — plus difficile à soutenir. Cependant, la prise en compte des dispositions individuelles ou culturelles, comme les habitudes alimentaires, l'ignorance ou l'apathie, qui empêchent de mettre en œuvre les droits légaux auraient très bien pu renforcer sa critique de Nozick, mais Sen n'a pas souhaité compliquer son propos et a postulé que les individus profitaient au maximum de leurs droits d'accès.

L'analyse *positive* de Sen amène donc indirectement à tirer des conclusions sur les principes *normatifs* libertariens. Cependant, cette double entreprise implicite est réalisée à un certain prix en termes de confusion des lecteurs (Gaspar, 1993, p. 711). En effet, évaluer *les droits légaux* en vigueur dans une société est un exercice assez distinct de celui qui consiste à évaluer *la société*. À moins que les droits d'accès légaux soient les

seuls qui permettent aux individus de la société en question d'accéder à des ressources et à des fonctionnements, une évaluation sociale plus complète nécessitera au moins une conception plus large des droits d'accès, au mieux de dépasser cette notion même. En 1981, Sen a manifestement déjà conscience qu'au delà des droits légaux, l'accès effectif à des biens et l'usage que les gens en font dépend d'un certain nombre d'autres variables. Cependant, son ouvrage recense les résultats de ses analyses datant des années 1973-1980 et n'intègre pas son introduction toute récente du concept de capabilité en philosophie morale, bien qu'il s'intéresse sans la nommer à la capabilité de base d'être nourri.

La grande différence entre une analyse en termes de droits d'accès et une analyse en termes de capacités semble être que la première place l'attention sur les droits, alors que la seconde la place sur les besoins. L'appareil conceptuel de *Poverty and Famines* est en effet orienté vers les dotations matérielles et personnelles des ménages et la manière dont ces dotations permettent ou non la propriété de nourriture, car « [l]a propriété de nourriture est l'un des droits de propriété primordiaux et dans chaque société il y a des règles qui gouvernent ce droit » (Sen, 1981a, p. 45). Cependant, à bien y regarder, il n'est pas si sûr que l'attention soit placée prioritairement sur les droits dans cet ouvrage. Certes, Sen élabore une grille de lecture en termes de droits d'accès afin d'attirer l'attention des preneurs de décision qui s'intéressent à la faim sur un autre facteur que la production de nourriture, mais il atteint finalement un autre objectif en mettant en évidence les conséquences et les limites d'une analyse fondée sur les droits *pour traiter le besoin fondamental d'être nourri*.

D'ailleurs, lorsque Sen approfondira ses travaux sur les famines sous les auspices de l'Institut Mondial de la Recherche pour le Développement Économique situé à Helsinki⁶⁶, il ne fera plus usage de l'appareil conceptuel proposé dans *Poverty and Famines*, mises à part quelques références à la notion de droits d'accès⁶⁷. En revanche, il fera fortement référence à son concept de capabilité, c'est-à-dire à ce que les gens peuvent faire et être grâce à leurs droits d'accès. En effet, afin de répondre à certaines critiques qui lui ont été adressées, il considèrera notamment la faim comme un problème allant au-delà des questions de nourriture, car « la capabilité d'être nourri dépend essentiellement d'autres caractéristiques d'une personne qui sont influencées par des facteurs non-alimentaires tels que l'attention médicale, les services de santé, l'éducation de base, les arrangements sanitaires, la fourniture d'eau potable, l'éradication d'épidémies infectieuses, etc. » (Drèze et Sen, 1989, p. 177). Dès lors, il est nécessaire d'élargir la préoccupation passant « des

⁶⁶ Suite à l'invitation du directeur du WIDER, Lal Jayawardena un ancien camarade d'étude à Cambridge, Sen travaille en collaboration avec Jean Drèze sur les actions appropriées pour éliminer la faim dans le monde, plutôt que sur la mesure du phénomène. Le WIDER est institué par l'Université des Nations Unies en 1984 comme son premier centre de recherche. Le principal objectif de l'Institut est d'aider à identifier et répondre aux besoins d'une recherche socio-économique orientée vers la mise en place de politiques pour faire face aux problèmes de développement. Sen travaillera pour le WIDER de 1985 à 1989.

⁶⁷ Dans l'ouvrage qu'il publie avec Drèze en 1989, *Hunger and Public Action*, n'apparaissent plus les concepts de « dotations », ni de « carte de droits à l'échange ». En revanche, apparaissent les notions de « droits d'accès essentiels » (p. 267) et de « droits d'accès fondamentaux » (p. 269), ce qui fait dire à Gasper (1993, p. 693) qu'il s'en sert dans le cadre d'un « discours sur les besoins » et non plus sur la légalité.

droits d'accès à la nourriture à des droits d'accès plus généraux » (*Op. Cit.*, p. 178) et de considérer la faim comme une faiblesse de capacité plutôt qu'une faiblesse des droits d'accès. Cet élargissement rend donc inévitablement impossible une analyse de la faim en termes de « théorie du consommateur », uniquement fondée sur l'idée de « pouvoir d'achat » comme pouvait le laisser entendre une lecture superficielle de l'ouvrage de 1981. Si l'on veut tenir compte des facteurs temporels et culturels, de l'importance des biens publics et d'autres aspects du bien-être comme l'estime de soi, ni les revenus, ni les droits légaux ne donnent une idée adéquate du degré d'accès effectif aux biens vitaux.

Dans un article publié en 1983, « Development: which way now? »⁶⁸, Sen fait un lien explicite entre les droits d'accès et les capacités en envisageant le processus de développement comme une expansion des droits d'accès des gens et des capacités dont ils jouissent grâce à l'usage de leurs droits d'accès :

Les droits d'accès font référence à l'ensemble des paniers de biens sur lesquels une personne a un pouvoir de commande dans une société en usant de la totalité des droits et des opportunités auxquels il ou elle fait face. [...] Sur la base de ce droit d'accès, une personne peut acquérir certaines capacités, i.e. la possibilité de faire ceci ou cela (par exemple être bien nourri), et échoue à acquérir certaines autres capacités. Le processus de développement économique peut être perçu comme un processus d'expansion des capacités de gens. (Sen, 1983a, pp. 754-755)

En économie du développement, Sen estime que l'attention doit finalement être portée sur les capacités — ce que les gens peuvent faire — et le manque de capacités — ce que les gens ne peuvent pas faire. Bien qu'il dépasse ainsi la perspective des droits d'accès, il ne la réfute pas complètement. En effet, il souligne que « étant donné la relation fonctionnelle entre les droits d'accès des personnes sur les biens et leurs capacités, l'expansion des droits d'accès constitue une *caractérisation utile* — *bien que dérivée* — de l'économie du développement » (*Ibid.*, p. 755, nous soulignons). Il apparaît que son insistance sur les droits d'accès dans ses écrits sur les famines était un premier moyen d'amener les économistes du développement à sortir de leur concentration habituelle sur des indicateurs macroéconomiques comme le produit national, le revenu global ou l'offre total d'un type de biens, tels les biens alimentaires dans le cas particulier de l'étude des famines. Le sujet qui intéressait Sen était bien la capacité individuelle de base d'être suffisamment nourri.

Il est vrai que, dans ses premiers écrits sur les famines, il ne définit pas son sujet en termes de capacités de base. Cela peut parfaitement se comprendre pour les écrits d'avant 1979 qui datent d'avant sa formulation de ce concept, mais on peut s'interroger sur les raisons de cette absence dans son ouvrage de 1981. À cet égard, une interprétation plausible peut être celle du délai entre le temps du dépôt de l'ouvrage et sa publication⁶⁹. Une autre interprétation pourrait être que Sen n'ait pas saisi immédiatement les liens entre ses développements conceptuels dans deux domaines de recherche distincts, à savoir en économie du développement et en philosophie morale. Toutefois, cette dernière semble peu convaincante, à moins de considérer Sen comme

⁶⁸ Cet article reprend son discours présidentiel du 23 septembre 1982 à Dublin dans le cadre de la « Development Studies Association ».

chercheur « schizophrène », capable de passer d'une recherche à l'autre sans établir de lien. Il nous semble au contraire que ses recherches parallèles se soient nourries l'une de l'autre et que son élaboration conceptuelle d'une approche par les droits d'accès pour l'étude la faim — avec toute la conscience de ses limites — l'ait aidé à concrétiser une approche alternative du bien-être, ou plutôt de l'avantage individuel, en termes de capacités. Ce n'est pas par hasard si Sen (1980a) illustre, comme nous l'avons vu dans la première section, ses critiques du welfarisme et du ressourcisme rawlsien par l'exemple de la malnutrition, à savoir que l'utilité et la possession de biens premiers peuvent être de très mauvaises bases pour l'évaluation de la malnutrition. Ce n'est pas non plus un hasard s'il place au premier rang des capacités de base la capacité d'être bien nourri.

Maintenant, on peut s'étonner d'une chose : son analyse des famines et de la faim met l'accent sur la faiblesse des droits d'accès à des paniers de biens contenant suffisamment de denrées alimentaires et assurant à l'individu ou au ménage la possibilité d'être bien nourri. Certes, de cette manière, nous venons de le voir, Sen révèle la portée funeste d'une théorie libertarienne, et donc réfute l'alternative au welfarisme et au ressourcisme proposée par Nozick (1974). Cependant, son étude des famines met l'accent sur les ressources accessibles et pas vraiment sur les capacités qui découlent de ces ressources. Plus précisément, Sen se concentre sur la possibilité individuelle de convertir des dotations en ressources, et n'aborde pas la question de la conversion de ces ressources en capacités. C'est pourtant ce dernier point qu'il défend dans sa conférence Tanner de 1979 et qui n'est pas intégré dans l'ouvrage de 1981, puisqu'il ne tient pas compte des raisons qui amèneraient les gens à ne pas consommer ce à quoi ils ont accès légalement, ce qui lui donne un côté plus rawlsien que senien.

Cette incohérence ne poindra toutefois plus après 1981, ce qui laisse supposer que son premier ouvrage sur les famines est une simple reprise des résultats de ses recherches datant des années 1970. Dès lors, il apparaît assez clairement que sa compréhension des enjeux et de l'importance du concept de capacité n'émerge qu'à la toute fin des années 1970, sans doute grâce aux nombreuses critiques qu'il reçoit concernant son approche par les droits d'accès. Le fait de s'être intéressé — avant même de l'avoir conceptualisée — à la capacité de base d'être bien nourri à partir de données empiriques lui a en effet permis d'en saisir concrètement des aspects déterminants et certains commentateurs⁷⁰ lui ont révélé la complexité du passage des ressources

⁶⁹ Rien n'est indiqué sur ce point dans l'ouvrage. Cependant, la bibliographie qui apparaît à la fin semble contredire cette interprétation, puisque Sen inclut dans ses références un certain nombre d'articles de 1980, et même un article qu'il publie en août 1981 (Sen, 1981b).

⁷⁰ *Poverty and Famine* a eu en effet une audience très large, d'une part parce que Sen avait déjà publié plusieurs articles au cours de sa recherche (notamment Sen, 1976c et 1977e) et d'autre part parce qu'il a su mobiliser l'intérêt de nombreux économistes de son entourage comme l'atteste la longue liste des remerciements qui figure dans la préface (p. viii). En outre, si la famine n'était le sujet de prédilection des économistes, de nombreux historiens s'étaient penchés sur la question de manière approfondie bien avant Sen. Et il semble bien que les premières critiques et aussi les plus fortes soient venues de leur part, car comme le souligne Morris (1982, p. 991) l'ouvrage de Sen ne pouvait pas leur apprendre grand chose. Au contraire, le manque de perspective et de compréhension historique (montrant par exemple le rôle des épidémies ou des actions politiques délibérées) laissait supposer que Sen avait beaucoup à apprendre des historiens spécialistes de la famine, ce qu'il semble avoir fait dans ses travaux postérieurs.

accessibles en fonctionnement effectif, complexité qui est au cœur de la capacité individuelle. Si dans sa conférence de 1979 n'apparaît pas le terme de droit d'accès, et qu'inversement dans son ouvrage de 1981 n'apparaît pas le terme de capacité, son article de 1983 cité précédemment semble être le premier écrit dévoilant les influences respectives de ses deux recherches⁷¹ :

Les capacités, les droits d'accès et les utilités diffèrent l'une de l'autre. J'ai essayé de montrer ailleurs que les « capacités » fournissent une base juste pour juger les avantages d'une personne dans bien des problèmes d'évaluation — un rôle qui ne peut être rempli ni par l'utilité ni par un indice de biens [...] Lorsque nous nous intéressons à des notions telles que le bien-être d'une personne, ou son niveau de vie, ou sa liberté dans un sens positif, nous avons besoin du concept de capacités. Nous devons être concerné par ce qu'une personne peut faire, et ce n'est pas la même chose que l'étendu du plaisir ou la satisfaction de ses désirs qu'elle obtient de ces activités (l'« utilité »), ce n'est pas non plus pareil que les paniers de biens sur lesquels elle a un pouvoir de commande (les « droits d'accès »). En fin de compte, il faut non seulement aller plus loin que le calcul du produit national ou du revenu global, mais également dépasser les droits d'accès à des paniers de biens envisagés en tant que tels. [...] C'est à travers leur impact sur les capacités qu'il faut envisager le rôle particulier des droits d'accès. C'est un rôle qui a une importance substantielle et une portée large, mais il reste dérivatif par rapport aux capacités. (Sen, 1983a, n.b.p., p. 755)

Cette note de bas de page semble cruciale pour saisir les interdépendances entre les réflexions de Sen dans deux domaines différents à un même moment de sa carrière. Son approche par les capacités est élaborée après son approche par les droits d'accès. Chronologiquement, on peut donc considérer que la première dérive de la seconde, mais conceptuellement c'est la première qui prime et la seconde qui est dérivative, comme Sen le souligne dans le passage cité. Afin de résumer la manière dont il intègre ces deux approches, et les diverses catégories qu'il distingue entre les dotations individuelles et le bien-être ressenti ou, plus objectivement, le niveau de vie atteint, nous présentons le schéma suivant :

⁷¹ Notons toutefois que les conférences Hennisman qu'il délivre en avril 1982 à l'université d'Amsterdam font également le lien entre ses travaux sur la pauvreté et les famines, d'une part, et ses critiques de l'économie du bien-être, d'autre part. Elles seront publiées sous le titre *Commodities and Capabilities*, mais pas avant 1985.

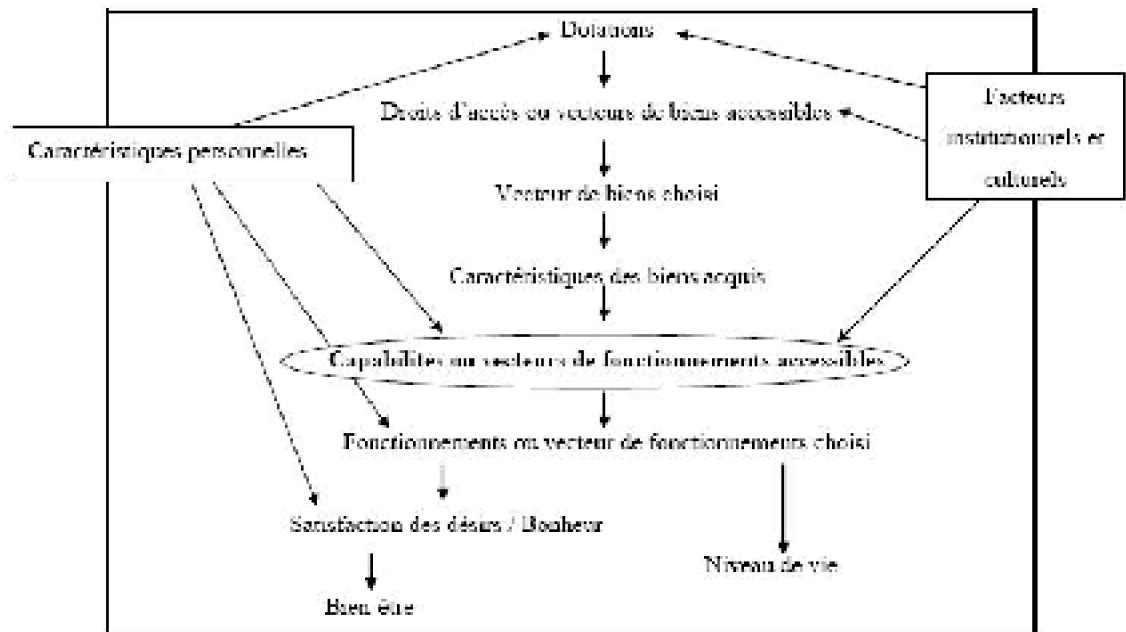


Schéma 1 : Des dotations individuelles au bien-être : synthèse des catégories seniennes en 1982

Au centre de ce schéma, on trouve la capacité individuelle — puisqu'elle doit constituer au sens de Sen la préoccupation centrale de toute évaluation sociale. Il apparaît aussi que le passage des droits d'accès (à des paniers de biens assurant un niveau de nourriture nécessaire) à la capacité de base d'être bien nourri n'est pas tout à fait direct. D'abord, un certain nombre de facteurs culturels peuvent influencer l'accès aux biens, différemment de la législation. En outre, des caractéristiques personnelles peuvent compliquer, voire compromettre ce passage. Parmi ces éléments, Sen (1981a, p. 50) avait noté « l'ignorance, des habitudes alimentaires fixées, ou l'apathie » en posant la question suivante : « quelle importance ont ces éléments ignorés [par l'approche en termes de droits d'accès] et cette négligence fait-elle une grande différence ? Son ouvrage laisse ces questions en suspend. Mais, dans une note de bas de page, il rajoute une chose intéressante :

De surcroît, les gens choisissent parfois d'avoir faim plutôt que de vendre leurs

biens productifs, et ceci peut être intégré dans une approche par les droits d'accès formulée pour une période longue (prenant note des droits d'accès futurs). (n.b.p., Ibid., nous soulignons).

Dans ce passage, Sen suggère l'idée que les individus pourraient « choisir » d'être affamés en s'appuyant sur des études empiriques de famines indiennes menées par Jodha (1975). Mais, bien que dans ce cas la consommation alimentaire effective des gens tombe en dessous de leurs droits d'accès, il considère que rationner sa consommation alimentaire afin de protéger ses biens et son gagne-pain peut très bien être cohérent avec une analyse en termes de droits d'accès « multi-période ». À cet égard, une critique de Stephen Devereux (2001, p. 259) nous semble particulièrement pertinente : en choisissant le ménage comme unité principale de l'analyse, l'approche par les droits d'accès telle que Sen (1981a) l'énonce faillit à tenir compte des relations sociales et des inégalités de pouvoir, notamment au sein des ménages. En effet, Devereux (*Ibid.*) relève une différence cruciale entre « choisir d'avoir faim » et « choisir d'affamer les autres » —, qu'il relie à une autre différence entre « les membres des ménages qui prennent les décisions quant aux droits d'accès » et les « membres des ménages qui meurent durant les famines ». Il est vrai qu'il s'agit d'une réalité qui mine sérieusement la pertinence de l'approche proposée par Sen, même élargie à la capacité. Cependant, il semble que Sen lui-même avait bien conscience de cette limite, puisqu'il a publié ailleurs sur ce sujet. C'est certainement un tort de sa part de n'avoir pas intégré ces questions dans son ouvrage de 1981 — et d'avoir quelque peu « éclaté » sa réflexion —, mais nous allons voir dans la prochaine sous-partie que ses travaux sur la répartition intra-ménage ont sans doute eu, eux aussi, un impact considérable sur sa conception de l'avantage individuel.

Section III. L'étude des inégalités hommes-femmes, révélateur de la faiblesse de l'espace des utilités et de l'importance de la « liberté positive »

Dans cette troisième section, nous nous attacherons à approfondir la question de l'influence mutuelle chez Sen de ses engagements de recherche sur des questions pratiques et sa conceptualisation de l'avantage individuel en termes de « capacités », permettant une description plus pertinente des inégalités. Nous avons vu que l'approche par les « droits d'accès » que Sen développe pour l'étude des famines pouvait être considérée comme un premier pas vers l'approche par les capacités. Nous allons maintenant étudier l'influence de son intérêt pour la question des inégalités entre hommes et femmes à la fois sur son refus du welfarisme et sur sa défense d'une conception élargie de la liberté. L'étude de cette question concrète lui a en effet permis d'enrichir son plaidoyer en faveur d'une économie normative qui aille au-delà du welfarisme et d'aboutir à une compréhension plus claire des enjeux de la capacité individuelle. De nombreux arguments de son approche par les capacités puisent indiscutablement leur force d'une perspective qui tient compte du désavantage relatif des femmes — pour Sen, l'une des inégalités les plus criantes.

Dans un entretien assez récent (Kapur, 1999, p. 2), Sen souligne que son intérêt pour

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

la situation relativement défavorisée des femmes est apparu dès le début des années 1960 dans ses écrits ⁷². À cet égard, il remarque qu'il a été assez surpris de voir la résistance que ce sujet suscitait au sein des économistes. D'une part, la gauche y voyait une manière d'affaiblir la portée d'une vision des inégalités en termes de classes ; d'autre part, d'autres reprochaient à Sen d'avoir une conception trop occidentale à ce sujet. À cela, on peut ajouter que l'orthodoxie a développé une vision de l'économie tout à fait asexuée, s'intéressant à une société d'individus ou de ménages — un ménage étant envisagé comme un individu ou comme un marché implicite (Becker, 1981). Dans tous les cas, la théorie économique avait tendance à « sous-estimer la mesure avec laquelle les comportements au sein des familles sont gouvernés par des règles non marchandes, des conventions et un certain sens de la propriété » (Kynch et Sen, 1983, p. 364) et, de ce fait, à sous-estimer les implications considérables de la variable sexuelle.

L'intérêt de Sen pour les inégalités entre les sexes apparaît clairement au début des années 1980 avec la publication de plusieurs articles spécifiquement dédiés à ce sujet. Ses recherches se font principalement à trois niveaux : le mode de répartition de la nourriture au sein de la famille, la surmortalité féminine, et les sources d'inégalité entre hommes et femmes (A). Bien que celles-ci aient généralement un caractère empirique et local — Sen s'intéressant plus particulièrement à la situation des femmes indiennes — il en a tiré des leçons importantes pour les fondements théoriques des études de la pauvreté, des inégalités et, plus généralement, de l'avantage humain. L'observation des attitudes au sein de la sphère familiale et de leurs conséquences sur des facteurs objectifs du bien-être des divers membres des familles révèle notamment le rôle clé des « préférences adaptatives » dans la perpétuation des inégalités et, en définitive, l'incapacité des critères fondés sur l'utilité à saisir le désavantage relatif des femmes (B).

Confortant ses critiques du welfarisme et du ressourcisme, il défend plus ardemment encore son approche par les capacités de base et complète son argumentation en faisant appel à la distinction mise en évidence par Isaiah Berlin (1969) entre « liberté positive » et « liberté négative » (C). Son approche englobe et dépasse la conception de la liberté négative — qui, prise isolément rejoint la problématique libertarienne — et tente de saisir l'ensemble des conditions de son exercice en intégrant dans l'analyse des caractéristiques personnelles et sociales. En particulier, « le sexe en tant que paramètre essentiel de l'analyse économique et sociale est complémentaire, et non concurrent, des variables relatives à la classe sociale, à la propriété, à la profession, au revenu et au statut familial » (Sen, 1990a, p. 129). Les implications pratiques de sa réflexion théorique, que ce soit en termes d'évaluation des états sociaux ou en termes de politiques à mettre

⁷² Une explication plausible de son intérêt pour la question des femmes peut être son éducation familiale. En effet, si dans les années 1930-1940, les femmes indiennes étaient plutôt confinées à l'espace familial, sa mère, Amita Sen lui a montré un exemple assez différent. Non seulement, elle avait fait des études, mais elle fut l'une des premières femmes de la classe moyenne bengalaise à danser en public, tenant même des premiers rôles dans des spectacles adaptés des drames de Rabindranath Tagore (Nussbaum, 1999, p. 36). Plus tard, cette intellectuelle est devenue éditrice d'une revue littéraire en Inde. L'attitude engagée de sa mère a certainement eu un effet sur sa perception des rôles respectifs des hommes et des femmes. À cette première influence, s'ajoute celle de sa seconde femme, Eva Colorni, une économiste italienne avec qui il vit depuis 1973 et qu'il épouse en 1978. Celle-ci encourage fortement Sen à s'impliquer dans des choses concrètes et notamment à intégrer la question du désavantage relatif des femmes dans ses réflexions théoriques sur les inégalités, comme le souligne Sen (1999a, p. 8) dans son autobiographie.

en œuvre, sont complexes et loin d'être claires, mais Sen estime que leur portée peut être immense, notamment en ce qui concerne les inégalités persistantes comme celles que représentent les inégalités entre hommes et femmes (D).

A. Des droits d'accès familiaux aux fonctionnements individuels

Dans un article intitulé « Family and Food: Sex Bias in Poverty », Sen (1984b)⁷³ complète son analyse de la consommation de nourriture des individus en précisant qu'au-delà du pouvoir de commande d'une famille sur les biens alimentaires, il faut tenir compte de la répartition de ces biens au sein même de la famille. En effet, « les droits d'accès des familles ne déterminent pas ce qu'un membre particulier de la famille peut manger » (*Ibid.*, p. 346). Il lui a donc semblé pertinent de s'intéresser à la répartition de la nourriture dans les familles, qui n'est dès lors plus une question de droits légaux mais vraisemblablement une question de conventions et de mœurs. À cet égard, il s'attaque plus particulièrement au problème de la présence de « biais sexuel » dans la répartition intrafamiliale de nourriture, qui lui semble être une variable fondamentale de l'accès individuel à la nourriture, et donc une variable fondamentale de la capacité de base d'être bien nourri.

La difficulté de ce sujet tient au fait qu'il est difficile d'obtenir des données précises concernant qui mange quoi dans une famille. Cette question est généralement considérée comme « faisant partie de la vie privée d'une famille, et il est peu probable qu'un observateur puisse venir et mesurer précisément ce qui se passe, sans affecter le phénomène observé » (*Ibid.*, p. 347). L'idée qu'il existe un biais sexuel contre les femmes et les filles dans la répartition intrafamiliale des biens alimentaires peut donc sembler difficile à prouver, pourtant un certain nombre d'études ont été menées en ce sens dans différents pays⁷⁴, apportant des preuves de cette inégalité. Sen, quant à lui, se concentre sur la région du Bengale, comprenant l'État du Bengale Ouest en Inde et le Bangladesh, tout en estimant que ses analyses peuvent avoir une pertinence générale pour la compréhension de la pauvreté et de la malnutrition dans le Tiers-Monde.

Afin d'apporter des preuves du biais sexuel en faveur des hommes dans la répartition intrafamiliale de nourriture dans cette région spécifique, Sen (1984b, pp. 348-349) mobilise des données récoltées par l'Institut des sciences de l'alimentation et de la nutrition de l'Université de Dakha (INFS, 1977)⁷⁵ ainsi que celles de trois chercheurs du Centre International de Recherche sur les Maladies Diarrhéiques (Chen, Huq et D'Souza, 1980). Ces données concernent les consommations de calories et de protéines des hommes et des femmes de différentes classes d'âge observées dans un large échantillon

⁷³ L'article fut rédigé en 1981 pour être intégré dans l'ouvrage de Bardhan et Srinivasan sur la pauvreté rurale dans le sud de l'Inde qui ne sera publié qu'en 1988. Sen l'intègre dans son ouvrage de 1984, *Resources, Values and Development*, en intégrant quelques références supplémentaires en lien avec ses travaux de 1983 sur le même sujet.

⁷⁴ Sen (1984b, pp. 347-348) commence en effet l'article par une revue de la littérature, attestant que l'existence d'un biais sexuel contre les membres féminins des familles concernant la répartition de nourriture n'est pas qu'une intuition. En effet, il recense diverses études qui, depuis les années 1940, ont prouvé que le phénomène était avéré en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud, et également en dehors du Tiers-Monde comme en Ecosse et aux Etats-Unis, notamment pendant les périodes de guerre ou de dépression.

de familles issues de différents villages du Bangladesh, en 1975-76, et durant l'été 1978. Ces observations montrent clairement que les membres féminins de chaque classe d'âge consomment moins de calories et moins de protéines que leurs homologues masculins, la différence étant particulièrement criante au-delà de 45 ans et durant la période de 16 à 19 ans. Toutefois, ces données n'ont pas permis de conclure à l'existence d'un biais systématique en faveur des hommes pour la répartition de nourriture au sein des familles :

La difficulté repose non seulement sur les doutes possibles quant à la nature représentative des deux échantillons, mais aussi sur le fait que les soi-disant « besoins » alimentaires pouvaient être différents pour les hommes et pour les femmes. En effet, l'étude de l'Institut postule des besoins alimentaires qui ont pour effet de montrer que les hommes sont plus désavantagés que les femmes vis-à-vis de la relation entre la nourriture consommée et les « besoins ». (Ibid., p. 349)

Or, Sen se montre très sceptique concernant les chiffres représentant les besoins nutritionnels postulés par l'étude, fondés sur les recommandations du comité d'experts de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et de l'Organisation Mondiale de la Santé (FAO/WHO Expert Committee, 1973). Non seulement, de nombreuses études ont critiqué la base de ces calculs, mais Sen estime qu'il y a de bonnes raisons de remettre en cause les hypothèses relatives à l'utilisation énergétique des activités féminines, « qui ne sont pas aussi « sédentaires » que les calculs de calories tendent à le supposer » (*Ibid.*, p. 351). À cela, Sen ajoute deux autres failles des calculs : 1) il n'est pas tenu compte des besoins nutritifs supplémentaires des femmes enceintes et de celles qui allaitent ; 2) il existe un risque de raisonnement circulaire puisque les calculs lient les besoins caloriques aux caractéristiques physiques, ce qui néglige le fait que le poids d'une personne ainsi que son niveau d'activité peuvent dépendre essentiellement de sa consommation alimentaire. En ce sens, Sen semble considérer ce type de données comme une preuve possible pour attester de l'accès défavorisé des femmes à la nourriture au sein des familles, réduisant leur capacité d'être bien nourries.

Ce n'est toutefois pas la seule donnée pertinente. En effet, il prend en compte une étude de l'Autorité du Développement Métropolitain de Calcutta (CMDA, 1980) concernant le contexte socio-économique et les conditions de santé dans le grand Calcutta entre 1976 et 1978, s'intéressant plus particulièrement à la morbidité respective des hommes et des femmes. Sur ce point, l'étude distingue trois catégories : ceux qui se déclarent « bien portants », ceux qui se déclarent « malades », et ceux qui déclarent ni l'un ni l'autre et sont donc « indifférents ». Or, à quelques exceptions près, la morbidité féminine pour les catégories « malades » ou « indifférents » atteint un niveau bien plus élevé que la morbidité masculine dans toutes les classes d'âge. Dès lors Sen (*Ibid.*, p. 356) estime que l'on peut en tirer des conclusions quant à la malnutrition des femmes :

Il n'est bien sûr en aucun cas évident que la morbidité soit d'abord le résultat de la malnutrition. Mais la malnutrition est l'un des facteurs de morbidité, et les

⁷⁵ En tant que fils d'Ashutosh Sen (1901-1971), éminent professeur de chimie du sol de l'Université de Dakha, ce n'est certainement pas un hasard si Sen se tourne vers les travaux de cet institut. De manière similaire, le choix de l'étude de la région spécifique du Bengale est certainement motivé, d'une part, par les liens affectifs et personnels que Sen a pour sa région d'origine et, d'autre part, par sa connaissance du terrain.

caractéristiques de la privation de nourriture peuvent bien aller de pair avec d'autres types de privation. Dans tout les cas, [...] l'image de la morbidité — donnant vraisemblablement une preuve indirecte de disparités nutritionnelles — indique une discrimination contre les femmes.

On pourrait opposer à Sen que la répartition alimentaire entre hommes et femmes puisse être liée à la faiblesse des revenus, mais il ajoute d'autres données montrant que quelle que soit la classe de dépenses, les femmes ont toujours une plus grande morbidité. Cependant, ces données se fondent sur des entretiens et sont inévitablement discutables. Mais, pour Sen (*Ibid.*, n.b.p.), si elles doivent être prises avec précaution, c'est surtout en raison de la tendance féminine à sous-évaluer sa morbidité. La morbidité des femmes serait donc sous-estimée, ce qui renforce la démonstration.

Cet article fait partie de ses premiers travaux sur les inégalités de genre à proprement parler et couvre l'analyse des statistiques disponibles concernant les différences entre hommes et femmes en Inde. Dans un article de 1983 écrit en collaboration avec Jocelyn Kynch, il complète son étude de la situation des femmes en Inde en mobilisant d'autres données statistiques. L'article s'intitule « Indian Women: Well-being and Survival ». Après l'analyse des consommations alimentaires difficile à appliquer pour la répartition intrafamiliale, il se concentre sur « les capacités en termes de longévité, de santé, de nutrition, etc. qui posent moins de problèmes d'observation » (Sen et Kynch, 1983, p. 367). Il mobilise les données issues du recensement indien sur la période 1901-1981 (Padmanabha, 1981) révélant une caractéristique démographique frappante de l'Inde : le déclin constant du ratio femme/homme durant cette période. En effet, en 1901, ce ratio est de 0,972 et il n'atteint plus que 0,935 en 1981. Or, l'étude plus précise de ce ratio par tranches d'âge prouve que la faiblesse relative de la population féminine en Inde ne s'explique pas par une différence de ratio à la naissance — ce ratio étant favorable aux femmes de 0 à 34 ans. Dès lors, le problème est celui d'un différentiel de mortalité : l'Inde apparaît comme l'un des rares pays au monde où l'espérance de vie à la naissance est plus faible pour les femmes que pour les hommes⁷⁶.

Ce constat contredit clairement l'idée répandue selon laquelle le biais contre les femmes diminue avec le progrès économique. En Inde, le déclin à la fois du ratio de la population féminine par rapport à la population masculine et de l'espérance de vie des femmes est allé de pair avec un déclin du taux de mortalité global. Les explications fréquemment retenues sont les suivantes : 1) une préférence pour les garçons menant à une négligence des bébés filles ; 2) certains types de mortalité sont sélectifs entre les hommes et les femmes ; 3) une mortalité en couche élevée (Padmanabha, 1981, p. 35). Cependant, la première explication intuitive citée n'est souvent pas considérée sérieusement, car difficile à prouver. Pourtant, les études sur la consommation alimentaire des filles et des garçons, citées par Sen dans le papier précédemment étudié, semblent

⁷⁶ En 1981, alors que le « ratio sexuel » indien est de 0,935, il atteint 1,051 en Europe, 1,050 en Amérique du Nord, 0,995 en Amérique du Sud et 1,017 en Afrique. Même par rapport au relativement faible ratio de l'Asie, qui est de 0,960, il est encore largement en dessous — étant de toute façon, au moins en partie, à l'origine de la faiblesse du ratio asiatique global. Toutefois, dans son papier de 1983 écrit avec Jocelyn Kynch, Sen précise dans sa conclusion que le ratio sexuel en Chine est très similaire à celui de l'Inde, puisque la population chinoise compte 106 hommes pour 100 femmes. Il approfondira cette similitude dans des papiers ultérieurs.

attester d'une négligence réelle. En outre, Sen avait lui-même cherché à apporter une contribution empirique permettant d'augmenter les preuves de la négligence des filles dans les familles indiennes. Entre janvier et mars 1983, il a entrepris avec Senil Sengupta de collecter des données concernant des caractéristiques physiques des garçons et des filles âgés de 0 à 5 ans dans deux villages du Bengale Ouest⁷⁷ :

nous avons trouvé un biais sexuel considérable contre les filles dans l'un des villages (Kuchli) et un autre plus faible [...] dans l'autre village (Sahajapur), distant de seulement dix kilomètres du premier. L'analyse causale des facteurs potentiellement déterminants indiquait plusieurs paramètres pertinents. [...] A Kuchli, les politiques de réforme agraire ont eu bien plus de succès, avec pour résultat que seulement 18 % des enfants appartiennent désormais à des familles sans terre, alors qu'ils sont 60 % à Sahajapur. Le niveau nutritif des enfants est en conséquence plus élevé à Kuchli, mais en même temps l'étendu du biais sexuel [...] est bien plus élevé. En fait, la position nutritionnelle des filles dans les deux villages est à peu près la même, et à la fois le niveau moyen de nutrition et le plus grand différentiel sexuel à Kuchli sont largement le résultat de la même différence, à savoir le niveau plus élevé de nutrition des garçons à Kuchli qu'à Sahajapur. (Sen, 1983b, p. 23)

Dès lors, il est tentant de conclure que les améliorations économiques bénéficient aux garçons et n'améliorent pas la situation des filles. Mais, la différence entre les deux villages s'explique par un autre facteur : à Sahajapur, un programme d'aide alimentaire direct avait été mis en place pour les populations les plus pauvres, réduisant considérablement le différentiel nutritif entre les filles et les garçons bénéficiaires de ce programme. Cette étude permet donc à Sen (1983b, p. 24) de justifier son intérêt pour la répartition *intrafamiliale* dans les problèmes d'inégalité :

Bien que les réformes agraires fournissent de manière évidente une base plus solide pour la prospérité générale, leur incapacité à fournir une proposition honnête aux filles vient des biais au sein du processus familial d'allocation, qui répartit les effets de la réforme agraire. Les interventions nutritives directes, d'un autre côté, réduisent le rôle du chef de famille et des autres membres adultes de la famille, ce qui peut réduire le biais contre les filles.

Une fois le biais sexuel dans la répartition intrafamiliale de la nourriture identifié, en saisir les racines n'est pas chose aisée. Sen et Kynch (1983, p. 370) distinguent cependant deux types de raisonnement qui sont autant d'hypothèses à tester. Le premier est relatif à la pertinence des considérations sociales, comme l'importance de la progéniture male pour la « perpétuation » de la famille dans des sociétés dominées par les hommes. Le second est fondé sur les facteurs économiques, tels que 1) l'attente d'un soutien de la part des fils et non des filles durant la vieillesse, 2) l'attente d'un soutien financier ou d'une aide pour les activités agricoles de la part des fils et de leurs épouses et des filles qui à l'âge adulte quittent le foyer, ou même 3) la portée plus grande du travail agricole des

⁷⁷ Il s'agit d'une enquête de terrain dont Sen semble particulièrement fier et qui lui permet de casser quelque peu son image de théoricien : « Nous pesions et étudions chaque enfant de deux grands villages du Bengale Ouest ; j'ai alors développé une certaine expertise de la pesée des enfants qui protestent, et je me suis senti assez fier de mes accomplissements lorsqu'un jour, mon assistante m'a téléphoné pour me demander de lui enlever la tâche de peser les enfants 'qui mordent chaque main à portée de leurs dents' ». (Sen, 1999a, p. 11)

petits garçons par rapport à celui des petites filles. Toutefois, si le deuxième type de raisonnement oriente vers des causes tout à fait probables, Sen met en garde contre une conclusion hâtive qui amènerait à confirmer un modèle beckerien de comportement individuel cherchant à maximiser l'utilité sans égard pour les contraintes sociales. Il voit au moins deux facteurs qui impliquent un biais sexuel en aucun cas fondé sur un calcul des gains et des pertes d'utilité. D'une part, les attentes des familles peuvent créer un « biais dans la perception » des besoins et des mérites respectifs des garçons et des filles. D'autre part, la mère d'un bébé garçon reçoit généralement plus d'attention, et donc mange plus que le reste de la famille, que la mère d'un bébé fille, ce qui crée un biais sexuel indirect transitant par l'allaitement, et non par une répartition observable de la nourriture en défaveur des filles.

Ces papiers de Sen ont surtout une préoccupation empirique et leur contenu analytique est assez faible. Cependant, Sen ne perd pas de vue les implications théoriques que suggèrent ces études, et qui apparaissent de manière implicite dans le choix des données statistiques traitées. En effet, les données utilisées pour l'analyse des inégalités entre les sexes font référence à des fonctionnements — comme le fait d'être bien nourri ou en bonne santé — et à des capacités — comme la capacité de vivre longtemps —, et non à une notion subjective du bien-être ou à la préoccupation fétichiste du pouvoir de commande sur les biens. De manière ponctuelle, Sen annonce également que ces études peuvent avoir une portée importante au niveau de la théorie économique liée à l'économie du bien-être, aux statistiques normatives, et à la planification (Sen, 1984b, p. 346). Ce sont principalement ces implications qui nous intéresseront maintenant.

B. Les préférences adaptatives : une limite considérable du « welfarisme »

Étant donné que la famille constitue le plus souvent l'unité où se prennent les décisions de travail et de consommation, si l'on observe une discrimination systématique envers certains membres, il devient dès lors difficile de relier ces décisions au bien-être individuel. À cet égard, Sen (1984b, pp. 360-362, nous soulignons) cherche à remettre en cause au moins trois tendances de la théorie économique traditionnelle :

L'une est simplement d'abstraire la famille, et de continuer l'analyse comme si chaque individu prenait les décisions de lui-même, ce qui est la structure typique de, disons, la littérature théorique sur l'« équilibre général ». [...] La seconde approche est d'ignorer carrément les individus, et de prendre la famille comme unité d'analyse — des décisions, des actions, et même du bien-être [...] cela soulève la question profonde de savoir si le bien-être d'individus peut être ignoré lorsqu'on fait des jugements de bien-être social ou des comparaisons de niveau de vie [...] Il serait très curieux que la vision du bien-être de la famille du chef de famille soit tout ce qui compte [...] La troisième approche consiste à postuler une harmonie complète au sein de la famille, le bien-être de chacun des membres étant également servi par les décisions familiales [...] Peu importe que nous observions le niveau moyen (à la manière de Bentham) ou le niveau minimal (à la manière de Rawls), tout le monde partage le même niveau de bien-être [...].

Bien que Sen ait cherché à révéler l'importance de ce qui se joue au sein de la sphère

familiale, il n'en conclut pas pour autant que l'idée de bien-être *individuel* n'a aucun sens. L'individu reste bel et bien le centre de son attention. Cependant, ses analyses montrent que l'on ne peut ni abstraire l'individu de la famille, ni postuler une répartition harmonieuse du bien-être parmi les membres d'une même famille. Sen (*Ibid.*, p. 362) fait d'ailleurs une distinction entre le fait de considérer le bien-être individuel comme « indépendant » vis-à-vis du reste de la famille et le fait que l'on puisse considérer « séparément » le bien-être des différents membres d'une famille. Il refuse la première approche, mais estime indispensable la seconde, arguant que « les bien-être individuels peuvent être interdépendants, mais distincts » (*Ibid.*). En revanche, il affirme que la notion de bien-être elle-même doit être repensée. Il lui semble clair qu'une notion « introspective » du bien-être individuel n'est pas soutenable, en particulier en ce qui concerne les nourrissons et les enfants, mais également envers certains membres adultes de la famille qui peuvent ne pas être en mesure de comprendre une telle notion et donc de fournir une information adéquate à ce sujet. En effet, l'acceptation traditionnelle de fortes inégalités au sein de la famille, contre les femmes notamment — et de leur part aussi —, amènerait une réponse biaisée à la question de leur bien-être individuel.

Il devient en tout cas très clair que le modèle de maximisation de l'utilité du consommateur n'est pas applicable dès lors 1) qu'une personne décide pour une autre ce qu'elle consomme, et 2) que l'allocation de ressources au sein de la famille se fait selon d'autres modalités que les transactions de marché (Sen, 1983b, p. 14). Le lien entre les comportements de consommation et le bien-être ou l'utilité individuelle en ressort complètement affaibli. Il n'est pas question non plus d'accepter l'« approche économique » de la famille tout juste développée par Becker (1981) qui, selon Sen (1983b, p. 16), ne rend pas justice à l'économie :

Les individus sont considérés comme poursuivant inlassablement leurs utilités individuelles, et ce faisant ils entrent dans des relations commerciales avec des prix implicites, engendrant les mariages et le travail des familles. Si les utilités individuelles peuvent inclure le souci des autres [...], le processus de maximisation de l'utilité se perpétue sans compromis — sans contraintes ou propriétés, normes ou conventions. [...]

Cette conception lui semble bien trop simple pour saisir la complexité de la relation familiale. Dans tous les cas, son étude de la situation des femmes l'amène à développer un argument supplémentaire — par rapport à ceux qu'il avait mis en avant dans sa critique du welfarisme étudiée dans la première section — contre la vision du bien-être en termes d'utilité. Cet argument concerne le biais dans la perception de ses besoins de la part de nombreuses femmes, apparu par exemple sous forme d'une sous-estimation de leurs besoins alimentaires (Kynch et Sen, 1983, p. 366) ou d'une sous-estimation de leur morbidité (Sen, 1984b, p. 356). En outre, l'identité familiale peut exercer une influence très forte sur la perception qu'une personne peut avoir de son propre bien-être. Par exemple, lorsqu'on interroge une femme indienne du milieu paysan à propos de son bien-être, il se peut qu'elle ne comprenne même pas la question ou qu'elle y réponde en donnant plutôt son opinion sur le bien-être de sa famille (Sen, 1990a, p. 131)⁷⁸. Cette observation amène Sen (*Ibid.* pp. 131-133) à formuler quatre propositions fondamentales : 1) il existe des variations considérables dans la perception de l'individualité, mais l'absence de perception du bien-être personnel, là où elle existe, n'est pas immuable ; 2)

l'absence de perception de l'intérêt personnel associée à un grand souci du bien-être familial contribue à perpétuer les inégalités traditionnelles ; 3) il existe des aspects objectifs de l'intérêt et du bien-être personnel qui exigent une attention particulière, notamment quand les perceptions individuelles de ces concepts sont biaisées ou inexistantes ; et 4) il se peut qu'une personne poursuive d'autres objectifs que son propre bien-être, ce qui est en lien avec sa qualité d'« agent », également pertinente pour l'évaluation de sa situation.

Si l'on s'attache à l'utilité, entendue comme une mesure mentale du bonheur ou de la satisfaction, pour évaluer le bien-être d'une personne, les nombreux problèmes de perception rendront les évaluations peu représentatives de la réalité. En effet, les graves inégalités persistent généralement en raison de leur acceptation par les victimes elles-mêmes : « l'opprimé finit par accepter cet ordre inégal pour se transformer en un complice implicite » (Sen, 1990a, p. 132). C'est par exemple le cas des femmes indiennes de familles pauvres qui se sacrifient pour donner plus de nourriture et de soin aux hommes de la famille, éduquant leurs filles en ce sens également. L'absence de protestation et de remise en question de l'inégalité ne doit pas être, pour Sen (*Ibid.*), une preuve d'absence de cette inégalité : « il est nécessaire d'aller au-delà des impressions primaires qu'une personne peut avoir sur ces questions, impressions qui peuvent être fondées sur l'acceptation aveugle de certaines priorités traditionnelles ».

Ainsi, ses travaux sur la nature, les causes et les mécanismes de l'inégalité entre les sexes ont influencé sa compréhension de l'inégalité et de la privation en général et ont confronté sa position théorique vis-à-vis du welfarisme, comme il le précise dans un entretien récent (Agarwal *et al.*, 2005, p. 351) :

Mon scepticisme quant au fait de faire reposer les jugements moraux ou les évaluations politiques sur l'utilité ou sur les préférences [...] a été fortement influencé par ce que j'ai appris des études sur les inégalités de genre, particulièrement concernant le rôle des attitudes et des préférences adaptatives dans la persistance sociale de ces inégalités.

La notion de « préférences adaptatives » est aujourd'hui bien connue, mais au début des années 1980 peu d'économistes y faisaient référence. Sen lui-même n'employait alors pas cette terminologie, parlant plus d'« acceptation » comme nous l'avons vu, ou d'« ajustement » comme l'atteste la citation suivante :

L'opprimé apprend si bien à supporter son fardeau qu'il ou elle finit par le négliger. Le mécontentement est remplacé par l'acceptation, la révolte sans espoir par le conformisme silencieux, [...] la souffrance et la colère par une endurance joyeuse. Comme les gens apprennent à s'ajuster aux horreurs existantes par l'absolue nécessité d'une survie sans surprise, les horreurs ont l'air moins terrible dans le système de mesure des utilités. (Sen, 1984c, p. 309)

Dans le contexte spécifique de la discrimination sexuelle au sein des familles, Sen avait abouti à la conclusion que les catégories mentales que représentent le plaisir ou le désir sont trop malléables pour servir d'étalon quand on veut mesurer des désavantages ou

⁷⁸ L'article de Sen (1990a), « Gender and Cooperative Conflicts », est rédigé pour l'ouvrage édité par Irene Tinker (1990) sur les inégalités persistantes. Il est largement inspiré de ses articles « Women, technology and sexual divisions » (Sen, 1985c) et « Cooperative Conflicts: Technology and the Position of Women » (Sen, 1983e).

des privations. À partir de là, il a construit une conception générale de l'adaptation, qui a sans doute également été influencée par les écrits du chercheur en sciences sociales Jon Elster. En effet, un article d'Elster (1982) sur « l'ajustement des volontés et des désirs à la lumière des faisabilités » a été intégré dans l'ouvrage édité par Sen et Williams, *Utilitarianism and Beyond*. Cependant, Sen ne semblait pas savoir que, peu de temps avant, John K. Galbraith (1979) abordait lui aussi largement la question du « conditionnement mental » dans *The Nature of Mass Poverty*⁷⁹. Dans un chapitre entièrement dédié à « l'accommodation », cet auteur regrette que ce phénomène qu'il considère comme « une réaction naturelle et prévisible à la pauvreté » soit trop rarement mentionné dans les ouvrages traitant du développement économique. Cependant, Galbraith ne réprovoque pas l'ignorance des économistes, mais plutôt le mépris dont ils font preuve en parlant d'« attachement obstiné à leur mode de vie traditionnel » ou d'« absence de motivation », ou pire leur volonté non avouée de justifier de l'ordre établi avec l'idée que « les misérables sont heureux »⁸⁰.

Sen, quant à lui, ne fait pas vraiment de suppositions sur les raisons qui amènent les économistes à négliger le phénomène des préférences adaptatives, si ce n'est que leur grille de lecture théorique — généralement welfariste — ne permet pas de saisir l'ampleur du phénomène. En ce qui concerne la négligence spécifique des préférences adaptatives des femmes, cependant, Sen met en lumière une autre raison : l'idée « tellement louée, idéalisée, et idolâtrée » de la femme se sacrifiant pour les autres (Kapur, 1999, p. 3). Cette idée, à son sens, ne sert pas beaucoup les intérêts des femmes ; et on peut rapprocher cet argument de ce que Galbraith appelle la justification de l'ordre établi. Chez Sen, la remise en cause de l'ordre établi passe notamment par la mise en lumière à la fois de la position systématiquement inférieure de la femme dans la plupart des sociétés et de l'incapacité de la théorie économique telle qu'elle se pratique à évaluer cette inégalité. En outre, son opposition au sexisme se voit traduit dans ses écrits à un niveau rhétorique qu'il affiche clairement dès son ouvrage de 1989 en collaboration avec Jean Drèze :

La question du genre est d'une portée particulière dans notre étude et il est spécialement important pour nous d'éviter le « sexisme » implicite du langage standard (par exemple, utiliser « il » pour les femmes comme pour les hommes) [...] Une pratique non sexiste appropriée peut être de désintensifier le problème et, en particulier, d'utiliser « il », « elle » et « il ou elle » de manière entièrement interchangeable. (Drèze et Sen, 1989, pp. vii-viii)⁸¹

Sen se définit *en partie* comme un auteur féministe (Agarwal et al., 2005, p. 349), mais il

⁷⁹ Cependant, Sen et Galbraith se connaissaient assez bien. Ils se sont rencontrés en Inde alors que Galbraith fut désigné ambassadeur des États-Unis de 1961 à 1963, et leur amitié s'est poursuivie après 1987 lorsque Sen devient professeur à Harvard. Lors de l'hommage rendu par l'Université d'Harvard à Galbraith suite à son décès le 29 avril 2006, Sen fait partie des orateurs et il affirme notamment que « Ken avait non seulement compris le cœur et l'esprit des indiens, mais il donnait aussi de bons conseils sur la manière de réduire la distance entre nos deux pays » (Gewetz, 2006, p. 3).

⁸⁰ Voir Galbraith (1981 [1979], pp. 73-88).

⁸¹ ***Ce type de précision apparaîtra de manière assez systématique dans les préfaces des ouvrages suivants. Le style de Sen est dès lors reconnaissable par cette utilisation apparemment incohérente du genre grammatical.***

étudie les inégalités entre les sexes comme une inégalité parmi d'autres. Il semble à cet égard qu'Eva Colorni ait fortement encouragé et stimulé Sen dans sa recherche, durant leur vie commune de 1973 jusqu'à sa mort le 3 juillet 1985⁸². Dans un entretien récent (*Ibid.*, p. 348), il ajoute que son influence a été, d'une manière plus dramatique, renforcée lorsqu'elle est morte soudainement d'un cancer en 1985 :

J'ai dû élever, en tant que parent seul, deux enfants⁸³ [...] durant leur enfance et leur adolescence. J'avais, bien sûr, d'excellents soutiens de la part de mes amis, mais j'ai aussi acquis une compréhension plus claire des problèmes auxquels doivent faire face les mères qui travaillent afin de poursuivre une carrière tout en s'occupant de leurs enfants. [...] Ceci a particulièrement influencé ma formulation conceptuelle des interconnexions entre les obligations familiales, le travail à l'extérieur, et la répartition des bénéfices et des tâches dans la vie de famille.

Le problème théorique de capacité relativement plus faible des femmes devient, à partir de l'été 1985, beaucoup plus concret pour Sen puisqu'il se retrouve en quelque sorte à devoir gérer tout ce que gérait sa femme jusque là au sein de la famille, en particulier le soin aux enfants. Cet événement biographique tragique a renforcé ses positions théoriques et l'a amené à développer plus encore ses analyses qu'il estime être aussi importantes pour l'équité que pour l'efficacité collective. Par exemple, dans les articles qu'il publie après 1985⁸⁴, il s'attache à montrer que la prospérité d'un ménage dépend grandement de la manière dont les activités extérieures et domestiques s'entretiennent et se soutiennent mutuellement, ce qui revient traditionnellement à une division du travail entre les sexes. Plus précisément, Sen (1990a, p. 130 et 1989b, p. 62) développe l'idée que les membres d'un ménage sont confrontés simultanément à deux types différents de problèmes, concernant l'un la *coopération* — ajouter aux disponibilités totales —, l'autre le *conflit* — répartir les disponibilités totales. Ces problèmes peuvent être appréhendés par les questions « qui fait quoi ? », « qui peut consommer quoi ? », et « qui prend quelles décisions ? » (Sen, 1990a, p. 130). Or, le fait que seules les activités extérieures — généralement affectées aux hommes — bénéficient d'une reconnaissance sociale et familiale crée des distorsions systématiques dans la perception de qui « produit » quoi et qui « gagne » quoi, distorsions qui expliquent une répartition inégalitaire contre les femmes dont les activités permettent pourtant la satisfaction des besoins vitaux⁸⁵. Il y a

⁸² En raison de sa passion pour la justice sociale et de son évaluation raisonnée des théories économiques, les discussions que Sen avait avec sa femme à ce sujet ont particulièrement influencé sa réflexion comme il le souligne dans les remerciements qui accompagnent son article « Gender and Cooperative Conflicts » (Sen, 1990a, p. 123). Dans son autobiographie, Sen (1999a, p. 8) précise aussi qu'en tant que fille d'Eugenio Colorni, un intellectuel et activiste politique tué par les fascistes en 1944, les principales valeurs politiques et sociales dont elle a héritées ne se limitent pas à des idéaux : elles sont aussi à l'origine d'un vif intérêt pour les moyens et les instruments aptes à réaliser ces idéaux.

⁸³ ***Alors que ses deux premières filles, Antara et Nandana, vivaient avec leur mère Nabaneeta Dev en Inde, il a dû prendre en charge totalement les enfants eus avec Eva Colorni, Indrani et Kabir.***

⁸⁴ Notons toutefois qu'il s'agit d'une thématique qu'il avait déjà commencé à explorer dans un polycopié intitulé « Cooperative Conflicts: Technology and the Position of Women » (Sen, 1983c), distribué lors d'un séminaire donné au All Souls College d'Oxford, où il est professeur associé d'économie politique de 1980 à 1988. Son étude sera en tout cas plus complète et plus fine dans son article de 1990.

donc dans la nécessité de l'économie à prendre en compte les inégalités entre sexes une double légitimité.

C. La conception senienne de l'avantage : complémentarité entre liberté négative et liberté positive

Cette réflexion de Sen à partir d'observations empiriques des inégalités intrafamiliales l'amène à intégrer le rôle de la famille en tant qu'institution dans son cadre théorique, en considérant à la fois les aspects conflictuels et coopératifs des relations interpersonnelles en son sein. Le fait d'envisager au contraire ces relations d'une manière non institutionnelle entraînerait certes « des conclusions politiques technocratiques qui seraient directes et sans conflit » (Sen, 1989b, p. 61), mais ne permettrait pas de saisir et d'influencer « la nature de la division du travail et des biens qui détermine des répartitions spécifiques des avantages et des caractéristiques particulières d'inégalité (*Ibid.*, p. 62). L'institution familiale fonctionne très différemment de l'institution marchande, que ce soit au niveau des opportunités de bénéfice ou des conflits d'intérêt. Mais dans tous les cas, l'analyse des paramètres institutionnels de l'organisation économique et sociale doit, pour Sen, éviter les hypothèses de pure harmonie ou de pur conflit, ce qui implique aussi de s'éloigner d'une caractérisation du comportement individuel en termes de maximisation de l'utilité personnelle. Sen (1989b, p. 65, nous soulignons) estime à cet égard que le recours aux analyses des trois penseurs très distincts que sont Kant, Smith et Marx peut aider à formuler une approche alternative plus compréhensive :

L'analyse de Kant des impératifs catégoriques est, bien sûr, principalement éthique. [...] Dans le contexte présent, la pertinence de ce concept moral repose dans le fait que l'action d'une personne peut être influencée par des considérations éthiques, en plus des considérations matérielles. [...] La seconde piste vient de la discussion d'Adam Smith sur le rôle que les « règles de conduite » jouent en sauvant la société de ce que Smith appelle la « fausse représentation de l'amour de soi ». [...] nous acceptons certaines règles de comportement, et n'y dérogeons pas même lorsque l'on perçoit un avantage immédiat à cette dérogation. [...] La troisième piste concerne l'analyse de Marx quant à la nature de l'intérêt personnel et de la perception. Dans cette analyse notre propre perception de notre intérêt personnel est en fait une perception « socialement déterminée ». [...]

La référence à ces trois auteurs permet à Sen d'introduire et légitimer trois idées qu'il considère comme fondamentales pour comprendre la nature de la répartition des avantages au sein de l'institution familiale⁸⁶ : 1) la notion de « devoir » influence, sans aller jusqu'à le déterminer complètement, le comportement individuel ; 2) des « règles de conduite », lorsqu'elles sont figées dans les esprits, peuvent dicter aux individus la manière dont il est convenable ou approprié d'agir ; et 3) l'individu peut avoir une « fausse conscience » de son intérêt propre, liée à son sens de l'identité, l'amenant à ne pas chercher à améliorer son propre bien-être. Tous ces éléments mis ensemble peuvent expliquer la persistance du désavantage relatif des femmes : « Le rôle que les

⁸⁵ Pour une analyse plus détaillée de la relation de réciprocité entre préjugés et position économique des femmes mise en évidence par Sen, nous renvoyons à Gilardone (2003b, en particulier pp. 86-90), ainsi qu'à Gilardone, Guérin et Palier (2006).

perceptions non individualistes et d'auto-privation [influencées à la fois par un sens du devoir, des règles de conduites et une conscience socialement déterminée de son intérêt propre] joue dans l'exploitation des femmes indiennes doit être mieux compris afin d'évaluer la survie et la force des inégalités intrafamiliales dans l'Inde rurale » (*Ibid.*, p. 69). Ces perceptions et les normes de conduites qui en découlent sont, comme Sen (*Ibid.*, p. 72) le reconnaît, des « instruments pour la résolution des conflits » latents de l'organisation familiale, mais elles représentent en même temps « les mécanismes de légitimation et de préservation des résolutions inégales de conflits d'intérêt ». Il en conclut que les *perceptions subjectives* font partie des *déterminants objectifs* des comportements au sein des familles et de leurs conséquences sur le bien-être ou l'avantage de chacun des membres.

Dans *Economics and the Family*, Sen (1983b, p. 19) précise à cet égard que les capacités des personnes offrent « une perspective de la « liberté » dans un sens *positif* : qui peut *faire* quoi, plutôt que qui a tel panier de *biens*, ou qui obtient telle *utilité* ». Dès lors, « le bien-être familial peut être perçu comme une fonction des libertés positives dont peuvent jouir les différents membres » (*Ibid.*)⁸⁷. Ce sens « positif » de la liberté est, pour Sen, une manière de s'éloigner de la conception libertarienne en termes de « droits ». Son étude de la famine avait déjà montré les limites des droits formels ou légaux pour l'accès effectif de certaines catégories de la population à des fonctionnements basiques. Son analyse des inégalités sexuelles dans la répartition *intradomestique* renforce encore sa critique, puisque les droits ne permettent pas de rendre compte des « prétentions légitimes » (Sen, 1990a, p. 137) de chacun des membres d'un ménage — prétentions qui dépendent notamment des perceptions de l'individualité et du bien-être que chacun a de soi-même et des contributions perçues à l'aisance économique de la famille (*Ibid.*, p. 141).

Sen (*Ibid.*) envisage alors la possibilité d'une « carte *élargie* des droits à l'échange » qui mettrait en relation une matrice des ressources familiales et un ensemble de matrices de droits familiaux, sur le modèle de la carte des droits à l'échange qui mettrait en relation un vecteur de ressources familiales et un ensemble de vecteurs de droits familiaux. Aussi, cette carte élargie des droits à l'échange permettrait de mettre en évidence le défaut de droits d'accès effectifs de certains membres des familles — généralement les femmes et les filles — à divers fonctionnements et donc capacités. L'idée est bien toujours d'étudier les droits — même élargis — au regard de leurs conséquences. Une optique purement déontologique permettrait d'observer seulement ce que Sen (1982b, p. 37) a appelé, dans

⁸⁶ Bien que Sen ne s'attache pas ici à analyser l'institution du marché, il semble sous-entendre que les échanges marchands peuvent eux aussi être influencés par un sens du devoir, des règles de conduites et une conscience socialement déterminée de son intérêt propre, mais d'une manière différente. Ceci rejoint en un sens la problématique qui occupait son ouvrage *Poverty and Famines*, puisque l'acceptation des prix du marché — amenant une répartition spécifique des marchandises dans la société, et excluant certains individus de l'échange — dépend fortement de ces éléments éthiques, moraux et sociaux légitimant les inégalités d'accès.

⁸⁷ Parmi les différents membres, Sen inclut bien évidemment les femmes, mais ce sont également les libertés positives des enfants qui doivent être évaluées. À ce niveau, si la comparaison des utilités relatives des adultes et des enfants n'avait pas beaucoup de sens, Sen considère que l'évaluation des défauts de capacité de base des enfants est au contraire tout à fait légitime.

une discussion de philosophie morale, les « libertés négatives », mais elle ne suffit pas à rendre compte de la réelle puissance d'agir, ou de la capacité d'initiative dans le monde social, en particulier pour les plus démunis.

La distinction entre les libertés négatives et les libertés positives n'est cependant pas une invention de Sen. À ce sujet, il s'inspire largement — tout en développant une interprétation qui lui est propre — des deux conceptions de la liberté proposées par Isaiah Berlin (1969)⁸⁸. La liberté négative constitue, pour Berlin (1969, p. 171), « l'espace à l'intérieur duquel un homme peut agir sans que d'autres l'en empêchent ». En d'autres termes, l'étendue de cette liberté négative, ou « aire de non-ingérence », dépend de la manière dont autrui le contraint indépendamment de ses caractéristiques propres telles que ses capacités intellectuelles et physiques, ses talents et ses handicaps (Igersheim, 2004, p. 98). Par ailleurs, « le sens 'positif' du mot liberté découle du désir d'un individu d'être son propre maître » (Berlin, 1969, p. 179), ce qui peut se comprendre comme la capacité individuelle « de se libérer de ses propres chaînes : dépendance, ignorance, faiblesse de la volonté, etc. » (Igersheim, 2004, p. 103). L'ouvrage de Berlin recèle un certain nombre d'ambiguïtés quant aux interprétations qu'il est possible de faire de ces deux acceptions. Pour sa part, Sen a su développer une interprétation qui lui est propre — et qui fait grand sens avec sa détermination à défendre l'espace des capacités pour l'évaluation de l'avantage individuel — :

Il y a deux manières différentes d'envisager la liberté, chacune d'entre elles a été abondamment traitée depuis longtemps. Une approche voit la liberté en termes « positifs », se concentrant sur ce que chaque personne peut choisir ou réaliser, plutôt que sur l'absence d'un type particulier de restrictions qui l'empêche de faire une chose ou une autre. Par opposition, l'aspect « négatif » de la liberté caractérise précisément l'absence de ce type de contraintes qu'une personne pourrait exercer à l'encontre d'une autre, ou que l'État pourrait exercer sur les individus. Ce contraste, qui a notamment été discuté par Isaiah Berlin, est important car ces deux manières de caractériser la liberté peuvent aboutir à des traitements très différents. (Sen, 1988, p. 272)

Lorsqu'il reçoit le prix Agnelli le 5 mars 1990⁸⁹, à Turin en Italie, Sen (1991a, p. 8, nous soulignons) revient à nouveau sur cette distinction dans sa conférence :

la liberté, considérée en termes « positifs », représente ce qu'une personne, toutes choses prises en compte, est capable, ou incapable, d'accomplir. Une telle définition ne prête aucune attention particulière aux facteurs qui expliquent la situation en question : elle ne s'intéresse guère, par exemple, à la question de savoir si l'incapacité qu'éprouve une personne à réaliser quelque chose est due à des contraintes imposées par autrui ou par le gouvernement. En revanche, la conception « négative » de la liberté met au premier plan l'absence d'entraves à

⁸⁸ Pour une étude détaillée et éclairante de ces deux acceptions chez Berlin, avec toute leur ambiguïté et les diverses interprétations qui en découlent, nous renvoyons à Herrade Igersheim (2004, pp. 95-108).

⁸⁹ Le prix Agnelli est un « prix international destiné à promouvoir la réflexion éthique dans les sociétés modernes » (Sen, 1999c, n.b.p., p. 43). La conférence d'acceptation du prix fut manifestement réalisée en italien sous le titre *Libertà Individuale como Impegno Sociale*, puis publiée en anglais (Sen, 1990c) et même traduit en français (Sen, 1991a).

la liberté, entraves qu'un individu [ou l'État ou d'autres institutions] peut imposer à un autre [...].

Ainsi, l'une des conceptions contient l'autre puisqu'« une violation de la liberté négative représente aussi un manque de liberté positive, mais l'inverse n'est pas vraie » (*Ibid.*, p. 9). En ce qui concerne la famine, Sen met en évidence qu'il s'agit d'une violation de liberté positive, et non négative. De manière générale, une famine est due à des « changements politiques et économiques qui privent certains groupes socio-professionnels des moyens d'avoir accès à la nourriture » (*Ibid.*, p. 11). Ce que Sen tente de mettre en évidence ici, c'est que la pauvreté doit être considérée comme une violation de la liberté positive. Il s'agit d'une idée qu'il avait déjà avancée dans son article sur la conceptualisation et le contenu de la liberté de choisir (Sen, 1988, pp. 272-273) :

si une personne se trouve être pauvre et affamée en raison d'un salaire réel peu élevé ou du chômage, sans avoir été empêchée (par l'État, par un individu armé ou par les institutions) de chercher un meilleur salaire ou un emploi, alors la liberté négative de cette personne n'a en aucun cas été violée, même si sa liberté positive par rapport à la faim est indéniablement diminuée dans ce contexte.

Une démarche d'évaluation complète du point de vue éthique et socialement cohérente doit donc, pour lui, s'intéresser aux deux aspects de la liberté. Pourtant, le manque de prise en compte de la liberté positive est caractéristique de nombreuses évaluations à la source des politiques publiques. Cela explique en partie les ravages des famines, mais bien d'autres « horreurs concrètes » (*Ibid.*, p. 6) aussi. Sen revient en particulier sur deux échecs sociaux de l'Inde. Le premier échec concerne l'inégalité des sexes, où les femmes sont systématiquement désavantagées par rapport aux hommes. Or, « les femmes de l'Inde rurale n'envient pas, en règle générale, la position des hommes [...] elles n'aspirent pas non plus à une réforme de leur condition » (*Ibid.*, p. 15). Sen estime que l'absence de mécontentement ou de désir de changement ne doit pas nous empêcher de considérer cette inégalité. Et, pour lui, il faudrait d'ailleurs inclure dans la liberté individuelle « la liberté d'évaluer sa propre situation et la possibilité de la changer » (*Ibid.*, p. 16). Le deuxième échec indien consiste en un fort taux d'analphabétisme, en particulier de la population féminine. Or, si « le fait d'avoir accès à l'instruction ne figure pas au nombre des désirs les plus intenses d'un indien privé de tout », le manque de liberté de lire entraîne « la suppression de toutes les autres libertés qui dépendent de la communication écrite » (*Ibid.*).

Partant, bien que Sen distingue la liberté négative et la liberté positive, il plaide pour leur complémentarité. Quant au type de rapport que Sen établit entre ces deux formes de liberté, il semble bien que ce soit une dépendance réciproque entre ces deux aspects (Canto-Sperber, 1991, p. 34). Sa démarche apparaît alors comme une manière de substituer à la distinction entre liberté positive et liberté négative le concept unique de capacité, soit l'ensemble des fonctionnements humains qui lui sont potentiellement accessibles. Ce concept soulève deux idées importantes : (1) les capacités dépendent des caractéristiques personnelles, *mais également de l'organisation sociale* ; (2) la personne est apte à former des buts qui ne vont *pas nécessairement dans le sens de son bien-être*. Et contrairement à ce que Rawls a pu objecter, il n'y a pas dans cette philosophie de « conception compréhensive du bien », car la capacité n'est que « puissance de choix » (Canto-Sperber, 1990, p. 35). Sen souhaite d'ailleurs montrer que

le critère de la capacité est plus à même de réaliser les visées d'égalité voulues par Rawls que ses critères respectifs. Son étude des inégalités entre hommes et femmes s'est avérée à cet égard particulièrement révélatrice, puisque leur capacité respective de conversion des biens en capacité réelle d'agir est très différente, ou plutôt très *inégale* selon Sen. Or, sa conception très politique des évaluations économiques et sociales l'amène à inclure ce genre d'information.

D. Portée et difficultés de l'approche par les capacités

Afin de juger du bien-être des femmes en particulier, il est apparu que l'utilité présentait un sérieux problème lié aux biais de perception que les femmes peuvent avoir envers leurs besoins, leurs intérêts et leur propre bien-être. Ce phénomène aggrave encore les défauts de ce critère — comme la non différenciation des sources de satisfaction ou le fondement de l'importance morale des besoins sur la seule notion d'utilité — mis en lumière par la littérature anti-welfariste à laquelle Sen a largement contribué. Par exemple, étant donné les biais de leurs perceptions subjectives, comparer les niveaux d'utilité entre hommes et femmes ne donnerait pas la mesure de l'étendue des inégalités entre eux. Parallèlement, les conceptions de l'avantage centrées sur les biens posent, elles aussi, certaines difficultés liées à l'opacité de la répartition intrafamiliale. Il est en effet plus facile d'observer ce qu'une femme peut ou ne peut pas faire, que d'observer les biens auxquels elle a véritablement accès. Il s'agit là encore d'une lacune qui s'ajoute à celles que Sen avait énoncées lors de sa critique des théories ressourcistes, notamment au problème de la variabilité dans la conversion des biens en fonctionnements. D'ailleurs, si l'on pouvait obtenir toute l'information sur les biens et les ressources qu'une femme peut acquérir, en déduire ce qu'elle peut effectivement faire serait difficile (Sen et Kynch, 1983, p. 366). En outre, Sen (1989b) semble supposer que même si l'on pouvait s'assurer d'une répartition égale des biens premiers au sein des familles, encore faudrait-il que les mentalités changent pour qu'hommes et femmes en fassent un usage égal mais cette question sortirait du cadre d'analyse ressourciste.

Se centrer sur les capacités apparaît dès lors comme particulièrement légitime dans le cadre de l'étude des inégalités sexuelles qui surgissent particulièrement au sein des familles. À ce niveau, on pourrait se demander à quoi il servirait de mettre en lumière les inégalités si celles-ci existent et persistent en raison de leur acceptation par les victimes elles-mêmes. L'observation d'un *défait de capacités de base* chez une personne revient à faire l'observation d'un *aspect objectif de son intérêt personnel*, ce qui est distinct de la perception qu'elle a de son propre intérêt car cette dernière peut participer de la production même de ce défaut. L'idée importante est ici la suivante : « les problèmes de perception ne sont pas immuables » (Sen, 1989b, p. 69). C'est en ce sens qu'une meilleure évaluation des inégalités objectives peut amener des changements sensibles de perception, dès lors que les résultats sont rendus publics et relayés en politique et dans le système éducatif : « le processus de politisation — notamment la reconnaissance politique de la discrimination sexuelle — peut considérablement modifier ces perceptions, de même que le processus d'évolution économique [ce qui est lié] tels que la participation des femmes au travail à l'extérieur du foyer » (Sen, 1990a, p. 132). Dès lors la grille de lecture utilisée pour les évaluations économiques et sociales peut avoir une portée

significative.

Par exemple, le phénomène de la faim ou de la malnutrition constitue pour Sen un défaut de capacité de base fondamental que les approches ressourcistes et welfaristes ne sont pas aptes à saisir :

Si la lumière est mise sur les privations de capacités personnelles, alors les inégalités au sein de la famille ont une importance propre, quelle que soit notre vision de la soutenabilité de la notion de bien-être individuel dans des cultures où la famille joue un rôle déterminant. Il n'y a pas d'échappatoire à la tragédie grave que représente la sous-alimentation des petites filles [...], ou la morbidité inhabituelle des femmes. Le problème doit être distingué de la privation des biens en tant que tels, puisque l'approche par les capacités se préoccupe de ce que les biens peuvent faire aux êtres humains. Partant, la sous-alimentation et la morbidité — pour ne pas mentionner la mortalité — fournissent une meilleure représentation que la consommation alimentaire elle-même. (Sen, 1984b, pp. 363-364)

Dès lors, le défaut de capacité de base d'être bien nourri peut être mieux saisi par l'observation des symptômes physiques de la sous-alimentation, comme un poids et une taille anormalement petits ou une morbidité importante, que par l'observation de la consommation alimentaire elle-même. En ce sens, Sen affirme que « le problème de la malnutrition et de la faim ne peut plus être perçu comme une simple question de droits d'accès de la famille » — comme il semblait le postuler dans son étude des famines —, il requiert « une analyse de la division des droits d'accès *au sein* de la famille » (*Ibid.*, p. 364). Ces droits d'accès élargis, nous l'avons vu précédemment, n'ont plus rien à voir avec des droits légaux, mais sont relatifs aux valeurs et aux normes sociales. Cependant, comme Sen (1984d, p. 522) le précise dans un article intitulé « Goods and People », ce qui doit intéresser l'évaluateur, ce n'est pas tant qui consomme quoi — ou qui a accès à quoi — mais les capacités dont jouissent les personnes :

l'essence de l'approche par les capacités est de concevoir la consommation de biens comme rien de plus qu'un moyen de produire des capacités, et si les capacités et leur usage peuvent être directement constaté, l'absence d'information détaillée sur la consommation de biens ne doit pas être regrettée.

Il ajoute toutefois que, dans certains cas — quand la capacité est difficilement observable —, « il peut y avoir un avantage pratique à utiliser des *données ajustées*⁹⁰ *sur les biens* en tant que *données indirectes sur les capacités* » (*Ibid.*, p. 523, nous soulignons). De la même manière, il se peut que les droits d'accès soient suffisamment déterminant des capacités individuelles pour être observés. Sen (*Ibid.*) considère que

⁹⁰ Sen ne précise pas ici ce qu'il entend par données « ajustées », mais on peut supposer qu'il s'agit d'envisager la consommation des biens en fonction de ce que ces biens peuvent permettre comme fonctionnement individuel. Par exemple, les données sur la consommation alimentaire doivent être en lien avec les caractéristiques nutritives des aliments consommés et les besoins de l'individu qui consomme, car l'intérêt de ces données repose principalement sur leurs effets nutritionnels et leurs conséquences en termes de capacités. Dans une note de bas de page, Sen (1984d, p. 522) ajoute que l'on peut chercher à évaluer d'autres capacités moins basiques en lien avec la consommation alimentaire ; celles-ci peuvent être la capacité d'apprécier son alimentation, la capacité d'utiliser la nourriture pour divers objectifs sociaux. Dans ce cas, des données grossières sur la quantité d'aliments consommés ne serviront pas de bonne indication.

c'est par exemple le cas pour le problème extrême de la famine, donnant ainsi une légitimité à son ouvrage de 1981. En revanche, pour les problèmes moins extrêmes de malnutrition endémique, de morbidité et de mortalité élevées, « il est important de se rappeler que les droits d'accès ne représentent rien de plus qu'une partie de l'histoire » (*Ibid.*). L'image de la société — et des avantages individuels — que donnent la description des droits d'accès est donc incomplète ; pire, elle peut être la source de l'échec des politiques publiques visant à lutter contre les privations comme l'atteste son étude de l'effet des réformes agraires sur la situation des femmes (Sen et Sengupta, 1983). À partir des propositions de Sen (1984d, p. 227), nous avons construit le schéma suivant indiquant les enjeux à différents niveaux des politiques visant à garantir aux populations la capacité de base d'être bien nourri :

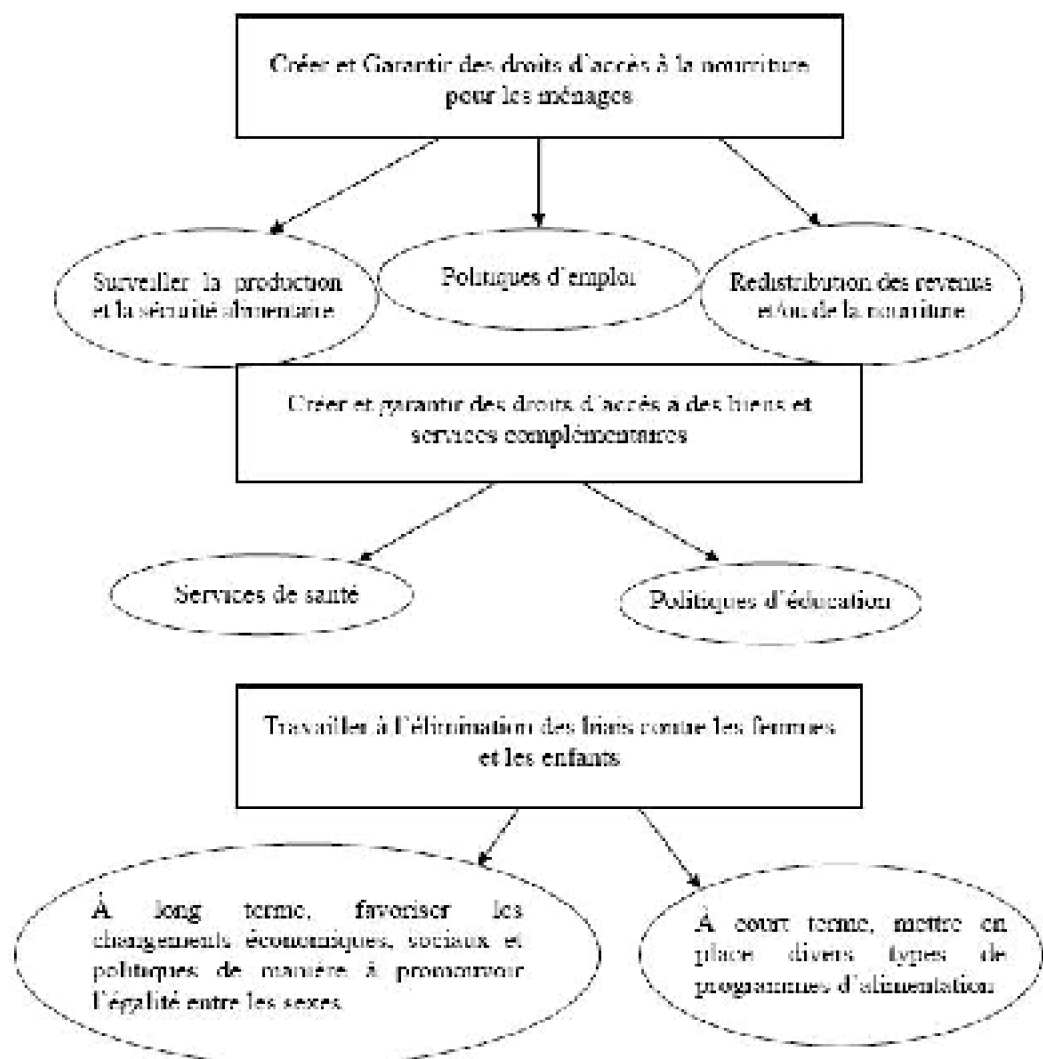


Schéma 2 : Illustration de la complexité des politiques à mettre en œuvre pour promouvoir les capacités individuelles de base : le cas de la capacité d'être bien nourri

Il doit néanmoins être soulignée une difficulté importante pour l'application de la grille de lecture prônée par Sen visant à évaluer les capacités individuelles. Cette difficulté

provient de la distinction entre les capacités — qui représentent un ensemble de possibilités — et l'usage effectif de ces capacités — qui ne représente que l'un des résultats possibles :

Les capacités peuvent, bien sûr, différer de ce qu'une personne finit par faire, qui est après tout ce que nous observons directement. Ces observations ne nous disent pas les autres choses que la personne aurait pu faire, mais qu'elle n'a pas choisies de faire. Pour évaluer les capacités, qui représentent un « ensemble », l'observation de ce qu'une personne a effectivement fait, qui est un « point », possède des limites évidentes [...]. (Sen et Kynch, 1983, p. 366)

Cependant, Sen semble considérer que pour certaines capacités de base comme « la possibilité d'éviter une sous-alimentation dangereuse, ou une morbidité et une mortalité élevée, le problème peut être moins important que dans d'autres cas » (Sen, 1984d, n.b.p., p. 522). En outre, dans son article avec Kynch (1983, p. 366), il avance l'idée que dans les pays pauvres, les fonctionnements donnent des représentations assez justes de l'étendue des capacités de base des gens. Il prend pour illustration la capacité de vivre longtemps. À son sens, dans les pays pauvres, le fonctionnement observé de vivre longtemps est plus révélateur de cette capacité que dans les pays riches. En effet, dans ces derniers, la plupart des gens atteignent un grand âge et leur priorité peut très bien être de ne pas vivre aussi vieux, mais « d'avoir une vie excitante » (*Ibid.*). En revanche, dans des pays aussi pauvres que l'Inde où « la vie a tendance à être dure, brutale et courte » (*Ibid.*), la priorité tendra à être accordée à l'évitement de la mortalité, de la morbidité et de la malnutrition, et donc à l'extension de la longévité. Cette hypothèse mériterait à notre sens d'être justifiée sur d'autres bases que des idées intuitives de Sen. Il est vrai que, de cette manière, il rend la mesure des capacités de base moins problématique, en tout cas dans les pays pauvres. Mais, comme il le reconnaît lui-même en fin de compte, « les difficultés générales pour la comparaison des capacités sur la base des comportements effectifs observés, bien sûr, persistent » (*Ibid.*, p. 367).

Conclusion

Finalement, Sen semble s'être réapproprié le souci de l'utilitarisme pour le bien-être humain, l'idée libertarienne selon laquelle la liberté individuelle est la valeur fondamentale, l'attention rawlsienne à l'égard des ressources nécessaires aux libertés substantielles. C'est sur la base des critiques formulées à l'égard de ces divers courants qu'il construit son approche par les capacités.

Sen est sans doute avant tout un théoricien. Cependant, dans ses développements théoriques, il a su maintenir un lien fructueux avec l'expérience de terrain et les exigences pratiques. Comme le note Gasper (1999, pp. 3-4), le choix de ses illustrations ne reflète pas un style de vie étroit ou préétabli. On peut citer l'exemple de la personne ayant de plus grands besoins en raison de handicap physique ou psychologique — rendant les mesures de l'avantage individuel en termes de ressources insuffisantes ; l'exemple de l'artisan ou du salarié qui subit une perte ou une diminution de ses ressources, et donc de ses droits d'accès, à la suite de quoi il meurt de faim en face de nourriture — rendant les mesures globales d'offre insuffisantes ; ou encore la femme indienne ayant des attentes

très faibles afin de ne pas être déçue étant donné ses faibles opportunités — rendant les mesures de bien-être en termes d'utilité largement insuffisantes. Sa conceptualisation de la pauvreté, des inégalités et du développement tient compte de toutes ces situations. L'approche par les capacités de base est en effet une manière de ne pas négliger ces cas de désavantage, ne s'intéressant pas seulement aux ressources, aux libertés négatives, à l'utilité des personnes.

Comme Sen (1983b, p. 15) le note, au sein des économistes qui travaillent sur des problèmes appliqués, les théories sont connues pour leur irréalisme. En pratique, ils ne les prennent donc pas trop sérieusement, se sentant ainsi moins vulnérables. Cependant, dès lors que l'économie appliquée et les politiques économiques qui en découlent reposent implicitement sur la théorie économique, ce sens de l'invulnérabilité est quelque peu illusoire. « Il n'y a pas de ligne de Maginot infranchissable permettant de protéger la pratique économique des difficultés de la théorie économique » (*Ibid.*). C'est bien en ce sens que Sen perçoit son travail ; sa réflexion théorique, en lien avec des problèmes pratiques, a pour objectif de changer certaines mauvaises orientations de la théorie économique, qui sont au fondement des croyances de ceux qui prennent les décisions politiques. Ces croyances concernent ce que le marché peut faire et ne peut pas faire, ce que reflètent les statistiques du produit national, ce que révèlent les données du chômage, ce que représentent les familles, etc.

Cependant, ces écrits laissent apparaître une certaine ambiguïté concernant le choix de la dimension individuelle sur laquelle doit porter l'évaluation. En effet, bien qu'il estime fondamental d'évaluer les capacités des individus, les difficultés d'observation de cette dimension l'amènent souvent à se rabattre sur les fonctionnements effectifs. Il justifie à plusieurs reprises ce rétrécissement de l'analyse, principalement en arguant du fait que, concernant les capacités de base, il y a peu de chance qu'un individu ne saisisse pas les opportunités dont il dispose. Son argument peut sembler à première vue valable, en particulier lorsqu'on s'intéresse à la capacité d'être bien nourri. Cependant, les choses se compliquent dès lors que certains individus choisissent de jeûner volontairement, pour des raisons religieuses ou autres.

Nous avons déjà relevé un problème similaire dans son analyse en termes de droits d'accès. En effet, Sen définit les droits d'accès comme les divers paniers de biens qu'une personne *peut* acquérir légalement à partir de ses dotations, mais il finit par faire *comme si* les gens acquéraient toujours le *maximum* de ce pour quoi ils ont des droits d'accès. Or, il existe une différence fondamentale entre un ensemble d'opportunités d'accès et un accès effectif, ce que Sen semble nier en négligeant l'idée d'optionnel ou de choix. Pourtant, c'est bien cette idée de choix que Sen met en avant. Ce faisant, il se situe du côté des théories s'intéressant aux *opportunités* plutôt qu'aux *résultats*, laissant la place aux notions de *responsabilité*, de *diversité* et surtout de *liberté* et évitant ainsi de prétendre au développement d'une théorie particulière et compréhensive du bien.

L'argument majeur de Sen en faveur de l'approche par les capacités est bien justement de saisir d'emblée la diversité humaine. Cette diversité apparaît au niveau des objectifs et des valeurs que chaque personne se fixe, incluant d'autres aspirations que son propre bien-être — d'où le dépassement du welfarisme. Sen estime en effet que la « qualité d'agent » [agency] d'une personne est plus importante que son bien-être, et

constitue en ce sens une information plus pertinente pour fonder les évaluations des états individuels et sociaux. Il existe certes des liens forts entre « bien-être » et « qualité d'agent », d'une part parce que le bien-être d'une personne peut conditionner la réalisation de ses autres objectifs et, d'autre part parce que la qualité d'agent d'une personne peut augmenter son niveau de bien-être. Mais les deux notions ne doivent pas être identifiées, et l'évaluation des capacités est plus à même de refléter la qualité d'agent que l'évaluation en termes d'utilité. Cependant, il n'en reste pas moins une difficulté importante : « l'aspect « agent » d'une personne est certainement celui qui est le plus influencé par son sens des obligations et sa perception d'un comportement légitime » (Sen, 1990a, p. 127). Tout comme l'utilité est une notion très malléable — en raison des problèmes de perception et des préférences adaptatives —, le choix d'une personne parmi les fonctionnements qui lui sont accessibles est plus ou moins conditionné par les normes sociales et les perceptions conventionnelles de légitimité. D'où l'importance de tenir compte, au-delà des capacités d'accomplir différentes choses, de la capacité de pouvoir choisir parmi les fonctionnements accessibles. « Ainsi, l'approche par les capacités, définie largement, est concernée non seulement par l'ensemble des vecteurs de fonctionnements parmi lesquels il est possible de choisir, mais aussi par les fonctionnements eux-mêmes d'une manière suffisamment riche pour refléter les aspects pertinents de la liberté » (Sen, 1987e, pp. 37-38). Cette problématique rejoint le second niveau de la diversité humaine que Sen envisage.

En effet, la diversité apparaît aussi au niveau des variations interpersonnelles dans la conversion des caractéristiques des biens accessibles en fonctionnements possibles — d'où cette fois le dépassement de la théorie rawlsienne. Non seulement les fonctionnements et surtout les capacités fournissent un espace plus révélateur des situations individuelles que les biens possédés, mais il est nécessaire de tenir compte des appartenances sociales — comme le sexe, la classe ou la race — et des dispositions personnelles — comme les handicaps physiques ou mentaux — pour évaluer les inégalités et les défauts de capacités. D'une part, la prise en compte des appartenances sociales permet d'appréhender plus « finement » les vecteurs de fonctionnement ouverts aux personnes et donc de mieux saisir leur qualité d'agent. D'autre part, contrairement à Rawls qui « remet à plus tard » la prise en compte des cas difficiles comme les handicaps ou les besoins spéciaux en matière de santé, Sen (1992a, p. xi) estime que « [l]a diversité humaine n'est en rien une complication secondaire (que l'on pourrait ignorer ou introduire « dans un second temps ») ; c'est un aspect fondamental de notre intérêt pour l'égalité ». L'omniprésence de la diversité humaine constitue même, pour lui, la raison première et l'importance pratique de son interrogation de 1979 « Egalité de quoi ? » ; et elle est au fondement de sa réponse.

SOMMAIRE DU CHAPITRE II : La position de l'économiste dans l'approche par les « capacités »

Introduction

Section I. L'approche par les capacités de Sen ne prétend pas être une théorie de la justice

A. Collaboration avec Nussbaum : les fondements aristotéliens des capacités

B. IDH : sens et contre-sens

C. L'affirmation libérale de Sen : le refus d'une liste universelle et la controverse avec Nussbaum

Section II. L'« objectivité positionnelle » au fondement d'une évaluation ni subjectiviste ni impartiale

A. La question de l'agent et de ses valeurs relatives : quel impact sur l'évaluation ?

a. L'impossible et l'indésirable neutralité de l'agent

b. Controverse entre Sen et Regan : la relativité de l'évaluation en question

B. Les notions d'« objectivité positionnelle » et d'« évaluation trans-positionnelle »

a. L'évaluateur doit tendre vers l'« objectivité trans-positionnelle »

b. Objectivité positionnelle versus relativisme culturel

c. Prendre en compte la culture dans l'évaluation sans aller jusqu'au déterminisme culturel

Section III. Le rôle crucial de l'évaluateur dans l'application de l'approche par les capacités

A. L'évaluateur face aux enjeux du pluralisme

B. La définition de l'« espace d'évaluation » selon le contexte et les objectifs de l'évaluation

C. L'économiste au service de la démocratie

Conclusion

CHAPITRE II : La position de l'économiste dans l'approche par les « capacités »

Introduction

Lorsque Sen (1980a) propose les « capacités de base » comme dimension moralement plus pertinente que l'utilité ou les biens premiers pour la recherche de l'égalité, il envisage qu'elles pourraient servir également de base d'information dans d'autres types d'évaluations économiques et sociales, pas nécessairement égalitaristes. Nous avons vu qu'il s'en sert abondamment dans le cadre de l'économie du développement, ainsi que pour décrire et évaluer la pauvreté. Les « capacités de base » renvoient en effet à la liberté de faire certaines choses basiques et représentent ce qu'il importe le plus d'observer pour les évaluations de la pauvreté et des privations (Sen, 1987f, p. 109). Cependant, Sen (1983a, p. 755) en vient à définir plus largement le processus de développement économique « comme un processus d'expansion des capacités des

gens ». Il s'agit d'un élargissement car les « capacités de base » ne sont qu'un sous-ensemble de « capacités » qui concernent, plus généralement, la liberté dans tous les types de fonctionnements, des plus nécessaires et urgents aux plus sophistiqués. En ce sens, sa définition du développement ne concerne pas uniquement les pays habituellement qualifiés de « pays en développement » ou « pays pauvres » — car dans ce cas l'expansion des capacités de base suffirait —, mais l'ensemble des sociétés.

Aussi, au fur et à mesure de ses écrits, les capacités de base cessent d'être l'unique variable focale. Lors d'une deuxième session de conférences Tanner⁹¹, Sen (1987e, p. 36), propose d'évaluer le « niveau de vie »⁹² des personnes en fonction de « la capacité [plus générale] de mener divers types de vie ». Plus tard, suite à sa collaboration avec la philosophe Martha Nussbaum, Sen (1993b) envisage la dimension des capacités pour appréhender cette fois « la qualité de vie »⁹³. C'est aussi l'occasion pour lui de répondre à ceux qui se montreraient surpris de voir la portée large qu'il donne à son approche et les utilisations variées qu'il en fait :

Bien que la motivation originelle de l'utilisation de l'approche par les capacités était fournie par l'examen de la question « Egalité de quoi ? » (Sen, 1980), si l'application de l'approche fonctionne pour l'égalité, elle ne doit pas pour autant rester confiner à l'égalité seulement. Le fait que l'approche soit utilisable pour les calculs égalitaristes dépend de la plausibilité de concevoir l'avantage individuel en termes de capacités, et si cette plausibilité est acceptée, alors la même perspective générale peut être pertinente pour d'autres types d'évaluations et d'agrégations sociales. (Sen, 1993b, pp. 49-50)

Ces diverses explorations de son approche et son insistance à montrer sa pertinence pour une pluralité d'objectifs indiquent bien qu'il s'agit « d'abord et principalement d'une grille de lecture théorique, d'une manière de penser [les questions normatives] » (Robeyns, 2000, p. 3). L'approche par les capacités, il est vrai, s'attache à « évaluer [la situation d'une personne] en fonction de sa capacité effective à accomplir divers fonctionnements de valeur » (Sen, 1993b, p. 30). Mais, elle donne aussi une orientation pour l'évaluation *des états sociaux*, « que ce soit pour formuler des jugements d'ensemble ou pour choisir des institutions et des politiques, en désignant les ensembles de capacités individuelles comme un élément indispensable et central de la base d'information pertinente pour de telles évaluations » (*Ibid.*). En revanche, ceux qui

⁹¹ En effet, six ans après sa conférence « Equality of what ? », Sen est à nouveau convié dans le cadre des *Tanner Lectures on Human Values*. Il délivre cette fois deux conférences les 11 et 12 mars 1985 au Clare hall de l'Université de Cambridge. Elles seront publiées par McMurrin en 1986, puis à nouveau et de manière plus extensive dans un ouvrage dirigé par le sociologue et politiste Geoffrey Hawthorn (1987), incluant les réactions d'autres chercheurs en sciences sociales aux propositions de Sen — celles de l'économiste Ravi Kanbur, de l'anthropologue Keith Hart et des philosophes John Muellbauer et Bernard Williams.

⁹² Nous traduisons ici « standard of living » par « niveau de vie », ce qui est une traduction conventionnelle. Remarquons cependant que cette traduction ne rend pas complètement compte du sens anglais. En effet, le terme « standard » renvoie, plus qu'à un niveau, à une norme. Il y a donc une connotation morale plus forte que ne la transmet le terme « niveau ».

⁹³ Bien que la publication date de 1993, c'est à l'occasion d'une conférence organisée par Nussbaum et lui-même à Helsinki en juillet 1988 que l'idée d'appréhender la qualité de vie en termes de capacités est lancée.

pensent trouver chez Sen une formule nette pour effectuer des comparaisons interpersonnelles, voire un algorithme permettant de comparer les bien-être ou les situations individuelles risquent bien d'être déçu, comme le souligne Ingrid Robeyns (2000, p. 3).

Non seulement, la formalisation de l'approche par les capacités n'a pas été la priorité de Sen⁹⁴, mais il semble se refuser à donner des recommandations précises quant à la manière de la rendre opérationnelle. C'est en ce sens qu'il s'agit d'une *approche*, et non d'un *modèle*. Les développements théoriques de Sen *orientent* la manière de penser les problèmes sociaux, mais ne déterminent pas *a priori* de calculs d'agrégations, et encore moins de solutions. En outre, bien que l'approche ait été influencée par les questions de justice sociale, « elle ne constitue pas en elle-même une théorie de la justice » (Sen, 1995a, p. 268) justement parce qu'elle ne spécifie pas de principes agrégatifs, ni même prescriptifs. En conséquence, l'évaluateur joue un rôle central dans le sens où la mise en œuvre d'une telle approche paraît presque entièrement laissée à sa discrétion. À cet égard, Sen a publié de nombreux articles de philosophie sur la position de l'évaluateur, et de méthodologie sur l'objectivité des sciences sociales. Son point de vue fait preuve d'une certaine originalité puisqu'il met en avant l'idée apparemment contradictoire d'« objectivité positionnelle », rejetant à la fois les notions de subjectivité ou de relativisme et celles d'impartialité ou d'extériorité. Afin de saisir véritablement ce à quoi invitent ces positions de Sen très marquées, mais peu comprises, nous chercherons à élucider les raisons pour lesquelles Sen s'interdit d'aller jusqu'à développer une théorie de la justice (section I), puis nous verrons ce que recouvre et ce qu'implique la notion d'« objectivité positionnelle » (section II). Enfin, nous essayerons de rendre compte des voies suggérées par Sen pour toute tentative d'application de son approche (section III).

Section I. L'approche par les capacités de Sen ne prétend pas être une théorie de la justice

L'approche par les capacités intègre dans les démarches d'évaluation les préoccupations de justice des utilitaristes, des libertariens et des ressourcistes, tout en les dépassant. D'une part, son étendue et sa réactivité semblent lui conférer une vaste portée et, d'autre part, elle devrait permettre d'attirer l'attention sur des thèmes disparates, ignorés pour certains d'entre eux, par les autres approches. Dans le cadre du WIDER, nous avons vu que Sen avait poursuivi sa recherche sur le thème de la faim en collaboration avec Jean Drèze, sous l'angle des capacités et non plus des droits d'accès. Parallèlement, entre 1986 et 1989, il travaille sur « les aspects culturels de l'approche par les capacités en étroite collaboration avec Martha Nussbaum » (Sen, 1999a, p. 9), une philosophe états-unienne très impliquée dans les *gender studies* et la question des droits humains⁹⁵. Avec elle, il comprend les liens forts entre son approche et la pensée d'Aristote (*Ibid.*, p. 10) et continue de réfléchir aux fondements philosophiques de l'idée de

⁹⁴ Toutefois, dans son ouvrage *Commodities and Capabilities*, Sen (1985b) ébauche une formalisation axiomatisée de son approche.

capacités et des implications normatives (A).

Au cours de l'année 1989, alors que Sen se trouve encore en Finlande, Mahbub ul Haq⁹⁶ le contacte afin de l'associer au lancement d'un Rapport sur le Développement Humain pour le compte du Programme des Nations Unies pour le Développement. Ul Haq avait suivi les développements théoriques de Sen et souhaitait mettre au point une mesure simple de bien-être social, ou de « développement humain », en s'inspirant de l'approche par les capacités. Ul Haq l'incite à sortir de la « théorie pure » en travaillant avec lui sur un projet de « mesures effectives » pouvant « avoir un impact sur le monde » (Shaikh, 2004, p. 2). Malgré son scepticisme quant au fait de pouvoir condenser l'approche par les capacités dans un seul chiffre qui irait au-delà du produit national brut — ce que lui demande ul Haq — Sen accepte finalement de l'aider à mettre au point un Indicateur de Développement Humain. L'IDH deviendra la mesure la plus largement acceptée pour les comparaisons internationales de bien-être, tenant compte de l'alphabétisme, de l'éducation, et de l'espérance de vie en plus du PNB par habitant. Beaucoup voient dans cette entreprise « la traduction d'un travail d'une douzaine d'année en des termes qui devaient influencer le plus grand nombre des faiseurs de politiques et d'opinions » (Desai, 2000, p. 4). Cependant, Sen souligne bien que l'IDH « utilise les capacités dans une forme très minimale [...] qui a valeur, dans son contexte particulier » (Shaikh, 2004, p. 8). En aucun cas, il s'agit d'une traduction parfaite, unique et définitive de son approche théorique (B).

Les contresens que provoque son implication dans la mise en place d'indicateurs inspirés de son approche par les capacités amènent Sen à clarifier sa perspective. Il estime en particulier qu'une liste de capacités dérivée de fondements essentialistes, aristotéliens par exemple, peut mener à des implications injustifiées. C'est là, nous l'avons déjà signalé, que se situe la différence essentielle entre son approche par les capacités et celle de Nussbaum. Cette dernière défend l'idée qu'une liste est nécessaire et elle a justement travaillé à l'élaboration d'une telle liste. Dans de nombreux lieux⁹⁷, Sen a exprimé sa réserve à forcer un type de complétude pour la comparabilité au moyen de l'invocation d'une liste objective ou en appliquant une fonction d'évaluation agrégative spécifique. Mettant en avant la complexité des situations sociales et surtout son libéralisme politique, Sen entend laisser délibérément incomplète sa version de l'approche

⁹⁵ Après des études à l'École des Arts de l'Université de New York, Nussbaum obtient en 1975 le titre de docteur es philologie classique à l'Université d'Harvard. De 1975 à 1983, elle enseigne la philosophie et les humanités à Harvard puis, jusqu'en 1989, elle enseigne principalement l'Université de Brown dans le Connecticut. En 1986, elle est recrutée par le WIDER à Helsinki, pour lequel elle travaille jusqu'en 1993. (University of Chicago, 2006)

⁹⁶ Mahbub ul Haq est un économiste pakistanais ayant fait ses études en même temps que Sen au Trinity College de Cambridge. Après avoir été enseignant à l'Université de Yale, il s'est impliqué dans les affaires politiques en tant que ministre des finances dans son pays, et également en tant que conseiller de la Banque Mondiale. En 1989, il est chargé d'établir le nouveau Rapport sur le Développement Humain pour le PNUD.

⁹⁷ Les conférences internationales dédiées à l'approche par les capacités sont notamment l'occasion pour lui de préciser son point de vue, puisqu'il se trouve confronté aux arguments et critiques de Nussbaum. Sept conférences de ce genre ont eu lieu jusqu'à cette date.

par les capacités et ne prétend pas au développement d'une théorie de la justice avec des principes clairement définis (C).

A. Collaboration avec Nussbaum : les fondements aristotéliens des capacités

Parallèlement à la recherche qu'il effectue avec Jean Drèze sur les actions à mener contre la faim dans le monde, Sen commence en 1986 à travailler avec une spécialiste de la philosophie grecque ancienne, Martha Nussbaum, également pour le compte du WIDER. Ensemble, ils tentent d'élaborer et de défendre une éthique du développement orientée vers les capacités humaines, plus à même de lutter contre les privations graves persistantes que les approches du développement courantes. Grâce à cette collaboration, Sen comprend que sa perspective s'inscrit dans une tradition héritée d'Aristote s'intéressant à l'idée d'épanouissement humain. La compréhension de cette filiation intellectuelle apparaît dès ses conférences « On Ethics and Economics » qu'il délivre à Berkeley en avril 1986 dans le cadre des Royer Lectures, au cours desquelles Sen (1993a, p. 3) remercie Nussbaum pour leurs discussions. Lors de sa première conférence, Sen (1993a, pp. 7-8) présente la tradition éthique de l'économie — qu'il distingue de la tradition « mécaniste » plus centrée sur les aspects techniques ou les moyens pratiques d'atteindre des fins données — comme remontant au moins à Aristote :

Au tout début de son Ethique à Nicomaque, Aristote établit un lien entre l'économie et les finalités humaines, évoquant le rapport de l'économie à la richesse. [...] « Quant à la vie de l'homme d'affaires, c'est une vie de contrainte, et la richesse n'est évidemment pas le bien que nous cherchons : c'est seulement une chose utile, un moyen en vue d'autre chose ». [...] [Concernant le jugement que l'on porte sur ce qui est accompli à l'échelle de la société] Aristote établit là un rapport avec « le bien de l'homme » en tant que finalité, mais en y apportant un caractère agrégatif : « car le bien est assurément aimable même pour un individu isolé, mais il est plus beau et plus divin appliqué à une nation ou à une cité » (Ethique à Nicomaque, I, 1).

Sen (*Ibid.*, p. 7) en tire l'interprétation suivante : « L'étude de l'économie, bien que liée de façon immédiate à la quête de la richesse, est en liaison, à un niveau plus profond, avec d'autres études qui consistent à évaluer et promouvoir des buts plus fondamentaux ». Pour lui, concevoir l'économie dans l'esprit d'Aristote revient à la voir comme une science morale, entendue au sens de réflexion sur ce qui fonde la vie « bonne ». Sen (*Ibid.*, p. 13) n'oublie pas non plus que « si Aristote posait la question du rôle de l'économie, c'était avant tout pour proposer une vision plus large de l'éthique et de la politique [...] notamment dans la compréhension de l'interrogation socratique 'Comment doit-on vivre ?' ». Il s'agit donc d'envisager l'économie comme une science morale et politique, non déconnectée des autres activités humaines, mais bien liée à la culture, à l'histoire, aux représentations, aux valeurs et aux normes collectives. C'est bien dans cette tradition que Sen envisage *a posteriori* d'inscrire son approche par les capacités.

Nussbaum a, quant à elle, effectué le chemin inverse puisque c'est à partir de ses réflexions sur l'idée de fonctionnement humain d'Aristote et l'utilisation qu'en a fait Marx qu'elle est arrivée à l'approche par les « capacités », en raison notamment de sa

pertinence pour l'amélioration de la situation des femmes dans le monde (Nussbaum, 2000, p. 70). Sa recherche autour des capacités a, semble-t-il, commencé indépendamment du travail de Sen et de sa collaboration avec lui. Elle s'attache d'ailleurs à souligner que le concept de capacité remonte bien au-delà de Sen et qu'il est issu d'une longue tradition, incluant les travaux humanistes de Marx et des socialistes britanniques T. H. Green et Ernest Barker :

J'ai commencé à travailler sur ces idées avant que je ne connaisse le travail de Sen, en étudiant la pensée politique d'Aristote. Aussi, bien qu'il soit correct de dire que Sen a introduit le concept dans la pensée économique, il n'était pas le premier à l'introduire en philosophie. Il y en avait déjà un usage politique intéressant par Green et d'autres libéraux britanniques de gauche [...] Ils prirent une position qui divisa le parti libéral britannique : en défendant l'éducation publique obligatoire, ils soulignèrent que la vraie liberté est une fonction des capacités d'une personne, ce qu'ils peuvent vraiment faire et être. [...] Green et Barker ont ainsi donné à l'idée de développement humain une couleur aristotélicienne et l'ont reliée au langage des capacités et de l'épanouissement humain. (Nussbaum, 2003b, p. 1)

Pour Nussbaum, la pensée d'Aristote représente une source fertile où puiser une alternative aux théories éthiques souvent perçues comme trop éloignées de l'expérience humaine⁹⁸. Elle voit en effet chez Aristote une perspective qui « combine rigueur et concret, pouvoir théorique et sensibilité aux circonstances réelles de la vie humaine et aux choix dans toute leur multiplicité, variété et mutabilité » (Nussbaum, 1987a, pp. 1-2). C'est en particulier son concept de « vertus »⁹⁹ qui attire toute son attention, et dont elle tire une interprétation différente de celles qu'en font d'autres philosophes contemporains qui le situent dans une perspective relativiste¹⁰⁰. Elle réfute l'idée que les vertus aristotéliciennes seraient un critère éthique local — c'est-à-dire une vision du bien « interne aux traditions et aux pratiques de chaque société ou groupe local » (*Ibid.*, p. 2) — en arguant du fait qu'Aristote était surtout « le défenseur d'une théorie objective unique du bien humain, ou de l'épanouissement humain » (*Ibid.*). Mais, une « théorie objective unique » ne signifie pas pour autant qu'elle soit sans aucun rapport avec les pratiques locales :

⁹⁸ Parmi ces théories éthiques éloignées de la réalité, elle cite autant l'utilitarisme qui « cherche à obtenir un calcul universel des satisfactions » que les théories kantienne trop préoccupées par « des principes universels d'une grande généralité », car dans les deux cas aucun contexte particulier, ni aucune histoire ou personne n'apparaît (Nussbaum, 1987a, p. 1).

⁹⁹ Traditionnellement, les vertus correspondent à de bonnes habitudes. Dans l'éthique aristotélicienne, elles représentent ce qu'il convient de développer chez les citoyens afin d'assurer une société juste et de rendre la vie humaine plus riche et plus épanouissante (Hall, 2004, n° 1, pp. 1-2). Les vertus ont donc en ce sens une valeur à la fois instrumentale et intrinsèque. Nussbaum (1987a, pp. 4-5) s'intéresse à l'introduction par Aristote (1959) d'une liste de vertus après avoir isolé « différentes sphères de l'expérience humaine, figurant plus ou moins dans toute vie humaine, et dans lesquels tout être humain pourra plus ou moins effectuer certains choix plutôt que d'autres ». Ensuite, Aristote cherche à identifier les bons choix et les bonnes réponses au sein de chaque sphère, autrement dit les vertus correspondantes à chacune. Pour Nussbaum (*Ibid.*, p. 21), l'identification des vertus revient en quelque sorte à identifier les capacités importantes pour la vie bonne humaine.

¹⁰⁰ Nussbaum s'oppose ici notamment à Bernard Williams (1985) et Philippa Foot (1978).

Cette théorie est supposée être objective dans le sens où elle est justifiable en référenceaux raisons qui ne viennent pas simplement des traditions et des pratiques locales mais plutôt des caractéristiques de l'humanité sur lesquelles reposent toutes les traditions locales [...] qu'elles soient reconnues ou non dans ces traditions locales. Et l'une des préoccupations les plus évidentes d'Aristote était la critique des traditions morales existantes, dans sa propre cité et dans d'autres, en raison de leur caractère injuste ou répressif, ou d'autres aspects incompatibles avec l'épanouissement humain. (Ibid., nous soulignons)

C'est donc cette interprétation qui permet à Nussbaum de prendre comme référence la théorie aristotélicienne des *vertus non relatives* — soit sa « liste des fonctions humaines basiques » (Nussbaum et Sen, 1993b, p. 5) — pour fonder une éthique objective pouvant mettre en lumière les injustices des normes locales. Cette perspective semble avoir eu quelque influence sur l'approche par les capacités telle que l'entend Sen. Dans leur premier article commun, « Internal Criticism and Indian Rationalist Traditions », Nussbaum et Sen (1987) élaborent précisément une critique du relativisme culturel qui est étroitement liée à la question de l'universalisme, évitant toute dichotomie entre développement et tradition. Leur position est aussi critique envers les travaux d'économie du développement — souvent considérés comme défendant un point de vue universel et modernisateur —, qu'envers le traditionalisme — souvent pensé comme la défense d'un bien social spécifique et ayant donc trait au relativisme culturel. D'une part, ils mettent en lumière la diversité et la « critique interne » qui existent au sein même des traditions ; d'autre part, ils insistent sur le besoin de relier le processus de développement aux valeurs relatives des sociétés. Autrement dit, « [l]e besoin de critique interne et d'évaluation rationnelle d'une culture [...] ne remet pas en cause l'essence de la référence culturelle, ni n'élimine le fait de la relativité des valeurs du concept de développement » (*Ibid.*, p. 2).

Cependant, l'objectif de Sen et Nussbaum n'est pas tant de souligner les différences culturelles et la diversité au sein même de chaque culture que de défendre l'idée qu'il existe *des intérêts et des valeurs transculturelles*, à partir desquels ils proposent de forger « un cadre philosophique et conceptuel » permettant de « discuter des problèmes urgents qui apparaissent au cours du développement » (*Ibid.*, p. 1). Selon leur perspective, le fondement de ce cadre ne doit pas trouver sa source dans une éthique métaphysique ou dans ce qu'ils appellent une théorie « externaliste » en appelant à une essence humaine trans-historique. Au contraire, ils envisagent un cadre théorique au fondement « internaliste », visant à dépasser la dichotomie entre « absolutisme » et « relativisme », autrement dit entre « vérités a-historiques » et « vérités locales » (*Ibid.*, p. 26)¹⁰¹. En effet, ils considèrent que l'étendue des sources et des ressources intellectuelles au sein d'une culture offre des bases considérables pour qu'elle puisse apprendre et évoluer, y compris par rapport aux influences extérieures (Gasper, 2002b, p. 22). Il s'agit d'un ancrage plus solide et plus intelligent que ne le serait l'imposition d'idées extérieures « parachutées » manquant de résonance, de pertinence et donc d'acceptabilité locales. Dès lors, les évaluations économiques et sociales auront plus de poids et d'influence si elles s'appuient

¹⁰¹ Cette conception « internaliste » de la recherche éthique, de la vérité et de l'objectivité se fonde en particulier sur la critique de Platon réalisée par Nussbaum (1986) et sur son interprétation d'Aristote. (Crocker, 1992, p. 610, n° 8)

sur ces sources et ressources internes.

Cette argumentation vient appuyer leur proposition centrale qui consiste à concevoir le processus de développement national et international comme l'expansion des capacités humaines de base et la promotion des fonctionnements humains de valeur :

Les liens interculturels aident, d'un côté, à identifier et à plaider pour la reconnaissance de ces capacités de base, formulées très généralement, et d'un autre côté, ils peuvent aussi tendre à réduire les différences entre les formes spécifiques des biens et des actions nécessaires à la réalisation de ces capacités dans les cultures respectives. (Ibid., p. 22)

Afin de prolonger et d'enrichir leur réflexion, Nussbaum et Sen organisent en juillet 1988 une conférence au sein du WIDER autour de l'approche par les capacités, appelant à des contributions à la fois philosophiques et économiques. Le thème choisi pour l'occasion n'est pas le « développement », peut-être trop associé aux problèmes des pays que l'on qualifie de « pays en développement », mais la « qualité de vie », à connotation plus universelle¹⁰². Cette conférence est l'occasion pour Sen (1993b, p. 31) de reconnaître « le besoin d'une présentation plus claire et plus cohérente de l'ensemble de l'approche [par les capacités], particulièrement au vu de certains problèmes d'interprétation qui sont apparus lors de son évaluation et de son utilisation ». Cette clarification constitue donc l'objectif principal de sa contribution, avec pour objectif indirect de montrer la pertinence de son approche pour l'évaluation de la qualité de vie. Nous ne reviendrons pas ici sur ce point¹⁰³, en revanche il nous semble intéressant de rapporter la manière dont il relie, suite à son travail avec Nussbaum, son approche aux écrits d'Aristote :

Dans des écrits précédents, j'ai commenté les liens entre l'approche par les capacités et certains arguments d'Adam Smith et de Karl Marx. Toutefois les liens conceptuels les plus puissants sembleraient être avec la vision aristotélicienne du bien humain. [...] La conception aristotélicienne du bien humain est explicitement liée à la nécessité « d'assurer d'abord la fonction d'homme » et elle en vient ensuite à explorer « la vie au sens d'activité ». (Ibid., p. 46)

En se fondant sur les analyses de Nussbaum (1987a, 1987b), Sen constate que, malgré les multiples ambiguïtés et tensions existantes dans les écrits d'Aristote sur l'éthique et la politique, il semble assez clair que la théorie de la justice distributive d'Aristote accorde une place centrale à la répartition juste des capacités à fonctionner. Sen (1993b, p. 47) retient notamment trois aspects de la théorie aristotélicienne : 1) son rejet de l'opulence comme critère d'accomplissement humain ; 2) son analyse de la vie bonne en termes d'activités de valeur ; et 3) sa préoccupation pour l'examen des processus par lesquels les activités humaines sont choisies, et donc son intérêt pour l'exercice de la liberté dans

¹⁰² L'ensemble des contributions seront rassemblées et publiées dans un ouvrage intitulé simplement *The Quality of Life* (Nussbaum et Sen, 1993a).

¹⁰³ Ce n'est en effet pas nécessaire puisque l'objet de notre premier chapitre était justement de rassembler les écrits de Sen dans plusieurs domaines et de donner une vision cohérente — bien qu'évolutive — de ses diverses explorations du concept de capacité.

ces choix. Cependant, Sen remarque d'ors et déjà une différence importante entre son approche par les capabilités et celle que l'on pourrait tirer des analyses d'Aristote :

Aristote croit, comme Nussbaum [1987b] le remarque, « qu'il existe une seule liste de fonctionnements (au moins à un certain niveau de généralité) qui constitue en fait la vie bonne humaine ». Cette vision ne serait pas incompatible avec l'approche par les capabilités présentée ici, mais elle n'est, en aucun cas, exigée par elle.

Il est vrai que Sen n'a jamais envisagé d'établir lui-même une liste de capabilités pouvant servir de fondement à une théorie de la justice — bien qu'il ait souvent cité en exemple certaines capabilités de base pouvant être intégrées à une telle liste. Cependant, sa perspective semble laisser la voie ouverte à ce type de spécification. En effet, son argumentation est fondée sur l'idée que les biens nécessaires à la possibilité d'accomplir certains fonctionnements varient à la fois selon les caractéristiques personnelles et selon les arrangements sociaux, alors que les capabilités de base — au moins — pourraient être identifiées d'une manière assez stable d'une société à l'autre. Cette identification serait possible parce que les capabilités représentent un espace permettant de caractériser les avantages individuels en des termes *absolus*, alors que l'espace des biens, des revenus ou des ressources ne caractérisent les avantages individuels qu'en des termes *relatifs* — relatifs à l'accès aux capabilités qu'ils autorisent pour chaque personne dans une société particulière. Son article de 1983, « Poor, Relatively Speaking », contrairement à ce que suggère son titre ¹⁰⁴ est particulièrement clair à cet égard.

Dans cet article, bien que Sen (1983d) se concentre spécifiquement sur la conceptualisation de la pauvreté et non de la qualité de vie, il s'intéresse d'une certaine manière aux capabilités indispensables à la « vie bonne ». Or, il montre que « la pauvreté peut être perçue comme un échec à atteindre un certain niveau absolu de capabilités » (*Ibid.*, p. 168) et que l'intérêt de l'approche par les capabilités est qu'elle « commence par rendre explicite cette base [absolue de la pauvreté], puis cherche à rendre compte de l'énorme variabilité des exigences en termes de biens pour accéder à ces capabilités » (*Ibid.*, p. 164). Autrement dit, Sen estime que le seuil de pauvreté peut être défini comme le *niveau absolu* en dessous duquel une personne ne peut atteindre certaines capabilités de base (*Ibid.*, p. 167). Dès lors, il semble possible de déduire de ses propos qu'une liste universelle de capabilités pourrait servir de fondement à l'évaluation au moins de la pauvreté, si ce n'est de la qualité de vie. À cet égard, Sen (*Ibid.*) cite quatre capabilités qui pourraient permettre de définir un seuil de pauvreté en des termes absolus : 1) la capacité de satisfaire des besoins alimentaires — en référence à ses propres travaux sur la faim ; 2) la capacité de se montrer en public sans honte — en référence à Adam Smith ¹⁰⁵ ; 3) la capacité de participer aux activités de la communauté — en référence à Peter

¹⁰⁴ Sen (1983d) choisit surtout ce titre parce qu'il critique les tendances récentes à concevoir la pauvreté en des termes relatifs. D'une part, les sociologues l'appréhendent de plus en plus en termes d'inégalité — en faisant une situation relative à la situation des autres membres d'une société — ou les technocrates qui réfléchissent en termes de responsabilité politique — la rendant relative aux politiques envisageables pour lutter contre. Comme les sociologues, Sen refuse l'idée d'un seuil de pauvreté absolu tel qu'il est envisagé couramment en économie. Mais, contrairement aux sociologues, ce n'est pas l'absolutisme du critère qu'il récuse, mais sa concentration sur l'espace des revenus.

Townsend ¹⁰⁶ (1979, p. 18) ; et 4) la capacité d'avoir de l'estime de soi — en référence à John Rawls (1971, pp. 440-446). Cependant, au moment où il écrit ces lignes, Sen (1983d) n'avait pas encore conscience des liens entre son approche de la pauvreté en termes *absolus* et l'identification des vertus *non relatives* par Aristote. Grâce à sa collaboration avec Nussbaum, cette proximité est apparue plus clairement et la philosophe le pousse d'ailleurs à aller plus loin en ce sens :

Sen doit être plus radical qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant [...] en introduisant une conception normative objective du fonctionnement humain et en décrivant une procédure d'évaluation objective avec laquelle les fonctionnements peuvent être évalués pour leur contribution à la vie bonne humaine. (Nussbaum, 1988, p. 176)

Toutefois, son insistance à montrer le caractère absolu de l'espace des capacités (Sen, 1983d), contrairement à ce que laisserait penser une lecture rapide, n'avait pas pour objectif d'orienter vers l'établissement d'une liste universelle de capacités pour caractériser la pauvreté dans toutes les sociétés et de manière intemporelle. Son interprétation du terme « absolu » est en fait très particulière, et à contre courant de l'interprétation courante, ce qui a amené le professeur Townsend (1985, p. 662) à critiquer à son tour très vivement la perspective défendue par Sen :

Personnellement, je pense qu'au vu de l'histoire du traitement du terme besoin « absolu » cela créerait un malentendu d'interpréter « absolu » comme Sen semble vouloir interpréter le terme, c'est-à-dire, comme variable, flexible, et même en partie relatif. D'une part, je ne pense pas qu'il aille très loin de la route de la relativité. D'autre part, il ne dit pas clairement ce qu'il entend par « absolu ».

Il est vrai que Sen emploie ce terme d'une manière plutôt ambiguë, et la critique que lui adresse Townsend l'avait obligé à clarifier ses propos de 1983, notamment en précisant qu'il entend le terme « absolu », *non pas au sens de ce qui ne varie pas d'une société à l'autre, ou dans le temps, mais au sens de non relatif à la situation des autres dans une société et un temps donnés* (Sen, 1985e, pp. 669-670). Cette réponse n'a certainement pas dû satisfaire Townsend qui entend ce terme autrement, mais il y a ensuite quelques éléments précieux pour comprendre que Sen n'a jamais envisagé que les capacités importantes pouvaient être identiques en tous lieux et en tous temps, et donc faire l'objet d'une liste universelle. Par exemple, il écrit : « Voir la pauvreté en termes de niveaux absolus de capacités, par opposition aux niveaux de capacités *relatifs* à ceux des autres dans la société, n'entraîne pas ni ne suggère que ces niveaux absolus minimums doivent être 'les mêmes partout' » (*Ibid.*, p. 674). En outre, s'il envisage l'idée d'établir une liste de capacités minimales pertinente pour la société évaluée, il précise bien (*Ibid.*,

¹⁰⁵ Sen (1983d, pp. 159-161) cite en effet très largement la discussion de Smith (1776, pp. 351-352) au sujet des nécessités et des conditions de vie, montrant que la capacité « de se montrer en public sans honte » suppose de se conformer à une norme vestimentaire et à des critères de consommation qui varient dans le temps et dans l'espace. Cependant, Sen remarque que la caractérisation de cette capacité, elle, ne varie pas.

¹⁰⁶ Townsend fait partie des sociologues dont Sen critique la tendance relativiste, sans nier toutefois la valeur et la portée de leur travail. Il est l'un des grands spécialistes de la question de la pauvreté ayant diffusé l'idée que « toute conceptualisation rigoureuse de la détermination sociale des besoins anéantit l'idée de besoins 'absolus' » (Townsend, 1979, p. 17)

p. 670, n. 2) que cette liste « varie bien sûr d'une société à l'autre et reflète les normes contemporaines »¹⁰⁷.

Cependant, l'ambition affichée par Nussbaum de donner à l'approche par les capacités un caractère plus radicalement normatif — et transculturel — semble être partagée par Mahbub ul Haq alors qu'il est chargé de lancer en 1989 un *Rapport sur le Développement Humain* pour le compte du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). En tout cas, c'est bien l'envie de donner une portée normative concrète et large à cette approche qui l'amène à contacter Sen pour l'inciter à se joindre au projet.

B. IDH : sens et contresens

Depuis 1978, la Banque Mondiale publie chaque année son *Rapport sur le Développement dans le Monde*. Le PNUD, qui existe depuis 1965, confie à ul Haq la tâche de lancer une publication alternative à la fin des années 1980 reflétant un autre discours sur le développement, que ce soit en termes du cadre d'analyse ou des objectifs à poursuivre. Afin de donner un caractère visiblement distinct et une lisibilité immédiate à ce rapport, ul Haq estime fondamental de mettre au point un indicateur de développement à la fois simple et pertinent, différent des évaluations strictement monétaires. L'approche par les capacités développée par Sen lui semble être le cadre d'analyse idéal pour promouvoir l'idée de « développement humain », dont l'objectif central est de favoriser « un environnement permettant aux personnes de jouir de vies longues, saines et créatives » (UNDP, 1990, p. 9). Tenant compte des dernières avancées de Sen sur son approche, le chapitre 1 du premier *Rapport sur le Développement Humain* inscrit cette manière de concevoir le développement dans une perspective aristotélicienne :

L'idée que les arrangements sociaux doivent être jugés par l'étendue avec laquelle ils promeuvent le « bien humain » remonte à Aristote. Il nous a aussi mis en garde contre le fait de juger les sociétés uniquement en termes de revenus ou de richesses qui ne sont pas recherchés pour eux-mêmes mais désirés en tant que moyens d'accomplir d'autres objectifs. [...] Aristote soutenait que l'on devait voir « la différence entre un bon arrangement politique et un mauvais » en fonction de ses succès et ses échecs à faciliter l'aptitude des gens à mener des « vies épanouissantes ». (UNDP, 1990, p. 9)

Bien qu'il soit sceptique quant au fait de pouvoir « condenser son approche dans un seul chiffre » (Shaikh, 2004, p. 2) qui irait au-delà du produit national brut — ce que lui demande ul Haq — Sen accepte finalement de l'aider à mettre au point un Indicateur de Développement Humain, alternatif à la seule prise en compte du PIB. Pour cette mesure, une liste de trois capacités de base a été établie :

Le développement humain est le processus d'élargissement des choix des personnes. En principe, ces choix peuvent être infinis et changeant avec le temps. Mais à tous les niveaux de développement, les trois plus essentiels sont pour les gens de mener une vie longue et saine, d'acquérir des connaissances et

¹⁰⁷ Sen (*Ibid.*) précise à cet égard que si la liste varie, ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un exercice « subjectif », mais parce que les conventions d'une société doivent être considérées comme des faits. Donc l'exercice de spécification des normes de pauvreté doit tenir compte de ces conventions, car les capacités de base en dépendent.

d'avoir accès aux ressources nécessaires à un niveau de vie décent. Si ces choix essentiels ne sont disponibles, bien d'autres opportunités restent inaccessibles. (Ibid., p. 10)

Bien que le rapport reconnaisse que la privation de liberté et le développement humain aient bien plus de facettes, l'objectif prioritaire était de proposer un indice à partir de peu d'indicateurs, censés refléter cette complexité sans trop obscurcir la perspective ce qui rendrait l'indice difficile à interpréter et à utiliser :

[L'IDH] ne saisit que peu des choix des gens et en néglige bien d'autres que les gens pourraient fortement valoriser — comme les libertés économiques, sociales et politiques, ainsi que les protections contre la violence, l'insécurité et la discrimination pour n'en nommer que quelques uns. L'IDH a donc des limites. Mais les vertus d'une couverture plus large doivent être contrebalancées avec les inconvénients d'une complication de l'image que peuvent tirer les responsables politiques. (Ibid., p. 16)

Il est aussi souligné que cet indice est le résultat d'un « compromis — équilibrant les vertus d'une optique large avec celles d'une optique plus restreinte ne retenant que les aspects critiques de la privation » (*Ibid.*, p. 13, box 1.4). Le choix s'est donc porté sur trois types de privations graves, ou d'un autre point de vue trois capacités de base jugées cruciales. La première composante — la longévité — est justifiée par trois raisons : 1) la valeur que les gens attachent au fait de vivre longtemps et bien — sa valeur intrinsèque — ; 2) la longévité aide à poursuivre d'autres objectifs de valeur — sa valeur instrumentale — ; 3) une vie longue est le plus souvent étroitement liée à une alimentation adéquate, une bonne santé et d'autres accomplissements de valeurs — sa valeur d'information indirecte (*Ibid.*, p. 11, box 1.2)¹⁰⁸. L'indicateur choisi pour représenter cette capacité est l'espérance de vie à la naissance. La seconde composante est la connaissance représentée par le taux d'alphabétisation. Il s'agit là encore d'un indicateur assez grossier, mais justifié par le fait que « l'alphabétisation constitue le premier pas d'une personne vers l'apprentissage et l'acquisition de connaissances » (*Ibid.*, p. 12). Enfin, la dernière composante de l'IDH est le PNB *per capita* ajusté au pouvoir d'achat, supposé être la meilleure approximation du pouvoir de commande sur les ressources nécessaires à un niveau de vie décent malgré « la présence de biens et services non marchands et de distorsions dues aux anomalies de taux de change, aux droits de douanes et aux taxes » (*Ibid.*, p. 12).

Si l'IDH se limite à ces seules capacités — et que leurs représentations quantitatives¹⁰⁹ aient le défaut commun de n'être que des moyennes cachant les disparités entre groupes sociaux ou entre sexes —, l'idée est bien de mettre l'accent sur les libertés individuelles d'être et de faire et de concevoir le développement comme l'extension de ces libertés, au-delà de leur aspect strictement économique. La préface est assez claire à cet égard : « les individus doivent être le centre de tout développement » et « le but du développement est de leur offrir plus d'options » (*Ibid.*, p. iii). À cela s'ajoute l'intention de

¹⁰⁸ On reconnaît ici les arguments présentés par Sen pour souligner l'importance et l'aspect basique de la capacité de vivre longtemps dans le cadre de son étude des inégalités entre hommes et femmes notamment (Cf. Chap. I, III). En outre, lors d'une conférence pour l'UNICEF en 1995, Sen (1998) présentera plus largement les raisons qu'il voit à considérer la mortalité comme indicateur des échecs et des succès d'un système économique.

ne pas réduire les individus « à une dimension unique, purement économique » (*Ibid.*). Cependant, le projet du PNUD, comme Sen d'ailleurs, ne va pas jusqu'à rejeter complètement la croissance du PNB comme indicateur de développement, mais il s'agit tout de même de ne pas la considérer comme *nécessairement* génératrice de développement humain : « si [elle] est absolument nécessaire à la satisfaction des objectifs humains essentiels, il est important d'étudier comment cette croissance se traduit — ou échoue à se traduire — en développement humain dans divers sociétés » (*Ibid.*). L'IDH est loin d'être exempt de problèmes conceptuels et méthodologiques pour quantifier le développement humain, comme cela est amplement reconnu dans le RDH de 1990 (notamment, p. 13). Non seulement, le choix des capacités de base est fort restreint, mais leurs indicateurs pourraient être plus fins, en particulier en intégrant des corrections liées à la répartition. Ces lacunes ne sont cependant pas tant considérées comme une faiblesse que comme un potentiel d'amélioration ¹¹⁰, dans le sens où elles sont autant d'éléments d'un programme de recherche visant à développer des mesures quantitatives des divers aspects de la liberté humaine.

Aussi, l'IDH, en tant qu'indice macroéconomique composite, s'inscrit dans l'approche par les capacités de Sen sans toutefois en épuiser toutes ses implications. Il est par exemple nécessaire de garder à l'esprit que les capacités de base sont, pour Sen (1987f, p. 109), un sous-ensemble des capacités ; elles renvoient à la liberté de faire certaines choses basiques. Elles ne permettent donc pas vraiment de classer les niveaux de vie, mais d'orienter vers ce qui compte le plus pour les évaluations de la pauvreté et des privations. Il s'agit donc d'un indice *basique et minimal* de développement humain. En outre, pour cet indice, les capacités retenues sont mesurées par les fonctionnements observés, et non par les ensembles de fonctionnements accessibles mais pas

¹⁰⁹ Nous n'entrons pas ici dans le détail de la mesure de chacune de ces capacités de base et renvoyons pour de plus amples précisions à Bénicourt (2005a, chap. 1). Indiquons simplement que des valeurs maximale et minimale ont été déterminées pour chacune des trois variables à partir des valeurs observées en 1987. La mesure du manque place alors le pays sur une échelle allant de zéro à un en faisant la différence entre le maximum et le minimum. Jusqu'à 1994, les valeurs minimales et maximales retenues ont évoluées avec les observations. Cependant, ces évolutions rendent difficiles les comparaisons dans le temps, ce qui a amené un changement de perspective dans le rapport de 1994 : « cette année *on fixe des valeurs 'normatives'* pour l'espérance de vie, l'alphabétisation des adultes, les années moyennes de scolarisation et le revenu. *Ces valeurs ne sont pas les valeurs observées dans les pays les plus (ou moins) performants aujourd'hui, mais les valeurs extrêmes observées ou attendues sur une période longue (disons 60 ans)* » (UNDP, 1994, p. 92, nous soulignons).

¹¹⁰ Par exemple, un Indice de Pauvreté Humaine verra le jour en 1996 : « La mesure de la pauvreté par la capacité est un indice simple composé de trois indicateurs qui reflètent le pourcentage de la population ayant des déficits de capacité dans trois domaines du développement : vivre une vie saine, avoir la capacité de s'assurer une descendance saine et être alphabétisé et bien informé. Les trois indicateurs correspondants sont le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans au poids insuffisant, le pourcentage de naissances hors surveillance par un personnel de santé qualifié et le pourcentage de femmes âgées de 15 ans et plus qui sont analphabètes. » (UNDP, 1996, p. 109). Le dernier indicateur peut surprendre, mais il représente assez bien l'impact des recherches de Sen et de son insistance à dénoncer la situation relativement plus défavorisée des femmes : « A travers le degré d'alphabétisation des femmes, par exemple, les pays sont évalués à partir de la situation du groupe le plus démuné. Plutôt que d'essayer de refléter les déficiences dans tous les domaines prioritaires, l'indicateur insiste sur des domaines essentiels où le progrès est le plus nécessaire. » (*Ibid.*, p. 110).

nécessairement choisis par les individus — ce que le concept de capacité recouvre pourtant. À cet égard, on peut rappeler que Sen avait mis en avant l'idée que les capacités de base pouvaient être assez bien représentées par les fonctionnements effectifs, puisque leur caractère basique induisait justement que si les personnes avaient la capacité de les accomplir, il n'y avait vraisemblablement pas de raison qu'elles choisissent de ne pas le faire. Toutefois, on peut aussi rappeler que Sen avait émis une réserve à son propos concernant la capacité de vivre longtemps dans les pays où l'espérance de vie est élevée, puisque plus cette capacité est développée, plus le choix des gens peut porter sur d'autres priorités comme « avoir une vie excitante » mais plus courte (Sen et Kynch, 1983, p. 366). Selon cette perspective, le fonctionnement observé de vivre longtemps sera plus révélateur de cette capacité dans les pays pauvres que dans les pays riches, ce qui pose un problème dès lors que l'on cherche à effectuer des comparaisons entre les pays et à mettre en lumière des niveaux de développement sur la base d'indicateurs communs. Dès lors, il apparaît une tension entre l'idée de Sen selon laquelle une liste de capacités minimales pertinente doit varier d'une société à l'autre afin de refléter les conventions sociales dont dépend l'importance des capacités et le besoin de comparer les pays en fonction d'une liste unique.

Ainsi, l'implication de Sen dans la construction de l'IDH a, d'une part, largement contribué à créer une fausse impression selon laquelle quelques indicateurs — comme l'espérance de vie à la naissance ou le taux d'alphabétisation des adultes — sont le seul objet des capacités, bien que le *RDH* insiste sur l'incomplétude de cet indice. D'autre part, elle a parfois été interprétée comme une preuve que l'approche de Sen avait vocation, pour être aboutie, à donner lieu à une liste unique et stable de capacités, pouvant servir de base aux évaluations économiques et sociales quel que soit le contexte. Mais, l'une des difficultés d'application de son approche vient justement des différentes formes sous lesquelles s'exprime l'absence de liberté sur la planète (Chakraborty, 2003, p. 12). Or, le projet de comparer les situations des individus dans divers pays et sur une longue période entre en conflit avec son point de vue selon lequel on ne peut conceptualiser l'avantage individuel de manière universelle et permanente. C'est justement pour cette raison que Sen estime qu'une liste de capacités dérivée de fondements essentialistes — aristotéliens ou autres — peut mener à des implications injustifiées. Et c'est là que se situe la différence essentielle entre son approche par les capacités et celle de la philosophe Martha Nussbaum.

C. L'affirmation libérale de Sen : le refus d'une liste universelle et la controverse avec Nussbaum

Après 1988, Nussbaum et Sen n'écriront plus d'article commun, si ce n'est l'introduction de l'ouvrage qu'ils éditent ensemble en 1993, *The Quality of Life*. Leurs travaux respectifs, bien que revendiquant l'exploration d'une approche qui a le même nom, vont se distinguer clairement, en particulier d'un point de vue méthodologique qui reflète aussi une différence de conception philosophique « non triviale » pour reprendre l'expression de Chakraborty (2003). Nussbaum s'investit dans une recherche qui vise à approfondir et à systématiser l'approche par les capacités telle que l'a présentée Sen, en se fondant sur son interprétation de l'éthique d'Aristote. Elle en vient à préconiser ce qu'elle appelle

« l'enquête morale aristotélicienne » (Nussbaum, 1992, 1993) et la « démocratie sociale aristotélicienne » (Nussbaum, 1990), cherchant à donner un fondement essentialiste — mais internaliste et non métaphysique — à l'approche par les capacités. Or, Sen estime qu'Aristote est allé trop loin avec sa liste de modes de fonctionnement bons pour tous les individus, parce qu'il y a de bonnes raisons de penser qu'il existe une pluralité de fins et d'objectifs que les êtres humains peuvent poursuivre (Saint-Upéry, 1999, p. 31).

Nussbaum (2003b, p. 1) voit une différence capitale entre sa version de l'approche par les capacités et celle de Sen : « [elle] utilise l'idée des capacités comme la base d'une théorie minimale de la justice sociale ». En établissant une théorie des capacités humaines centrales, elle défend « l'idée que toute société qui échoue à assurer à sa population un certain seuil faillit en termes de justice, quelles que soient les autres bonnes choses qu'elle contient » (*Ibid.*). Sa théorie se fonde sur une liste de dix capacités inhérentes, pour elle, à la notion de dignité humaine. Nussbaum (*Ibid.*, p. 3) conçoit les capacités « comme des droits, c'est-à-dire des buts urgents qu'une société doit assurer aux citoyens », et estime que dans une société juste, « tous les citoyens doivent avoir ces capacités, sur la base de l'égalité ». Partant, il doit être alloué un effort et une dépense spécifique pour renforcer ou produire les capacités des personnes ou des groupes ayant été les victimes persistantes de discriminations. Sa liste de capacités pourrait renvoyer à l'idée des capacités de base mise en avant par Sen (1980a) comme espace pertinent où rechercher l'égalité. Toutefois, il est important de noter ici qu'il existe une différence de sens cruciale entre les capacités de base chez Nussbaum et chez Sen — différence qui peut être la source de confusions importantes comme Sen (1993b, p. 41, n° 32) le remarque :

le terme « capacité de base » est parfois utilisé dans un sens assez différent de celui qui est spécifié plus haut [la possibilité de satisfaire certains fonctionnements cruciaux], par exemple comme les capacités potentielles d'une personne qui peuvent être développées, qu'elles soient effectivement réalisées ou non.

Sen fait référence à la conception des capacités de base très particulière à Nussbaum, mais cette conception apparaît plus clairement si l'on se penche directement sur les écrits de Nussbaum (2000, p. 84) elle-même. Ainsi elle définit les capacités de base comme :

l'équipement inné des personnes qui constitue la base nécessaire pour développer les capacités plus avancées, et une base d'intérêt moral. Ces capacités sont quelques fois plus ou moins prêtes à fonctionner : la capacité de voir ou d'entendre en fait partie. Plus souvent, cependant, elles sont très rudimentaires, et ne peuvent pas être directement transformées en fonctionnements. Un nouveau-né a, en ce sens, la capacité de parler, la capacité d'aimer et d'éprouver de la gratitude, la capacité de raisonner, la capacité de travailler.

Comme le remarque Robeyns (2000, p. 9), chez Nussbaum, « les capacités de bases sont plutôt définies comme des capacités innées et naturelles, ou comme des talents, et n'ont pas grand chose à voir avec l'idée de seuil des analyses de la pauvreté et des privations. Dans une interview (Hills, 2004, p. 62), Nussbaum précise encore que, pour elle, « les 'capacités de base' signifient les dotations innées des individus en vertu desquelles il leur est possible d'atteindre les capacités plus développées de sa liste ».

Aussi, elle ne se centre pas sur ces capacités de base, mais sur ce qu'elle appelle les « capacités humaines centrales », soit les « opportunités élargies de fonctionnement nécessaires pour une vie humaine digne » (*Ibid.*, p. 63). La liste qu'elle élabore à cet égard est envisagée comme un niveau minimum des différentes capacités pouvant être approuvé universellement¹¹¹. Nussbaum (2003b, p. 3) n'estime pas, cependant, que sa liste de capacités soit exhaustive, mais plutôt une liste des choses les plus urgentes, sans lesquelles une société ne peut être juste. À la manière d'Aristote, la philosophe a isolé différentes sphères de l'expérience humaine figurant plus ou moins dans toute vie humaine — elles apparaissent en gras dans la liste reproduite ci-dessous — et a cherché à identifier les « capacités fonctionnelles humaines centrales » dans chaque sphère.

1) La vie. Pouvoir vivre une vie humaine d'une durée normale jusqu'à la fin ; éviter une mort prématurée, ou une mort avant que la vie soit diminuée au point de ne plus valoir la peine d'être vécue. 2) La santé et l'intégrité corporelle. Pouvoir jouir d'une bonne santé, incluant la capacité de reproduction ; s'alimenter de manière adéquate ; pouvoir jouir d'un foyer décent. 3) L'intégrité physique. Pouvoir se déplacer librement d'un lieu à un autre ; pouvoir être en sécurité contre les agressions violentes, incluant les agressions sexuelles, le viol marital et la violence domestique ; avoir des opportunités de satisfaction sexuelle et de choix en matière de reproduction. 4) Les sens, l'imagination, la pensée. Pouvoir utiliser nos cinq sens ; pouvoir imaginer, penser et raisonner — et le faire d'une manière « vraiment humaine », une manière informée et cultivée par une éducation adéquate, incluant, sans être limitée à cela, l'alphabétisme et une pratique mathématique et scientifique basique ; pouvoir utiliser son imagination et sa pensée en lien avec l'expérience et la production de travaux expressifs et d'événements (religieux, littéraires, musicaux, etc.) de son propre choix ; pouvoir utiliser son esprit de façons qui soient protégées par les garanties de liberté d'expression à la fois politique et artistique, mais aussi d'exercice religieux ; pouvoir connaître l'expérience du plaisir et éviter toute douleur inutile. 5) Les émotions. Pouvoir éprouver un attachement pour des personnes et des réalités extérieures à nous-mêmes ; pouvoir aimer ceux qui nous aiment et se soucient de notre sort ; pouvoir pleurer leur absence ; en général, pouvoir aimer, pleurer et éprouver désir, gratitude et colère justifiée ; ne pas avoir son développement émotionnel défiguré par la peur ou l'angoisse. (Soutenir cette capacité signifie soutenir les formes de l'association humaine qui peuvent être montrées comme cruciales pour [le] développement [des citoyens].) 6) La raison pratique. Pouvoir se former une conception du bien et s'engager dans une réflexion critique sur la planification de sa propre vie. (Cela implique la protection de la liberté de conscience.) 7) L'affiliation. a) Pouvoir vivre pour et en relation avec les autres êtres humains, pouvoir leur manifester de la reconnaissance et de l'attention, s'engager dans diverses formes d'interaction sociale ; pouvoir imaginer la situation d'un autre et avoir de la compassion pour cette situation ; avoir la capacité à la fois de justice et d'amitié. (Protéger cette

¹¹¹ L'accord universel qu'elle envisage au sujet de sa liste vient de son fondement essentialiste, tel qu'il a été défini plus haut. Comme Nussbaum (1999, p. 40) le précise, la procédure qui lui a permis de tirer sa théorie de l'humain n'est ni a-historique, ni a priori : « C'est une tentative de résumer les découvertes empiriques issues d'une enquête transculturelle large et toujours en cours. En tant que telle, elle est à la fois ouverte et modeste ; elle peut toujours être contestée et reformulée ».

capabilité signifie [...] protéger les institutions qui constituent de telles formes d'affiliation, ainsi que protéger les libertés de rassemblement et de parole). b) avoir les bases sociales de l'estime de soi et de non-humiliation ; pouvoir être traité comme un être digne dont la valeur est égale à celle des autres. (Cela implique la condition de non discrimination.) 8) Les autres espèces. Pouvoir vivre dans le souci de et en relation avec les animaux, les plantes, et le monde de la nature. 9) Le jeu. Pouvoir rire, jouer et s'adonner à des activités récréatives. 10) Le contrôle de son environnement. a) Politique : pouvoir participer effectivement aux choix politiques qui gouvernent sa vie ; avoir des droits à la participation politique, à la liberté d'expression et à la liberté d'association. b) Matériel : pouvoir devenir propriétaire (à la fois de terre et de biens mobiles) ; avoir le droit de chercher un emploi sur la même base que les autres ; pouvoir être libre de fouilles et d'attaques injustifiées. Au travail, pouvoir travailler comme un être humain, exercer une raison pratique et entrer dans des relations significatives de reconnaissance mutuelle avec les autres travailleurs.

Pressman et Summerfield (2002) voient dans cette tentative de Nussbaum une volonté de situer les capacités dans une approche rawlsienne — les capacités devenant une garantie constitutionnelle résultant d'un consensus entre individus sur ce qui est nécessaire pour chacun en vue de poursuivre sa vision propre de ce qu'est une vie bonne. Il est vrai que Nussbaum (1999, p. 40) souligne que « comme la conception de John Rawls des biens premiers dans *A Theory of Justice*, cette liste de bonnes fonctions, qui d'une certaine manière est plus compréhensive que sa propre liste, est proposée comme l'objet d'un consensus spécifiquement politique ». Pourtant, bien qu'elle soit très admirative de la théorie de la justice de Rawls, Nussbaum (2003b, p. 3) y voit trois limites importantes qui rendent sa propre théorie de la justice plus adéquate : 1) le manque de prise en compte des personnes déficientes, 2) l'inadéquation pour les questions de justice au-delà des territoires nationaux, 3) l'insensibilité à la justice envers les « animaux non humains ». Néanmoins, il y a comme chez Rawls l'idée de « mettre en avant quelque chose que les gens de différentes traditions, avec des conceptions plus complètes du bien très diverses, peuvent accepter comme la base nécessaire pour poursuivre leur vie bonne » (Nussbaum, 1999, p. 40). Elle estime en effet que sa caractérisation de chacune des capacités est suffisamment générale pour autoriser des fonctionnements concrets avec des origines, des goûts et des croyances religieuses très diverses.

La démarche de Nussbaum peut donc être vue comme une tentative de « fermer » ce que Sen laisse ouvert, en ne se prononçant jamais sur le niveau de capacités qu'une société doit assurer pour être juste, ni même sur la substance des capacités qui devrait être garanties ou soutenues autrement que dans des exemples. Selon Nussbaum (2003a, p. 35), « la conception est suggestive, mais fondamentalement silencieuse », parce que Sen ne va pas jusqu'à présenter de théorie normative des fonctionnements humains décrivant une procédure d'évaluation objective selon leur contribution à la vie bonne. Mais pour Sen, bien qu'une évaluation sociale nécessite que l'on se fonde sur un ensemble de fonctionnements, et de capacités conséquentes, *il n'y a pas de moyen unique d'obtenir cet ensemble*. Dans une interview (Shaikh, 2004, p. 8), Sen déclare :

Nous devons traiter la liste des capacités comme quelque chose qui n'est ni fini, ni fixe, mais qui est contextuel et qui dépend de la nature de l'exercice autant que

de la mesure de notre compréhension basée sur le débat public. L'IDH des Nations Unies utilise les capacités dans une forme très minimale, mais qui a sa valeur, dans son contexte particulier. Martha Nussbaum a également élaboré une liste particulière de capacités faisant grand sens pour l'évaluation des inégalités entre les sexes ou l'application des droits humains.

Bien que Sen et Nussbaum soient tous deux optimistes par rapport à la possibilité d'un accord sur un ensemble commun, leurs approches divergent. Sen (1993c, p. 443) en vient à expliquer indirectement cette divergence, alors qu'il défend justement l'idée que « même lorsque les styles de vie varient considérablement [...] il peut y avoir un large accord sur la valorisation des fonctionnements de base pertinents pour l'analyse des niveaux de vie ». Dans cet article, il cherche en effet à montrer que l'approche par les capacités peut permettre d'effectuer des comparaisons de niveaux de vie entre diverses sociétés aux cultures et aux conditions sociales très distinctes, dès lors qu'il existe une uniformité substantielle dans l'évaluation des ensembles de fonctionnements ou de capacités. De ce point de vue, il affirme que deux directions peuvent être prises (*Ibid.*) :

La position « objectiviste » — bien établie et défendue par Aristote — consiste à chercher une uniformité dans l'évaluation des fonctionnements en termes d'« épanouissement humain », à partir du raisonnement. Une telle identification objective peut impliquer le rejet de certaines valorisations effectives dans l'espace des fonctionnements que les gens pourraient — « faussement » — endosser. L'autre approche est de laisser incomplète les comparaisons spécifiques qui sont affectées par cette multiplicité de classements. Les classements partagés peuvent être distingués de ceux qui coïncident. L'« intersection » des évaluations que les personnes ont des raisons de défendre produira un classement partiel des vecteurs de fonctionnements et des ensembles de capacités, et qui sera souvent assez large.

La position « objectiviste » est bien évidemment celle de Nussbaum. Or, Sen souligne qu'elle peut tendre à ignorer certaines conceptions du bien, ou à les décréter « fausses » implicitement, dès lors qu'elles diffèrent de la liste utilisée. C'est un point qu'il avait déjà abordé dans ses secondes conférences Tanner (Sen, 1987e, p. 30) en s'interrogeant sur la meilleure façon d'évaluer le niveau de vie d'une personne : « La fonction d'évaluation pertinente est-elle celle de la *personne* dont le niveau de vie est évalué, ou est-ce une fonction d'évaluation générale reflétant des « standards » acceptés (par exemple, ceux qui sont largement partagés dans la société) ? ». Sa réponse à cet égard n'est pas tranchée, puisqu'il estime que la pertinence de l'« évaluation standard » dépend de l'étendue de l'accord social sur les critères retenus. En effet, dès lors que les opinions sur lesquelles se fondent l'évaluation standard sont très largement répandues, alors les résultats de l'évaluation ne divergeront pas beaucoup entre une auto-évaluation et une évaluation standard de niveau de vie. Cependant, Sen semble peu enclin à croire que l'accord puisse être total à la fois concernant l'identification des fonctionnements de valeur et leur poids relatif dans l'évaluation. Pour cette raison, il prône plutôt un raisonnement par « dominance » (*Ibid.*, p. 29), que l'on retrouve dans la citation précédente avec l'idée d'« intersection » et de « classement partiel ». On remarque que Sen envisage la possibilité de tensions entre les fonctionnements et, pour cette raison, préfère envisager des comparaisons « partielles » de niveaux de vie, alors que Nussbaum insiste sur le fait que chaque composante de sa liste doit être présente dans une vie humaine complète —

et envisage donc l'évaluation d'une manière globale ¹¹². Dans ses conférences de 1985, Sen (1987e, p. 38) avait déjà souligné que « des caractérisations non globales de fonctionnements et de capabilités » ou des « classements partiels à partir d'évaluations globales » auront le plus souvent plus de pertinence. Dans tous les cas, si Sen (1993b, p. 47) veut bien admettre que l'élaboration d'une liste de capabilités serait le moyen d'éliminer l'incomplétude de son approche, il ne souhaite pas lui-même s'engager dans cette voie pour au moins trois raisons : 1) la vision que donnerait de la nature humaine une liste unique de fonctionnements censée représenter la vie bonne risquerait d'être « surdéterminée » ; 2) sa conception de la nature de l'objectivité impliquée par son approche et l'importance de son rôle dans toute utilisation de l'approche ; et 3) l'utilisation de l'approche par les capabilités ne nécessite pas de prendre ce chemin et l'incomplétude délibérée ouvre la possibilité d'explorer d'autres pistes.

En quelque sorte, Sen justifie sa prise de position par une volonté d'éviter à la fois le perfectionnisme et le paternalisme. Les théories morales perfectionnistes déterminent ce qui est objectivement bon et se fondent sur l'idée que la nature humaine possède une essence que révèlent les activités et les fonctions caractéristiques des êtres humains (Deneulin, 2000, p. 4) ¹¹³. Les théories perfectionnistes du bien humain, comme celle d'Aristote, estiment « bon tout ce qui réalise la nature humaine, tout ce qui actualise les potentialités qui font de l'être humain un être humain » (*Ibid.*). Par exemple, le fait de considérer la santé et l'éducation comme intrinsèquement bonnes, indépendamment de considérations utilitaristes ou du désir que les gens peuvent en avoir, conduit au point de vue que ces fonctionnements rendent l'existence humaine meilleure ou plus « parfaite ». Le problème est qu'il y a toujours un danger à forcer les gens à l'excellence, et que le perfectionnisme peut devenir du paternalisme ¹¹⁴ (Pressman et Summerfield, 2002, p. 432). En envisageant l'établissement d'une liste unique de fonctionnements comme une « surdétermination » de la vie bonne, Sen adresse implicitement une critique aux conceptions perfectionnistes, et sa résolution à ne pas engager son approche dans un chemin unique peut être interprétée comme une défiance envers toute tendance paternaliste.

Aussi, Sen (1993b, p. 47) croit que l'utilité et l'applicabilité de son approche générale proviennent justement du fait qu'elle ne soit pas un « modèle d'évaluation complet ». Tout comme les arguments généraux d'Aristote pour motiver l'utilisation de son approche ont plus de pertinence que sa défense d'une conception particulière de la nature du bien humain, Sen estime que son approche perdrait de son intérêt et de sa portée s'il devait en proposer une forme d'application spécifique. Partant, son approche en tant que telle ne

¹¹² Contrairement à Sen, Nussbaum ignore la question de l'attachement de valeurs relatives à chaque fonctionnement et le problème impliqué par une évaluation relative des fonctionnements les uns par rapport aux autres (Chakraborty, 2003, p. 9).

¹¹³ Autrement dit, d'un point de vue perfectionniste, « la nature du bien-être est déterminée par le choix d'une théorie de la nature humaine » (Chakraborty, 2003, p. 6). Aussi, le perfectionnisme entend fournir une vision objective de la vie bonne.

¹¹⁴ Le paternalisme est à l'opposé du libéralisme politique, puisqu'il « prive les êtres humains du choix de leur propre conception du bien » (Deneulin, 2002, p. 497). Il implique que les décisions politiques soient toutes orientées en fonction d'une conception unique du bien.

permet pas de tirer directement des jugements sociaux ; elle ne fournit pas non plus une théorie compréhensive de la justice. Cependant, elle peut être compatible avec différentes théories de la justice, pourvu qu'elles partagent l'idée que les objets d'intérêt et de valeur soient les fonctionnements et les capacités. Sen (*Ibid.*, p. 48) considère en effet que le défi le plus important de son approche réside dans ce qu'elle refuse d'être, c'est-à-dire dans son refus à la fois du welfarisme et du ressourcisme. On pourrait donc en conclure que toute méthode d'évaluation économique et sociale serait bonne à prendre tant qu'elle se centre, d'une manière ou d'une autre, sur les capacités. Toutefois, cette façon d'éviter de se voir reprocher un paternalisme ou un perfectionnisme pose un certain nombre de questions quant à la manière d'appliquer son approche, par exemple pour évaluer des programmes de développement et savoir si les capacités des gens s'accroissent. Comme Deneulin (2002, pp. 500-501) le remarque :

Sen donne une raison de ne pas spécifier ce que l'on doit considérer comme les capacités pertinentes : son souci du pluralisme. [...] [Mais] si l'on refuse de prendre position quant aux finalités qui doivent être promues, comment savoir alors les opportunités qui doivent être données aux gens pour améliorer leur qualité de vie ? Comment peut-on donner aux gens les conditions d'une vie humaine meilleure, sans savoir en quoi consiste une vie meilleure ?

À cet égard, il nous semble important d'explorer plus amplement sa conception de l'objectivité et du rôle de l'évaluateur impliquée par son approche. Cette exploration devrait nous permettre de répondre aux questions soulevées par Deneulin, et surtout de mieux comprendre pourquoi Sen choisit de laisser son approche incomplète. De surcroît, il nous semble que ses nombreux écrits en philosophie morale, en méthodologie économique et en économie normative sur l'importance du rôle et de l'orientation de l'évaluateur montrent nettement son engagement résolu envers une conception particulière de l'objectivité qui est certainement plus exigeante que ne le serait la défense d'un modèle d'évaluation ou d'un algorithme de comparaisons interpersonnelles.

Section II. L'« objectivité positionnelle » au fondement d'une évaluation ni subjectiviste ni impartiale

Nous venons de voir que Sen est contre l'idée de fixer théoriquement et *a priori* une liste complète de capacités. S'il estime que la réflexion théorique est fondamentale pour orienter les évaluations sociales, ce serait une erreur de se fonder uniquement sur elle, indépendamment des réalités sociales particulières. La tâche du théoricien est d'orienter le regard de l'évaluateur et du public en général sur ce qui est pertinent ; autrement dit le rôle de Sen a été d'orienter le regard vers les capacités, par opposition aux biens matériels ou au bien-être subjectif. Ensuite, lorsqu'on cherche à évaluer une situation sociale particulière, on ne peut se passer du raisonnement public et d'une discussion au sujet des valeurs sociales, comme il le rappelle dans un entretien récent :

Le problème n'est pas de lister des capacités importantes, mais d'insister sur une liste canonique prédéterminée de capacités [...] émanant entièrement de la théorie pure [ce qui reviendrait] à nier la possibilité d'une participation publique fructueuse sur l'objet et les raisons de ce qui doit être inclus. (Agarwal et al.,

2005, p. 335)

Dans la conception senienne, il n'est pas envisageable d'établir une liste de capacités à partir de fondements essentialistes — même s'il s'agit d'un « essentialisme internaliste » comme le conçoit Nussbaum — en raison de la pluralité des fins et des objectifs humains, couplée à la pluralité des contextes et des priorités qui y sont associées. L'opposition à Nussbaum sur ce point rejoint, d'une certaine manière, la critique qu'il avait adressée à l'idée de « voile d'ignorance » pour la détermination des principes de justice dans sa conférence de 1979 « Equality of What ? ». En effet, Rawls (1971, pp. 30-31) avait élaboré sa « théorie de la justice comme équité » en imaginant des principes de justice choisis par les personnes « dans l'ignorance de leurs fins particulières » ; les personnes étaient alors placées dans la « position originelle ». Harsanyi (1953, pp. 434-435) avait lui aussi eu recours au concept de « position originelle », mais en parlant pour sa part de « probabilité égale d'être n'importe qui » afin de définir des « jugements de valeur impersonnels au plus haut degré ». Or, nous avons vu dans le premier chapitre que Sen (1980a, p. 201) avait précisé à cet égard qu'il ne trouvait pas irrésistible l'attrait de la « position originelle », d'une part, parce que rien n'est clair quant au choix qui en découlerait ¹¹⁵ et, d'autre part, parce qu'elle n'est sans doute pas la meilleure base pour des jugements moraux en situation réelle. En effet, la justesse morale ne signifie pas, pour Sen (*Ibid.*, p. 211), ce qui est « acceptable dans la position originelle » et il estime nécessaire de faire appel à d'autres principes en lien avec ce que vivent et perçoivent les gens dans leur *positions réelles* spécifiques.

Dans les écrits où il expose spécifiquement sa conception de la position de l'évaluateur et de l'objectivité, Sen ne fait toutefois pas référence aux approches de Harsanyi, Rawls ou Nussbaum, mais plutôt aux philosophes très critiques envers le conséquentialisme. En effet, Sen tend plutôt à se positionner par rapport à Williams (1973), Nozick (1973) et Nagel (1980) qui, pour des raisons différentes — sur une base déontologique ou tout simplement pour des raisons d'autonomie et d'intégrité —, reprochent à l'éthique conséquentialiste de ne pas tenir compte des valeurs relatives à l'agent. Or, Sen partage avec eux l'idée que l'évaluation d'une situation individuelle ou sociale est un exercice qui nécessite de comprendre l'importance et les enjeux de la *relativité* des individus à différents niveaux. Cependant, il considère qu'il n'y a pas de conflit fondamental entre l'éthique conséquentialiste et la relativité des jugements individuels. Il s'agit d'une thèse complexe de Sen et pouvant être sujette à de nombreux contresens, en raison notamment de l'exposition quelque peu équivoque de sa vision de la relativité. Pour Sen (1982b) la relativité des agents et de leur jugement n'est pas synonyme de *subjectivité* ; elle est plutôt en lien avec la *position* (sociale et morale) occupée à la fois par les individus concernés par l'évaluation et par l'évaluateur lui-même. Partant, il serait arbitraire d'évaluer des actions ou des situations en excluant d'emblée la relativité des jugements de l'agent — acteur ou observateur — face à ces actions ou situations (A).

L'idée de donner une « interprétation positionnelle » aux jugements individuels est

¹¹⁵ Harsanyi et Rawls aboutissent en effet tous deux à des principes de justice différents, ce qui peut s'expliquer par la différence de définition de la position originelle — Rawls ne partage pas la conception probabiliste d'Harsanyi — mais qui montre surtout pour Sen que cette position hypothétique n'est pas fiable quant à ses implications.

apparue dans ses écrits en philosophie morale au début des années 1980 (Sen, 1982b, 1983e, 1983f) et s'est affinée par la suite (Sen, 1993d, 1994b). L'ensemble des travaux de Sen est en fait sous-tendu par une conception de l'objectivité très particulière, qu'il a fini par définir comme « l'objectivité positionnelle » (Sen, 1993d), à l'occasion de ses conférences Storrs sur l'objectivité délivrée à la Yale Law School en septembre 1990. Sen se distingue ainsi de l'habitude à considérer que les évaluations doivent être « impartiales » (Harsanyi, 1953 ; Rawls, 1971) ou que l'objectivité est une « vision de nulle part » (Nagel, 1986) et prône plutôt un examen scientifique « trans-positionnel », c'est-à-dire tenant compte de l'observation des problèmes à partir de diverses positions. En ce sens, la culture doit être mieux prise en considération en économie normative, sans pour autant s'apparenter à du relativisme culturel ou tomber dans le déterminisme culturel (B).

A. La question de l'agent et de ses valeurs relatives : quel impact sur l'évaluation ?

Durant l'hiver 1982, la revue *Philosophy and Public Affairs* publie un article de Sen intitulé « Rights and Agency »¹¹⁶. Comme son titre l'indique, cet article porte sur la question des droits et celle de la qualité d'agent — le terme « agency » possède un sens proche de celui de libre arbitre ou d'autonomie individuelle — dans le cadre de l'évaluation de situations. Sen (1982b) approfondit son plaidoyer en faveur d'évaluations conséquentielles¹¹⁷ tenant compte des processus par lesquelles les conséquences sont obtenues, soit le respect des droits mais aussi et surtout l'importance de la qualité d'agent dans l'obtention des résultats. Or, si les droits renvoient à une perspective en termes de déontologie — entendue le plus souvent comme des contraintes imposées et non propres à l'agent —, l'évaluation de la qualité d'agent ou de son autonomie amène, quant à elle, sur le terrain des *valeurs relatives à l'agent*. Mais l'intégration de ces dernières dans l'évaluation peut être considérée comme une violation du critère de neutralité censé donner une validité scientifique à l'évaluation. Ce n'est pas l'avis de Sen (1982b) qui estime que la neutralité n'est ni fiable ni souhaitable. Il défend plutôt l'intelligibilité et la plausibilité d'une relativité de l'évaluateur (a).

Toutefois, Sen (*ibid.*) cherche à montrer que les valeurs peuvent être relatives à l'agent, mais néanmoins objectives. La relativité de l'agent peut apparaître sous différentes formes qui doivent être distinguées et prises en compte dans l'évaluation. Il propose alors la possibilité d'une « interprétation positionnelle » des jugements émis. Cet article de 1982 est complexe et parfois ambigu, ce qui a lui valu notamment une réponse

¹¹⁶ Cet article sera repris plus tard dans l'ouvrage *Ethique et Economie* (Sen, 1993, pp. 117-158).

¹¹⁷ Comme nous l'avons vu dans la section II B du chapitre I, afin d'appuyer ses critiques du *welfarisme*, Sen (1976a, 1979) a souvent fait référence à l'alternative proposée par Nozick (1974), à savoir une approche purement déontologique en termes de respect des droits individuels radicalement opposée aux approches usuelles en économie du bien-être fondées sur une morale du résultat. Cependant, loin d'adhérer à la théorie de Nozick, Sen (1982a, p. 28) avait proposé d'intégrer la question des droits dans les évaluations conséquentielles — sensibles aux conséquences —, et non plus strictement conséquentialistes — reposant entièrement sur l'évaluation des conséquences.

contradictoire de la part de Donald Regan (1983). Cette controverse est l'occasion pour Sen (1983e) d'exposer plus explicitement sa conception de la relativité de l'évaluateur et de clarifier son propos (b).

a) L'impossible et l'indésirable neutralité de l'agent

Selon Sen (1982b, p. 21), l'agent est une personne qui « exécute des actes », mais aussi qui « observe les actions et les résultats ». En ce sens, que l'on parle de « neutralité » ou de « relativité » de l'agent, ces qualificatifs peuvent s'appliquer soit à son rôle d'« exécutant », soit à son rôle d'« observateur », soit aux deux, c'est-à-dire à son rôle d'« auto-évaluateur ». Lorsque la neutralité est postulée, cela signifie que peu importe qui agit, ou qui observe, ou si celui qui observe est aussi celui qui agit, car le jugement ne sera pas affecté par la morale de l'évaluateur. Autrement dit, l'identité de l'agent qui exécute l'acte ou de celui qui l'évalue n'a aucune importance. Or, Sen considère que ce postulat, appliqué aux trois rôles de l'agent ou à un seul¹¹⁸, n'est ni fiable, ni souhaitable.

Pour défendre l'idée d'une relativité de l'agent en tant qu'exécutant, Sen fait référence à deux raisons avancées par Thomas Nagel (1980, pp. 119-120) : la déontologie et l'autonomie. Toutefois, étant donné la tendance à considérer la morale déontologique comme une « contrainte imposée » et non véritablement relative à l'agent, Sen ne mobilise cet argument que dans sa forme faible¹¹⁹. En ce sens, la morale déontologique est propre à l'agent-exécutant, ce qui rejoint la notion d'autonomie et ses implications. L'autonomie représente, en effet, une meilleure raison de parler d'acte relatif à l'agent. Nagel (1980, p. 119) définit l'autonomie comme émanant « des désirs, des projets, des engagements et des liens personnels de l'agent individuel, autant de facteurs qui lui donnent des raisons d'agir pour atteindre les fins qui sont les siennes ». Sen rapproche cette définition de la notion d'« intégrité » dont parle Williams (1973, p. 97) et qui signifie, approximativement, le respect de sa propre morale personnelle. Plus précisément, la « responsabilité » de son intégrité est une raison avancée par Sen (1982b, p. 26) pour parler de relativité de l'exécutant, mais aussi de l'observateur¹²⁰.

¹¹⁸ Postuler la neutralité pour deux des rôles uniquement ne serait pas logique, puisque la neutralité de n'importe quelle paire de rôles implique celle du troisième.

¹¹⁹ Pour Sen (1982b, p. 24), la forme faible de la morale déontologique « consiste à nier la neutralité par rapport à l'exécutant — et par conséquent la neutralité par rapport à l'observateur ». En ce sens, seule l'auto-évaluation peut être neutre par rapport à l'agent puisque quel que soit l'évaluateur, l'acte qu'il évalue est effectué par lui-même et la morale déontologique n'introduit pas de relativité entre celui qui agit et celui qui observe.

¹²⁰ En effet, en rapprochant la notion d'intégrité à celle plus générale d'autonomie, Sen (1982b, p. 26) introduit une distinction supplémentaire entre le « respect de l'intégrité » — un respect général de l'intégrité de chacun — et la « responsabilité de l'intégrité » — la responsabilité personnelle de sa propre intégrité. Dans le premier cas, il s'agit d'une morale partagée qui n'implique pas la relativité de l'observateur, ni même celle de l'exécutant, puisque tous les agents sont censés être intègres et respecter l'intégrité des autres (quelle que soit la personne qui agit et celle qui observe, le jugement sera le même puisqu'il se fonde sur l'intégrité de la personne qui agit). Dans le second cas, en revanche, chaque agent se doit d'agir *et* d'observer dans un sens qui engage sa propre intégrité. Il n'y a donc plus neutralité, mais relativité à la fois de l'observateur et de l'exécutant. Seule l'auto-évaluation sera neutre dans ce second cas.

Afin d'illustrer ce que signifie la prise en compte de la « responsabilité de l'intégrité » dans l'évaluation, Sen reprend un exemple de Williams (1973, pp. 97-98). Il s'agit du cas d'un docteur en chimie sans emploi qui se voit proposer un poste de chercheur dans le domaine des armes biologiques et chimiques. Bien que très intéressée par l'opportunité d'emploi, cette personne est opposée à la guerre chimique et bactériologique ce qui l'incite plutôt à décliner l'offre. Cependant, si l'observateur de la situation ne partage pas la même morale que le docteur impliqué dans la situation, il peut y avoir un biais dans l'évaluation des conséquences de la décision, lié à la relativité de la morale du premier par rapport à celle du second. Or, Sen (*Ibid.*) estime que si l'on intègre dans l'évaluation conséquente l'idée que les agents sont responsables de leur propre intégrité, l'évaluateur considèrera que le refus de l'emploi par le docteur en question sera une bonne action. Et dans le cas où le docteur accepte quand même le poste, l'observateur devra tenir compte de la violation de son attitude morale dans l'évaluation des conséquences. Si l'on rapporte cet exemple à l'évaluation de la capacité du docteur de trouver un emploi, ce que Sen ne fait pas vraiment en l'occurrence, il semble bien que selon cette perspective on ne puisse pas juger que l'évolution de sa situation soit positive. Le choix entre pas d'emploi du tout et un emploi qui viole l'intégrité de l'individu ne va pas dans le sens d'une amélioration de la capacité *d'accomplir un fonctionnement que l'individu a des raisons de valoriser* — si l'on se fonde sur la définition de Sen (1993b, p. 30).

Les « liens personnels » dont parle Nagel ont également un impact, selon Sen, sur la relativité de l'agent. Cet impact peut prendre différents sens, puisque Sen distingue notamment trois raisons morales liées aux liens personnels : (1) les objectifs fondés sur les liens, (2) le respect des liens et (3) le respect des liens en tant qu'objectif. Le cas (1) concerne le fait que les gens ont des objectifs différents en ce qui concerne leur propre famille ; par exemple, des parents peuvent chercher à favoriser la réussite de leurs propres enfants. Le cas (2) concerne par exemple le fait que les gens accordent plus de valeur aux actes des parents visant à aider leurs enfants respectifs qu'aux actes de personnes n'ayant pas de lien personnel avec les enfants. La relativité de l'agent est totale dans le cas (3) uniquement. En effet, le « respect des liens en tant qu'objectif » est un mélange des deux autres cas, puisqu'il signifie que « les gens ont des objectifs différents en faveur, par exemple de leur propres enfants [cas 1], mais accordent aussi de la valeur au fait que les avantages dont jouissent leurs enfants résultent de leurs propres actions [cas 2] » (Sen, 1982b, pp. 27-28).

Ainsi, la déontologie dans sa forme faible, l'intégrité, les liens personnels ou l'idée plus générale d'autonomie constituent des raisons relatives à l'agent, qui nécessitent d'être prises en compte dans toute évaluation conséquente au sens de Sen. Selon cette perspective, il est clair que l'on ne peut caractériser les conséquences en excluant les actions, et du même coup la relativité de l'exécutant. On ne peut pas non plus attribuer aux divers individus, comme le font généralement les conséquentialistes, une même fonction d'évaluation des résultats, indépendamment de leur position à l'égard en particulier des actions ou des bénéficiaires. Dès lors, Sen s'oppose à l'idée d'une fonction universelle d'évaluation des résultats $G(x)$, mais propose plutôt de distinguer $G_i(x)$, la valeur morale de l'état x du point de vue de la personne i , et $G_j(x)$, la valeur morale du

même état du point de vue de j .

Cependant, il faut bien comprendre que Sen ne cherche pas à fonder une approche évaluative à partir de différentes morales individuelles, mais en combinant une morale du résultat et la relativité de l'évaluateur. Son propos est toutefois jusque là assez ambigu, c'est pourquoi il précise, dans la section VII de son article (*Ibid.*, pp. 33-38), que sa conception de la relativité de l'évaluateur dans sa théorie conséquentialiste, mais non conséquentialiste, revient à donner une « interprétation positionnelle » de l'évaluation. Devançant les critiques, Sen (1982, p. 33) énonce deux objections potentielles à sa proposition :

(1) Des différences interpersonnelles dans l'évaluation morale d'un même état doivent révéler des convictions morales contradictoires ; (2) Aucune théorie morale ne devrait accepter l'existence de convictions morales contradictoires.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails de l'argumentation de Sen pour réfuter, tour à tour, chacune de ces objections ¹²¹. En revanche, il nous semble intéressant de nous pencher sur l'analogie qu'il utilise pour éclairer sa perspective, d'autant plus que c'est sur cette analogie que s'appuie Donald Regan (1983) pour critiquer le point de vue de Sen, comme nous le verrons plus loin. Ainsi, afin de montrer comment la relativité de l'évaluateur peut entraîner des affirmations manifestement contradictoires lors de l'évaluation morale d'une situation par différentes personnes, Sen (1982b, p. 35) présente une analogie à partir des deux constats suivants :

(A) « Le mont Everest est magnifique » (B) « Vu d'ici, le mont Everest est magnifique » Bien que l'affirmation et la négation de (A) par deux personnes respectivement — au sens littéral — doivent être considérées comme contradictoires, ce n'est pas nécessairement le cas de (B), puisque les deux personnes peuvent occuper des positions différentes. Si le jugement moral des situations ressemble au jugement esthétique de type (B), la relativité de la morale du résultat en fonction de l'évaluateur n'implique pas nécessairement des points de vue contradictoires.

Ainsi, le fait que deux évaluateurs puissent aboutir à des résultats différents, et même à première vue contradictoires, par rapport à une même situation peut provenir du fait que leur position diffère vis-à-vis de la situation évaluée — que ce soit en raison d'une morale personnelle différente, ou de liens personnels distincts vis-à-vis des personnes impliquées. De cette manière, Sen refuse de s'inscrire dans une « dichotomie objectivité-subjectivité » et il précise que, selon sa perspective, ce n'est pas « le regard du spectateur qui fait la beauté ou la valeur morale du sujet », mais sa position (*Ibid.*, p. 36). Afin d'éviter toute confusion, il préfère donc parler de « jugements objectifs positionnels », c'est-à-dire de jugements dont l'objectivité est liée à la position de l'évaluateur.

b) Controverse entre Sen et Regan : la relativité de l'évaluation en question

¹²¹ Ces objections pourraient provenir de philosophes dont la position est de laisser la morale en dehors des préférences personnelles, parce que l'état des affaires possède une valeur objective et intrinsèque — positive ou négative — qui ne varie pas selon l'évaluateur. Cette position est dominante en philosophie, comme le note Garcia (1986, p. 242) en la résumant ainsi : « Bien que vous puissiez valoriser un certain état des affaires plus que moi, il est supposé que la valeur objective de cet état ne peut pas être plus grande pour vous que pour moi ».

L'article de 1982 a donné lieu à une petite controverse entre Sen et Donald Regan, publiée dans la même revue au printemps 1983, au sujet de la notion de « relativité de l'évaluateur » défendue par Sen. Il est vrai que si l'article de 1982 s'intitule « Rights and Agency », il s'agit surtout pour Sen de défendre l'idée de relativité de l'agent — qu'il soit acteur ou observateur d'une situation — et, par conséquent, de prôner une théorie morale dans laquelle l'évaluation tient compte de ces diverses relativités.

Relativité ne signifie pas pour autant relativisme chez Sen, et cela, Regan l'a bien compris. C'est certainement pour cette raison qu'il montre, au début de sa critique, que la perspective plaidée par Sen est tout à fait compatible avec une ambition universaliste, et que c'est même cette quête d'universel qui élimine les possibilités de relativités arbitraires (Regan, 1983, pp. 95-96). La seule condition est que la relativité de l'évaluateur n'existe que dans la mesure où les évaluateurs diffèrent les uns des autres quant à leurs positions respectives, et qu'elle disparaisse dans le cas contraire. Cependant, Regan n'est pas convaincu par la morale conséquentialiste avec objectivité positionnelle proposée par Sen, et il estime que ni les conséquentialistes, ni les déontologues ne peuvent accepter cette « nouvelle idée » qui, pourtant, est présentée comme une manière de combler leurs lacunes respectives. En ce qui le concerne, Regan se situe du côté des conséquentialistes, dont la morale exige que tous les agents maximisent une même fonction objectif pour une situation. Considérant qu'il y a *un bien universel* que les agents doivent promouvoir, *l'évaluateur se doit d'être neutre*. C'est d'ailleurs la façon dont Sen envisage ce qui est « bien moralement » qui interroge Regan (1983, p. 96) :

Dès lors que l'évaluation est relative, chaque agent doit être perçu comme maximisant quelque chose du genre « le bien de son point de vue ». Est-ce que cela fait vraiment sens ? [...] Lorsque je dis « moralement bien » ici, [...] je veux dire quelque chose comme « méritant l'approbation sur la base de considérations dépassionnées dans un état d'esprit 'moral' distinct ». La question est de savoir si cela fait sens de penser le « moralement bien » [...] en un sens où il peut être sujet à modifications par différents points de vue.

Manifestement, Regan n'est pas disposé à l'accepter : le « bien » ne peut être évalué que d'une seule façon. S'il admet volontiers que des jugements différents sur la beauté de l'Everest puissent exister de manière justifiée en fonction du lieu où l'on se trouve (en raison des caractéristiques de la lumière, par exemple), il se refuse à admettre qu'il puisse y avoir deux types différents d'« éclairage moral ». En ce sens, l'analogie tentée par Sen entre l'évaluation esthétique et l'évaluation morale n'est, pour lui, pas convaincante.

Il semble donc que la notion de « bien d'un point de vue », même si elle est reconnue comme étant cohérente, ne peut pas être combinée de manière satisfaisante avec le conséquentialisme traditionnel, pour lequel la question du point de vue est hors de propos. Une chose est sûre, en tout cas, pour Regan (*Ibid.*, p. 106), l'application d'un conséquentialisme avec des points de vue divergents ne peut engendrer que l'exclusion de l'harmonie entre les projets des agents, autrement dit ne peut que mener au conflit. D'une part, Regan (*Ibid.*, p. 107) estime que « les théories relatives à l'évaluateur ne permettent pas aux agents de donner des avis moraux sincères »¹²². D'autre part, elles

¹²² Regan fait ici référence à de nombreuses critiques de l'égoïsme éthique qui est une conception assez traditionnelle de morale fondée sur les conséquences où il y a relativité de l'évaluateur.

peuvent entraîner des situations analogues au dilemme du prisonnier, dans lesquels « aucun des agents n'accomplit ses objectifs *tels qu'il les a définis selon la morale relative à l'évaluateur elle-même* aussi bien que si chacun avait suivi une morale neutre quant à l'évaluateur » (*Ibid.*, p. 109). Finalement, Regan considère qu'il n'est pas plausible de supposer que différents agents doivent moralement promouvoir des biens conflictuels, ou tout simplement de supposer qu'il existe des biens conflictuels comme le fait Sen. En revanche, il concède que si discussion il y a concernant la possibilité de conflit ou non sur cette notion de bien, la raison est que personne n'a produit, à sa connaissance, de théorie du bien adéquate.

Dans un article intitulé « Evaluator relativity and Consequential Evaluation » et publié à la suite de la critique de Regan, Sen (1983e) développe une nouvelle argumentation en faveur de la relativité des jugements en fonction de la « position » de l'évaluateur, répondant aux objections de Regan. Sen (*Ibid.*, p. 114) commence par rappeler l'interprétation particulière de la relativité de l'évaluateur qu'il défend¹²³ : « le bien d'une situation (opposé à l'attitude mentale de la préférence parmi plusieurs situations) dépend intrinsèquement (non uniquement instrumentalement) et au plus haut niveau (s'il y a différents niveaux) de la position de l'évaluateur vis-à-vis de la situation ».

Plus loin, Sen (*Ibid.*, p. 121) revient sur l'idée de combiner le conséquentialisme et la relativité de l'évaluateur, et répond à la critique en distinguant le conséquentialisme et l'utilitarisme. Il est vrai que l'utilisation la plus traditionnelle du conséquentialisme se fait au sein de l'utilitarisme, mais Sen rappelle qu'il est, dans ce cas allié à deux autres caractéristiques : le welfarisme — qui évalue les situations exclusivement sur la base de l'information utilité — et le classement après sommation — qui classe les situations uniquement en fonction de la somme totale des utilités. Or, si le welfarisme et le classement après sommation éliminent la possibilité de la relativité de l'évaluateur, le conséquentialisme seul y est tout à fait ouvert.

Bien sûr, il se peut qu'une situation soit bonne dans n'importe quelle position, ce qui ne rendrait pas pour autant le bien « non positionnel », mais indiquerait une « invariance interpositionnelle » (Sen, 1983e, p. 115). De manière similaire, il peut y avoir « neutralité de l'évaluateur » lorsque les évaluateurs concernés occupent la même position (*Ibid.*, p. 116). Et, en ce qui concerne l'analogie esthétique utilisée dans l'article de 1982, Sen accorde à Regan qu'elle n'est pas la plus pertinente pour justifier les différents points de vue, toutefois il précise que son objectif était plutôt, à ce moment-là, d'« expliquer *comment* des jugements moraux positionnels fonctionneraient » (*Ibid.*, p. 117). En fait, l'argument central que Sen utilise pour justifier sa défense de la relativité de l'évaluateur est le suivant :

***Un évaluateur peut être moralement impliqué dans la situation qu'il évalue, et son évaluation de la situation devrait prendre en compte cette implication.
L'importance de l'implication peut être du type de ce que l'on appelle les raisons***

¹²³ En effet, il s'agit d'une conception *particulière*, car Sen concède à Regan que l'idée ne soit pas tout à fait nouvelle comme il le suggère [Cf. Hare (1976) et sa justification *instrumentale* au sein de l'utilitarisme du fait que les gens puissent avoir différentes croyances morales ; Harsanyi (1955) et son interprétation de l'évaluation morale comme un type de préférence individuelle]. Sen estime toutefois que son interprétation est, elle, nouvelle.

déontologiques comme dans l'exemple de Nagel, mais peut aussi émaner d'autres raisons, par exemple, celles qui sont en lien avec ce que Bernard Williams a appelé les engagements d'une personne. (*Ibid.*, p. 120, nous soulignons)

En fait, Sen (*Ibid.*, pp. 121-122) dénonce une certaine « étroitesse » de conception dans la critique de Regan, puisque celui-ci se concentre exclusivement sur un type particulier de relativité de l'évaluateur. Non seulement il ignore les raisons déontologiques, mais il restreint encore celles qui concernent l'autonomie de l'agent aux liens personnels uniquement, n'accordant aucune attention aux désirs, aux projets et aux engagements de l'agent. Et cette première étroitesse est redoublée par l'hypothèse courante que les actions ne font pas partie de la situation. Or, même en ne s'intéressant qu'au cas des liens familiaux, si Regan avait tenu compte des actions, Sen pense que sa perspective n'aurait alors plus été la même. C'est là toute la différence entre ce que Sen (*Ibid.*, pp. 131-132) appelle le « conséquentialisme au sens étroit » — qui exclut de l'évaluation d'une situation les actions causales et ignore la nature et le libre-arbitre des actions — et le « conséquentialisme au sens large » — qui inclut les actions dans l'évaluation des conséquences. Pour illustrer ce point, il recourt aux exemples suivants, non dénués d'ironie :

« Desdémone est décédée » — plutôt que « Othello a tué Desdémone » — donnerait une représentation extrêmement pauvre de la situation. [...] Le « Christ marchant sur les eaux » disparaîtrait miraculeusement. L'exploitation marxienne serait éradiquée de la situation par une révolution définitionnelle. (Sen, 1983e, p. 128)

Par ailleurs, le fait que Regan utilise constamment l'expression « point de vue » pour faire référence à la caractérisation « positionnelle » du bien révèle selon Sen une mauvaise compréhension de ce qu'il veut signifier. En effet, bien que Sen ait lui-même parfois utilisé cette expression (Sen, 1982b, p. 30), il lui semble toutefois qu'elle ait une connotation un peu trop volontariste ou permissive par rapport à ce qu'il entend par le jugement « positionnel » :

Une personne occupant une certaine position doit évaluer les situations à partir de cette position. Il ne s'agit pas tellement d'un droit, mais principalement d'un devoir. (Sen, 1983e, p. 123)

Dès lors, à la question que pose Regan (1983, p. 105), à savoir « pourquoi chaque agent devrait-il agir selon son point de vue plutôt que selon celui de quelqu'un d'autre ? », Sen répond que la personne n'est pas libre de choisir la position à partir de laquelle elle doit évaluer les situations. Dans la conception positionnelle du bien que défend Sen, le bien ne peut avoir de sens, étant donné la position occupée par une personne, qu'en lien avec cette position. Et, même si la personne arrivait à imaginer ce que serait le jugement si elle occupait une autre position, il n'en reste pas moins que, selon cette conception, la seule évaluation morale pertinente sera forcément faite à partir de la position que la personne occupe *effectivement*.

Bien évidemment, dès lors qu'il y a des différences interpositionnelles, et non « invariance », il y a conflit concernant le bien ou non d'une situation. S'il admet avec Regan (*Ibid.*, p. 106) que « l'absence de conflit est un idéal puissant et attractif », Sen (1983e, p. 126) considère toutefois que « si la vision du bien intègre des différences et

des conflits interpositionnels, alors il sera clairement incorrect d'insister sur l'absence de conflit ». Rien ne prouve, en effet, qu'une vision correcte du bien requière elle-même l'absence de conflits. En tout cas, Sen ne nie pas la possibilité de conflits et il estime que leur émergence dépend en particulier de l'incomplétude de la théorie morale appliquée. Quant à la possibilité évoquée par Regan (*Ibid.*, p. 107) que les gens donnent des avis non sincères, Sen pense au contraire qu'un système moral relatif à l'évaluateur pousse plutôt les gens à être sincères lorsqu'ils évaluent les actions. En effet, on leur demande clairement d'évaluer les situations et les actions selon leur propre position, et non d'être neutre — la neutralité pouvant être plus difficile à exiger.

B. Les notions d'« objectivité positionnelle » et d'« évaluation trans-positionnelle »

À l'occasion des conférences Storrs sur l'objectivité qui ont lieu à Yale en septembre 1990, Sen expose une conception de l'objectivité plus intelligible et plus aboutie que ses premières tentatives — qui attaquaient d'ailleurs moins directement ce sujet — du début des années 1980¹²⁴. Dans le cadre d'un séminaire réalisé pour le Centre for Population Studies de l'Université d'Harvard, il reprend à nouveau son propos, mais en l'orientant spécifiquement vers l'évaluation de la santé et du bien-être¹²⁵. Sur la base des deux articles issus de ces conférences (Sen, 1993d et 1994b), nous allons chercher à saisir précisément ce que signifie le concept d'« objectivité positionnelle » et les enjeux qui amènent Sen à orienter l'évaluateur vers l'« objectivité trans-positionnelle » (a). Nous verrons ensuite comment Sen distingue sa perspective du relativisme culturel (b).

a. L'évaluateur doit tendre vers l'« objectivité trans-positionnelle »

L'article dans lequel Sen (1993d) définit clairement l'« objectivité positionnelle » est présenté comme un examen de certaines conséquences de la « dépendance paramétrique » d'une observation. Il vise à remettre en cause la tradition selon laquelle l'objectivité est une forme d'« invariance » vis-à-vis des observateurs et de leur position respective. Bien que cette remise en cause pourrait concerner la notion de « position originelle » — censée aboutir à des résultats identiques quel que soit l'individu mis dans cette position — c'est en fait plutôt la « vision de nulle part » prônée par Nagel (1986)¹²⁶ que Sen (1993d, pp. 127-128) cherche à réfuter en raison de sa « contradiction avec

¹²⁴ À partir de ses conférences Storrs, Sen (1993d) rédige un article qui sera publié dans la revue *Philosophy and Public Affairs* — qui avait déjà publié ses premiers écrits sur la question, ainsi que sa controverse avec Regan.

¹²⁵ Le papier issu de ce séminaire sera publié dans un ouvrage collectif sur la santé et le changement social selon une perspective internationale (Sen, 1994b).

¹²⁶ Pour Nagel (1986, p. 5), « [u]ne considération ou une forme de pensée est plus objective qu'une autre si elle repose moins sur les caractéristiques spécifiques de la position d'un individu dans le monde, ou sur le caractère de la personne particulière qu'il est ». Sen (1994b, p. 1149) remarque qu'il est non seulement difficile de savoir quel critère peut déterminer la plus ou moins grande dépendance vis-à-vis des spécificités de l'individu et de sa position, mais qu'il peut être pertinent d'intégrer les spécificités positionnelles d'une observation dans l'analyse objective.

l'incontournable positionnement des observations » :

Ce que nous pouvons observer dépend de notre position vis-à-vis des objets d'observation. Ce que nous décidons de croire est influencé par ce que nous observons. La manière dont nous décidons d'agir est liée à nos croyances. Les observations, croyances et actions dépendantes de notre position sont centrales pour notre connaissance de la raison pratique. (Ibid., p. 127)

Dans l'article issu de sa conférence d'Harvard, bien que l'objet de son propos soit le même, Sen (1994b, p. 1147) se situe également par rapport à un autre débat qui concerne la menace des observations subjectives sur la connaissance objective. À cet égard, il se prononce d'emblée en faveur de « l'idée que l'objectivité requiert l'acceptation explicite et l'usage large de la variabilité des observations selon la position de l'observateur » (*Ibid.*), ce qui pourrait nourrir encore les suspicions sur la valeur de la connaissance. Toutefois, il distingue la « position », qui constitue une « donnée paramétrique » de l'observation, et la « subjectivité », qui représente une négation de — ou un défi à — l'objectivité » (*Ibid.*). Plus loin (*Ibid.*, p. 1148), il illustre cette distinction par le fait que *l'observation positionnelle* consiste, par exemple, à observer qu'un objet est plus petit qu'un autre, alors que *l'observation subjective* consiste à défendre l'idée que cet objet est tout simplement petit — indépendamment de la position objective qui nous a permis de faire cette observation. Ce que Sen (1993d, p. 127) appelle la « position » de l'observateur ou la « dépendance paramétrique » de l'observation n'est pas nécessairement liée à la localisation dans l'espace, mais inclut toutes les conditions qui peuvent 1) influencer l'observation et 2) s'appliquer à différentes personnes. D'après les exemples cités par Sen (*Ibid.*), il peut s'agir de dispositions personnelles, comme une caractéristique physique de l'observateur, ou de l'état de sa connaissance. En effet, il cite, entre autres, « le fait d'être myope ou daltonien ou le fait d'avoir une vue normale ; de connaître ou non une langue en particulier ; [...] d'être capable ou non de compter ». Toutefois, afin d'illustrer les implications de l'objectivité positionnelle, il propose d'étudier trois affirmations qui restreignent la position à l'emplacement (*Ibid.*, p. 129) :

Le Soleil et la Lune semblent de taille similaire.

D'*ici*, le Soleil et la Lune semblent de taille similaire.

De *là-bas*, le Soleil et la Lune semblent de taille similaire.

Cette illustration l'amène à reconnaître que *lorsque la position d'observation est fixe* — ce qui constitue une condition difficile à remplir étant donné l'ensemble des paramètres qui peuvent affecter la position —, *l'objectivité implique en quelque sorte l'invariance interpersonnelle des observations*. Mais, il s'agit d'un cas très particulier qui ne remet pas en cause, de toute façon, la relativité positionnelle des observations. En revanche, l'illustration interpelle quant au sens même de la connaissance : l'objectivité permet-elle d'avoir connaissance du monde *tel qu'il est*, ou seulement du monde *tel qu'il nous apparaît* ? À cet égard, Sen (*Ibid.*) estime que « l'observateur et l'objet observé appartiennent tous deux au monde dans lequel nous vivons, ainsi que les observations elles-mêmes » et semble avancer l'idée qu'il n'y aurait pas de sens à penser le monde tel qu'il « est », indépendamment de ce que nous observons. Il est vrai que l'interdépendance entre les observations, les croyances et les actions peut sembler particulièrement pertinente pour la connaissance en sciences humaines et sociales, et

moins pertinente pour la connaissance des sciences physiques, mais Sen ne fait aucune distinction à ce niveau. Il considère, de manière très générale, que l'objectivité positionnelle joue un rôle crucial dans le processus d'apprentissage du savoir scientifique et pour la possibilité d'un savoir constructif, « même en termes de compréhension conventionnelle du monde » (*Ibid.*, p. 130). Cependant, il ajoute que la pertinence de ce concept sera d'autant plus grande que l'acte d'observation est accompagné d'un acte de réflexion. Par exemple, dans le cas de l'apparence du Soleil et de la Lune, la réflexion peut nous amener à penser que leurs tailles sont différentes de la manière dont elles nous apparaissent dans une position donnée. En outre, le fait que leurs tailles puissent apparaître différentes lorsque l'on se trouve dans une autre position peut provoquer une réflexion constructive et faire évoluer notre savoir sans pour autant nier la valeur de chaque observation positionnelle, apparemment contradictoire. Pour cette raison, le raisonnement scientifique exige, selon Sen (*Ibid.*), des évaluations « trans-positionnelles », fondées sur diverses observations positionnelles, mais les transcendant :

L'objectivité positionnelle des observations respectives demeurerait importante, mais non adéquate par elle-même. Un examen trans-positionnel exigerait aussi une certaine cohérence entre différentes visions positionnelles. L'évaluation trans-positionnelle que nous pourrions entreprendre peut conduire à une compréhension plus vaste qui donnerait un sens aux observations positionnelles respectives (et éventuellement divergentes).

Ce qu'il faut bien garder à l'esprit, c'est que le scientifique est lui aussi dans une certaine position. Sen (1994b, p. 1147) souligne qu'il existe une relation à deux sens entre les observations d'un objet et les théories au sujet de cet objet. D'une part, les observations sont influencées par des concepts préexistants, d'autre part, ces concepts peuvent en retour être influencés par les observations. Dès lors, la capacité à raisonner de manière trans-positionnelle dépend aussi des connaissances plus générales de l'évaluateur, et du cadre conceptuel qu'il utilise explicitement ou non. On se souvient à cet égard que Sen (1980b) avait déjà discuté de l'importance des fondements théoriques d'une description, en plus de la base informationnelle, au sens où une description se caractérise par ses présupposés théoriques ainsi que par son insensibilité à l'égard d'autres théories¹²⁷. Dans tous les cas, le scientifique doit avoir conscience du caractère positionné de sa connaissance et de ses résultats — ce qui semble signifier pour Sen qu'il ne peut se prévaloir de détenir une vérité absolue et universelle et qu'il doit toujours rendre explicite ce qu'on pourrait appeler sa *position théorique et informationnelle d'observation*. De manière similaire, il doit chercher à « interpréter les illusions systématiques et les malentendus persistants » (Sen, 1993d, p. 131) qu'il repère dans les observations de certaines catégories de personnes en lien avec le caractère positionnel de ces observations :

La notion d'« illusion objective » utilisée dans la philosophie marxiste peut être utilement interprétée en termes d'objectivité positionnelle. Une illusion objective ainsi interprétée est une croyance positionnellement objective qui est en fait erronée. Le concept d'illusion objective invoque à la fois (1) la notion de croyance

¹²⁷ Nous faisons référence ici à la discussion du chapitre I (section I, C).

positionnellement objective, et (2) le diagnostic que cette croyance est en fait erronée. Dans l'exemple relatif aux différentes tailles du Soleil et de la Lune, la similarité de leur apparence vue de la Terre présente un caractère positionnel objectif qui peut conduire — en l'absence d'autre information et d'examen critique — à une croyance positionnellement objective quant à la similarité de leur taille [...]. (Ibid., p. 132)

Si Marx mobilisait la notion d'« illusion objective » dans le contexte de la lutte des classes et de ce qu'il appelait la « fausse conscience » de classe, Sen quant à lui s'en est plutôt servi dans le cadre de l'analyse des inégalités sexuelles que nous avons étudiée dans le chapitre I. C'est donc bien évidemment à la « tendance partagée à ne pas remarquer les privations systématiques des femmes par rapport aux hommes » que Sen (*Ibid.*, p. 136) fait référence pour illustrer la pertinence du concept d'objectivité positionnelle pour comprendre les inégalités persistantes et tenter de lutter contre. Cependant, son insistance à prendre en compte les « illusions objectives » et à vouloir fonder l'objectivité scientifique sur des observations trans-positionnelles a parfois pu être interprétée comme une tendance vers le relativisme culturel, ce qui pourtant représente un contresens de ce qu'envisage Sen.

b. Objectivité positionnelle versus relativisme culturel

Sen semble partisan de l'idée déterministe qui consiste à considérer toute observation personnelle comme entièrement explicable par une spécification adéquate de ses paramètres positionnels vis-à-vis de l'objet observé. Autrement dit, « si *tous* ces paramètres étaient révélés [...], alors l'observation fondée sur ces paramètres serait potentiellement totalement explicable aux autres » (Sen, 1994b, p. 1150). Non seulement, l'observation serait explicable, mais elle serait objective. Or, cet argument de Sen peut superficiellement ressembler à une tentative de rendre objectives des considérations qui ont trait au relativisme culturel. Cependant, le terme souligné « *tous* » indique à la fois une difficulté de son approche et une distinction fondamentale vis-à-vis des tenants du relativisme culturel ; *tous* les paramètres de la position sont difficilement repérables, et ils ne peuvent se réduire au seul fait d'appartenir à une société ou à une culture donnée. Toutefois, Sen (*Ibid.*, p. 1151) est bien conscient qu'il est fréquent, en réalité, que l'effort de repérage soit restreint à un ou deux paramètres — ce qui, en aucun cas, ne peut suffire à expliquer une observation positionnelle et à la rendre objective —, comme le montre l'exemple suivant :

La croyance en l'infériorité des femmes concernant des compétences particulières peut être associée statistiquement au fait de vivre dans une société où l'occupation de ces compétences est en partie ou totalement réservée aux hommes (appelons de telles sociétés les sociétés S). Cette association ne rend pas cette croyance objective — trans-positionnellement ou même du point de vue de la position de vivre dans une société S.

Dans cet exemple, si la position est spécifiée seulement sous la forme « vivre dans une société S », elle est « incomplète » ou « sous déterminée » (*Ibid.*). En conséquence, considérer différentes positions seulement en ces termes ne peut aboutir qu'à une « non objectivité trans-positionnelle ». D'ailleurs, d'autres visions pourraient contredire cette croyance tout en étant également cohérentes avec la position qui consiste à vivre dans la

société S ¹²⁸ . Aussi, Sen insiste sur le fait que l'objectivité de la croyance mentionnée exige, pour être démontrée, une spécification largement plus précise et étendue des paramètres positionnels qui mènent à cette croyance. Parmi les autres paramètres qui pourraient être proposés, il évoque « un conditionnement social de type conservateur, l'étroitesse d'esprit de l'éducation, la pression dans les familles traditionnelles, l'absence de connaissance au-delà des confins de la société locale, l'absence de lecture de la littérature scientifique ou politique, l'incapacité intellectuelle à considérer des possibilités contrefactuelles, etc. » (*Ibid.*). Dès lors que l'on spécifie les paramètres positionnels de cette manière plus complète, la « croyance en l'infériorité des femmes dans des compétences particulières » peut être considérée comme « positionnellement objective ».

Cependant, et c'est là le point fondamental, Sen estime que cette observation positionnelle n'aura pas beaucoup d'influence sur une évaluation trans-positionnelle — cherchant à savoir si les femmes *sont* inférieures dans ces compétences particulières — étant donné « la nature partisane et particulière de cette *position absolument contrainte* » (*Ibid.*, p. 1151, nous soulignons). L'approche de Sen est en fait très différente du relativisme culturel qui tend à considérer la société comme un ensemble homogène. En effet, pour ce courant, les pratiques et les croyances en vigueur dans une société, la société S par exemple, ne pourraient être critiquées que d'un point de vue étranger — puisque l'ensemble des individus de la société S adhère aux mêmes pratiques et croyances. En revanche, l'objectivité positionnelle dont parle Sen recouvre des positions paramétriques qui ne sont pas nécessairement conformes au fait de vivre et d'appartenir à une société spécifique. Nous l'avons vu, une croyance ne peut être objective *seulement* en raison de la position générale qui consiste à appartenir à la société S :

La caractéristique positionnelle générale de vivre dans un certain pays (ou même d'être natif de ce pays) ne se traduit pas en un ensemble spécifique de paramètres positionnels de manière évidente. Il n'y a aucune nécessité de choisir le point de vue de la majorité (même avec une majorité écrasante) dans une société simplement parce qu'on y vit. La nécessité de considérer différents paramètres positionnels cohérents avec le fait d'appartenir à la société S n'est pas éliminée par l'existence d'un point de vue établi ou d'une opinion majoritaire. (Sen, 1993d, p. 139)

En fait, l'identification plus complète des paramètres positionnels peut être très utile en termes d'explication d'un phénomène statistique comme une pratique ou une opinion majoritaire — qui *peut* également constituer *l'un des* paramètres :

dans le contexte de l'analyse des préjugés sociaux systématiques, partagé par beaucoup de gens occupant une place similaire dans la communauté, il serait sans doute utile de considérer un phénomène qui possède d'évidentes caractéristiques subjectives comme étant également positionnellement objectif, vu d'une position élaborée de manière appropriée, car cela nous aiderait à nous concentrer sur les liens de causalité qui ont des rôles explicatifs importants. (Sen, 1993d, p. 139, nous soulignons)

Pour illustrer la portée et le sens de cette proposition, reprenons l'analogie avec les

¹²⁸ C'est un point qui renvoie à la notion de critique interne mise en avant par Sen et Nussbaum (1987) de manière à montrer qu'il n'était pas incompatible de tenir compte des valeurs d'une société et critiquer l'injustice de certaines de ses normes.

analyses médicales proposée par Sen (1994b, pp. 1152-1154). Il peut y avoir différentes observations positionnelles sur la santé d'un individu : celle du patient lui-même, celle de son généraliste, celles de divers spécialistes. Il se peut que ces différentes observations positionnelles entrent en conflit les unes avec les autres, mais chacune a son importance et aucune ne peut remplacer l'autre. Autrement dit, bien que l'évaluation trans-positionnelle soit en fin de compte celle qui est la plus importante, cela ne signifie pas que les diverses observations positionnelles n'aient pas leur pertinence propre. Pour Sen, les paramètres positionnels peuvent très bien construire une réalité non-objective au sens trans-positionnel, mais la force de l'objectivité positionnelle mérite une attention sérieuse pour la pratique de la médecine, du point de vue à la fois des patients et des praticiens. Dans certains cas, l'objectivité positionnelle du patient peut fournir une base délicate pour les jugements trans-positionnels en raison des biais qui peuvent affecter la perception qu'il a de lui-même et de sa propre situation. D'une part, il existe une variabilité plus ou moins forte des perceptions interpersonnelles et intertemporelles ; d'autre part, des influences sociales systématiques peuvent rendre les comparaisons interpersonnelles problématiques.

La question des biais de perception avait largement été abordée par Sen (1983b, 1984b, 1990a) dans ses analyses des inégalités entre hommes et femmes. Il avait alors montré que la perception de soi, de ses intérêts et de ses besoins pouvait être considérablement affectée par une mentalité générale — qui, par exemple, amoindrit systématiquement les besoins des femmes ou confond leurs intérêts propres avec ceux de la famille en général. En ce qui concerne la morbidité perçue, Sen et Kynch (1983) avait observé une différence forte chez les hommes et chez les femmes dans le Nord-Est de l'Inde. Or, Sen (1994b, 1155) défend l'idée que cette différence reflète non seulement la plus faible éducation des femmes ¹²⁹, mais aussi leur acceptation plus grande de l'inconfort et de la maladie comme partie de leur mode de vie, qui sont autant de paramètres à prendre en compte dans la perception positionnellement objective de leur morbidité. L'importance de concevoir les perceptions de soi en termes d'analyse positionnelle et de chercher à mettre en lumière les paramètres qui les influencent a des implications fortes sur l'analyse trans-positionnelles et pour les comparaisons interpersonnelles illustrées par l'exemple suivant :

Le problème n'est pas tant que l'hypocondriaque ne soit pas aussi malade qu'il le dit — il peut bien être très malade — mais que ses plaintes fréquentes et plus insistantes n'indiquent pas qu'il soit plus malade que le patient réjoui qui rassure toujours son médecin en lui disant qu'il va bien [...] (Ibid., p. 1153)

En ce qui concerne les jugements trans-positionnels, il semble important de retenir que Sen (1993d, 1994b) considère qu'ils auront plus de pertinence et d'impact s'ils se fondent sur des observations positionnelles ayant pour paramètre commun, mais non unique, de provenir d'une même société. L'imposition de critères extérieurs pour les évaluations

¹²⁹ La compréhension de la morbidité est souvent associée à l'éducation, ainsi qu'à l'usage systématique des services médicaux. Sen (1994b, p. 1154) illustre ce fait par le cas du Kerala qui est l'État indien ayant à la fois le niveau le plus haut de longévité et le niveau le plus haut de morbidité. Ce phénomène n'est plus aussi mystérieux qu'il en a l'air dès lors que l'on tient compte des objectivités positionnelles : « la position qui consiste à avoir une alphabétisation et des services de santé considérablement plus élevés qu'ailleurs en Inde amène à mieux percevoir la maladie et à agir contre.

sociales, nous l'avons vu dans la section I, est envisagée d'une manière plutôt contre-productive par Sen dans son article en collaboration avec Nussbaum (1987). Sen (1993d, pp. 138-140) défend à nouveau cette idée en considérant, par exemple, qu'il n'est pas nécessaire, ni même souhaitable, de recourir à des perspectives internationales pour nier l'objectivité trans-positionnelle de la croyance en l'infériorité des femmes dans la société S. Il n'est pas non plus nécessaire pour cela qu'il y ait de réelles et importantes divergences de points de vue concernant cette croyance dans la société S. Sen a plutôt cherché à montrer que la position faiblement spécifiée de « vivre dans la société S » laissait ouverte la possibilité de nombreuses et diverses caractéristiques trans-positionnelles alternatives qui pouvaient affaiblir la portée de cette croyance. Mais bien que cela ne soit pas nécessaire pour montrer la fausseté d'une croyance, il estime qu'il y aura sans doute toujours des croyances ou points de vue dissidents :

La nécessité de comparer et d'évaluer différents points de vue, diverses observations et des conclusions distinctes dans une société ne peut être éliminée par l'hypothèse douteuse de l'uniformité sans aucune dissidence, ou par la pression politique de suivre l'establishment, ou l'opinion de la majorité dans le pays en question. Les termes du débat sur le relativisme culturel doivent être sérieusement réexaminés à la lumière de ces questions soulevées par la conception positionnelle de l'objectivité. (Ibid., p. 140)

c. Prendre en compte la culture dans l'évaluation sans aller jusqu'au déterminisme culturel

Si Sen refuse de prendre la culture comme paramètre unique du positionnement d'un jugement et réfute le relativisme culturel, il n'en critique pas moins les économistes qui n'accordent pas suffisamment d'attention aux influences culturelles sur le fonctionnement économique des sociétés en général, et sur le processus de développement en particulier. Il est évident, pour Sen (2004a), que la culture joue un rôle puissant dans les questions économiques et sociales, et que la question à se poser n'est pas « est-ce que la culture compte ? »¹³⁰, mais directement « comment la culture compte ? »¹³¹. Répondre à cette dernière question implique d'examiner les différentes manières dont la culture importe lorsque l'on apprécie les défis du développement et les exigences de stratégies économiques sensées. Cela implique également de repérer là où elle n'importe pas. En effet, Sen (2004a, p. 38) estime que le destin des pays n'est pas fixé par la nature de leur culture respective. D'une part, cette idée ne laisserait aucun espoir aux pays perçus comme ayant le « mauvais » type de culture, ce qui serait « politiquement injuste et éthiquement repoussant ». D'autre part, il s'agirait d'un « non-sens scientifique » [epistemic nonsense] — entendu comme non-sens anthropologique —, étant donné

¹³⁰ Sen fait ici référence à l'ouvrage édité par Harrison et Huntington (2000), *Culture Matters: How Values Shape Human Progress*.

¹³¹ À l'occasion d'une rencontre de la Banque Mondiale à Tokyo le 13 décembre 2000, puis d'un séminaire au Pardee Centre le 4 février 2002, et enfin lors d'un Workshop à l'Université de Bombay le 26 février 2002, Sen présente un article intitulé « How does Culture Matter? ». Ce papier sera publié en 2004 dans l'ouvrage édité par Vijayendra Rao et Michael Walton sous le titre *Culture and Public Action* — thème du Workshop de Bombay.

l'importance des phénomènes d'apprentissages et échanges culturels.

(1) La culture est partie intégrante du développement car « l'extension du bien-être et des libertés [...] ne peut qu'inclure l'enrichissement des vies humaines à travers la littérature, la musique, les arts [...] que nous avons des raisons de valoriser » (*Ibid.*, p. 38). Non seulement, « la culture envahit nos vies, nos désirs, nos frustrations, nos ambitions », mais « les libertés et opportunités d'activités culturelles font partie des libertés basiques dont le renforcement peut être perçu comme constitutif du développement » (*Ibid.*).

(2) Les activités culturelles peuvent être économiquement rémunératrices — directement ou indirectement en favorisant le tourisme et les personnes qui en vivent. Plus largement l'environnement culturel peut être plus ou moins attractif — par exemple, les traditions accueillantes et ouvertes peuvent faciliter le développement du tourisme et les interactions nationales et internationales (*Ibid.*, pp. 38-39).

(3) Les facteurs culturels influencent les comportements économiques, par le biais d'éthiques de travail, de normes de conduite, d'attitudes envers le risque, etc., d'une manière cruciale pour le succès des entreprises économiques. Le bon déroulement des opérations économiques de la confiance mutuelle entre les agents et des normes implicites de comportement. « C'est en lien, par exemple, avec la prévalence ou l'absence de corruption économique et ses rapports avec le crime organisé » (*Ibid.*, p. 39).

(4) Les conditions culturelles influencent la participation politique qui est cruciale pour le développement à la fois par ses effets sur l'évaluation des moyens et par son rôle dans la formation et la consolidation des valeurs en termes desquels le développement doit être jugé. Or, la participation politique peut certes être supprimée par des règles autoritaires, mais elle peut aussi être éliminée par une « culture de la peur », ou même par une « culture de l'indifférence » allant du scepticisme à l'apathie (*Ibid.*, p. 40).

(5) Le succès d'une vie sociale dépend grandement de la solidarité et de la tendance à s'associer, autrement dit de ce que les gens peuvent faire spontanément les uns pour les autres. Ceci rejoint en partie la problématique de ce qu'on appelle le « capital social » (Coleman, 1977). Cependant, il est tout aussi important d'observer le rôle positif que le capital social peut jouer pour les membres d'une communauté que le rôle négatif et excluant qu'il peut avoir envers les « autres » (*Ibid.*, p. 40).

(6) Les sites et les célébrations de l'héritage culturel représentent une possibilité constructive de mieux connaître le passé d'un pays ou d'une communauté. En s'appuyant sur des recherches historiques, les programmes de développement peuvent avoir une meilleure appréciation de l'ampleur et des variations internes des traditions culturelles que ne le laissent voir les interprétations politiques dominantes. La mise en lumière de la diversité du passé — ce qui peut aller de pair avec des travaux de fouille, de préservation et de facilitation d'accès des objets et des sites historiques — peut jouer un rôle important dans la promotion de la tolérance et la réfutation des lectures « mono-culturelles » du passé d'une nation (*Ibid.*, p. 41).

(7) La culture influence la formation des valeurs et leur évolution. Par exemple, la discussion publique ouverte — ce qui représente en soi un accomplissement culturel

essentiel — peut puissamment favoriser l'émergence de normes nouvelles et de priorités politiques. La formation des valeurs est un processus interactif que la culture de la parole et de l'écoute peut largement stimuler. Cela s'est avéré en particulier crucial, et souvent plus efficace que la coercition, pour la baisse des taux de natalité, pour l'amointrissement de la discrimination entre hommes et femmes ou l'augmentation de la scolarisation des enfants, qui sont autant d'éléments constitutifs et fondateurs du développement (*Ibid.*, p. 42).

Bien que la culture ne doive pas être négligée pour toutes ces raisons, Sen (*Ibid.*, pp. 42-43) met en garde contre le défaut qui consisterait à considérer la culture comme une influence unique, homogène et fixe sur les comportements humains, et donc économiques. D'une part, l'identité culturelle ne représente qu'un des multiples aspects d'une identité personnelle, en plus du sexe, de la classe, de la race, de la profession, de l'appartenance politique, etc. D'autre part, la culture constitue un attribut hétérogène et évolutif. En outre, les cultures interagissent les unes avec les autres et ne peuvent être perçues de manière absolument isolées. Dès lors ce n'est qu'à la condition que la culture soit « reconnue comme non homogène, non statique et interactive, et si l'importance de la culture est intégrée avec des sources d'influence rivales » qu'elle « peut être une partie très positive et constructive dans notre compréhension du comportement humain et du développement économique et social » (*Ibid.*, p. 43). Les généralisations culturelles, en revanche, ne peuvent que « miner la compréhension profonde du rôle joué par la culture [au niveau économique et social], et servir d'instrument au sectarisme, à la discrimination sociale et même à la tyrannie politique » (*Ibid.*, p. 44).

Par exemple, le déterminisme culturel tel que l'a illustré Max Weber (1964) avec *L'Éthique Protestante ou l'Esprit du Capitalisme* ne convainc pas particulièrement Sen, ni même la tentative plus récente de Lawrence Harrison et Samuel Huntington (2000) d'expliquer la différence de développement entre le Ghana et la Corée du Sud depuis les années 1960 en termes de prédispositions culturelles. En ce qui concerne la thèse de Weber selon laquelle l'éthique protestante aurait joué un rôle décisif dans le développement du capitalisme industriel, elle avait pour pendant que les valeurs du confucianisme n'avaient pas de telles propensions à promouvoir l'instrumentalisme rationnel. Or, c'est bien la thèse opposée — selon laquelle l'éthique confucéenne est particulièrement appropriée pour le développement et le succès des affaires économiques et industrielles — qui fait aujourd'hui l'objet de nombreuses attentions pour expliquer les performances de l'Asie de l'Est et en particulier du Japon ¹³² (*Ibid.*, p. 46). Quant à la thèse de Harrison et Huntington (2000, p. xiii) selon laquelle « les Coréens du sud valorisent la prudence économique, les investissements, le labeur, l'éducation, l'organisation et la discipline [des valeurs différentes des ghanéens] » et que « en bref, la culture compte », Sen (*Ibid.*, p. 44) considère qu'il y a bien d'autres aspects que les prédispositions culturelles qui peuvent expliquer la différenciation économique qui s'est opérée entre le Ghana et la Corée du Sud depuis 1960. Il pense notamment aux structures de classe, avec une classe d'affaires bien plus importante et active en Corée du Sud, à l'orientation politique, à l'initiative en Corée du Sud d'un développement économique centré sur les affaires et d'une expansion du système scolaire d'une manière

¹³² À cet égard, Sen renvoie aux écrits de Morishima (1982), Dore (1987) et Ikegami (1995).

qui n'existe pas au Ghana. Il semble difficile pour Sen de justifier ni le triomphalisme coréen, ni le pessimisme quant au futur du Ghana sur la base du déterminisme culturel, non seulement parce que d'autres éléments entrent en ligne de compte, mais aussi parce que chacune de ces cultures ne peut être réduite à certains paramètres fixes, homogènes et imperméables aux autres cultures.

Son opposition au déterminisme culturel est en lien, nous l'avons vu, avec sa réfutation du relativisme culturel, mais elle rejoint également sa critique de l'isolationnisme culturel. Dans son ouvrage *Development as Freedom*, Sen (1999a) avait à cet égard montré que les proclamations d'autosuffisance culturelle et de pureté des traditions contre les pollutions extérieures ne résistaient pas à l'analyse. Par exemple, en Inde, un courant nationaliste proteste contre l'usage d'une terminologie « occidentale » dans les programmes scolaires, en particulier dans l'apprentissage des mathématiques. Mais les conditions historiques qui ont présidé à l'élaboration des mathématiques rendent extrêmement aventureuse toute tentative de départager les contributions des uns et des autres. Sen (2000b, p. 45) fait notamment référence au cas significatif de la trigonométrie qui utilise le terme de *sinus*, importé en Inde par les Britanniques, mais dont une étude approfondie de l'histoire de ce concept a montré que sa genèse avait une forte composante indienne¹³³. Un exemple non moins significatif pour montrer l'absurdité des arguments puristes concerne la cuisine indienne. Le piment, élément essentiel de cette cuisine, qui peut même en être considéré comme la signature, était pourtant un élément inconnu dans tout le sous-continent, avant son introduction par les Portugais, voici quelques siècles à peine. « La cuisine traditionnelle utilisait le poivre, mais personne n'oserait aujourd'hui prétendre que l'apport du piment ait dénaturé le caractère national de la cuisine indienne » (Sen, 2000b, p. 244).

Il est clair que les influences ont joué dans diverses directions. Si au début du deuxième millénaire, l'Europe s'imprégnait de la science et de la technologie chinoises, des mathématiques indiennes et arabes, le mouvement s'est en grande partie inversé pour s'opérer à partir de l'Occident. Toutefois, Sen (2000b, p. 241) qualifie l'orientation actuelle d'« écrasante hégémonie de la culture et des modes de vie occidentaux qui sapent les mœurs et les coutumes traditionnelles ». Cette tendance à l'hégémonie occidentale, impulsée par la violence du colonialisme mais poursuivie par « le doux commerce » pour reprendre une expression de Montesquieu (1748) dans un autre contexte, serait l'une des raisons du regain actuel des discours isolationnistes. Cependant, l'argument isolationniste apparaît pour Sen plutôt la réponse à une « illusion objective », et il estime qu'une réponse plus adéquate au défi posé par la mondialisation de l'économie consisterait en la mise en place des bases culturelles et économiques pour que l'ensemble des hommes et des femmes puissent s'insérer dans la mondialisation et en profiter. Ce n'est pas qu'il cherche à « nier le caractère irremplaçable de chaque

¹³³ Howard Eves (1976) a en effet montré qu'Aryabhata, le grand mathématicien indien du V^{ème} siècle parle de la notion de *sinus* dans ses travaux et la nomme, en sanskrit, *jya-ardha* (demi-accord), avant de l'abréger en *jya* (accord). Puis, le terme a suivi une étrange migration. Les Arabes, d'abord, ont repris le concept et ont forgé, par déformation phonétique *jiba*, qui par une élision courante des voyelles s'est bientôt écrit *jb*. Le terme *jiba*, n'ayant aucune signification en arabe, les auteurs postérieurs rencontrant l'abréviation *jb* en dérivèrent *jaib*, soit le mot désignant usuellement la baie ou le golfe. Plus tard encore, vers 1150, le traducteur Gherardo de Crémone substitua à l'arabe *jaib* son équivalent latin, c'est-à-dire *sinus*. (Sen, 2000b, p. 245)

culture, mais [il voudrait] inciter à une approche plus fine de la circulation des idées et des échanges culturels » (Sen, 2000b, p. 245). En outre, il croit en notre « faculté de partager un certain nombre de valeurs communes et d'engagements, quelle que soit la culture à laquelle nous appartenons » (*Ibid.*).

Sa manière d'intégrer l'influence de la culture à différents niveaux dans le raisonnement économique, tout en voulant contrer les thèses isolationnistes, est toutefois critiquable à certains égards. Bien que Sen entende élargir la vision économique dominante en soulignant les liens forts entre culture et développement économique ainsi que la valeur intrinsèque des cultures, sa définition de la culture semble quelque peu étroite. En effet, sa conception des liens entre économie et culture (Sen, 2004) laisse supposer que les domaines ont une influence réciproque, mais restent des sphères de l'existence ayant des essences très distinctes. Cette interprétation apparaît encore plus clairement lorsque Sen (2000b, pp. 242-243, nous soulignons) affirme explicitement qu'une mutation économique et un changement culturel sont des phénomènes différents et incomparables :

Lorsqu'une mutation économique est à l'œuvre, elle détruit des modes de production périmés et des technologies essoufflés. Et personne ne songerait à verser une larme même si des mécaniques complexes et élégantes — montres anciennes ou machines à vapeur — peuvent susciter une vague nostalgie. Il n'en va pas de même avec la destruction de traditions culturelles. La dissolution des modes de vie usuels est source d'angoisse et de frustrations. La perte est comparable à ce que peut représenter l'extinction d'une espèce animale, condamnée à laisser sa niche écologique à une variété concurrente, mieux adaptée, et cette « amélioration », au sens darwinien, ne saurait d'aucune manière suffire à notre consolation.

Cet argument lui sert à montrer que les problèmes culturels sont de nature politique et doivent être désolidarisés des problèmes économiques. Or, cette conception nie la notion d'« encastrement » [embeddedness] — dont la paternité est attribuée à Karl Polanyi (1944 [1983]) —, qui a pour « vocation de mettre en exergue la *connexion indissoluble* des phénomènes économiques avec leur cadre sociétal » (Plociniczak, 2004, p. 2). Nous avons montré ailleurs (Gilardone, 2003a, pp. 6-7), en nous appuyant sur l'exemple des communautés Aymaras en Amérique du Sud, que le caractère « périmé » de leurs modes de production ou « essoufflé » de leurs technologies était en fait partie intégrante de leur culture. Cela signifie que l'introduction du progrès technique dans leurs modes de production serait en contradiction totale avec leurs croyances, en particulier avec la vénération spéciale qu'ils ont pour la *Pachamama*, ou Terre Mère — la terre étant sacrée, aucun instrument métallique ne doit y pénétrer. Cet exemple est assez révélateur de l'impact destructeur que peut avoir sur la culture une restructuration économique dans le but d'accroître la productivité. Dans de nombreuses sociétés, les mutations économiques peuvent en même temps causer la « dissolution des modes de vie usuels », et ainsi être « source d'angoisse et de frustration » en raison de leur incompatibilité avec les traditions et les valeurs culturelles.

Section III. Le rôle crucial de l'évaluateur dans l'application de

l'approche par les capacités

Le problème de l'évaluation des capacités soulève plusieurs questions « allant du fondamental au plus tactique » (Sen, 1987c, p. 22), impliquant une réflexion à la fois d'ordre méthodologique générale et d'ordre plus pratique. Nous avons compris que Sen n'était pas favorable à concevoir l'évaluation comme un exercice purement subjectif — contrairement à ce qu'envisage ou sous-entend la littérature standard en économie du bien-être avec son fondement exclusif sur la notion d'utilité. Cependant, sa conception de l'objectivité n'implique pas que l'on puisse aboutir à des classements de niveaux de bien-être ou de qualité de vie qui soient complets et uniques. La « tyrannie de la complétude » n'offre pour Sen (*Ibid.*, p. 20) qu'un « faux choix entre le silence et le verbiage ». Il n'y a donc rien d'illégitime ou de défaitiste à reconnaître qu'il peut y avoir des « trous » dans un classement d'évaluation des niveaux de vie, dès lors que l'on n'exclut pas les variations interpersonnelles de conception du bien et que l'on ne se retranche pas pour autant derrière le subjectivisme. Bien sûr, l'étendue d'un jugement non sujet à controverse dépendra de l'étendue effective des variations interpersonnelles dans la valorisation des fonctionnements.

Comme Sen (1987d, p. 19) le reconnaît et le revendique, l'approche par les capacités n'est pas une théorie particulière de l'évaluation, mais définit plutôt une structure générale d'évaluation et des principes d'enquête et d'examen. Sen n'a cependant pas écrit de « guide d'utilisation » de l'approche par les capacités. Certains pourraient retenir l'idée que sa proposition réside simplement dans le fait de centrer l'évaluation sur les capacités, et non sur les biens premiers, les revenus, ou l'utilité. Toutefois, nous avons cherché à mettre en lumière quelques indications qui apparaissent de manière éparsée dans les écrits de Sen sur les capacités concernant la procédure que doit respecter l'évaluateur. Il est d'abord crucial que l'évaluateur prenne la mesure du « pluralisme constitutif » de cette approche et en saisisse les enjeux (A). Ensuite, nous verrons que Sen propose quelques pistes pour spécifier l'« espace d'évaluation » en tenant compte à la fois des diverses objectivités positionnelles et des objectifs précis de l'évaluation (B). Enfin, il semble important que souligner que l'économiste ne doit pas, pour Sen, être l'« expert » tout puissant, mais un chercheur au service de la démocratie (C).

A. L'évaluateur face aux enjeux du pluralisme

À l'occasion de ses deuxièmes conférences Tanner, Sen (1987d, 1987e) a insisté sur le fait que l'approche par les capacités était la mieux à même de refléter la diversité, les conflits, et même les contradictions qui sont au cœur d'une évaluation des niveaux de vie. En effet, des conceptions divergentes et rivales peuvent coexister lorsqu'on cherche à définir ce qu'est la « vie bonne », sans que l'on puisse envisager de les ordonner d'une manière définitive et acceptable par tous quel que soit le contexte :

On peut être bien loti, sans être bien. On peut être bien sans être en mesure de vivre la vie que l'on voulait. On peut avoir la vie que l'on voulait, sans être heureux. On peut être heureux, sans avoir beaucoup de liberté. On peut avoir beaucoup de liberté, sans accomplir beaucoup. (Sen, 1987d, p. 1)

Puisque la diversité fait partie de l'idée même de niveau de vie, la tâche de l'économiste n'est pas, pour Sen (*Ibid.*, p. 2) de la « contourner », mais d'y « faire face en se frayant un chemin en son sein », en lien avec la motivation qui sous-tend l'évaluation. « Le niveau de vie ne peut pas être défini complètement par nous les 'professionnels', et l'on ne doit pas sacrifier toute la richesse de l'idée de niveau de vie pour obtenir une chose jolie et nette ou agréable et simple » (*Ibid.*). Si certaines traditions considèrent la pluralité des informations pertinentes comme un problème ¹³⁴, le cadre de réflexion proposé par Sen suppose une multiplicité des considérations assorties d'une valeur morale. Contrairement à une optique *moniste* — qui exigerait « l'homogénéité descriptive des réalités dotées de valeur » (Sen, 1993a, p. 59) —, Sen défend une perspective *pluraliste* — qui exige la pluridimensionalité de l'analyse.

Sen (1987d, pp. 2-3) distingue en fait deux types de pluralisme. D'une part, il existe un « pluralisme concurrentiel », lorsque deux visions différentes sont *alternatives* ou *concurrentes*. Par exemple, si le bonheur et la richesse peuvent être liés, ils n'en demeurent pas moins des visions alternatives de l'avantage individuel face auxquelles un choix doit être fait. D'autre part, il existe un « pluralisme constitutif », au sens d'une *diversité interne* à une même conception lorsqu'elle considère différents aspects *complémentaires*, mais non antagonistes. « Le pluralisme constitutif implique de concevoir le niveau de vie d'abord comme un panier d'attributs multiples, même si ensuite on peut envisager d'attribuer à ce panier une représentation numérique sous la forme d'un indice. » (*Ibid.*, p. 2) L'approche par les capabilités est proposée par Sen comme une *alternative* aux conceptions traditionnelles du bien-être et représente en ce sens un choix parmi le « pluralisme concurrentiel » des visions de l'avantage individuel. En revanche, son application exige de *saisir* le « pluralisme constitutif » d'une vie bonne, soit les divers fonctionnements que l'on peut ou non accomplir.

Le pluralisme de l'approche par les capabilités apparaît en fait à plusieurs niveaux. Au niveau des principes moraux à retenir d'abord, Sen (1982b) avait présenté son approche comme étant à mi-chemin entre le conséquentialisme welfariste, comme l'utilitarisme, et les approches déontologiques, comme le libertarianisme. Ces deux types de théorie morale ont, pour lui, le défaut commun de ne pas intégrer le respect et la violation des droits dans l'évaluation des situations et il propose de retenir à la fois l'intérêt pour les conséquences, au-delà du welfarisme, du premier, et l'intérêt pour les droits, et plus largement pour les processus, du second. En ce sens, Sen (1993a, p. 59) attache « autant d'importance au bien-être qu'à la qualité d'agent » et envisage ces deux aspects « sous l'angle des accomplissement et de la liberté ». Tout comme ce serait une « erreur d'ignorer les conséquences, même lorsqu'on s'intéresse aux objets ayant une valeur intrinsèque » (*Ibid.*, p. 70), il serait erroné de penser qu'une prise en compte morale des droits et des libertés ne puisse être intégrée dans un raisonnement conséquential. Sen (*Ibid.*, p. 72) rappelle bien que s'il s'oppose au welfarisme, il insiste en revanche sur la « relativité en fonction de la position » dans l'évaluation des conséquences.

L'évaluateur doit donc faire face autant qu'il peut à la complexité de l'interdépendance entre actions et conséquences en tenant compte des positions relatives

¹³⁴ Les utilitaristes, par exemple, estiment nécessaire de ramener tous les biens à une grandeur descriptive homogène, l'« utilité ».

de chaque agent. À cet égard, un argument de Sen (1982b, p. 14, nous soulignons) au sujet des « intuitions » concernant les principes moraux à retenir mérite l'attention :

De fait, dans nombre de cas courants, des intuitions fondées sur des principes très différents ont tendance à converger, de sorte qu'il est impossible d'être sûr des fondements d'un jugement global. [...] [Pour pouvoir distinguer ces principes], nous choisissons alors des exemples construits de telle sorte que des principes différents (par exemple, l'utilitarisme et la méthode intégrant les droits dans l'évaluation des situations) nous poussent dans des directions différentes, même si ces exemples sont un peu moins ordinaires que ceux pour lesquels ces deux principes recommanderaient la même réponse. C'est donc une erreur méthodologique d'ignorer la pertinence de nos intuitions dans les exemples assez peu ordinaires qui sont cités pour cette raison dans les débats moraux.

Sen renvoie notamment ici à la décision de Rawls (1971, p. 20) de remettre à plus tard les « cas difficiles » tels les handicapés physiques ou mentaux, sur lesquels s'est pourtant appuyé Sen (1980a) pour justifier le dépassement des biens premiers par les capacités. Sans nier la nécessité de mettre son intuition à l'épreuve et de l'évaluer de manière critique, Sen (1982b, p. 14) considère qu'il est tout à fait légitime, d'un point de vue méthodologique, de confronter des conceptions éthiques précises à des intuitions morales tenaces qui peuvent se révéler contradictoires dans certains cas inhabituels. Notre intuition par rapport à ce qu'est une action juste ne doit donc pas être écartée de l'analyse rationnelle car elle peut mettre en évidence des failles dans le raisonnement traditionnel. À cet égard, Sen a largement montré que les restrictions imposées par l'économie du bien-être traditionnelle « ont rendu toutes sortes de considérations pertinentes inadmissibles pour l'évaluation économique » et que pour y remédier, il convient « d'élargir l'ensemble des variables et des influences qui trouvent place dans l'analyse économique » (Sen, 1993a, p. 67). Dès lors, il est pertinent de se pencher sur les cas difficiles pour lesquels l'intuition contredit les principes moraux généralement admis, de manière à améliorer ces principes ou, au moins, à effectuer une évaluation qui ne soit pas totalement dépendante de ces principes.

Au niveau de la base informationnelle ensuite, la question du pluralisme en lien avec celle de la diversité des conceptions du bien doit être bien comprise. Il convient pour Sen (*Ibid.*, p. 59) de distinguer la condition d'une hétérogénéité descriptive du bien et la question de savoir si l'évaluation éthique doit mener à un classement complet et cohérent. Selon son approche, même si l'évaluateur décide de n'évaluer que le « bien-être en termes d'accomplissements », il est nécessaire d'avoir des informations concernant une pluralité de fonctionnements, soit au sujet « des *diverses* choses importantes qu'une personne arrive à faire ou à être » (*Ibid.*, p. 60). Sen précise dans ce contexte que le fonctionnement « être heureux » peut être évalué, mais en aucun cas constituer la base unique de toute l'évaluation.

À ce pluralisme interne ou constitutif, s'ajoute une diversité supplémentaire si l'évaluateur étudie la catégorie « bien-être en termes de liberté ». En effet, contrairement à l'évaluation des fonctionnements effectifs qui concernait la première catégorie, il s'agit là d'évaluer la capacité individuelle ou la liberté réelle de pouvoir réaliser diverses combinaisons de fonctionnements. Dès lors l'évaluateur doit faire face au pluralisme des évaluations possibles, car il n'y a pas une seule manière d'appréhender la liberté. Ce

pluralisme monte bien sûr encore d'un cran lorsqu'on passe de l'évaluation d'une situation individuelle à l'évaluation de la situation pour un vaste ensemble de personnes. Bien qu'il puisse apparaître embarrassant, ce cadre pluraliste ne présente pour Sen « aucun inconvénient », et « s'en tenir à des cadres 'monistes' ne peut être qu'une vision arbitrairement exclusive » (*Ibid.*, p. 61).

B. La définition de l'« espace d'évaluation » selon le contexte et les objectifs de l'évaluation

Sen (1993b, p. 32) distingue deux types de questions auxquelles doit s'attaquer l'évaluateur : 1) *quels sont les objets de valeur ?* 2) *quelle valeur doit-on accorder aux objets respectifs ?*¹³⁵ Bien entendu, les objets de valeur sont inévitablement pour Sen des fonctionnements ou, mieux, des capacités, mais il reste à savoir lesquels ont le plus de valeur dans le contexte précis qui occupe l'évaluateur. Dans certains cas, notamment pour évaluer l'extrême pauvreté dans les pays en développement, il estime qu'un nombre assez restreint de fonctionnements importants peut être défini. Sen (1987c, p. 30) reconnaît à cet égard que certains fonctionnements ont reçu une attention remarquable dans la littérature sur le développement, cependant il déplore que cette attention se soit portée uniquement sur des « faits aussi généraux que la longévité ou l'alphabétisation », ignorant d'autres fonctionnements peut-être plus basiques encore comme l'évitement de la morbidité ou le fait d'être bien nourri. Pour lui, cette ignorance est due en partie à la réticence des économistes en général à aborder les questions médicales, ainsi qu'à la tendance à juger la qualité de vie en termes de quantité plutôt que de qualité (*Ibid.*).

Quoi qu'il en soit, dans les autres contextes d'évaluation — incluant les problèmes plus généraux de développement —, la liste devra être bien plus longue et variée, mais toujours en lien avec les préoccupations des personnes concernées par l'évaluation et les valeurs importantes de ces personnes, la liberté ne pouvant être évaluée indépendamment des valeurs et des préférences personnelles pour Sen. Dans les pays plus riches, les fonctionnements concernant la longévité, l'alimentation, la santé de base, l'évitement des épidémies, l'alphabétisme, etc. peuvent comporter des variations moindre d'une personne à l'autre, mais d'autres fonctionnements peuvent varier plus fortement comme « la capacité de recevoir des amis, d'être proche des personnes que l'on souhaite voir, de prendre part à la vie de la communauté, etc. » (*Ibid.*, p. 31). D'autre part, il y a des fonctionnements qui varieront d'autant plus que leur valorisation sera sensiblement différente d'une personne à l'autre. Parmi ces derniers, Sen (*Ibid.*) mentionne ceux qui engagent, d'un côté, des quêtes littéraires, culturelles, intellectuelles et, de l'autre, de loisir et de voyage. Ceux-là soulèvent d'importantes questions quant à l'évaluation et la valorisation.

Sen (1993b, p. 32) précise que l'identification de l'ensemble des objets de valeur spécifie « l'espace d'évaluation » et ses contraintes informationnelles, en excluant certains fonctionnements ou capacités et d'autres variables qui pourraient avoir une

¹³⁵ Les objets de valeur sont pour Sen les aspects de la vie humaine — matériels ou non — qui comptent dans l'évaluation d'une situation individuelle ou sociale. Autrement dit, ce sont les aspects qui ont une valeur non nulle, mais dont la valeur peut être plus ou moins importante relativement aux intérêts et aux besoins humains dans le contexte qui est celui de l'évaluation.

influence indirecte sur la qualité de vie. Ailleurs, Sen (1993a, p. 62) indique que l'on peut envisager l'identification des objets de valeur de trois manières :

La première consiste à examiner les compromis appropriés et à décider si, tout compte fait, une combinaison possible d'objets est supérieure à une autre. Cette méthode exige de résoudre les conflits avant de prendre les décisions, ce qui laisse en suspend la question de savoir que faire si les conflits ne sont pas résolus. Par opposition à ce « classement complet et pondéré », la deuxième méthode peut produire deux solutions non ordonnées. Cette méthode n'exige pas un classement complet dans chaque cas, et permet l'incomplétude de l'ordre partiel qui résulte de l'évaluation pluraliste [...] Ces deux méthodes — le « classement complet et pondéré » et les « ordres partiels » — exigent une cohérence simple. Ce n'est pas le cas de la troisième méthode qui, face à un conflit insoluble entre principes majeurs, peut admettre à la fois la supériorité d'une option par rapport à l'autre et l'inverse.

De manière générale, Sen semble considérer qu'un compromis aboutissant à un « classement complet et pondéré » aura peu de chance d'avoir lieu. Dès lors, il privilégie la seconde méthode envisageant la spécification de l'espace d'évaluation grâce à un raisonnement par dominance. « L'identification précise de l'ensemble des objets de valeur, et de leur poids positif, précipite vers un 'classement par dominance' (x est au moins aussi élevé que y si il contient au moins autant de *chacun* des objets de valeur). » (Sen, 1993b, p. 32) Cependant, il n'écarte pas l'idée que l'identification des objets de valeur puisse être réalisée d'une manière « incohérente » ou « surcomplète », dès lors que l'on admet la nature contraignante sur le jugement global de deux principes potentiellement opposés. Toutefois, Sen (1993a, p. 63) reconnaît qu'une décision publique et institutionnelle nécessite, à un stade ou à un autre, une instruction dépourvue d'ambiguïté :

De fait, les besoins de la politique exigent qu'une décision soit finalement prise, même si l'on décide de ne rien faire, ce qui est l'une des décisions possibles. Cependant, cela n'implique pas [...] qu'il doit y avoir une raison suffisante de choisir une solution plutôt qu'une autre. L'incomplétude ou l'excès de complétude des jugements globaux pourraient bien constituer un élément très gênant pour les décisions, mais la nécessité de prendre une décision ne résout pas, en elle-même le conflit.

Dans des conditions d'incomplétude et de surcomplétude de l'évaluation, une instruction dépourvue d'ambiguïté devra alors se fonder sur une justification *partielle*, ce qui n'empêche pas pour Sen qu'elle soit *rationnelle*. Par exemple, lorsqu'on se trouve face à un choix entre deux situations bonnes selon des principes différents mais également importants, mieux vaut un choix quelque peu arbitraire plutôt que pas de choix du tout parce qu'il est impossible de dire absolument qu'une alternative est meilleure que l'autre. Ce problème est illustré par le dilemme de l'âne de Buridan face à deux rations d'avoine dont il ne discerne pas laquelle est la meilleure : le choix pour l'une d'entre elles sera toujours meilleur que mourir de faim (*Ibid.*, p. 64). Dans le contexte précis de l'approche par les capacités, où les objets de valeurs sont incarnés par différents aspects de la vie qu'une personne est en mesure d'accomplir, il est clair que son pluralisme inhérent peut tout à fait aboutir à ce genre de situation ambiguë.

Comme Sen (1987e, p. 29) le souligne, les diverses façons d'être et de faire qu'une personne *accomplit* peuvent toutes être pertinentes pour l'évaluation de son *niveau de vie*. De manière similaire, on pourrait dire que les diverses façons d'être et de faire qu'une personne *a la liberté d'accomplir* peuvent toutes être pertinentes pour l'évaluation de sa *qualité d'agent*. Cependant, il faut bien définir pour chaque type d'évaluation une liste finie, même provisoirement, de fonctionnements et capacités conséquentes représentant celles qui sont les plus importantes et adéquates pour l'évaluation envisagée. À cette première étape, s'ajoute celle de l'établissement des poids spécifiques à chaque objet de la liste, sans quoi il se peut qu'aucune comparaison des conditions de vie *globale* ne puisse être réalisée (*Ibid.*). Sen ajoute toutefois que, même sans cela, il est encore possible d'obtenir un classement partiel des conditions de vie globale, dès lors que l'on utilise un raisonnement par dominance qui permet de décider qu'une situation est meilleure qu'une autre lorsque l'augmentation de la présence d'un des objets de valeur dans cette situation ne s'accompagne pas de la réduction de la présence des autres objets de valeurs. Dans ce cas, le choix peut être fait sans que l'on ait recourt à des comparaisons entre les divers objets de valeur retenus. Mais cette manière de raisonner sera bien sûr silencieuse dans de nombreuses situations lorsque l'augmentation d'un des objets de valeur s'accompagne de la réduction des autres objets de valeurs. On a donc des raisons de vouloir aller plus loin que cette « articulation minimum » (*Ibid.*, p. 30), sans pour autant chercher à spécifier de manière exacte et complète le poids de chacun des objets de valeurs. À nouveau, le raisonnement par dominance est prôné par Sen puisque la pondération doit, elle aussi, autoriser des variations interpersonnelles dans la vision de l'importance relative de chaque fonctionnement.

Sen (1987c, pp. 23-24) précise d'une manière quelque peu formelle ce que recouvre l'idée de *classement par dominance*. Il considère un cas où l'on obtient différents classements d'évaluation de vecteurs de fonctionnements en raison des diverses objectivités positionnelles des personnes concernées par l'exercice. Si l'on souhaite aboutir à un jugement de bien-être social non controversé, sa portée sera nécessairement contrainte par l'étendue des variations entre les différents classements personnels. Sen pose \square comme étant l'ensemble des m classements partiels¹³⁶ ou complets de vecteurs de fonctionnements, reflétant l'évaluation de chacun de ces fonctionnements. Il ajoute que certaines de ces évaluations pourraient être écartées après une réflexion « à froid » et notamment une prise en considération plus complète de leurs implications. \square^* serait alors l'ensemble des n classements partiels ou complets de vecteurs de fonctionnements pertinents (P^1, \dots, P^n) pour fonder l'évaluation. Sen ne précise pas ici ce qui amènerait l'évaluateur à écarter tel ou tel classement, cependant on peut imaginer d'après ses écrits sur l'objectivité positionnelle qu'il serait pertinent d'écarter les classements fondés sur des « illusions objectives » ou trop influencés par la situation contrainte des personnes qui en sont à l'origine.

L'intersection des classements de \square^* permettra d'obtenir un classement partiel¹³⁷ P^* , tel que xP^*y si et seulement si $xP^i y$ pour tout $i = 1, \dots, n$, x et y étant des vecteurs de fonctionnements. P^* représente donc le classement des vecteurs de fonctionnement issu

¹³⁶ Un classement partiel signifie, par exemple, que l'on considère que les vecteurs de fonctionnement A et B impliquent tous deux un bien-être plus élevé que C, sans que l'on puisse classer A et B l'un par rapport à l'autre. (Sen, 1987c, p. 22)

de l'intersection des classements individuels ou positionnels. C'est en quelque sorte un classement « trans-positionnel », si l'on fait le lien avec ce que l'on a étudié plus haut. Pour Sen (1987c, p. 25), P^* « reflète le *minimum* de ce qui peut être dit sans risque, soit sans contredire aucun des classements non éliminés ». Il s'agit donc d'une base consensuelle, mais qui ne semble pas constituer une limite absolue à ce que l'évaluateur peut dire ou faire :

On peut très bien vouloir dire plus. En fait, pour une personne qui croit, après un examen raisonné, qu'un classement particulier P^j est exactement juste, la possibilité de dire bien plus que P^* , jusqu'à l'étendue totale de P^j , est évidemment ouverte. Là où la personne décide de tracer la ligne est en fin de compte une question de ce qu'il ou elle estime être la nature et la base de l'exercice d'évaluation et le statut des autres visions exprimées dans $\#^*$. (Ibid.)

Là encore, il n'est pas plus explicite quant à ce qui pourrait justifier que l'évaluateur s'appuie plus particulièrement sur un classement personnel, pouvant même entrer en conflit avec le classement d'autres personnes. Toutefois, Sen (1994b, p. 1151) indique que dans certains cas, une vision positionnelle particulière peut être considérée comme plus importante et décisive dans la recherche d'un jugement trans-positionnel approprié et il donne l'exemple suivant :

pour vérifier le temps, la vision présentée par une horloge nucléaire spécifique peut bien être considérée comme décisive, et toute observation alternative, disons en accord avec ma propre montre tout à fait ordinaire, pourrait être dépassée lors d'un examen critique (même si l'évaluation et l'articulation sont faites par moi-même). L'idée d'objectivité trans-positionnelle incorpore les idées d'un raisonnement cohérent accessible aux autres et n'est pas ancrée dans des observations positionnelles particulière. (Ibid.)

Dès lors, une certaine vision positionnelle peut très bien être prioritaire et considérée comme plus pertinente que les autres, en raison justement de sa position spécifique — qui doit être rendue explicite. Sen (*Ibid.*) va même jusqu'à envisager que l'exposition des raisons qui rendent les jugements dans cette position plus révélateurs d'une situation pourrait aider à « ajuster » les autres jugements positionnels et à les rendre cohérents. On peut penser que le classement des états sociaux effectué par un chercheur spécialiste d'une question économique et sociale aura plus de poids si c'est justement cette question qui constitue un objet prioritaire de l'évaluation. Si, par exemple, il est reconnu que l'une des priorités sociales et politiques concerne l'amélioration de la situation des femmes, la vision positionnelle d'un spécialiste des « gender studies » devra être privilégiée par rapport à d'autres visions moins au fait des problèmes rencontrés par les femmes¹³⁸. Le raisonnement argumenté de ce spécialiste, une fois rendu accessible aux autres, devrait permettre de faire évoluer les jugements issus d'autres observations positionnelles. Inversement, la prise en compte des diverses observations positionnelles par le spécialiste devrait lui permettre de mieux comprendre les enjeux du problème et de mieux faire comprendre sa perspective¹³⁹. Sen (2000b, p. 40) a largement insisté sur le fait que

¹³⁷ C'est parce que l'approche de Sen laisse la place aux variations interpersonnelles dans l'évaluation des situations que le classement global issu de l'intersection entre tous les classements particuliers retenus, même s'ils sont tous complets, est envisagé comme *partiel* uniquement.

la notion d'évaluation contient l'idée d'examen explicite des objets de valeurs et de leur poids relatif selon les avantages individuels qu'ils offrent et leur influence sur le progrès social :

les partisans d'un classement mécanique, qui refusent de débattre du comment et du pourquoi de leur propre échelle de valeurs, manifestent leur réticence à l'égard de l'approche fondée sur la liberté précisément parce qu'elle exige une évaluation explicite. [...] un exercice de clarté devrait guider tout exercice d'appréciation de la valeur, surtout quand la discussion est ouverte à l'examen public et aux objections de l'opinion.

En outre, nous avons vu que contrairement à Nussbaum qui insiste sur le fait que chaque composante de sa liste doit être présente dans une vie humaine complète, Sen estime qu'un classement global des niveaux de vie n'est qu'une manière de voir l'évaluation. Sen (1987e, p. 33) indique que l'évaluation d'une composante particulière du niveau de vie pourrait parfois être plus pertinente. Par exemple, si on observe une amélioration sensible du niveau d'alimentation mais un déclin du niveau des conditions de logement, l'évaluation de ce dernier point uniquement « peut être suffisamment intéressante, même si l'on est incapable de décider si 'dans l'ensemble' il y a amélioration ou détérioration » (*ibid.*). Dans tous les cas, l'ordre des priorités autant que la définition et le choix des objets de valeur exigent l'implication des citoyens (Sen, 2000b, p. 40).

Cependant, il faut ajouter que si la spécification de l'espace d'évaluation implique de s'intéresser aux normes et aux conventions en vigueur dans la société évaluée, la nature des normes que l'on retiendra doit dépendre précisément de l'objectif de l'évaluation. Il y a bien sûr la question difficile de savoir si l'on cherche à évaluer les fonctionnements — soit les accomplissements — ou les capacités — soit les libertés d'accomplir. Cette question est d'autant plus difficile que les deux concepts sont intimement liés. En effet, parmi les divers fonctionnements qui forment les états d'une existence, il y a notamment l'activité de choix (Sen, 1987e, p. 37) et l'on sait à quel point Sen insiste sur le fait que le bien-être n'est pas plus important que la qualité d'agent. S'il est donc difficile de distinguer complètement ces deux concepts, Sen (1993b, p. 35) établit tout de même une classification de quatre objectifs d'évaluation, fondée sur une distinction entre deux directions possibles. La première direction peut être de chercher à évaluer le bien-être des personnes ; la seconde direction peut être de chercher à évaluer la capacité des personnes à poursuivre l'ensemble de leurs objectifs qui peuvent être autres que leur

¹³⁸ À ce sujet, Robeyns (2000, p. 15) montre que la plupart des spécialistes contemporains de l'inégalité connaissent peu de chose sur le genre et sur la manière dont les inégalités de genre apparaissent, ce qui peut entraîner un biais dans la sélection des fonctionnements. Or, si les inégalités sexuelles sont, ou font partie de, l'objet de l'évaluation, il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie de ce phénomène. Robeyns prend l'exemple des économistes du bien-être qui, généralement, ne considèrent pas que la division sexuelle du travail au sein de la famille fasse partie de leur objet d'étude et qui, par conséquent, auront tendance à ignorer un fonctionnement tel que le contrôle et la gestion de la responsabilité des soins aux autres au moment d'établir une liste de fonctionnements constitutifs du bien-être.

¹³⁹ Pour Sen (2000b, p. 40), les « conceptions de la justice et de la légitimité » — qui devraient être au cœur de toute évaluation — dépendent fortement « des interactions évolutives entre perception par le public et compréhension collective des problèmes et de leurs solutions ».

propre bien-être. En outre, pour chaque direction, il est possible de s'intéresser plus spécialement aux accomplissements, ou bien aux libertés d'accomplir. Autrement dit, Sen distingue deux buts de l'évaluation, qui peuvent chacun être recherché sur deux plans différents.

Tableau 5 : Classification des objectifs de l'évaluation ¹⁴⁰

But Plan	Promotion du bien-être des personnes	Poursuite des objectifs complets des personnes
Accomplissements - Fonctionnements effectifs	« Bien-être en termes d'accomplissement »	« Qualité d'agent en termes d'accomplissement »
Libertés - Fonctionnements accessibles	« Bien-être en termes de liberté »	« Qualité d'agent en termes de liberté »

L'évaluation de chacun de ces quatre types d'objectifs, bien qu'ils soient liés, suppose des « espaces d'évaluation » et des « pondérations » différents. De plus, les implications politiques qui en résulteront seront aussi très distinctes. Sen (1993b, p. 36) indique que la catégorie « bien-être en termes de liberté » sera plus pertinente pour déterminer des politiques d'assistance aux personnes que leur capacité à poursuivre d'autres objectifs. Il est par exemple prioritaire d'aider les gens à surmonter la faim ou la maladie, plutôt que de les aider à ériger un monument à la gloire d'un héros — même si eux-mêmes accordent plus d'importance au monument qu'à leur santé.

La base informationnelle qui doit servir à l'étude des fonctionnements devra généralement consister en des observations directes de ce que les gens accomplissent ¹⁴¹, puisque les jugements d'évaluation doivent se fonder sur les choses qui ont une valeur intrinsèque objective, et non simplement instrumentale ou subjective. Toutefois, Sen (1987c, p. 30) estime que l'évaluateur pourra parfois intégrer des données de consommation marchande ou des réponses à des questionnaires. Par exemple, afin d'évaluer les fonctionnements qui consiste à pouvoir se vêtir sans honte, pouvoir se chauffer de manière adéquate, ou pouvoir téléphoner et voyager, on peut avoir recours à des informations sur la consommation marchande — utilisées avec discernement en lien avec le contexte socio-économique. En revanche, les fonctionnements alimentaires peuvent difficilement être appréhendés à travers les données de consommation en raison des variations fortes de conversion des biens en fonctionnements dues aux différences de métabolisme, de masse corporelle, ainsi qu'aux biais de répartition intrafamiliale. Néanmoins, Sen (*Ibid.*, p. 31) veut bien admettre que, dans certains cas où l'évaluateur manque de temps et de ressources, l'utilisation des données de consommation marchande représente l'unique possibilité. En l'occurrence, la nature de ce *choix par défaut* doit être reconnue.

¹⁴⁰ Ce tableau est effectué à partir des propos de Sen (1993b, p. 35).

¹⁴¹ L'approche de Sen se centre, nous l'avons vu, sur ce que les personnes sont en mesure « d'être et de faire », et non sur ce qu'elles consomment ou sur ce qu'elles désirent et perçoivent comme leur bien-être. Elle se distingue donc des approches économiques normatives par son *interprétation du bien-être* ou de l'avantage individuel, mais aussi par les *données ou informations* qu'elle préconise pour l'évaluation du bien-être.

Par ailleurs, la méthode du questionnaire peut jouer un rôle crucial dans la spécification de l'espace d'évaluation ainsi que des poids relatifs alloués à chaque objet de valeur (*Ibid.*, p. 32). Cependant, cette méthode n'est pas des plus simples d'utilisation, car « les questions d'évaluation sont souvent difficiles à poser, et il est plus difficile encore d'y répondre » (*Ibid.*). En outre, la difficulté est augmentée par la nécessité d'obtenir « une réflexion calme et non mécanique » (*Ibid.*) sur les questions d'évaluation. À cet égard, Sen (*Ibid.*) n'a pas de « solution magique à offrir », mais « quelles que soient les solutions par compromis auxquelles on aboutit dans la pratique, les exigences exactes d'une solution satisfaisante doivent être reconnues ». Cela signifie que le rôle indicatif et contingent que peuvent jouer certaines bases informationnelles indirectes quant à l'importance relative des capacités pour les gens et quant à la réalité de l'accès qu'ils ont à ces capacités doit être distingué du rôle fondateur qu'elles peuvent avoir dans d'autres approches qui sont des variantes du welfarisme. Autrement dit, il ne faut pas confondre ce qui est faisable pour des raisons pratiques et ce que la théorie impliquerait que l'on fasse. Toutefois, Sen (*Ibid.*, p. 3) semble considérer que les approximations, pourvu que l'évaluateur ait conscience de leurs limites, valent mieux que des exigences trop parfaites qui empêcheraient toute tentative d'évaluation :

Ce n'est pas mon objectif de montrer que la simplification ne peut jamais être justifiée. L'économie — comme toute discipline empirique — serait impossible si les simplifications devaient être écartées. Mon propos concerne le besoin de reconnaître des distinctions qui sont importantes pour les objectifs de l'étude en question. Ce qui est critiquable dans la théorisation économique qui identifie [ou confond] largement différents concepts [...], ce n'est pas la simplification en soi, mais les simplifications particulières qui sont choisies, ayant pour effet de donner une conception très étroite des êtres humains (et de leurs sentiments, idées et actions), et donc d'appauvrir significativement la portée de la théorie économique.

Par exemple, Sen (*Ibid.*, p. 21) distingue les deux propositions suivantes : 1) « Je valorise x , donc je désire x » ; et 2) « Je désire x , donc je valorise x ». L'approche en termes de capacités et de fonctionnements est cohérente avec la première proposition, mais pas avec la seconde. Dans sa perspective, le désir *peut* dériver de l'évaluation et donc être une *preuve* de la valorisation pouvant être utile à l'évaluateur ; en revanche, le fait de désirer n'est pas en soi une évaluation, ni une *source* de valeur. Autrement dit, dans l'exercice d'évaluation, des informations telles que l'intensité des désirs et d'autres paramètres que Sen rejette en tant que sources de valeur peuvent toutefois être retenues en tant qu'indications de ce qui a de la valeur. L'approche senienne est centrée sur ce que l'on a des raisons de valoriser et non sur le désir en soi, bien qu'il puisse avoir une importance dérivée utile.

C. L'économiste au service de la démocratie

En tant que fils et petit fils d'universitaire ¹⁴², Sen (1999a) estime que le terme « académique » renvoie à quelque chose de « solide », contrairement à l'interprétation courante qui lui donne le sens de « théorique », d'« abstrait » ou de « conjectural ». Si la « fascination intellectuelle » fait partie des raisons de son engagement dans la discipline économique, c'est surtout par « passion pour les affaires sociales » qu'il a choisi cette

discipline plutôt qu'une autre (Klamer, 1989, p. 136). À cet égard, Sen souligne l'influence d'Amiya Dasgupta¹⁴³, ami et collègue de son père, à la fois sur son choix d'étudier l'économie — après s'être engagé en mathématiques et en physique — et sur sa conception de la discipline :

Dasgupta m'a appris l'importance de la théorie à un moment où j'étais [...] bien plus concerné par les choses qui paraissaient immédiatement applicables et pertinentes par rapport au monde réel. Il m'a montré qu'on pouvait faire une erreur terrible, même pour mettre en place des politiques pratiques pertinentes, en allant trop directement vers cette finalité et en ne faisant pas suffisamment attention au rôle que la théorisation joue inévitablement pour poser justement le problème et se préparer à l'affronter. [...] L'autre leçon, qui peut superficiellement sembler contradictoire et aller dans la direction opposée, concerne son insistance à développer la théorie économique tout en étant préoccupé par les types de problèmes qui sont en fin de compte important pour nous. (Swedberg, 1990, p. 251)

Cette reconnaissance de Sen envers Dasgupta apparaît également dans la dédicace qu'il lui fait dans son ouvrage *Poverty and Famines* (Sen, 1981) : « A Amiya Dasgupta qui m'a introduit à l'économie et m'a appris de quoi il s'agit ». Cet ouvrage reflète bien les deux leçons de Dasgupta : 1) Sen se centre sur un type de problèmes qui affecte vraiment les gens en Asie et en Afrique, et qui est négligé par la théorie économique standard ; 2) Sen élabore, présente et utilise une approche théorique différente et plus pertinente, à son sens, que celles qui sont généralement appliquées — ce n'est pas encore son approche par les capacités, mais comme nous l'avons vu, son embryon est contenu dans l'approche par les droits d'accès. Cependant, la leçon la plus importante que Sen ait retirée de ses discussions avec Dasgupta apparaît peut-être mieux dans l'article qu'il écrit en son honneur après sa mort en 1992 :

La tâche de l'économiste n'est pas de dicter aux gens ce qui est le bon choix ; sa tâche est d'explorer les possibilités de création d'un environnement dans lequel les choix réalisés par les gens eux-mêmes peuvent s'avérer être les bons. (Sen, 1994b, p. 1153)

De surcroît, Sen souligne dans cet hommage que chaque écrit de Dasgupta, particulièrement sur les questions politiques, confrontait diverses considérations qui pouvaient parfois être conflictuelles. Par exemple, la planification du développement était pour lui un « art du compromis » (*Ibid.*, p. 1151). Il avait une approche pluraliste, à la fois

¹⁴² Nous avons déjà mentionné que son père Ashutosh Sen était professeur de chimie du sol de l'Université de Dakha. Ajoutons que son grand-père maternel, Acharya Kshitimohan Sen, enseignait le sanskrit ainsi que la culture indienne ancienne et médiévale à l'Université non conventionnelle Visva-Bharati créée par le poète et penseur social Rabindranath Tagore à Santiniketan ; il était également l'assistant de Tagore dans son travail administratif.

¹⁴³ Dasgupta a été professeur d'économie à l'Université de Dakha pendant vingt ans, de 1926 à 1946. Mis à part un bref passage à la London School of Economics de 1934 à 1936, où il obtient son doctorat sous la direction de Lionel Robbins, et un poste de professeur invité à l'Université de Cambridge en 1963-64, Dasgupta était fermement basé en Inde, ce qui l'a empêché de recevoir une véritable reconnaissance mondiale. Néanmoins, il était considéré dans son pays comme l'« économiste des économistes » (Sen, 1994b, p. 1149). Sen n'a pas étudié dans l'université où Dasgupta enseignait, mais ce dernier a cependant accepté de co-diriger avec Joan Robinson sa thèse de doctorat.

dans ses analyses économiques et dans ses contributions à l'histoire de la théorie économique, qui sans aucun doute avait toute la sympathie du jeune Sen. Enfin, sa préoccupation pour la création de « structures institutionnelles qui aideraient les gens à comprendre, à exprimer et finalement à réaliser ce qu'ils préfèrent librement » (*Ibid.*, p. 1153)¹⁴⁴ a influencé Sen d'une manière assez certaine.

L'économiste au service de ce que veulent vraiment les gens et l'évaluation économique comme un « art du compromis » sont bien les principes que semble s'être fixé Sen dans sa manière de contribuer à la discipline. Dans son approche par les capacités, nous l'avons vu, ce n'est pas l'économiste déconnecté du reste du monde ou appliquant mécaniquement une théorie qui fixe les objectifs et les priorités. Que ce soit pour l'élaboration d'un « espace d'évaluation » ou pour l'attribution des poids relatifs aux objets de valeur sélectionnés, Sen (2000b, p. 86) prône le « consensus raisonné ». Or, pour lui, ce consensus ne peut être que le résultat — toujours provisoire et localisé — d'un processus démocratique de compréhension et d'acceptation, passant par l'examen éclairé des divers jugements positionnels :

la sélection des poids nous confronte à une alternative non dépourvue d'intérêt entre « technocratie » et « démocratie ». Une procédure de choix, inspirée par l'exigence démocratique d'un accord partagé ou d'un consensus peut être assez désordonnée pour inspirer de l'horreur aux technocrates et les inciter à rêver d'une formule magique, capable de leur livrer des poids prêts à l'usage et d'une légitimité indiscutable. Bien entendu, aucune formule magique n'est disponible, aucune technologie dépersonnalisée ne peut produire l'article en question, puisque peser, c'est évaluer et donc, exercer son jugement. (Ibid.)

Conclusion

Sen défend ainsi l'espace des fonctionnements et, plus encore, des capacités comme critère objectif — contrairement à l'espace des utilités — d'évaluation des situations individuelles et des états sociaux, en lien avec les besoins et les intérêts humains. Son usage du terme « objectif » est cependant très distinct de la plupart des usages communs qui en sont fait. D'une part, Sen (1987e, p. 32) souligne la nécessité de « l'auto-évaluation » des fonctionnements et des capacités par les personnes concernées par l'évaluation afin d'éviter toute tendance paternaliste. Cette « auto-évaluation » représente, pour lui (*Ibid.*), « la quintessence d'un exercice d'évaluation » et ne rejoint en rien la notion d'utilité. D'autre part, sa conception de l'approche par les capacités est étroitement liée à la question des normes sociales. La sensibilité aux normes sociales dont il fait preuve pourrait, à première vue, donner l'apparence d'une approche relativiste. Toutefois, s'il considère que les évaluations sociales doivent tenir compte des « opinions en vigueur dans une communauté particulière », c'est « avant tout pour une question de fait » et non « pour appeler au déchaînement du subjectivisme » (*Ibid.*). L'« objectivité positionnelle » qu'il défend doit

¹⁴⁴ En effet, Dasgupta (1983, p. 28) était convaincu que « les lacunes de la théorie économique [...] résidait dans le fait qu'elle n'accordait pas suffisamment d'attention aux inconstances institutionnelles qui altèrent les préférences et pervertissent les décisions ».

donc être comprise à la fois comme une façon de distinguer l'auto-évaluation de la notion d'utilité et de fonder des évaluations trans-positionnelles tout en mettant en évidence les « illusions objectives ».

Dans la dimension des capacités, la pauvreté n'est pas « relative » ; elle doit être reconnue comme une notion « absolue » bien qu'elle puisse prendre des formes relatives aux diverses sociétés et à leurs normes respectives. En ce sens, « Sen accuse les usages naïfs de la notion de relativité de ruiner l'importance de ces points de départ, et insiste non seulement sur l'existence de besoins mais aussi sur leur universalité » (Yamamori, 2003, p. 6). La difficulté réside dans la compréhension 1) de sa perspective plutôt universaliste mêlée à la reconnaissance d'une pluralité de vies bonnes possibles et 2) de sa conception absolue de la pauvreté dans l'espace des capacités de base — tout en admettant que même les capacités de base peuvent varier en importance selon les conventions sociales. Ces raisons ont conduit Sen à laisser son approche ouverte, lui donnant un aspect non fini. L'approche par les capacités constitue un cadre de pensée, un outil normatif. Elle n'offre pas de réponses complètes à toutes les questions normatives qui peuvent émerger ; elle n'indique pas, sous forme d'un algorithme mathématique, comment mesurer la pauvreté ou les inégalités.

L'approche par les capacités de Sen n'est pas non plus une théorie de la justice stipulant les capacités qui doivent être prises en compte et la manière dont elles doivent être agrégées afin d'établir un jugement global. Sen se distingue donc de Rawls (1971) qui avait proposé non seulement une liste d'objets de valeur à évaluer — les biens premiers —, mais également un critère normatif de justice — le maximin. Sen se distingue aussi de Nussbaum qui pourtant défend, comme lui, l'approche par les capacités, mais prescrit une liste de fonctionnements pouvant servir de base à l'évaluation des capacités. Dès lors, toute analyse normative s'inscrivant dans l'approche par les capacités de Sen devra se confronter à l'exercice d'identification et de sélection des fonctionnements pertinents en fonction de son contexte et des objectifs qui lui sont propres. L'évaluateur devra donc toujours s'engager dans un processus de raisonnement préalable sur les tenants et aboutissant de son évaluation et rendre transparent ce processus afin de donner à voir ses biais éventuels. À cet égard, Robeyns (2000, p. 15) estime nécessaire de compléter l'approche par la mise au point « d'outils méthodologiques pouvant aider à corriger les biais de sélection des fonctionnements résultant du positionnement social des chercheurs »¹⁴⁵.

Au-delà de l'exercice qui consiste à lister les capacités importantes, il y a aussi le problème de la détermination des poids relatifs selon l'importance des diverses capacités retenues. La pondération représente une condition souvent nécessaire pour établir un jugement global étant donné les tensions qui peuvent exister entre différentes capacités. Or, là encore, il n'y a pas de formule prédéterminée envisageable. Sen sait qu'il pourrait y avoir la tentation non seulement de fournir une liste fixe, mais aussi de

¹⁴⁵ Pour Robeyns (*Ibid.*), les biais peuvent être particulièrement importants dans le cas de recherches sur l'inégalité et la pauvreté dans une société mal connue du chercheur — ce qui peut créer un biais culturel —, ou encore dans le cas d'une évaluation de l'inégalité dans une société connue cette fois mais où le chercheur n'a pas connaissance des problèmes de genre — ce qui peut introduire, malgré lui, un biais sexuel.

classer les éléments de la liste d'une manière lexicographique (Agarwal *et al.*, 2005, p. 336). Certes, cela permettrait d'avancer vers une véritable théorie de la justice, mais il ne pense pas que ce soit une proposition pertinente et viable : les priorités dépendent essentiellement des conventions particulières et des faits. En outre, nous avons vu que Sen (1987e, p. 33) considère que « [l]a passion pour l'agrégation fait grand sens dans bien des contextes, mais elle peut être futile et vaine dans d'autres contextes ».

L'économiste-évaluateur se voit donc confier une lourde responsabilité, tant sa tâche est complexe. Le pluralisme constitutif de l'approche par les capacités représente l'une des difficultés, mais Sen (2000b, p. 85) estime que l'on ne doit pas nier « notre nature d'êtres pensants, en décrétant, de façon mécanique, qu'il existe une seule et unique « chose bonne », homogène pour tous ». Il est de toute façon assez indéniable qu'une multiplicité de facteurs influence l'avantage individuel, et que leurs poids peuvent être variables d'un contexte à l'autre. Le contexte et la culture sont essentiels dans toute tentative d'application de l'approche par les capacités. Toutefois, si Sen se prononce en faveur d'évaluations différenciées selon les cultures, il ne faut pas confondre sa perspective avec celles des relativistes culturels ou des isolationnistes. Il ne considère pas que les traditions culturelles soient défendables à tout prix, mais plutôt qu'il est nécessaire d'en tenir compte pour comprendre les priorités sociales à un moment donné, et exposer les résultats des évaluations économiques d'une manière qui soit accessible à tous. Par exemple, dès lors que des pans entiers de la tradition ne peuvent coexister avec un changement social ou économique jugé nécessaire pour d'autres raisons, il se pose un dilemme que l'économiste doit dévoiler afin d'ouvrir le débat. Pour Sen (2000b, p. 41), « [l]e choix est ouvert (contrairement aux affirmations de nombreux apologistes du développement) et ne devrait pas être laissé à la seule élite des « gardiens » de la tradition ». S'il s'avère « nécessaire de sacrifier un mode de vie traditionnel pour briser le carcan de la pauvreté et allonger l'espérance de vie » (*Ibid.*), le choix ne doit pas être fait sans la participation et l'accord des populations directement concernées. Il s'agit donc à la fois d'éviter le travers de l'économiste-expert qui prend les décisions qui lui semblent bonnes sans qu'elles ne soient comprises et acceptées par les populations visées, et de résister aux pressions sociales en faveur du respect des traditions établies, quelles que soient les circonstances.

Conclusion de la première partie

Section I. L'approche par les capacités commence à faire école

Les remises en cause fortes des approches économiques de la pauvreté, des inégalités et du développement établies par Sen ont eu un impact notable, bien qu'il ne concerne encore qu'une minorité d'économistes. Les considérations dont il a fait preuve envers les personnes les plus démunies ont amené un certain nombre de ses lecteurs à s'engager dans le programme de recherche qu'il propose. Sa contribution économique et philosophique sur des questions ayant une pertinence théorique et politique majeure, ainsi que son style de communication « courtois, assidu, persistant et dialogique » (Gasper, 1999, p. 1) a progressivement mobilisé un réseau important de chercheurs et de praticiens travaillant dans sa lignée. À cet égard, Sen semble avoir été assez adroit concernant le choix de ses lieux d'enseignement¹⁴⁶, de recherche et de publication¹⁴⁷, lui assurant une diffusion large et solide de ses idées. La diffusion de son approche a été

¹⁴⁶ Après un début de carrière en Inde à l'Université de Jadavpur, puis à l'Université de New Delhi et au Delhi School of Economics en Inde, Sen a enseigné l'économie et la philosophie à Harvard, à la London School of Economics, à l'Université d'Oxford et au Trinity College de Cambridge — dont il fut recteur de 1998 à 2003

d'autant plus large qu'en dehors de la sphère académique, il s'est impliqué dans des organisations internationales telles que l'Organisation Internationale du Travail, l'Institut Mondial de la Recherche pour le Développement Économique, l'Organisation des Nations Unies. En outre, il a su présenter ses théories normatives et explicatives en leur donnant un caractère de programme de recherche, plutôt qu'un caractère définitif et complet.

Depuis 2001, une conférence internationale a lieu chaque année ¹⁴⁸ rassemblant les chercheurs de divers pays travaillant sur les aspects théoriques ainsi que sur les aspects plus techniques de l'approche par les capacités. Un certain nombre de travaux ont pour objet de rendre opérationnelle l'approche de Sen et de présenter les résultats obtenus dans plusieurs domaines. À cet égard, il nous semble que deux contributions se distinguent et représentent assez bien la manière dont l'approche par les capacités de Sen commence à faire école. Nous faisons références ici aux travaux économiques de Sabina Alkire et Ingrid Robeyns. La première a soutenu en 1999 une thèse de doctorat à l'Université d'Oxford intitulée *Operationalizing Amartya Sen's Capability Approach to Human Development: A Framework for Identifying Valuable Capabilities* — thèse réalisée sous la direction de Frances Stewart et John Finnis (Alkire, 2002, p. vi). La seconde a réalisé une thèse de doctorat, intitulée *Gender Inequality: A Capability Perspective*, à Cambridge sous la direction de Sen lui-même entre 1998 et 2002 (Robeyns, 2006, p. 1). Toutes deux n'ont de cesse depuis leurs recherches doctorales d'appliquer, de compléter et de promouvoir l'approche par les capacités de Sen, étant certainement parmi ses interlocutrices privilégiées. En septembre 2004, elles ont contribué à créer l'« Association pour le Développement Humain et la Capacité » ¹⁴⁹ dont l'objectif est de « promouvoir une recherche de haute qualité dans les domaines interconnectés du développement humain et de la capacité » (HDCA, 2006, p. 1), et dont Sen fut président deux ans, avant de passer la main à Nussbaum.

Dans un ouvrage publié en 2002, *Valuing Freedoms*, Alkire propose un exemple d'application de l'approche par les capacités de Sen pour évaluer trois programmes d'organisations non gouvernementales visant à réduire la pauvreté au Pakistan. Sur la base d'un travail de terrain, elle montre qu'une évaluation coût-avantage s'intéressant seulement aux changements matériels ou financiers ne rend pas compte des changements concernant un grand nombre de capacités comme l'estime de soi. En ce

¹⁴⁷ Sa bibliographie est impressionnante tant par le nombre des articles que par le prestige des revues qui l'ont publié qui concerne à la fois la littérature économique et la littérature philosophique. Il a su diffuser ses idées non seulement dans les plus grandes revues scientifiques, mais aussi dans des médias touchant un public plus large, phénomène qui s'est accentué après 1998.

¹⁴⁸ Les trois premières ont eu lieu à Cambridge en Grande-Bretagne, la quatrième à Pavie en Italie, la cinquième à Paris en France, la sixième à Groningen aux Pays-Bas. Notons toutefois que si la première conférence était spécifiquement dédiée à l'approche par les capacités de Sen, la seconde concernait l'approche de Nussbaum et les suivantes se préoccupaient autant de la perspective de Sen que de celle de Nussbaum. Ces conférences furent d'ailleurs l'occasion de clarifier ce qui les distingue et de confronter leurs positions respectives.

¹⁴⁹ Alkire est la secrétaire de l'Association alors que Robeyns est chargée de la communication. L'association s'occupe également de l'édition du *Journal of Human Development* créé en 2000 — l'éditeur étant Sakiko Fukuda-Parr. L'association compte aujourd'hui plus de 500 membres, des chercheurs du monde entier, parmi lesquels on trouve Kenneth Arrow.

sens, les projets des ONG qui ne sont pas viables d'un point de vue économique étroit peuvent cependant mener à de nombreux changements non matériels bénéfiques dans la vie des plus démunis. Son interprétation et son application de l'approche de Sen est intéressante, et se fonde sur l'ensemble des écrits de Sen — ce qui rejoint notre perspective qui ne se limite pas aux seuls écrits traitant spécifiquement des capacités et des fonctionnements.

Alkire (*Ibid.*, p. 174) propose trois interprétations concernant l'intérêt des « capacités de base » pour une évaluation sociale :

évaluer l'extension des *fonctionnements généraux de base* qui sont des pré-requis pour être en mesure d'exercer des capacités de valeur ;

évaluer l'extension des *fonctionnements de base* sur l'hypothèse que près de 100 % des personnes choisiraient de les réaliser si elles en avaient la possibilité ;

évaluer l'extension des *capacités de base* des gens.

La troisième interprétation semble plus fidèle à l'approche par les capacités défendue par Sen mais, pour elle, chaque interprétation peut être défendable dans ce cadre. D'après notre lecture de Sen, il nous semble aussi que ces interprétations sont cohérentes avec l'esprit de l'approche bien qu'elles ne l'épuisent pas. Cependant, il s'agit là, et Alkire (*Ibid.*, p. 195) le précise bien, d'une application en lien avec l'évaluation de la pauvreté absolue ce qui explique la concentration sur les fonctionnements ou les capacités *de base*. En outre, si l'identification des besoins et des intérêts humains basiques peut être réalisée à un niveau général, leur spécification doit émerger à un niveau inférieur qui est celui du contexte particulier de l'évaluation, généralement par la discussion avec les personnes concernées.

Notons que si la troisième interprétation est privilégiée, cela signifie que l'objectif est de développer une capacité de choisir à long terme. Pour Alkire (*Ibid.*), cette option interdit toute coercition dans l'exercice des fonctionnements, mais aussi toute initiative de renforcement systématique des fonctionnements. En revanche, à court terme il est possible d'évaluer et de promouvoir certains fonctionnements instrumentaux pour l'atteinte de cet objectif. Enfin, l'objectif d'égalité des capacités de base ne doit pas compromettre la capacité de jouir de « modes d'être et de faire » non basiques mais valorisés :

Lorsqu'il y a des conflits ou des « cas difficiles » — par exemple lorsqu'on peut satisfaire les besoins basiques seulement en nuisant aux autres capacités — cela peut seulement être résolu par un jugement de valeur — impliquant si possible les participants. La « capacité de satisfaire les besoins humains de base » ne doit pas nécessairement diminuer les autres capacités. (Ibid.)

De fait, pour ses trois études de cas, Alkire ne s'est pas limitée à l'évaluation des capacités de base, comme la santé, l'éducation, la participation politique, les opportunités d'emploi ou l'espérance de vie. À partir de sa méthode participative, il est apparu que l'ensemble des capacités de valeur, même pour les femmes très pauvres, inclut souvent de manière importante d'autres capacités : « le revenu tangible des activités, et leurs effets conséquents sur la vie, la santé et la sécurité économique n'étaient jamais considérés comme les impacts les *plus* importants par les participants »

Ibid., p. 234). En ce sens, elle est allée plus loin que Sen lui-même, qui dans ses travaux empiriques s'est principalement concentré sur les capacités de base, et même pire sur les données disponibles concernant ces capacités de base — tout en recommandant la mise au point de données meilleures et d'analyses empiriques solides sur d'autres variables. En effet, elle montre que si elle s'était préoccupée uniquement des capacités de base fréquemment mobilisées par Sen ¹⁵⁰, une activité mise en place par Oxfam comme la culture des roses n'aurait pas un résultat impressionnant à cet égard. Cependant, sa perspective consiste à s'intéresser à l'impact de ce type d'activité sur les capacités importantes pour les personnes concernées. Or, il s'avère que ce projet a eu des impacts que d'autres projets n'auraient pas eu et qui peuvent être très significatifs en ce qui concerne les fonctionnements auxquels les femmes touchées accordent de la valeur : elles ont même choisi le projet, après avoir étudié les options et évalué les risques inhérents à chacune, développant et exerçant ainsi une certaine qualité d'agent ; elles considèrent cette activité comme ayant une valeur à la fois sur le plan esthétique et sur le plan social ; leur statut social s'est vu amélioré, puisque les visiteurs d'Oxfam et d'autres organisations viennent rencontrer non pas le propriétaire de la terre ou le leader religieux, mais le « groupe des cultivatrice de roses » (*Ibid.*, p. 85).

Partant, Alkire souligne l'importance de ne pas avoir une idée préconçue des capacités importantes qu'une initiative de développement doit chercher à favoriser. C'est pourtant un travers fréquent des institutions de développement comme l'illustre le cas de la Banque Mondiale qui réduit sa lutte contre la pauvreté aux seules dimensions de l'éducation, la santé, l'alimentation, la consommation, et les équipements collectifs, négligeant du même coup tout ce qui touche aux relations humaines, aux arrangements esthétiques, à la religion, à la culture, ou au sens du travail (*Ibid.*, p. 27). Selon l'interprétation d'Alkire, si l'on cherche à évaluer la manière dont un projet, une politique ou une institution améliore la capacité globale des personnes, il est nécessaire d'identifier tous les impacts — positifs ou négatifs, tangibles ou intangibles, quantifiables ou qualitatifs — des initiatives de développement sur ce qui a de la valeur aux yeux des gens ¹⁵¹. Ce n'est qu'ensuite que l'on peut chercher à les classer et à les pondérer, et ainsi envisager une évaluation (partielle) de l'expansion de la capacité en lui laissant toute sa force d'approche pluridimensionnelle et son sens du respect des valeurs sociales et de l'autonomie humaine.

Les travaux de Robeyns (2002a, 2005) sont quant à eux plutôt centrés sur l'évaluation des inégalités entre hommes et femmes en Europe, en se fondant sur l'approche par les capacités de Sen. Elle a également cherché à promouvoir la perspective senienne dans des travaux plus théoriques et généraux sur les questions de

¹⁵⁰ Alkire (2002, p. 85) cite en particulier celles qu'il mobilise avec Drèze pour l'étude du développement en Inde (Drèze et Sen, 1989, 1995), soit la « capacité à vivre longtemps, à lire et à écrire, à échapper à la morbidité évitable, à travailler en dehors de la famille quel que soit son sexe, et à participer à la vie politique ».

¹⁵¹ Selon cette perspective, l'évaluation peut tenir compte d'impacts autres que sur les seules capacités et qui peuvent même entrer en concurrence avec le développement des capacités individuelles, au moins à court terme. Alkire (2002, p. 92) cite la reforestation, la sécurité de la nation, la préservation des sites culturels, les programmes anti-drogues et la recherche, comme des éléments qui peuvent aussi avoir une très grande valeur pour les gens.

justice sociale et distributive (Robeyns, 2000, 2002b). Son article de 2005, « Sen's Capability Approach and Gender Inequality: Selecting Relevant Capabilities », nous servira ici de référence puisque Robeyns y présente l'interprétation spécifique qu'elle retient pour rendre opérationnelle l'approche par les capacités. Elle n'est pas fondamentalement différente de celle d'Alkire, mais présente un autre éclairage et montre que l'approche peut servir dans d'autres contextes que l'extrême pauvreté.

Robeyns (2005, pp. 66-69) estime que l'approche de Sen possède un fort potentiel pour traiter les préoccupations des féministes, pour au moins trois raisons : 1) les fonctionnements et les capacités sont celles des individus, ce qui donne à l'approche un caractère d'« individualisme éthique », mais pas d'« individualisme ontologique » puisqu'elle ne suppose pas des individus isolés, ni que les capacités individuelles soient indépendantes de notre souci des autres ou de leurs actions ; 2) l'approche par les capacités ne se limite pas aux aspects marchands du bien-être ou de la vie humaine et permet de saisir la complexité et les ambiguïtés de la répartition du bien-être, en autorisant les comparaisons partielles ; 3) enfin l'approche reconnaît explicitement la diversité humaine, qui peut être manifeste autant en termes d'âge, de sexe, de race, d'appartenance ethnique, de sexualité, de situation géographique que de handicap, de grossesse ou de responsabilité. Cependant, si Robeyns voit de nombreux avantages dans l'approche par les capacités de Sen, elle n'en souligne pas moins un problème en lien avec son incomplétude :

L'égalitarisme par les capacités, au sens strict, défend seulement l'idée que pour faire des évaluations d'inégalités, on doit se centrer sur les capacités. Mais tout exercice d'évaluation admet, explicitement ou implicitement, des théories sociales additionnelles, comme une conception des facteurs de conversions individuels, sociaux ou environnementaux¹⁵², et une théorie normative du choix. Si les théories sociales sont racistes, homophobes, sexistes [...] ou biaisées d'une autre manière, l'évaluation des capacités sera affectée en conséquence. (Robeyns, 2005, p. 69)

En ce qui la concerne, Robeyns (*Ibid.*) revendique explicitement une conception féministe des facteurs de conversions, ce qui signifie qu'elle adhère à une vision de la nature humaine et sociale qui ne nie pas les interdépendances entre les gens, ni l'importance du soin aux autres ou la nature sexuée de la société. Cependant, elle souligne que concevoir la nature humaine et sociale d'une certaine manière ne suffit pas pour appliquer l'approche de Sen aux inégalités de genre. Trois autres spécifications doivent être ajoutées : 1) la manière dont on sélectionne les capacités importantes ; 2) les raisons qui font qu'on choisit d'évaluer les fonctionnements ou les capacités ; 3) la manière dont on

¹⁵² Précisons ici ce qu'elle entend par « facteurs de conversion » en nous référant à Robeyns (2000, pp. 5-6) : il s'agit des facteurs qui permettent de convertir des droits d'accès en capacité. Ils peuvent être individuels, lorsqu'ils dépendent spécifiquement des attributs, talents ou autres caractères d'un individu comme le fait d'être en capacité physique de se déplacer à bicyclette. Ils peuvent aussi être sociaux, lorsqu'ils dépendent des normes et des pratiques sociales comme le fait d'appartenir à une société qui n'autorise que les hommes à monter à bicyclette. Ils peuvent enfin être environnementaux, lorsqu'ils dépendent de l'environnement comme le fait de vivre dans un contexte d'inondation. Par exemple, avoir un droit (légal) d'accès à une bicyclette ne signifie pas une capacité égale de se déplacer à bicyclette, car tous les facteurs de conversion cités peuvent l'affecter.

pondère les fonctionnements ou les capacités.

Sur le premier point, en cherchant à respecter autant que possible l'esprit avec lequel Sen à fonder son approche, elle rappelle que le processus d'obtention d'une liste de capacités par rapport au contexte spécifique de l'évaluation possède une importance cruciale pour des questions de légitimité politique ou académique (*Ibid.*, p. 71)¹⁵³. En ce sens, Robeyns (*Ibid.*) souligne qu'un processus démocratique pour l'élaboration de la liste des priorités donnera plus de légitimité aux résultats — qui sont ici les objets de la liste — que si l'on copie par exemple la liste de Nussbaum, même si l'on obtenait finalement la même liste que Nussbaum. De manière similaire, lorsqu'on souhaite appliquer l'approche par les capacités à un problème particulier comme les inégalités de genre, il est plus légitime académiquement d'élaborer une liste en s'aidant de la littérature scientifique dans le domaine, et non en reprenant une liste à vocation universelle. Afin d'orienter la procédure de sélection des capacités pour chaque contexte d'évaluation, Robeyns (*Ibid.*, pp. 72-73) propose cinq critères, que nous résumons dans le tableau suivant.

Le critère de formulation explicite : La liste doit être explicite, discutée et défendue, avant même de savoir quelles sont les données disponibles et concevables, quantitatives ou qualitatives.

Le critère de justification méthodologique : Il est nécessaire de clarifier et d'examiner la méthode qui a produit la liste, et de justifier de son caractère approprié.

Le critère de sensibilité au contexte : le niveau d'abstraction de la liste doit dépendre des objectifs recherchés par l'évaluateur et le langage doit être adapté au débat — philosophique, politique, social ou économique — dans lequel il souhaite s'impliquer.

Le critère des différents niveaux de généralité : si l'objectif est une application empirique ou de faire des propositions politique, alors la liste doit être réalisée en au moins deux étapes, afin de rendre explicites les biais existant et d'éviter de les reproduire automatiquement : A) la formulation d'une liste « idéale », non contrainte par les limites des données ou des mesures, ni par la faisabilité politique ou socio-économique ; B) la formulation d'une liste plus pragmatique qui tienne compte de telles contraintes.

Le critère d'exhaustivité et de non-réductionnisme : Les capacités listées doivent inclure tous les éléments importants et elles ne doivent pas être réductibles les unes aux autres. Cela n'exclut pas le fait qu'un sous-ensemble puisse avoir un statut important et être considéré indépendamment de l'ensemble plus large.

En ce qui concerne les raisons de choisir d'évaluer les fonctionnements ou les capacités, Robeyns (*Ibid.*, pp. 86-88) montre que si l'on s'intéresse à des inégalités entre des groupes, les inégalités en termes de *fonctionnements accomplis* peuvent être considérées comme un reflet des inégalités en termes de *capacités*. En effet, à moins qu'il y ait une raison plausible d'attendre que les membres d'un groupe choisissent systématiquement des fonctionnements différents des membres d'un autre groupe ayant

¹⁵³ Robeyns fait référence ici à l'article de Sen (1997a), dans lequel il prône une analyse *compréhensive* des résultats d'un choix. Cela signifie pour lui que l'*acte* de choix — le processus qui aboutit à un choix —, possède une pertinence non négligeable lorsque que l'on évalue un choix, ce qui implique notamment de prendre en considération l'identité de ceux qui le réalise. On retrouve ici l'idée récurrente de Sen selon laquelle les approches économiques doivent être *conséquentielles*, mais pas *conséquentialistes*.

la même capabilité, une différence importante de fonctionnements selon le sexe, l'âge, la nationalité ou d'autres appartenances a de grandes chances de signifier une différence de capabilité entre les groupes. Cet argument suppose cependant que la répartition des préférences au sein des divers groupes soit identique et que les différences de choix soient le résultat de contraintes spécifiques au groupe. Il est donc nécessaire de compléter l'argumentation en enquêtant sur la nature différenciée de la formation des préférences et des contraintes qui pèsent sur les choix individuels — ce que Robeyns effectue d'une manière plutôt pertinente en ce qui concerne la structuration *sexuée* des préférences et les contraintes qui pèsent sur le choix des femmes relativement à ceux des hommes dans les sociétés occidentales.

Enfin, si l'objectif de l'évaluation est d'obtenir un jugement global concernant la situation relative des membres de divers groupes — et pas seulement un jugement désagrégé concernant certains types de capacités ou fonctionnements —, alors il est nécessaire de procéder à un choix normatif quant au poids respectif des divers objets de la liste générale retenue (*Ibid.*, p. 89). Ce choix doit semble-t-il ¹⁵⁴ être réalisé en suivant à nouveau les deux premiers critères qui concernent l'élaboration de la liste : le critère de formulation explicite et celui de la justification méthodologique.

Section II. Une approche complexe qui semble parler plus aux philosophes qu'aux économistes

Le problème de son approche, c'est qu'elle considérablement plus complexe à appliquer que ses principales rivales. Si Sen est assez persuasif lorsqu'il aborde les questions de pauvreté, d'inégalité ou de développement économique à la lumière de son approche par les capacités, il ne l'utilise dans ce cadre que d'une manière assez informelle. Pour Sugden (1993, p. 1954), cela rend difficile de savoir dans quelle mesure ses conclusions dépendent de sa théorie formelle, ou comment les questions qu'il pose peuvent être traitées avec succès dans le cadre d'une théorie des capacités pleinement développée. Le fait que cette approche ne soit pas une théorie complète représente dans tous les cas un sérieux handicap pour la plupart des commentateurs, même pour ceux qui comme Sugden voient « les preuves de l'utilité de l'approche par les capacités » (*Ibid.*). Dans une autre recension, Sugden (1994, p. 951) souligne que même si l'on accepte la richesse de l'approche par les capacités — soit l'idée que le bien-être se compose d'un vaste ensemble de dimensions —, il est moins sûr que les économistes acceptent de laisser une place importante aux jugements de valeurs pour déterminer la valeur relative de ces dimensions, comme l'exigent les évaluations globales de bien-être en termes de capacités. Autrement dit, peu d'économistes seraient prêts à sacrifier la neutralité

¹⁵⁴ Robeyns ne le précise pas aussi clairement, mais cela semble être sa propre démarche. C'est aussi tout à fait en accord avec ce que préconise Sen puisque, nous l'avons vu, l'attribution des poids doit être le résultat — toujours provisoire et localisé — d'un processus démocratique de compréhension et d'acceptation, passant par l'examen éclairé des divers jugements positionnels (Sen, 2000b, p. 86).

vis-à-vis de conceptions alternatives de la vie bonne au profit d'une conception unifiée¹⁵⁵. Sugden lui-même, « entraîné à faire une distinction forte entre les faits et les valeurs, et habitué aux théories morales (comme l'utilitarisme et le contractualisme) fondées sur des idées de rationalité » (*Ibid.*, p. 952), accepte difficilement les propositions que contient l'approche de Sen. Toutefois, il ne les rejette pas vraiment puisqu'il conclut en disant s'être laissé convaincre que « l'économie doit accepter » cette approche philosophique (*Ibid.*).

Son engagement persistant pour relier l'éthique et l'économie semble avoir surtout eu un impact en économie du développement. Pour Mozaffar Qizilbash (2002, p. 2), cela s'explique par le fait que les économistes du développement ont cherché depuis plusieurs années des alternatives aux approches économiques standards pour penser et mesurer la qualité de vie. L'approche de Sen offre ainsi une possibilité de considérer les êtres humains comme des fins en soi et d'appréhender la complexité de la vie humaine et des choix individuels et collectifs — complexité souvent liée à la pluralité des valeurs humaines (Qizilbash, 2002, p. 5). Mais il note lui aussi que des domaines entiers de la littérature économique restent peu sensibles à l'approche par les capacités de Sen, en particulier le domaine de l'économie du bien-être, en raison des défis importants que semble poser Sen (*Ibid.*, p. 2). C'est un constat que partage Enrica Chiappero-Martinetti (2000, p. 210), pour qui il est « difficile de contraindre et d'utiliser le cadre traditionnel d'analyse du bien-être et de la pauvreté si l'on souhaite préserver la totalité de son contenu informatif et interprétatif ». La richesse et la complexité théoriques que propose Sen ne sont pas simples à traduire en des termes pratiques. Et nombreux sont les commentateurs à avoir suggéré que « la nature à la fois multidimensionnelle, contextuelle, contrefactuelle et normative de l'approche pourraient l'empêcher d'avoir une signification pratique et opérationnelle » (Comim, 2001, p. 2).

Pour Flavio Comim (*Ibid.*, p. 1), l'« opérationnalisation » désigne « les différentes séquences de transformation d'une théorie en un objet à valeur pratique » et ne doit pas être restreinte à l'idée de « quantification ». Il distingue quatre types de séquences : 1. l'élaboration de concepts théoriques ayant une signification empirique potentielle ; 2. la transformation de ces concepts en variables empiriques ; 3. l'utilisation de ces variables dans une analyse qualitative ; 4. l'utilisation de ces variables dans une analyse quantitative. Cette typologie ne doit pas être entendue comme une « structure unidirectionnelle, parce que les résultats empiriques et le choix des techniques influencent le chemin théorique » (*Ibid.*). Et l'approche par les capacités possède la particularité d'exiger pour chaque opérationnalisation de toujours passer par la première séquence, qui suppose une enquête sur le contexte et la nature de l'objet d'étude, sans aller nécessairement jusqu'à la quatrième. En ce sens, elle diffère des perspectives utilitaristes qui, pour Comim (*Ibid.*), réduisent l'opérationnalisation à la quantification puisqu'elles considèrent comme donnée la nature des objets examinés.

Dans notre première partie, nous avons beaucoup discuté les difficultés liées à la

¹⁵⁵ Sugden (*Ibid.*) soulève les questions suivantes : sur quelle base fonder une conception de la qualité de vie qui soit meilleure ou plus vraie qu'une autre ? Doit-on accepter qu'une telle conception soit non fondée ou relative à la culture ? Et il analyse l'ouvrage collectif édité par Nussbaum et Sen (1992) comme une tentative réussie de répondre à ces questions.

pluralité des variables et des espaces pertinents, ainsi que celles liées à la complexité d'attribuer une valeur relative aux différents objets de valeur — ou éléments de la vie bonne — tenant compte d'une pluralité de conceptions. Ces difficultés sont la conséquence directe de ce que l'on perçoit généralement comme la principale contribution de Sen, à savoir l'élargissement de la base informationnelle des autres approches éthiques. Ce besoin de « diversifier les objets de préoccupation » (Sen, 1992a) dans une évaluation soucieuse de l'égalité est intensifié par la reconnaissance de la diversité humaine, que Sen (1992a, xi, p. 117) qualifie de « fait empirique »¹⁵⁶. Enfin, la bonne appréhension du contexte pour une utilisation pertinente et justifiée de ces différents niveaux de pluralisme aura une influence sur la nature plus ou objective, au sens de Sen, de l'évaluation.

Cependant, l'élaboration d'un espace informationnel plus large à partir de ce que l'on peut observer ne représente pas le seul élément d'importance — et de difficulté — dans l'approche normative de Sen. La caractéristique la plus embarrassante de son approche est sans doute sa nature contrefactuelle (Comim, 2001, p. 7). Sen insiste en effet considérablement sur la valeur intrinsèque de la liberté pour une personne de vivre de la manière dont elle le souhaite, et considère que cette liberté est constitutive de l'être de cette personne. D'où son approche par les capacités, et non par les fonctionnements — puisqu'une personne « peut avoir beaucoup de liberté, sans pour autant accomplir beaucoup » (Sen, 1987d, p. 1). La capacité est, pour Sen, le moyen de refléter l'aspect « agence » d'une personne, soit ce qu'elle est et ce qu'elle fait selon ses propres valeurs et objectifs étant donné ses opportunités. Par conséquent, évaluer les capacités individuelles signifie plus qu'une simple évaluation des possibilités de choix individuels ; les possibilités de choix doivent être évaluées certes selon leur étendue, mais aussi selon leur orientation vers des choses valorisées ou non. À cette première difficulté, s'ajoute celle de l'intégration dans la base informationnelle de choix et scénarios contrefactuels, allant au-delà des informations obtenues par l'observation empirique des faits. Il s'agit, pour Sen (1982a, p. 359), d'examiner aussi « ce qui pourrait censément être observé si quelque chose était différent ». Cette perspective transcende donc la question du nombre des alternatives accessibles aux individus et de leur évaluation selon la valeur plus ou moins importante qu'ils leur accordent. La notion de contrefactuel est relative à la « propriété de quelque chose de contraire à ce qui est directement observable » (Comim, 2001, p. 8) et représente une difficulté non négligeable¹⁵⁷.

Sur ce dernier point, Sen (1992a, p. 52) a plutôt tendance à minimiser la difficulté et à

¹⁵⁶ La diversité humaine constitue en fait une hypothèse de départ à l'importance cruciale dans l'élaboration de l'approche par les capacités, puisque Sen l'utilise comme point d'appui principal de sa critique de l'approche rawlsienne. Notons toutefois que, pour Comim (2001, p. 6), cette hypothèse doit être vérifiée avant toute opérationnalisation de l'approche puisque « l'étendue de cette diversité affectera la sélection des variables focales pertinentes, ainsi que leur pluralité ».

¹⁵⁷ Toutefois, pour Sen (1992a, p. 66), la difficulté est souvent moins grande qu'on ne le pense : « Bien que [l'intégration d'informations contrefactuelles] semble se surajouter aux exigences informationnelles déjà très lourdes pour analyser les libertés, cela ne rend pas, en fait, les problèmes pratiques de telles analyses plus intraitables. Parfois la nature des choix contrefactuels est très facile à deviner, par exemple que les gens auraient choisi d'éviter les épidémies, la peste, les famines, la faim chronique. [...] En ce sens, même la simple observation des états réalisés peut avoir une pertinence directe pour l'analyse des libertés jouies ».

rappeler que l'évaluation idéale doit être distinguée de l'évaluation faisable :

L'approche par les capacités peut donc être utilisée avec différents niveaux de sophistication. Jusqu'à quel point nous pouvons aller dépendra de considérations pratiques concernant les données que l'on peut obtenir et celles que l'on ne peut pas obtenir. Idéalement l'approche par les capacités doit tenir compte de l'étendue totale de la liberté de choisir entre différents ensembles de fonctionnements, mais des limites pratiques peuvent souvent forcer l'analyse à rester confinée à l'examen des ensembles de fonctionnements accomplis uniquement.

En outre, les hypothèses que l'évaluateur peut faire de manière à relier ce qu'il observe et ce qu'il pourrait observer « si quelque chose était différent » en imaginant ce que serait la réalisation d'informations contrefactuelles ne sont peut-être pas plus abusives que celles que l'on trouve dans la théorie néoclassique du consommateur :

En fait, l'ensemble des capacités n'est pas directement observable, et doit être construit sur la base d'hypothèses (tout comme l'ensemble budgétaire de la théorie du consommateur qui est construit sur la base de données sur le revenu, les prix et les possibilités supposées d'échange). Aussi, en pratique, on doit souvent essayer de relier le bien-être aux fonctionnements accomplis — et observés — [...]. (Ibid., p. 51)

Bien que Sen ait cherché à développer et à affiner son approche pendant plus de vingt ans, le côté « vague » (Gasper, 2006, p. 2) de cette approche défie les chercheurs. Sen (1999b, pp. 84-85) insiste sur la nature contingente de chaque opérationnalisation en lien avec le contexte, l'information disponible et l'urgence des décisions qui doivent être prises. En ce sens, son approche ne peut être interprétée en des termes « affreusement exacts » et il réaffirme que « l'importance des capacités peut convenir à différentes stratégies d'évaluation impliquant des compromis d'ordre pratique » (*Ibid.*). « C'est cette combinaison d'analyse fondamentale et d'utilisation pragmatique qui donne à l'approche par les capacités sa portée si large » (*Ibid.*, p. 86). Mais, comme le souligne Chiappero Martinetti (2007, p. 1), la complexité et l'imprécision sont souvent perçues comme des faiblesses en économie, et les cadres théoriques trop complexes manquent également d'attrait d'un point de vue empirique¹⁵⁸. D'un autre côté, c'est précisément cette nature riche et non restreinte — soit son utilité pour traiter une pluralité de question dans de multiples contextes, sa richesse interprétative concernant la vie bonne et son attention pour la diversité humaine — qui a suscité un grand intérêt et un soutien significatif de la part d'universitaires d'autres disciplines envers l'approche de Sen.

Mais, de plus en plus, des économistes (Chiappero Martinetti, 2007 ; Qizilbash, 2000, 2003) reconnaissent que la pauvreté et le bien-être sont eux-mêmes des concepts

¹⁵⁸ Toutefois, Chiappero Martinetti (2007, pp. 5-6) distingue la complexité conceptuelle et la complexité de l'opérationnalisation, car elles ne sont pas nécessairement d'un même degré. D'une part, des concepts simples peuvent être difficiles à mesurer lorsque l'information est imparfaite, les outils imprécis ou la connaissance insuffisante et, inversement, des concepts complexes peuvent être rendus opérationnels sans que cela ne soit très compliqué. D'autre part, les approches du bien-être utilisant des algorithmes et des outils techniques avancés peuvent être complexes à utiliser, mais elles sont souvent fondées sur un espace d'évaluation unique et donc sur une conception étroite et simpliste du bien-être. Enfin, les fortes simplifications habituellement introduites pour la mise en pratique de concepts complexes peuvent être justifiées en lien avec différents arguments valables.

vagues — comme la plupart des phénomènes relatifs aux sciences humaines —, parce qu'ils impliquent une pluralité de variables et de dimensions interconnectées et non clairement délimitables entre elles :

Les économistes ont souvent essayé de mesurer précisément des phénomènes impliquant de vagues prédicats. Dans de telles tentatives, des difficultés émergent si le caractère vague n'est pas reconnu explicitement au niveau méthodologique. (Qizilbash, 2003, p. 41) l'idée de pauvreté est intrinsèquement vague, peu importe qu'elle soit mesurée en termes de revenus ou de nutrition, de santé physique ou de toute autre dimension pertinente — simple ou multiple — du bien-être humain. (Chiappero Martinetti, 2007, p. 7)

Pour ces auteurs, la nature vague de ces concepts n'est pas relative à l'espace d'évaluation choisi, ni au contexte de l'évaluation bien que la définition de la pauvreté ou du bien-être en dépende. Le fait qu'il ne soit toujours aisé de distinguer un pauvre d'un non-pauvre par exemple amène à effectuer un déplacement vis-à-vis de la logique classique et bivalente et à sortir de la dichotomie vrai-faux (*Ibid.*, p. 9). En ce sens, le caractère « vague » de l'approche ne doit pas être entendu au sens d'« inexactitude », d'« imprécision », ou de « sous-spécification ». Il doit plutôt renvoyer à l'idée qu'il n'y a pas de frontières claires et bien définies permettant de distinguer tous les cas susceptibles d'être évalués. Autrement dit, il est possible que les évaluations fondées sur l'approche par les capacités de Sen mènent à des résultats « indéterminés » ou « vagues »¹⁵⁹. Sen (1989c, p. 6) estime d'ailleurs que dans les évaluations sociales, « il est indubitablement plus important d'avoir vaguement raison que d'avoir précisément tort ». Si l'objectif de la science économique reste bien pour lui de réduire l'inexactitude et l'imprécision autant que les données et les outils disponibles le permettent, il ne souhaite pas sacrifier la complexité et l'ambiguïté intrinsèques aux phénomènes économiques et sociaux. Son cadre théorique délibérément incomplet cherche justement à saisir les multiples facettes de ce qui fait la vie bonne et exige une enquête sur les corrélations, les causes et les effets de chacune des dimensions impliquées dans l'objet de l'évaluation.

D'une certaine manière, il n'est pas surprenant que son approche ait été mieux accueillie par les philosophes que par les économistes¹⁶⁰. D'une part, il a eu tendance à la situer plutôt par rapport à des traditions philosophiques et à ne pas faire des liens clairs avec l'économie telle qu'elle se pratique. D'autre part, il n'a pas su la présenter d'une manière suffisamment intégrée, et ses présentations les plus économiques ne peuvent

¹⁵⁹ Pour Chiappero Martinetti (*Ibid.*, p. 15), un résultat peut être vague si 1) on rencontre un cas limite, 2) si il n'y a pas de frontières claires entre deux cas et 3) si l'on est susceptible de se trouver face à un paradoxe sorite qui rende impossible de répondre à une question de type « combien de grains font un tas ? ». Cette perspective l'a d'ailleurs amenée à développer une logique des ensembles flous reposant sur l'idée d'un continuum de situation et convenant parfaitement à l'approche théorique proposée par Sen. Pour de plus amples explications et analyses de cette méthode, nous renvoyons à Farvaque (2003).

¹⁶⁰ Le dialogue au sujet de son approche a en effet eu lieu plutôt avec des philosophes, voire avec des sociologues, qu'avec des économistes. En sont des preuves les deux ouvrages collectifs autour de cette approche (Hawthorn, 1987 ; Sen et Nussbaum, 1993) puisqu'ils contiennent seulement neuf contributions d'économistes sur trente et une, soit à peine un tiers. Et ce chiffre perd encore de sa valeur lorsqu'on observe le contenu des contributions et qu'il apparaît que la plupart reste cantonnée au concept d'utilité, et ne traitant que très rarement la dimension alternative des capacités, ou des fonctionnements.

être comprises sans être complétées de ses écrits plus philosophiques, comme nous avons cherché à le montrer. Enfin, sa conception méthodologique l'amène à sortir de la logique classique et bivalente traditionnellement utilisée en économie et fait remarquablement écho à la philosophie de l'enquête telle que l'ont développée Peirce ou Dewey dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Finalement, on pourrait situer Sen dans la lignée pragmatiste — très éloignée des principes et méthodes utilitaristes —, considérant la « vérité » non comme *préalable* à la recherche, mais comme *résultat* de celle-ci. En suggérant que plusieurs descriptions d'une même réalité sont possibles, il rejoint la position de Dewey selon laquelle « la vérité est une collection de vérités, et les vérités qui en font partie sont le fait de méthodes de recherche et d'évaluation » (Cometti, 1994, p. 400)¹⁶¹.

Le fait que la philosophe Monique Canto-Sperber (1991) soit la première à avoir diffusé l'approche par les capacités de Sen en France est finalement assez symptomatique de la réception qu'a reçue cette approche. Elle replace Sen dans la tradition anglo-saxonne du libéralisme politique, tout en indiquant qu'il y occupe une place « tout à fait spécifique » (*Ibid.*, p. 28). Sa défense radicale de la liberté individuelle n'est en effet pas nouvelle, puisqu'elle a été illustrée par deux courants, l'utilitarisme et le kantisme. Mais selon Canto-Sperber, on ne peut classer la philosophie développée par Sen dans aucun des deux¹⁶². Si Sen manifeste tout au long de son œuvre un éloignement par rapport à la théorie utilitariste, en déduire qu'il appartient au courant kantien du libéralisme politique américain serait une erreur. Certes, il rejette le caractère instrumental de la liberté et affirme l'irréductibilité des droits, mais il s'oppose avec vigueur aux conceptions déontologiques de Rawls ou de Nozick.

Nous avons vu que l'économiste Sugden était quelque peu sceptique sur la manière de la rendre opérationnelle, bien que ses réserves tendaient à s'estomper avec le temps et les nouveaux arguments de Sen et des défenseurs de son approche. En France, la lecture la plus critique, et sans réserve, dans la discipline économique est celle de Bénicourt (2002, 2005b, 2005c). En 2002, elle entend en effet « initier un débat [...] en questionnant l'opinion largement répandue selon laquelle Sen a fait une contribution importante à l'économie post-autiste » (Bénicourt, 2002, p. 1). Son point de vue est assez différent de celui de Sugden puisqu'elle cherche manifestement à trouver en lui une « véritable force pour réformer l'économie » (*Ibid.*, p. 5), trop « autiste » — sans pour autant que ce dernier terme ne soit défini clairement¹⁶³. Tout en concluant que « la question reste ouverte au débat » (*Ibid.*, p. 4), elle entend bien démontrer à ses partisans hétérodoxes que son système de pensée n'est qu'une variation sur le thème néoclassique (*Ibid.*, p. 2). À cet égard, elle rappelle que Sen « ne fut pas récompensé du prix Nobel

¹⁶¹ Le lien que nous faisons ici entre Sen et le pragmatisme trouve une résonance supplémentaire avec la publication en 2002 de l'ouvrage du philosophe pragmatiste Hilary Putnam, *The Collapse of the Fact/Value Dichotomy and Others Essays*. Nous y reviendrons dans la seconde partie de la thèse.

¹⁶² Toutefois, Canto-Sperber identifie certains liens entre l'approche de Sen et chacun de ces courants : d'une part avec la pensée de Mill qui souhaite « l'indifférence du pouvoir à l'égard des valeurs entretenues par les individus, de leurs idées du bien » (*Ibid.*, p. 29), et d'autre part avec John Rawls qui ajoute à cette première idée que la liberté ne doit pas être conditionnée par « l'agrégation des préférences et [...] la finalité du bonheur général » (*Ibid.*, p. 30), s'opposant ici à Mill et à l'utilitarisme en général.

pour son programme de recherche éventuellement « hétérodoxe », mais pour sa contribution très orthodoxe à l'économie standard — en particulier pour son travail sur le choix social » (*Ibid.*, p. 1). Bien qu'elle semble voir une différence entre ses premiers travaux en théorie du choix social et son développement de l'approche par les capacités qu'elle fait remonter à 1982, elle considère toutefois que « le système théorique qui sous-tend son approche reste indéniablement néoclassique » (*Ibid.*) et qu'il n'y a donc aucune raison d'y voir un fondement intéressant pour une économie post-autiste¹⁶⁴.

Il est vrai que Sen a d'abord gagné sa notoriété pour ses travaux en théorie du choix social, ultime avatar de l'économie du bien-être. Il est également vrai que le prix de la Banque de Suède pour les sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel qu'il reçoit en 1998 lui est décerné « pour ses contributions à l'économie du bien-être » (Académie Royale des Sciences de Suède, 1999, p. 157). Or, ce champ d'étude est marqué par des problématiques très néoclassiques héritées de Jevons et de l'école autrichienne, envisageant le bien-être économique à travers la valeur d'échange des biens¹⁶⁵ (Dobb, 1971, pp. 12-13) — celle-ci étant liée aux comportements subjectifs et aux réactions des consommateurs. D'après ce que nous avons vu dans notre première partie, l'approche par les capacités de Sen n'a pas grand-chose à voir avec cette perspective traitant l'individu « comme une unité irréductible, ses désirs et ses préférences comme la donnée ultime du problème » (*Ibid.*, p. 14).

Il nous semble toutefois que l'on ne peut comprendre le sens et la portée de l'approche par les capacités, telle que Sen la conçoit, sans faire le lien avec ses travaux précédents en théorie du choix social et sa volonté de dépasser le théorème d'impossibilité d'Arrow (1950, 1951). Dans son ouvrage de 1970, *Collective Choice and Social Welfare*, on peut d'ailleurs trouver la plupart des idées qu'il développera plus tard dans son approche alternative à ce qu'il qualifiera de welfarisme. En raison de son rejet des évaluations sociales fondées sur des jugements individuels purement subjectifs tout en soulignant l'importance de l'autonomie individuelle, « Sen a mis en lumière une

¹⁶³ Si l'on se réfère au site du *Mouvement des étudiants pour la réforme de l'enseignement de l'économie* dont Bénicourt est l'une des fondatrices, on trouve la définition suivante (MEREE, 2000, p. 1) : « Nous avons utilisé ce terme d'« autisme » parce qu'il nous semblait bien résumer [...] la fermeture totale de la discipline au monde extérieur. Or cette fermeture à l'extérieur est *communément* associée à l'autisme [...]. Selon le Petit Robert, l'autisme désigne une « attitude de détachement de la réalité extérieure accompagnée d'une vie intérieure intense ». Pour le Larousse, c'est une « perturbation affective caractérisée par un repliement du sujet sur lui-même avec perte plus ou moins importante des contacts avec le monde extérieur ». Ce seul mot parvient donc, selon nous, à caractériser le comportement du courant dominant (académiquement) en économie. Celui-ci se caractérise en effet par sa coupure au monde extérieur, d'ailleurs couplée à une « vie intérieure intense », c'est-à-dire la production à jets continus de petits modèles tous plus débiles les uns que les autres. »

¹⁶⁴ Cette critique revoie d'ailleurs à celle de Townsend (1985, pp. 667-668) selon laquelle « la conceptualisation de Sen n'intègre pas suffisamment la nature sociale de la vie des gens et de leurs besoins » et n'est qu'une « adaptation sophistiquée de l'individualisme qui est enraciné dans l'économie néoclassique ».

¹⁶⁵ Comme Dobb (*Ibid.*) le souligne, la distinction établie par Adam Smith entre valeur d'usage et valeur d'échange aurait dû cependant amener les économistes du bien-être à distinguer « la maximisation de la somme des valeurs d'usage (si cela peut avoir un sens) et la maximisation du profit et du total des valeurs marchandes ».

conception plus large du choix social et déplacé l'intérêt pour les problèmes d'agrégation de préférences individuelles vers la question de la participation et de l'inclusion dans les prises de décisions démocratiques » (Agarwal *et al.*, 2005, p. 5). Peter (2005, p. 17) met d'ailleurs l'accent sur l'influence du cheminement théorique de Sen sur son approche par les capacités, bien que cette dernière ait aujourd'hui « une vie propre » :

Sen n'a jamais perdu de vue la motivation sous-tendant le travail d'Arrow : explorer les possibilités d'une évaluation sociale démocratique. En général, les travaux de Sen ont été très influencés par le théorème d'Arrow, et ses premières recherches ont été orientées vers la compréhension de ce qui mène au théorème d'impossibilité d'Arrow.

Cependant, rares sont les commentateurs qui font des liens clairs entre ses travaux en théorie du choix social et ses écrits sur les capacités. Que ce soient les économistes féministes, les économistes du développement, les philosophes ou les théoriciens du choix social, chacun semble prendre chez Sen ce qui touche exclusivement à son domaine. D'une certaine manière, Sen lui-même a sa part de responsabilité dans cette représentation d'une pensée éclatée. En effet, la plupart de ses publications ont été réalisées dans des revues scientifiques spécialisées et donc se sont concentrées sur des aspects touchant plus particulièrement les disciplines concernées, ôtant ainsi toute représentation globale et intégrée de sa pensée. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que le véritable enjeu de son approche par les capacités n'apparaisse pas clairement. Parmi ceux qui sont conscients des origines de son approche, certains pensent cependant qu'on doit les ignorer. Par exemple, Ben Fine¹⁶⁶ (2004) considère qu'une recherche adéquate en économie peut prendre pour point de départ là où Sen est finalement arrivé, mais qu'il faut toutefois rejeter le chemin qu'il a emprunté. Autrement dit, l'approche par les capacités et la théorie du choix social sont irréconciliables puisque la première postule que « le social, le contextuel et l'empirique doivent être la base de la discussion en économie et en éthique » alors que la seconde se fonde sur « l'individuel, le formel et l'*a priori* » (*Ibid.*, p. 153). À notre sens, la dichotomie est moins ferme qu'elle n'en a l'air.

Section III. L'approche par les capacités : moyen de sortir l'économie normative de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis le théorème d'impossibilité d'Arrow (1951) ?

L'introduction par Sen de son approche par les capacités a initialement eu lieu dans un cadre de philosophie morale. Il l'a ensuite appliquée principalement aux questions qui

¹⁶⁶ Le point de vue de Fine peut surprendre puisqu'il a réalisé sa thèse de doctorat en théorie du choix social sous la direction de Sen à partir de 1971. Mathématicien de formation, il souhaitait — à l'époque — faire ses preuves en économie en améliorant la logique formelle utilisée en théorie du choix social. (Fine, 2001, p. 3)

occupent les économistes du développement, mais son ambition centrale apparaît être de développer un cadre d'analyse du bien-être social qui dépasse le welfarisme caractérisant la plupart des analyses économiques de manière plus ou moins explicite. Cette réflexion a donné à ses travaux un caractère moral qui a pu surprendre étant donné la « séparation » généralement admise entre la tâche des économistes — qui traitent les faits — et celle des philosophes ou des politiques — qui décident des finalités.

[Les frontières de l'économie] sont souvent définies très étroitement, impliquant des séparations que les économistes classiques, tels Smith ou Marx, n'auraient pas aisément reconnues. Une par de l'économie moderne semble en effet être fondée sur le vieux conseil du fabricant de corset : « si madame se sent entièrement confortable, alors madame doit certainement avoir besoin d'une taille plus petite ». (Sen, 1984, p. 1)

Bien que Sen se plaise assez dans la transdisciplinarité et qu'il ait largement critiqué les orientations méthodologiques et éthiques de l'économie, il reste un économiste et revendique cette identité. Son approche par les capacités est le résultat d'une réflexion de longue haleine en économie normative, dont la position orthodoxe a longtemps été celle développée par Bergson (1938) et Samuelson (1947) — celle que Sen qualifie de « welfariste ». Le programme de recherche initié par Arrow (1950, 1951) avait révélé une série de problèmes mathématiques et philosophiques en économie du bien-être ayant très vite attiré l'attention du jeune Sen. C'est vers ce domaine qu'il choisit d'orienter sa recherche, publiant d'abord des développements théoriques formels dans un style très arrovien, puis des réflexions plus philosophiques reflétant une critique profonde et continue des fondements du welfarisme. Les travaux des philosophes Rawls (1971) et Nozick (1974) l'ont encouragé dans cette dernière voie, puisque eux-mêmes défendaient des théories de la justice économique et sociale sans fondement welfariste.

Les années 1970, marquées par de nombreux débats sur le statut du welfarisme et sur l'économie du bien-être telle qu'elle s'était constituée dans les années 1930-40, constituent donc le contexte de l'émergence de la pensée de Sen. Il a lui-même joué un rôle central en soulignant l'étroitesse de la « base informationnelle » de l'approche orthodoxe, tout comme les limites des alternatives proposées, pour une conception acceptable et cohérente du bien social. Son approche par les capacités, qui relie ses travaux sur les famines et ses réflexions critiques sur les approches welfaristes et ressourcistes, se fonde ainsi sur une base informationnelle plus riche et propose une autre interprétation de la vie bonne. Elle se distingue de l'économie du bien-être conventionnelle, qui évalue le bien-être individuel exclusivement à partir des préférences individuelles et le bien-être social en cherchant à agréger ces préférences.

Bien des chercheurs (Qizilbash, 2002 ; Gasper, 2002c) préfèrent voir les origines, ou le cœur, de son approche par les capacités dans sa réflexion sur l'éthique et l'économie ¹⁶⁷ — centrée sur le contenu éthique des motivations humaines et sur la déconstruction de l'utilitarisme —, plutôt que dans son exploration de la théorie du choix social parce qu'elle convient mal à une méthodologie individualiste et formalisée. Pourtant, les liens entre les recherches de Sen dans ces deux domaines sont plus étroits qu'on pourrait le

¹⁶⁷ Réflexion qu'il a notamment exprimée et résumée dans son ouvrage *On Ethics and Economics* (Sen, 1987a).

penser à première vue en raison de leurs outils et méthodes très distincts. Sen fait en effet partie des rares économistes à faire dialoguer économie et philosophie sur les questions de fond qu'elles ont en commun. Bien que ses publications éclatées — et « disciplinées » — ne le laissent pas vraiment apparaître, son approche par les capacités est le fruit de ce dialogue et représente, semble-t-il, sa solution à l'impasse dans laquelle se trouvent les économistes depuis 1950 suite à la publication par Arrow de son « théorème d'impossibilité ». L'approche par les capacités est donc bien une contribution à la discipline économique, et non une proposition de théorie de philosophie morale ou politique par un économiste. La confusion perdure toutefois puisque, lorsque le prix de la Banque de Suède pour les sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel lui est attribué, l'Académie Royale des Sciences de Suède (1999, p. 157) justifie ce choix par l'argument suivant : « En combinant les outils de l'économie et de la philosophie, il a redonné une dimension éthique dans la discussion concernant les problèmes économiques vitaux ». Le communiqué de presse ne fait toutefois pas vraiment référence à son approche par les capacités et se limite aux questions de choix social, de répartition du bien-être et de pauvreté.

Lorsqu'il reçoit le prix, Sen (1999d) lui-même centre son propos sur la théorie du choix social, intitulant sa conférence « The Possibility of Social Choice ». Il est cependant fondamental de noter qu'il présente une conception large de cette théorie, à revers de la tendance consistant à limiter la théorie du choix social à la recherche formelle de règles pour la prise de décision collective. Autrement dit, Sen (*Ibid.*, p. 178) définit ce champ d'étude bien au-delà d'une recherche de solutions aux problèmes d'agrégation des préférences individuelles tels qu'ils apparaissent dans la formulation arrowienne du choix social :

S'il y a une question centrale pouvant être considérée comme la motivation et l'inspiration principales de la théorie du choix social, c'est celle-ci : comment peut-il être possible d'obtenir des jugements globaux incontestables au sujet d'une société (par exemple, concernant le « bien-être social », ou l'« intérêt public », ou la « pauvreté totale »), étant donné la diversité des préférences, préoccupations et situations des différents individus au sein de la société ? Comment peut-on trouver une base rationnelle pour faire de tels jugements globaux tels que « la société préfère ceci à cela », « la société doit choisir ceci plutôt que cela », ou « ceci est socialement bon » ?

Il est également intéressant de noter qu'il semble dire (*Ibid.*, p. 179) que la pratique théorique des questions de choix social l'a aidée à travailler les sujets bien plus concrets qui l'ont amené à formuler son approche par les capacités :

certaines recherches, sans faire partie directement de la théorie du choix social, ont été aidées par la compréhension générée par l'étude des groupes de décisions (telles que la cause et la prévention des famines et de la faim, ou les formes et les conséquences des inégalités entre les sexes, ou les exigences de la liberté individuelle perçue comme un « engagement social »). La portée et la pertinence de la théorie du choix social peuvent en effet être très larges.

Inversement, Sen souligne sa recherche d'intégration des « préoccupations du monde réel » (*Ibid.*, p. 184) dans le raisonnement formel et mathématique qui caractérise les travaux de théorie du choix social, autant que sa préoccupation à rendre non formels et

transparents les présupposés et résultats pour les soumettre à l'examen public. En outre, il considère que sa contribution à la théorie du choix social avait vocation d'atteindre un double objectif (*Ibid.*, p. 188) : 1) améliorer le système analytique de cette théorie ; 2) faire évoluer son épistémologie pour des questions de raison pratique. À cet effet, sa bataille s'est faite sur deux fronts distincts mais très liés : 1) rejeter le consensus contre l'utilisation de comparaisons interpersonnelles de bien-être en théorie du choix social ; 2) élargir la base informationnelle afin de rendre pertinentes de telles comparaisons ainsi que l'ensemble du système analytique. C'est là que prend tout son sens son approche par les capacités. Sen (*Ibid.*, p. 190) reprend sa question inspiratrice de 1979 (Sen, 1980a) et la reformule ainsi : « des comparaisons interpersonnelles de *quoi* ? ». L'approche par les capacités apparaît ainsi comme la réponse à l'impossibilité mise en avant par Arrow quelques années plus tôt, impossibilité de fonder démocratiquement les choix collectifs et les évaluations sociales lorsque les préférences individuelles sont incompatibles.

Grâce à l'approche par les capacités, il apparaît non seulement que le théorème d'impossibilité d'Arrow peut être dépassé, mais aussi que l'économie normative ne se cantonne plus aux questions d'efficacité et peut intégrer celles qui ont trait à l'équité et à la liberté — devenant en quelque sorte une économie de la justice sociale. Ce qui est moins clair c'est la manière dont l'approche par les capacités peut être utilisée dans le cadre d'une théorie du choix social systématique. Sen n'est absolument pas explicite sur ce point, mais semble laisser entendre que la réponse est oui :

On ne peut pas comprendre la force de la préoccupation publique pour la pauvreté, la faim, l'inégalité ou la tyrannie, sans faire des comparaisons interpersonnelles d'une forme ou d'une autre. L'information sur laquelle repose nos jugements non formels sur ces questions est précisément le type d'information qui doit être — et peut être — incorporé dans l'analyse formelle du choix social systématique. (Ibid., p. 201)

Or, nous avons montré que l'approche par les capacités est loin de pouvoir être saisie et appliquée d'une manière systématique. Il apparaît donc chez Sen une certaine tension entre ce qu'il prétend faire et ce qu'il propose véritablement. Cette tension est sans doute liée aux exigences méthodologiques et épistémologiques des économistes et la perspective finalement peu orthodoxe que semble promouvoir Sen — peut-être difficilement avouable lorsque la profession lui décerne l'ultime reconnaissance.

Dans notre première partie, nous avons surtout considéré la part de réflexion éthique en lien avec des problèmes d'économie du développement que contient indiscutablement l'approche par les capacités de Sen. Notre deuxième partie sera consacrée à la démonstration que cette approche constitue une réponse au théorème d'impossibilité d'Arrow — soit une manière de fonder démocratiquement les choix collectifs et les évaluations sociales — et une avancée vers une nouvelle forme d'économie normative, non welfariste. Il s'agira principalement de répondre à deux questions : 1) Dans quelle mesure les travaux de Sen en théorie du choix social ont eu un impact décisif sur la formulation et le développement de son approche par les capacités ? 2) Que représente l'approche par les capacités dans l'histoire de la discipline économique ?

Nous verrons que les questions auxquelles entend répondre Sen avec son approche par les capacités viennent principalement de son exploration de la théorie du choix social

et de sa détermination à sortir la discipline de l'impasse devant laquelle elle se trouve suite au chemin emprunté par les économistes du bien-être au cours du XX^{ème} siècle. Son approche représente une avancée certaine pour l'économie normative, après les différentes étapes qu'ont constituées l'économie du bien-être, la nouvelle économie du bien-être et la théorie du choix social. Sa perspective reste encore très marquée par les outils et les concepts utilisés à chacune de ces étapes, mais semble toutefois amorcer un changement de perspective méthodologique, et certainement ontologique. En outre, si l'économie du bien-être était jusque là plutôt néoclassique, Sen apparaît toutefois plus proche de la pensée libérale des classiques telle que l'ont élaborée Adam Smith et John Stuart Mill que de celle des marginalistes. Ses travaux ne doivent pas, nous semble-t-il, être perçus comme le passage obligé d'un dépassement, d'une marche vers un progrès certain et continu. S'il y a bien la volonté chez Sen de dépasser le théorème d'impossibilité d'Arrow, ses avancées puisent autant leurs sources dans un dialogue avec ses contemporains que dans les écrits des théoriciens d'autres siècles. Les interrogations sur ce qui a de la valeur dans la vie humaine, sur la manière de prendre de décisions collectives ou sur le sens de la justice ont suivi un cheminement discontinu dans l'histoire des sciences humaines, et Sen a bien compris que sa construction théorique se devait en quelque sorte être une « recomposition », une réflexion à partir des résultats et des insatisfactions d'aujourd'hui mais ponctuée de retours en arrière.

DEUXIÈME PARTIE Les liens ambigus avec la théorie du choix social

SOMMAIRE DU CHAPITRE III : La dette de Sen envers Arrow

Introduction

Section I. La théorie du choix social et l'idéal démocratique : aux sources de la réflexion de Sen en économie normative

A. Origines de l'intérêt de Sen pour l'économie et pour les questions de choix social

B. Le détour par Cambridge, en Grande-Bretagne

C. Maturation de son intérêt pour la théorie du choix social et premiers travaux

Section II. La démocratie capturée dans le cadre arrowien ?

A. L'affirmation d'un point de vue individualiste dans l'évaluation du bien-être social

a. L'orientation individualiste de la fonction de bien-être social

b. L'utilisation d'une fonction de bien-être social pour une théorie du choix social

B. Le vote : « modèle » de choix social et cadre analytique pour l'évaluation du bien-être collectif

a. Axiomatiser la rationalité du citoyen et ses droits dans une démocratie

b. L'impossibilité de déduire un choix social à partir de préférences « absolument »

individuelles

C. Le « théorème d'impossibilité » ou l'impossible démocratie ?

Section III. Une autre conception de la démocratie est-elle envisageable en théorie du choix social ?

A. La complémentarité entre les méthodes formelles et la réflexion morale

B. La proximité entre la possibilité et l'impossibilité

Conclusion

CHAPITRE III : La dette de Sen envers Arrow

Introduction

La théorie du choix social est un champ de recherche assez nouveau en économie, puisqu'il s'est développé à partir des travaux fondateurs, mais pessimistes, d'Arrow (1950, 1951). Comme Sen (1986b) l'a suggéré, on peut définir cette théorie à la fois par son objet et par ses méthodes. Il définit son objet de la manière suivante : « les problèmes de choix social surviennent avec l'agrégation des intérêts, ou des préférences, ou des jugements, ou des conceptions de différentes personnes (ou groupes) dans une société » (*Ibid.*, p. 214). Ce premier point rapproche cette branche de l'économie de la philosophie morale. En revanche, ses méthodes sont distinctement formalisées et axiomatisées, la plupart des travaux étant voués à prouver des théorèmes. Cependant, Sen (*Ibid.*) considère que le point de vue le plus fructueux est de concevoir la théorie du choix social comme l'intersection de son objet et de ses méthodes : les preuves et l'interprétation des théorèmes. D'une part, ses travaux montrent que la pertinence morale des théorèmes dépend de ce que l'on agrège — intérêts, préférences, jugements, etc. — et de l'objectif poursuivi — décision, évaluation, etc. D'autre part, il insiste sur l'importance de l'évaluation morale des axiomes et de la formalisation utilisés. Par exemple, les axiomes expriment-ils des principes normatifs justes ? Les présupposés moraux renfermés dans les caractéristiques subtiles de l'application formelle sont-ils acceptables ?

Les travaux de Sen sont vite devenus fondamentaux, notamment à cause de sa réflexion sur la base informationnelle et les fondements moraux contenus dans l'idée de « rationalité collective ». En combinant une étude des méthodes formelles et du raisonnement non formel, Sen perçoit que le cadre conceptuel de la théorie du choix social ne contient pas assez d'informations pour éviter le résultat négatif d'Arrow. Aussi, bien que la stratégie employée par les théoriciens du choix social soit en principe de se fonder sur les présupposés moraux les plus robustes et les moins controversés, Sen montre que la neutralité affichée tend à être insatisfaisante et biaisée par les engagements théoriques des économistes. Logiquement, on ne peut accepter les présupposés moraux des théorèmes et rejeter leurs conclusions. En général, notre confiance envers les axiomes vient à la fois de la mesure avec laquelle ils semblent

raisonnables, ainsi que de notre attraction morale vis-à-vis des résultats auxquels ils mènent. S'il est démontré que les axiomes ont pour conséquence une conclusion morale que nous trouvons dérangeante, il est certain que la motivation sera grande de les étudier de plus près, autant que de chercher à savoir si notre réaction négative est véritablement justifiée (Hausman, McPherson, 1993, p. 714). Cette démarche est sans aucun doute celle adoptée par Sen tout au long de ses travaux dans ce domaine, le « théorème d'impossibilité » d'Arrow (1951) ayant été le déclencheur de sa détermination à contribuer à ce champ de recherche.

Dans ce troisième chapitre, nous nous attacherons à présenter le cadre contextuel d'émergence des apports de Sen à la théorie du choix social, abordant d'abord le parcours de notre auteur jusqu'à ce champ de recherche, puis rappelant les origines et les premiers résultats du champ lui-même (Section I). Cette première section nous permettra de mieux comprendre l'importance et la signification des différents apports de Sen à cette théorie, remarquant en particulier que malgré l'orientation néoclassique de sa recherche ses deux plus grandes influences sont le marxiste Maurice Dobb et l'économiste indien du développement Amiya Dasgupta.

Nous confronterons donc la conception développée par Sen envers la théorie du choix social avec le sens et la portée que les précurseurs lui avaient, semble-t-il, donnés. Nous reviendrons sur la manière dont la théorie du choix social est apparue dans les années 1950 (Section II). Si la volonté de Sen de fonder démocratiquement les choix collectifs et les jugements sociaux constitue le fil rouge de ses recherches, sa conception de la démocratie apparaît cependant bien différente de celle formalisée par Arrow (1951). Cette différence est fondamentale pour comprendre l'originalité des apports et des orientations méthodologiques de Sen.

Sans condamner l'étude formelle des mécanismes d'agrégation à laquelle la théorie du choix social est souvent associée, Sen (1997c, p. 15) préfère voir l'utilisation des méthodes axiomatiques comme « un mélange de vertus et de vices ». Pour lui, la théorie formelle doit nécessairement être complétée d'une réflexion morale sur les axiomes et les procédures utilisées, et cela en lien avec le contexte particulier d'application. Contrairement à Arrow, il montre que le modèle des procédures de vote peut difficilement être raisonnable pour les jugements de bien-être. En revanche, pour certains types de décisions collectives, il reste valable mais à condition d'affaiblir certains des axiomes posés par Arrow si l'on veut éviter les résultats d'impossibilité (Section III).

Section I. La théorie du choix social et l'idéal démocratique : aux sources de la réflexion de Sen en économie normative

Le soutien à la cause du pluralisme, à la diversité et aux libertés fondamentales se trouve dans l'histoire de nombreuses sociétés. Les longues traditions consistant à encourager et à pratiquer le débat public sur les problèmes politiques, sociaux et culturels [...] exigent une reconnaissance beaucoup plus complète de l'histoire des idées sur la démocratie. Cet héritage global offre suffisamment matière à la remise en cause de l'opinion fréquemment rappelée selon laquelle la démocratie n'est qu'une notion occidentale, et qu'elle ne serait

donc qu'une forme d'occidentalisation. Amartya Kumar Sen, 2005a, p. 15.

Sen appartient certes à la communauté mondiale des économistes — ce qui implique qu'il en respecte les règles et les conventions —, mais il est aussi un citoyen indien né sous la domination britannique en 1933 dans une famille de classe moyenne hindoue¹⁶⁸. Or, tous les travaux intellectuels, même scientifiques, véhiculent une conception du monde. L'orientation et le style des recherches sont marqués par le caractère des auteurs, leurs affinités et croyances personnelles et par les hasards de la vie. Selon cette perspective¹⁶⁹, nous mettrons en lumière le contexte personnel de sa contribution à la théorie du choix social en revenant sur les expériences déterminantes, les filiations intellectuelles et les valeurs qui ont déterminé ses choix académiques, ses orientations méthodologiques et ses engagements intellectuels.

Nous verrons que l'éducation de Sen profondément libre et ouverte — marquée par la figure emblématique de Rabindranath Tagore — se fait paradoxalement dans un climat historique d'intolérance et de dépendance, l'Inde étant encore une colonie de la Grande-Bretagne et le lieu d'importants conflits religieux. Très tôt, la confrontation avec cette réalité indienne crée chez Sen un besoin d'analyser et de comprendre. D'un côté, on lui enseigne l'idée d'une Inde hétérogène, culturellement riche et diverse ; d'un autre côté, les conflits entre communautés hindoues et musulmanes deviennent de plus en plus présents ainsi que les idées séparatistes. L'Inde devient indépendante en 1947, alors que Sen n'a pas tout à fait 14 ans. À cette époque, il observe « un gouvernement inexpérimenté, une partition non digérée, des alignements politiques peu clairs, combinés à une violence communautaire répandue et un désordre social » qui rendent difficile « d'avoir foi dans le futur d'une Inde unie et démocratique » (Sen, 1999e, p. 15). Pourtant, son éducation le pousse à croire dans la tolérance et la possibilité de pluralisme que peut produire la démocratie, qu'il perçoit comme le meilleur moyen de favoriser la liberté individuelle et d'éliminer la misère.

Lorsqu'il entre dans les débats d'économie politique durant ses études universitaires à Calcutta, la tendance politique de ses camarades est cependant plutôt marxiste-léniniste. Il en vient donc à chercher des arguments dans la théorie économique en faveur de choix collectifs démocratiques afin de contrer leurs positions autoritaristes. C'est à cette époque qu'il découvre le théorème d'impossibilité d'Arrow (1951) dont les conclusions ruinent ses espoirs quant à la possibilité de justifier rationnellement sa foi en la démocratie (A). En 1953, il part poursuivre ses études au Trinity College de Cambridge, mais son intérêt pour un tel sujet trouve peu d'écho parmi ses camarades et professeurs. Au contraire, Sraffa et Robinson n'ont de cesse de le détourner de ce genre de problématique néoclassique (B). Sen doit donc attendre de finir sa thèse sur le choix des techniques pour pouvoir se lancer véritablement dans la théorie du choix social. Dix ans plus tard, en 1970, il publie *Collective Choice and Social Welfare*, ouvrage dans lequel il

¹⁶⁸ Bien qu'il souhaite donner à son œuvre une portée universelle, Sen inclut fréquemment dans ses écrits des références à sa culture, et plus récemment à son expérience personnelle. Si cela est particulièrement vrai pour ses travaux et communication des années 1990, il y a peu de doute quant à l'influence de celles-ci sur ses premiers travaux comme nous le montrerons ici, et comme nous l'avons montré dans Gilardone (2006a).

¹⁶⁹ Cette perspective est notamment défendue par François Dosse (2003).

affronte le fameux théorème d'impossibilité et qui lui donne toute sa notoriété parmi les théoriciens du choix social (C).

A. Origine de l'intérêt de Sen pour l'économie et pour les questions de choix social

Amartya Kumar Sen est né le 3 novembre 1933 à Santiniketan, au Bengale, et porte la nationalité indienne. À cette époque, ce qu'on appelle « les Indes » est encore une colonie de la Grande-Bretagne et le lieu de nombreux conflits religieux. Les Indiens ont commencé leur lutte pour l'indépendance. En effet, le mouvement national indien a pris corps en 1885 avec la création du parti du congrès ayant, à sa tête, Mohandas Karamchand Gandhi et Jawaharal Nehru. Ce parti étant dominé par les hindous, bien qu'il se déclare « séculier », les musulmans fondent, à leur tour en 1906, leur ligue. Progressivement, l'idée que les communautés hindoues et musulmanes doivent être considérées séparément est imposée aux britanniques par la Ligue musulmane toutefois minoritaire. Dans les années trente, la « théorie des deux nations » émerge, accompagnée de l'idée que les musulmans doivent avoir leur État ; le terme « Pakistan » est inventé par un groupe d'étudiants musulmans en Angleterre autour de Rehmat Ali en 1933. Jusqu'à l'indépendance et la partition de l'Inde le 15 août 1947, de violents affrontements ont lieu entre hindous et musulmans, malgré les efforts de Gandhi pour construire l'amitié entre ces communautés religieuses. Finalement, la partition de l'Inde ne règle en rien le problème de la violence intercommunautaire, qui se perpétue aujourd'hui encore¹⁷⁰.

Si le contexte historique dans lequel Sen grandit est pour le moins agité, son environnement familial et scolaire l'oriente vers les valeurs de raison, de tolérance et de liberté¹⁷¹. Élève brillant, ayant une prédilection pour les sciences physiques et les mathématiques, il se tourne finalement vers la discipline économique qu'il étudie au Presidency College de Calcutta de 1951 à 1953. Sen est captivé par l'économie, qui lui semble à la fois plus utile, plus motivante et plus difficile que les sciences naturelles vers lesquelles il s'était d'abord orienté. Il est passionné par les débats d'économie politique et s'engage dans cette discipline autant par intérêt pour les questions sociales que par fascination intellectuelle (Klamer, 1989, p. 136). Son horizon intellectuel devient plus large. Il se lie d'amitié avec ses camarades de classe, en particulier avec Sukhamoy Chakravarty, et des étudiants en histoire ayant un grand intérêt pour l'économie et « les politiques de gauche » (*Ibid.*). La communauté estudiantine du Presidency College est en effet très active politiquement. Comme Desai (2000, p. 1) le

¹⁷⁰ Voir Virmani (2001).

¹⁷¹ Sa famille est en effet composée d'intellectuels hindous proches de Tagore — poète bengali et prix Nobel de littérature en 1913 — qui semble lui avoir inculqué une manière d'apprendre en questionnant, non en cherchant à respecter des principes (Barsamian, 2001, p. 4). Cette attitude a sans doute été renforcée par son passage à l'école fondée par Tagore (Sen, 1999a, p. 2). L'ambition de Tagore était en effet que ses élèves acquièrent un esprit scientifique ; il voulait que les enseignants encouragent le doute constructif, l'amour de l'aventure intellectuelle, le courage et le désir ardent de conquérir le monde par l'esprit d'entreprise et par la hardiesse de la pensée et de l'action (Jha, 1994, p. 644).

note, Calcutta est devenu dans les années 1940 le bastion du parti communiste indien : « Dans les cafés autour du Presidency College, les discussions au sujet de l'interprétation des textes faisaient rage — qui avait la lecture la plus subtile de Marx et de Lénine, qui pouvait le mieux réconcilier le marxisme et la philosophie hindoue ? ». Néanmoins, Sen « n'a jamais pu développer suffisamment d'enthousiasme pour rejoindre un parti politique » (Sen, 1999a, p. 3), bien qu'il soit très sensible aux engagements égalitaristes de la gauche :

***[...] malgré le haut degré moral et éthique de compassion sociale, de dévouement à la politique et d'engagement pour l'équité, il y avait quelque chose de dérangeant dans les standards politiques de gauche de cette époque : en particulier le scepticisme envers toutes les pensées politiques procédurales, incluant les procédures démocratiques permettant le pluralisme. Les plus grandes institutions démocratiques n'avaient pas plus de crédit que ce qui était perçu comme de la « démocratie de petits bourgeois » [...]. Le pouvoir de l'argent dans beaucoup de pratiques démocratiques était identifié de manière très juste, mais les alternatives — incluant les abus terribles liés à l'absence d'opposition politique — ne recevaient aucun examen critique sérieux. Il y avait également une tendance à voir dans la tolérance politique une sorte de « faiblesse de la volonté » pouvant détourner les leaders bien-intentionnés de la promotion du « bien social » [...]* (Ibid., nous soulignons)**

Sen est encore très marqué par les affrontements intercommunautaires qui se sont produits avant la partition de l'Inde, où les gens s'identifiaient de manière sectaire et exclusive au groupe auquel ils se sentaient appartenir. Cette prise de conscience brutale de la diversité des identités contenues dans la culture indienne avait transformé cet atout en une cause violente de conflit, en une « guerre civile irrationnelle » (Sen, 1999a, p. 2). Cette expérience douloureuse, bien qu'il n'en fût pas directement victime, forme très tôt chez lui un engagement pour la tolérance en général et le pluralisme. Il redoute surtout toutes les dictatures idéologiques ou toutes les sortes de sectarisme. Sen se trouve alors face à un dilemme : comment rendre compatibles ses croyances et son penchant pour l'activisme de gauche qui occupe la plupart de ses camarades ? L'enjeu de la tolérance politique n'est pas tant pour lui de laisser émerger les idées libérales, mais surtout de permettre le pluralisme.

Il est important aussi de noter que, malgré l'omniprésence de Marx dans les discussions politiques entre étudiants et leur passion pour la littérature et l'histoire, l'enseignement au Presidency College reprend principalement les standards de l'économie néoclassique. Sen est particulièrement marqué par les professeurs Bhabotosh Datta, Tapas Majumdar et Dhiresch Bhattacharya, qui l'amènent à lire des classiques tels que *Principles of Economics* de Marshall (1890), *Value and Capital* de Hicks (1939a), ou *Foundations of Economic Analysis* de Samuelson (1947). C'est donc à ce type de théorie économique — provenant des manuels occidentaux et traitant des problèmes des économies capitalistes avancées — que Sen est d'abord confronté, en plus de la littérature classique de Smith, Ricardo et Mill. Mais Sen avait appris de ses discussions avec Dasgupta (Swedberg, 1990, p. 251) qu'avoir de l'intérêt pour les problèmes pratiques indiens ne devait pas signifier le rejet des théories économiques occidentales, mais plutôt la recherche de ce qui pouvait être pertinent en elles. Afin de

faire face à certaines disputes de fond avec ses camarades, Sen a donc commencé à étudier l'économie du bien-être d'un côté et la portée et la possibilité d'un choix social rationnel, tolérant et démocratique de l'autre (Sen, 1999a, p. 4). Évidemment, il a rencontré le théorème d'impossibilité d'Arrow et la théorie du choix social qui en a découlé, sorte de point de rencontre entre ses deux centres d'intérêt :

Peu de temps après que Kenneth Arrow ait publié à New York en 1951 son étude fondatrice sur le choix social, Social Choice and Individual Values, que mon brillant camarade Sukhamoy Chakravarty a attiré mon attention sur cet ouvrage et sur le stupéfiant « théorème d'impossibilité » (ceci a dû être au début de 1952). Sukhamoy était lui aussi très attiré par la gauche mais il s'inquiétait comme moi de l'autoritarisme politique, et nous discussions des implications de la démonstration d'Arrow selon laquelle aucun mécanisme de choix social non dictatorial ne pouvait mener à des décisions collectives cohérentes. Cela pouvait-il vraiment fournir des excuses à l'autoritarisme (de la droite ou de la gauche ?). (Ibid.)

B. Le « détour » par Cambridge, en Grande-Bretagne

En 1953, après l'obtention d'une licence en économie, avec une sous-dominante en mathématiques, Sen part de Calcutta pour étudier au Trinity College de Cambridge, en Angleterre. Il obtient une autre licence en économie pure, cette fois en seulement deux ans ; il est alors âgé de vingt et un ans. Sen appartient en effet à une génération d'indiens qui n'a plus à lutter pour l'indépendance de son pays et qui est consciente que « le monde ne s'intéresse pas aux auteurs et intellectuels de pays non-occidentaux » (Desai, 2001, p. 1)¹⁷². Bien qu'il ne néglige pas l'économie du développement et les questions économiques propres à l'Inde, Sen est déjà surtout très intéressé par la théorie du choix social naissante — ce qui ne le rend pas très populaire à Cambridge. En effet, l'économie enseignée est beaucoup moins formalisée qu'à Calcutta (Klamer, 1989, p. 137), et très peu concernée par les sujets de débat des étudiants indiens. Mais Cambridge a d'autres choses à offrir au jeune Sen qui a, semble-t-il, choisi en toute connaissance de cause d'étudier dans cette université¹⁷³. Les principales discussions d'économie politique à Cambridge se situent plutôt entre ceux qui sont pour l'économie keynésienne et ceux qui sont contre. Dans cette Université, se côtoient ainsi les disciples de Keynes (Richard Kahn, Nicholas Kaldor et Joan Robinson, entre autres) et les sceptiques envers

¹⁷² Selon Desai (*Ibid.*), avant l'indépendance beaucoup d'Indiens venaient en Grande-Bretagne étudier l'économie, à dessein de l'enseigner ensuite dans leur pays. C'était plutôt l'économie d'un type appliqué qui les intéressait, afin de contribuer à la formation des politiques nationales. La nouvelle génération a quant à elle des objectifs bien plus ambitieux, ou plus personnels : il est possible de devenir un économiste *issu d'Inde* et pas seulement un économiste *indien*.

¹⁷³ Sen (1999a, p. 6) indique en effet que le fait que l'économie enseignée au Trinity College ne soit pas unidimensionnelle avait été l'une des raisons principales de son choix : « j'étais chanceux d'être là, mais ce n'était pas entièrement de la chance puisque j'avais fait ma demande d'inscription après avoir lu dans un manuel de l'Université de Cambridge que trois remarquables économistes ayant des vues politiques *très différentes* y coexistaient. Le marxiste Maurice Dobb et le néo-classique et conservateur Dennis Robertson offraient des séminaires communs ; il y a également Piero Sraffa, un modèle en matière de scepticisme envers presque toutes les écoles de pensée standards ».

l'œuvre de Keynes, des économistes néo-classiques (comme Dennis Robertson, Harry Johnson, Peter Bauer et Michael Farrel) :

Le débat était à l'origine centré sur l'utilisation d'agrégats en macroéconomie, c'est-à-dire sur la perception de l'économie comme un tout, puis il s'est déplacé vers le sujet de la théorie du capital, sujet où les néo-keynésiens prennent clairement position contre l'utilisation dans les modèles économiques d'un agrégat concernant le capital (certains de mes camarades comme Pasinetti et Garegnani ont largement alimenté le débat). Bien que de nombreux professeurs n'aient pas été très impliqués dans la controverse entre les différentes écoles de pensée [...], les lignes politiques étaient généralement bien définies — mais plutôt bizarrement. Evidemment, les keynésiens étaient situés à « gauche » des néo-classiques [...]. (Sen, 1999a, p. 5)

Au sujet de la nature du capital, la controverse entre les deux Cambridge — Cambridge en Grande-Bretagne et Cambridge aux États-Unis — est aujourd'hui bien connue et identifiée comme une « guerre froide amère dans le domaine des idées » (Walsh, 2003, p. 319). Selon Walsh (*Ibid.*), « les conceptions de Sraffa et Robinson ainsi que celles des anglo-italiens en sont venues à être traitées par les moins intelligents des néoclassiques de la même manière que les Victoriens traitaient le sexe : comme quelque chose qui ne doit pas être mentionné en société, et particulièrement devant les jeunes ». Quant à Sen, il ne choisit jamais vraiment son camp, et il a de bonnes relations avec des économistes se situant dans l'un et l'autre des courants de pensée.

En fait, Maurice Dobb est paradoxalement le seul à accepter de discuter avec Sen du théorème d'impossibilité, et plus généralement d'économie *politique*. Économiste marxiste, il est souvent accusé par les keynésiens et les néo-keynésiens d'être « trop tendre » au sujet de l'économie néo-classique. À cet égard, Sen (1999a, p. 6) rapporte, non sans une certaine ironie, que lorsque Dobb est élu contre Kaldor au Conseil de la Faculté, ce dernier déclare que cette victoire est celle de l'économie néo-classique déguisée — faisant le commentaire suivant à Sraffa : « la théorie de l'utilité marginale a gagné ! »¹⁷⁴. Malgré tout, Sen (*Ibid.*) considère à l'époque Kaldor comme l'un des néo-keynésiens les plus tolérants de Cambridge.

Avec Sraffa, il a l'opportunité d'engager des discussions générales sur la nature de l'économie, de la philosophie et de la politique. Toutefois, Sen n'apprécie pas tellement ses travaux qu'il qualifie d'« ennuyeux » et de « technocratiques », mais heureusement l'« étroitesse » de ses écrits est compensée par son intelligence et la grande variété de ses intérêts (Klamer, 1989, p. 138). Il est d'ailleurs assez mystérieux pour Sen de remarquer qu'aucune de ses idées singulières sur la rationalité, le comportement humain, le rôle de la société dans la formation des valeurs, ou le rôle de la politique dans la

¹⁷⁴ Sraffa a certainement dû confier plus tard à Sen cette anecdote, tout comme il lui a raconté la manière dont s'est déroulée l'arrivée de Dobb (Sen, 1999a, p. 6) : Lorsque Robertson lui propose d'enseigner à Trinity, Dobb répond oui immédiatement... mais culpabilise plus tard de ne pas lui avoir « tout » dit. Peu après, Dobb a envoyé une lettre à Robertson dans laquelle il le prie de l'excuser de ne pas avoir mentionné plus tôt son appartenance au parti communiste, et disant qu'il comprendrait parfaitement si Robertson décidait finalement qu'il n'était pas une personne adéquate pour enseigner aux étudiants à Trinity. Robertson lui a répondu en une phrase : « Cher Dobb, à partir du moment où vous nous annoncez quinze jours avant que vous allez faire sauter la chapelle, il n'y a pas de problème. »

genèse de la théorie économique, ne soit exposée dans ses articles ¹⁷⁵. À cette époque, Robertson a aussi une grande influence sur Sen, notamment à cause de sa critique très argumentée du behaviorisme et son scepticisme envers la notion de « préférence révélée » qui se répand dans la discipline :

L'idée que l'on puisse comprendre les êtres humains uniquement à partir de leurs comportements, et même de leurs comportements non-verbaux, et jamais par la conversation — « ne parle pas, mais observe » —, est tout à fait étrangère à la tradition marshallienne de Cambridge, une tradition que j'ai fini par beaucoup admirer. Le représentant naturel de cette tradition pendant mes études était Dennis Robertson. (Ibid.)

Si la tolérance dans les choix collectifs et la démocratie sont pratiquées à Trinity, Sen craint toutefois de ne trouver personne à Cambridge qui soit très enthousiaste au sujet de la « théorie » du choix social. En conséquence, après l'obtention de sa seconde licence, il se tourne vers un sujet de recherche différent pour sa thèse: « le choix des techniques », ce qui intéresse à la fois Joan Robinson et Maurice Dobb. Robinson termine à ce moment la rédaction de son ouvrage *The Accumulation of Capital* (1956) dans lequel elle tente de préciser le lien entre croissance et répartition en fournissant une alternative au modèle de croissance équilibrée que propose Robert Solow à la même époque. C'est elle qui reprochera le plus à Sen de ne pas s'engager vraiment du côté de la nouvelle orthodoxie néo-keynésienne. En effet, l'intérêt de Sen pour les travaux du néoclassique Arrow ne rencontre aucune sympathie de la part de Robinson. Elle est contre toute idée d'enchevêtrement de la théorie économique et de l'éthique, ce qui peut surprendre étant donné sa passion pour la justice sociale — mais qui correspond tout à fait à l'orthodoxie philosophique de l'époque en économie ¹⁷⁶. Pour cette raison, Sen (1999a, p. 5) n'hésite pas à la qualifier de « très brillante mais totalement intolérante ». En contraste, Sen est plutôt très intéressé par la vision de l'économie selon Dobb, d'autant plus qu'il prend l'économie du bien-être très au sérieux ¹⁷⁷ — il donne d'ailleurs un cours dans ce

¹⁷⁵ Sen, dans l'entretien qu'il accorde à Klammer (Ibid.), déplore le fait suivant : « Sraffa parlait principalement des gens, mais écrivait le plus souvent sur les marchandises ».

¹⁷⁶ Bien que certains économistes empruntent le langage du positivisme logique, puis de l'empirisme logique, il ne s'agit que d'une application approximative et pas toujours consciente de ces positions philosophiques dominantes à l'époque. De manière caractéristique, il se développe un grand scepticisme envers les propositions éthiques, comme l'atteste cette citation de Robinson (1967 [1962], p. 41) — empreinte cette fois de philosophie popperienne : « La grande difficulté dans les sciences sociales [...] pour appliquer la méthode scientifique est que nous n'avons pas encore élaboré une méthode satisfaisante pour réfuter une hypothèse [qu'elle appelle aussi « proposition métaphysique » ou « proposition idéologique »]. Privés de la possibilité de contrôler une expérience, il nous faut nous en tenir à l'interprétation de l'évidence, et toute interprétation implique un jugement ; nous ne pouvons jamais avoir une réponse définitive. Mais parce que le sujet baigne nécessairement dans les sentiments moraux, le jugement se colore de préjugés. »

¹⁷⁷ Dans la préface de *Collective Choice and Social Welfare* (1970a, p. x), Sen exprime sa dette envers Maurice Dobb : « Mon intérêt pour ce problème [le choix social] a d'abord été éveillé par des discussions très stimulantes avec Maurice Dobb quand j'étudiais au Trinity College de Cambridge il y a une quinzaine d'années, discussions que nous avons continuées occasionnellement. »

domaine —, tout comme le très néo-classique Pigou, qui toutefois continue le débat sur la macroéconomie. Par rapport à la théorie du choix social, Sen oppose clairement les attitudes respectives de Robinson et Dobb :

Elle avait adopté naïvement une position positiviste en éthique, et était vite ennuyée par des discussions au sujet du bien-être, des jugements sociaux et des évaluations normatives. Elle voulait me sortir de toute la « bêtise éthique ». Maurice Dobb était beaucoup plus encourageant [...] Il voulait s'assurer que les résultats d'Arrow n'étaient pas [...] « juste de l'algèbre », et me faisait écrire sur leur pertinence en des termes non-formels. (Klamer, Op. Cit., p. 189)

Sen devait donc être assez déterminé pour résister aux reproches de sa directrice de thèse, répondre aux exigences de Dobb et travailler sur le théorème d'Arrow en même temps qu'il rédige sa thèse sur le choix des techniques. Notons toutefois que la position de Sen à cette époque ne peut pas être véritablement comprise en rapport avec les conflits idéologiques qui l'entourent. En effet, l'un des aspects les plus saillants de son caractère consiste toujours en son refus de rejeter complètement une pensée ou d'en accepter dogmatiquement une autre. Il n'est pas contradictoire pour lui d'être admiratif de la rigueur analytique de Robinson tout en orientant sa recherche vers les thématiques néoclassiques. Ceci lui vaudra toute sa carrière, en raison des multiples tensions de ce type qui la traversent, le reproche d'être situé au milieu de la route. À cet égard, sa réponse est toujours la même :

Cela dépend de la manière dont on définit la route. On peut certes la définir de telle manière que je me situe au milieu, mais une partie de mon problème a été de montrer que les gens devraient être sur une route différente. J'essaie véritablement de changer la route. Ma frustration est bien de ne pas avoir eu beaucoup de succès pour déplacer le centre du débat. (Steele, 2001, p. 8)

On peut cependant supposer que Sen et Robinson avaient au moins un point en commun : un intérêt pour la théorie formelle motivé par l'aspect politique des problèmes économiques. Comme Gram et Walsh (1983, pp. 518-519) l'écrivent, « bien que beaucoup des sujets célèbres associés à son nom [...] étaient débattus dans des termes hautement abstraits, l'objectif de ses arguments étaient souvent de rendre explicites les dimensions politiques, morales et sociales des questions économiques discutées qui, selon elle, étaient systématiquement ignorées ». Toutefois, il semble que Sen ait eu peu d'occasion de discuter des aspects politiques et moraux avec Robinson. Tout en reconnaissant que ses discussions avec Robinson étaient toujours passionnées et formatrices, Sen (1994a, p. 1154) regrette son manque d'ouverture et sa manière de toujours centrer la conversation sur ce qu'elle estime être un sujet important. Heureusement, après sa première année de recherche, Sen a suffisamment avancé dans sa thèse sur le choix des techniques pour demander à faire les deux années suivantes en Inde. Il retourne donc à Calcutta, et Amiya Dasgupta — qui enseigne alors la méthodologie à Bénarès — accepte de le diriger. Une fois encore, Sen reçoit de sa part des conseils très éclairants et accepte de discuter des questions éthiques et des fondements philosophiques de la théorie économique (Walsh, 2003, p. 319).

Dans un hommage à Dasgupta, Sen (1994a, p. 1154) insiste sur les qualités importantes de son second directeur de thèse — l'opposant ainsi à Robinson. Ces qualités consistent à « laisser l'étudiant choisir son sujet d'étude », à « lire tout ce qu'on

lui soumet avec la plus grande attention » et à « commenter les arguments présentés en donnant des fondements pour en réexaminer la clarté et la solidité ». Ce soutien que reçoit Sen de la part de Dasgupta concernant ses interrogations éthiques peut néanmoins surprendre lorsque l'on sait que ce dernier a réalisé sa thèse de doctorat avec Lionel Robbins à la London School of Economics entre 1934 et 1936¹⁷⁸ au moment où il défend un point de vue positiviste en économie. Toutefois, comme le note Sen (*Ibid.*, p. 1152), Dasgupta (1983, p. 19) estime que « les problèmes de la théorie économique peuvent finalement être réduits à un choix entre des alternatives résultant de la rareté des ressources, dans la mesure où la rareté est définie en relation aux besoins de la société ». Certes, cette conception reprend l'idée fort débattue de Robbins (1932, p. 15) selon laquelle l'économie est « la science qui étudie le comportement humain comme une relation entre des fins et des moyens rares ayant des usages alternatifs ». Cependant, Dasgupta inclut les questions concernant les « fins » et l'analyse des influences sociales sur la perception des préférences et des objectifs, en particulier afin de saisir les biais institutionnels qui façonnent les préférences individuelles dans un sens ou un autre.

Finalement, Sen termine sa thèse en 1959¹⁷⁹ et il prend la liberté de la soumettre au jury d'un concours entre les étudiants de Trinity College. Il arrive en tête du concours et doit donc choisir entre continuer sa carrière à Calcutta ou à Cambridge. Il revient à Cambridge et le prix qu'il reçoit lui donne quatre années d'entière liberté, soit la possibilité de faire absolument ce qu'il veut sans avoir aucun compte à rendre¹⁸⁰. Sen prend la décision radicale d'étudier la philosophie pendant cette période, ayant toujours été intéressé par la logique et l'épistémologie. Il s'implique rapidement dans la philosophie morale et politique qui lui permet d'aborder selon une autre perspective les sujets de la démocratie et de l'équité, ses premières préoccupations¹⁸¹.

C. Maturation de son intérêt pour la théorie du choix social et premiers travaux

¹⁷⁸ La thèse est publiée en 1942 sous le titre *The Conception of Surplus in Theoretical Economics*. Dasgupta y examine la pertinence de l'idée de surplus à la fois dans la théorie du consommateur et dans l'analyse de la production, passant des cadres ricardien et marshallien à des conceptions moins standards comme celles de « prospérité », de « revenu non gagné » ou ce qu'il appelle la « nature ultime des coûts ». Plus fondamentalement, sa thèse rejette toute tentative de considérer le surplus de manière absolue et estime plutôt que le surplus doit être un guide pour les variations relatives d'opportunités (Sen, 1994a, pp. 1150-1151). Sen y voit une démonstration de la fécondité des mesures relativistes par rapport aux formulations absolutistes.

¹⁷⁹ La thèse de Sen est publiée en 1960 sous le titre suivant : *Choice of techniques: An Aspect of the Theory of Planned Economic Development*.

¹⁸⁰ La même année, il se marie avec Nabaneeta Dev qu'il avait rencontrée trois ans plus tôt alors qu'elle était étudiante en littérature comparée et lui, le plus jeune professeur de l'Université Jadavpur. Pendant quatre ans, ils vivent à Cambridge, aux Etats-Unis, Sen étant professeur assistant au MIT et Dev doctorante à Harvard. Leur premier enfant, Antara, naît en 1963 ; ils auront une deuxième fille, Nandana, quatre ans plus tard. Jusqu'en 1973, Sen travaille principalement à Harvard, au Delhi School of Economics, ainsi qu'à la London School of Economics. Sa femme le suit toujours jusqu'à leur divorce en 1971 — demandé par Sen. Elle est devenue une poétesse et écrivaine très reconnue en Inde.

Malgré cette incursion en philosophie, Sen n'en oublie pas pour autant l'économie puisqu'il passe l'année 1960-61 au Massachusetts Institute of Technology en tant que professeur assistant et trouve là-bas un terrain propice pour sortir du « débat plutôt stérile de Cambridge » (Sen, 1999a, p. 8). Il rencontre en effet Paul Samuelson, Robert Solow, Franco Modigliani, Norbert Wiener. Puis, un été à l'Université de Stanford élargit encore son horizon intellectuel. Lorsqu'en 1963, Sen décide de repartir en Inde, c'est pour devenir professeur d'économie au Delhi School of Economics et à l'Université de New Delhi, où il exercera jusqu'en 1971. Sous la direction de K. N. Raj, il essaie de construire une école performante dans la formation des économistes. Le Delhi School était déjà un bon centre d'études en économie, mais il fait venir de nouveaux professeurs de talent comme son ami Chakravarty. D'autre part, des professeurs d'anthropologie enrichissent la réflexion des étudiants en sciences sociales. Au moment où Sen quitte New Delhi pour rejoindre la London School of Economics, il semble que l'entreprise voulant faire de Delhi School une école reconnue en matière de formation en économie et en sciences sociales soit une réussite (Sen, 1999a, p. 9).

En ce qui concerne la recherche, Sen profite de l'atmosphère intellectuellement dynamique à l'Université de Delhi pour se plonger dans l'étude de la théorie du choix social. L'intérêt qu'il porte à ce sujet s'est d'ailleurs renforcé lors d'un passage à Berkeley en 1964-65, où il a non seulement étudié et enseigné la théorie du choix social, mais où il a également eu l'unique opportunité d'observer quelques pratiques de choix social dans la forme de l'activisme étudiant, « le mouvement pour la liberté de parole »¹⁸² (*Ibid.*, p. 10). La difficulté à son retour de Berkeley est de trouver quelqu'un qui soit intéressé par le choix social en tant que discipline formelle. C'est finalement parmi ses étudiants qu'il trouve des interlocuteurs. Prasanta Pattanaik¹⁸³ soutient notamment une thèse sur la théorie du vote en 1968, et sera en 1969 le co-auteur avec Sen d'un article important intitulé « Necessary and Sufficient Conditions for Rational Choice under Majority Decision ». Progressivement, un groupe de chercheurs en économie, très au point techniquement, et intéressé par la théorie du choix social, émerge au Delhi School.

En fait, la théorie du choix social est très liée à un sujet pour lequel l'intérêt est plus répandu, à savoir l'évaluation des agrégats en économie et la détermination des politiques à mettre en place concernant la pauvreté, l'inégalité, le chômage, le revenu national, le niveau de vie. Amartya Sen est donc très satisfait de voir émerger au Delhi School un certain nombre de théoriciens du choix social en plus de Prasanta Pattanaik,

¹⁸¹ Cette ouverture à la philosophie est très importante pour Sen, d'abord parce que ses principaux domaines d'intérêt en économie relèvent presque de la philosophie (par exemple, la théorie du choix social fait grand usage de la logique mathématique et retire également de nombreux enseignements de la philosophie morale ; de même que les études sur les inégalités et la pauvreté), et surtout parce que la philosophie en soi est une discipline qui lui plaît beaucoup (Sen, 1999a, p. 7).

¹⁸² Dans les années 1960, les étudiants de Berkeley menaient la charge contre la guerre du Vietnam, à l'avant-garde de ce qui allait devenir un mouvement pacifiste, allergique à l'autorité des États. Creuset du mouvement hippie, Berkeley est à l'origine en 1963 du Free Speech Movement, suite à la revendication par Joan Baez de « la liberté de parole et l'abolition de la censure » (Perrin, 2006, p. 1).

¹⁸³ Sa thèse donne lieu à la publication d'un ouvrage en 1971 : *Voting and Collective Choice*.

comme Kaushik Basu et Rjat Deb, qui le suivront par la suite à la London School of Economics, ou Bhaskar Dutta et Manimay Sengupta. Des étudiants travaillent aussi sur d'autres domaines de recherche, mais leur travail est très influencé par le courant du choix social qui se répand à New Delhi.

Sen est convaincu qu'il y a quelque chose d'important à explorer dans ce champ d'étude :

Les approches de l'économie du bien-être à cette période incluaient : d'abord, le rejet positiviste ; deuxièmement, la réalisation de jugements de bien-être hors de l'économie du bien-être [...] ; troisièmement, [...] une concentration sur les comparaisons non conflictuelles uniquement [...] et, quatrièmement, l'examen des fonctions de bien-être social que l'on pourrait employer avec une base informationnelle restreinte [...] Le théorème d'impossibilité d'Arrow montre la pauvreté informationnelle d'un tel cadre. (Klamer, 1989, p. 140)

Il est vrai que l'économie du bien-être telle que l'a dénommée Pigou (1932 [1920]) n'a pas survécu telle quelle à la tendance positiviste qui a submergé l'économie dans les années 1930-40. La nouvelle économie du bien-être est donc apparue avec pour objectif de débarrasser l'économie du bien-être traditionnelle des jugements de valeur, en particulier en abandonnant l'idée de comparaisons interpersonnelles de bien-être. Sur cette base, Arrow (1950, 1951) a lancé la théorie du choix social, visant à mettre au point diverses méthodes abstraites de choix social. Reprenant la « fonction de bien-être sociale » de Bergson (1938) — le cœur de la nouvelle économie du bien-être —, il a finalement abouti à la conclusion que cette fonction ne peut exister, à moins d'être dictatoriale. Bien que les économistes du bien-être nient la portée du résultat d'Arrow sur leur champ d'étude, celui-ci a grandement contribué au déclin de l'économie du bien-être, dont le statut était déjà très précaire.

Sen entend non seulement montrer la pertinence du théorème d'Arrow en économie du bien-être, mais il veut également ôter le caractère douteux de cette discipline. Pour lui, cela passe par la démonstration qu'une réflexion éthique sur les fondements de l'économie du bien-être est nécessaire pour sortir de l'impasse. Sans percevoir encore clairement les enjeux principaux de sa contribution en cours d'élaboration, il sent que la « base informationnelle » est une question centrale et oriente ses recherches dans cette direction (Swedberg, 1999, p. 254). Sen publie donc en 1970 son ouvrage *Collective Choice and Social Welfare* reprenant ses différents travaux autour du fameux théorème d'Arrow et en lien avec l'économie du bien-être. Il revient ainsi à la question générale qui l'avait préoccupé pendant son adolescence au Presidency College, à savoir : un choix social raisonnable est-il possible étant donné les différences entre les préférences individuelles, incluant les intérêts et les jugements de valeurs ? En posant cette question, Sen (1999d, p. 349) sait bien qu'il peut y avoir autant de préférences que d'individus, mentionnant qu'« Horace avait déjà remarqué cette éventualité il y a très longtemps »¹⁸⁴.

La plupart des analyses de *Collective Choice and Social Welfare* sont le fruit de recherches effectuées à Delhi. Mais la forme finale de l'ouvrage est en grande partie conditionnée par le cours sur la justice sociale qu'il donne à Harvard en 1968-1969¹⁸⁵, où les rencontres avec Kenneth Arrow lui-même et John Rawls lui donnent un éclairage supplémentaire. Arrow et Rawls ont lu entièrement la première version du manuscrit,

contribuant à son amélioration selon leurs affinités et compétences respectives. Ceci explique en partie l'approche présentée dans la version finale :

La théorie du choix social appartient à plusieurs disciplines. L'économie est l'une d'elles, mais ce n'est pas la seule. Si cet ouvrage fait partie d'une série de « textes économiques formalisés », il n'est pas pensé comme le traitement d'un problème exclusivement économique. En effet, l'approche de ce livre est basée sur la croyance que le problème ne peut pas être discuté de manière satisfaisante si on le confine au domaine économique. Le choix collectif est un aspect crucial de l'économie (notamment en économie du bien-être, dans les théories de la planification ou l'économie publique), mais c'est un sujet très lié à la science politique, en particulier à la théorie de l'État et à la théorie des procédures de décision. Il y a également un aspect philosophique très important, relevant de l'éthique et surtout de la théorie de la justice. (Sen, 1970a, p. ix, nous soulignons)

Sen donne également à Harvard un cours commun avec Stephen Marglin et Prasanta Pattanaik au sujet du développement et de la politique économique. Cette expérience renforce son implication dans la théorie du choix social pur, puisque Marglin et Pattanaik sont tous les deux très intéressés par l'examen des connexions entre cette théorie et les autres domaines en économie. Ce n'est en tout cas pas Joan Robinson qui encourage Sen dans cette direction. Au contraire, il semble qu'elle continue à tenter de l'éloigner de l'économie du bien-être qui n'est pour elle que « non sens » et « bêtise éthique ». Elle considère même que la nouvelle économie du bien-être pousse encore plus loin la bêtise avec son aspect positiviste et ses méthodes logico-mathématiques. Ce point de vue transparaît implicitement dans le passage suivant de son ouvrage de 1962 :

Quels sont alors les critères d'une proposition idéologique, par opposition à une proposition scientifique ? D'abord, si une proposition idéologique est traitée d'une façon logique, elle se transforme soit en un gargouillement dépourvu de signification, soit en un cercle vicieux. [...] On ne peut jamais démontrer l'inexactitude d'une telle proposition, car chaque argument est poussé jusque dans ses contradictions ; elle se prétendra vraie par définition. Toute proposition métaphysique vise à exprimer la réalité, mais elle ne peut rien nous apprendre. Si nous adoptons le critère du professeur Popper (1959) concernant les propositions des sciences expérimentales susceptibles d'être faussées par l'évidence, nous dirions que ce n'est pas une proposition scientifique. (Robinson,

¹⁸⁴ Sen ne précise rien de plus sur cette idée d'Horace. Toutefois, on peut penser que Sen s'appuie sur une lecture des Epîtres où Horace (1961a, p. 40) parle du peuple comme d'un « monstre à mille têtes » et, plus clairement encore, un passage où Horace (1961b, p. 170) remarque que les hommes n'ont ni les mêmes admirations, ni les mêmes goûts : « Il me semble voir trois convives en désaccord, dont les palais différents réclament les mets les plus divers. Que vous donner ? Que ne pas vous donner ? Ce que tu refuses, un des deux autres le désire ; ce que tu recherches est précisément ce qui leur paraît, à l'un et à l'autre, aigre et odieux. » Par ailleurs, cette référence à celui que l'on considère souvent comme le « poète du juste milieu, ennemi de l'excès en toute chose », ou un « esprit ami de la mesure » (Hellegouarc'h, 2001, p. xiii et xiii) est assez significative de la posture de Sen.

¹⁸⁵ Comme Sen (1999a, p. 8) le rapporte, ce cours commun était un succès à la fois parce qu'on y discutait de nombreuses questions importantes, et parce qu'il impliquait un cercle remarquable de participants [...] attirant les économistes et les philosophes renommés de la région de Harvard ». Et en effet, dans sa préface, Sen (1970a, p. x) fait notamment référence à la participation de Franklin Fisher, Allan Gibbard, Howard Raiffa, Jerome Rothenberg, Ross Star ou David Starett.

1967 [1962], pp. 9-10)

Au moment où Sen rédige son ouvrage sur la théorie du choix social, elle fait une ultime tentative et lui envoie une lettre pour lui rappeler sa soi-disant promesse : « une fois le livre terminé, il reviendrait aux choses sérieuses ». Évidemment, si tant est que Sen ait un jour prononcé ces mots, ce ne pouvait être qu'une remarque humoristique dans l'espoir d'une réconciliation avec sa directrice de thèse (Klamer, 1989, p. 139). Pour Walsh (2003, p. 319), il est cependant assez ironique que Sen se soit voué à un tel travail en théorie du choix social lorsque l'on sait que ses deux influences cambridgienne — Robinson et Sraffa qui ont marqué Sen par la rigueur analytique de leur argumentation — ont toujours cherché à l'éloigner de ce genre de problématique néoclassique. Toutefois, Walsh ajoute plus loin (*Ibid.*, p. 320) que Cambridge a offert une autre influence à Sen : celle de Dobb.

En effet, l'économie politique de Dobb représente un véritable modèle pour lui, puisqu'elle « implique le rejet de l'économie étroite et doctrinaire » (Sen, 1987i, p. 912). On peut retrouver les traces de Dobb dans de nombreux travaux de Sen, notamment en ce qui concerne son argumentation en faveur de la richesse descriptive. Dans notre première partie, nous avons vu à quel point la richesse descriptive est un principe important pour Sen ; il apparaît maintenant que cette position lui vient de Dobb :

Dobb voyait la signification de la théorie de la valeur travail [...] pas tant en termes de prédiction, ni en termes de ses implications directes, mais dans la richesse de la description du monde du travail, de la production et de l'échange qu'elle offrait. J'ai trouvé cet argument très persuasif, et j'ai également défendu l'idée que le besoin d'une description plus riche est assez pressant dans un sujet comme l'économie, malgré les inclinaisons minimalistes de l'économie contemporaine. (Sen, 2005d, p. 108)

Mais, le rôle de Dobb a surtout été décisif pour le commencement des recherches de Sen en théorie du choix social puisque, nous l'avons vu, c'est le seul à avoir pris le temps de discuter avec Sen des implications du théorème d'Arrow. Walsh (*Ibid.*) estime que Dobb voyait clairement, d'une part, que ce théorème serait une barrière importante à la possibilité de défendre des politiques sociales rationnelles et, d'autre part, que Sen avait les talents nécessaires pour lui ôter cette portée néfaste. En outre, Dobb (1971 [1969]) publie lui-même un ouvrage sur la manière dont le bien-être social est traité par les économistes — comparant le traitement qu'en ont fait les néoclassiques et les socialistes. Sen semble avoir contribué grandement à sa réflexion, comme Dobb (*Ibid.*, p. 8) le souligne. Dans cet ouvrage, il discute le contenu des théorèmes énoncés par les économistes, montrant que « les subtilités formelles [...] servent généralement de couverture à de graves déficiences logiques » (*Ibid.*, p. 7). Il contraste donc avec « la tendance des socialistes, du moins ceux d'obédience marxiste, [...] à rejeter la question en bloc, en l'accusant de faire partie de l'héritage illusoire de l'école « marginaliste » [...] qui, sous prétexte de maximiser la satisfaction, ne pensait qu'à justifier la libre concurrence et le libre marché » (*Ibid.*, pp. 11-12). Si l'objectif de Dobb n'est pas tant de faire progresser l'économie du bien-être que de considérer les problèmes des économies socialistes d'un œil neuf, il a sans aucun doute été un interlocuteur très stimulant pour le jeune Sen. Son regard de marxiste non dogmatique et sa volonté de débarrasser la théorie économique du bien-être « des formulations ambiguës et des questions sans fondement » ont dû contribuer à élargir la perspective de Sen sur les travaux d'Arrow et

rendre ses travaux originaux.

Section II. La démocratie capturée dans le cadre arrowien ?

Le « théorème d'impossibilité » d'Arrow a soulevé un intérêt immédiat et intense (et provoqué une littérature massive en réponse, incluant beaucoup d'autres résultats d'impossibilité). Il a aussi mené au diagnostic d'une profonde vulnérabilité du sujet, éclipsant le programme immensément constructif d'Arrow pour développer une théorie du choix social systématique pouvant effectivement fonctionner. Amartya Kumar Sen, 1999d, p. 351

Bien que Sen (1987h, p. 383) fasse remonter les origines de la théorie du choix social aux analyses d'intellectuels français du XVIII^{ème} siècle — soit à Borda et Condorcet —, il considère que sa forme moderne fut initiée par Arrow (1951) à partir du concept de « fonction de bien-être social » introduit par Bergson (1938). L'article de 1950 publié par Arrow sous le titre « A Difficulty in the Concept of Social Welfare », ainsi que la monographie qui a été publiée l'année suivante ont à la fois sonné le glas de la nouvelle économie du bien-être et fondé la théorie du choix social¹⁸⁶. En effet, si les travaux d'Arrow trouvent leur inspiration dans deux littératures préexistantes — l'économie du bien-être et l'étude des procédures de vote —, la plupart des spécialistes de la théorie du choix social s'accordent à reconnaître dans ses publications l'acte de naissance de cette théorie. En un temps record, ce nouveau sujet s'établit fermement comme discipline avec l'ambition de donner un cadre formel très général à la formulation de l'optimum social (Fleurbaey, 2000). Les implications sont larges et immédiates en économie, en philosophie, en politique, et dans les autres sciences sociales. Les réponses au théorème d'Arrow prennent diverses formes : des tentatives de réfutations à la résignation défaitiste, en passant par la proposition de solutions ou la suggestion de compromis (Sen, 1985f, p. 1764).

La littérature formelle sur le choix social peut être sujette à une grande variété d'interprétations. On peut l'envisager comme une volonté de construire ou de définir une « rationalité collective », mais cela s'est généralement limité à la désignation de constitutions par le vote. Pour cette raison, il est souvent fait référence à Borda et Condorcet, qui sont à l'origine d'une polémique sur la méthode de décompte des votes¹⁸⁷. Dans ce cas, la préoccupation première qui subsiste est celle de « la cohérence des prises de décision dans un groupe » (Sen, 1999d, p. 351).

Mais selon une autre interprétation, « la théorie du choix social est aussi, et plus généralement, un examen conceptuel des théories normatives de la société — théories qui caractérisent les états censés être meilleurs d'un point de vue social » (Seabright,

¹⁸⁶ Le « théorème d'impossibilité » est issu de la thèse de doctorat d'Arrow sur laquelle est basée sa monographie de 1951. C'est donc un jeune économiste qui élabore un résultat aussi important que dévastateur. Son analyse devient immédiatement un « classique » auquel doivent se référer les théoriciens du bien-être, mais aussi les philosophes politiques et moraux. La nouvelle économie du bien-être en particulier se trouve fondamentalement remise en cause. Même les théoriciens qui ne tiennent pas compte du résultat d'Arrow mentionnent le fait que ce résultat est ignoré. C'est par exemple le cas de Little (1957, p. v) qui remarque, dans la préface de la seconde édition de sa *Critique of Welfare Economics*, qu'il n'avait pas pris en compte l'ouvrage d'Arrow, ce qui pour Sen (1985f, p. 1764) représente un hommage indirect à l'influence et à l'importance des travaux d'Arrow.

1989, p. 365). Autrement dit, il s'agit d'étudier comment les jugements délivrés par ces théories dépendent de propriétés concernant les états en question, telles que les préférences des individus membres de la société. Ce deuxième aspect la rattache étroitement à la problématique de l'économie normative et trouve cette fois son origine dans la philosophie utilitariste de Bentham (1789). En effet, aucune approche n'a eu autant d'influence en économie normative — constituée sous forme d'économie du bien-être — que l'utilitarisme.

Ainsi, les origines de la théorie du choix social peuvent être retrouvées dans deux sources distinctes, apparues à peu près à la même période en France et en Angleterre. D'un côté, l'objet privilégié serait les procédures de vote, de l'autre, la répartition sociale des ressources économiques. Si différents soient ces deux corps de doctrine, ils sont semble-t-il tous deux à l'origine de la forme radicale d'individualisme méthodologique qui caractérise la théorie du choix social :

Dans l'un et l'autre cas, en effet, l'effort de compréhension de la vie publique passe par le compte exact des contributions individuelles. Qu'il s'agisse de calculer une somme d'utilités ou de percer à jour les secrets des procédures de vote, tout procède, ici, de l'agrégation des jugements, des états ou des actions des personnes. (Picavet, 1996, p. 411)

Nous reviendrons donc sur la manière dont s'est constituée la théorie moderne du choix social depuis les travaux précurseurs d'Arrow (1950, 1951). Il est pour cela nécessaire de présenter l'état de l'économie normative — si tant est que l'on puisse véritablement utiliser cet adjectif pour la nouvelle économie du bien-être —, au moment où Arrow s'intéresse au concept de « fonction de bien-être social ». Les travaux d'Arrow sont en effet révélateurs d'une tendance en économie qui consiste à aller dans le sens de la « volonté de tous ». L'idée que l'on doive fonder tout jugement de bien-être social d'un point de vue individualiste est alors dominante (A). Arrow cherche alors à élaborer une fonction de bien-être social de manière axiomatique, qui permettrait d'aboutir à une préférence sociale démocratique selon le modèle du vote (B). Son résultat d'impossibilité, souvent perçu comme l'impossibilité d'émettre des jugements et de faire des choix collectifs démocratiques, s'avère pour Sen être le résultat d'une mauvaise représentation des exigences démocratiques (C).

A. L'affirmation d'un point de vue individualiste dans l'évaluation du bien-être social

Centrée autour du concept de *fonction de bien-être social*, introduite par A. Bergson (1938), la théorie du choix social peut être perçue comme un effort de construction et

¹⁸⁷ Le climat intellectuel de cette période était celui des Lumières européennes, soit un intérêt fondamental pour la construction raisonnée d'un ordre social. La motivation de ces premiers théoriciens du choix social était d'éviter à la fois l'instabilité et l'arbitraire des arrangements sociaux. Leur ambition se concentrait sur le développement d'un cadre conceptuel pour les décisions rationnelles et démocratiques d'un groupe en tenant compte des préférences et des intérêts de ses divers membres. Cependant, ces recherches ont abouti à des résultats plutôt pessimistes, dont le « paradoxe de Condorcet » est le plus connu (Sen, 1999d, p. 351). Ainsi, la démocratie n'apparaît pas plus rationnelle qu'une autre procédure ; seuls des arguments moraux, politiques, voire historiques, peuvent la justifier.

d'amélioration des outils d'évaluation. En effet, dans l'esprit de Bergson (1938, p. 417), la valeur des fonctions de bien-être social « dépend de toutes les valeurs qui peuvent être considérées comme affectant le bien-être ». Cette perspective a parfois laissé penser qu'il s'agissait d'une sorte de représentation du « bien commun ».

Cependant, comme le note Picavet (1996, p. 287), le problème général du choix collectif doit être posé à un autre niveau, qu'il considère comme moins « naïf » : celui de l'examen des *conditions de possibilité* de telles représentations. Et il est vrai que le théorème d'Arrow (1950), qui constitue l'acte de naissance de la théorie du choix social, a souvent été interprété comme une remise en cause du mode de représentation du bien-être collectif chez Bergson et Samuelson. Ceci nous conduit à une autre conception de la théorie du choix social, qui ne serait plus d'offrir un jugement éthique, mais de « clarifier les questions en signalant les conséquences et les incompatibilités » (Hylland, 1986, p. 57). Autrement dit, « la théorie pure des choix collectifs se présente en fait comme l'étude formelle des procédures réelles ou virtuelles d'agrégation des préférences, jugements ou actions (votes, par exemple) des individus » (Picavet, 1996, p. 419). Pour cette raison, on parle aussi de la construction ou de la définition d'une rationalité collective.

Pour bien comprendre la manière dont s'est formée la théorie du choix social, il est important de revenir sur deux points : d'une part, l'orientation bien précise, qui est aussi un parti pris fondamental, dans la manière de concevoir le concept de « fonction de bien-être social » depuis Bergson (1938) (a) ; d'autre part, les raisons qui ont menées Arrow (1950, 1951) à utiliser ce concept pour les questions de choix social (b).

a. L'orientation individualiste de la fonction de bien-être social

Le concept de *fonction de bien-être social* fut d'abord introduit par Bergson et défini d'une manière très générale : $W(\cdot)$, dont la valeur « dépend de toutes les valeurs qui peuvent être considérées comme affectant le bien-être » (Bergson, 1938, p. 417). Si l'information pertinente quant aux états sociaux de l'ensemble X peut être obtenue, alors une telle fonction de bien-être social peut être considérée comme une fonction à valeur réelle définie pour X . Si la question de la représentation numérique n'est pas soulignée, une telle fonction aboutit à un classement R de X (Sen, 1986a, pp. 1074-1075).

Au milieu de son article, Bergson (1938, pp. 318-319) mentionne l'existence d'un sous-ensemble E de fonctions satisfaisant « les propositions à valeur fondamentale de préférence individuelle ». Il s'agit alors de fonctions de bien-être social à caractère individualiste¹⁸⁸ prenant la forme suivante :

$$E = W(u_1, \dots, u_v)$$

Dans cette expression, les u sont les fonctions de satisfaction (ou indicateurs de choix) des v individus constitutifs du groupe ou de la société. Cette fonction résume, ou si l'on préfère, implique un ensemble détaillé de jugements de valeur concernant la manière

¹⁸⁸ Cette fonction est dite de type individualiste car elle a pour arguments les indicateurs individuels d'utilité (ou de satisfaction) d'un groupe bien défini d'individus ; autrement dit les préférences individuelles sont « prises en considération » (de V. Graaff, 1970, Terminologie). Mais, elle peut inclure d'autres types d'informations.

dont le bien-être d'un individu doit être « additionné » à celui d'un autre (de V. Graaff, 1970, p. 9). L'objectif est bien sûr de fonder la fonction de bien-être social sur des jugements de valeur suffisamment généraux et susceptibles de faire l'objet d'une large approbation, ce sans quoi l'intérêt des conclusions ne serait partagé que par ceux qui acceptent les jugements sous-tendant la fonction W telle qu'on a réussie à la caractériser.

Alors que l'idée d'une fonction de bien-être social est venue de Bergson, l'utilisation d'une telle fonction a été véritablement inaugurée par Samuelson (1947). Ce dernier lui a en effet appliqué différents critères qu'elle semblait devoir satisfaire. Chez Samuelson, par exemple, le caractère individualiste est établi comme suit :

Si un mouvement laisse un individu sur la même courbe d'indifférence, alors la fonction de bien-être social reste inchangée, et le raisonnement est similaire pour une augmentation ou une diminution. (Samuelson, 1947, p. 223)

Autrement dit, Samuelson utilise le critère de Pareto (1929), défini d'une manière telle qu'il inclut la condition d'indifférence parétienne. Ainsi, il ne doit pas être possible d'accroître le niveau de bien-être d'un individu quelconque sans du même coup, diminuer celui d'au moins un autre. Le recours au critère de maximisation de bien-être social formulé par Pareto quelques temps plus tôt semble en effet être le jugement de valeur le moins critiquable et le plus consensuel dans le contexte des années 1940-50. Il est maintenant bien connu que, dans les années trente, l'économie du bien-être — alors largement fondée sur l'utilitarisme classique dont la préoccupation était l'*utilité totale* d'une société — s'est vue sévèrement remise en cause sous l'influence du positivisme¹⁸⁹. Les arguments, présentés par Lionel Robbins notamment, ont amené la plupart des économistes à considérer les comparaisons interpersonnelles d'utilité comme non scientifiques, puisque « tout esprit est impénétrable à tout autre esprit et aucun dénominateur commun de sentiments n'est possible » (Robbins, 1938, p. 636).

Or, à partir du moment où il y a un consensus sur l'impossibilité de procéder à des comparaisons interpersonnelles de bien-être, le bien-être social n'est alors qu'un ensemble hétérogène de bien-être individuels. On a finalement qualifié de « nouvelle économie du bien-être » l'ensemble des travaux entrepris à partir des *classements* individuels d'états sociaux — autrement dit sur la base des préférences — et non plus sur la base des *niveaux* de bien-être individuels¹⁹⁰. Dès lors, si le niveau de bien-être de certains individus augmente — au sens où la situation sociale actuelle est mieux classée par eux que la situation sociale précédente — et si parallèlement le niveau de bien-être d'autres individus diminue — au sens où la situation sociale actuelle est moins bien classée par eux que la situation sociale précédente — nous ne sommes plus alors en mesure de déterminer comment le bien-être social a varié. Cette constatation aboutit

¹⁸⁹ La phase « positiviste » de l'économie du bien-être est une tendance qui se développe, à la fin des années trente, sous l'influence de Lionel Robbins (1932), qui revendique l'incompatibilité de l'éthique et de l'économie. Bien que certains économistes empruntent le langage du positivisme logique, puis de l'empirisme logique, il ne s'agit que d'une application approximative et pas toujours consciente de ces positions philosophiques dominantes à l'époque.

¹⁹⁰ La naissance de la « nouvelle économie du bien-être » marque l'abandon de la caractérisation du bien-être collectif comme la somme des utilités cardinales des individus constitutifs du groupe ; c'est aussi ce que l'on a appelé « le passage du cardinalisme à l'ordinalisme ».

assez naturellement à l'utilisation du critère de Pareto.

Il n'est donc pas étonnant que la fonction de bien-être social de « Bergson-Samuelson » soit souvent considérée comme inutile par ceux qui, dans un autre contexte, estiment cruciales les comparaisons interpersonnelles d'utilité, puisqu'elle est manifestement définie pour une conception ordinale de l'utilité. Toutefois, comme le rappellent Fleurbaey et Mongin (2004, p. 7), Bergson et Samuelson ont plusieurs fois rappelé que les comparaisons interpersonnelles étaient nécessaires pour définir le bien-être social :

En économie du bien-être, l'objection est faite non aux comparaisons interpersonnelles, mais envers l'affirmation selon laquelle ces comparaisons peuvent être faites sans introduire de présupposés éthiques. (Bergson, 1954, p. 245) Il n'y a pas moyen d'éviter de tels jugements interpersonnels si nous sommes supposés munis d'un classement éthique complet de tous les états du monde. (Samuelson, 1981, p. 234).

Ces affirmations claires peuvent sembler contradictoires avec leur revendication parallèle pour l'utilisation des préférences individuelles ordinales non comparables. Mais la contradiction s'évapore lorsque l'on comprend que Bergson et Samuelson ont en tête des comparaisons de richesses, de positions économiques, ou même de courbes d'indifférence, mais pas d'utilité. Pour eux, il est évident que, sans jugement sur la répartition, il ne peut y avoir de classement complet des états sociaux.

b. L'utilisation d'une fonction de bien-être social pour une théorie du choix social

Le problème de savoir si, pour un ensemble donné d'indicateurs individuels d'utilité ordinaux, W est mesurable n'a pas encore reçu de réponse au moment où Arrow se penche sur la question. Toutefois, les travaux classiques d'Arrow ne s'orientent pas explicitement vers la notion de « bien-être social », ils concernent plutôt la « prise de décision sociale ». Mais selon Arrow (1963, pp. 2-3), une telle procédure requiert de satisfaire « la condition de rationalité » qu'il identifie à une « maximisation de quelque sorte ». Ian Little (1952) objecte alors qu'une règle pour la prise de décision sociale n'est pas la même chose qu'un jugement de bien-être — puisqu'un jugement de bien-être requiert qu'une personne soit juge. Dans la seconde édition de son ouvrage fondateur, Arrow (1963, p. 106) accepte la critique, mais il ajoute que, dans sa conception, un processus de décision sociale sert d'explication à toute idée intuitive de bien-être social. Il n'y a donc pas chez Arrow (1951, 1963) de réelle prise en compte des implications que peuvent avoir les diverses interprétations de la théorie du choix social.

En fait, Arrow est amené à se consacrer à la question du choix social à l'occasion de l'analyse de la maximisation du profit au sein d'une firme dont les propriétaires ont des préférences divergentes concernant les choix d'investissement¹⁹¹. Sa recherche est d'autant plus motivée qu'en 1948, Olaf Helmer, un logicien de la RAND Corporation¹⁹², s'interroge sur la légitimité de l'application de la théorie des jeux aux relations

¹⁹¹ Pour sa réflexion, Arrow se fonde sur l'ouvrage de Hicks (1939a), *Value and Capital*, mais cherche à savoir de quelle manière une décision peut être prise dans une firme ayant plusieurs propriétaires au lieu d'un seul comme le postule Hicks.

internationales — les « joueurs » étant des pays, et non des individus — et demande au jeune doctorant Arrow : « En quel sens peut-on affirmer que des collectivités ont des fonctions d'utilité ? » (Sen, 1985f, p. 1766). Pour cette raison, Arrow se tourne vers l'analyse fondatrice de Bergson (1938). C'est en voulant exposer la notion de « fonction de bien-être social » à Helmer qu'il se convainc qu'il n'y a pas de méthode satisfaisante pour agréger un ensemble de classements et en obtenir un seul¹⁹³. D'un point de vue méthodologique, nous pouvons remarquer que si la notion technique associée au concept de choix social est la « fonction de choix social », un parti pris idéologique entraîne Arrow directement vers la « fonction de bien-être social ». En effet, comme nous l'avons mentionné, Arrow considère que les décisions sociales sont équivalentes aux jugements issus de théories sur le bien social. Ainsi, la fonction de choix social est équivalente à une fonction de bien-être social.

Définir le bien-être collectif n'est cependant pas chose aisée. De V. Graaff (1970, pp. 7-9) distingue trois façons de passer du bien-être individuel au bien-être d'un groupe, lesquelles conduisent à trois concepts qualitativement différents. Il qualifie le premier concept de « paternaliste », dans le sens où le bien-être du groupe est défini par une autorité sans considération pour les préférences des membres constitutifs de ce groupe. Autrement dit, l'État, ou l'autorité paternaliste¹⁹⁴, a ses propres conceptions concernant le bien-être du groupe et ne se soucie pas des conceptions des individus concernés. Cette version paternaliste n'est en général pas l'approche privilégiée par les économistes du bien-être. Le second concept de bien-être collectif se rattache à ce que l'on appelle « l'impossibilité de procéder à des comparaisons interpersonnelles de bien-être ». Le bien-être du groupe est bien en relation avec les bien-être individuels, mais on ne peut considérer qu'il y a amélioration que si aucun des membres ne voit son bien-être individuel diminuer. Le troisième et dernier concept identifié par de V. Graaff est toujours en lien avec les conceptions individuelles, mais assume l'application de comparaisons interpersonnelles de bien-être, soit de jugements de valeurs aux différents bien-être individuels, et leurs implications concernant le bien-être collectif.

Arrow retient bien sûr le second concept qui est aussi la fonction de bien-être social de Bergson-Samuels. Sa formulation reflète parfaitement trois propositions qui caractérisent l'économie orthodoxe de l'époque :

1. Puisque nous nous intéressons au problème de savoir comment un individu formulerait un choix si on lui donnait la possibilité de choisir, la mesurabilité de l'utilité est hors du domaine de nos préoccupations, tout au moins tant que la fonction d'utilité se borne à décrire des choix. 2. L'« utilité », la « satisfaction », le

¹⁹² La RAND Corporation est créée à l'été 1948 pour rassembler les chercheurs américains spécialistes de l'analyse stratégique afin d'améliorer l'analyse des relations et des conflits internationaux. On y trouve en particulier tous les grands noms de la théorie des jeux. Arrow en deviendra l'un des piliers. (Postel, 2003, p. 67)

¹⁹³ En trois semaines, le théorème d'impossibilité est établi, preuves à l'appui. Arrow change alors le sujet de sa thèse afin de mettre en valeur sa nouvelle trouvaille et envoie une brève exposition du résultat au *Journal of Political Economy*, à la demande de l'éditeur. (Sen, 1985f, p. 1766)

¹⁹⁴ Il peut par exemple s'agir du chef de famille si l'on s'intéresse au bien-être d'un ménage.

« bien-être individuel » sont des notions qui n'ont pas besoin, nécessairement, d'exister. Dire que l'utilité, ou la satisfaction, ou le bien-être individuel est plus élevé(e) dans une situation que dans une autre est simplement une façon de dire comment l'individu formulerait son choix. 3. Les mêmes jugements de valeur sont nécessaires pour passer des choix individuels au bien-être collectif, qu'une chose ou qu'une quantité appelée « utilité » existe ou non, qu'elle soit mesurable ou non. (V. Graaff, 1970, p. 39, nous soulignons)

Les fonctions utilitaristes de Bergson et Samuelson sont ainsi le point de départ de la réflexion d'Arrow et l'occasion de marquer une rupture méthodologique importante. En effet, la théorie du choix social s'inscrit au départ dans les traditions de philosophie économique que sont l'hédonisme et l'utilitarisme (Arrow, 1963, chapitre II). Toutefois, l'utilité ne s'exprime plus directement ; elle sert à fonder les préférences. Telle est la rupture fondamentale véritablement accomplie par Arrow.

B. Le vote : « modèle » de choix social et cadre analytique pour l'évaluation du bien-être collectif

Les travaux fondateurs d'Arrow apparaissent donc dans un contexte où l'« utilité », la « satisfaction », le « bien-être individuel » n'ont plus véritablement de signification si ce n'est pour indiquer comment l'individu formulerait son choix. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que la théorie du choix social soit perçue comme l'héritière de deux traditions : *l'utilitarisme*, mais surtout *la théorie du vote*. En effet, l'utilité ne s'exprime plus directement, mais sert à fonder les préférences, ce qui constitue une rupture avec la première. Par ailleurs, Arrow cherche à agréger des préférences individuelles portant sur des états sociaux, afin de déterminer une préférence collective sur ces mêmes états, rappelant inévitablement les anciens travaux de Condorcet (1785) et de Borda (1781). Arrow (1951) s'attaque, il est vrai, au problème général du bien-être social, mais il mentionne que le cadre d'analyse s'applique aussi bien à des problèmes plus restreints comme des élections politiques.

Selon Sen (1999d, p. 352), cette orientation de l'économie du bien-être a réduit plus encore la base informationnelle déjà limitée du calcul benthamien et la méthode s'est clairement rapprochée de celle utilisée par Borda et Condorcet. En effet, l'utilisation des classements d'utilité de différentes personnes sans comparaison interpersonnelle procède de la même démarche que l'utilisation d'informations sur le vote pour faire des choix sociaux. Que l'on parle de théorie du « choix » social, et non plus d'économie du bien-être, est à cet égard très significatif. Selon Sen (1993, p. 48), cette concentration sur ce qu'il appelle l'aspect « mécaniste » de l'économie est allée de pair avec une vision très étroite de l'éthique. Il va même jusqu'à estimer « probable que le critère utilitariste [réduit à une version extrêmement simplifiée] ainsi que le critère d'efficacité de Pareto [aient] obtenu un grand succès parce qu'ils ne mettaient guère à l'épreuve l'imagination éthique de l'économiste traditionnel » (*Ibid.*).

Picavet (1996, p. 384), quant à lui, voit une vertu *unificatrice* dans l'approche arrowienne, puisque des problèmes aussi différents que l'évaluation d'une procédure de vote ou l'analyse de l'équité dans la distribution d'un bien peuvent être ramenés aux mêmes principes, et étudiés au moyen des mêmes instruments. Cependant, cette

unification ou ce « progrès vers l'unité des savoirs passe ici par la promotion d'un certain schème, ou d'une classe de situations, au rang de « modèle » ou, pour employer une autre terminologie, d'exemple paradigmatique » (*Op. Cit.*, p. 385). Sans aucun doute, le vote fait ici figure de « modèle » ; c'est en tout cas ce qu'annonce Arrow (1952)¹⁹⁵. Partant, Arrow ramène tout problème de choix collectif à la seule logique des procédures de vote.

Il s'agit d'un parti pris méthodologique dont les implications sont fortes. D'un côté, cela permet de « tirer parti de l'analyse mathématique, dans la mesure où les choix collectifs se trouvent ramenés à des éléments qui se prêtent à une formalisation assez naturelle » (Picavet, 1996, p. 388). En effet, le vote offre l'exemple d'une procédure toute « mécanique » d'agrégation des préférences ou des actes : un événement collectif prend forme à partir d'événements individuels qui le déterminent complètement. D'un autre côté, cet avantage n'est pas sans contrepartie puisqu'il implique la *réduction* de l'objet d'étude à ses seules propriétés mécaniques. Pourtant, même le sens du vote, comme le note Picavet (*Op. Cit.*, p. 389) « provient de son insertion dans la vie publique, et il serait abusif [...] de réduire cette dernière à l'accumulation des procédures de décision ».

Nous allons donc présenter la manière dont Arrow (1951) tente de formaliser l'idée de rationalité du citoyen, tout en cherchant à établir une procédure axiomatique permettant de déterminer ce que serait une préférence sociale dans un état démocratique (a). Cette démarche aboutit à l'impossibilité d'obtenir cette préférence sociale démocratique, si l'on se fonde sur des préférences « absolument » individuelles (b).

a. Axiomatiser la rationalité du citoyen et ses droits dans une démocratie

Arrow s'attache donc à établir une méthode permettant d'agrèger des préférences individuelles portant sur des états sociaux, afin de déterminer une préférence sociale sur ces mêmes états, et selon une méthode préservant la rationalité des choix individuels. Il se concentre sur le problème le plus global du bien-être social, dans lequel X est l'ensemble des états sociaux envisageables, la population est l'ensemble de la collectivité publique, et les préférences individuelles représentent les opinions individuelles sur les états sociaux. Mais il mentionne que le cadre d'analyse s'applique aussi bien aux problèmes plus restreints d'élections politiques, de gestion de club, ou de définition de fonction de bien-être social dans lesquelles seules les préférences auto-centrées [tastes] comptent, à l'exclusion des préférences impersonnelles [values] (Fleurbaey, 2000, pp. 3-4). Pour définir la rationalité des choix individuels, Arrow reprend les définitions standards d'un choix cohérent et logique, ce qui se traduit par une relation binaire complète déclinée en trois axiomes. L'encadré qui suit reproduit la liste des trois axiomes de la rationalité individuelle retenus par Arrow.

Les trois axiomes de la rationalité individuelle chez Arrow : Un individu i est rationnel si et seulement si ses préférences respectent les axiomes suivants : Axiome I (complétude) : quels

¹⁹⁵ Dans un article publié en français dans le volume 5 d'*Economie Appliquée*, intitulé « Le principe de rationalité dans les décisions collectives », Arrow (1952) souligne la capacité de la théorie du choix social à ramener un grand nombre de situations de décision au modèle le plus simple que l'on puisse imaginer : celui du vote.

que soient x et y : « $x R_i y$ » ou « $y R_i x$ ». Axiome II (transitivité) : quels que soient x , y et z , si « $x R_i y$ » et « $y R_i z$ », alors « $x R_i z$ ». Axiome III (réflexivité) : quel que soit x , « $x R_i x$ ».

Précisons que x et y sont des alternatives, et R est une relation de préférence individuelle purement ordinale signifiant « est préféré à » ou « est indifférent à », soit l'équivalent du symbole mathématique : \square . Réflexivité et transitivité font de R un « préordre ». La complétude fait de R un « préordre total ».

La représentation mathématique de l'utilité individuelle sous forme de préordres constitue néanmoins une innovation importante¹⁹⁶, permettant de résumer en une seule relation binaire les deux relations de préférences stricte et d'indifférence. Fleurbaey (2000, p. 5) voit dans ce choix de convention le désir de fixer de façon nette l'option ordinaliste et de s'inscrire clairement dans la ligne de la « nouvelle économie du bien-être ». Pour Mongin (1999, p. 542), le concept de « préordre » possède une supériorité par rapport à celui de « fonction d'utilité ordinale », parce qu'il traduit mieux les deux conditions, conceptuellement distinctes, qui sous-tendent l'idée de « préférences bien formées » : la cohérence et l'exhaustivité des comparaisons qu'effectue la préférence.

Une autre innovation d'Arrow consiste en l'application de la méthode axiomatique¹⁹⁷ pour définir la fonction de bien-être social devant aboutir à un classement social R ¹⁹⁸, prenant en compte l'ensemble des classements individuels R_i . Il établit en effet une série de cinq conditions que toute procédure de choix social devrait respecter pour être satisfaisante, en précisant la chose suivante :

Ces conditions sont évidemment des jugements de valeur et pourraient être mises en question ; prises ensemble, elles constituent sous une forme très générale les principes de souveraineté et de rationalité du citoyen. (Arrow, 1950, p. 19)

Ces conditions sont conçues comme des impératifs minimaux, raisonnables, visant à s'assurer que le choix collectif est bien *déduit* des choix individuels, selon un mode logique (Postel, 2003, p. 74). Dans son article de 1950, Arrow s'en tient à l'exemple de deux individus et de trois alternatives et montre qu'à partir de trois options de choix, aucune fonction ne réunit l'ensemble des propriétés qu'il considère comme universelles, soit les contraintes normatives présentées ci-après.

Les cinq conditions pour la constitution d'un choix collectif Version révisée d'Arrow (1985, p. 125) : Condition U (universalité) : la constitution¹⁹⁹ est définie pour tous les ordres

¹⁹⁶ Comme le note Mongin (1999, p. 542), Arrow est le premier à faire pénétrer en économie la mathématique des relations binaires qu'il avait découverte dans les cours du logicien Tarski. Si son ouvrage de 1951 justifie assez longuement ce choix de modélisation, il est ensuite devenu très banal.

¹⁹⁷ Notons toutefois que Arrow appelle « conditions », et non « axiomes », les propriétés que doivent avoir les fonctions de bien-être social. Il est aujourd'hui conventionnel de parler d'axiomes à leur sujet.

¹⁹⁸ Étant donné le parti pris d'Arrow pour le caractère ordinal des utilités individuelles, la fonction de bien-être social ne peut en aucun cas attribuer de valeur réelle aux états sociaux alternatifs. Seul un classement peut être obtenu ; ce qui compte, c'est l'ordre des nombres, et non leur valeur.

de préférences logiquement admissibles sur l'ensemble des alternatives. Condition M (monotonie) : supposons un profil²⁰⁰ dans lequel x est socialement préféré à y . Supposons maintenant un nouveau profil, dans lequel x monte dans l'échelle de préférence d'un individu et ne diminue dans l'échelle d'aucun autre. Alors x est toujours préféré à y dans cette nouvelle situation. Condition I (indépendance vis-à-vis des alternatives hors de propos) : soit S un ensemble d'alternatives. Si deux profils ont le même classement des alternatives contenues dans S pour tous les individus, alors le choix social, concernant S , est identique pour ces deux profils. Condition N (non imposition) : la constitution n'est pas imposée. (Une constitution est imposée quand il y a certaines paires d'alternatives pour lesquelles le choix social est le même pour tous les profils.) Condition D (non dictature) : la constitution n'est pas dictatoriale.

Le « théorème de possibilité » tel que l'a baptisé Arrow (1951)²⁰¹ énonce en fait une impossibilité, à savoir que ces cinq conditions sont incompatibles. Mais, avant d'aller plus loin, attardons-nous un peu sur ces cinq conditions. Elles sont en fait de deux ordres. Postel (2003, p. 74) considère que les trois premières visent principalement à assurer une cohérence logique au mécanisme de choix collectif, alors que les deux dernières portent plus explicitement sur des impératifs éthiques de liberté de choix. Mongin (1999, p. 544) en a une conception quelque peu différente, bien qu'il les sépare également en deux ordres. Pour lui, les conditions N, D et U sont l'expression, chez Arrow, d'une « idée de souveraineté des individus dans la définition du bien-être collectif », alors que I et M sont « des conditions de rationalité (destinées à la collectivité) ». Cette dernière interprétation est, à notre sens, la plus pertinente.

La première condition (U) assure la généralité de la constitution, le respect de la pluralité des choix individuels. Cette condition est parfois appelée « domaine universel » (Fleurbaey, 2000, p. 6) ou « domaine non restreint » (Sen, 1993a p. 161), puisque la fonction s'applique pour tous les profils de préférences individuelles admissibles, lesquelles peuvent classer les trois alternatives dans n'importe quel ordre. La seule restriction est logique et consiste en l'impératif de rationalité dans la forme du choix.

La seconde condition (M) est aussi parfois appelée « association positive » (*Ibid.*) et signifie que l'élévation d'une alternative contre toutes les autres dans les préférences individuelles ne peut la faire baisser contre aucune autre dans les préférences sociales. Autrement dit, les choix individuels et collectifs évoluent dans le même sens (Postel, 2003, p. 75). Les formulations ultérieures du théorème remplacent généralement les conditions (M) et (N) par l'axiome faible de Pareto (P), selon lequel si le profil est tel que

¹⁹⁹ Une constitution est une fonction qui assigne à chaque profil un ordre collectif (ou social).

²⁰⁰ Un profil de préférences est la description de l'ensemble des préordres individuels.

²⁰¹ La possibilité consiste en fait, pour Arrow (1951, p. 59), à conclure que seules les fonctions « dictatoriales » — au sens où elles ne satisfont pas la condition D — remplissent les quatre premières conditions. Mais, comme le note Mongin (1999, p. 543), « Si l'on doit interpréter le théorème comme un résultat négatif, et non pas comme la dérivation d'une règle de choix social, c'est que cette règle, la dictature, apparaît comme une conséquence inopportune. Arrow lui-même suit cette interprétation, puisqu'il voit dans son travail la position d'un problème (le « problème du choix social ») ».

tous préfèrent l'alternative x à l'alternative y , alors le classement social met x au-dessus de y (Arrow, 1999).

La troisième condition (I) indique que le classement de deux alternatives ne dépend que des préférences individuelles sur ces deux alternatives (Arrow, 1999), autrement dit que le choix social dans un sous-ensemble d'alternatives ne doit dépendre que des préférences individuelles sur ce sous-ensemble (Arrow, 1950). Pour illustrer cette condition classique du choix social, Arrow (1950, p. 28) prend l'exemple de deux individus se partageant du vin et de la bière. L'un préfère avoir plus de bière, l'autre plus de vin. Si dans une autre situation, les deux individus n'ont que de la bière à se partager, la condition (I) stipule que le fait qu'un des deux individus soit davantage brimé que l'autre par l'étrécissement du choix possible ne doit pas être pris en compte dans le partage²⁰². Le désir de vin étant « hors de propos », l'individu qui en est friand ne peut pas se servir de cette préférence pour exiger plus de bière que l'autre (Postel, 2003, p. 75).

Quant aux deux dernières conditions, elles rejettent le principe de l'« unité » des choix, que le mécanisme de décision soit la dictature ou la convention²⁰³. Comme nous l'avons signalé plus haut, la condition (N) a généralement disparu avec la condition (M) pour être remplacée par la condition (P). La condition de non-imposition signifie qu'aucune paire d'alternatives n'est socialement classée (en termes de préférence large) indépendamment des préférences individuelles (Fleurbaey, 2000, p. 6). Autrement dit, cette condition (N) rejette les constitutions qui excluent certains ordres de préférence, soit l'idée qu'il y aurait des préférences collectives taboues, qui ne pourraient exister qu'à l'échelon individuel (Postel, 2003, p. 76).

Enfin, la condition (D) indique que « le classement social n'est pas toujours en accord avec les préférences de chacun » (Arrow, 1999), et qu'il ne peut y avoir d'équivalence directe entre le choix d'un individu particulier et le choix collectif (Postel, 2003, p. 76). Autrement dit, aucun individu ne peut imposer sa préférence stricte à la société, sur l'ensemble des paires d'alternatives et pour tout profil de préférence (Fleurbaey, 2000, p. 6). Finalement, ce qu'Arrow rejette ici, ce sont les méthodes qui reposent sur une forme de consensus préexistant, qu'il soit issu de la contrainte ou de la volonté individuelle.

b. L'impossibilité de déduire un choix social à partir de préférences « absolument » individuelles

Dans la perspective arrowienne, les axiomes visant à déterminer la préférence sociale ont

²⁰² Si le choix collectif devait dépendre d'alternatives « hors de propos », une information parfaite quant à toutes les situations possibles serait nécessaire. Cet impératif étant impossible à respecter, Arrow considère que la condition (I) est tout à fait raisonnable, bien que ce soit sans doute la condition qui ait suscité le plus de controverses.

²⁰³ Postel (2003, pp. 75-76) estime qu'avec les conditions (N) et (D), Arrow récuse respectivement les solutions que Hume et Hobbes apportent à la question de l'ordre social. En effet, la condition (N) revient à rejeter les théories conventionnalistes de l'ordre social, fondées sur le respect de la coutume ou des conventions sociales. Arrow passe ainsi sous silence le phénomène de la conformation sociale, prenant au pied de la lettre le postulat individualiste. Quant à la condition (D), elle s'oppose directement, bien que non explicitement, à la solution hobbesienne, puisque le rejet de la dictature inclut le cas où cette dictature serait souhaitée par les individus.

pour objet de garantir qu'elle soit bien obtenue par agrégation des choix individuels, en respectant des impératifs de liberté de choix :

Il [Arrow] s'assure ainsi que la réussite de la procédure d'agrégation soit bien liée aux qualités intrinsèques de cette procédure, et non pas à des phénomènes extérieurs de nature pratique, comme par exemple l'existence d'une habitude ou d'un tabou social. Pour que le principe d'agrégation soit réellement testé, il importe que le choix collectif ne soit pas, d'une façon ou d'une autre, acquis à l'avance, en étant d'emblée inscrit dans chaque ordre de préférence individuel [...]. [...] Comme dans le cadre de l'équilibre général, le but est de faire émerger un résultat collectif à partir d'individus n'ayant a priori aucun lien entre eux. On cherche à déduire le collectif d'ordres « absolument » individuels. Or, le théorème semble bien mettre un terme à cet espoir d'une parfaite transparence du collectif. (Postel, 2003, p. 77)

En effet, en dépit du caractère raisonnable des cinq conditions posées par Arrow, le résultat de sa démonstration est qu'aucune fonction de bien-être social ne peut les satisfaire toutes simultanément. Les seules manières de passer des choix individuels à la préférence sociale, étant donné un ensemble large de classements individuels, seront soit l'imposition, soit la dictature.

La démonstration d'Arrow (1963) repose sur la notion de « groupe décisif » dans l'ensemble des votants. Un groupe Q de l'ensemble des votants est dit « décisif » pour x contre y s'il suffit que tous les électeurs de Q classent x devant y pour qu'il en soit de même du résultat du vote, quelles que soient les préférences des autres électeurs. Autrement dit, la préférence de Q détermine la préférence sociale, quelle que soit l'alternative choisie. On détermine ensuite le plus petit groupe décisif possible, celui qui contient le moins d'individus. Ce groupe doit toutefois avoir au moins deux individus pour respecter la condition (D), puis on le divise en deux sous-ensembles A et B dont aucun ne peut, par définition être décisif.

Imaginons qu'ils aient à choisir entre trois états sociaux — x , y et z —, et que pour tout électeur appartenant à A , $xRyRz$; pour tout électeur de B , $yRzRx$; et pour tout autre électeur, $zRxRy$. Dans ces conditions, y bat z puisque c'est le vœu des électeurs de Q , qu'ils appartiennent à A ou à B . Ensuite, ou bien y bat x , selon le vœu des électeurs de B et contre celui de tous les autres et B est alors décisif. Ou bien x bat y comme c'est le souhait des électeurs de A et d'eux seulement, ce qui montrerait que A est décisif. Ainsi, dans toute partition d'un groupe décisif en deux sous-ensembles propres, l'un des deux sous-ensembles est décisif, ce qui contredit les hypothèses de départ. En effet, puisque l'ensemble des électeurs est fini, si l'on partage en deux le plus petit groupe décisif, on finira par aboutir à un seul individu décisif, soit un dictateur. Dans tous les cas, Arrow démontre que le choix collectif est soit intransitif, soit dictatorial ou imposé, ce qui signifie qu'aucune constitution ne vérifie les conditions (U), (M), (I), (N) et (D).

Arrow constate ainsi l'incompatibilité d'une « liberté » de choix absolue et d'une rationalité collective. Ce résultat implique : (1) en politique, un sacrifice extrême des décisions participatives ; (2) en économie du bien-être, une incapacité grossière à être sensible à l'hétérogénéité des intérêts d'une population diverse (Sen, 1999d, p. 351). Deux siècles après, le « théorème d'impossibilité » renvoie inéluctablement au paradoxe

du vote, un résultat tout aussi pessimiste mis en évidence par le Marquis de Condorcet en 1785²⁰⁴ et auquel Arrow (1951) lui-même fait référence. Plus encore, ce résultat indique que les estimations sociales, les calculs économiques de bien-être, et les évaluations statistiques ne peuvent être qu'arbitraires ou despotiques.

Le « théorème d'impossibilité » d'Arrow a fait l'objet de tous les commentaires, critiques et amendements. Une nouvelle discipline s'en est trouvée fondée, la théorie du choix social, à laquelle contribuent des économistes aussi bien que des philosophes moraux et politiques. Ses frontières avec l'économie normative sont floues, et bien des concepts élaborés par cette dernière pour saisir la justice sociale relèvent aussi de la théorie du choix social (Dupuy, 1982, p. 40).

C. Le « théorème d'impossibilité » ou l'impossible démocratie ?

Par son formalisme et sa méthode, la théorie du choix social met ainsi à l'écart tout élément d'appréciation « transcendant », qui ne se refléterait pas dans les relations de préférence des personnes concernées par l'état social évalué ou choisi. En reprenant le modèle des procédures de vote, Arrow envisage donc de fonder les évaluations sur l'expression des préférences des uns et des autres. Comme le note Picavet (1996, p. 412), l'orientation individualiste de sa théorie n'est pas totalement contingente à l'histoire de la pensée économique et reflète bien des valeurs sociales contemporaines :

Procéder à partir des jugements individuels c'est, d'abord et avant tout, parier sur la liberté, en acceptant de penser la détermination des choix collectifs en dehors de tout déterminisme historique, économique ou social. C'est faire l'hypothèse d'une forme de libre arbitre et examiner les conséquences des décisions privées.

Dans cette perspective, l'isoloir prend valeur de métaphore : « C'est le lieu où tout demeure possible, où il n'est jamais inconcevable que, dans l'instant d'une décision, les déterminations politiques, économiques et sociales cessent d'agir » (*Ibid.*). L'axiome de domaine universel est celui qui symbolise, chez Arrow, cette métaphore. En effet, il conduit à aborder les problèmes de choix collectifs sans lier d'avance la solution à une condition limitant la liberté de choix de tel ou tel participant. Cependant, on peut s'interroger sur la force normative d'une telle conceptualisation de la démocratie. Autrement dit, on peut se demander si la manière arrowienne de concevoir le choix collectif à partir d'ordres absolument individuels est véritablement pertinente, et si sa réduction du sujet à des questions de cohérence logique et d'agrégation mathématique est légitime.

Arrow reconnaît aujourd'hui qu'on ne peut obtenir totalement un modèle économique à partir de micro-fondations, bien que cela soit « malheureux » (Colander *et al.*, 2004,

²⁰⁴ Condorcet donnait l'exemple de trois électeurs devant choisir entre trois situations (A, B et C). Chacun est rationnel, dans le sens où ses choix sont transitifs. Mais, étant donné qu'aucun des trois électeurs ne fait le même classement, le choix collectif aboutit à un classement intransitif, donc irrationnel. D'autre part, si l'on veut obtenir un choix majoritaire, on est confronté à une « indécidabilité », puisque l'électeur 1 choisit A plutôt que B, l'électeur 2 B plutôt que C et l'électeur 3 C plutôt que A. À l'époque, il y avait déjà une polémique quant à la méthode d'agrégation des préférences, puisque Borda, contrairement à Condorcet, prônait la dépendance par rapport aux informations extérieures, soit une pondération des votes en fonction de leur rang dans les classements individuels. (Voir Boursin, 1995, notamment chap. 2)

p. 293). Pour lui, « une théorie ne doit pas être traitée comme la vérité, mais simplement comme une référence utile » (*Ibid.*, p. 298). Et il est vrai que l'usage des hypothèses de choix rationnel, dans la théorie des décisions collectives, présente un aspect nettement *programmatisque*. « La théorie vise à faire mieux comprendre les implications normatives des diverses conceptions de la rationalité individuelle » (Picavet, *Op. Cit.*, p. 448). Cela signifie que la théorie du choix social qui est née du théorème d'impossibilité ne devait pas rester prisonnière d'une vision figée de la rationalité. C'est d'ailleurs bien le cas, puisque les économistes engagés dans ce champ de recherche n'ont cessé d'en reformuler les axiomes. Cela était d'autant plus nécessaire qu'Arrow (1951) tentait d'analyser en termes de « rationalité » la question de la décision politique, généralement pensée comme plutôt étrangère à ce concept.

Certaines critiques ont cependant été suffisamment radicales pour mettre en cause les racines les plus profondes de la perspective arrowienne. Buchanan (1954) est certainement parmi les premiers à avoir interprété le résultat d'Arrow comme une tentative erronée d'imposer la logique de maximisation du bien-être sur les procédures de choix collectif (Sugden, 1993, p. 1948). Cependant, sa critique est ancrée dans la tradition contractualiste et libertarienne — le but du gouvernement n'étant pas de maximiser le bien-être social, mais de maintenir un cadre permettant aux individus de poursuivre leurs propres fins.

D'un autre côté, les théoriciens du bien-être ont, quant à eux, réfuté la pertinence du résultat d'impossibilité dans leur champ d'étude. La plupart d'entre eux pensent en effet que le jugement de bien-être social est le fait d'un individu, et non d'une collection d'individus. Cette nuance d'interprétation — quant à qui est juge — entre Arrow et les théoriciens de la nouvelle économie du bien-être est à l'origine de sérieux malentendus. Pour ces derniers, le jugement est bien celui d'un individu particulier, et non celui d'une société. Little (1952) fournit le premier l'essentiel de la réfutation de toute incidence de l'étude d'Arrow sur l'économie du bien-être. Elle peut être résumée ainsi :

Arrow se serait mépris sur la signification même de la fonction de bien-être social de Bergson, voyant en elle, à tort, l'expression des valeurs de la société, cependant qu'aux yeux de Bergson [...], elle n'est nécessairement rien d'autre que le jugement de quelque individu. [...] Little cherche à faire valoir que l'expression « classement social » ne signifie pas « classement effectué par la société », ce qui n'aurait pas de sens, mais seulement « classement des états sociaux ». (Desreumaux, 2005, pp. 5-6)

Bergson et Samuelson, en effet, ne prêtent en aucun cas à la société une forme de conscience ou de rationalité permettant de déterminer ce que serait une préférence sociale²⁰⁵. « La fonction de bien-être social, expliquent-ils, n'est pas l'agrégation des fonctions de préférences individuelles qui fournirait la préférence d'une entité collective,

²⁰⁵ Chez Bergson (1948), la fonction de bien-être social est explicitement censée servir au Bureau de planification d'une économie socialiste. Quant aux jugements de valeur que la fonction implémente, en principe ils sont formulés par ce bureau. Pour que l'économie du bien-être telle qu'elle existe puisse être utile au Bureau de planification, il faut supposer que le but de celui-ci consiste bien, d'une façon ou d'une autre, à obtenir le plus grand bien-être social possible. D'une certaine façon, donc, Bergson est amené à postuler que le Bureau fait preuve de bienveillance : la fonction de bien-être social, et cette précision est importante, est un outil qui ne peut servir qu'à un acteur altruiste, c'est-à-dire préoccupé par le bien-être de tous. (Desreumaux, 2006, p. 10)

parce que dans ce cas devrait nécessairement être, au moins implicitement, postulée une rationalité collective ; elle est le reflet des valeurs d'un seul individu sur les questions qui concernent la société entière, autrement dit le reflet de la rationalité d'un individu s'exerçant sur les questions collectives » (Desreumaux, 2006, p. 8). Ils échappent ainsi aux accusations de holisme ou de transcendance des valeurs individuelles. Mais il apparaît chez eux un autre travers : celui de l'arbitraire du choix social décidé par une figure individuelle, ramenant inévitablement à l'idée de dictature telle que la conçoit Arrow (1963, p. 193) :

Faire de l'individu l'arbitre des jugements de bien-être, ce qui est logiquement concevable, ne semble pas très pertinent. Le « bien-être collectif » est lié à la politique sociale, dans toute interprétation sensée : les jugements de bien-être de n'importe quel individu sont sans rapport avec l'action et donc sans portée.

Sen, quant à lui, a toujours résisté à la remise en cause contractualiste et libertarienne. Il partage avec la tradition welfariste l'idée que le gouvernement est responsable de la promotion du bien-être global d'une société. En ce sens, l'une des tâches de l'économiste consiste à produire une définition opérationnelle de ce que représente ce bien-être global, afin d'identifier les politiques les mieux à même de le promouvoir. Il semble bien y voir là, comme Arrow, une question *politique*, et pas seulement *économique*²⁰⁶. Contrairement à l'économie normative précédente, la théorie arrowienne ne prétend pas résoudre les questions de science politique au moyen des outils de la théorie économique, ni réduire les fins de la vie publique à une logique de maximisation égoïste imputable aux dirigeants et aux citoyens (Picavet, 1996, p. 472). Unifiant les domaines de l'économie et du politique sous forme mathématique, elle respecte entièrement les systèmes de fins sous-jacents, et se borne à proposer un formalisme commun pour l'étude d'un certain nombre de problèmes abstraits (*Ibid.*). En revanche, Sen dénonce la tendance d'Arrow qui consiste à développer une approche toute formelle de la rationalité, dans laquelle cette dernière est simplement assimilée à la cohérence dans les choix. Il souligne ainsi le manque de lien évident avec la compréhension du monde social et politique, en particulier parce qu'il est supposé des préférences « fixes ». À cette lacune, s'en ajoute une autre certainement plus importante encore : la restriction de la question du choix rationnel aux préférences révélées portant sur des options déjà données²⁰⁷.

En effet, l'interprétation standard des préférences est, depuis Samuelson (1947), celle de préférences révélées. On observe donc les résultats du processus de choix, et non l'état mental de préférence ou l'acte de choix lui-même. Cette perspective est donc très différente de celle des fondateurs de l'économie du bien-être. Ces derniers étaient plus emprunts d'utilitarisme au sens où ils considéraient rationnel de maximiser le plaisir ou l'utilité, sans aller jusqu'à postuler qu'il soit vrai par définition que chaque individu le fasse (Sugden, *Op. Cit.*, p. 1949).

²⁰⁶ Comme le note Desreumaux (2006, p. 17), parmi les jugements de valeur centraux qui fondent la nouvelle économie du bien-être, on trouve la souveraineté du consommateur — ce qui est tout autre chose que la souveraineté du citoyen, expression employée seulement par Arrow. En effet, dans le champ d'analyse propre à l'économie, les préférences individuelles constituent les évaluations que les individus font de leur propre situation, et non l'évaluation globale qu'ils font du fonctionnement de la société.

²⁰⁷ C'est une critique que l'on retrouve également développée par Tibor Machan (1980).

Mais, comme le note Picavet (*Op. Cit.*, p. 749), une autre critique fondamentale que l'on pourrait formuler à propos des approches formelles du choix rationnel pourrait être la suivante :

les décisions que nous prenons, qu'elles soient strictement privées ou, au contraire, dirigées vers l'ensemble d'une collectivité peuvent toujours se voir attribuées un sens fort différent de celui que nous leur donnons. Ainsi, je puis agir en vue de satisfaire au mieux mes préférences, mais susciter chez autrui une vision de ma conduite qui n'a rien à voir avec mes préférences propres. [...] Nous sommes maîtres de nos actions, et aussi de nos analyses, mais non de l'infinie variété des significations qu'elles peuvent revêtir !

Or, il s'agit également d'un des angles d'attaque de Sen vis-à-vis de l'utilisation de la notion de « préférences révélées » en économie du bien-être. Il voit dans cette tendance de l'économie le symptôme d'une suspicion méthodologique envers toute idée d'introspection : « le choix est perçu comme une information solide, alors que l'introspection n'est pas ouverte à l'observation » (Sen, 1982a, p. 9). C'est donc pour lui une erreur théorique de ne considérer que des « hommes solides, mais silencieux » (*Ibid.*). Il se montre donc plus favorable à l'idée d'une théorie mieux instruite et moins mécanique, tout comme il considère qu'une réflexion politique indépendante pourrait éclairer la pertinence des concepts utilisés, et l'importance et la portée réelle des résultats mathématiques. Si la théorie du choix social fournit des outils d'analyse pour aborder avec profit les questions relatives à la planification économique, elle n'en a pas le monopole et gagnerait à être confrontée à d'autres disciplines et courants de pensée. L'échange de points de vue est, selon sa perspective, nécessaire. Mais cela suppose un dialogue entre théoriciens formés à des outils et méthodes différents. La difficulté est donc de trouver les principes normatifs ou les concepts communs qui pourraient permettre d'amorcer ce dialogue.

Section III. Une autre conception de la démocratie est-elle envisageable en théorie du choix social ?

Entre 1951 et 1970, différentes approches ont été adoptées afin d'éviter le résultat d'impossibilité d'Arrow, mais d'autres difficultés sont apparues. La persistance et l'étendue des résultats d'impossibilité ont consolidé le pessimisme ambiant — l'impossibilité devenant un thème dominant dans la théorie du choix social et l'économie du bien-être en général. Au milieu des années 1960, William Baumol (1966, p. 2) en vient même à écrire que les déclarations des théoriciens du choix social concernant la signification de l'économie du bien-être commencent à avoir « une ressemblance mal dissimulée avec les nouvelles nécrologiques ». Pour la plupart des économistes, les résultats négatifs associés aux structures arrovienne de choix social sont perçus comme dévastateurs pour l'économie du bien-être en tant que discipline.

Le fait que nous voyions aujourd'hui le sujet différemment est, dans une large mesure, dû à l'influence des écrits d'Amartya Sen. La filiation intellectuelle n'implique pas la similitude. Si Sen reconnaît sa dette envers Arrow — puisque sans ses travaux de 1951 le programme de recherche dans lequel Sen s'est engagé n'aurait pas existé —, sa

conception de la théorie du choix social apparaît bien différente, certainement en raison de ses origines académiques et culturelles (Cf. section I). En outre, le « nihilisme » (Sen, 1970a, p. 58) qui constitue la note dominante en économie du bien-être est étranger à la nature de Sen, et sa motivation est plutôt de chercher des avancées positives dans ce domaine en fournissant à la fois une critique et une alternative (Atkinson, 1999, p. 174). Tout en entrant dans les techniques formelles et mathématiques largement utilisées en théorie du choix social — car les résultats peuvent « difficilement être anticipés sur la base du sens commun ou du raisonnement non formel » (Sen, 1999d, p. 353) —, il s'est appliqué à examiner et à discuter les jugements de valeurs contenus dans les conditions et les exigences de cette théorie.

Dès 1963, le professeur K. N. Raj persuade Sen d'enseigner au Delhi School of Economics. Il en profite pour dédier sa recherche à la théorie du choix social et aux sujets qui y sont liés. Son séjour à Berkeley en tant que professeur associé l'année suivante stimule encore son intérêt pour le sujet. Alors qu'il observe sa femme s'impliquer dans le mouvement pour la liberté de parole, qu'il considère comme un « cas pratique de choix social » (Sen, 1999a, p. 10), il se contente de ses réflexions théoriques et travaille ardemment sur ses premières contributions. Il commence à écrire sur les questions de répartition, de transitivité et de bien-être d'un côté, et sur les questions de préférences, de vote et de décision à la majorité d'un autre²⁰⁸. Il est en effet crucial de noter la distinction entre le concept de « fonction de bien-être social » et celui de « fonction de décision sociale » dans les écrits de Sen. Dans le dernier cas, la méthode de décision majoritaire peut être une règle de choix social approprié, alors que dans le premier cas, elle peut difficilement l'être. Cette distinction est en tout cas la première démarcation de Sen vis-à-vis du cadre arrowien, dans lequel le schéma du vote est considéré comme pertinent à la fois pour prendre des décisions collectives et pour procéder à des jugements de bien-être.

Pour Sen, le raisonnement moral a plusieurs rôles majeurs à jouer dans l'évaluation des théorèmes de la théorie du choix social. Il doit être perçu comme le complément indispensable des techniques formelles, surtout quand elles s'appliquent à l'économie du bien-être (A). Dépasser les théorèmes d'impossibilité n'est donc pas le seul enjeu de la réflexion en théorie du choix social ; l'examen du bien fondé et du caractère raisonnable des axiomes constitue un préalable. En outre, lorsqu'il s'interroge sur l'application du vote majoritaire pour les décisions collectives, il montre que les résultats d'impossibilité ne sont pas inéluctables si l'on change quelque peu les conditions de départ posées par Arrow (B).

A. La complémentarité entre les méthodes formelles et la réflexion morale

La nature du raisonnement utilisé par les théoriciens du choix social est très largement formelle ou mathématique. Lorsque l'on sait que Sen a commencé ses études supérieures en physiques et mathématiques, il n'y a rien d'étonnant à voir à quel point il est à l'aise avec ce haut niveau d'abstraction et de formalisation conceptuelle. Mais, s'il considère que les recherches formelles sont essentielles pour l'étude des problèmes

²⁰⁸ Voir Sen (1963 ; 1964 ; 1965 ; 1966a).

complexes du choix social, il ne cesse de souligner la nécessité d'un examen non formel et transparent transcendant la discipline économique. En effet, Sen ne souhaite pas restreindre la discussion à l'ensemble très limité que constituent les spécialistes de l'économie formalisée. C'est la raison pour laquelle il alterne, dans son ouvrage, les chapitres aux analyses très formalisées et ceux qui discutent leur signification et portée de manière littéraire (Cf. Sen, 1970a, p. ix). D'une part, la présentation d'un état précis des résultats et des démonstrations n'empêche pas le lecteur peu familier des techniques de cette discipline d'en saisir les principaux arguments. D'autre part, il s'agit certainement pour Sen de suivre les conseils de Dobb (1971, p. 7) selon lesquels il faut « donner aux choses une signification claire » et « mettre les problèmes en perspective », au-delà des « subtilités formelles » couvrant généralement de « graves déficiences logiques ». La combinaison des deux méthodes analytiques représente pour lui une exigence qu'il s'impose tout au long de sa carrière, comme il le déclare en 1998 :

Dans les discussions que j'ai eues au sujet de certaines questions substantielles issues de la théorie du choix social, j'ai eu l'opportunité de considérer divers résultats qui auraient difficilement pu être anticipés sans raisonnement formel. Les réflexions non formelles, aussi importantes soient-elles, ne peuvent remplacer les recherches formelles nécessaires pour examiner la congruité et la cohérence de combinaisons de valeurs et d'exigences apparemment plausibles. Il ne s'agit pas de nier l'aspect crucial d'une communication publique étendue pour l'utilisation de la théorie du choix social. Il est essentiel pour la théorie du choix social de relier les analyses formelles à un examen non formel et transparent. Je dois confesser que dans mon propre cas, cette combinaison a été une sorte d'obsession, et certaines des idées formelles avec lesquelles j'ai été le plus occupé [...] requièrent de manière simultanée des recherches formelles ainsi que des explications non formelles et un examen accessible. (Sen, 1999d, p. 353, nous soulignons)

Selon Sen, de nombreux problèmes de choix collectifs requièrent un traitement rigoureux et formalisé si l'on veut être précis, et les arguments non formalisés peuvent donc être traîtres. Mais, une fois les résultats obtenus, leur signification, leur portée et leur pertinence peuvent être discutées par un public bien plus large. On reconnaît également ici la marque de son mentor Amiya Dasgupta²⁰⁹ à travers la double préoccupation que constitue la volonté de poser formellement un problème pour se préparer à l'affronter tout en gardant à l'esprit ce qui préoccupe vraiment les individus. Celle-ci se traduit d'un côté par l'accessibilité des travaux formalisés et d'un autre côté par l'intégration des préoccupations bien réelles et urgentes dans le raisonnement mathématique.

D'autre part, Sen (1970a, p. x) précise que le domaine du choix collectif est vaste et qu'il n'est donc pas possible de couvrir l'ensemble de ses branches, et encore moins de les discuter toutes de manière égale. Son ambition se limite à vouloir « couvrir suffisamment les branches fondamentales, tout en reconnaissant que le jugement sur l'importance relative des différentes branches représente le propre biais de l'auteur » (*Ibid.*). Le sujet de sa monographie de 1970 est ainsi défini : « la relation entre les objectifs d'une politique sociale et les préférences et aspirations des membres d'une

²⁰⁹ Nous renvoyons ici le lecteur à notre première partie, pp. 151-153.

société » (*Ibid.*, p. 1). Autrement dit, son étude se concentre précisément sur la manière dont il est possible de relier les décisions en matière de choix sociaux et les politiques publiques avec les préférences des membres de la société en question. Sen (*Ibid.*) rappelle à cet égard que les besoins et les désirs des membres d'une communauté peuvent être pris en compte sous des formes radicalement différentes dans les décisions sociales. Même si l'on défend que les préférences de chacun doivent compter également, il s'agit d'une position pouvant être interprétée de multiples façons. Or, à chaque interprétation correspond un système différent pour décider d'un choix collectif. Si la diversité d'interprétation peut sembler problématique, Sen considère au contraire qu'il s'agit d'un « aspect essentiel du traitement des choix collectifs, et une large part de la richesse de ce domaine y est liée » (*Ibid.*, p. 2). Son objectif est donc de clarifier la nature et les implications d'une partie de ces systèmes.

Cette diversité est d'autant plus importante que « la théorie du choix social doit être pensée différemment selon la nature du choix qu'une collectivité doit effectuer » (Sen, 1977b, p. 1539). En effet, cette théorie a été utilisée dans des domaines d'application aussi divers que « l'examen des règles électorales, l'étude des comités de décision et des stratégies de vote, l'analyse des jugements politiques, l'évaluation des règles d'arbitrage, l'exploration de concepts moraux, l'utilisation de critères de bien-être social, la formulation d'objectifs pour la planification et la construction de statistiques économiques d'évaluation ». Si tous ces exercices impliquent une agrégation au sein d'un groupe de gens et, ce faisant, appartiennent au large domaine de la théorie du choix social, ils diffèrent les uns des autres dans bien des aspects. Sen distingue en particulier deux grands types d'exercice : ceux qui doivent mener à des jugements sur le « bien-être social » et ceux qui se préoccupent simplement d'obtenir des « décisions acceptables » (*Ibid.*). Le premier type est bien sûr plus directement lié à l'économie du bien-être, à la statistique évaluative et aux jugements moraux et politiques. En ce sens, il se distingue d'Arrow qui considère que ces deux types d'exercice peuvent être appréhendés de la même façon, en se fondant sur le modèle des procédures de vote.

Pendant, Sen (1985f, p. 1774) estime que les idées de la philosophie politique, autant que celles de l'économie du bien-être, nécessitent un réexamen à la lumière des résultats d'Arrow. Inversement, les résultats d'Arrow doivent être interprétés en fonction du problème que l'on traite. Une première question pouvant être : S'agit-il de l'agrégation des *intérêts* individuels ou des *avis* individuels ? Et une seconde : L'intention est-elle d'obtenir une décision ou un jugement concernant le bien-être social ?

Dans le chapitre 11 de son ouvrage de 1970 où il relie la théorie et la pratique, Sen souligne la diversité des approches possibles du choix collectif à la fois dans les procédures préconisées et dans leur perspective générale. Pour lui, les variations sont le reflet des différents domaines ou contextes dans lesquels émerge le choix collectif. En effet, le problème devra être traité différemment s'il s'agit de choisir un mécanisme institutionnel de prise de décision — par exemple, en procédant à un vote basé sur la règle majoritaire ou sur une méthode de classements —, et si l'objectif est de mettre en avant des recommandations de politique sociale bien que les préférences individuelles restent le fondement ultime. Plus précisément, Sen (1970a, pp. 191-192) établit une liste de cinq types différents d'exercices qui sont tous des applications de la théorie du choix

collectif, mais qui diffèrent fondamentalement les uns des autres :

(1) les mécanismes institutionnels de choix social sont basés sur certaines théories du choix collectif. Par exemple, l'utilisation de la règle majoritaire impliquera un attachement implicite aux principes de l'anonymat, de neutralité et de responsabilité positive [...]. De manière similaire, une adhésion totale au système de libre marché en l'absence d'externalités peut être justifiée sur la base de l'optimum de Pareto, en exigeant pas moins que ce qu'implique l'utilisation de la règle extensive de Pareto, avec ses principes latents [...]. Enfin, les institutions sociales peuvent inclure des dispositions pour la liberté individuelle dans certains choix [...].

(2) Planifier les décisions, typiquement prises par le comité responsable d'un corps politique (e.g. un parlement), nécessite des théories reliant les buts de la planification aux préférences individuelles. Un critère comme la règle d'agrégation [...], ou la règle du maximin [...], peut être utilisé implicitement ou explicitement. La préoccupation pour le « bien-être global », ou le « bien-être du groupe le plus mal loti », est assez commune dans les politiques publiques, même si l'exercice n'est pas souvent exécuté de manière systématique.

(3) Faire une critique sociale, ou argumenter pour une politique publique, exige d'évaluer les systèmes de choix collectif. Les conditions des systèmes de choix collectif sont particulièrement pertinentes ici [...]. C'est un ensemble large de problèmes variant des conseils pour le gouvernement en place aux arguments pour son renversement. Beaucoup des avancées majeures dans les théories du choix collectif semblent être venues de telles recherches pratiques, en particulier concernant le dernier cas. Les critiques et protestations sociales prennent typiquement pour postulat des principes de choix collectif que les mécanismes existants ne satisfont pas.

(4) Les problèmes des comités de décisions sont des cas spécifiques de choix collectif. Les comités peuvent être larges ou restreints, formels ou informels, et les institutions doivent varier. Avec des groupes petits, des procédures institutionnelles diverses sont possibles, qui peuvent ne pas être accessibles aux groupes plus larges — par exemple, avoir des systèmes informels de prise en compte de l'intensité des préférences (typiques dans beaucoup de comités), ou utiliser un système informel d'échange des votes (typique des corps législatifs). La question de la transitivité est spécialement transparente pour les décisions prises en comité [...].

(5) Les problèmes de la coopération publique dépendent des procédures de choix collectif et de leur évaluation par les gens. Pour beaucoup de problèmes, il est important non seulement que justice soit faite, mais surtout qu'elle soit faite aux yeux de tous. Planifier le développement économique peut nécessiter d'imposer des sacrifices à la population, et la répartition du fardeau (celui des impôts, par exemple) peut impliquer des considérations de justice, d'équité et de mesure des gains et pertes relatifs [...]. Ce qui est pertinent ici, c'est non seulement le problème de l'accomplissement de l'équité, de la justice, etc., mais aussi de rendre clair que les choix faits possèdent ces caractéristiques du point de vue de la population au sens large. La différence entre le succès et l'échec de la planification est souvent intimement liée à l'enthousiasme du public et à sa coopération, et si les soi-disant « réalistes » semblent dédaigner les « considérations normatives vagues » telle l'équité ou la justice, ces considérations apparaissent éminemment pertinentes pour le succès ou l'échec

même en termes des indices les plus crus.

Finalement, Sen montre que la grande variété des procédures de choix collectifs est quelque peu illusoire, dans le sens où chacune a une pertinence relative au type d'exercice à laquelle on l'applique. Il serait donc inopportun d'invalider un type ou un autre de procédure *a priori*. L'important est donc de bien comprendre les enjeux et la portée de la procédure théorique en lien avec son utilisation pratique. Dans un article de 1977, « Social Choice Theory: A Re-Examination », Sen (1977a, p. 53) ne fait plus état que de trois grands types d'exercice : la prise de décision en comité, le jugement en terme de bien-être social et l'indice normatif de type « revenu national », « inégalité » ou « pauvreté ».

Typiquement, le problème des comités de décision est celui de l'agrégation des *avis* de ses membres quant à ce qui doit être fait plutôt que l'agrégation des *niveaux de bien-être individuels* qui concerne plutôt les jugements de bien-être social. Alors que ces derniers sont souvent interprétés en termes d'« optimalité » — impliquant l'idée de « meilleur » —, la préoccupation des comités est d'aboutir à des choix justes, peu importe que ces choix puissent être décrits ou non comme « meilleurs » ou « optimaux ». Dans les comités, la forme d'expression des avis se limite souvent à un vote ou à des classements. En ce qui concerne les jugements de bien-être social, l'ampleur des gains et des pertes de bien-être est fréquemment invoquée, ainsi que les classements interpersonnels de bien-être — par exemple, « les pauvres gagneront plus de cette politique ». D'autre part, les préférences individuelles sont exprimées par les personnes elles-mêmes dans les comités, alors que les classements de bien-être individuels pour les jugements de bien-être social sont généralement tirés de conjectures plutôt que d'enquêtes directes. Cela signifie que les jugements de bien-être social nécessitent souvent une classe plus large d'informations, mais sont fondés sur des preuves moins fermes que les mécanismes de décision des comités (Sen, 1977a, p. 54).

Enfin, les indicateurs normatifs impliquent généralement des compromis entre les différents « intérêts » des individus, plutôt qu'entre leurs « avis ». La préoccupation n'est pas d'aboutir à des décisions effectives, mais de procéder à des évaluations systématiques selon certains critères bien définis. D'un côté, cet exercice a plus de similarité avec les jugements de bien-être social qu'avec les décisions des comités. Mais, d'un autre côté, il est limité par l'utilisation des seules informations pouvant être collectées automatiquement. En outre, ces évaluations se confinent souvent à des jugements de bien-être restreints à certains aspects uniquement, non représentatifs du bien-être social global (*Ibid.*).

B. La proximité entre la possibilité et l'impossibilité

Si diverses approches formelles sont possibles et nécessaires, cela ne résout en rien le problème des résultats d'impossibilité. Or, dans son article de 1969 « Quasi Transitivity, Rational Choice and Collective Decision », Sen montre déjà que les classes de théorèmes d'impossibilité et les résultats positifs de possibilité sont très proches les uns des autres. Le réel problème dans la littérature du choix social n'est donc pas l'ubiquité de l'impossibilité, mais la portée et l'aspect raisonnable des axiomes utilisés. La tâche première des théoriciens est donc de chercher des règles exploitables, satisfaisant en

même temps des exigences raisonnables. Sen (1999d, p. 353) en vient à décrire le travail du théoricien comme la recherche d'une axiomatique qui mène à la limite de l'impossibilité :

Lorsqu'un ensemble d'axiomes concernant le choix social peut être satisfait, soit tous les axiomes simultanément, il peut y avoir plusieurs procédures fonctionnant, parmi lesquelles nous devons choisir. Afin de choisir entre les différentes possibilités en utilisant des axiomes discriminants, nous devons introduire plus d'axiomes, jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une procédure possible. C'est en quelque sorte travailler sur la corde raide. Nous devons restreindre les possibilités alternatives, en se déplaçant — implicitement — vers l'impossibilité, mais en s'arrêtant juste avant que toutes les possibilités ne soient éliminées, à savoir, lorsqu'il ne reste qu'une et une seule option.

En effet, si la méthode utilisée pour la détermination des choix collectifs n'aboutit pas à une impossibilité mais à plusieurs possibilités envisageables, alors aucune conclusion claire ne peut être tirée. Pour cette raison, « les chemins constructifs dans la théorie du choix social, dérivés de raisonnements axiomatiques, tendent à être pavés d'un côté par des résultats d'impossibilité » (*Ibid.*) et d'un autre par des possibilités multiples. En ce qui concerne le « théorème d'impossibilité » d'Arrow plus particulièrement, plusieurs directions peuvent être empruntées pour changer ce résultat négatif en résultat positif, mais toutes requièrent un changement dans les conditions de départ. Arrow (1999, p. 166) lui-même en identifie deux :

L'une est d'enrichir la base d'informations afin que le classement social dépende non seulement des classements individuels mais aussi de valeurs cardinales et, plus significativement, de comparaisons interpersonnelles. Une autre est de restreindre les types de profil pour lesquels la fonction de bien-être social est définie, sur la base de certaines hypothèses a priori que les types possibles de classements individuels peuvent contenir. En effet, même avant le théorème d'Arrow, Black (1948) a montré que faire des choix par le vote majoritaire détermine un classement social (satisfaisant (P), (I) et (D)) si les alternatives sociales peuvent être rangées selon une dimension et si chaque classement individuel de préférence sur cette dimension est unique.

Sen a effectué ses travaux dans chacune de ses deux directions. Dans un premier temps, à la suite d'Arrow (1951) et de Black (1948, 1958), il a réfléchi aux restrictions adéquates garantissant des décisions majoritaires logiques — ce qui signifie l'abandon de la condition du domaine non restreint. Cette recherche a notamment donné lieu à deux articles respectivement publiés dans les revues *Econometrica* et *Journal of Economic Theory*. Ces contributions précoces et majeures, dans le sens où elles établissent des résultats définitifs, sont intitulées « A Possibility Theorem on Majority Decisions » (Sen, 1966a) et « Necessary and Sufficient Conditions for Rational Choice under Majority Decision » (Pattanaik et Sen, 1969). Publiés avant son ouvrage de référence en théorie du choix social, ces articles marquent les débuts de la notoriété de Sen dans le domaine et expliquent certainement qu'il ait durant l'année 1968-69 travaillé sur un séminaire commun avec Arrow et Rawls²¹⁰.

Affaiblissant la condition du « domaine non restreint » d'Arrow, Sen a en effet cherché à identifier et à exclure les profils de préférence pouvant mener à des

incohérences ou des incompatibilités dans les décisions sociales. Bien que moins restrictives, ces conditions sont encore assez exigeantes. En 1966, Sen introduit une condition appelée « restriction de valeur »²¹¹, selon laquelle dans tout cas à trois alternatives, aucun individu ne considère une alternative comme la pire, ou bien comme la meilleure, ou bien comme moyenne. Le type particulier d'accord dans cette condition peut varier du simple au triple. Autrement dit, il y a au moins une alternative à laquelle personne n'attribue de valeur. Plus tard, Sen et Pattanaik (1969) ont trouvé les conditions nécessaires et suffisantes par lesquelles le vote majoritaire mène à un choix bien défini, et non à un classement social forcément transitif : il s'agit de satisfaire soit la condition de « restriction de valeur », soit au moins la « restriction de la valeur extrême » ou « l'accord limité »²¹². La condition d'un nombre impair de votants, imposée par Black et Arrow, peut être éliminée si l'on n'exige pas la transitivité totale de la préférence sociale, mais seulement l'absence de cycles de préférence et l'existence d'un gagnant majoritaire.

Il est utile de préciser ici que la méthode de décision majoritaire est, dans l'esprit de Sen, une règle de choix social à partir des classements individuels souvent plus utile que le critère de Pareto, mais pas un bon moyen d'évaluer le bien-être social. En effet, selon la méthode de décision majoritaire, x est déclaré comme socialement au moins aussi bon que y si au moins autant de gens préfère x à y que y à x . Contrairement au critère de Pareto, cette méthode est presque toujours « décisive », mais elle mène souvent à des préférences sociales intransitives. Toutefois, il s'agit une « règle de choix social Pareto-inclusive » (Sen, 1970a, p. 23) au sens où un état social jugé supérieur selon le critère de Pareto gagnera toujours si l'on utilise la méthode de décision majoritaire. Autrement dit, si x est Pareto-supérieur à y , alors x doit strictement l'emporter sur y dans un vote à la majorité, mais si x et y sont Pareto-incomparables, l'un des deux peut encore l'emporter sur l'autre (ou les deux peuvent arriver à égalité ce qui signifierait indifférence sociale) dans un vote à la majorité.

Dans tous les cas, si x est Pareto supérieur à y dans le sens le plus exigeant — c'est-à-dire si *tout le monde* préfère strictement x à y —, il sera difficile d'argumenter pour que x ne soit pas socialement préféré à y (Sen, 1970a, p. 24). Si tout le monde dans la société veut x plutôt que y , dans quel sens une société peut-elle préférer y à x , ou même

²¹⁰ Cependant, sa notoriété d'alors était encore très restreinte puisque Sen (1999a, p. 8) note avec humour qu'à cette époque, lors d'un voyage en avion aux États-Unis, un de ses voisins lui avait demandé si, en tant qu'enseignant à Harvard, il avait « entendu parler d'un cours apparemment intéressant par Kenneth Arrow, John Rawls et un type inconnu ».

²¹¹ Cette condition est une généralisation de toutes les propositions de conditions suffisantes pour une règle majoritaire transitive faites par Inada (1964), Vickrey (1960) et Ward (1965).

²¹² Les définitions sont celles qui suivent. La condition de « restriction de valeur » signifie que, dans un triplet (x, y, z) , il existe une alternative, disons x , telle que tous les individus concernés sont d'accord pour dire que ce ne soit pas la pire, ou pas la meilleure, ou pas la solution moyenne. Il y a « restriction de la valeur extrême » si, pour le classement d'un triplet (x, y, z) , quelqu'un préfère x à y , et y à z , et si tout autre qui préfère z à x préfère également z à y et y à x . Autrement dit, si quelqu'un préfère x à y , et y à z , alors tout autre individu considère z comme la meilleure alternative si et seulement si il considère x comme la pire. Enfin, la condition d'« accord limité » signifie que, dans un triplet (x, y, z) , il y a un classement d'une paire d'alternatives distinctes (x, y) tel que tout le monde considère x comme au moins aussi bon que y , soit personne ne préfère y à x . (Pattanaik et Sen, 1969, pp. 182-183)

être indifférente ou indécise ? Sen reconnaît que, dans ce cas exceptionnel, le critère de Pareto est très attirant. Mais, un problème émerge très vite puisque, à partir du moment où une personne préfère y à x (et toutes les autres préfèrent x à y), le critère de Pareto ne dit plus rien quant à la décision. Pour cette raison, ce critère est sévèrement incomplet et limité, ce qui justifie que l'on se tourne vers des règles de choix social Pareto-inclusives, comme la méthode de décision majoritaire.

Toutefois, Sen (1999d, p. 354) estime que « les résultats formels issus des conditions nécessaires et suffisantes de la règle majoritaire peuvent donner seulement autant d'espoir — ou de déception — concernant le choix social basé sur le vote que l'étendue de la cohésion sociale et de la confrontation (sur le modèle des préférences individuelles) le permettent ». Et la pertinence des résultats dépend bien évidemment du choix en question, car tous les sujets ne peuvent pas être traités avec autant de confort :

Quand les problèmes de répartition dominant et quand les gens cherchent à maximiser leur propre « part » sans préoccupation pour les autres (comme par exemple dans le problème de la « division du gâteau », avec chacun préférant toute division qui accroît sa propre part, sans intérêt pour ce qu'il se passe pour les autres), alors la règle majoritaire tendra à être non pertinente. Mais lorsqu'il s'agit d'un problème de scandale national (par exemple, en réponse à l'incapacité d'un gouvernement démocratique à empêcher une famine), l'électorat peut raisonnablement être univoque et tout à fait pertinent. (Sen, 1999d, p. 354)

Pour Sen, la pertinence du résultat majoritaire dépend, en plus des attitudes générales des individus face aux valeurs d'équité et de justice, de la tendance à se rassembler pour discuter, de l'existence d'un débat public pouvant impliquer des concessions mutuelles et une atténuation des incompatibilités. Toutefois, en ce qui concerne l'économie du bien-être, Sen considère que la règle majoritaire, ou plus largement les procédures de vote auxquelles est restreint le choix social dans le cadre arrowien, sont particulièrement enclines à l'incompatibilité étant donné la centralité des questions de répartition. Pour cette raison, c'est directement les diverses variantes des systèmes de vote que Sen critique par la suite, comprenant qu'il ne s'agit pas d'un bon moyen pour essayer de faire des jugements sur le bien-être social. Il s'oppose ici clairement à la conception d'Arrow selon laquelle un processus de décision sociale sert d'explication pour toute idée intuitive de bien social²¹³.

Conclusion

Il apparaît que les premiers travaux de Sen en théorie du choix social aient été plutôt orientés vers la recherche d'expériences possibles et de manières de progresser *a priori* dans l'étude formelle de la décision collective. Selon cette perspective abstraite, l'expérience empirique simple n'a de réelle incidence qu'à la faveur des attitudes

²¹³ Sen (1985f, p. 1767) critique explicitement la suggestion d'Arrow selon laquelle « la motivation la plus profonde pour l'étude de la théorie du choix social, au moins pour l'économiste, est certainement de dire quelque chose d'utile quant à l'évaluation de la répartition du revenu ». Si c'est effectivement le cas, la procédure de choix social via la règle majoritaire, ou pire l'unanimité parétienne, offre une perspective très limitée, voire inadéquate, même sans le problème de l'intransitivité. Arrow, lui-même mais dans un autre contexte, avait perçu la difficulté d'accepter cette règle si les individus ont des préférences totalement égoïstes.

« compréhensibles » qu'elle révèle comme le note Picavet (1996, p. 482) :

La théorie précise pour elle-même (à travers les expériences possibles et les paradoxes) ce que l'expérience peut être, et n'attend pas d'être rectifiée par l'expérience. [...] La théorie donne ainsi les moyens d'apercevoir en quoi telle ou telle décision ou série de décisions peut apparaître satisfaisante pour l'esprit, grâce à la construction d'un réseau d'axiomes et de propriétés fondés sur des intuitions ayant trait à la symétrie ou à la cohérence.

Nous avons vu que Sen estime que les axiomes posés par les théoriciens nécessitent une réflexion morale en lien avec le contexte dans lequel on envisage de les appliquer, mais il souligne que la théorie formelle permet d'alimenter cette réflexion. En effet, elle permet de mettre en garde quant à l'écart qui peut exister entre les normes régissant les préférences individuelles et le résultat que l'on peut obtenir à l'issue du processus d'agrégation interpersonnelle. En ce sens, les « paradoxes de la décision » ne peuvent être confondus avec de simples réfutations empiriques : ils ont pour rôle de remettre en cause certains aspects auparavant tenus pour « évidents » de l'intuition du choix rationnel (Picavet, *Ibid.*). Les expériences possibles et les paradoxes constituent, pour lui, les étapes de la formation d'une « intuition du choix rationnel » que ce soit au niveau individuel ou collectif.

Cependant, on peut percevoir la contradiction entre, d'un côté, la croyance profonde et omniprésente de Sen en la possibilité de consensus raisonnés et démocratiques et, de l'autre, son engagement dans le domaine qui traite le choix social de manière *a priori*, purement formelle, *a-éthique* et *a-contextuel*. Comme le note Ben Fine (2001, p. 6), Sen (1995, p. 3) lui-même l'écrit simplement, mais de manière dévastatrice :

Une autre question [...] concerne le rôle des interactions sociales dans le développement des valeurs, et également les liens entre la formation des valeurs et les processus de prise de décision. La théorie du choix social a tenté d'éviter ces questions.

Or, il est intéressant de noter que dès 1966, c'est-à-dire en parallèle à ses recherches en théorie du choix social, Sen publie régulièrement des articles en philosophie morale dans lesquels il examine la nature des jugements de valeur, et surtout la manière dont il est possible de les discuter de manière scientifique. C'est une question qui nous semble aller de pair avec les remises en causes profondes de son *Collective Choice and Social Welfare* (Sen, 1970a) — remises en cause qui sont également les premières étapes vers l'élaboration de son approche par les capacités.

Notons dès à présent que c'est bien sa recherche en théorie du choix social qui a amorcé sa réflexion sur les critères au vu desquels décider du caractère souhaitable ou non de certaines décisions ou institutions. Autrement dit, son engagement délibéré dans ce champ d'étude est pour lui l'occasion de fournir ses premiers efforts de compréhension de la vie publique. Cependant, dès le départ, il sent bien le besoin de comparer et compléter les apports de ce champ avec ceux d'autres disciplines, en particulier la philosophie morale et politique. Il considère que la théorie formelle seule n'est pas en mesure d'imposer, par ses propres moyens, certaines conclusions sur la vie publique et la manière de prendre des décisions collectives. Enfin, il juge problématique, et même inappropriée, la « réunion conceptuelle » (Picavet, 1996, p. 433) proposée par Arrow pour

traiter les questions de politique pure et celles ayant trait primitivement à la sphère de l'économie.

SOMMAIRE DU CHAPITRE IV : Pour une théorie du choix social au caractère normatif assumé et réorienté

Introduction

Section I. Réintroduire la discussion sur les jugements de valeur en économie normative

A. La nature des jugements de valeur : Trois méthodes de classification proposées par Sen (1967)

a. Jugements « prescriptifs » versus jugements « évaluatifs »

b. Jugements « compulsifs » versus jugements « non compulsifs »

c. Jugements « basics » versus jugements « non basics »

B. Une méthodologie qui tend vers le pragmatisme

C. Quel impact de cet article de 1967 en philosophie morale sur la théorie du choix social ?

Section II. Le « paradoxe libéral » ou l' « impossibilité du libéral parétien »

A. L'incompatibilité entre la « neutralité » parétienne et le libéralisme même minimal

B. Impact du « paradoxe libéral » en théorie du choix social

C. La prise en compte des droits comme moyen d'élargir le cadre arrowien de la théorie du choix social

Section III. Vaincre le tabou des comparaisons interpersonnelles

A. La réintroduction du cardinalisme en économie du bien-être

B. La préoccupation pour l'égalité : l'« axiome d'équité faible » (Sen, 1973a)

C. La controverse entre Sen et Harsanyi : peut-on attribuer des poids différents aux diverses fonctions d'utilité individuelles ?

Conclusion

CHAPITRE IV Pour une théorie du choix social au caractère normatif assumé et réorienté

Introduction

Il serait difficile de croire que l'économie du bien-être pouvait s'épanouir sans toucher aux disciplines voisines, et l'analyse d'Arrow a mis en valeur et éclairé ces relations. Amartya Kumar Sen, 2005c, p. 273.

Bien que les théoriciens du choix social, dans la veine de la nouvelle économie du bien-être, cherchent à s'appuyer explicitement sur les critères les moins soumis à controverse, tels le critère de Pareto ²¹⁴, ils utilisent implicitement un certain nombre d'autres critères éthiques à la portée universelle beaucoup moins assurée, si tant est que celle du critère de Pareto le soit véritablement. Puisque le problème d'Arrow débouche sur une impossibilité, c'est que les conditions imposées à la « constitution » sont trop fortes. Sen, comme les autres théoriciens du choix social, a donc d'abord cherché à les affaiblir de plusieurs manières ²¹⁵, toujours plus ou moins arbitraires. Il a fallu du temps pour comprendre que la contrainte principale venait non pas des conditions explicites que doit satisfaire la « constitution », mais du cadre informel de la théorie (Dupuy, 1992, p. 40). En ce sens, la théorie du choix social doit beaucoup à Sen puisqu'il a mis en évidence la pauvreté informationnelle du cadre théorique d'Arrow, excluant en particulier les comparaisons interpersonnelles d'utilité et l'information autre que l'utilité.

Les questions que pose Sen à partir des années 1960 vont en fait à contre-courant de bien des idées admises en économie. En effet, la plupart des économistes ont intégré la conception de Robbins (1932, p. 148), selon laquelle « il ne semble pas logiquement possible d'associer les deux études [éthique et économie] en aucune façon, sinon par la simple juxtaposition. L'économie se préoccupe de faits vérifiables et l'éthique d'évaluation et d'obligations ». Et c'est bien en ce sens que la « nouvelle économie du bien-être » ²¹⁶ se fixe pour objectif de fournir un type d'économie libre de jugements de valeur. Comme le note Blaug (1982, p. 109), « [l]e résultat fut d'élargir le champ de l'économie traditionnelle positive pour y inclure la totalité de l'économie pure du bien-être, laissant à l'économie normative le champ des questions spécifiquement politiques, où l'on ne peut rien dire sur les valeurs et les fins en dehors de ce que les politiciens nous en disent ».

La théorie du choix social affiche également l'ambition de donner un cadre formel très général à la formulation positiviste de l'optimum social ²¹⁷. Toutefois, les travaux de Sen ont mis en évidence les jugements de valeurs sous-jacents aux concepts standards de rationalité individuelle et d'optimum social, révélant ainsi leur non neutralité axiologique. Mais, au lieu de décréter non scientifique la théorie du choix social, comme on aurait pu l'attendre, il en a plutôt affirmé le caractère normatif ou éthique, cherchant à établir des

²¹⁴ Pierre angulaire de la nouvelle économie du bien-être, le critère de Pareto implique que le classement unanime des préférences individuelles doit se traduire dans les décisions collectives. La condition *P*, qui remplace la plupart du temps les conditions *M* et *N*, signifie formellement que si tous les individus préfèrent une alternative *x* à une alternative *y*, alors la société doit préférer *x* à *y*. L'idée de base, *a priori* inattaquable, est qu'il ne doit pas être possible d'accroître le niveau de bien-être d'un individu quelconque sans du même coup, diminuer celui d'au moins un autre.

²¹⁵ Par exemple, comme nous l'avons vu à la fin du troisième chapitre, en affaiblissant l'exigence de « transitivité sociale » ou la condition du « domaine non restreint ».

²¹⁶ Cette tradition regroupe l'ensemble des travaux cherchant à déterminer s'il y a amélioration ou non du bien-être social à partir des classements individuels d'états sociaux — autrement dit sur la base des préférences — et sans aucune comparaison interpersonnelle des gains et pertes d'utilité — sauf pour les rares tentatives de définition de critères de compensation. Elle est fondamentalement différente de l'économie du bien-être traditionnelle qui, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, était considérée comme le domaine de l'économie normative donnant droit de cité aux valeurs afin d'évaluer les états du monde.

critères d'évaluation plus satisfaisants que l'utilité ou l'optimum de Pareto. Dans son ouvrage *Collective Choice and Social Welfare*, Sen (1970, p. 56) écrit clairement que l'économie du bien-être a pour objet les « recommandations politiques » en ce sens qu'elle « explore les manières d'arriver à des conclusions telles que, étant donné le choix entre des états sociaux x et y , x doit être choisi ». Il est donc « évident » (*Ibid.*) que l'économie du bien-être ne peut être qu'imprégnée de valeurs, puisque les recommandations qu'elle cherche à obtenir sont elles-mêmes des jugements de valeurs. Ainsi, Sen (*Ibid.*) considère qu'il est assez « mystérieux » — et cet adjectif est sans aucun doute un euphémisme — que tant d'économistes tentent de fonder une économie du bien-être libre de valeurs.

En fait, Sen montre qu'il ne s'agit pas tant d'un rejet des valeurs ou de l'éthique, mais plutôt d'un évitement des conflits interpersonnels. En effet, « l'hypothèse implicite semble être que si tout le monde est d'accord sur un jugement de valeur, alors ce n'est plus un jugement de valeur du tout, mais c'est parfaitement 'objectif » (Sen, 1970, p. 57). Il n'y a donc rien de surprenant au fait que, d'une part, le principe de Pareto soit perçu comme le meilleur moyen d'échapper aux jugements de valeur et, d'autre part, que l'on célèbre l'attaque de Robbins (1938) envers les comparaisons interpersonnelles ²¹⁸.

Si Sen avait uniquement cherché à démontrer le caractère axiologiquement non neutre de la théorie du choix social, les conséquences auraient sans doute été funestes pour cette théorie dans un contexte où le positivisme est une tendance dominante en économie. Mais cette démarche de Sen s'est accompagnée d'une autre démarche plus constructive visant à proposer une grille de lecture des jugements de valeur qui sorte du cadre prescriptiviste. Il nous semble ainsi qu'en réhabilitant les discussions éthiques en économie du bien-être, Sen entend remettre en cause à la fois l'unanimité parétienne et l'absence de comparaisons interpersonnelles (Section I).

D'une part, il montre que la prépondérance du welfarisme, critère commun à l'utilitarisme et à l'économie du bien-être parétienne, est problématique — au sens où il n'est pas certain que ce soit le critère le plus approprié et le plus infaillible concernant l'adhésion des individus. La critique de Sen s'appuie notamment sur la démonstration formelle selon laquelle les concepts utilitaristes et parétien de bien-être social entrent en conflit avec les concepts fondés sur les droits. Nous explorerons donc le « paradoxe libéral-parétien » (Sen, 1970b), à travers l'impact qu'il a eu en théorie du choix social, mais aussi en philosophie morale et la signification que Sen lui donne (Section 2).

D'autre part, Sen fait partie des économistes qui estiment qu'« on ne peut pas décemment construire un concept de volonté générale sans faire intervenir des

²¹⁷ Notons toutefois que la position d'Arrow quant à la neutralité axiologique est assez ambiguë. D'un côté, il admet que ses conditions sont « évidemment des jugements de valeur » (1963, p. 30) et il interprète son théorème de possibilité comme un « problème », ce qui revient à « juger » la solution dictatoriale comme inopportune. D'un autre côté, dans la lignée de Robbins, il invalide les comparaisons interpersonnelles pour la raison qu'elles sont des « jugements de valeur » (*Ibid.*, p. 11). Sur cette ambiguïté d'Arrow, nous renvoyons le lecteur à l'article très éclairant de Mongin (1999, pp. 542-547).

²¹⁸ Rappelons que, pour Robbins (1938, p. 636), « aucun dénominateur commun de sentiments n'est possible ». Partant, toute comparaison interpersonnelle d'utilité est non scientifique.

considérations de justice — lesquelles impliquent de donner sens aux comparaisons interpersonnelles » (Dupuy, 1992, p. 40). Pour cette raison, il a tenté de fonder des structures de choix social alternatives, intégrant des critères tels que des comparaisons interpersonnelles de bien-être, la condition de liberté minimale dans les sphères protégées de l'individu, la privation relative des individus vis-à-vis des autres. Nous nous intéresserons enfin plus particulièrement à la fonction de choix social utilitariste, mais pondérée, que Sen (1973a) a proposée, ainsi qu'à la controverse avec Harsanyi qui en a découlé (Section III).

Section I. Réintroduire la discussion sur les jugements de valeur en économie normative

Pour Sen, les règles du vote — auxquelles les procédures de choix social sont effectivement restreintes dans le cadre arrovien — ne fournissent pas une approche raisonnable du choix social dans le domaine de l'économie du bien-être, en particulier quand on cherche à obtenir un indice global du bien-être social. La perspective de faire émerger, comme dans le cadre de l'équilibre général, un résultat collectif à partir des préférences d'individus n'ayant *a priori* aucun lien entre eux apparaît problématique. Autrement dit, l'agrégation des intérêts — sous forme de préférences (auto-centrées) — est inadéquate pour les procédures de choix social, et l'est encore moins pour les questions de bien-être collectif. Il considère d'ailleurs que les individus ne sont pas mus uniquement par leur propre intérêt et qu'ils sont capables de former des jugements quant aux états sociaux qui incluent d'autres valeurs que leur propre bien-être.

On ne peut dès lors que percevoir la contradiction entre la croyance profonde et omniprésente de Sen en la possibilité de consensus raisonnés et démocratiques et son engagement dans le domaine qui traite le choix social d'une manière systématique, en des termes purement formels et a-contextuels. À cet égard, un article publié par Sen (1967) dans une revue de philosophie morale semble particulièrement révélateur de cette tension : « The Nature and the Class of Prescriptive Judgements ». Nous l'examinerons, en cherchant à en discerner les implications particulières en théorie du choix social. En effet, les travaux de Sen en philosophie morale et en économie ne sont pas des recherches parallèles et incompatibles, mais plutôt complémentaires et orientées vers un même objectif. Il apparaît que sa démarche vise à rajouter à la théorie du choix social ce qui a été retranché d'entrée de jeu : la réflexion et la discussion sur les jugements de valeur.

Contrairement à la position défendue couramment par l'orthodoxie économique influencée par les idées de Robbins, Sen (1967) entend montrer que les jugements individuels peuvent être discutés et que cette discussion peut être scientifique (A). Comme nous le verrons, le point de départ de la démonstration de Sen semble assez paradoxal, puisqu'il se situe dans le cadre prescriptiviste de Hare ²¹⁹ (1952, 1963), ne laissant aucune chance à une quelconque évolution des jugements de valeur. Toutefois, au fur et mesure de son article, Sen semble sortir de ce cadre puisque les deux autres méthodes de classification intègrent des jugements non prescriptifs, ce qui rend possible les discussions.

Par la suite (B), nous verrons que cet article de 1967 constitue certainement l'un des premiers pas de Sen vers une méthodologie pragmatiste. En effet, la distinction entre les éléments prescriptifs et les éléments descriptifs devient de plus en plus floue, laissant entendre une imbrication des faits et des valeurs. En outre, sa démonstration de l'impossibilité d'une liste absolue de principes prescriptifs et universels, ainsi que son intérêt pour les analyses partielles ou « impures », annoncent d'ors et déjà son refus de toute quête d'essentialisme et de complétude.

Enfin (C), nous nous pencherons sur les implications, en théorie du choix social, de cet article publié dans une revue de philosophie morale et dans lequel Sen ne fait aucun lien explicite avec son domaine de spécialité en économie. Or, il nous semble que l'influence de «The Nature and the Class of Prescriptive Judgements » (Sen, 1967) est bien plus importante qu'on ne pourrait le penser *a priori* sur sa manière d'appréhender le choix social, et ceci transparaît déjà dans *Collective Choice and Social Welfare* (Sen, 1970).

A. La nature des jugements de valeur : trois méthodes de classification proposées par Sen (1967)

Sen publie donc en 1967 un article dans *the Philosophical Quarterly*, dans lequel il propose trois méthodes de classification des jugements de valeur. L'objectif est clairement affiché : il cherche à identifier la nature des jugements de valeur afin de savoir s'il est possible ou non d'argumenter — autrement dit, d'avoir une discussion rationnelle — pour les faire évoluer ; connaître leur nature devrait justement servir à orienter l'argumentation. Le « prescriptivisme universel » de Hare lui sert de point de départ pour l'analyse de la communication éthique. Il n'y a là rien d'étonnant puisque sa première publication en philosophie morale était l'article « Hume's law and Hare's rule » paru en 1966 dans la revue *Philosophy*. Cependant, Sen annonce que son hypothèse de travail n'est pas que tous les jugements de valeurs sont « prescriptifs » et « universalisables »²²⁰, mais qu'il limite ici son analyse à ceux qui le sont... au début de son article en tout cas²²¹.

Nous allons étudier ici ce que recouvre la typologie des jugements de valeurs proposée par Sen à partir de trois types de distinctions : (a) « jugements prescriptifs » *versus* « jugements évaluatifs » ; (b) « jugements compulsifs » *versus* « jugements non

²¹⁹ Le prescriptivisme peut être divisé en deux thèses interconnectées. La première veut que les jugements moraux s'assimilent à des impératifs. La seconde relie les jugements moraux à l'action, de sorte qu'il n'est pas possible de sincèrement émettre un jugement moral du type « je dois faire x » sans agir en conséquence. Pour plus de précision, nous renvoyons le lecteur à Tappolet (2003).

²²⁰ Sen ne définit pas explicitement ce que recouvre l'idée de jugement de valeur universalisable dans son article de 1967. Cependant, Sen (1970a, p. 132) revient sur cette propriété et la définit ainsi : « dans des circonstances exactement similaires, des jugements exactement similaires doivent être émis ». À cet égard, il se réfère à Hare (1961, pp. 176- 177) qui prend le cas d'une personne à qui l'on dit « vous ne devez pas fumer dans ce compartiment », parce qu'il y a des enfants dans ce compartiment. Si la personne décide alors d'aller dans le compartiment d'à côté pour fumer, alors que les circonstances sont exactement similaires — il y a des enfants aussi —, Hare considère alors que la personne n'a pas compris le sens du mot « devoir », qui renvoie toujours à un principe général et donc applicable de la même manière dans les deux compartiments en question.

compulsifs » ; et (c) « jugements basics » *versus* « jugement non basics ».

a. Jugements « prescriptifs » *versus* jugements « évaluatifs »

La première étape de Sen consiste donc en la suggestion d'un système de classification des *jugements* de valeurs correspondant à l'analyse des classes d'*expressions* et de *termes* de valeurs proposée par Hare. En effet, Hare (1963, p. 26) distingue les termes « prescriptifs » qui prescrivent sans forcément décrire et les termes « évaluatifs » qui à la fois décrivent et prescrivent. En étendant ce principe de classification, Sen (1967, pp. 46-47) aboutit à la distinction suivante :

Il convient de dire qu'un jugement de valeur est « purement prescriptif » si, au moyen de celui-ci, l'auteur entend seulement communiquer son accord à l'impératif sous-jacent, et non pas quelque information factuelle autre que le fait nécessaire d'exprimer l'impératif. [...] En contraste, lorsque ma position implique non seulement mon accord à un impératif de ce genre, mais également un contenu descriptif, il convient de parler d'un « jugement évaluatif ».

L'approche de Sen s'inscrit donc pleinement dans la lignée prescriptiviste de Hare. Les jugements de valeurs en considération impliquent tous des *impératifs*, mais surtout il y a la supposition particulière que les « jugements évaluatifs » comportent inévitablement un sens descriptif et un sens prescriptif. Il est clair qu'à partir de ce point de vue prescriptiviste ²²², discuter les « raisons » des jugements de valeur peut s'avérer problématique. Dès lors, la perspective positiviste aurait tendance à s'imposer. Sen (1967, p. 52) le comprend très bien et c'est en ce sens qu'il fait référence à Ayer (1959) : « Le fait de savoir pourquoi les gens répondent favorablement à certains faits et défavorablement à d'autres est une question de sociologie » (*Op. Cit.*, p. 238). Ainsi, pour Ayer, les raisons à l'origine des jugements n'ont pas de signification logique et les arguments éthiques ne sont en aucun cas une démonstration formelle. Aussi, comme pour Robbins, il n'y a rien de scientifique dans une discussion sur les jugements de valeur.

Mais la volonté de Sen est justement de montrer le contraire, à savoir que la discussion sur les jugements peut être scientifique. En ce sens, son point de départ prescriptiviste semble plutôt contre-productif. La stratégie de Sen consiste donc en l'introduction de deux autres méthodes de classification des jugements, qu'il présente comme complémentaires de celle inspirée des écrits de Hare.

b. Jugements « compulsifs » *versus* jugements « non compulsifs »

La première de ces deux « méthodes complémentaires » est une distinction entre les jugements « compulsifs » et les jugements « non compulsifs » ²²³. Il s'agit, pour Sen (1967, p. 47), d'une distinction souvent confondue avec celle inspirée de Hare, et qui

²²¹ Il est difficile de savoir si Sen utilise une stratégie qui vise à tromper le lecteur en annonçant qu'il ne traite que ce genre de jugements — à savoir prescriptifs et universalisables, ou si lui-même n'est pas encore conscient d'avoir changé de perspective au cours de son article.

²²² Hare l'a appelé « prescriptivisme » parce que l'élément de valeur d'un jugement éthique (parfois, simplement, appelé par Hare : « un jugement de valeur ») est dûment exprimé par le mode impératif. (Putnam, 2004, p. 77)

pourtant mérite d'en être rigoureusement différenciée. Un « jugement compulsif » est un jugement en faveur de x contre y qui implique un impératif. Un « jugement non compulsif » en faveur de x contre y implique un impératif en faveur de x si, en même temps, l'auteur du jugement rejette tous les jugements de valeur concevables en faveur de y ²²⁴. La première définition rentre parfaitement dans le cadre prescriptiviste de Hare. En revanche, la seconde introduit une nuance qui amène à sortir de ce cadre, sans pour autant dériver sur un sens purement descriptif : l'impératif issu du jugement n'est pas inconditionnel, il peut être discuté.

Cette nouvelle classification a donc pour intérêt de faire glisser l'analyse sur un terrain où, d'une part, faits et valeurs, descriptions et jugements commencent à être imbriqués et où, d'autre part, la discussion sur les jugements de valeur semble parfois possible. Afin de rendre plus claire l'idée de jugement « non compulsif », illustrons-la par un exemple de Sen (1967, p. 48) :

X est plus beau que Y, mais choisissons Y pour rester à la mode. Toutefois, cela signifie-t-il que « X est plus beau que Y » est utilisé comme une phrase purement descriptive ? Il n'en est rien.

Ainsi, le jugement « non compulsif » rend possible le fait de consentir à un jugement tout en ne le suivant pas, sans être incohérent — ce qui est contraire à l'idée de Hare²²⁵. Ce n'est que lorsque le jugement « non compulsif » est assorti d'un acte allant dans le même sens qu'il rentre dans le cadre de Hare, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a aucun jugement dans le système de valeur de la personne qui donne une *raison* de choisir l'autre alternative²²⁶.

c. Jugements « basics » versus jugements « non basics »

²²³ Putnam (2004, p. 79) rapproche cette méthode de la distinction familière en éthique et en théorie de la décision : la distinction entre des fins ou des valeurs « élémentaires » et « non élémentaires ».

²²⁴ Sen (1967, p. 50) observe que, dans le sens où un jugement « non compulsif » en faveur de x implique le choix de x « s'il n'y a pas d'autres raisons de juger y meilleur », une description légitime de ce jugement serait qu'il implique un impératif hypothétique. Toutefois, il préfère se garder d'employer cette expression pour ne pas introduire de confusion avec le concept plus connu de Kant, qui porte ce nom mais dont la signification est différente. Les « impératifs hypothétiques » chez Kant (1959 [1785], pp. 123-125) représentent en effet la nécessité pratique d'une action possible, considérée comme un moyen d'arriver à une autre chose que l'on veut. En contraste, l'« impératif catégorique » indique que l'action est nécessaire pour elle-même, sans rapport à un autre but. L'idée qu'un choix puisse être impératif *en soi* ou *de manière instrumentale* est hors du propos de Sen.

²²⁵ Au sens de Hare (1952, pp. 168-169), le test permettant de savoir si celui qui emploie le jugement « je dois faire x » l'emploie comme un jugement de valeur ou non est le suivant : reconnaît-il, oui ou non, que s'il acquiesce au jugement il doit également acquiescer à l'ordre « il faut que je fasse x » ? (Sen, 1967, p. 48).

²²⁶ Dans l'exemple cité ci-dessus, si X est plus beau que Y et à la mode, tout se passe comme si le jugement « non compulsif » était équivalent à un jugement « évaluatif ». Mais il est aussi possible que le jugement « non compulsif » donne les apparences d'être « prescriptif ». Par exemple, considérer que « X est, d'une certaine manière, plus recommandable que Y » ne décrit en rien les alternatives, mais exprime un jugement non compulsif qui, s'il est mis en acte, équivaut apparemment à un « jugement prescriptif » selon la terminologie empruntée à Hare.

La seconde méthode que Sen suggère soi-disant pour « compléter » la méthode inspirée de Hare est une distinction entre les « jugements basics » et les « jugements non basics ». Un jugement est « basic » pour une personne « si aucune révision concevable des hypothèses factuelles ne peut lui faire réviser son jugement » (Sen, 1967, p. 50). Au contraire, si une telle révision est envisageable, le jugement est « non basic » dans son système de valeur.

La distinction repose ici sur la pertinence des considérations factuelles, et non des jugements de valeur eux-mêmes comme c'était le cas précédemment. Ainsi, il est possible de discuter un jugement « non basic » sur la base d'éléments factuels. Sen (*Ibid.*, p. 51) illustre ce fait par le dialogue suivant :

A : « Les gens devraient pouvoir s'habiller comme il veulent. » B : « Même s'il apparaissait que certains types de vêtements colorés causait un cancer aux yeux de celui qui les porte ? » A : « Pas dans ce cas, bien sûr. Mais je ne crois pas que cette situation soit vraisemblable. » Le jugement est néanmoins non basic.

Le jugement non basic est donc conditionné par certains faits. La manière pertinente de discuter ce type de jugements n'est pas de considérer les cas qui violent ces conditions, mais plutôt de considérer d'autres conditions. Par exemple, si pour une personne, une élévation du revenu national indique une meilleure situation économique, on peut lui demander si elle aura le même jugement en cas d'augmentation parallèle des inégalités, etc.

Pour Sen (1967, p. 52), même si l'on accepte la fameuse loi de Hume selon laquelle on ne peut faire de prescriptions à partir d'informations exclusivement factuelles, « il n'y a aucun doute que l'on puisse tirer des conclusions prescriptives d'hypothèses factuelles *entre autres* ». Sans rejeter clairement le positivisme de Hume²²⁷, Sen estime qu'une discussion scientifique sur la validité d'un jugement de valeur est possible « en examinant la vérité scientifique des hypothèses factuelles qui sous-tendent ce jugement » (*Ibid.*). À moins que le jugement de valeur ne soit de type « basic », il sera ainsi toujours possible d'en débattre sur une base factuelle. Et Sen de rajouter que les gens ayant uniquement des jugements de valeur basics sont plutôt rares, puisque cela signifierait qu'ils seraient en mesure de répondre à toutes les questions morales sans connaissance des faits.

B. Une méthodologie qui tend vers le pragmatisme

Dans son argumentation, Sen souligne que si certains jugements de valeur peuvent être démontrés *non basics*, aucun ne peut être démontré *basic*. Autrement dit, il n'est jamais certain qu'une personne soutienne, dans tous les cas de figure, le même jugement. Cette posture de Sen le situe clairement en dehors du positivisme logique, tel que le défend Ayer notamment, et tend à le rapprocher du courant pragmatiste, comme le fait Putnam (2004, p. 87), avec prudence toutefois :

Sans jamais réellement dire que toute la doctrine selon laquelle il doit y *avoir* des « jugements de valeurs élémentaires » [« basics » dans la terminologie de Sen] dans

²²⁷ Toutefois, dans son article de 1966, Sen montre avec plus de précision que cette conception est réfutable, étant donnée son incompatibilité avec d'autres propositions éthiques.

quelque système de valeurs rationnel que ce soit est fausse (comme John Dewey l'a fait tout au long de sa carrière) il soutient en effet que le caractère élémentaire d'un jugement de valeur est *invérifiable*.

En fait, l'article de Sen (1967) que nous venons d'évoquer a grandement attiré l'attention du philosophe pragmatiste Hilary Putnam (2004, pp. 77-88), qui consacre toute une partie de son ouvrage à étudier ce qu'il appelle « les débuts prescriptivistes d'Amartya Sen », mais surtout à relever les tensions entre ses références de départ et ce qu'il entend démontrer :

[...] même à ce stade, Sen effleure les implications du non cognitivisme, et ce premier essai mérite d'être examiné pour sa courageuse tentative de concilier la thèse non cognitiviste selon laquelle les jugements de valeurs ne sont qu'une manière d'exprimer notre approbation en faveur de certains impératifs et l'affirmation qu'il est possible de donner des raisons pour ou contre des jugements éthiques. (Putnam, 2004, p. 77)

Lorsque Sen se fonde sur les écrits de Hare (1952, 1963) pour établir une première distinction entre les jugements de valeur, tous jugements sont prescriptifs, mais certains — les jugements évaluatifs — ont une partie descriptive. De cette manière, comme le note Putnam (*Ibid.*, p. 78), la dichotomie impératif/information factuelle est explicitement présumée. En revanche, comme nous venons de le montrer, les deux autres méthodes de classification des jugements de valeur, proposées par Sen, l'amènent finalement, d'une part, à sortir du prescriptivisme et, d'autre part, à ne plus faire une distinction aussi nette entre ce qui est prescriptif et ce qui est descriptif. En revanche, Sen ne semble pas tout à fait conscient de cette déviation méthodologique ; du moins, elle n'est pas affichée clairement. Il n'est donc pas surprenant que Putnam (2004, p. 79) écrive au sujet de cet article : « les distinctions de Sen et la discussion qui leur est liée ébranlent le non cognitivisme de Hare, bien plus qu'il n'apparaisse à Sen lui-même et qu'il n'était enclin à le dire ».

Par exemple, contrairement aux jugements « compulsifs » qui correspondent toujours au cadre prescriptiviste, l'éventualité pour les jugements « non compulsifs » de cadrer avec la typologie de Hare est bien moins probable que l'éventualité d'être en dehors. En effet, l'individu émetteur d'un jugement non compulsif en faveur de *x* est toujours susceptible de choisir *y* s'il prend connaissance d'un autre jugement, c'est-à-dire fondé sur des valeurs autres, donnant la priorité à *y*, si les valeurs sur lesquelles se fonde ce deuxième jugement lui semblent plus importantes dans le cadre de ce choix spécifique. Ainsi, dans cette première distinction complémentaire proposée par Sen, les jugements de valeur peuvent déjà être autre chose « qu'une manière d'exprimer notre approbation en faveur de certains impératifs » et « il est possible de donner des *raisons* pour ou contre des jugements éthiques », pour reprendre les mots de Putnam cités ci-dessus.

En fait, bien que Sen ait annoncé, au départ de son article, qu'il ne s'intéressait qu'aux jugements « prescriptifs » et « universalisables », au fur et à mesure des pages, il semble plutôt mettre en évidence la difficulté de rencontrer de tels jugements. La déviation de son propos commence avec la démonstration selon laquelle, la plupart du temps, les jugements ont tendance à être plutôt « non compulsifs » et « non basiques », et elle est renforcée dans la cinquième partie de ce papier, où Sen s'interroge sur la

possibilité d'obtenir une liste de jugements de valeur universelle et prescriptive. En effet, certainement pour convaincre ceux qui estiment que les gens puissent raisonnablement être d'accord sur un certain nombre de jugements compulsifs et basics, il commence sa réflexion par une première remarque :

Si nous considérons un jugement (1) comme basic et compulsif, il nous est permis d'avoir dans notre système de valeur un autre jugement basic et compulsif (2), seulement s'il n'entre en conflit, dans aucune situation, avec (1). (Sen, 1967, p. 55)

Si l'on a bien saisi le point de vue défendu par Sen jusqu'à présent dans ce papier, on se doute que son insistance sur « *dans aucune situation* » annonce une difficulté importante pour l'établissement de listes contenant uniquement des jugements basics et compulsifs. La difficulté est en lien direct avec sa croyance en l'impossibilité de démontrer le caractère basic d'un jugement et en la possibilité que deux jugements compulsifs entrent en conflit pour répondre à une même situation.

Pour illustrer le problème, Sen s'appuie sur les principes généraux contenus dans les Dix Commandements, la liste universelle et prescriptive la plus connue. Sen estime en effet que, dans certaines circonstances, une personne qui souhaite suivre chacun des commandements devra toutefois faire un choix. Et pour lui, une manière de solutionner les conflits éventuels consiste en un classement des Commandements par ordre d'importance, et de choisir ainsi de suivre celui qui est le mieux classé. Autrement dit, il propose de définir un « classement lexicographique » des actions possibles auxquelles s'appliquent les Dix Commandements. Mais, de manière générale, il s'agit de relaxer soit le caractère compulsif, soit le caractère basic, des jugements de valeurs impliqués dans les Dix Commandements. Et si un individu adhère de manière inconditionnelle à l'un des commandements, la non violence par exemple, cela revient à dire que, dans toutes les situations conflictuelles, ce seront forcément les autres commandements qui seront violés :

Si une personne croit que la violence ne peut jamais produire plus de bonheur ou d'autre chose qu'elle considère comme recommandable, il peut mettre en avant le principe de non-violence comme un jugement compulsif. Mais, sous cette forme, il sera non basic, parce qu'il est sous-tendu par des hypothèses factuelles. L'éventualité que la personne recommande le choix de l'alternative la moins violente, quels que soient les autres aspects du choix, est très rare. Dans ce cas, le jugement est voulu compulsif et basic. Mais si la personne le considère ainsi, elle n'a plus la possibilité d'envisager que d'autres principes soient aussi des jugements compulsifs et basics [...]. (Sen, 1967, pp. 55-56)

Finalement, la classification des jugements de valeur proposée par Sen clarifie la nature des propositions éthiques et, d'une manière détournée, appelle les économistes à réfléchir et à discuter sur leurs hypothèses théoriques, qui sont aussi des présupposés moraux. On retrouve d'ailleurs de nombreuses traces de cet article dans les travaux économiques de Sen mais, avant de nous pencher plus en détail sur l'impact particulier qu'il a sur ses contributions à la théorie du choix social, il nous semble important d'en rappeler les principales conclusions :

En s'intéressant aux « raisons » des jugements de valeur, Sen a prouvé, d'une part,

la pertinence des considérations factuelles dans les débats éthiques et, d'autre part, l'ambiguïté du concept de jugements « ultimes » ou de « fins » basics.

En montrant que les jugements sont non compulsifs s'ils sont basics et non basics s'ils sont compulsifs, Sen a souligné l'éventualité presque inévitable d'avoir des principes moraux généraux contradictoires.

C. Quel impact de cet article de 1967 en philosophie morale sur la théorie du choix social ?

Il est un fait que la troisième méthode de classement formulée par Sen — entre jugements basics et non basics — est certainement celle qui a le plus retenu l'attention des économistes portés sur la méthodologie. Par exemple, faisant référence à Sen (1970, p. 59), Mark Blaug (1982, p. 112, nous soulignons) écrit :

Nous sommes appelés à établir une distinction entre les jugements de valeur « de base » et « non-basics », ou plutôt ce que je préfère appeler les jugements de valeur purs et impurs [...]. Tant qu'un jugement de valeur est non basic ou impur, un débat sur les jugements de valeur peut prendre la forme d'un appel aux faits, et c'est très bien, car la tradition de débattre sur les faits est mieux ancrée que celle de débattre des valeurs. C'est seulement quand on arrive à un jugement de valeur pur — par exemple une stricte opposition pacifiste à toute guerre, ou l'affirmation « je valorise ceci en soi et pour soi » — que l'on a épuisé les possibilités d'analyse et de discussion rationnelle. Il ne fait pratiquement aucun doute que la plupart des jugements de valeur que l'on exprime sur les questions sociales sont tout à fait impurs et par là même tout à fait susceptibles d'être infléchis si l'on persuade ceux qui les soutiennent que les faits sont autres que ceux qu'ils croient.²²⁸

Si Blaug ne fait référence qu'à cette troisième distinction de Sen, la raison vient certainement du fait que « la tradition de débattre sur les faits est mieux ancrée que celle de débattre des valeurs », mais peut-être aussi du fait que Sen lui-même ne présente que celle-ci dans son ouvrage de 1970 — ouvrage sur lequel se fonde Blaug dans cet extrait. En effet, il est fort possible que Sen ait fait preuve d'autocensure en s'adressant aux économistes, en particulier aux théoriciens du choix social, vis-à-vis de certains passages de ses publications en philosophie morale. Etant donné que l'idée de pouvoir discuter des jugements de valeur en économie du bien-être est assez peu partagée à cette époque, il lui a peut-être semblé plus raisonnable de proposer cette discussion sur la base des faits — comme le permet la notion de jugement non basic —, et non sur la base de jugements de valeur concurrentiels — comme le permettrait la notion de jugement non

²²⁸ Remarquons que si Blaug semble d'accord avec Sen pour dire que la plupart des jugements de valeur sont non basics — et qu'en ce sens ils sont discutables et révisables —, il y a toutefois une ambiguïté dans la manière d'interpréter la méthode prônée par Sen pour infléchir un jugement. Blaug envisage de persuader les émetteurs du jugement « que les faits sont autres que ceux qu'ils croient », ce qui laisse penser que le jugement est « faux » parce qu'il se fonde sur des faits mal compris. Or, à aucun moment, on ne rencontre cette idée chez Sen. Pour lui, comme nous l'avons vu, la manière pertinente de discuter ce type de jugements n'est pas de considérer les cas qui violent ces conditions, mais plutôt de considérer des faits complémentaires et jusque là ignorés par le jugement. Il ne s'agit pas de montrer que le jugement est « faux », mais qu'il se fonde sur une information incomplète, et donc biaisée.

compulsif²²⁹.

De manière générale, *Collective Choice and Social Welfare* (Sen, 1970) fait apparaître une contradiction entre le besoin d'« universalisation » ou de « généralisation » de la théorie et le manque de pertinence, voire le danger, de postuler des principes absolus de choix collectif supposés fonctionner dans toutes les situations. Il montre surtout que les principes apparemment simples et incontestables, tels que le principe de Pareto, retenus en théorie du choix social tendent à être essentiellement non basics. Autrement dit, les conditions *U*, *N*, *I*, *P* peuvent, de manière superficielle, donner l'apparence de principes universels, mais ils sont en fait non basics dans la plupart des systèmes de valeur. En effet, des informations complémentaires, par exemple sur la relation entre les individus et les alternatives ou sur l'intensité des préférences ou encore sur le classement d'alternatives autres mais liées, pourraient amener les individus à infléchir leur adhésion à ces principes.

Toutefois, la critique de Sen vis-à-vis de l'universalité des principes généralement retenus en théorie du choix social est nuancée :

Même des principes non basics, s'ils sont applicables de manière suffisamment large, sont utiles pour comprendre et évaluer les procédures de choix collectif. Seul un masochiste peut apprécier d'avoir à traiter un grand nombre de détails dans une situation de choix. Des principes simples fournissent des raccourcis commodes, et dès lors que nous reconnaissons ces principes comme des directives utiles plutôt que comme des maîtres auxquels il faut obéir jusqu'au bout, il n'y a pas de problème. Le théorème général de possibilité d'Arrow [...] et les autres théorèmes d'impossibilité [...] doivent être perçus non comme des arguments pour le nihilisme, mais comme des contributions positives à l'objectif de clarifier le rôle des principes dans les systèmes de choix collectif. La même chose est vraie pour les théorèmes ayant des résultats positifs concernant les mécanismes de choix [...]. (Sen, 1970, p. 199, nous soulignons)

En signalant la nature non basique des principes habituels en théorie du choix social, Sen entend dénoncer la convention qui veut, en économie du bien-être, que les jugements parétiens soient « irréfutables » et les jugements non parétiens « arbitraires ». Non seulement, le principe de Pareto est en partie arbitraire, mais d'autres principes peuvent être indiscutables dans bien des circonstances. Aussi, pour Sen (1970, p. 200), « une concentration quasi exclusive sur des considérations parétiennes a, d'une part, confiné l'économie du bien-être traditionnelle à un champ très restreint, et lui a, d'autre part, donné un sens d'invulnérabilité éthique qui ne semble pas survivre à un examen minutieux ». Et il préfère interpréter les divers résultats d'impossibilité en théorie du choix social comme la démonstration qu'il n'y a pas de système « idéal » de choix collectif,

²²⁹ Notons que dans son ouvrage de 1973, *On Economic Inequality*, Sen introduit cette notion de jugement non compulsif pour évoquer les comparaisons de répartition du revenu habituellement effectuées. Il est vrai que les économistes qui s'intéressent à la question des inégalités sont peut-être plus enclins à concevoir qu'ils se fondent sur des jugements de valeur et que ceux-ci peuvent entrer en concurrence avec d'autres. Sen (1973a, p. 61) prend l'exemple d'une courbe de Lorenz plus haute qu'une autre, amenant généralement les économistes à conclure qu'il s'agit d'une meilleure répartition du revenu. Cependant, il s'agit d'une raison *prima facie* de croire cela, et des arguments contraires peuvent exister ; il cite notamment l'évolution du revenu moyen. Les aspects normatifs et descriptifs de la notion d'inégalité, quelle qu'en soit sa formulation, sont assez visiblement entremêlés.

quelle que soit la société ou quelles que soient les préférences individuelles. L'acceptation d'un système de choix collectif est donc toujours relative : relative à la société, relative à la nature du choix, relative à la configuration des préférences individuelles.

Cette conclusion sur l'aspect relatif et contextuel de la théorie du choix social pourrait être perçue comme une défaite par ceux qui sont en quête d'absolu, d'autant plus que Sen (1970, p. 200) prône avec insistance l'étude des procédures de choix de type « impur » :

si les systèmes « purs » de choix collectif tendent à être plus attirants pour les études théoriques concernant les décisions sociales, ils ne sont souvent pas les systèmes les plus utiles à étudier. Gardant cela à l'esprit, ce livre a été plus concerné par les « impuretés » de divers types, e.g. la comparabilité interpersonnelle partielle [...], la cardinalité partielle [...], les domaines restreints [...], l'indifférence sociale intransitive [...], la préférence sociale incomplète [...], etc. Les procédures pures, qui sont plus connues, semblent être les cas limités de ces systèmes impurs.

En un sens, Sen rapproche la recherche en théorie du choix social d'une philosophie de la connaissance pragmatiste qui, comme l'écrit Cometti (1994, p. 396), « s'est détournée des conceptions qui tendent à privilégier la quête d'un fondement dans l'absolu, ou celle d'un modèle de la raison déterminant *a priori* les possibilités de la recherche et de la 'découverte' ». Toutefois, l'héritage méthodologique de la théorie du choix social, qui marque sans aucun doute les contributions de Sen, est à l'origine d'une certaine tension avec sa tendance à prôner le pragmatisme — bien qu'il ne s'agisse pas d'une référence explicite ou même consciente. Cette tension se manifeste notamment dans sa persistance à effectuer des généralisations analytiques, utilisant les concepts hors d'un contexte historique et social (Fine, 2001, p. 15).

Section II. Le « paradoxe libéral » ou l' « impossibilité du libéral parétien »

Malgré tout ce qu'on pourra dire, je déclare que ce roman est un livre honnête, sain, et nécessaire aux hommes d'aujourd'hui. [...] En tant qu'êtres humains, nous sommes, aujourd'hui, évolués et cultivés bien au-delà des tabous qui sont inhérents à notre culture. David Herbert Lawrence, 1932, p. 15.

Dans la section précédente, nous avons remarqué que la distinction entre « jugements compulsifs » et « jugements non compulsifs », établie dans l'article de 1967, n'était pas reprise dans l'ouvrage de 1970. Nous en avons déduit que Sen avait certes eu l'audace de proposer aux théoriciens du choix social une discussion sur les jugements de valeur sur la base des faits, mais il n'était pas allé jusqu'à le faire sur la base des valeurs elles-mêmes. Cependant, à regarder de plus près l'ouvrage, il nous semble que la catégorie « jugements non compulsifs » et toute la réflexion que cela implique est, de manière implicite, mise en avant lorsque Sen (1970, pp. 78-88) démontre l'« impossibilité du libéral parétien ». En effet, Sen présente un nouveau théorème d'impossibilité en théorie du choix social, à partir de trois conditions ou axiomes quelques peu différents de

ceux d'Arrow, et donne ainsi une expression formelle au conflit possible entre deux jugements de valeur dont le caractère peut sembler compulsif, à savoir la prise en compte d'une sphère privée des individus, même minime, et le principe de Pareto.

C'est avec l'exemple de la polémique sur fameux livre de Lawrence (1932), *L'Amant de Lady Chatterley*, que Sen (1970b) introduit de nouvelles questions dans la réflexion sur le choix social. La société peut-elle interdire à un individu de lire s'il le souhaite un ouvrage qu'elle considère trop pernicieux ? Ou, au contraire, lui ordonner d'en prendre connaissance s'il ne le désire pas ? Il montre en effet que la liberté individuelle peut entrer en conflit avec le principe de Pareto, cette pierre angulaire de la nouvelle économie du bien-être, qui affirme que le classement unanime des préférences individuelles doit se traduire dans les décisions collectives.

L'« impossibilité du libéral parétien », montrant que, dans certaines circonstances, les principes d'évaluation sociale fondés sur les droits peuvent entrer en conflit avec ceux fondés sur les préférences, est aussi considérée comme une première tentative de renouer avec la notion de « droits », sans quitter le formalisme arrowvien, et d'introduire dans la théorie du choix social une autre information que les seules préférences individuelles. Bien que la formulation des droits individuels chez Sen (1970a, b) ne reflète pas de manière adéquate la notion de liberté individuelle telle qu'on l'entend généralement, elle a au moins le mérite d'amorcer la réflexion sur ce point chez les théoriciens du choix social, et de stimuler le dialogue entre les économistes et les philosophes moraux et politiques.

Dans cette section, nous verrons donc comment Sen a mis en évidence les difficultés liées à cette spécification des droits dans la théorie du choix social (A). Puis, nous prendrons la mesure de l'impact de son résultat en économie du bien-être et en philosophie morale, son paradoxe ayant fait l'objet de nombreuses extensions (notamment Gibbard, 1974), critiques (en particulier Nozick, 1974) et discussions (B). Finalement, en faisant des droits, et plus généralement de la liberté individuelle, une question majeure dans la réflexion sur le choix social et le bien-être social, Sen développe, parallèlement à Rawls (1971), une remise en cause fondamentale de l'utilitarisme et de toutes les doctrines welfaristes — dont la nouvelle économie du bien-être fait partie (C).

A. L'incompatibilité entre la « neutralité » parétienne et le libéralisme même minimal

Dans le chapitre 6 de son ouvrage de 1970, Sen met en évidence les conflits et les dilemmes que contient le cadre arrowvien pour la théorie du choix social. C'est dans ce contexte qu'il soulève l'idée d'un paradoxe libéral. Son analyse commence par une critique des exigences d'anonymat quant aux préférences individuelles que l'on souhaite voir reflétées dans le choix social et de neutralité vis-à-vis des états sociaux potentiellement choisis. Celles-ci pourraient être perçues comme le meilleur moyen de rendre effectif le libéralisme : peu importe qui est l'émetteur d'une préférence, peu importe l'alternative sociale préférée. Ces exigences ne sont pas explicites chez Arrow, mais découlent simplement des conditions qui lui servent de cadre pour le choix social²³⁰.

Il est clair que cette orientation anonyme et neutre du cadre arrovien est puissante quand on l'impose dans une fonction de décision sociale, surtout lorsque l'on pense que la plupart des procédures de décision collective en vigueur violent ces exigences²³¹. En ce sens, Sen rappelle que même les procédures d'allocation par le libre marché ne sont ni neutres, ni anonymes. En effet, chaque individu choisit son panier de consommation, et une permutation des préférences entre deux individus peut mener à un résultat social différent même lorsque les alternatives sociales disponibles sont les mêmes :

Supposons un cas où je préfère avoir mes murs bleus plutôt que blancs, le reste de l'état social étant #, alors que vous avez la préférence inverse. Le mécanisme de marché peut garantir que mes murs soient bleus. Dans un autre cas, je pourrais préférer voir vos murs bleus plutôt que blancs (le reste de l'état social étant #), alors que vous avez la préférence inverse. Il s'agit simplement d'une substitution des alternatives, mais le mécanisme de marché fera que vos murs soient blancs, et non bleus. Cela viole la neutralité. (Sen, 1970a, p. 78)

Cet exemple montre que, dans le mécanisme de marché, la préférence est loin d'être anonyme puisque sa réalisation dépend de *qui préfère* et de *qui est concerné par la préférence*. Si ma préférence relative à l'état social concerne le choix d'un autre individu quant à sa propre consommation et qu'elle est différente de celle de l'individu en question, tout se passe comme si ma préférence ne compte pas et seule celle de l'autre compte. Finalement, l'état social auquel on aboutit *via* le marché n'est pas neutre vis-à-vis de *qui préfère quoi* ; il n'est pas neutre vis-à-vis du contenu de la préférence, puisque celle-ci, pour être satisfaite, ne peut être qu'auto-centrée²³². Toutefois, le fait que le mécanisme de marché viole l'anonymat ou la neutralité n'est pas l'argument que Sen souhaite retenir pour critiquer ces deux conditions. Il considère que les valeurs de liberté individuelle dans le choix sont bien plus profondes que l'expression qu'elles trouvent dans le mécanisme de marché et qu'elles exigent un examen plus scrupuleux.

Sen (1970a, p. 79) introduit alors la notion de valeur libérale en précisant que certains choix sociaux concernent des situations purement personnelles. Par exemple, une société peut avoir le choix entre l'état *x* où monsieur *A* dort sur le dos et l'état *y* où monsieur *A* dort sur le ventre. Si monsieur *A* préfère *y* à *x*, alors que tous les autres préfèrent l'inverse, il est possible de montrer que le choix social est une question purement personnelle étant donné que monsieur *A* est le seul « véritablement » impliqué, les autres étant « curieux ». Partant, il est également possible de décider d'une règle de choix

²³⁰ Les conditions à l'origine de cette neutralité sont l'axiome du « domaine non restreint », de l'« indépendance vis-à-vis des alternatives hors de propos » et du « principe de Pareto » même faible.

²³¹ Sen (1970a, p. 78) prend l'exemple de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui décide à la majorité simple pour les questions de procédure et exige une majorité à deux tiers pour les questions substantielles, ce qui va à l'encontre de la condition de neutralité d'Arrow. Quant à l'Assemblée Générale du Conseil de Sécurité, elle viole cette fois la condition d'anonymat, puisque seuls cinq pays bien particuliers ont le droit de veto.

²³² La question des préférences auto-centrées, ou préférences privées, pose de véritables difficultés en théorie du choix social. Les individus sont censés exprimer des préférences sur des états sociaux et, en même temps, dès lors que leurs préférences dépassent leur sphère privée, des paradoxes apparaissent. Nous reviendrons sur ce point un peu plus loin.

collectif telle que, pour ce choix purement « personnel », la préférence de monsieur A doit être précisément reflétée dans la préférence sociale.

À travers cet exemple, Sen nous amène à considérer une condition du libéralisme faible — condition L —, qui consiste en ce que *chaque* individu soit entièrement décisif dans le choix social concernant au moins une paire d'alternatives, par exemple monsieur A est décisif quant au choix entre x et y . Mais, Sen (*Ibid.*) précise que, en général, il y a plus d'une paire d'alternative où l'individu devrait être décisif car :

(a) il y a d'autres exemples avec de tels choix personnels, par exemple M. A fait un peu de yoga avant d'aller se coucher (peu importe que cette idée soit révoltante pour les autres), et (b) même avec le problème de dormir sur le dos ou sur le ventre, il peut y avoir plus d'une telle paire puisque # peut être différent, par exemple s'il est bon pour monsieur A de dormir sur le ventre plutôt que sur le dos lorsque les murs de la cuisine de monsieur B sont roses, alors il doit en être de même lorsque les murs de la cuisine de monsieur B sont cramoisis.

Aussi, cette condition est véritablement faible, dans le sens où un libéral ne peut que l'accepter et même — c'est le cas de Sen — penser qu'il faille exiger plus. Pourtant, Sen introduit une condition encore plus faible dans la théorie du choix social, la condition L^* , qui reste cependant plus forte que la condition de non-dictature d'Arrow. Cette condition L^* exige qu'au moins *deux* individus aient leurs préférences personnelles reflétées dans le choix social concernant au moins une paire d'alternatives chacun. Elle est appelée condition de « libéralisme minimal »²³³ car diminuer plus encore le nombre d'individus ayant une telle liberté signifierait la permission d'une dictature — un seul individu pouvant imposer sa préférence.

Or, Sen montre que même la condition la plus faible de libéralisme, L^* , est incohérente avec les conditions U — universalité du domaine²³⁴ — et P — principe faible de Pareto²³⁵ — imposées par Arrow à la fonction de choix social²³⁶. En effet, « The Impossibility of a Paretian Liberal » (Sen, 1970b, p. 152) « présente un résultat d'impossibilité qui semble avoir certaines conséquences gênantes pour les principes de choix social ». Dans cet article, Sen introduit dans le cadre arrowien de choix social la condition de liberté individuelle dans sa forme faible, à savoir L et démontre qu'« il n'existe aucune fonction de choix social satisfaisant simultanément les conditions U , P et L »

²³³ Notons que dans un article originalement publié en 1976, puis intégré dans son ouvrage de 1982, intitulé « Liberty, Unanimity and Rights », Sen (1982b, pp. 292, 293) change l'appellation de ses conditions, considérant que le terme « libéralisme » est « trop ambigu ». Il préfère ainsi les expressions « libertarianisme faible » et « libertarianisme minimal » pour les conditions L et L^* respectivement. Ce changement semble bien refléter l'idée que le libéralisme exige plus.

²³⁴ Rappelons que la condition U signifie que tout ensemble logiquement possible de classements individuels est inclus dans le domaine pris en compte dans la règle de choix social.

²³⁵ La condition P signifie que si tous les individus préfèrent une alternative x à une alternative y , alors la société doit préférer x à y .

²³⁶ Nous parlons ici précisément de « fonction de choix social », car si Arrow l'identifie à la « fonction de bien-être social », Sen marque clairement la distinction entre les deux. Et son théorème sur le paradoxe libéral concerne exclusivement la « fonction de choix social » (que l'on pourrait aussi traduire par « fonction de décision sociale »).

, p. 153). Même lorsqu'il affaiblit la condition L en la remplaçant par L^* , le résultat d'impossibilité persiste.

Afin d'illustrer son résultat, Sen (*Ibid.*, p. 155, nous soulignons) considère un cas spécifique avec deux individus — 1 et 2 — et trois alternatives — x , y et z — :

Il n'y a qu'une copie d'un certain livre, disons L'Amant de Lady Chatterley, qui est perçu différemment par 1 et 2. Les trois alternatives sont : que l'individu 1 le lise (x), que l'individu 2 le lise (y) et qu'aucun ne le lise (z). La personne 1, qui est prude, préfère avant tout que personne ne le lise, mais étant donné le choix que l'un ou l'autre le lise, elle préfère que ce soit elle-même plutôt que d'exposer le crédule monsieur 2 aux influences de Lawrence. (Les prudes, on me dit, tendent à préférer être les censeurs plutôt que censurés.) En ordre de préférence décroissant, son classement est z, x, y . La personne 2, cependant, préfère que les deux doivent le lire plutôt qu'aucun. En outre, elle prend plaisir à l'idée que le prude monsieur 1 lise Lawrence, et sa préférence première est que la personne 1 doive le lire, la seconde étant que lui-même le lise et la pire qu'aucun ne le doive. Son classement est donc x, y, z .

Partant, si la société a le choix dans la paire (x, z), soit entre le fait que la personne 1 lise le livre et que personne ne le lise, d'un point de vue libéral, les préférences de la personne 1 doivent compter puisque c'est elle qui est impliquée dans ce choix. Or, étant donné que celle-ci est prude et ne souhaite pas le lire, elle ne doit pas être forcée à le faire. Ainsi, avec la condition du libéralisme minimal, la société doit préférer z à x . De manière similaire, si le choix est entre le fait que la personne 2 le lise (y) ou que personne ne le lise (z), les valeurs libérales exigent que ce soient les préférences de la personne 2 qui soient décisives et, puisque celle-ci est clairement impatiente de le lire, elle doit pouvoir le faire. Dans ce cas, y doit être jugé socialement meilleur que z .

Dans cet exemple, il apparaît qu'en termes des valeurs libérales, il est meilleur que personne ne lise pas *L'Amant de Lady Chatterley* plutôt que la personne 1 soit forcée à le faire, et il est encore meilleur que la personne 2 puisse le lire plutôt qu'aucun ne le puisse. Autrement dit, la société doit préférer y à z , et z à x . Cependant, ce choix serait celui d'une alternative inférieure au sens de Pareto car, selon le classement de préférences des deux personnes, x est toujours avant y ce qui fait de x l'alternative supérieure au sens de Pareto.

Toutes les solutions potentielles peuvent être améliorées par une autre étant donné le principe de Pareto et la condition de « libéralisme minimal ». Avec cette formulation axiomatique, il y aura toujours une incohérence dans le choix. Précisons que, pour Sen (1993, pp. 164-165), le contenu du conflit Pareto-liberté peut être interprété de trois manières différentes, en lien avec les différentes interprétations de l'objet de la théorie du choix social :

1. Impossibilité au regard de l'évaluation du résultat. – Pour certaines configurations des préférences individuelles, aucune évaluation cohérente et complète des états sociaux ne peut satisfaire le principe de Pareto (sous sa forme affaiblie) et la liberté minimale [...]. 2. Impossibilité au regard du choix normatif. – Il n'existe pas de bonne manière d'organiser la prise de décision dans la société de sorte que, quelles que soient les préférences individuelles, un certain état soit choisi parmi un ensemble non vide d'états, lorsque la qualité de

la prise de décision exige de satisfaire au principe de Pareto affaibli et à la liberté minimale [...]. 3. Impossibilité au regard du choix descriptif. – Tout système réel de décision sociale qui peut choisir, quelles que soient les préférences individuelles, un certain état dans tout ensemble non vide d'états sera incapable de satisfaire au principe de Pareto affaibli et à la liberté minimale [...].

Nous pouvons également noter que Sen reprend pour son théorème la plupart des exigences d'Arrow, mis à part la transitivité de la préférence sociale²³⁷ — puisqu'il cherche plus simplement l'existence d'une meilleure alternative dans chaque situation de choix — et la condition d'indépendance vis-à-vis des alternatives hors de propos. Bien que beaucoup pensent que l'abandon de cette dernière condition serait une manière d'échapper au résultat d'impossibilité d'Arrow, ici cela ne change rien au dilemme soulevé par Sen.

Enfin, non comme Sen le propose pour le résultat d'impossibilité d'Arrow, le paradoxe libéral ne peut être résolu par l'utilisation de comparaisons interpersonnelles. D'une part, la force de l'exigence d'une personne sur son domaine privé repose sur la nature *personnelle* de son choix, et non sur les *intensités relatives* des préférences de différentes personnes concernant leur vie privée. D'autre part, l'efficacité au sens de Pareto dépend de l'*harmonie* des préférences de différentes personnes pour un choix binaire, et non de la *force comparative* de ces préférences (Sen, 1999, p. 200). La résolution du problème se trouve donc ailleurs.

B. Impact du « paradoxe libéral » en théorie du choix social

Sen introduit donc une vision nouvelle dans la théorie du choix social telle qu'elle avait été fondée par Arrow (1951), combinant une réflexion de forme et de fond dans sa discussion sur l'impossibilité d'un « libéralisme parétien ». Même sans l'indépendance *I*, les conditions *U*, *P* et *L**, le « libéralisme minimal » — au moins deux individus sont décisifs dans les deux sens sur au moins une paire d'états sociaux — mènent à la contradiction, en particulier quand les préférences « curieuses » des uns sont contenues dans le jugement parétien. Pour Arrow (1999, p. 166), ce résultat a surpris sur le plan analytique, mais a surtout posé de profondes questions éthiques quant à la relation entre les vestiges d'utilitarisme contenus dans le principe de Pareto et l'existence de « droits » individuels à la portée toutefois faible, concernant des choix sur lesquels l'individu possède un contrôle total.

Il est clair qu'en mettant en évidence cette contradiction, Sen se place plutôt du côté du libéralisme que du principe de Pareto. Pour lui, la « morale » de son paradoxe est que « si l'on prend au sérieux le principe de Pareto, comme les économistes semblent le faire, alors on doit faire face aux problèmes de cohérence liés au fait de chérir les valeurs libérales, même les plus molles » (Sen, 1970b, p. 157). Autrement dit, suite à la démonstration de Sen, ceux qui défendent les valeurs libérales doivent reconsidérer leur adhésion au critère parétien puisque celui-ci peut mener à des choix profondément non

²³⁷ Par exemple, si la société préfère *x* à *y* et *y* à *z*, mais est indifférente entre *x* et *z*, la décision ne peut être prise dans le cadre arrowien qui exige une transitivité totale. En revanche, dans le cadre senien, l'alternative *x* est considérée comme meilleure puisqu'elle est considérée comme au moins aussi bonne que les deux autres. (voir Sen, 1970b, p. 156)

libéraux quand il y a plus de deux alternatives²³⁸.

De nombreuses extensions de l'« impossibilité du libéral parétien » ont été présentées et discutées par la suite. Par exemple, Batra et Pattanaik (1972) se sont préoccupés de la question des droits de groupes intermédiaires entre individus et société comme ce peut être le cas dans un pays fédéral où les droits des membres d'un État de faire certaines choses peuvent diverger de ceux d'individus appartenant à un autre État. Ils montrent que l'« impossibilité d'un fédéralisme parétien » peut être directement établie sur les mêmes bases que l'« impossibilité d'un libéralisme parétien ».

Gibbard (1974), surtout, a fourni un résultat encore plus surprenant puisqu'il note que même en l'absence du principe de Pareto, on peut aboutir à une impossibilité si les droits des individus ne sont pas postulés simplement pour une sphère protégée non vide, mais généralement pour les paires d'états alternatifs qui diffèrent l'un de l'autre sur des aspects purement personnels, toute autre chose étant donnée. Autrement dit, dans la contribution de Gibbard (1974), une préférence individuelle doit s'imposer dans le choix social quand celui-ci concerne des états ne différant que sur des points qui intéressent directement l'individu en question. Il y a donc une augmentation des exigences de la condition L^* proposée par Sen (1970a, b). En effet, les conditions de Sen n'attribuent aux individus la faculté d'emporter la décision que pour une paire d'option, alors que la condition de Gibbard peut conduire à ce que cette faculté leur soit reconnue pour plusieurs paires d'option, éventuellement pour un très grand nombre²³⁹.

Gibbard (1974, p. 389) illustre la démonstration de son paradoxe par un exemple simple, mais significatif : un individu non-conformiste veut que les murs de sa chambre soient d'une couleur différente de ceux de Mme Grundy, alors que celle-ci veut les murs de sa chambre de la même couleur que ceux du non-conformiste. Si chacun de ces deux individus est décisif dans les alternatives sociales où il y a désaccord seulement en ce qui concerne la couleur des murs de leur chambre, il y aura toujours quelqu'un pour poser un veto à chaque résultat possible.

Ainsi, l'exemple de Gibbard révèle que certaines combinaisons de préférences éliminent la possibilité de tout choix collectif, indépendamment des questions d'optimalité parétienne. Il est à noter que la caractéristique essentielle à l'origine du paradoxe de Gibbard — autant que celui de Sen — consiste dans le fait que les individus sont supposés avoir des préférences quant au résultat qui, proprement, dérivent sur la sphère protégée de quelqu'un d'autre. En effet, Julian Blau (1975) montre que le paradoxe de Sen ne survient dans un cas à deux personnes *que* si l'une des personnes au moins a des préférences « indiscretes ». Aussi, un grand nombre de réponses à ce paradoxe ont tenté de le dissoudre en introduisant des dispositifs qui modifient les droits, éliminant les préférences « curieuses » ou « indiscretes », de manière à conserver le principe de

²³⁸ Les difficultés d'accomplir l'optimalité Parétienne en présence d'externalités son déjà bien connues en 1970, mais « la question ici est plutôt celle de l'acceptabilité de cette optimalité comme objectif dans le contexte des valeurs libérales, étant donnés certains types d'externalités » (Sen, 1970b, p. 157).

²³⁹ D'ailleurs, Sen (1992b, p. 150), estime que l'extension de Gibbard, étant donné ses fortes exigences, n'est pas forcément acceptable dès lors que l'on accepte la condition L^* .

Pareto. Gibbard (1974), Nozick (1974), Sugden (1981) et Suzumura (1978, 1980), entre autres, ont tous défendu l'idée que le paradoxe résulte d'une mauvaise interprétation des droits. Pour eux, avoir des droits privés signifie avoir une certaine liberté de faire ce qu'il nous plaît, et non être décisif dans des choix sociaux.

Il semble que l'influence de Gibbard dans l'orientation du débat et de la recherche de solution au conflit libéral-parétien soit considérable. En effet, Gibbard (1974) ayant poussé à l'extrême la logique de la condition L et montré que celle-ci pouvait aboutir à un cycle de préférences collectives, la plupart des contributions qui ont suivi se sont attachées à affaiblir la condition de libéralisme. D'ailleurs, Blau (1975, p. 401) note que « c'est le paradoxe de Sen lui-même qui nécessite l'affaiblissement de P ou de L ». Et il ajoute : « Je ne vois en aucun cas un observateur extérieur remettre en cause un choix unanime. Cela conduit forcément à modifier L ».

Toutefois, d'autres auteurs iront plus dans le sens de Sen et ne chercheront pas à affaiblir systématiquement la condition L . Par exemple, Farrell (1976) s'emploiera à restreindre le principe de Pareto en « amendant » les préférences, c'est-à-dire en supprimant les préférences individuelles qui portent exclusivement sur les sphères privées d'autrui. Et Sugden (1985, p. 228) écrit : « je partage également la croyance de Sen selon laquelle il y a des cas où la liberté est plus importante que le bien-être : le principe de Pareto est un jugement moral contestable et non une vérité morale évidente en soi ».

Mais, comme le note Igersheim (2004, p. 234) :

L'abondante littérature qui a suivi le conflit Pareto-liberté s'est attachée tout d'abord à résoudre l'impossibilité en affaiblissant l'une ou l'autre de ces conditions. Plus que des propositions résolvant les problèmes de fond soulevés par le paradoxe libéral-parétien, ces contributions relèvent davantage d'une prise de position conceptuelle en faveur ou défaveur de la condition de Pareto, jugée par certains intouchable, plutôt que d'une quête savamment orchestrée des raisons de l'émergence du paradoxe.

Sen considère d'ailleurs que la base de l'« impossibilité du libéral parétien » ne tient pas à une information *inadéquate* — comme pour le résultat d'Arrow —, mais à une utilisation *incohérente* de l'information. En ce sens, une troisième manière d'éliminer le conflit Pareto-liberté consiste en la restriction du domaine de définition des profils acceptés pour la fonction de choix collectif, soit la condition U . Cependant, l'universalité du domaine des profils acceptés est une condition difficile à remettre en cause, surtout pour des raisons « libérales ».

Résumons maintenant les différentes pistes explorées pour la résolution du paradoxe libéral-parétien. Sen (1986, p. 1159) dénombre au moins trois possibilités examinées pour solutionner le paradoxe libéral, que nous synthétisons ainsi :

Certaines méthodes se concentrent sur la restriction des droits libéraux. Ceux-ci devraient être formulés différemment, par exemple, en restreignant ces droits à des domaines « cohérents », comme le suggère Suzumura (1978), ou en rendant ces droits conditionnels à l'« indépendance des préférences individuelles » comme le propose Gibbard (1974) lui-même²⁴⁰.

D'autres méthodes cherchent à contraindre le principe de Pareto, soit en « amendant » les préférences individuelles, soit en « comptant » seulement un certain type de relations de préférence individuelle dans le but d'un jugement parétien, prenant en compte la motivation derrière les préférences²⁴¹.

Enfin, d'autres explorent des restrictions du domaine qui permettraient d'éviter l'impossibilité en question²⁴².

Toutefois, Sen (1986, p. 1158) considère que les solutions du premier ordre peuvent être utiles face au problème soulevé par Gibbard, mais pas pour le conflit entre libéralisme et principe de Pareto. Pour Gibbard (1974), les droits doivent être modélisés comme des « formes de jeu » — revenant à des restrictions sur les ensembles de stratégies éligibles par les différents individus — plutôt que comme des contraintes sur les choix sociaux. Par exemple, j'ai le droit de déterminer la couleur de mes murs si certaines stratégies sont ouvertes à moi. Le fait que Mme Grundy me copie n'est pas une violation de mes droits. Cette interprétation des droits n'élimine pas seulement le paradoxe de Gibbard, mais autorise les individus à entrer en contact et à échanger, ce qui peut leur permettre d'atteindre un optimum de Pareto. Cependant, Sen (1992, p. 145) n'est pas certain que de tels contrats soient désirables, en particulier parce que leur application nécessiterait une étroite surveillance et parce que ce système n'assure pas une véritable protection des libertés individuelles²⁴³ :

A ce sujet, nous devons considérer la crédibilité d'un tel contrat, et la difficulté d'assurer son accomplissement (i.e. comment être sûr que le prude lit effectivement le livre et n'est pas juste en train de prétendre le faire [...]). [...], plus important encore, les tentatives de renforcer de tels contrats (e.g. un policier surveille que le prude est effectivement engagé dans la lecture du livre [...]) au nom de la liberté peuvent être une menace puissante — et même effrayante — pour la liberté elle-même.

Bien entendu, si l'on considère que chacun doit être libre de lire ce qu'il veut, de tels contrats n'ont pas beaucoup de sens²⁴⁴. D'ailleurs, Ramachandra (1972) et Farrell (1976) ont argumenté pour une limitation de la portée de la théorie du choix social, la considérant comme un dispositif technique ne pouvant pas prononcer de jugement

²⁴⁰ Pour Gibbard (1974), en effets, les droits libéraux ne devraient s'appliquer qu'aux individus dont les préférences quant à leur sphère privées restent les mêmes en toutes circonstances, c'est-à-dire quelles que soient les caractéristiques personnelles des autres individus. Sur cette question de la restriction des droits libéraux, voir aussi Bernholz, 1974 ; Blau, 1975 ; Buchanan, 1976 ; Kelly, 1976a, b, Suzumura, 1980.

²⁴¹ Voir notamment, Sen, 1970a, 1976a ; Suzumura, 1978 ; Hammond, 1981 ; Rawls, 1982.

²⁴² Voir en particulier Bergstrom, 1970 ; Blau, 1975 ; Fine, 1975.

²⁴³ La solution contractuelle revient à faire un pas de côté, puisqu'il s'agit de considérer un univers de contrats virtuels extérieur à la procédure de choix collectif proprement dite. Dès lors, toutes sortes de considérations empiriques entrent en ligne de compte : les contrats seront-ils spontanément respectés ? Faut-il prévoir des systèmes de pénalité ou de contrainte ? Les agents considéreront-ils que tout est matière à contrat ? En outre, il n'est pas sûr que l'on puisse éclairer le sujet en considérant des contrats possibles venant compléter une procédure de choix collectif elle-même virtuelle. (Picavet, 2001, p. 4)

concernant les choix qui sont personnels. Ceci revient à fuir le problème plutôt qu'à le solutionner. Le libertarien Nozick (1973, 1974) prône, de son côté, la prise en compte des droits non pas dans l'évaluation de l'état des affaires, mais comme des contraintes déontologiques sur les actions. Le cadre est alors non-conséquentialiste, ce qui revient à peu près à la solution explorée par Gibbard. Toutefois, il faut garder à l'esprit que Nozick ne cherche pas particulièrement à dépasser le résultat d'impossibilité de Sen, mais plutôt à s'en servir pour conforter son idée selon laquelle le cadre de la théorie du choix social est inadéquat pour refléter les exigences de la liberté. La position libertarienne est d'ailleurs parfois identifiée à une formulation de la liberté indépendante des résultats, soit exclusivement orientée vers les processus.

Finalement, tout en suscitant une littérature technique (Gibbard, 1974 ; Suzumura, 1978, etc.), ce résultat a surtout contribué à souligner l'importance philosophique des droits et le contenu de la liberté à partir de divers points de vue critiques, en particulier ceux de Nozick (1974) et de Dworkin (1978). Pour Sen (1986, p. 1159), l'intérêt pour l'« impossibilité du libéral parétien » ne repose pas tant dans son caractère de paradoxe et de casse-tête, mais dans son invitation à un réexamen des formulations usuelles des droits des individus et des groupes, ainsi que des principes de décision généralement acceptés, en particulier le très consensuel principe de Pareto.

Or, comme le note Igersheim (2004, p. 235), formellement et conceptuellement, l'approche de Sen n'est pas exempte de défauts structurels :

L'introduction des droits et libertés individuelles par le biais de la condition L a fait, avec raison, l'objet d'un examen critique extrêmement approfondi, sans doute suscité par le fait que Sen n'ait jamais été très clair quant à la justification de l'emploi de cette condition, tant au niveau de l'appellation de la condition L que par rapport à sa demande fort limitée en matière de droits.

Il est vrai que Sen ne précise pas formellement ce qu'il entend par « sphère protégée d'un individu ». Bien qu'il défende sa condition de « libéralisme minimal » (Sen, 1970a, b) en faisant appel à cette notion, L^* est loin d'être en mesure de la représenter. À cet égard, Gibbard est moins critiquable, puisque sa condition de libéralisme indique que l'individu est décisif uniquement sur les paires d'états sociaux qui ne varient que par rapport à sa propre composante. L'ambiguïté de Sen est d'ailleurs reflétée dans la difficulté qu'il manifeste pour nommer sa condition : il hésite entre « libéralisme » (Sen, 1970a, b) « libertarianisme » (Sen, 1976) et même « liberté » (Sen, 1983g, 1987a).

C. La prise en compte des droits comme moyen d'élargir le cadre arrovien de la théorie du choix social

Si l'on considérait le libre développement de l'individualité comme l'un des principes essentiels du bien-être, [...] il n'y aurait pas de danger que la liberté fût sous-estimée, et il n'y aurait pas de difficulté extraordinaire à tracer la frontière entre elle et le contrôle social. John Stuart Mill, 1990 (1859), p. 147.

En introduisant les concepts de liberté et de droit dans la théorie du choix social, Sen

²⁴⁴ Dans tous les cas, si les individus sont libres de s'engager ou non dans de tels contrats, le paradoxe libéral persiste sous forme, cette fois, d'un dilemme lié aux comportements individuels. (Cf., Sen, 1992b, p. 146)

semble poursuivre deux objectifs distincts. Avec le recul, il déclare la chose suivante :

L'objectif le plus général était de travailler à une extension du format classique en théorie du choix social dû à Kenneth Arrow (1951), en faisant une place explicite aux droits en général et à la liberté en particulier. L'objectif plus spécifique était de tenter une mise en lumière, en termes formels, de la tension entre les considérations pour la liberté et les droits, d'une part, et les principes exclusivement fondés sur l'utilité (« welfariste ») utilisés de manière standard en économie du bien-être, d'autre part. Ceci fut fait sous la forme d'un simple résultat d'impossibilité [...]. (Sen, 1992b, p. 140)

Bien sûr, l'originalité de Sen due à l'introduction de ces considérations est toute relative à la théorie du choix social. La formulation de la liberté à partir de l'identification de certains types de choix ne concernant que soi dès lors qu'ils se situent dans la « sphère protégée » de l'individu n'est pas nouvelle. La notion de « sphère protégée » est empruntée à Hayek (1960), mais pour Sen (1982b [1976a], p. 292), l'existence d'une telle sphère est largement reconnue par d'autres auteurs, dont la conception de la liberté diffère grandement sur d'autres aspects. Il fait référence en particulier à Mill (1859) et Gramsci (1971), certainement afin de légitimer son intérêt pour la notion d'Hayek, sans pour autant s'identifier à sa philosophie. Et il est vrai que Mill, bien qu'utilitariste, fait partie des premiers à avoir défendu avec ferveur une telle liberté individuelle :

Il y a une sphère d'action dans laquelle la société, en tant que distincte de l'individu, n'a tout au plus qu'un intérêt indirect, à savoir cette partie de la conduite d'une personne qui n'affecte qu'elle-même ou qui, si elle en affecte d'autres, c'est alors qu'ils y ont consenti et participé librement, volontairement et en toute connaissance de cause. Quand je dis « elle-même », j'entends ce qui la touche directement et prioritairement [...]. (Mill, 1990, p. 78)

Il est clair que « les sphères protégées peuvent être considérée comme étant très larges ou plutôt étroites selon, entre autres, notre philosophie politique » (Sen, 1982b [1976a], p. 292). L'acceptation de la condition *L* dépendra forcément « de la nature des alternatives qui sont offertes pour le choix », et « si les choix sont non personnels, comme [...] déclarer la guerre à un autre pays ou non », cette condition n'aura pas beaucoup d'attrait (Sen, 1970a, p. 83). En revanche, si une société a le choix entre « monsieur A dort sur le dos » ou « monsieur A dort sur le ventre », pour reprendre l'exemple cité plus haut, il y a de fortes chances que la condition *L* soit acceptée dans la règle du choix social. Pour cette raison, Sen (1982b [1976a], p. 292) estime que les termes « libéralisme » ou « libertarianisme » peuvent donner une idée fautive de la condition qu'il propose, ou du moins une idée trop étroite, « puisque le soutien de *L* peut aussi venir de gens qui ne sont pas des libéraux dans le sens usuel ». Selon lui, une défense « aussi douce » des valeurs libertariennes est une caractéristique commune de la plupart des cultures modernes, et de beaucoup d'anciennes aussi.

En outre, pour Sen (1999, pp. 199-198), la liberté dans la sphère individuelle peut aussi prendre beaucoup d'aspects différents et il en distingue notamment deux (nous soulignons) :

(1) elle peut nous aider à accomplir ce que nous choisissons dans nos domaines privés respectifs, par exemple, dans la vie personnelle (ceci constitue l'aspect « opportunité ») ; (2) elle peut nous laisser directement responsables des choix

dans les domaines privés, quel que soit ce que nous pouvons ou non accomplir (ceci constitue l'aspect « processus »).

Dans sa formulation de la liberté pour la théorie du choix social, Sen (1970a, b) se préoccupe d'abord du premier, soit de l'aspect « opportunité ». Les conditions L et L* utilisées ne présentent pas une vision exhaustive de la liberté, mais seulement de certaines de ses conséquences²⁴⁵. Il montre donc que c'est cet aspect qui peut entrer en conflit avec le principe de Pareto. Or, cette formulation de la liberté — « ou plus précisément la formulation de certaines conséquences minimales du respect de la liberté » (Sen, 1993, p. 160) — a été profondément remise en cause, tant elle diffère de certaines définitions plus traditionnelles en termes de procédures et non de résultats²⁴⁶. Plus tard, reconnaissant, suite à la suggestion de Sugden (1981) notamment, que cette approche ne peut pas fournir une compréhension adéquate des exigences de la liberté, Sen (1983g, 1992b) travaillera à partir d'une caractérisation plus large de ce concept et montrera que l'« impossibilité du libéral parétien » n'est pas résolue si l'on se concentre sur l'aspect « processus » de la liberté.

Dans tous les cas, Sen ne souhaite pas se fonder sur une conception de la liberté prenant en compte exclusivement l'aspect « processus », qui serait à son sens tout aussi étroite, si ce n'est plus. Il s'agit d'un point central de l'œuvre de Sen — point de désaccord fondamental avec Nozick (1974) —, et il n'hésite pas à mobiliser, une fois encore, dans son argumentation les figures représentatives du libéralisme, voire de l'ultralibéralisme :

En effet, l'importance de l'effectivité de la réalisation de la liberté dans la vie personnelle a été reconnue comme fondamentale depuis longtemps – même par les commentateurs profondément concernés par les processus, de John Stuart Mill (1859) à Franck Knight (1947), Friedrich A. Hayek (1960) et Buchanan (1986). (Sen, 1999, p. 199, nous soulignons)

Or, cette reconnaissance de l'importance de la liberté effective dans le domaine privé ne peut pas, dans certains cas, coexister avec la reconnaissance de la pertinence de l'unanimité parétienne pour chaque paire. L'enjeu principal du paradoxe libéral est précisément d'identifier ce conflit potentiel. Cela signifie, pour Sen (1999, p. 200), qu'une résolution satisfaisante du conflit doit passer par une évaluation des priorités acceptables entre la liberté personnelle et la satisfaction totale du désir, et doit être sensible à l'information concernant les tensions qui peuvent émerger entre les individus, mais aussi chez chaque individu. Sen appelle donc à un élargissement de l'information qui prenne en compte les valeurs politiques des gens autant que leurs désirs individuels, ce qui est très différent de l'utilisation de comparaisons interpersonnelles d'utilité ou de bien-être.

Cet intérêt de Sen pour les droits représente un premier biais par lequel il cherche à sortir l'économie du bien-être de la doctrine welfariste. En effet, selon lui, bien que les

²⁴⁵ Sen (1993, p. 174) reconnaît que le fait de savoir qu'un individu obtient ce qu'il choisirait ne permet pas d'être sûr du respect de sa liberté, « puisque sa liberté aurait été violée si, par exemple, quelqu'un d'autre avait choisi à sa place ce qu'il aurait choisi lui-même ». Ainsi, avec les conditions L et L*, l'aspect processus de la liberté n'est ni nié, ni affirmé.

²⁴⁶ Cependant, pour Sen (1992, p. 140), la condition L* est une condition suffisamment faible pour être comprise dans différentes formulations plus complètes des exigences de la liberté. Elle doit donc être interprétée comme une implication commune d'exigences diverses.

économistes évoquent souvent le concept de droits, et bien que les notions économiques fondamentales de ressources, d'échange, de contrat, etc., fassent toutes appel à divers types de droits, la tradition utilitariste considère toutefois ces droits comme de simples moyens d'obtenir d'autres biens, en particulier de l'utilité (Sen, 1993, p. 47). Il déplore que l'existence et la satisfaction des droits ne revêtent aucune importance intrinsèque, et les droits sont jugés en fonction de leur capacité à produire de bonnes conséquences, dont la satisfaction des droits ne fait pas partie. Cette conception s'est évidemment transmise à la phase post-utilitariste de l'économie du bien-être, centrée sur l'optimum de Pareto et l'efficacité.

Il est vrai que l'unanimité parétienne représente une raison assez puissante pour qu'une politique soit mise en place mais, avec son « paradoxe libéral », Sen a voulu montrer que le choix social doit s'intéresser à ce que les gens préfèrent, mais aussi aux *raisons* de ces préférences. En effet, « les gens peuvent être d'accord sur un classement particulier pour des raisons très différentes (comme pour le fait de préférer a à b dans l'exemple de « Lady Chatterley »), et une utilisation mécanique de la règle parétienne sans considération pour le contexte semble questionnable » (Sen, 1982b [1976a], p. 293). Et, Sen (*Ibid.*) s'étonne du fait que les nombreuses contributions qui ont suivi son paradoxe ont plutôt cherché à affaiblir la condition L plutôt qu'à s'interroger sur la pertinence du principe parétien.

Dans un article intitulé « Minimal Liberty », Sen (1992, pp. 142-144) propose plusieurs interprétations du conflit, soit plusieurs résultats très différents issus des mêmes propriétés analytiques, en fonction des définitions retenues pour la préférence sociale et pour les préférences individuelles. Si l'on considère que P est la préférence sociale et P_i la préférence de l'individu i , alors la condition L^* indique que l'individu i est décisif concernant une paire d'alternatives sociales (x, y) si et seulement si, lorsque nous avons $xP_i y$, nous avons xPy . Or, comme nous l'avons vu, le paradoxe libéral établit qu'il n'y a aucune fonction de décision sociale qui satisfasse à la fois la condition de liberté minimale et le principe de Pareto.

Concernant la préférence sociale, Sen distingue au moins deux interprétations de xPy :

en termes de choix social : y ne doit pas être le résultat du choix parmi tout ensemble contenant x .

en termes de jugement social : x est jugé socialement meilleur que y .

Concernant la préférence individuelle $xP_i y$, il en distingue au moins deux, pour simplifier²⁴⁷ :

en termes de choix individuel : la personne i ne choisit jamais y dans un ensemble contenant x .

en termes de désir individuel : la personne i désire que x soit choisi plutôt que y .

²⁴⁷ Dans sa présentation, il y a également l'interprétation en termes de bonheur individuel — à savoir la personne i est plus heureuse si x est choisi plutôt que y . Mais étant donné que cette interprétation est abandonnée par la suite pour une raison de simplification, nous ne la reprenons pas ici.

Partant, les résultats de la théorie du choix social peuvent être interprétés de quatre façons que Sen (1992b, p. 143) formalise ainsi :

CC (le choix social est fondé sur les choix individuels)

CD (le choix social est fondé sur les désirs individuels)

JC (le jugement social est fondé sur les choix individuels)

JD (le jugement social est fondé sur les désirs individuels)

Le premier cas est sans doute plus en adéquation avec les conceptions usuelles de la liberté en ce qui concerne les questions purement privées — la liberté est une question de respect des choix individuels. Et, selon cette interprétation, le résultat d'impossibilité de Sen (1970a, b) indique que même pas deux personnes ne peuvent avoir le droit d'être décisives pour les choix effectifs dans leurs sphères privées (pour au moins une paire d'alternatives chacun) si le choix social doit aussi respecter le principe de Pareto (se fondant sur les choix individuels également).

Cependant, Sen (1992b, p. 143) s'interroge sur la pertinence de cette première interprétation. Il reconnaît que le principe de la « responsabilité de l'agent » incite à considérer la liberté en fonction de ce que la personne peut effectivement *choisir*, et non à chercher à savoir si elle obtient ce qu'elle *désire* (sans considération pour ses propres actions). Cependant, il met en lumière au moins deux limites à ce raisonnement :

D'abord, les choix effectifs d'une personne peuvent être influencés par des circonstances qu'il peut être approprié de considérer en jugeant si la personne a vraiment été libre dans un sens significatif. Les influences sociales peuvent induire qu'une personne ne choisisse pas de la manière dont elle le voudrait. [...] Le phénomène d'« inhibition du choix » ne doit pas être négligé dans une théorie de la liberté qui est censée être un guide utile pour la philosophie politique, l'économie du bien-être et la raison pratique. [...] Deuxièmement, nous ne pouvons pas non plus négliger la question des « actions envahissantes »²⁴⁸ pour aborder la liberté dans les questions privées. (Ibid., pp. 143-144)

Pour Sen, les économistes ont parfois plus besoin de psychologie sociale qu'ils ne le pensent pour fonder leurs analyses. Ce qu'il appelle le phénomène d'« inhibition du choix » peut avoir une incidence majeure dans certaines décisions sociales prises à partir des choix individuels. Par exemple, cette incidence s'illustre avec force et dommages sur les femmes dans les sociétés sexistes. Si la norme sociale veut que les femmes sortent toujours la tête couverte, il faudra beaucoup de courage à une femme pour sortir la tête nue. Ce qui est certain, pour Sen, c'est qu'on ne peut se fonder sur les choix des femmes pour garantir la réalisation de leurs droits dans ce cas. En ce qui concerne la deuxième limite au fait de fonder le *choix social* sur les *choix individuels*, à savoir les « actions envahissantes », elle se trouve parfaitement illustrée par la liberté de ne pas respirer de la fumée qui est conditionnée par les actions des autres. Vis-à-vis de ces deux limites, il est clair que l'interprétation de la liberté individuelle en termes de désir est plus adéquate pour le *choix social*.

²⁴⁸ Les « actions envahissantes » sont définies par Sen (Ibid., p. 142) comme celles qui empiètent sur la sphère privée d'autres personnes.

Pour ce qui est du *jugement social*, Sen s'oppose clairement à ceux qui ont disqualifié cette interprétation sous prétexte que la liberté n'est pas un concept qui sert à évaluer ce qui est « socialement meilleur »²⁴⁹, mais à permettre aux individus d'avoir le choix de leurs actions. En effet, pour Sen, si l'on valorise la liberté et si l'on souhaite qu'elle soit prise sérieusement en compte politiquement, il est nécessaire de l'intégrer dans les *jugements sociaux* en se basant sur les choix ou sur les désirs individuels en fonction du contexte :

L'un des avantages de la formulation de la liberté en théorie du choix social consiste en l'opportunité, donnée par la flexibilité des représentations du choix social, d'avoir des interprétations alternatives, selon la nature du problème discuté. Les différentes interprétations donnent différents éclairages — bien que liés entre eux — sur le problème de la liberté, et elles correspondent toutes au même résultat formel avec des représentations diverses de P et de P_i . (Ibid., p. 144)

Cependant, en mettant en évidence l'« impossibilité du libéral parétien » et en questionnant le principe de Pareto, l'objectif de Sen est de démontrer le besoin de considérer d'autres informations que les préférences, comme par exemple les motivations derrière les préférences :

Dans cette approche, les jugements concernant les choix sociaux « ne seraient donc plus seulement une fonction des préférences individuelles » (Sen, 1970a, p. 83). Cette ligne d'argument est assez distincte de l'importante critique radicale concernant le fondement des jugements sociaux sur les préférences individuelles à cause de l'« aliénation de lui-même » que connaît l'individu (voir notamment Gintis, 1972), et également de l'idée de soumettre les préférences individuelles à une évaluation rationnelle (Broome, 1974), mais elle partage avec ces approches un rejet du refus de regarder au-delà de l'ensemble des préférences individuelles pour la réalisation d'évaluations critiques des choix sociaux. (Sen, 1982b [1976a], p. 294)

Sans aller jusqu'à remettre totalement en cause les fondements de la théorie du choix social, Sen semble toutefois souligner les difficultés de considérer les préférences individuelles comme *données*. Dans son ouvrage de 1970, il écrit (p. 85) que « la garantie éventuelle de la liberté individuelle ne peut pas être trouvée dans les mécanismes de choix collectif, mais dans le développement de valeurs et de préférences qui respectent l'intimité et les choix personnels de chacun ». Formellement, cela peut signifier une orientation vers l'affaiblissement de U , la condition du domaine non restreint, plutôt que la remise en cause de P , le principe de Pareto. Mais, plus fondamentalement, il semble que cela nous oriente vers une reconsidération des procédures de choix collectif en fonction du contexte et en prenant en compte d'autres informations que les préférences.

Si l'on souhaite, comme Sen, introduire les exigences de la liberté dans la théorie du choix social, il faut garder à l'esprit que, non seulement celles-ci sont diverses selon les conceptions, mais les problèmes liés à sa réalisation ou à sa violation peuvent être différents selon les circonstances. Certaines variations dans les exigences de la liberté sont en relation avec la base informationnelle qui repose généralement soit sur les choix

²⁴⁹ Sen (1992b, p. 144) s'oppose explicitement à Nozick (1974) et Sugden (1981).

individuels, soit sur les préférences individuelles ; d'autres variations sont dues au domaine d'application qui, le plus souvent, concerne le choix social ou le jugement social. Nous avons montré l'importance, pour Sen, de lier de manière adéquate les formulations de la théorie du choix social au contexte particulier de la question à laquelle on s'intéresse. La malléabilité du cadre très général de cette théorie est ainsi ce qui fait sa vaste portée, pour autant que l'on sache appliquer les bonnes interprétations.

Section III. Vaincre le tabou des comparaisons interpersonnelles

Il nous semble à présent important de souligner que, dès ses premiers écrits en théorie du choix social, Sen a développé une critique fondamentale de l'économie du bien-être qui va bien au-delà de la non prise en compte des droits. Il dénonce en particulier deux hypothèses au fondement de l'évaluation du bien-être : celle du comportement intéressé et celle de l'évaluation de ce qui est accompli en société en fonction du critère unique qu'est l'utilité. Ces hypothèses posent un problème car si nous parlons d'économie du bien-être, et non d'économie du bonheur, c'est peut-être parce que la position aristotélicienne est largement partagée : le bien-être n'est pas seulement une sensation de bonheur, de plaisir, ou encore de satisfaction des préférences. Comme le note Gasper (2003, p. 2), « les êtres humains ont plus de facultés que simplement sentir le bonheur, le plaisir ou la peine ; en particulier ce sont des créatures de raisonnement et faiseuses de sens, d'imagination, d'identité et de liens intra et inter-sociétaux ».

Cependant, cette complexité humaine n'est pas envisagée de la même façon selon les auteurs. Et, comme nous l'avons vu, de nombreux théoriciens de la nouvelle économie du bien-être considèrent qu'il s'agit d'une raison suffisante pour abandonner les mesures cardinales de l'utilité, et par là-même les comparaisons interpersonnelles²⁵⁰. En chef de file de cette conception, il y a bien sûr Arrow qui écrit en 1977 (p. 225) : « Que l'on puisse procéder à des comparaisons interpersonnelles, c'est comme nier l'autonomie des individus, cette autonomie qui les rend incommensurables les uns aux autres. C'est sans doute le sentiment que tel était bien le cas qui m'a toujours fait hésiter à m'éloigner de la notion de préférence ordinale, en dépit de mon désir de fonder une théorie de la justice ».

Cependant, la volonté d'Arrow de fonder une théorie de la justice à partir d'une neutralité axiologique a non seulement abouti à une impossibilité, mais Sen a mis en lumière les présupposés éthiques forts de ses conditions qui, bien qu'apparemment consensuels, sont loin d'être incontestables ou « non basics ». En particulier, la nouvelle économie du bien-être considère hors de propos toutes les questions liées à la répartition du bien-être, ou de l'utilité ; elle se concentre sur l'optimalité parétienne, n'impliquant aucun conflit ou aucune comparaison entre les individus. Aussi, *On Economic Inequality* que Sen publie en 1973²⁵¹ consiste à développer certaines idées qu'il avait défendues dans son ouvrage de 1970, les appliquant au domaine spécifique de l'inégalité économique. Avant leur publication, ces travaux ont bénéficié d'une audience assez large

²⁵⁰ Comme nous l'avons noté dans le premier chapitre (IIa), bien que peu de théoriciens de la nouvelle économie du bien-être reconnaisse l'inspiration utilitariste de leurs travaux, ils n'ont en fait rejeté que le troisième élément de cette doctrine — identifié par Sen —, à savoir le classement des états sociaux après sommation des utilités individuelles.

puisqu'ils sont en grande partie fondés sur les conférences Radcliffes que Sen a données à l'Université de Warwick en mai 1972²⁵². Et, si Sen (1997, p. xi) reconnaît que ses conférences de 1972 sont « très influencées par la ligne de raisonnement formel développée dans la théorie du choix social », c'est toutefois une « 'perspective de choix social' distincte » qu'il propose, notamment parce qu'il inclut « des propositions pour rendre la théorie du choix social plus directement pertinente pour l'évaluation des politiques ainsi que pour les débats publics et les critiques sociales ».

Il est notamment apparu qu'une manière de résoudre le résultat d'impossibilité d'Arrow consiste en la réintroduction de comparaisons interpersonnelles, ce qui coïncide avec l'idée de justice sociale défendue par John Harsanyi. C'est donc chez Harsanyi (1953, 1955) que Sen (1970a) va puiser des arguments qui lui serviront de point de départ pour envisager une fonction de bien-être sociale à partir de fonctions d'utilité individuelle — où l'utilité redevient cardinale pour permettre les comparaisons interpersonnelles (A). Cependant, la perspective utilitariste d'Harsanyi n'est pas la voie que choisit Sen (1973a) pour construire cette fonction. Sen estime en effet que la manière dont Harsanyi effectue les comparaisons interpersonnelles de bien-être est peu à même de refléter une préoccupation pour l'égalité. En reprenant certaines idées de la perspective critique développée par Rawls (1971), il formule un « axiome d'équité faible » (B). Aussi, on observe un désaccord profond entre Sen et Harsanyi quant aux procédures à suivre et au critère approprié pour effectuer les comparaisons interpersonnelles, qui s'est manifesté par une controverse remarquée²⁵³ au milieu des années 1970 (C).

A. La réintroduction du cardinalisme en économie du bien-être

Lorsqu'il s'intéresse à la comparabilité interpersonnelle dans le cadre des fonctions de bien-être social, Sen (1970a, pp. 89-130) se penche bien évidemment sur la question de l'arbitraire des unités individuelles d'utilité. Celle-ci représente en effet l'obstacle majeur à la mise en œuvre de comparaisons et la raison principale du passage aux fonctions d'utilité ordinales. Pour l'étude de cette question, Sen consacre plusieurs pages à présenter les postulats retenus par Harsanyi — l'un des rares à défendre encore une

²⁵¹ Une seconde édition est publiée un quart de siècle plus tard, en 1997, complétée d'une annexe importante rédigée par Sen en collaboration avec James E. Foster. « L'annexe est dans une large mesure une tentative d'examiner et d'évaluer l'état présent de la littérature analytique concernant la mesure de l'inégalité et de la pauvreté. » (Sen, 1997, p. x)

²⁵² Comme le note Sen (1997, p. viii) dans la préface, ce qu'il a présenté à l'Université de Warwick s'est trouvé enrichi par les discussions qu'il a eues avec ceux qui ont assisté aux conférences Radcliffe, mais aussi lors de l'ensemble des conférences qu'il a données cette même année : « J'ai également bénéficié des discussions qui ont suivies mes conférences sur des sujets proches à l'Université d'Essex (Economics Department Seminar, Janvier 1972), à l'Université de Columbia (Joint Seminar of Economics and Philosophy Departments, Mars 1972), à l'Université d'Harvard (Political Economy Lectures, mars 1972), au Delhi School of Economics (Special Lectures, Août 1972), et à l'Institut Indien de Statistiques (Research Seminars, Août 1972) ».

²⁵³ Voir notamment Sen (1970, 1973a, 1977c, 1976) et Harsanyi (1975, 1976, 1977). Sans avoir fait couler autant d'encre que l'« impossibilité du libéral parétien », cette controverse a notamment fait l'objet de deux articles dans le volume 78 du *Journal of Philosophy*. Voir Nunan (1981) et McClennen (1981). Nous ferons également référence aux articles de Weymark (1991, 2005), de Risse (2001) et de Nzitat (2001) qui, plus récemment, se sont intéressés aux enjeux de ce débat.

approche cardinaliste —, ainsi que leurs limites. En effet, depuis le début des années 1950, Harsanyi²⁵⁴ défend l'idée qu'une fonction de bien-être social, à la fois rationnelle et moralement acceptable, doit être fondée sur le principe de moyenne de l'utilité. Autrement dit, il prône l'utilisation du concept d'utilité cardinale que la nouvelle économie du bien-être a pourtant souhaité éliminer.

L'approche générale développée par Harsanyi en économie du bien-être est fondée sur l'hypothèse fondamentale que les gens sont des preneurs de décision rationnels, partageant une compréhension basique des choses qu'ils valorisent dans le monde. Particulièrement sceptique envers les théories sociales qui se fondent sur d'autres hypothèses, sans respect pour les valeurs, la rationalité et l'intelligence de tous les individus, il considère que les politiques et les institutions sociales doivent être évaluées à l'aune d'une analyse précise de leur impact sur le bien-être des individus (Myerson, 2005, p. 1). De sa pratique de la philosophie²⁵⁵, Harsanyi retient l'importance cruciale d'un cadre général unifié pour les théories sociales et il voit dans la théorie bayésienne²⁵⁶ de la décision, et dans sa caractérisation axiomatique, la possibilité du fondement d'un tel cadre. Il voue d'ailleurs sa carrière au développement d'un cadre général d'analyse économique fondé sur ces principes, que ce soit en théorie des jeux ou en économie du bien-être.

C'est dans des contributions précoces à l'économie du bien-être qu'Harsanyi (1953, 1955) pose les fondements modernes de l'éthique utilitariste. Comme beaucoup à cette époque, il très impressionné par l'ouvrage de von Neumann et Morgenstern (1947), dans lequel ils montrent de manière axiomatique qu'un individu rationnel doit, dans un choix entre des alternatives à risque, maximiser la valeur espérée d'une fonction d'utilité cardinale. En revanche, la plupart des économistes ne considèrent pas qu'il soit pertinent d'introduire cette théorie dans l'analyse du bien-être social. Or, Harsanyi (1953, p. 434) défend l'idée qu'il existe une « interprétation plausible du concept de bien-être social — ou, plus précisément, des jugements de valeur concernant le bien-être social — qui rapproche fortement le concept d'utilité cardinale de l'économie du bien-être du concept d'utilité cardinale utilisé dans la théorie du choix impliquant un risque ».

²⁵⁴ Nous nous référons en particulier à ses articles de 1953, 1955 et 1958 répertoriés en bibliographie.

²⁵⁵ Après la seconde guerre mondiale, Harsanyi étudie en effet la philosophie et obtient un doctorat à l'université de Budapest en 1947. Mais, son indépendance intellectuelle devient vite un problème sous le régime communiste, ce qui l'amène à quitter son pays en 1950. Il trouve refuge en Australie, et c'est à l'université de Sydney qu'il commence ses études en économie (Myerson, 2005, p. 1). Très vite, il publie des articles importants en économie. Comme le note Arrow (2001, p. 4), « en 1955, il a déjà publié quatre articles sur la théorie économique, deux d'entre eux sont des classiques en économie du bien-être ».

²⁵⁶ L'approche Bayésienne des problèmes de décision se fonde sur la connaissance, pour chaque hypothèse, de la probabilité *a priori* que cette hypothèse se réalise. Elle associe, à chaque comportement possible du système de décision, un coût (équivalent à une pénalisation ou une récompense). Les tests de Bayes consistent à déterminer les régions de décision qui minimisent la valeur moyenne du coût. Notons que la fonction de coût est souvent remplacée par une fonction d'utilité, qui varie dans le même sens de la préférence mais établit un préordre opposé à celui de la fonction de coût. Dans ce cas, on cherche les régions de décision qui maximisent la valeur moyenne de l'utilité espérée.

Finalement, la différence fondamentale entre les approches d'Harsanyi et d'Arrow tient à l'introduction par le premier de la notion de risque dans les choix individuels, ce qui l'amène à faire usage de fonctions d'utilité, et non de classements de préférences individuels. Comme von Neumann et Morgenstern (1947) l'ont démontré, pourvu que le comportement d'une personne satisfasse un ensemble de postulats clairement définissables, il est possible de déterminer pour cette personne un ensemble d'unités d'utilité correspondant à l'ensemble des alternatives, de manière telle que son comportement puisse être envisagé comme une tentative de maximisation de l'espérance mathématique de ces unités d'utilité.

Un ensemble de postulats suffisants pour cela ont été mis en avant par von Neumann et Morgenstern (1947), et d'autres ont été présentés par Marschak (1950) notamment. Ils ont beaucoup en commun, mais les postulats de Marschak sont plus simples à suivre. Ce sont d'ailleurs ces derniers qu'Harsanyi adopte et que Sen (1970a, p. 95) rappelle :

Il y a quatre postulats dans le système de Marschak : (a) le postulat du classement complet, par exemple la relation de préférence établit un classement faible²⁵⁷ parmi toutes les perspectives ; (b) le postulat de continuité, par exemple si la perspective x est préférée à la perspective y et y à son tour est préférée à la perspective z, alors il y a un mélange de probabilités de x et de z (une « loterie » impliquant les deux) qui rend l'individu indifférent entre ce mélange et la certitude de y ; (c) le postulat de la suffisance du nombre de perspectives non indifférentes, ou le fait qu'il doive y avoir au moins quatre perspectives mutuellement non indifférentes ; et (d) le postulat de l'équivalence des mélanges de perspectives équivalentes, par exemple si la perspective x et la perspective x* sont indifférentes, alors pour toute perspective y, un mélange de probabilité donné de x et de y doit être indifférent à un mélange similaire de x* et de y.

Comme le remarque Harsanyi (1955, p. 313), « le premier postulat est nécessaire pour l'établissement de l'existence d'une fonction d'utilité (ou de bien-être) même *ordinaire*, alors que les trois autres sont nécessaires pour établir l'existence d'une fonction d'utilité (ou de bien-être) *cardinale* ». Mais Sen (1970a, pp. 95-96) identifie au moins trois limites à ces postulats. D'abord, il remarque que les postulats impliquent la propriété de « monotonie » définie par Marschak (1950, p. 138) de la manière suivante : « si une alternative est meilleure qu'une autre, la probabilité de la première augmente aux dépens de la dernière. Si les opportunités ne sont pas limitées, choisissez la perspective qui promet la meilleure histoire avec une probabilité de 100 % ». Cependant, cette propriété peut ne pas être satisfaite si, par exemple, un grimpeur de montagne ayant l'« amour du danger » (ou du jeu) préfère une chance de survie de 95 % à celle, disons, de 80 %, mais aussi à celle de 100 %. En second lieu, le postulat de « continuité » est aussi sujet à critique. En effet, Sen (*Ibid.*) donne le contre-exemple suivant :

Une personne qui considère le jeu ou la prise de risque comme « scandaleux » peut préférer une vie très pauvre sans prise de risque (x) à un jeu ayant de bonnes perspectives de gains (y), et à un jeu sans perspective de gain (z). Mais il peut ne pas y avoir de mélange de x et de z qui le rende indifférent à y [...], il peut

²⁵⁷ Rappelons qu'un classement faible est un classement de préférence stricte, contrairement à un classement fort qui autorise l'indifférence entre deux alternatives.

alors sensiblement préférer jouer avec une bonne perspective de gagner (y) à toutes les combinaisons de x et de z. Pour lui, la préférence de x contre y repose sur sa pureté, qui est détruite par un jeu de hasard impliquant x et z. Il s'agit d'une violation du postulat (b).

Enfin, Sen met en doute le postulat (d), bien que celui-ci intègre les gens qui aiment la prise de risque et ceux qui en ont une aversion. En effet, une personne peut avoir des sensations fortes liées au *nombre* de loteries auxquelles elle participe, et pas seulement aux probabilités globales. Si la personne est de nature joueuse, elle préférera sans doute plusieurs tours de roue à un seul représentant les probabilités de toutes en un.

Ce qui est clair, c'est que ces postulats tiennent généralement compte des attitudes des gens envers le jeu, qu'ils aient tendance à aimer cela ou non, pour autant qu'elles soient reliées à la répartition globale des probabilités simples ou composées. Autrement dit, la valeur des utilités est intimement liée à l'attitude face au risque, et c'est bien sûr l'une des sources d'objection à l'utilisation de ces utilités pour le choix social. Arrow (1951, p. 10) a, par exemple, exprimé l'opinion selon laquelle les indicateurs d'utilité de von Neumann-Morgenstern peuvent ne pas être l'échelle appropriée pour le choix social :

si nous sommes d'abord intéressés par des choix sociaux parmi des politiques alternatives pour lesquelles il n'y a pas de hasard. Dire le contraire serait établir que la répartition du revenu social est censée être gouvernée par les goûts des individus pour le jeu.

Pour Sen (1970a, p. 97), cette objection d'Arrow est d'une pertinence certaine et, plus généralement, elle reflète le problème « de l'arbitraire de toute échelle cardinale des choix parmi certaines alternatives ». Cependant, Sen reconnaît une valeur à l'approche prônée par Harsanyi (1953, 1955) :

[...] nous pouvons être intéressés par les préférences individuelles concernant des états sociaux ayant un élément d'incertitude de type 'comme si' construit délibérément en leur sein [...]. Les « jugements éthiques » des gens peuvent être définis comme des jugements auxquels ils souscriraient s'ils avaient une chance égale d'être à la place de n'importe qui. Selon cette interprétation, les préférences individuelles concernent des choix entre des alternatives risquées, et l'« attitude joueuse » des gens peut en effet être un élément approprié de choix social. Ainsi il y a des cadres de choix collectif pour lesquels la cardinalisation de von Neumann-Morgenstern est celle qui est pertinente. (Sen, 1970a, pp. 97-98)

Finalement, afin de régler le problème de l'arbitraire du choix d'une méthode particulière de cardinalisation, Sen propose de considérer, pour chaque procédure de choix social, plusieurs méthodes. Dès lors, les procédures d'agrégation peuvent encore être utilisées pour obtenir des quasi-ordres qui classent des états sociaux les uns par rapport aux autres, mais pas nécessairement tous. Autrement dit, Sen préconise d'utiliser différentes mesures cardinales, issues de méthodes diverses mais considérées comme appropriées pour le choix en question, et de prendre le classement qui leur est commun, ce qui revient à limiter l'arbitraire de la cardinalisation en combinant plusieurs méthodes.

Bien qu'il n'apparaisse pas explicitement dans le texte, le concept-clé est ici celui de *dominance*, emprunté à la théorie stochastique de la dominance. Plutôt que de chercher à obtenir un classement social complet des états sociaux alternatifs, Sen considère qu'il est finalement plus pertinent d'établir un classement social partiel à partir des alternatives

dominantes. Une alternative sociale en domine une autre si et seulement si le bien-être social est plus important dans la première que dans la seconde pour toutes les fonctions de bien-être social possibles issues de différentes méthodes de classement.

Dans tous les cas, Sen (1973a, p. 13) estime que la réintroduction de la cardinalité *seule* ne peut pas beaucoup aider si l'on s'intéresse à la répartition du bien-être :

Avec la cardinalité, nous pouvons comparer les gains et les pertes de chaque personne avec les valeurs alternatives de ses propres gains et pertes, mais les jugements quant à la répartition semblent demander une certaine idée des gains et des pertes relatives des différentes personnes, et aussi de leur niveau relatif de bien-être.

Ainsi, régler le problème de l'arbitraire de la cardinalisation des utilités individuelles ne règle pas l'autre problème que représente la normalisation interpersonnelle des utilités, qui permet, elle, les comparaisons entre individus :

Avec la cardinalisation von Neumann-Morgestern, cette difficulté est aussi sérieuse que dans tout autre système, puisque les mesures sont entièrement personnelles. Toute méthode de normalisation interpersonnelle est sujette aux critiques. On peut penser que certains systèmes, comme le fait d'assigner dans l'échelle de chaque personne la valeur 0 à l'alternative la pire et la valeur 1 à l'alternative la meilleure, sont interpersonnellement justes, mais un tel argument est suspect. D'abord, il existe d'autres systèmes ayant une symétrie comparable, tel le système [...] d'assignation de 0 à l'alternative la pire et de 1 à la somme des utilités de toutes les alternatives. Aucun système n'est notablement moins juste que l'autre (l'un suppose l'utilité maximale égale pour tous et l'autre une utilité moyenne égale pour tous), mais ils entraînent des différences dans la base du choix social. Deuxièmement, en comparant les mesures de l'utilité de différentes personnes, on peut souhaiter délibérément prendre en compte la variabilité interpersonnelle des capacités de satisfaction, par exemple on peut souhaiter accorder une considération spécifique aux gens handicapés dont les mesures de plaisir peuvent être considérées comme uniformément plus basses. (Sen, 1970a, p. 98)

Nous pouvons noter que le deuxième point avancé dans cette citation représente une première ébauche de critique du welfarisme. Sen souligne en effet la « variabilité interpersonnelle des capacités de satisfaction » et le manque de pertinence de se fonder sur l'information utilité exclusivement. Cependant, il n'invite pas encore clairement à sortir du cadre welfariste, mais suggère un autre comptage de l'utilité. Dans l'ouvrage de 1970, il ne développe pas tellement cette idée, il propose en revanche d'utiliser plusieurs schémas alternatifs de normalisation interpersonnelle. De cette manière, on évite de choisir un schéma particulier parmi plusieurs qui peuvent être pertinents et on peut ainsi sélectionner les paires classées de manière invariante. Il s'agit à nouveau de la méthode de classement par dominance appliqué aux comparaisons interpersonnelles. Cette méthode permet une comparabilité partielle, ce qui représente un compromis entre le refus de comparer et la comparabilité totale. Afin de répondre aux critiques qui lui opposeraient un manque de précision, Sen (1970a, p. 99) illustre la pertinence des comparaisons partielles avec l'exemple suivant :

Supposons que nous débattions des conséquences sur le bien-être global des

romains du fait que Rome ait été brûlée alors que Néron jouait du violon. Nous reconnaissons que Néron prenait du plaisir alors que les autres romains souffraient, mais supposons que l'on dise encore que la somme du bien-être a diminué en conséquence. [...] Nous ne supposons donc pas la non comparabilité. Mais supposons-nous que les unités de bien-être de tous les romains peuvent être mises en correspondance les unes avec les autres ? Pas nécessairement. Nous ne sommes certainement pas sûrs de la correspondance précise à appliquer, et nous pouvons admettre une variabilité possible, mais nous pouvons encore être capables de dire que, quelle que soit la combinaison choisie, la somme totale a diminué dans tous les cas.

Finalement, dans son ouvrage de 1970, Sen relève au moins trois difficultés distinctes, mais interdépendantes, dans le fait d'utiliser des fonctions de bien-être individuel pour le choix collectif : (a) la mesurabilité du bien-être individuel, (b) la comparabilité interpersonnelle du bien-être individuel, et (c) la forme de la fonction qui spécifie la relation de préférence sociale étant donné les fonctions de bien-être individuel et les hypothèses de comparabilité. « Que les utilités individuelles soient agrégées, multipliées, ou que l'on joue avec elles d'une manière ou d'une autre, la variabilité des unités ou l'origine des utilités individuelles pose toujours un problème » (Sen, 1970a, p. 119). Une chose est sûre cependant : Sen cherche à réhabiliter les comparaisons interpersonnelles et à spécifier une relation de préférence sociale qui permette d'effectuer des choix justes.

B. La préoccupation pour l'égalité : l'« axiome d'équité faible » (Sen, 1973a)

Lorsqu'il s'interroge sur la manière dont on peut établir une règle de choix social (RCC) qui soit acceptable par tous, Sen (1970a, pp. 65-66) note qu'un véritable conflit peut émerger dès lors qu'une personne approuve vraiment une RCC, mais veut aussi que son propre classement des états sociaux soit choisi pour la politique publique. En effet, cette personne ne sera vraiment satisfaite que dans le cas spécifique où la RCC qu'elle approuve arrive à choisir le classement social qu'elle recommande. En général, l'un ou l'autre des jugements doivent être non basics, possiblement les deux.

Cependant, il existe une manière de solutionner ce conflit. Elle consiste en l'utilisation des distinctions effectuées par Harsanyi (1955) entre les « préférences subjectives » et les « préférences éthiques ». Harsanyi considère les préférences effectives R_i d'une personne comme ses préférences subjectives, alors qu'il définit les préférences éthiques comme les préférences qu'il aurait s'il pensait qu'il avait une « chance égale » d'être dans la position de n'importe quel individu, prenant alors ses caractéristiques subjectives — incluant ses préférences. Cette distinction est d'une grande portée lorsqu'il s'agit de choisir entre différentes RCC. En effet, les individus peuvent adhérer à une RCC en se fondant sur leurs « préférences éthiques », correspondant à ce qu'ils accepteraient comme base pour la politique publique, étant donné les préférences des autres et étant donné leurs valeurs concernant les procédures de choix collectif. Sen se saisit donc de cette distinction, puisqu'elle permet d'éviter le problème de la contradiction possible entre le choix d'une RCC et la volonté que ses préférences soient respectées :

[La distinction d'Harsanyi] [i]Interprétée ainsi, il n'y a pas de conflit entre les deux ensembles de préférences qu'un individu peut avoir, puisqu'ils se préoccupent

de deux types de problèmes. On peut souhaiter que les autres aient le même classement R_j , que l'on a soi-même (d'où un engagement pour R_j), mais étant donné les préférences des autres, on peut accepter la préférence sociale émergeant d'une RCC particulière (d'où un engagement pour la RCC). Cette distinction sera utile pour discuter des problèmes spécifiques du choix collectif. (Sen, 1970a, p. 66)

Cependant, Sen estime que la définition qu'Harsanyi donne des « préférences éthiques » correspond à une procédure particulière d'agrégation et représente un cas spécifique de cette approche plus générale. En effet, pour Harsanyi (1955, p. 316), les « préférences éthiques » doivent satisfaire la caractéristique d'être « impersonnelles » :

Les préférences d'un individu satisfont cette exigence d'impersonnalité si elles indiquent quelle situation il choisirait s'il ne savait ce que serait sa position personnelle dans la nouvelle situation choisie (et dans n'importe quelle alternative) et qu'il aurait une chance égale d'obtenir n'importe quelle position sociale existante dans cette situation, de la plus élevée à la plus basse.

Or, si ce concept d'« impersonnalité » est assez proche de la notion d'« équité » présentée par Rawls (1958, 1963), il s'en distingue fondamentalement. Certes, l'« équité » de Rawls exige que les individus choisissent des principes de justice — ce qui revient en quelque sorte à choisir une RCC — dans une hypothétique « position originelle », dans laquelle ils ne savent ni quelle est leur position sociale, ni quels sont leurs talents et leurs capacités particulières. Mais l'« impersonnalité » d'Harsanyi suppose en plus *l'hypothèse d'équiprobabilité* d'être à la place de n'importe quel membre de la société dont on discute la RCC. Cette hypothèse introduit une notion de risque, qui l'amène à recourir aux postulats de comportement rationnel en situation de risque de von Neumann-Morgenstern (ou de Marschak). Il prouve ainsi le théorème suivant : si les préférences sociales ainsi que les préférences individuelles satisfont les postulats de von Neumann-Morgenstern (ou de Marschak), et si une indifférence de tous implique une indifférence sociale, alors le bien-être social doit être une somme pondérée des utilités individuelles. Sous l'hypothèse d'équiprobabilité, les préférences éthiques sont les préférences sociales qui utilisent la somme non pondérée (ou équipondérée) des utilités.

Il en découle que les préférences éthiques sont déterminées, chez Harsanyi (1955), par la maximisation de l'utilité espérée et, sous hypothèse d'équiprobabilité, cela revient non à maximiser la somme totale des utilités, mais l'utilité moyenne — rendant nécessaire l'introduction de fonctions d'utilité cardinales. L'utilitarisme est donc justifié sur la base de l'« impersonnalité »²⁵⁸, et les utilités pertinentes sont de type von Neumann-Morgenstern, rendant ainsi plus facile la cardinalisation. En outre, les comparaisons interpersonnelles supposent une empathie très forte et reposent sur le postulat que les fonctions d'utilité de tous les individus sont soumises aux mêmes lois psychologiques fondamentales. L'application de tous ces présupposés aboutit à la sélection unanime d'un même état social, quel que soit l'individu qui calcule. Il s'agit d'un

²⁵⁸ Les termes « impartial » et « impersonnel » sont utilisés de manière interchangeable par Harsanyi (1955, p. 316) afin de qualifier l'attitude requise pour déterminer des préférences éthiques. Or, avec sa spécification axiomatisée et probabiliste de l'impartialité — ou « impersonnalité » —, il restaure la norme utilitariste du « plus grand bonheur pour le plus grand nombre », même si la transcription en des termes formels devient la maximisation de la moyenne de l'utilité espérée.

modèle très spécifique qui, bien qu'il soit attractif, est aussi ouvert à certaines objections simples.

Il est vrai que l'incertitude joue un rôle important dans les conceptions intuitives de la justice. Il peut être montré que l'idée de loterie et celle de répartition du revenu sont le même objet mathématique. C'est ce que fait, par exemple, une grande partie de la littérature sur la mesure des inégalités, pour laquelle l'aversion au risque est équivalente à l'aversion aux inégalités (Cf. Atkinson, 1970 ; Sen, 1973a). Néanmoins, les différents auteurs qui conçoivent l'incertitude comme un outil adéquat pour l'élaboration de décisions justes n'en déduisent pas les mêmes règles de choix social, notamment parce qu'ils ont des postulats différents quant au comportement rationnel. Rawls (1971), par exemple, se fonde comme Harsanyi sur un principe de « voile d'ignorance »²⁵⁹, mais il rejette le principe d'« équiprobabilité » et choisit le critère non probabiliste de *maximin*. Ce dernier « nous dit de hiérarchiser les solutions possibles en fonction de leur plus mauvais résultat possible : nous devons choisir la solution dont le plus mauvais résultat est supérieur à chacun des plus mauvais résultats des autres » (Rawls, 1987 [1971], p. 185).

Sen est, quant à lui, très intéressé par le modèle d'Harsanyi en particulier parce qu'il permet la cardinalisation des utilités individuelles et rend ainsi possible les comparaisons interpersonnelles. Cependant, il s'interroge également sur l'acceptabilité du test de l'impersonnalité proposé et remarque les difficultés suivantes :

(1) Considérons une société esclavagiste composée de 99 hommes libres et d'1 esclave. Le dernier sert les premiers à leur convenance et à son grand déplaisir. Etant donné la chance égale d'être dans la position de n'importe qui, il est possible que quelqu'un soit prêt à prendre le risque de 1 % d'être esclave, puisque les 99 % de chance d'être un homme libre servi par un esclave peuvent lui faire envie. Une société esclavagiste serait-elle alors supportable ? Beaucoup de gens n'accepteraient pas ce test. [...] (2) Considérons maintenant un problème quelque peu différent. Imaginons deux états sociaux alternatifs représentés par x et y avec une situation de bien-être pour deux personnes donnée ci-dessous :

	Bien-être de 1	Bien-être de 2
État x	1	0
État y	1/2	1/2

En termes d'utilité espérée, l'hypothèse d'impersonnalité rendra chacun d'eux indifférent entre x et y, puisque les deux ont une valeur espérée de 1/2. Sont-ils également attractifs ? Si quelqu'un valorise l'égalité en tant que telle (et non pour des raisons dérivées telles que l'égalité maximise l'agrégation des bien-être individuels), il peut préférer catégoriquement l'état y à l'état x. Il apparaîtrait que dans les choix sociaux, nous sommes intéressés non seulement par l'espérance mathématique de bien-être avec impersonnalité, mais aussi par la répartition

²⁵⁹ L'idée de « voile d'ignorance » symbolise l'absence d'information quand à ses propres caractéristiques sociales et personnelles. Il s'agit d'une hypothèse contenue dans le concept de « position originelle » hypothétique permettant de se mettre d'accord sur des principes de justice chez Rawls (1963, 1971) et dans l'attitude individuelle qui doit présider lors de la détermination des préférences éthiques chez Harsanyi (1955).

exacte de ce bien-être parmi les individus. (Sen, 1970a, pp. 142-143)

En présentant ces deux cas, Sen invalide la proposition d'Harsanyi, soulignant l'aspect injuste des situations sociales qu'elle amènerait à choisir. Parallèlement, il note que le modèle rawlsien de « justice », fondé en raison non pas par une situation de risque mais d'incertitude, donnerait des jugements différents — la notion de *maximin* se fixant sur le bien-être de l'individu le plus mal loti. Et il se montre plus favorable à l'utilisation de ce dernier critère, qui permet, par exemple, d'éviter de cautionner des situations d'esclavage ou d'apartheid, que Sen envisage comme typiquement injustes²⁶⁰.

En effet, dans la théorie de la justice qu'il propose, Rawls (1958, p. 165) estime que les principes sur lesquels se mettraient d'accord les individus derrière le « voile d'ignorance » sont de deux ordres. Il y aurait d'une part le principe d'« égale liberté », et d'autre part le principe de « différence » :

Premièrement, chaque personne participant à une pratique, ou affectée par elle, a un droit égal à la liberté la plus étendue compatible avec la même liberté pour tous ; et deuxièmement, les inégalités sont arbitraires à moins qu'il soit raisonnable d'attendre qu'elles soient agencées pour l'avantage de tous, et pourvu que les positions et les fonctions auxquelles elles s'attachent, ou desquelles elles peuvent être obtenues, soient ouvertes à tous.²⁶¹

Pour Rawls, le « voile d'ignorance » jeté sur les individus définit une situation d'incertitude qui se traduit à la fois par une aversion au risque difficile à préciser et par la dissuasion d'accorder une probabilité identique à toutes les éventualités possibles. La seule loterie qu'il envisage est « la loterie naturelle » (Rawls, 1963, p. 22) et l'aversion au risque doit amener les individus à décider que « tous les bénéfices spéciaux dont jouissent les plus fortunés dans la *loterie naturelle* doivent aller dans le sens d'une amélioration de la condition des moins fortunés » (*Ibid.*, nous soulignons). Comme Sen (1970a, p. 136) le remarque, la signification des principes auxquels Rawls aboutit est loin d'être évidente, mais de son article de 1963, on a tiré l'idée que le *maximand* adéquat était le bien-être de l'individu le plus mal loti.

Dans son ouvrage de 1973, *On Economic Inequality*, Sen propose quant à lui un axiome un peu différent et moins fort que celui issu de la théorie de Rawls, mais dont l'objectif est également d'introduire des considérations égalitaristes dans la formulation des jugements de bien-être social. Il l'appelle l'« axiome d'équité faible » et le définit comme il suit :

Considérons une personne *i* ayant un niveau de bien-être plus faible qu'une personne *j* pour chaque niveau de revenu individuel. Alors en répartissant la totalité d'un revenu donné entre les *n* individus incluant *i* et *j*, la solution optimale doit donner à *i* un niveau de revenu plus élevé qu'à *j*. (Sen, 1973a, p. 18)

²⁶⁰ Cela nous renvoie à l'idée de « sacrifice » mise en évidence par Dupuy (1992, p. 159). Face à l'utilitarisme, Rawls construit la position originelle de manière à exclure toute situation sacrificielle du type évoqué par Sen par exemple, tout en reconnaissant qu'« à un stade assez avancé de la civilisation », la maximisation de l'utilité générale ne passe pas par la violation de la liberté d'un petit nombre (Cf. Rawls, 1971, p. 52).

²⁶¹ Il s'agit d'une première version de ces principes, tirée de son article de 1958, mais cette version sera quelque peu modifiée par la suite.

Il s'agit d'une exigence assez faible puisqu'elle spécifie que la personne la plus mal lotie doit recevoir plus de revenu en compensation, mais pas le montant de cette compensation. Dès lors, la moindre augmentation de revenu de la personne *i*, qui peut être infiniment faible, satisfait cet axiome. D'autre part, cet axiome ne dit rien non plus sur le type de comparaisons interpersonnelles à mettre en œuvre pour l'appliquer. À ce sujet, Sen (1973a, p. 19) considère que celles qui auraient le plus de sens et rendraient son axiome d'équité faible attrayant consisteraient en une utilisation particulière de l'idée d'« impartialité » développée par Harsanyi (1955), bien qu'il n'y fasse pas référence explicitement :

Le cadre en termes duquel l'AEF [axiome d'équité faible] me semble avoir le plus de sens est celui qui est utilisé dans ce travail, à savoir en considérant la possibilité d'être dans la position de différentes personnes et choisir ensuite parmi celles-ci. Interprété ainsi l'AEF revient à dire que si je sens que, pour un niveau de revenu donné, je préfère être dans la position de la personne A (avec ses goûts et ses caractéristiques autres que le revenu) que dans celle de la personne B, alors je dois recommander que B reçoive un niveau de revenu plus élevé que A.

Il s'agit d'aller dans une direction très différente que celle imposée par le « marginalisme » de l'utilitarisme, puisque Sen oppose sa préoccupation pour l'équité au souci utilitariste pour le bien-être agrégé ou le bien-être moyen. En outre, il s'agit bien uniquement d'une *direction*, au sens où, comme nous venons de le souligner, rien n'est dit *quantitativement* sur l'ajustement à effectuer. L'axiome d'équité faible reste bien moins exigeant que la règle du maximin impulsée par Rawls, puisque d'après cette dernière l'objectif social doit être de maximiser le niveau de bien-être de l'individu le plus mal loti :

Si une personne a une fonction de bien-être uniformément plus faible qu'une autre, et si la situation de la première personne peut être améliorée en transférant du revenu de la seconde, alors le critère de Rawls requiert que la personne ayant la fonction de bien-être la plus faible obtienne ce supplément de revenu qui ferait que son niveau d'utilité effectif soit égal à celui de l'autre. En contraste, l'AEF requiert uniquement que la personne infortunée obtienne un peu plus — combien n'étant pas spécifié. (Sen, 1973a, pp. 22-23)

Pour Arrow (1999, p. 167), l'axiome d'équité faible en formalisant l'idée que les handicaps doivent être compensés est en général incompatible avec l'utilitarisme. Surtout, il a « ravivé l'intérêt pour l'égalité en tant que critère indépendant de l'utilité marginale décroissante » (*Ibid.*). C'est un avis que partage Atkinson (1999, p. 180), pour qui Sen (1973a) donne une nouvelle impulsion au débat sur la mesure de l'inégalité — initialement abordé par Pigou (1912) et Dalton (1920) dans un cadre utilitariste, et repris dans un cadre plus général par Kolm (1969) et Atkinson (1970). Atkinson considère que l'un des apports principaux de Sen consiste en l'introduction du concept clé de « dominance », soit l'idée de classements partiels sur la base d'une règle de congruence entre différents classements complets. L'autre apport non négligeable est sa démonstration de la nature non-égalitariste de l'utilitarisme²⁶² (Atkinson, 1999, p. 176).

Il est intéressant de noter que si Sen rejette l'idée de classement par sommation — contenue dans l'utilitarisme —, il propose toutefois une nouvelle forme de comparaisons interpersonnelles et refuse de s'en remettre au critère de Pareto — contenu lui dans le

cadre arrowien. En effet, dans la théorie du choix social proposée par Arrow (1951), il n'est pas possible d'identifier les riches au sens de ceux qui ont le plus d'utilité, encore moins par leur revenu ou leur consommation élevés puisque cette information va à l'encontre du welfarisme. Cette condition de « neutralité » est plus forte que celle utilisée par les utilitaristes, puisqu'on ne peut même pas identifier les riches par leur plus faible utilité marginale étant donné le postulat double de non-comparabilité et d'ordinalisme. De cette manière, il est possible de déclarer qu'un état social est meilleur qu'un autre sans rien savoir concernant les deux états en question si ce n'est que l'utilité de certains augmente et qu'elle reste inchangée pour les autres²⁶³. Cette « neutralité » dans l'évaluation amènera Sen (1993, p. 32) à conclure que « l'optimum de Pareto peut, tout comme l'esprit de César, 'sortir tout droit de l'enfer' » — puisque « un état peut être optimal au sens de Pareto même si certains individus sont extrêmement pauvres et d'autres immensément riches, dès lors qu'on ne peut améliorer le sort des indigents sans toucher au luxe des riches » (*Ibid.*).

C. La controverse entre Sen et Harsanyi : peut-on attribuer des poids différents aux diverses fonctions d'utilité individuelles ?

Les développements de Sen (1973a) sont à l'origine d'une controverse avec Harsanyi, pour qui la préoccupation pour la réduction des inégalités ne doit pas entrer dans les jugements de bien-être social (Harsanyi, 1955). Nous venons de voir que Sen (1970a, 1973a) mobilise quelques éléments de la fonction de bien-être social utilitariste d'Harsanyi, modifiant ainsi le cadre arrowien dans sa définition même, puisqu'il ne s'agit plus de s'intéresser à des « fonctions de bien-être social », mais à des « fonctionnelles de bien-être social » (Sen, 1970a, p. 105) — une fonctionnelle étant une fonction dont le domaine de définition est un ensemble de fonctions. Autrement dit, la « fonctionnelle de bien-être social » varie non plus avec les préférences de préférences, mais avec les fonctions d'utilité des individus, et est typiquement conçue pour l'étude et la classification des comparaisons interpersonnelles d'utilité (Mongin, 1999, p. 545). Or, l'ambition de la proposition de Sen pour mesurer le bien-être social est d'être cohérente avec certaines intuitions égalitaristes que l'on peut avoir, grâce à une fonction non linéaire quant aux utilités individuelles mais pondérée par une mesure de dispersion de l'utilité.

On pourrait penser qu'en tant qu'utilitariste, Harsanyi objecterait qu'une conscience utilitariste peut exiger de promouvoir le bonheur de certains individus aux dépens d'un plus grand bonheur pour d'autres. Mais son argument est différent : il estime que les fonctions d'utilité individuelles reflètent déjà une préoccupation pour les iniquités sociales (1975, pp. 74-77). Partant, si nous comprenons bien ce que mesure une fonction d'utilité,

²⁶² C'est un aspect que nous avons déjà abordé dans notre première partie (Chap. I, Section I, A) lors de la présentation de la critique senienne du welfarisme. L'idée qu'il faille aller au-delà de la notion d'utilité lorsqu'on s'intéresse aux questions de répartition est apparue clairement dans son ouvrage de 1973, et s'est concrétisée dans sa conférence de 1979 (Sen, 1980a) dans laquelle il introduit le concept de capabilité.

²⁶³ Il est clair que le concept d'optimalité parétienne est utilisé précisément pour éviter tout jugement quant à la répartition. Sur ce point, voir notamment la section intitulée « Non-conflict economics and Pareto optimality » dans Sen (1973a, pp. 6-7).

nous ne voudrions pas assigner de poids spécifiques aux fonctions d'utilité afin d'exprimer des préoccupations égalitaristes. De telles pondérations constitueraient une sorte de double comptage d'une facette particulière des fonctions d'utilité. C'est bien ce qu'il reproche à Sen, en plus de son refus d'appliquer les axiomes de rationalité bayésiens aux décisions sociales²⁶⁴. Or, Harsanyi (1975) en conclut que si l'on estime que la forme utilitariste — linéaire — de la fonction de bien-être social n'est pas assez égalitariste, on doit plutôt rejeter l'axiome d'individualisme²⁶⁵, mais pas les axiomes bayésiens de rationalité. Comme le titre de son article l'indique, les économistes du bien-être n'ont pas « d'exemption spéciale vis-à-vis de la rationalité bayésienne ».

D'une certaine manière, et bien qu'il défende l'utilitarisme passé de mode, Harsanyi épouse le principe de neutralité éthique retenu par l'orthodoxie. Comme le rappelle Klappholz (1964), cette neutralité vise à empêcher la perversion des recherches par les jugements de valeur des universitaires. Le problème, c'est que l'économie du bien-être est individualiste et implique donc de discuter des mesures qui promeuvent le bien-être des membres d'une société. Harsanyi admet lui-même que la décision d'appeler le produit de délibérations impartiales sympathiques « préférences éthiques » est elle-même un jugement de valeur :

Si deux codes de comportements sont également cohérents, le choix entre les deux n'est pas seulement une question de logique, mais d'abord une question d'attitudes personnelles. Cependant, l'analyse par la philosophie morale de codes alternatifs de comportements peut aider à rendre nos choix plus intelligents. Elle peut nous rendre plus conscient des différences de codes de comportements [...]. La philosophie morale peut mettre en évidence le fait d'une importance capitale que, en dernière analyse, tous les codes non humanistes de comportement sont surtout l'expression de préférences personnelles contingentes — bien qu'elles puissent être des préférences désintéressées — de la part des gens qui adoptent ces codes : alors que le code de l'humanisme impartial sympathique est le seul qui par définition donne le même poids aux préférences de toute autre personne [...] Je pense que cette différence est suffisamment importante pour justifier que l'on place le code de l'humanisme impartial sympathique dans une catégorie différente de tous les autres codes de comportement, et que l'on réserve le terme « code moral » ou « règles morales » pour décrire ce code particulier [...] Maintenant que tout a été dit, tout le monde doit faire son propre choix (1958, pp. 315-316)

Dans ce passage, Harsanyi reconnaît qu'il est possible de concevoir les préférences

²⁶⁴ C'est en particulier le « principe de la chose sûre » que Sen (1970, pp. 143-144) remet en cause, en reprenant l'idée de Diamond (1967) selon laquelle ce principe constitue une faille dans le cadre développé par Harsanyi pour déterminer une préférence sociale. Ce principe aussi appelé « hypothèse d'indépendance forte » signifie que s'il y a indifférence entre la perspective x et la perspective x^* , alors pour toute perspective y , il doit y avoir indifférence entre une probabilité mixte donnée concernant x et y , et une probabilité mixte similaire concernant x^* et y . C'est aussi équivalent au postulat D de Marshak (1950), vu plus haut dans cette même section (A). Nous renvoyons donc à la critique de Sen étudiée dans ce passage.

²⁶⁵ Certainement en lien avec ce type de critique, Sen (1982a, p. 19) insiste sur le fait que l'on appelle souvent *individualisme* ce qui en fait est du *welfarisme* — « comme si les individus devaient être considérés comme rien de plus que le *lieu* de leur propre plaisir ou utilité ! ».

éthiques comme le résultat d'une stratégie désintéressée distincte de la délibération impartiale sympathique. Par exemple, le comportement égoïste peut être justifié d'une perspective désintéressée, mais non impartiale, et peut ainsi être considéré comme une base appropriée pour faire des jugements éthiques. Nunan (1981, p. 595) en déduit que, pour Harsanyi, l'opinion d'un individu quant à ce qui constitue une perspective éthique est un aspect de ses vraies préférences. Il est alors possible d'interpréter l'idée de l'humanisme impartial sympathique comme la perspective qui donne nécessairement un poids égal aux vraies préférences de tous les individus — ou à leurs préférences éthiques.

Si cette interprétation de la conception d'Harsanyi est correcte, alors sa critique du double comptage de la dispersion des pondérations de Sen a encore quelque pertinence. Le planificateur social utilitariste cherche en effet à maximiser un type particulier de fonctions d'utilité idéalisées — à savoir les vraies préférences des individus — qui intègrent les préférences éthiques de ces individus. Ainsi, ajouter la fonction de dispersion du planificateur social, qui représente ses propres préférences éthiques, constitue un double comptage. Cependant, les fonctions d'utilité idéalisées d'Harsanyi n'expriment pas forcément de préoccupations pour la répartition. En ce sens, bien qu'Harsanyi considère que la stratégie de l'observateur impartial produise le seul ensemble acceptable de principes éthiques, « il adopte en fait une variante de l'humanisme impartial sympathique qui échoue à incorporer certaines intuitions égalitaristes » (Nunan, 1981, p. 596). C'est pourquoi Sen a encore une raison légitime pour recommander des fonctions de bien-être social qui améliorent cette déficience dans les fonctions d'utilité individuelles.

En effet, les variations dans les pondérations dépendent de la présence ou de l'absence d'une perspective éthique particulière dans chacune des fonctions d'utilité individuelles. En ce sens, les pondérations représentent elles-mêmes des jugements de valeur d'une perspective éthique, dépendant de l'observateur qui peut avoir un point de vue idéal ou celui d'un membre de la société. Or les divers individus peuvent très bien aboutir à des conclusions différentes en essayant sincèrement d'adopter une perspective impartiale. Harsanyi (1955, p. 6) semble d'ailleurs admettre que chaque individu construira sa propre fonction de bien-être social pour un domaine constitué de tous les classements de préférences subjectives individuelles : « tout le monde aura une fonction de bien-être social qui lui sera propre, différente de celle des autres sauf dans la mesure où les jugements de valeur de différents individus coïncident ». Il va même plus loin en suggérant que chaque méthode individuelle pour évaluer le bien-être social à partir de ce domaine dépendra entièrement de son classement de préférence éthique particulier :

[...] si [un] individu a un critère objectif pour comparer les utilités de ses semblables entre elles et avec les siennes [...], sa fonction de bien-être social représentera la moyenne non pondérée de ces utilités, alors qu'en l'absence d'un tel critère objectif elle représentera, en général, la moyenne pondérée, avec des poids arbitraires dépendant seulement de ses jugements de valeur personnels. (Ibid., pp. 14-15)

Si nous imaginons maintenant que les préjugés égalitaristes de Sen sont une caractéristique de la fonction d'utilité éthique d'un individu, alors une fonction de bien-être particulière issue de l'ensemble des fonctions de bien-être de Sen peut représenter le

bien-être social de la perspective de cet individu. Puisque Harsanyi admet librement la légitimité d'une pondération des utilités fondée sur des considérations éthiques, il est difficile d'imaginer pourquoi le type particulier de pondérations proposé par Sen doit être exclu. Pour McClennen (1981, p. 600), il ne fait nul doute que Sen ait remporté la controverse avec Harsanyi, car la seule réplique d'Harsanyi à Sen consiste en « l'attrait pour la vieille idée qu'une fonction de bien-être social favorisera une répartition des biens plus égalitaires si elle se fonde sur des fonctions d'utilité individuelles qui présentent des utilités marginales décroissantes pour les biens » (*Ibid.*). Cependant, il nous semble surtout que cette controverse ait amené Sen à conclure que le terme « bien-être » en économie soit condamné à transporter toujours un bagage utilitariste très gênant et qu'il fallait donc aller au-delà de l'économie du bien-être à proprement parler.

Conclusion

Sen (1970a) a donc cherché à réintroduire en économie normative des discussions scientifiques sur les jugements de valeur. Son premier ouvrage de théorie du choix social représente la première étape de cette entreprise, puisqu'il met en évidence le caractère axiologiquement *non*-neutre de cette théorie qui ne rejette pas tant les valeurs ou l'éthique, mais cherche plutôt à éviter les conflits interpersonnels. Cette perspective explique que deux propositions restent dominantes. D'une part, l'unanimité Parétienne est le meilleur moyen d'échapper aux jugements de valeur ; d'autre part, les comparaisons interpersonnelles sont non scientifiques. Mais Sen est peu enclin à accepter ces propositions.

Pour franchir cette première étape, sa réflexion de philosophie morale sur le statut des jugements de valeurs semble avoir été fondamentale, notamment parce qu'elle a finalement abouti à montrer que bien rares sont les jugements absolument prescriptifs. Son article de 1967, souvent négligé par les économistes, joue un rôle particulièrement important dans l'élaboration théorique de Sen en économie. Nous avons montré que, de cette réflexion en philosophie morale, découlent deux conséquences pour la théorie du choix social :

1. Sen met en évidence une contradiction fondamentale entre le besoin d'« universalisation » de la théorie et le manque de pertinence de postuler des principes absolus de choix collectif supposés fonctionner dans toutes les situations. Autrement dit, les principes apparemment simples et incontestables retenus en théorie du choix social, tels que le principe de Pareto²⁶⁶, peuvent tout à fait ne pas avoir l'adhésion totale et invariable des individus. En ce sens, les divers résultats d'impossibilité sont interprétés par Sen comme la preuve qu'il n'y a pas de système de choix collectif « idéal ». Au contraire, l'acceptation d'un tel système est toujours relative : relative à la société, relative à la nature du choix, relative à la configuration des préférences individuelles.

2. Une deuxième implication de sa réflexion sur les jugements de valeur concerne la nature des préférences individuelles. L'agrégation des intérêts — sous forme de préférences — apparaît inadéquate pour les procédures de choix collectif. Pour Sen, les

²⁶⁶ On pourrait ajouter l'indépendance vis-à-vis des alternatives hors de propos et l'acceptation de tous les profils.

individus sont capables de former des jugements quant aux états sociaux qui incluent d'autres valeurs que leur propre bien-être. En ce sens, le théorème d'Arrow est aussi une preuve de l'impossibilité de déduire un ordre collectif à partir d'ordres « absolument » individuels. Si l'on cherche à fonder démocratiquement le choix collectif, on est bien obligé de considérer les préférences, ou plutôt les jugements individuels, comme non fixes, et devant être discutées pour chaque évaluation spécifique.

Dès lors, le domaine de la théorie du choix social est apparu bien différent. Sen a ouvert la voie à de nombreux travaux constructifs, à la recherche de mesures socialement pertinentes concernant le bien-être social, la pauvreté et l'inégalité, mais aussi les droits et les libertés, ou même les asymétries de pouvoir et d'opportunité, comme Sen (Menon, 1999, p. 1) l'observe lui-même :

à la place de la vieille question : « est-il possible de prendre des décisions socialement rationnelles fondées sur les intérêts et les préférences des membres d'une société ? », la nouvelle question à traiter est : « laquelle des diverses manières de prendre des décisions socialement rationnelles sert le mieux nos valeurs d'équité et de justice ? ». Le choix n'est plus seulement entre quelque chose et rien, mais entre différentes façons d'évaluer parmi lesquelles on peut choisir en invoquant des notions fondatrices telles que la justice ou l'équité. Même le sujet apparemment technique de choisir la mesure adéquate de pauvreté pour une nation ou un État peut être considéré en termes des valeurs concurrentes qui sont reflétées dans les diverses mesures statistiques. C'est ce lien de la connaissance avec la pratique qui est peut-être l'implication la plus encourageante des travaux récents en économie du bien-être et en théorie du choix social, comprenant l'évaluation de l'inégalité et de la pauvreté.

Pour Tapas Majumdar, un ancien professeur de Sen à Calcutta²⁶⁷, « ce qui était caché dans l'ouvrage [*Collective Choice and Social Welfare*] a fleuri durant ces vingt-cinq dernières années. Ce sont ses conceptualisations rigoureuses, au-delà de ce que nous comprenions alors, qui ont conduit sa conception de l'économie à dépasser l'ordinaire » (Diwanji, Jose, Warrier, 1998, p. 1). Cependant, si ses conceptualisations sont rigoureuses, Sen ne défend pas pour autant l'idée que la perfection — au sens de complétude et d'exactitude — est un aspect nécessaire des procédures de prise de décision. Nous avons vu que Sen se prononce plutôt en faveur de comparaisons partielles entre les individus. De même, il n'est pas contre les décisions à la majorité, tant que les intérêts des citoyens les moins bien lotis ne sont pas ignorés. La perspective générale qu'il développe dans les années 1960-1970 est en lien avec la conception de la démocratie qu'il formulera plus tard :

La démocratie a des exigences complexes, qui bien sûr comprennent le droit de vote et le respect du résultat des élections, mais requièrent aussi la protection des droits et des libertés, le respect de la légalité, ainsi que la garantie de libre discussion et de circulation non censurée de l'information et la liberté de la commenter. Les élections elles-mêmes peuvent être fallacieuses si elles ont lieu sans que les différents partis aient une chance égale de présenter leurs programmes respectifs, ou sans que l'électorat jouisse du droit d'être informé et

²⁶⁷ Majumdar fait également partie des relecteurs de *Collective Choice and Social Welfare* que Sen (1970, p. x) remercie.

de considérer les points de vue de divers concurrents. La démocratie est un système exigeant, et pas seulement une condition mécanique (comme la règle majoritaire) pouvant être isolée. (Sen, 1999e, pp. 9-10, nous soulignons)

Dès 1970, Sen a tenté de conceptualiser son idée de la démocratie afin de fonder les choix collectifs et les évaluations sociales. Si les préférences ne doivent pas, pour lui, être considérées comme des données indépendantes de la discussion publique, apparaissent surtout les prémisses de sa critique du welfarisme, en tant que critère subjectif du bien-être individuel. Il oppose en quelque sorte la liberté à l'utilité, et suggère que d'autres critères plus objectifs sont nécessaires pour des comparaisons interpersonnelles de bien-être. Notre première partie raconte la suite de cette première étape, qui commence par la proposition en 1979 d'un critère normatif plus adéquat pour les jugements et les choix collectifs : la capacité individuelle (Sen, 1980a). Cette proposition qui, à première vue, concerne les débats de philosophie morale est bien une réponse aux problèmes rencontrés par la théorie du choix social, et plus généralement par l'économie normative. Elle représente une manière d'élargir la structure informationnelle du cadre arrovien, et le résultat d'une réflexion sur les fondements épistémologiques de la théorie du choix social. Et comme le note Sen (1999d, p. 360), les progrès de la théorie abstraite sont intimement liés à ceux de l'économie appliquée et de la raison pratique:

C'est l'exploration soutenue de possibilités constructives — à la fois au niveau analytique et pratique — qui a aidé à dissiper le brouillard qui était associé plus tôt à l'économie du choix social et du bien-être.

Le rejet du consensus historique contre les comparaisons interpersonnelles de bien-être, ainsi que sa sensibilité aux inégalités de bien-être et d'opportunité, a poussé Sen au développement de l'approche par les capacités, en travaillant sur les implications et les exigences de ses prises de positions. Nous allons voir dans le chapitre suivant comment cette approche représente bien une manière de faire de l'économie normative au-delà du cadre arrovien — interprétant la démocratie en des termes moins mécaniques — et émancipée de l'économie du bien-être — en particulier de sa préoccupation exclusive pour l'utilité.

SOMMAIRE DU CHAPITRE V : Choix collectifs et rationalité individuelle : la problématique de l'individu comme être social au cœur de l'approche par les capacités

Introduction

Section I. Les critiques de Sen vis-à-vis du concept de rationalité individuelle

A. Le principe de rationalité : remarques générales et spécificités de son traitement en économie

a. Retour sur les origines mêmes du concept de rationalité

b. Le caractère instrumental et calculeur de la rationalité économique

c. Les limites méthodologiques et techniques de la théorie économique du choix rationnel

B. Quelle place pour les « préférences » chez Sen ?

a. La distinction fondamentale entre préférences et choix

b. La distinction plus subtile au sein des préférences elles-mêmes

c. La piste du métaclassement des préférences

Section II. Une conception de l'individu comme être social

A. Quand la morale perturbe l'idiosyncrasie des individus

a. Le caractère idiosyncrasique de la théorie standard de la rationalité

b. Réintroduire la notion smithienne de « sympathie »

c. Prendre en compte les comportements engagés

d. Envisager le lien entre rationalité et normes de conduite

B. Le concept d'identité sociale chez Sen

a. Intermédiaire entre individu isolé et homme universel

b. De l'importance de la raison pour la liberté de choix

c. La rationalité comme correspondance entre raisonnement et choix

Section III. La délibération entre êtres sociaux et raisonnables comme fondement de l'approche par les capacités

A. Sortir du choix social mécanique : le débat public comme préalable à la structuration des préférences individuelles

B. Rationalité éthique, liberté individuelle et valeurs collectives

C. L'évaluation sociale juste : contextuelle, transparente et soumise à l'examen public

Conclusion

CHAPITRE V : Choix collectif et rationalité individuelle : la problématique de l'individu comme être social au cœur de l'approche par les capacités

Introduction

A travers [les théories psychanalytiques], j'apprenais que les antinomies statiques [...] – rationnel et irrationnel, intellectuel et affectif, logique et prélogique – se ramenaient à un jeu gratuit. D'abord, au-delà du rationnel, il existe une catégorie plus importante et plus fertile, celle du signifiant qui est la plus haute manière d'être du rationnel [...]. Ensuite, l'œuvre de Freud me révélait que ces oppositions n'étaient pas véritablement telles, puisque ce sont précisément les conduites en apparence les plus affectives, les opérations les moins rationnelles, les manifestations déclarées prélogiques, qui sont en même temps les plus signifiantes. Claude Lévi-Strauss, 1955, pp. 57-58.

Si dans les années 1920-1930, la diffusion des théories psychanalytiques en France faisait voler en éclat le concept déjà bien établi de « rationalité », on ne peut pas dire que

cette diffusion soit allée jusqu'à toucher les économistes et leur manière de concevoir le comportement humain. En effet, pour Jean-Pierre Dupuy (1992, p. 44), « dans sa définition moderne, l'économie est la science du choix rationnel dans un monde où les ressources sont rares. Or choisir, c'est renoncer à un bien pour un autre que l'on juge supérieur ». Et, « la rationalité des sociétaires s'identifie à leur capacité à hiérarchiser, en fonction de leurs intérêts privés, leurs situations personnelles » (*Ibid.* p. 51). Quant à Serge Christophe Kolm (1986, p. 26), il identifie le choix rationnel comme l'un des grands paradigmes de la pensée économique, au même titre que le classicisme moderne, le marxisme, le monétarisme ou le keynésianisme. Mais, Kolm (*Ibid.*, p. 17) souligne que la théorie du choix rationnel en économie est « à la fois tout à fait générale et très particulière, incritiquable et fausse, précise et ambiguë. C'est la théorie de l'homme simultanément la plus puissante et la plus faible ».

En tant qu'héritier du rationalisme des Lumières et de la tradition des sciences économiques, Sen n'est pas celui qui cherche une remise en cause de la place prépondérante de la rationalité individuelle dans l'analyse économique en général, et dans la théorie des choix collectifs en particulier. Sa recherche s'inscrit bien parmi celle des théoriciens modernes du choix social, dont la préoccupation principale est la définition de la rationalité collective à partir de la rationalité individuelle. Sa contribution majeure et son originalité n'apparaissent donc pas à travers une critique de la rationalité individuelle en tant que telle, mais dans sa discussion de la manière dont on *doit* l'appréhender et dont on *peut* l'articuler dans une conception de la rationalité collective.

La construction — ou plutôt *reconstruction* — de l'ensemble de la théorie du choix social sur la base des idées d'utilité ordinale, puis de préférences révélées, a rendu cette branche tributaire des intuitions du choix rationnel qui soutiennent la théorie de l'utilité ordinale et celle des préférences révélées (Picavet, 1996, p. 488). Or, c'est surtout l'intuition qu'un choix rationnel doit être cohérent qui sert de fondement à cette reconstruction. Sen, quant à lui, veut montrer qu'il faut aller au-delà d'une simple notion de cohérence entre préférence, choix et intérêt personnel pour rendre compte de la rationalité individuelle. Cela signifie également dépasser les simples notions de transitivité et de symétrie pour appréhender la rationalité collective, ne serait-ce qu'en intégrant l'idée d'échange raisonnable entre les parties concernées. En quelque sorte, Sen intègre dans ses développements conceptuels autour de la rationalité la prise en compte de la présence d'autrui, ainsi que l'idée d'une représentation de soi comme partie intégrante d'une collectivité, et comme acteur de l'espace public.

Bien que ces observations puissent paraître de sens commun pour certains, elles posent de grands défis à la théorie économique néoclassique. Et ces critiques ont marqué le début d'une nouvelle tendance importante au sein de l'économie du bien-être, caractérisée par exemple par la reconnaissance du besoin d'explorer avec plus de discernement les fondements analytiques du choix rationnel et les hypothèses comportementales de la théorie économique. Dans le cadre arrovien, les attitudes de chaque personne étaient représentées en termes de « classement de préférences » et un processus d'agrégation devait permettre d'obtenir un « classement social ». Or, cet exercice d'agrégation n'aura pas la même portée selon le sens supposé de la préférence individuelle — assimilé à la rationalité individuelle. S'agit-il des intérêts de la personne, de

ses jugements éthiques, de son comportement, ou d'autre chose encore ? Pour Sen, les seules préférences pouvant servir de fondement à un choix collectif sont celles qui tiennent compte de l'autre. Dans l'approche par les capacités, les préférences ne sont plus la base informationnelle ultime, mais servent à identifier les fonctionnements de valeur.

Dans sa défense des capacités et des fonctionnements comme « base informationnelle » plus appropriée en économie normative que l'utilité, Sen ne fait pourtant pas vraiment référence à l'usage courant qu'ont les économistes du concept d'utilité²⁶⁸. Lorsqu'il dénonce le welfarisme comme perspective inadéquate pour juger du bien-être social, son argumentation se fonde généralement sur une interprétation des préférences ou des utilités comme des états mentaux de désir ou de plaisir. Les économistes contemporains pourraient donc être surpris de cette interprétation, puisque depuis Samuelson (1947) il est devenu standard de concevoir les préférences en termes de « préférences révélées » pour lesquelles il n'est aucun besoin de connaître les raisons du choix. Ce traitement de l'utilité n'a bien sûr plus rien à voir avec les travaux des fondateurs de l'économie du bien-être qui étaient encore très proches de l'utilitarisme benthamien, mais constitue aujourd'hui « l'industrie standard en économie » (Sugden, 1993, p. 1949). Nous reviendrons donc sur des écrits plus anciens de Sen dans lesquels il se montre assez clair quant au caractère réducteur et inapproprié de la conceptualisation de la rationalité individuelle en vigueur dans la théorie économique depuis les années 1950 (Section I).

De manière essentielle, Sen défie la vision selon laquelle les individus font des choix rationnels en restant exclusivement centrés sur leur propre bien-être. Il insiste sur l'importance des préoccupations pour autrui et plus généralement pour la justice, des positions de classe et des influences familiales dans la manière dont les gens prennent des décisions. L'individu est alors un être social au sens où ses préférences, ses objectifs, ses comportements et ses choix de vie peuvent être influencés par d'autres paramètres que la satisfaction immédiate de son propre plaisir. Nous verrons ainsi que son concept d'« identité sociale » (Sen, 2004c) est au fondement d'une conception large de la rationalité qui manifestement est incompatible avec la pensée économique orthodoxe (Section II).

Enfin, Sen a foi en la démocratie et la conçoit comme le seul moyen pertinent d'amener le changement social. Sa théorie économique contient ce caractère démocratique. C'est en ce sens qu'il lui semble possible et même nécessaire de transformer le système de préférence des gens en favorisant le dialogue social, en incitant à la transparence et mettant en lumière les biais dans les évaluations existantes en lien avec les informations exclues. Grâce à ses travaux en théorie du choix social, Sen est convaincu que la question informationnelle est essentielle. Non seulement l'élargissement de la base d'information peut permettre d'éviter les résultats d'impossibilité du type de celui d'Arrow, mais également d'inclure des concepts comme la justice, l'égalité, la liberté, ou même l'efficacité (Klamer, 1989, p. 140). Ce n'est qu'au fur et à

²⁶⁸ Toutefois, dans d'autres écrits (en particulier Sen, 1977d), il s'est montré assez clair à ce sujet en parlant clairement d'un « faux-départ ».

mesure de ses écrits qu'il comprend les enjeux d'une exploration plus précise de ces concepts. Cependant nous nous interrogerons sur les raisons qui poussent Sen à continuer de fonder les choix collectifs sur la rationalité individuelle alors qu'il considère que ces choix doivent permettre l'amélioration du bien-être des plus mal lotis. Car Sen envisage depuis le début l'économie comme un instrument de lutte contre les inégalités et de promotion de la liberté de chacun. En fait, c'est bien la remise en cause du degré de nécessité de l'orientation « individualiste » du concept même de rationalité individuelle qui permet à Sen de concilier ces deux exigences. En ce sens, la garantie ultime de la capacité individuelle ne repose pas tant sur des règles de choix social, mais sur le développement de valeurs individuelles tenant compte des autres et respectant leurs choix personnels (Section III).

Section I. Les critiques de Sen vis-à-vis du concept de rationalité individuelle

L'habitude de considérer les problèmes économiques sociaux ou individuels en termes de préférences est aujourd'hui bien établie, à tel point que Sen fait partie des rares économistes à avoir questionné ce concept par rapport à l'utilisation qui en est faite à des fins explicatives et également normatives (Anderson, 2001, p. 21). Les économistes considèrent les choix comme émergeant de contraintes, de préférences et d'attentes ou de croyances. Mais les choix et les ensembles de croyances et de préférences peuvent être rationnels ou irrationnels. Conventionnellement, le choix est rationnel quand il est déterminé par un ensemble cohérent de croyances et de préférences ; et la rationalité des ensembles de préférences et de croyances est définie au sein de la théorie de l'utilité. En outre, les agents économiques sont généralement *décrits* comme agissant rationnellement, mais beaucoup de généralisations quant à la manière dont les gens choisissent sont aussi des revendications quant à la manière dont ils *devraient rationnellement* choisir²⁶⁹ (Hausman, McPherson 1993, p. 680).

Dans cette première section, nous chercherons à comprendre d'où vient la préoccupation persistante des économistes pour la rationalité, et surtout quelle est leur manière propre de l'appréhender (A). Si Sen ne déroge pas quant à la préoccupation, il se distingue en revanche par son appréhension. Après avoir soulevé des limites méthodologiques et techniques de la conceptualisation économique de la rationalité, il est entré en profondeur dans des subtilités conceptuelles rarement soulignées ou poussées jusque là (B).

A. Le principe de rationalité : remarques générales et spécificités de son traitement en économie

La discipline économique, comme la plupart des sciences sociales²⁷⁰, participe d'un

²⁶⁹ Cette idée nous renvoie à la thèse défendue en particulier par le philosophe Hilary Putnam (2002) selon laquelle l'économie positive et l'économie normatives sont souvent entremêlées.

²⁷⁰ Nous mettons ici à part l'anthropologie et la psychologie.

mouvement général qui consiste en la rationalisation de notre rapport au monde. Aujourd'hui, le principe de « rationalité » lui sert à caractériser autant les préférences que les comportements humains, considérant qu'il s'agit d'un principe à la fois inoffensif et sans controverse possible. Comme le rappelle Philippe Mongin (2002), on a pu défendre l'idée, en suivant Popper (1967), que le principe de rationalité constituait l'unique loi des sciences sociales, de sorte que celles-ci ne se distingueraient pas profondément entre elles. Toutefois, il existe une autre thèse tout aussi radicale, mais opposée, selon laquelle le principe séparerait l'économie, vue comme science des actions rationnelles, et les autres sciences sociales, notamment la sociologie. On reconnaît ici la thèse de Vilfredo Pareto (1909, 1917-1919). Nous croyons avec Mongin (*Ibid.*) que les sciences sociales entretiennent des rapports différenciés avec le principe de rationalité, et que l'économie se distingue par le degré de spécification extrême des schèmes²⁷¹ rationnels qui sous-tendent l'explication, ainsi que par sa manière de constituer ces schèmes rationnels comme des objets théoriques.

Dans le cadre de cette partie sur le soi-disant incontournable concept de rationalité, il nous a semblé opportun de revenir d'abord sur les origines mêmes du concept (a). Nous entrerons ensuite plus en détail dans la manière dont la théorie économique utilise ce concept, en montrant notamment le caractère instrumental et calculeur qui ressort de cet usage (b). Enfin, nous verrons les limites méthodologiques et techniques de la définition conventionnelle de la rationalité individuelle mises en lumière par Sen.

a. Retour sur les origines mêmes du concept de rationalité

D'après les recherches de Claude Mouchot (1996, p. 250), si le terme « rationnel » apparaît en 1120, celui de « rationalité » est beaucoup plus récent puisqu'il remonte seulement à 1834. Quant au concept plus précis de « rationalité économique », Mouchot (*Ibid.*, p. 254) considère qu'il a son origine dans l'ouvrage de J. Von Neumann et O. Morgenstern, *Theory of Games and Economic Behavior*, datant de 1944, dans lequel il est défini comme la maximisation de l'utilité espérée. Mais avant de nous pencher plus avant sur la manière dont les économistes traitent le principe de rationalité, il nous paraît pertinent de faire un détour étymologique. L'origine du mot vient du latin *ratio*, proche de *reor*, à savoir calculer, compter. L'équivalent grec de *ratio* est le *logos* qui signifie la raison, le fondement. Or il ne nous semble pas tout à fait anodin que notre langage actuel puise ses racines dans le latin, et non dans le grec, pour exprimer la manière d'agir des hommes, significative de leur relation au monde²⁷². En effet, les différences d'acception dans les langues grecque et latine sont révélatrices d'une divergence plus fondamentale dans la manière d'appréhender la réalité de la condition humaine.

²⁷¹ Nous entendons « schème » ici plutôt au sens de Piaget (1961). Il s'agit donc de l'ensemble structuré des caractères généralisables d'une action, c'est-à-dire qui permettent de répéter la même action ou de l'appliquer à de nouveaux contenus. Comme le précise Mongin (2002, p. 303), c'est à propos de ces schèmes, et non pas du principe de rationalité lui-même, que l'on peut éventuellement parler de loi d'explication.

²⁷² Le mot « monde » lui-même vient du grec *mundus* qui, contrairement à son équivalent grec *cosmos*, a tendance à ne concerner que ce qui est connu des hommes — souvent parce qu'il a été voulu, institué par eux. Voir Gilardone (2003a).

Avec les latins, le réel est l'effectif, le lieu des réalisations. Réaliser signifie alors opérer efficacement, provoquer un effet. Le réel est donc le conséquent effectif, ce qui devient ou existe grâce à l'effectivité d'une action antérieure ; il est considéré comme un « objet », dans un état stable, livré à l'assujettissement, c'est-à-dire à la maîtrise de l'homme, considéré lui comme « sujet ». L'objectivité est le mode de présence des choses pour l'époque moderne et pour sa science. Et ce qui caractérise l'objet, c'est d'être objet-pour-un-sujet. Connaître, c'est donc assurer une maîtrise objective de la chose²⁷³.

Cette conception latine, sur laquelle est fondée la science moderne, comme « théorie du réel » est en parfaite opposition avec ce qu'était la *theoria* grecque. Cette dernière consistait en effet à contempler le pur paraître des choses, à la différence de la vie ou *bios praktikos*. Le mot *Theoria* trouve son origine dans *theaà* qui signifie déesse et *horaô* que l'on peut traduire par surveiller, avoir des égards, prendre soin, garder ou prendre garde à. Ce détour étymologique montre bien que la *theoria* était perçue comme l'attention respectueuse donnée à la non-occultation de la chose présente — attention essentiellement liée à l'*alêtheia*, vue de la vérité et gardienne de la vérité. La théorie en ce sens ne porte pas l'ambition d'être exhaustive, définitive et exacte. Au contraire, la science moderne est une interpellation de la nature, une volonté de la maîtriser et de la posséder.

Il n'est donc pas étonnant que cette évolution de la conception du monde — devenu objet à dominer — se soit accompagnée de la mise en avant d'une faculté de l'homme qui consiste à compter, organiser et ordonner. On peut parler de la rationalisation de notre rapport au monde, quel que soit le sens que l'on retient du mot « monde », physique ou existentiel²⁷⁴. Max Weber (1963), quant à lui, parle de « désenchantement du monde », avec une certaine note tragique, bien qu'il perçoive ce phénomène comme indispensable à l'affranchissement de l'homme des fers de la tradition :

L'intellectualisation et la rationalisation croissantes ne signifient donc nullement une connaissance générale croissante des conditions dans lesquelles nous vivons. Elles signifient bien plutôt que nous savons ou que nous croyons qu'à chaque instant nous pourrions, pourvu seulement que nous le voulions, nous prouver qu'il n'existe en principe aucune puissance mystérieuse et imprévisible qui interfère dans le cours de la vie ; bref que nous pouvons maîtriser toute chose par la prévision. Mais cela revient à désenchanter le monde. (Ibid., p. 90)

Si l'on s'interroge sur la montée en puissance de cette manière de concevoir la réflexion et l'action humaine, comme le fait Mouchot (1996), on pense en premier lieu à l'influence de la pensée de Descartes. En effet, dans le sens courant, l'esprit cartésien se rapporte très souvent à ce que l'on appelle rationalité²⁷⁵. Toutefois, Mouchot (1996, p. 252)

²⁷³ Voir Sabatier (2001), p. 7.

²⁷⁴ Rappelons en effet que la notion de « monde » possède deux sens fondamentaux. D'une part, il s'agit de l'ensemble des objets qui constituent l'univers physique : c'est le monde matériel. D'autre part, il s'agit de l'ensemble des relations humaines qui constituent l'humanité. Dans les deux cas, ce qui apparaît comme caractéristique, c'est non seulement que le monde est le champ de significations par rapport auquel l'existence humaine se situe et interprète toute réalité, mais surtout que c'est l'existant humain qui instaure un tel champ, notamment grâce à sa science. À ce propos, la distinction entre « sciences sociales » et les « sciences dures » est significative. Voir Gilardone (2003a, p. 1).

considère, d'une part, que Descartes n'a fait que « cristalliser » une évolution qui avait commencée bien avant lui et, d'autre part, que nous oublions souvent une partie de son discours, ne serait-ce que ce qui suit sa phrase la plus connue :

Mais qu'est-ce donc que je suis ? Une chose qui pense. Qu'est-ce qu'une chose qui pense ? C'est-à-dire une chose qui doute, qui conçoit, qui affirme, qui nie, qui veut, qui ne veut pas, qui imagine aussi et qui sent. (Descartes, 1953, p. 278)

Il y avait donc chez Descartes la place au doute, au sentiment et à l'imagination, choses qui ont peu à voir avec notre idée courante de la rationalité, et encore moins avec la conception qu'en ont développée les économistes. L'origine de notre idée de la rationalité serait donc ailleurs. À cet égard, Mouchot met en avant une autre thèse : l'apparition du capitalisme, c'est-à-dire l'autonomisation de l'économique et le primat de la production de biens « économiques » sur toutes les autres fins de l'homme. Cette hégémonie de la rationalité — aussi appelée « rationalité instrumentale » n'a pu émerger qu'avec le calcul économique rendu possible par l'échange monétaire et la propriété privée des moyens de production. En effet, la possibilité de quantifier les fins économiques les a rendu « commensurables », et a en même temps exclu les autres fins²⁷⁶.

b. Le caractère instrumental et calculateur de la rationalité économique

Selon Mongin (2002, p. 302), le principe de rationalité se définit plus facilement par ses fonctions que par son contenu. Pour lui, chaque fois que nous envisageons le comportement humain sous l'angle de l'action, et plus précisément de l'action obéissant à des raisons, nous appliquons le principe de rationalité. Et adopter ce principe signifie rejeter les hypothèses diverses du hasard absolu, du conditionnement rigide, de la décision capricieuse et du désordre des idées ; telle est sa fonction négativement décrite (*Ibid.*). Quant à ses fonctions positives, Mongin (2002, p. 301) en a recensé trois chez les épistémologues :

Il exprimerait et fonderait le caractère *intelligible*, sous un certain angle, des comportements observés. Il définit en effet un registre d'interprétation parmi d'autres concevables, celui de l'interprétation rationnelle. L'intelligibilité du comportement est le résultat minimal qu'on puisse attendre de son application réussie.

D'après une thèse plus forte et plus hypothétique, le principe exprimerait et fonderait le caractère non seulement interprétable, mais *prévisible*, de certains comportements.

Entre ces exigences, mais plus près de la seconde que de la première, il assurerait

²⁷⁵ Comme illustration, on peut citer Kundera (1986, p. 13, nous soulignons), pour qui « la cause de la réduction du monde à un simple objet d'exploration technique et mathématique serait le caractère unilatéral et spécialisé des sciences européennes, *en particulier depuis Galilée et Descartes* ». Il ajoute que cette évolution est celle de la radicalisation achevée de l'objet monde : « sa consistance, sa permanence, sa disponibilité, son exploitabilité deviennent pleinement assurés, clairement planifiés » (*Ibid.*).

²⁷⁶ Sen (1999c, p. 92) considère cependant qu'avec la naissance et l'expansion du capitalisme, l'étendue des interdépendances et des interactions sociales a connu une augmentation constante : « Bien qu'en principe le capitalisme soit farouchement individualiste, il a contribué en pratique à cette tendance vers l'intégration en rendant nos vies de plus en plus interdépendante ». Cela signifie pour Sen une extension des responsabilités réciproques, car « aucun homme n'est une île, suffisante à elle-même » (*Ibid.*, p. 91).

une fonction *explicative*.

D'une manière générale, on pourrait définir la rationalité comme le fait d'« agir suivant des raisons »²⁷⁷. Mais, beaucoup d'auteurs définissent la rationalité comme l'adaptation des moyens aux fins. Toutefois, selon la distinction ordinaire de la philosophie anglo-saxonne, les raisons appartiennent à deux ordres distincts, les désirs et les croyances. Pourtant, en économie, il n'est souvent question que des premiers : on ne vise expressément que les aspects instrumentaux de la rationalité. En ce sens, l'idée latine selon laquelle le réel est l'effectif — et le sujet humain celui qui réalise efficacement — prend toute son ampleur. Mais, cela signifie nier complètement l'autre versant des raisons d'agir, celui qui concerne les croyances.

Afin de ne pas négliger les aspects que Weber et d'autres ont voulu rassembler dans l'idée de rationalité en valeurs, Mongin (*Ibid.*) propose, en accord avec la dualité de l'idée de « raisons », la définition suivante : « les hommes agissent d'une manière qui s'accorde à leurs désirs et à leurs croyances ». Mouchot (1996, p. 252) offre, quant à lui, une autre définition de la rationalité, qui n'est pas incompatible, mais qui traduit plus l'idée de raison au sens de raisonnable, ou de raisonnement : « la rationalité du comportement correspond toujours à un comportement issu d'une délibération, d'un choix, éclairés par une sagesse, une vision du monde ».

Jusqu'ici, nous en sommes restés à la fonction et à la signification du principe métaphysique de rationalité, et nous ne sommes pas encore entrés dans les détails de son contenu grâce auxquels les économistes expliquent effectivement les comportements sociaux. Si une composante *methodologique* d'emblée évidente de ce principe incite à chercher du côté des acteurs eux-mêmes les raisons, éventuellement obscures, du comportement, la grille d'analyse des économistes est très particulière et précise si on la compare à celle des sociologues ou des historiens. En effet, l'économie a inventé des formes spéciales de rationalité instrumentale qui jouent, par rapport aux schèmes utilisables en histoire et en sociologie, le rôle précis de *caricatures*. L'optimisation caricature l'idée d'action adéquate à ses conditions ; la probabilité subjective de Savage, l'idée d'incertitude ; l'attitude face au risque de von Neumann et Morgenstern, cette notion même si on la prend au sens vague et quotidien (Mongin, 2002, p. 303).

Rappelons-nous la définition de la rationalité économique que Mouchot a trouvée chez von Neumann et Morgenstern : il s'agit de la maximisation de l'utilité espérée. Cette définition de la rationalité évacue définitivement le sens du jugement et de la délibération. Elle donne toute la place au seul calcul et affirme qu'il n'y a qu'une façon d'être rationnel. Toutefois, selon Mongin (2002, p. 304), l'économie ne se contente pas de mettre en circulation des artefacts théoriques, variantes contemporaines de l'*homo oeconomicus*, mais elle les prend pour objets d'étude et elle en fait une critique elle-même rationnelle. Elle a un rapport *réflexif* à la rationalité. Mais Mongin nous paraît bien optimiste quant à la capacité des économistes à sortir de leur « réduction que constitue la rationalité calculatrice au lieu de la « raison » délibératrice », pour reprendre les termes de Mouchot. D'ailleurs il ajoute plus loin que, si l'historien continue à employer pour traiter de l'action

²⁷⁷ Le terme « raisons » signifie ici considérations qui peuvent servir à justifier l'action effectuée, qui ont une certaine force normative. Mongin (2002, p. 302) en déduit qu'elles sont donc opposables et non pas exclusivement personnelles.

rationnelle les concepts traditionnels de fins et de moyens, l'économiste s'en tient *exclusivement* au couple conceptuel des préférences et des contraintes, quitte à l'assouplir et à le raffiner de bien des manières (*Ibid.*). Et il considère que les représentations économiques de la rationalité s'ordonnent entre elles de manière bien plus logique et nettement plus unifiée que ce qu'elles représentent, ce qui justifie l'emploi de l'expression de « théorie économique » (en réalité micro-économique) alors que, par exemple, personne ne parle de « théorie historique ».

Certes, les caricatures ont l'avantage de révéler instantanément l'objet dont on veut parler, et elles en font comprendre certains traits avec une force persuasive exceptionnelle. Toutefois, en laissant des considérations trop précises d'efficacité, voire d'optimalité, s'engouffrer dans le principe de rationalité, on écarte des styles d'action que le principe vise à englober. Mongin (2002, p. 303) cite notamment « la recherche de solutions simplement bonnes ou satisfaisantes pour un problème donné, l'apprentissage séquentiel ou plus ou moins tâtonnant par essais et erreurs, la projection analogique des cas antérieurs à la manière de la jurisprudence », mais on pourrait ajouter un grand nombre d'autres cas, bien plus éloignés encore de la rationalité instrumentale et calculatrice.

c. Les limites méthodologiques et techniques de la théorie économique du choix rationnel

Pour Arrow (1999, pp. 167-168), les origines de la conceptualisation du principe de rationalité en économie seraient les suivantes :

Gossen, Jevons, Walras, Menger, et Edgeworth ont introduit l'hypothèse selon laquelle le choix de consommation d'un panier de biens est déterminé par la maximisation de la fonction d'utilité sous contrainte budgétaire. Irving Fisher et Vilfredo Pareto ont observé que la nature cardinale de la fonction d'utilité était non pertinente ; seul un classement des paniers de biens devait être postulé. Samuelson (1938) a introduit un changement d'orientation avec le concept de préférences révélées. Les choix effectués, et non un classement sous-jacent ou une fonction d'utilité, étaient primordiaux. Les conditions de la rationalité ont été imposées sur les choix. (Arrow, 1999, p. 167, nous soulignons)

Il ajoute que la réflexion sur le choix social a fourni une stimulation nouvelle pour l'étude du choix individuel et la signification de rationalité. Il est en effet apparu certaines failles dans la manière dont la théorie économique conçoit le comportement rationnel et les écrits de Sen sont très éclairants sur ce sujet. Dans le *New Palgrave*, Sen (1987g, p. 68) propose une définition du « comportement rationnel »²⁷⁸ et justifie l'intérêt pour ce

²⁷⁸ On peut se demander pourquoi Sen a choisi le concept de « comportement rationnel », et non celui de « choix rationnel » (il n'y a d'ailleurs aucune entrée dans le *New Palgrave* pour « choix rationnel »). L'idée de choix est bien sûr évoquée, mais dans un sens plutôt mécanique. Cette question nous renvoie à une thèse développée par Hannah Arendt (1983, p. 80) selon laquelle la science moderne de l'économie, science sociale par excellence, n'a pu se développer que parce que « le comportement a remplacé l'action comme mode primordiale des relations humaines ». Pour la philosophe, l'économie est d'ailleurs « la science du comportement ». L'idée d' « action » renvoie à celle de « choix », alors que l'idée de « comportement » renvoie à celle de conformisme, de norme de conduite, réduisant l'homme à « un animal conditionné à un comportement prévisible ».

concept par deux motivations : (1) la motivation « prescriptive » et (2) la motivation « explicative » ou « prédictive ». D'une part, dans la mesure où les exercices économiques ont souvent une forme prescriptive, il est intéressant de savoir comment on peut — et doit — se comporter rationnellement dans une situation donnée²⁷⁹. D'autre part, il y a un grand intérêt à caractériser le comportement rationnel effectif afin, généralement, de pouvoir prédire l'effet des politiques.

Sen note dans un premier temps que l'on peut distinguer deux conditions particulières qui impliquent un changement dans l'analyse du comportement individuel : un environnement certain, ou la présence d'incertitudes. En situation d'incertitude, le comportement rationnel nécessite une appréciation des variations possibles dans le résultat d'une action choisie. Partant, un tel comportement doit être basé sur une lecture systématique des incertitudes concernant les résultats et les manières de les obtenir. En fait, le comportement en situation de certitude peut formellement être considéré comme un cas particulier — et extrême — du comportement en situation d'incertitude²⁸⁰.

Bien qu'il y ait différentes approches du comportement rationnel en situation de certitude, Sen (1977d, 1987g) en a identifié deux principales : celle où la rationalité coïncide avec la cohérence interne des choix — assimilés aux préférences —, et celle où la rationalité correspond à la poursuite de son intérêt propre. La première se traduit formellement par la maximisation d'un classement de préférences, sous la forme de relations binaires, satisfaisant à la fois la complétude et la transitivité. On retrouve alors la définition retenue par Arrow (1951). La seconde approche serait un cas particulier de la première, puisque la maximisation de l'intérêt individuel égoïste aboutit à un classement de préférences cohérent²⁸¹.

Sen note toutefois que la cohérence interne des choix peut être considérée comme une condition nécessaire, mais non suffisante de la poursuite de son propre intérêt. Pourtant, les économistes — et leur sens de la « plausibilité »²⁸² — ont tendance à considérer que « si vous êtes cohérent, peu importe que vous soyez un égoïste obstiné, un altruiste fou ou un militant doté d'une conscience de classe, vous paraîtrez, dans ce monde enchanté des définitions, maximiser votre propre utilité » (Sen, 1993a, p. 93).

²⁷⁹ Notons que, de manière surprenante, Sen (1987g, p. 68) signale que la prescription n'est pas nécessairement d'un type éthique : « la motivation prescriptive est parfois décrite en des termes clairement non-éthiques, comme la poursuite de son intérêt personnel uniquement ». Sen semble ici confondre le terme scientifique d'éthique qui peut tout à fait correspondre à une éthique de l'intérêt personnel, et le sens courant qui aurait plutôt un sens moralisateur et contiendrait l'idée d'altruisme.

²⁸⁰ Nous ne développerons pas ici la théorie du choix rationnel en situation d'incertitude. Précisons simplement que le passage de la modélisation du comportement rationnel d'une situation de certitude à une situation d'incertitude consiste généralement dans le passage de la théorie de l'utilité ordinale à la théorie de l'utilité espérée (Sen, 1987, p. 72).

²⁸¹ Précisons qu'il est important de distinguer l'hypothèse de maximisation du bien-être individuel comme une *condition* de la rationalité, ou comme une hypothèse empirique quant au comportement effectif des gens (Sen, 1982, p. 6). Les deux utilisations peuvent être rencontrées dans la théorie économique traditionnelle. Et, si les deux sont critiquables, elles ne le sont pas sur les mêmes bases. Sen (1973b) critique l'hypothèse empirique, alors que dans « Rational Fools » (1977d), il s'attaque aux deux fronts — hypothèse à tester et condition de la rationalité. Nous reviendrons sur ces points un peu plus loin.

Ce qui est certain, c'est que le comportement rationnel considéré comme la maximisation dans la poursuite de son intérêt propre rend l'analyse du comportement individuel bien plus aisée que ne le ferait une hypothèse moins structurée. Ceci constitue l'un de ses plus grands attraits (Sen, 1987g, p. 69). En outre, cette hypothèse est également cruciale pour déduire les résultats qui sont au cœur de la théorie économique moderne et traditionnelle. Sen fait référence ici à l'optimalité parétienne de chaque équilibre concurrentiel et à sa réciproque sous certaines conditions, qui constituent les deux « théorèmes fondamentaux de l'économie du bien-être ». En effet, cette correspondance entre l'optimum de Pareto et l'équilibre concurrentiel ne fonctionne que sous certaines hypothèses, comme l'absence d'externalités, mais surtout un comportement individuel « intéressé ». Cela vient du fait que l'optimalité parétienne est une caractéristique de la maximisation des intérêts individuels dans un groupe, puisque dans une telle situation, aucun intérêt individuel ne peut être augmenté sans diminuer celui de quelqu'un d'autre.

Dans certaines théories cependant, la distance entre les deux approches de la rationalité — la cohérence interne des choix et « l'égoïsme par définition » (Sen, 1993, p. 94) — disparaît. C'est notamment le cas dans la « théorie des préférences révélées », dont le pionnier fut Samuelson (1938). Cette théorie, en considérant que dans chaque acte de choix isolé, quoi qu'une personne fasse, elle poursuit ses propres intérêts, est selon Sen particulièrement infondée et il s'est attaché à la critiquer à de multiples reprises (Sen, 1971, 1973b, 1977d). L'extrait suivant montre comment Sen perçoit cette théorie :

La réduction de l'homme à un animal préoccupé de ses seuls intérêts dépend, dans cette analyse, d'une définition précise. Si l'on observe que vous choisissez x en rejetant y, on déclare que vous avez une préférence « révélée » pour x au détriment de y. Votre utilité personnelle est alors définie simplement comme une représentation numérique de cette « préférence », une utilité plus élevée étant affectée à l'option « préférée ». Avec cet ensemble de définitions, il est difficile d'échapper à la maximisation de sa propre utilité, à moins de se montrer incohérent. Bien entendu, si une fois vous choisissez x et rejetez y, puis si vous vous empressez de faire exactement le contraire, vous pouvez empêcher le théoricien d'effectuer un classement des préférences, ce qui lui interdit de vous apposer une fonction d'utilité que vous devriez maximiser. Il devra alors conclure soit que vous êtes incohérent, soit que vos préférences varient. (Sen, 1993, p. 93)

Le premier article de Sen traitant précisément de la théorie des préférences révélées est « Choice Functions and Revealed Preferences » (1971)²⁸². Il est important de préciser que, dans celui-ci, Sen ne dépasse pas la critique logique de cette théorie, c'est-à-dire qu'il n'entre pas encore dans les questions empiriques ou normatives. En effet, il cherche

²⁸² En effet, en économie, il est assez habituel de compléter l'exigence de cohérence avec certaines conceptions quant à ce que l'individu maximiserait. Or, la régularité de la poursuite cohérente de l'intérêt personnel est une hypothèse implicite de comportement rationnel fréquemment utilisée. Seuls quelques auteurs — Edgeworth (1881) par exemple — ont discuté le bien fondé de cette hypothèse explicitement. (Sen, 1982, p. 5)

²⁸³ Selon Arrow (1999, p. 168), cet article de Sen est un résumé et une extension de toutes les études faites à ce sujet, par les théoriciens du bien-être, dont Arrow lui-même.

seulement à mettre en évidence deux limites techniques importantes. Dans un premier temps, il montre que la théorie traditionnelle des préférences révélées concerne presque exclusivement des relations de préférence « transitives ». Ainsi, la cohérence du choix qu'elle exige est d'une forme particulièrement exacte qui rend les choix représentables par une relation binaire *transitive*. Cependant, Sen considère qu'il y a de bonnes raisons d'attendre d'une relation de préférence « introspective » ou observée qu'elle ne soit pas complètement transitive²⁸⁴. Et il rappelle à ce sujet que le besoin d'admettre l'intransitivité de l'indifférence a été démontré avec force dans plusieurs contextes, notamment dans le cadre de la théorie de la demande.

Dans un deuxième temps, il met en évidence une seconde limite de la théorie des préférences révélées : la restriction selon laquelle la cohérence du choix est exigée seulement pour une classe de polyèdres convexes (les « triangles budgétaires » dans un cas à deux biens). Si c'est la forme avec laquelle les choix effectifs sont faits par les consommateurs sur les marchés concurrentiels, la forme peut être bien différente dans des situations de marché non concurrentiel, et dans les choix autres que ceux qui concernent la pure consommation — par exemple, ceux des votants ou des bureaucraties gouvernementales.

Enfin, Sen identifie une question plus profondément méthodologique dans l'utilisation d'axiomes de cohérence pour les choix concernant les ensembles budgétaires uniquement. Puisqu'il s'agit d'un axiome — et non d'une hypothèse soumise au test empirique —, pourquoi doit-il s'appliquer uniquement aux choix qui peuvent être observés (dans ce cas, les comportements individuels sur les marchés), plutôt que, de manière générale, aux choix qui peuvent survenir ? Il considère ainsi qu'il serait utile de factoriser²⁸⁵ les exigences pour des conditions diverses de régularité des préférences. En effet, si l'exigence de cohérence n'est plus exclusivement confinée aux ensembles budgétaires de choix, la structure de la théorie des préférences révélées change largement par rapport à son format traditionnel. Et Sen (1971) présente ses tentatives de factorisation.

De ces diverses manières, cet article de 1971 se passe du besoin de recherches empiriques ou normatives concernant le fondement des axiomes utilisés. Or, étant donné que Sen critiquera peu de temps après, et de manière virulente, l'axiome de préférence révélée²⁸⁶, on peut se demander quelle pertinence peut encore avoir son article. Il a lui-même apporté sa réponse dans l'introduction de *Choice, Welfare and Measurement*

²⁸⁴ Sen (1971) distingue trois cas, impliquant une régularité croissante : (1) la fonction de choix (nous disant ce qui est choisi dans chaque sous-ensemble) est représentable par une relation de préférence binaire (appelée « normalité », mais « binarité » serait une description plus directe), (2) la relation de préférence est en plus quasi-transitive (une préférence transitive stricte, et pas nécessairement une indifférence transitive), et (3) la relation de préférence est en plus complètement transitive. Les exigences de cohérence pour chaque cas sont présentées de manière axiomatique.

²⁸⁵ « Factoriser » revient à transformer une somme de termes en un produit de facteurs.

²⁸⁶ Par exemple, il dira plus tard, dans le cadre des Royer Lectures qui se sont tenues à Berkeley en 1986, « quelles que soient les conditions de la cohérence, il est difficile de croire que la cohérence interne des choix puisse être une condition suffisante de la rationalité » (Sen, 1993, p. 16).

(Sen, 1982, p. 5) :

[I]l vaut la peine de mentionner que les résultats techniques de [« Choice Function and Revealed Preferences »] — ainsi que les contributions d'autres auteurs dans le même cadre — ne sont pas tous perdus lorsque l'on donne à la préférence une existence propre comme concept introspectif. Les résultats ont ensuite besoin d'être interprétés soit comme (1) traitant exclusivement de relations de choix binaires ce qui ne coïncide pas nécessairement avec la notion introspective de « préférence », soit comme (2) traitant de la notion introspective de préférence sous des hypothèses empiriques ou normatives garantissant un choix « préférentiel ».

B. Quelle place pour les « préférences » chez Sen ?

Si l'article de 1971 traitait uniquement les questions techniques de la théorie du choix individuel et se situait complètement dans la tradition qui conçoit la préférence comme synonyme de choix, ce ne sera plus le cas par la suite. En effet, il entreprend dans ses écrits suivants une remise en cause normative du raisonnement qui sous-tend la théorie des préférences révélées. Sen (1982, p. 1) souligne que le « choix » et la « préférence » doivent être considérés comme « des concepts primaires ayant leur signification propre », et critique la correspondance souvent admise entre les deux dans la théorie économique — que ce soit de manière empirique dans le cadre classique de la théorie de la demande ou comme axiome dans la théorie des préférences révélées. Cette identification de la préférence au choix laisse de côté trop de questions. Au contraire, maintenir une distinction entre ces notions, comme Sen entend le faire, est utile à la fois pour la clarté de ce que signifient le choix et la préférence, autant que pour laisser la place à des conceptions alternatives de la rationalité qui autorisent la possibilité d'un choix ne satisfaisant pas au maximum les préférences (a).

Parallèlement, Sen a introduit des distinctions au sein même du concept de préférence, évoquant les problèmes éthiques et empiriques liés au fait de ne considérer qu'un seul classement de préférences par individu et à l'utiliser de différentes manières (b). En effet, le concept de préférence omniprésent dans la théorie économique sert de fondement indifférencié pour trois types de théories, en étant à la base des théories du comportement individuel, du bien-être et de la rationalité. Aussi, nous allons montrer que la critique faite par Sen du concept de préférence n'est pas un rejet de ce concept, mais une exploration de ses diverses significations et limites (c).

La distinction fondamentale entre préférences et choix

Bien sûr, Sen (1982a, p. 1) ne nie pas qu'il puisse y avoir une relation entre la préférence et le choix, dans le sens où la préférence peut être considérée comme un « préalable » au choix : on essaye de choisir ce que l'on préfère. C'est ce qu'il appelle « la logique naturelle d'un choix réflexif » (*Ibid.*). Il existe même, selon lui, des situations dans lesquelles une personne « comprend » ce qu'elle préfère « réellement » en observant ses propres choix²⁸⁷. Cette logique inverse est en fait plutôt naturelle à partir du point d'un observateur extérieur : on observe les choix d'une personne et on en déduit ses préférences. Ces deux manières de concevoir le lien entre préférences et choix ne sont

toutefois pas toujours représentatives de la réalité. D'un côté, il y a des cas qui vont à l'encontre de chacune de ces interprétations et, d'un autre côté, on peut apprendre quant aux préférences d'une personne par d'autres moyens que par l'observation de ses choix — par exemple, en discutant avec elle.

Il s'agit d'une question que Sen (1967, pp. 60-61) avait déjà abordée à la lumière de sa classification des jugements de valeur. Une préférence étant un jugement de valeur, il serait normal selon une lecture prescriptiviste d'en déduire qu'elle implique un choix dans le même sens :

Le constat « je préfère X à Y » possède clairement un contenu factuel. Il informe sur mon attitude envers X et Y. Il implique également quelque chose quant à mon accord pour choisir X dans un choix entre X et Y. Autrement dit, il y a aussi un sens prescriptif. Ainsi, en termes de notre classification, c'est un J(E), un jugement évaluatif, et non un J(P).

Toutefois, comme nous l'avons vu lors de l'étude de cet article de 1967, Sen ne s'en tient pas à la grille de lecture prescriptiviste et montre que les jugements de valeur peuvent être « non compulsifs » et « non basics ». C'est justement ce qu'il s'applique à faire au sujet des préférences, en indiquant qu'il n'est pas contradictoire de préférer X à Y et encore de se demander ce que l'on doit choisir. Le J(E) « je préfère X à Y » représente en effet pour Sen (1967, p. 60) un jugement non compulsif, au sens où il implique nécessairement l'*impératif* de choisir X si aucun autre jugement dans mon système de valeur ne me donne de raison de choisir Y. Le jugement fondé sur les préférences propres de l'individu semble généralement être le seul jugement pertinent pour déterminer le choix de cet individu, mais Sen (*Ibid.*) indique que ce n'est pas toujours le cas en reprenant deux exemples donnés par le professeur Nowell Smith :

(1) Un homme peut préférer voyager par la route plutôt que par les chemins de fer, et pourtant choisir toujours de voyager en train. Mais il ne peut (logiquement) faire cela que s'il est en mesure de donner une explication. Par exemple, il peut être employé dans une compagnie de chemin de fer et avoir droit à des billets gratuits, ou sa mère peut trouver que le voyage par la route est dangereux et il ne veut pas la contrarier [...] (2) Un homme peut préférer les pêches aux pommes en général, mais choisir une pomme dans une occasion particulière si, par exemple, il n'y a pas suffisamment de pêches disponibles.

Finalement, Sen (*Ibid.*, p. 61) conclut qu'il y a trois manières, non mutuellement exclusives, de percevoir le constat « je préfère X à Y ». On peut d'abord y voir un *constat factuel* quant à ce que je ressens. On peut ensuite interpréter ce constat comme un *jugement non compulsif*, qui exprimerait mon accord avec l'*impératif* de choisir X, dans un choix entre X et Y, si aucun autre jugement dans mon système de valeur ne me donne de raison de choisir l'inverse. Enfin, si je ne dis rien de plus, il semble que ce soit un *jugement compulsif* car on peut supposer que je n'ai pas d'autre jugement à opposer. Mais cette dernière interprétation plausible est en fait invalidée par Sen (*Ibid.*) qui considère que « même si je ne suis pas en mesure de penser aux raisons pouvant m'amener à émettre un jugement évaluatif allant dans le sens inverse, je dois aisément

287

Il donne l'illustration suivante : « je ne pensais pas que je préférais le vin allemand jusqu'à ce que je remarque que je choisis toujours celui-ci dans les fêtes ! » (Sen, 1982, p. 1).

concevoir qu'il y en ait, et que d'autres faits pertinents pourraient entrer en ligne de compte ».

Le problème de l'approche par les préférences révélées réside justement dans sa définition de la préférence comme une relation binaire sous-tendant un choix cohérent. Ce que Sen réfute, c'est l'institution d'un axiome établissant l'identité systématique entre la préférence et le choix. Et, pour lui, la popularité d'un tel axiome n'est pas due à des preuves empiriques décisives, mais à son caractère *intuitivement* raisonnable en tant qu'axiome d'un comportement de choix. Ceci ne va sans poser de problèmes :

Dans ce cas, le choix « contre-préférentiel » n'est pas différent empiriquement, mais simplement impossible. Le choix non-préférentiel est, bien sûr, possible puisque les choix peuvent manquer de la cohérence nécessaire pour identifier une relation binaire de préférence, mais évidemment il ne peut y avoir de relation de préférence identifiée et des choix qui leur soient contraires. (Sen, 1982a, pp. 1-2)

D'autre part, Sen (1982a, p. 9) suspecte les économistes de se concentrer sur la relation de préférence révélée à cause d'une « méfiance méthodologique à l'égard des concepts introspectifs ». En effet, ils auraient tendance à considérer le choix comme une information solide, contrairement à l'introspection qui n'est pas ouverte à l'observation. Dès 1973, Sen (1973b) critique vivement cette conception comportementaliste, d'autant plus qu'il s'agit d'un « comportementalisme particulièrement étroit, puisqu'il exclut les comportements verbaux et écrits » (Sen, 1982a, p. 9). Sen montre que, d'un côté, il y a de la part des économistes une surestimation des difficultés liées à l'introspection et à la communication et, d'un autre côté, une sous-estimation des problèmes liés à l'observation : « Une grande part de la théorie économique semble être concernée par des hommes silencieux qui ne parlent jamais ! On doit donc être derrière eux pour voir comment ils se comportent sur les marchés, etc., et en déduire ce qu'il préfèrent, ce qui les rend mieux, ce qu'il pensent qui est bon et ainsi de suite » (*Ibid.*).

Finalement, pour Sen, même s'il s'avérait que le choix des individus sur le marché fournissait l'unique base solide d'information, il serait encore *illégitime* de s'intéresser uniquement à ce comportement silencieux pour en déduire les préférences des agents. Outre le fait que les préférences peuvent évoluer, seuls les objectifs et valeurs poursuivis peuvent définir la rationalité.

La distinction plus subtile au sein des préférences elles-mêmes

Dans un article intitulé « Behaviour and the Concept of Preference », Sen (1973b) montre qu'il y a une ambiguïté conceptuelle profonde au cœur de la théorie économique du choix rationnel. En effet, les économistes utilisent le même concept de « préférence » — qui est la définition courante de l'utilité depuis l'abandon des comparaisons interpersonnelles d'utilité par la nouvelle économie du bien-être — pour remplir trois tâches distinctes : (a) pour décrire le choix d'une personne²⁸⁸ ; (b) pour représenter les motifs qui sous-tendent les choix d'une personne²⁸⁹ ; et (c) pour représenter le bien-être d'une personne²⁹⁰. Sen

288

La théorie microéconomique prend pour hypothèse des individus agissant de manière à maximiser leur utilité — soit à maximiser le degré avec lequel leurs préférences sont satisfaites.

souligne la distinction conceptuelle de ces points, et notamment que l'on ne peut conclure qu'un choix particulier améliore le bien-être d'un individu juste parce qu'il a été fait volontairement.

Cette distinction peut avoir des conséquences d'une importance capitale lorsque l'on considère à quel point le concept unique de préférence délimite les frontières de l'individu, détermine le positionnement de celui-ci par rapport aux autres individus et fournit le moteur principal de son action (Insel, 2000, p. 252). Parce qu'il apparaît comme un cadre conceptuel inévitable à l'intérieur duquel la recherche doit être menée, il est devenu habituel de déployer le concept de préférence sans le questionner. Comme nous l'avons déjà précisé, Sen n'a pas cherché à rejeter ce concept, mais à explorer ses diverses significations et limites afin de lui redonner une pertinence en tant qu'outils d'analyse. Son usage « automatique » avait fini par faire de ce concept un dogme, et non plus un outil (Anderson, 2001, p. 21).

Dans un essai devenu célèbre²⁹¹, « Rational Fools », Sen (1977d) revient sur cette question et montre qu'il est particulièrement arbitraire d'attribuer un seul classement de préférences par individu qui, selon le besoin, représentera son choix, son comportement effectif, ses intérêts, son bien-être, ou son opinion sur ce qu'il convient de faire. Ce scepticisme se traduit clairement dans le passage suivant :

Un seul classement des préférences peut-il remplir tous ces rôles ? Une personne ainsi décrite peut être « rationnelle » au sens limité où elle ne fait preuve d'aucune incohérence dans son comportement de choix, mais si elle n'utilise pas cette distinction entre des concepts très différents, elle doit être un peu naïve. L'homme purement économique est à vrai dire un demeuré social. La théorie économique s'est beaucoup occupée de cet idiot rationnel, drapé dans la gloire de son classement de préférences unique et multifonctionnel. Pour prendre en compte les différents concepts relatifs à son comportement, nous avons besoin d'une structure plus complexe. (Sen, 1993a, p. 107)

Et, dans l'introduction de son ouvrage Sen (1982a, p. 8) précise que divers constats peuvent être faits quant aux intérêts, aux actions, et autres caractéristiques d'une personne qui doivent être distingués bien qu'ils soient souvent amalgamés dans la littérature :

(1) la personne obtient plus de satisfaction dans l'état x que dans l'état y (constat sur la satisfaction ou le plaisir) ; (2) la personne pense qu'elle sera mieux avec x qu'avec y (constats sur le bien-être introspectif) ; (3) la personne est mieux avec x qu'avec y (constat sur le bien-être individuel qui peut être ou ne pas être introspectif) ; (4) la personne préfère que x plutôt que y se produise (constat sur

²⁸⁹ Les économistes supposent que l'acte rationnel est l'acte qui satisfait au maximum les préférences d'un individu.

²⁹⁰ L'économie du bien-être définit le bien-être individuel en termes d'utilité entendue au sens de satisfaction des préférences, et le bien-être social comme une fonction des préférences individuelles.

²⁹¹ La célébrité de cet essai est en particulier due au ton peu scrupuleux dont Sen fait preuve à l'égard de son collègue Samuelson. Il confiera plus tard (Swedberg, 1990, p. 260) qu'il ne s'agit pas de son « article préféré », car il « évite les principales questions et rôle simplement contre l'étroitesse avec laquelle est formulée la motivation en économie ».

la condition mentale de préférence, ou le désir, concernant les états) ; (5) la personne aimerait choisir que x plutôt que y se produise (constat sur le choix désiré) ; (6) la personne croit qu'il serait bon de choisir que x plutôt que y se produise (constat sur le jugement normatif concernant le choix) ; (7) la personne croit qu'il serait mieux si x advenait plutôt que y (constat sur le jugement normatif concernant l'état des affaires) ; (8) la personne choisit que x plutôt que y se produise (constat sur le choix effectif).

Chacun de ces constats ne recouvre logiquement aucun des autres, et c'est l'objet des analyses empiriques et normatives de vérifier selon les besoins comment ces constats sont en lien. De nouveau, Sen (*Ibid.*, p. 9) décrit l'individu très méthodologique qui choisit avec une cohérence impeccable — mais ne distingue pas ces différentes questions — comme un « idiot rationnel ». Et il lui semble que, d'une manière ou d'une autre, l'idiot rationnel est beaucoup trop invoqué dans la théorie économique. Ce problème est également d'une importance cruciale si l'on envisage, comme Sen (2005c, p. 16) tente de le faire, la rationalité à l'aune de la liberté individuelle. L'« idiot rationnel » est pour lui victime d'une répression de la part des économistes, et sa « liberté perdue ne peut être retrouvée qu'en donnant à cette entité imaginaire la liberté de reconnaître des distinctions extrêmement importantes que le modèle réductionniste a tendance à oblitérer » (*Ibid.*).

La piste du métaclassement des préférences

Aussi, en montrant qu'un seul classement de préférences ne peut pas remplir tous les rôles que les économistes lui assignent, Sen (1974b, 1977d) introduit le concept de « métaclassement »²⁹². Il s'agit d'un classement des classements de préférences exprimant un jugement moral sur les différentes relations de préférence accessibles à l'individu. Cette idée fut inspirée par la distinction établie par Harsanyi (1955) entre les « préférences éthiques » et les « préférences subjectives »²⁹³. Voici comment Sen illustre cette proposition :

Envisageons un ensemble X de combinaisons d'actions possibles : A représente le classement en fonction de mon bien-être personnel (et représente donc aussi, dans un certain sens, mes intérêts personnels), le classement B reflète mes intérêts personnels « isolés », sans tenir compte de la compassion (lorsqu'une telle séparation est possible, ce qui n'est pas toujours le cas), et C est le classement en fonction duquel j'effectue mes choix réels (lorsque ces choix correspondent à un classement, ce qui n'est pas toujours vrai). Le classement le plus moral M peut-être, on le conçoit, n'importe lequel de ces classements A , B ou C . Mais M peut être aussi un autre classement, différent de ces trois là. (Ce sera le cas si [...] le système moral nécessite le sacrifice de certains intérêts

²⁹² Sen n'a pas vraiment développé ce concept après 1977, mais il a eu un large écho. Pour des discussions, critiques, applications et extensions de l'approche par les méta-classements, voir entre autres Baier (1977), Sen (1977b, 1979), McPherson (1982), van der Veen (1981), Hirschman (1982), Margolis (1982).

²⁹³ « Les premières (les préférences éthiques) doivent exprimer ce que l'individu préfère (ou, plutôt, préférerait) en fonction des seules considérations sociales ou impersonnelles, et les secondes (les préférences subjectives) doivent exprimer ce qu'il préfère en réalité, que ce soit en fonction de ses intérêts personnels ou de tout autre critère » (Harsanyi, 1955, p. 315).

personnels ainsi que des intérêts personnels « isolés ».) Mais même lorsqu'on détermine qu'un classement M, distinct de A, B ou C, est au sommet du tableau moral, cela ne résout pas pour autant la question de savoir comment ordonner A, B ou C les uns par rapport aux autres. (Sen, 1993a [1977d], p. 109)

Sen (1982a [1974b], p. 80) souligne que certains modèles économiques n'autorisent pas de contraste entre un classement moral et un classement effectif — certainement parce que cela signifierait que les individus pourraient avoir une faible volonté. Chez Harsanyi, la distinction est seulement permise à un niveau dual, de type moral-amoral. Sen entend, quant à lui, initier un modèle où la morale est graduée :

Il peut y avoir une série de classements de préférence pour les résultats qui serait ordonnée par la personne en termes moraux. Elle peut souhaiter avoir un classement de préférence R différent de celui qu'elle a et peut essayer de se déplacer vers les éléments classés les plus hauts. Mais les préférences que l'on a ne sont pas entièrement sous notre contrôle. Et il n'y a rien de particulièrement schizophrène à dire : « J'aimerais avoir des goûts végétariens, car je désapprouve l'abattage des animaux, mais je trouve l'alimentation végétarienne tellement révoltante que je ne supporte pas d'en manger, donc je n'en mange pas ». (Ibid, pp. 80-81)

Il y a donc l'idée chez Sen que les individus peuvent avoir plusieurs types de préférence, plus ou moins en accord avec leur morale personnelle. En ce sens, il est envisageable que les personnes puissent tenter d'opérer un déplacement dans leurs préférences, dès lors qu'elles prennent conscience du décalage entre les préférences reflétées par leurs comportements et celles qu'ils ont après réflexion. Par exemple, la personne dont Sen reproduit un possible dialogue intérieur ci-dessus peut très bien tenter de déplacer ses préférences dans une direction végétarienne, ce qui représenterait une action morale étant donné sa désapprobation de l'abattage des animaux. Cependant, elle peut très bien ne pas devenir totalement végétarienne, en raison de ses goûts alimentaires. Cette évolution est possible dans le cadre envisagé par Sen, mais pas dans celui d'Harsanyi. En outre, il est intéressant de noter que Sen souligne la pertinence de cette conception plurielle des préférences pour résoudre certains paradoxes de la théorie du choix social, et en particulier celui qu'il a lui-même mis en évidence. En effet, il est fort probable que le paradoxe libéral-parétien (Sen, 1970b) disparaîtrait si les individus concernés par le choix social opéraient un changement dans leurs préférences en allant vers un classement plus moral. Par exemple, leur morale pourrait inclure des valeurs libérales et les amener à établir un classement de préférence qui respecte mieux les désirs de l'autre (*Ibid.*, p. 83).

Évidemment, cette technique du métaclassement semble difficile à rendre opérationnelle, du moins si l'on souhaite établir une mise en ordre complète. La transitivité et la complétude nécessiteraient que les gens aient une vision claire de ce qui est la bonne chose à faire dans toute situation, ainsi que du poids à donner aux préoccupations morales dans tout choix (Hausman et McPherson, 1993, p. 686). Sen admet lui-même que ce ne sera faisable très souvent que de manière partielle et que, « dans la plupart des cas, il sera difficile d'aller bien au-delà de l'expression limitée qu'autorise le doublet des préférences 'éthiques' et 'subjectives' » (*Ibid.*, p. 110). En effet, cette structure exige beaucoup plus d'informations que celles que l'on obtient en observant les choix réels des individus. Ces informations peuvent être opaques aux individus eux-mêmes. C'est

pourquoi Sen fait référence à l'introspection et à la communication pour la mise en œuvre de cette structure. Mais l'autre difficulté de cette approche est de savoir quel classement prévaudra dans quelles circonstances.

Il est clair que les exigences de l'applicabilité peuvent entrer en conflit avec celles de la véracité. Les économistes souhaiteraient une forme canonique suffisamment simple pour être utilisée dans les analyses théoriques et empiriques. Mais ils souhaiteraient aussi une structure qui ne soit pas fondamentalement en rupture avec le monde réel, où la simplicité prend la forme de la naïveté (Sen, 1985d, p. 341). Le problème, c'est qu'il existe une tension apparemment inévitable entre la simplicité, la généralité et la précision théorique d'un côté, et la plausibilité, la reconnaissance de la complexité et le « désordre » de l'autre (Hausman, McPherson, 1993, p. 679). Le mérite de Sen est d'avoir mis l'accent sur les complexités de la rationalité et les dimensions multiples du comportement humain, décourageant les généralisations prématurées ou radicales. Mais le défi reste de modéliser cette palette de motifs de comportement.

S'il est assez aisé de montrer que le traitement du comportement rationnel en termes de cohérence interne des choix, ou de maximisation de l'intérêt individuel, est inadéquat, il est plus difficile de développer une structure alternative de rationalité qui contiendrait ce qu'on peut exiger de la raison dans le choix humain — qu'elle soit réaliste ou normative (Sen, 1987g, p. 71). Non seulement, il faut résoudre le problème des finalités de l'action mais, même quand les finalités sont clairement données, la traduction de celles-ci en actions dépend de plusieurs choses, et notamment des caractéristiques de l'interdépendance sociale dans le groupe étudié. Toutefois, il est à noter que Sen ne remet aucunement en cause le cadre maximisateur :

[le] problème ne vient pas du cadre de maximisation lui-même, qui peut être défini avec une plus grande flexibilité paramétrique [...]. Il vient plutôt des caractéristiques très limitées des modèles standards de maximisation de l'utilité, qui annihilent cette flexibilité en exigeant l'indépendance vis-à-vis du menu, la complétude des classements de préférences, en ôtant toute signification aux processus, toute valeur aux actions, et ainsi de suite. (Sen, 2001, p. 52)

Selon Sen (*Ibid.*, p. 60), les concepts d'« identité », d'« action collective », de « responsabilité fiduciaire », de « codes moraux », de « normes procédurales » et de « contraintes auto-imposées » peuvent et doivent être incorporés dans un cadre de maximisation de choix individuel. La rationalité implique ainsi plusieurs caractéristiques qui ne peuvent pas être résumées dans une formule aussi simple que celle de la cohérence binaire. Toutefois, si Sen souligne l'importance de déterminants plus complexes du comportement rationnel, il ne fournit pas à proprement parler de caractérisation alternative du comportement rationnel. La piste qu'il propose est l'élaboration d'une relation cohérente entre les objectifs que se fixe une personne et les choix qu'elle fait.

Section II. Une conception de l'individu comme être social

C'est le pouvoir de la raison qui nous permet de considérer nos obligations et nos idéaux en même temps que nos intérêts et nos avantages. Nier cette liberté

**de penser revient à contraindre sévèrement la portée de notre rationalité.
Amartya Kumar Sen, 2000b, p. 270**

Nous avons vu que Sen réfute l'idée selon laquelle l'unique façon de comprendre les préférences réelles d'une personne soit d'examiner ses choix réels. Selon lui, « choisi » ne signifie pas nécessairement « préféré », en particulier parce que les individus sont des êtres sociaux et moraux. Par exemple, les préférences peuvent inclure des degrés de sympathie et d'engagement. Il existe des comportements compassionnels, normatifs, solidaires, coopératifs, etc., qui sont pour Sen (1973b, 1977d) parfaitement rationnels.

Lorsque l'on s'intéresse au comportement rationnel, on peut le faire de manière positive ou normative. Par exemple, Samuelson (1938) cherchait à déduire la relation de préférence à partir des comportements observés, et non à établir une norme de comportement moral. Sa perspective vise donc à décrire ce qui est, et non à adopter un point de vue normatif selon lequel ce qui est, est bon. On peut donc se demander si la morale importe dans l'analyse positive. En posant cette question, on revient sur un vieux débat concernant la distinction entre analyses positives et normatives. Répondre non signifierait que les économistes pourraient fournir une information technique indépendante de toute valeur.

Mais nous allons montrer dans cette partie que les principes moraux influencent les questions positives posées par les économistes et les réponses qu'ils trouvent plausibles. En effet, Sen (1985b) a mis en évidence trois présupposés moraux implicites dans la théorie standard de la rationalité individuelle qui, pourtant, se veut « neutre » (A). Et en rendant explicites ces principes moraux forts et contestables, Sen invalide la pertinence de cette théorie, en introduisant justement des principes moraux concurrents. D'une part, il montre que le bien-être de l'individu peut être affecté par ce qu'il perçoit du bien-être des autres et nous renvoie sur ce point à la notion de « sympathie » mise en lumière par Smith (1790) (B). D'autre part, l'individu peut rationnellement poursuivre d'autres objectifs que son propre bien-être, et faire preuve ainsi de comportement « engagé » (C). Enfin, il peut aussi être tout à fait rationnel de suivre des règles de conduite, bien que cela ne serve pas directement nos objectifs individuels (D).

A. Quand la morale perturbe l'idiosyncrasie des individus...

Sen (2000b, p. 268) souligne que la notion du « choix rationnel » désigne en économie, « avec une étonnante désinvolture, une méthode de choix fondée sur l'avantage personnel ». Dans ces conditions, on ne peut effectivement attendre que sa modélisation « donne une large part dans la conduite de nos choix et de nos actions à des considérations morales, à la justice ou à l'intérêt pour les générations futures » (*Ibid.*). Pour Sen, la rationalité ne doit donc pas s'arrêter là. En effet, l'insistance d'une partie de la théorie économique « à considérer qu'une personne ne peut vraisemblablement valoriser autre chose que son propre bien-être ne fait guère justice à l'étendue de la raison » (Sen, 2005c, p. 22). Le fait que Sen s'intéresse à l'aspect « agent » des individus l'amène à envisager qu'ils peuvent avoir des raisons de poursuivre autre chose que leur propre bien-être.

Il s'agit pourtant d'une possibilité *a priori* écartée par la théorie économique standard qui a tendance à considérer, comme le montre Sen (1985d), que les choix des individus

ne concernent que leurs objectifs propres, qui eux-mêmes ne concernent que leur bien-être personnel (a). Il n'est donc aucune place pour une morale qui tienne compte de l'autre. Or, Sen montre que ce qui arrive à l'autre peut très bien affecter notre bien-être personnel. Il recourt pour ce faire à la notion de « sympathie » mise en évidence par Adam Smith (1790) dans sa théorie des sentiments moraux (b). En outre, même si notre bien-être n'est pas véritablement affecté par la situation des autres, il se peut aussi que nous poursuivions des objectifs qui dépassent l'amélioration de notre bien-être personnel. En ce sens, une meilleure compréhension de la rationalité individuelle doit inclure la notion d'« engagement », qui peut parfois amener l'individu à effectuer sciemment des choix qui entraînent une détérioration de son propre bien-être (c). Enfin, la morale des individus peut les amener à adopter certaines règles de conduite, dictées par les normes sociales. Or, celles-ci ne servent pas nécessairement leur intérêt immédiat, mais ne signifient pas pour autant que les individus sont irrationnels (d).

a. Le caractère idiosyncrasique de la théorie standard de la rationalité

Il semble que les relations entre la morale et la rationalité soient bien plus complexes qu'on pourrait le penser de prime abord. En effet, non seulement les principes moraux influencent les questions d'évaluation et de prescription, mais ils influencent également les questions positives posées par les économistes et les réponses qu'ils trouvent plausibles (Hausman, McPherson, 1993, p. 679). Les économistes ont parfois pensé que leurs techniques étaient neutres, mais généralement ils réfléchissent assez peu à la morale latente de leurs analyses, surtout positives. Or, le terme de « rationnel » est tout aussi normatif que celui de « moral ». Par exemple, caractériser un choix d'« irrationnel » ou d'« immoral » revient à le condamner, et non simplement à le décrire (Gibbard, 1990). Les théoriciens économiques auraient donc intérêt à prendre plus au sérieux les questions morales, ne serait-ce que pour être plus pertinents.

Dans un papier de 1985, « Goals, Commitment and Identity », Sen approfondit encore sa critique de la théorie du choix rationnel en identifiant et discutant trois éléments au fondement de la motivation de l'individu, qui dans la théorie standard sont compactés dans l'hypothèse de rationalité. Précisons que la « théorie standard » qu'il attaque ici est précisément la théorie des jeux avec son illustration bien connue : le dilemme du prisonnier²⁹⁴. Pour Sen, les analyses dans le cadre de la théorie des jeux ont contribué à une meilleure compréhension de certaines difficultés auxquelles doit faire face le concept de « rationalité » ; elles ont aussi clarifié la nature de certains problèmes que doit traiter une organisation sociale. Toutefois, la structure formelle de cette théorie largement utilisée est fondée sur des hypothèses qui limitent la classe des « systèmes de valeurs » qui peuvent être considérés (Sen, 1985d, p. 342). Il met donc en évidence trois présupposés moraux qui caractérisent le comportement rationnel dans cette théorie. Il s'agit de trois aspects du « moi », qui pour Sen (2005c, p. 35) contrastent avec un quatrième aspect qui serait le « moi » capable d'auto-examen et de raisonnement.

²⁹⁴ Mais, lorsqu'il reprendra cette thèse lors des Royer Lectures de 1986, il dira plus généralement qu'il s'attaque à la structure du comportement « dans la littérature économique ordinaire », dans laquelle « la personne maximise sa fonction d'utilité, qui ne dépend que de sa propre consommation et qui détermine tous ses choix » (Sen, 1993a, p. 75).

Le premier présupposé est que le bien-être de l'individu est centré sur lui-même ou égocentrique [self-centered welfare]. Cela signifie en particulier que l'individu ne ressent aucune sympathie ou antipathie à l'égard d'autrui ; son bien-être ne dépend que de sa propre consommation et des autres caractéristiques qui forment la richesse de sa vie. En second lieu, le bien-être (égocentrique) de l'individu détermine son but [self-welfare goal]. Autrement dit, le seul but de l'individu est de maximiser son propre bien-être. Mais, étant donné l'incertitude, l'individu cherche plutôt à maximiser la valeur attendue de ce bien-être. Ceci implique notamment que la théorie standard ne conçoit pas que l'individu puisse attacher directement de l'importance au bien-être des autres. Enfin, le but de l'individu — au service de son bien-être égocentrique — détermine son choix [self-goal choice]. Chaque décision, chaque action individuelle est guidée par la poursuite immédiate de son propre but, c'est-à-dire par la maximisation de son utilité. Partant, suivre des règles de conduite ou des principes indépendants des buts poursuivis par les agents est considéré comme irrationnel. Par exemple, le choix individuel n'est pas restreint, ni modifié par la reconnaissance d'une interdépendance mutuelle.

Aussi, pour Sen (1993a, p. 74), si l'objectif est de comprendre, d'expliquer et de prévoir le comportement humain de telle sorte que l'on puisse étudier utilement les relations économiques, et les utiliser pour la description, les prévisions et la formulation de politiques, il est évident que le rejet de toute motivation autre que celles, extrêmement étroites, de l'intérêt personnel est difficile à justifier, outre que ses fondements empiriques semblent douteux. Et le fait d'avoir déchiffré la complexité de la relation entre l'intérêt personnel et le comportement, implicite dans la théorie économique, lui permet d'invalider ce postulat de manière détaillée et pertinente. Et Sen (2005c, p. 46) poursuit cette invalidation en soulignant la distinction entre « intérêt personnel » et « raisonnement personnel » :

l'insistance portée sur la poursuite de l'intérêt personnel comme nécessité incontournable de la rationalité subvertit le « moi » en tant qu'être libre et doué de raison, en négligeant la liberté de raisonnement concernant ce qu'on doit poursuivre. L'approche de la rationalité en tant qu'intérêt personnel peut sembler superficiellement basée sur l'importance du « moi », mais tandis qu'elle privilégie l'intérêt personnel elle mine le raisonnement personnel. En effet, elle répudie la capacité la plus profonde du moi humain, celle qui nous distingue par de nombreux aspects des autres membres du règne animal, c'est-à-dire notre capacité à examiner et à raisonner.

Sans nier que le raisonnement personnel peut, dans bien des cas, amener à poursuivre son intérêt propre et auto-centré, il insiste sur le fait que ce ne doit pas être considéré comme un comportement *systématique*. Non seulement des préoccupations morales et politiques peuvent entrer en ligne de compte dans les choix personnels, mais même la poursuite de son intérêt propre peut nécessiter de prendre en compte la dimension sociale de la vie humaine.

b. Réintroduire la notion smithienne de « sympathie »

Par rapport à ces trois hypothèses de rationalité posées simultanément et combinées — le bien-être de l'individu est centré sur lui-même, le bien-être de l'individu détermine son

but et le but de l'individu détermine son choix — Sen (1985d, p. 347) montre qu'elles sont tout à fait indépendantes et il invalide les deux premières simplement en arguant que les notions de « sympathie » et d'« engagement » peuvent être parfaitement rationnelles. Par exemple, une personne dont le bien-être est affecté par la misère des autres viole clairement la première hypothèse. Mais ce fait ne nous dit pas si le but de la personne inclut directement des considérations autres que son propre bien-être, ou si ses choix sont fondés sur autre chose que son propre but. De manière similaire, le but d'une personne peut inclure des objectifs autres que la maximisation de son propre bien-être, par exemple la justice sociale, et si cela viole le second axiome, la question reste ouverte pour les deux autres. Voyons d'abord la manière dont Sen s'inspire des écrits d'Adam Smith pour introduire la « sympathie »²⁹⁵ comme l'une des motivations divergeant de « l'isolement indifférent, abstraitement pris pour hypothèse en économie » (Edgeworth, 1881).

La « sympathie » renvoie à l'idée que le bien-être d'un individu peut être affecté par celui des autres. La relation entre le bien-être d'une personne et celui des autres peut être positive ou négative, selon si la personne nourrit un sentiment de sympathie ou d'antipathie²⁹⁶. Et à ce titre, le bien-être d'une personne, défini au sens large, peut inclure la sympathie. Sen rappelle à ce sujet que Smith, injustement perçu par nombre de ses admirateurs contemporains comme le chantre de l'égoïsme rationnel, était l'auteur d'une *Théorie des Sentiments Moraux*, dans laquelle il explique que la « sympathie » joue un rôle central dans la motivation des comportements humains.

Pourtant, dans son essai intitulé « Smith's Travel on the ship of the State », George Stigler (1975) commence par reprendre la remarque suivante de Smith « Si les principes de la *prudence* commune ne gouvernent pas toujours la conduite de chaque individu, ils influencent toujours la conduite de chaque classe ou ordre » et l'interprète en disant que « c'est l'intérêt personnel qui guide la majorité des hommes ». Sen (1993a, p. 24 et 2000b, p. 270) se saisit de ce passage afin de rendre le véritable sens donné par Smith à sa phrase. Chez Smith en effet, prudence et intérêt personnel sont des notions très différentes, et il est donc tout à fait inexact de les identifier, comme le fait Stigler.

Comme l'explique Smith dans la *Théorie des Sentiments Moraux*, la prudence est l'« union » de deux vertus que sont « la raison et l'entendement », d'une part, et « la maîtrise de soi » d'autre part (Smith, 1790, p. 189). La notion de « maîtrise de soi », que Smith a empruntée aux stoïciens, n'est en aucun sens identique à l'« intérêt personnel » ou à ce que Smith appelait *self-love*, l'« amour de soi ». (Sen, 1993a, p. 24)

Si « la raison et l'entendement » font référence au fait d'agir dans le sens de ses intérêts personnels, la notion de « maîtrise de soi » est, elle, emprunte de sympathie et

²⁹⁵ Le terme anglais « sympathy » est traduit par « compassion » dans l'ouvrage français *Ethique et Economie* (1993a). La traductrice Sophie Marnat trouvait sans doute que « compassion » rendait plus justement l'idée puisque, dans le langage courant, on oppose généralement sympathie et antipathie, alors que la notion de « sympathy » contient les deux.

²⁹⁶ S'il est vrai que la théorie économique moderne considère parfois la sympathie comme un cas d'« externalité », nombreux sont les modèles qui excluent ces externalités. Dans tous les cas, la prise en compte de la sympathie n'exigerait pas une révision profonde de la structure de base de ces modèles. (Sen, 1993a, p. 99)

d'auto-discipline, en rapport avec la conception du bon comportement des stoïciens. Smith écrit d'ailleurs en se référant à leur doctrine : « L'homme [...] devrait se considérer non pas comme séparé et détaché de tout, mais comme un citoyen du monde, un membre de la vaste communauté de la nature » et « dans l'intérêt de cette grande communauté, il devrait à tout instant être disposé à sacrifier son propre petit intérêt » (*Ibid.*). Ainsi, la prudence dépasse largement la maximisation de l'intérêt personnel, cependant il s'agit tout de même, selon Smith, de la vertu « la plus utile à l'individu », tandis que « la bienveillance, la justice, la générosité et l'esprit public sont les qualités les plus utiles aux autres » (Smith, 1975 [1790], p. 189).

Sen considère que l'une des principales déficiences de la théorie économique contemporaine est d'avoir rétréci la vision très large que Smith avait des êtres humains, et il entend montrer que seule une approche erronée de son œuvre permet de le faire passer pour un défenseur inconditionnel du primat de l'« intérêt personnel » et du laisser-faire absolu :

la défense obstinée que faisait Smith de la sympathie, parallèlement à la prudence (dont la maîtrise de soi est une composante), a fini par disparaître dans les écrits de nombreux économistes se réclamant de la position soi-disant « smithienne » sur l'intérêt personnel et ses résultats. (Sen, 1993a, p. 25)

Cette critique de Smith à l'encontre d'Epicure n'est pas sans écho avec celles que Sen adresse à l'intention d'un certain nombre d'économistes — Stigler, Edgeworth, et même Arrow et Hahn sont explicitement visés²⁹⁷. D'une manière générale, Sen entend remettre en cause tous ceux qui adhèrent à des doctrines monistes. Cette référence presque omniprésente à Smith dans la dernière partie de l'œuvre de Sen²⁹⁸ et sa tentative de réhabiliter la pensée complexe du « père de l'économie moderne » s'inscrit dans une démarche plus générale qui cherche à redonner une dimension morale à l'économie. L'erreur à ne pas commettre, c'est confondre la sympathie et la bienveillance, d'une part, l'amour de soi (*self-love*) et l'intérêt égoïste (*self-interest*) d'autre part. Cette double confusion mène à juger incompatibles la sympathie et le *self-love*, et donc à voir « un problème Adam Smith » là où il n'y en a pas. Or, dans le texte d'Adam Smith, le *self-love* n'est pas l'opposé de la sympathie, il en est la modalité réflexive²⁹⁹.

²⁹⁷ Voir Sen, 1993a, p. 24 pour Stigler, p. 26 pour Edgeworth, p. 92 pour Arrow et Hahn.

²⁹⁸ Notons que cet intérêt accru pour Smith coïncide avec sa rencontre avec sa troisième femme, Emma Rothschild — qui a beaucoup fait pour divulguer la pensée de Smith à l'encontre des idées reçues. On peut d'ailleurs lire dans les remerciements de *Un Nouveau Modèle Economique* (Sen, 2000a) : « Emma Rothschild enfin, mon épouse, a dû lire successivement différentes versions de mes raisonnements et ses avis ont toujours été précieux. Son travail sur Adam Smith a été une de mes sources principales, puisque ce livre s'inspire, pour une bonne part, des analyses de cet ouvrage classique. Je le fréquentais assidûment avant de la connaître (comme mes plus anciens lecteurs s'en souviennent peut-être, mais l'influence d'Emma a encore aiguisé mon intérêt). »

²⁹⁹ De toutes les passions morales, la plus puissante est pour Smith le *self-love*, soit l'intérêt que l'on porte à sa propre personne. Et, cette affirmation de la suprématie du *self-love* sur la bienveillance est tout autant présente dans *La Théorie des Sentiments Moraux* que dans *La Richesse des Nations*. Pour une analyse très détaillée, voir Dupuy (1992, Chap. 3).

c. Prendre en compte les comportements engagés

Sen (2005c, p. 36) envisage un autre type de situation dans laquelle le but d'une personne peut inclure des objectifs autres que la maximisation de son propre bien-être, en lien avec ce qu'elle considère « bien ». Il s'agit d'un cas qui n'exige pas que son bien-être soit autre chose que centré sur soi :

Une personne peut ne pas se sentir mieux, ou plus heureuse, ou avantagée de quelque manière, par sa poursuite de la justice sociale, et être cependant déterminée à rechercher la justice sociale parce que « c'est bien ». [...] la personne recherche la justice sociale non parce que cela la rendrait plus heureuse, mais parce qu'elle est engagée vis-à-vis de cette valeur. Son bien-être, dans ce cas, peut être ou non influencé favorablement par son sentiment de joie ou autres bénéfiques personnels issus de sa capacité à mettre en œuvre la justice sociale, mais — et cela est le point important — elle ne recherche pas la justice sociale uniquement pour sa volonté de promouvoir son propre bien-être, et cette promotion ne se réduit pas au seul accroissement de son bien-être personnel. (Ibid.)

Au-delà même de la recherche de bien-être ou de son intérêt personnel, un individu peut ainsi être prêt à consentir des sacrifices, au nom d'autres valeurs : la justice sociale, le nationalisme, le bien-être commun. Ce deuxième point, qui implique un « engagement » — et pas seulement de la « sympathie » — fait appel à des valeurs autres que le bien-être individuel, même considéré au sens large³⁰⁰. Ainsi, un individu peut avoir d'autres objectifs que son propre bien-être. Et il est important de saisir que, contrairement à la sympathie :

l'engagement suppose bien dans un sens très réel, un choix contraire aux préférences, ce qui anéantit l'hypothèse fondamentale selon laquelle une option choisie doit être meilleure (ou du moins aussi bonne) que les autres pour la personne qui la choisit : ce fait exigerait assurément que les modèles soient formulés tout différemment (Sen, 1993a, p. 99).

Il y a « engagement » quand, sans être personnellement atteint, on choisit de mener une action qui apportera un degré de bien-être personnel inférieur à celui que procurerait une autre action que l'on pourrait également mener. C'est le cas des personnes qui luttent contre la torture par exemple, alors qu'elles ne sont pas directement concernées. Elles choisissent des actions qui seraient susceptibles d'éliminer des phénomènes qu'elles estiment condamnables, pour des raisons tout à fait indépendantes de leur propre bien-être. Il peut arriver que l'engagement ait pour conséquence la maximisation du bien-être personnel, même si au départ ce n'était pas le but recherché. Ce qui importe ici, ce n'est pas tellement le résultat de l'action, mais la motivation qui en est à l'origine, puisque Sen veut montrer que la rationalité qui pousse les individus à agir peut avoir des

³⁰⁰ Notons que pour Sen (2000b, p. 268), la notion d'engagement est également présente chez Smith, même si elle ne l'est pas précisément sous ce terme, mais plutôt sous celui de « générosité » qui contraint l'individu à refréner son intérêt personnel et « pousse le spectateur impartial à considérer les principes de sa conduite » et peut aussi impliquer une « affirmation plus ferme de l'esprit public ». Précisons toutefois qu'il n'y a aucune présomption chez Sen selon laquelle l'action « engagée » doit être socialement et éthiquement désirable (Sen, 2001, p. 58).

fondements non égoïstes ou idiosyncrasiques. Le point sur lequel Sen (2005c, p. 37) insiste est qu'« un engagement peut être une raison d'agir sans la *moindre prise en compte* d'une éventuelle perte issue d'un échec dans son engagement ».

Pour Sen (1993a, p. 99), il existe une distinction cruciale entre la sympathie et l'engagement en ce qui concerne leurs implications dans les modélisations de la rationalité individuelle. La sympathie peut d'une certaine manière être intégrée dans le modèle standard sous la forme d'une externalité. Ceci représenterait déjà un changement important, impliquant par exemple une remise en cause des théorèmes fondamentaux de l'économie du bien-être. Mais la structure de base du modèle ne changerait pas tellement puisque la rationalité consisterait toujours à maximiser son utilité individuelle. En revanche, l'engagement suppose une modélisation du comportement individuel très différente, et un déplacement hors de la sphère de l'utilité :

La caractéristique de l'engagement qui m'intéresse le plus ici, c'est le fait que l'engagement établit une distance entre choix personnel et bien-être personnel ; or une grande partie de la théorie économique traditionnelle se fonde sur l'identité de ces deux phénomènes. Cette identité est parfois obscurcie par l'ambiguïté du terme « préférence », puisque l'emploi normal de ce mot permet d'assimiler la préférence à la notion d'amélioration de la situation personnelle, et que, dans le même temps il est tout à fait artificiel de définir « préféré » comme « choisi ». (Ibid., p. 100)

Nous voyons ici que la question du comportement engagé est en lien avec la discussion sur les différentes préférences qu'un même individu peut avoir. Ce n'est pas tant finalement une question de choix contre-préférentiel que de choix fondé sur une préférence morale. « La notion d'engagement est évidemment en rapport étroit avec la morale de la personne » (*Ibid.*).

d. Envisager le lien entre rationalité et normes de conduite

Enfin, pour ce qui est du troisième postulat de la théorie standard de la rationalité — le but de l'individu détermine son choix —, Sen (1985d, p. 349 ; 1993a, p. 80) explique que les individus peuvent parfois ne pas agir en fonction de leurs objectifs personnels. Afin de discuter ce dernier postulat, il utilise et invalide la structure de la théorie des jeux. En effet, il montre que les actions peuvent être guidées par des « règles de conduite ». Il s'agit alors non plus d'un comportement strictement individuel, mais d'un comportement « social », c'est-à-dire censé tenir compte des buts respectifs des autres, et servir chaque individu au mieux.

Sen (1985d, p. 349) imagine des individus faisant face à une situation dans laquelle les profits prennent la forme d'un dilemme du prisonnier. Pour chaque partie du dilemme, la non-coopération mènera à un état meilleur ou préféré à la coopération, indépendamment de ce que les autres parties du dilemme font. La non-coopération domine la coopération. Comment peut-il être rationnel pour une partie de coopérer dans ces conditions ? Selon Sen, reprenant une fois encore un argument de Smith³⁰¹, il est possible que les gens comprennent clairement leurs buts, souhaitent les maximiser, mais tiennent néanmoins compte des buts des autres, parce qu'ils reconnaissent la nature de l'interdépendance mutuelle des résultats accomplis par différentes personnes :

Le comportement est aussi, en fin de compte, une question sociale, et le fait de se demander ce que « nous » devrions faire, ou quelle devrait être « notre » stratégie, peut traduire un sens d'identité qui admet les buts d'autrui et les interdépendances mutuelles qu'ils supposent. Même si l'on n'intègre pas les buts d'autrui dans ses propres buts, la reconnaissance de l'interdépendance peut suggérer le respect de certaines règles de comportement qui n'ont pas nécessairement une valeur intrinsèque, mais qui ont une grande importance instrumentale dans la promotion des buts respectifs des membres du groupe. (Sen, 1993a, p. 79)³⁰²

En fait, pour Sen (1973, 1974b, 1985b), non seulement l'hypothèse du comportement intéressé — traduisant des motivations propres à son bien-être exclusivement — n'est pas réaliste, mais elle s'avère en outre non efficace dans de nombreuses situations économiques — telles les activités de production. Sur ce dernier point, il réaffirme sa filiation smithienne, puisque Smith (1790, p. 160) considérait que les règles de conduite pouvaient permettre de « corriger une fausse représentation de l'amour de soi ». Autrement dit, il avait déjà mis en lumière le fait que l'individu peut se tromper en poursuivant *directement* ses propres buts, sans considération aucune pour autrui. Le fait de suivre les règles de conduite s'avère souvent bien plus efficace, à terme, pour aboutir aux buts que l'on s'est fixés. Sen réfute ainsi l'hypothèse consistant à faire du but de l'individu le déterminant direct et rationnel de son choix, autant sur le plan de la théorie positive que pour les questions normatives.

B. Le concept d'identité sociale chez Sen

En introduisant les concepts de « sympathie », d'« engagement » et de « règles de conduite », Sen (1985b, p. 348) montre que la notion de rationalité est fortement liée à la morale de chaque personne. Or, la morale d'une personne est intimement liée à une autre question qui est celle de son « identité », c'est-à-dire comment cette personne se voit. Sen considère à cet égard que nous avons tous plusieurs identités, selon notre communauté d'appartenance, notre nationalité, notre race, notre sexe, l'adhésion à un syndicat, nos croyances religieuses, etc. Si ces identités sociales ne nous déterminent pas complètement, elles ont une influence sur la manière dont nous percevons notre bien-être, nos buts et nos obligations morales. En tout cas, l'influence de l'identité sociale représente pour Sen un moyen de se démarquer de l'intérêt personnel étroitement défini pour définir la rationalité.

³⁰¹ En effet, Sen (1985d, p. 349) cite Smith (1790, p. 160) : « Ces règles générales de conduite, lorsqu'elles ont été fixées dans notre esprit par la réflexion habituelle, sont très utiles pour corriger une fausse représentation de l'amour de soi, à propos de ce qui est convenable et approprié dans notre situation particulière ».

³⁰² *Sen reprend ici un conflit de principes que l'on trouve dans le dilemme du prisonnier. Soit la personne ne détermine ses choix qu'en fonction de ses propres buts, parce qu'elle suppose que les actions des autres sont indépendantes de ses propres actions. Il est alors rationnel d'adopter pour stratégie dominante un comportement non coopératif. Soit la personne envisage les actions en termes de stratégie sociale, en tenant compte des buts respectifs des autres, placés eux aussi devant le dilemme du prisonnier. La poursuite d'une stratégie coopérative est alors appropriée et rationnelle, puisqu'elle sert au mieux les buts respectifs de tous. Sen montre qu'il y a ici une réelle ambiguïté quant à ce que dicte la raison, car il existe d'excellentes raisons de choisir chacune des deux possibilités, même si elles sont contradictoires.*

a. L'individu senien : intermédiaire entre individu isolé et homme universel

Chez Sen, les individus³⁰³ sont une catégorie intermédiaire entre l'individu isolé et l'homme universel. Cette conception est apparue de manière implicite lors de ses discussions du concept de préférence, au cours desquelles il a distingué la préférence centrée sur le bien-être personnel, la préférence centrée sur le bien-être au sens large — incluant la sympathie —, la préférence éthique, voire même avec la préférence révélée. Autrement dit, l'individu senien est très loin de la figure de l'*homo oeconomicus*, et la configuration complexe et parfois paradoxale de ses préférences amène hors du champ de ce qu'on appelle aujourd'hui l'« individualisme méthodologique ». Comme chez Smith, « le sujet [senien] est radicalement incomplet ; il a désespérément besoin de ses semblables pour se forger une identité » (Dupuy, 1992, p. 86). Il se distingue également de l'homme universel tel qu'on le rencontre chez Harsanyi puisque les préférences éthiques varient d'une personne à l'autre.

Dans un article récent « Social Identity »³⁰⁴ (2004c), Sen propose une sorte de synthèse de la manière dont il considère l'individu, expliquant que la notion d'identité mérite de recevoir plus d'attention qu'elle n'en reçoit pour l'instant. Il s'interroge à nouveau sur l'analyse du comportement humain en posant les questions suivantes :

Est-ce qu'une personne s'identifie à quelqu'un d'autre lorsqu'elle décide des objectifs qu'elle veut poursuivre et des choix qu'elle doit faire ? Ou la personne n'est-elle concernée que par son propre intérêt ? L'idée d'identité sociale est-elle vide de sens pour étudier les régularités comportementales si aucune identification autre qu'avec soi n'est impliquée ? (Ibid., p. 8)

Si une grande partie de la théorie économique évite ce genre de question et tend à procéder comme si l'intérêt personnel était la motivation dominante, Sen au contraire pense qu'il est crucial d'incorporer une psychologie et une sociologie de l'identité dans la caractérisation de la perception de soi et du comportement individuel en économie³⁰⁵. En effet, la perception qu'une personne a de son propre bien-être peut être influencée par la position des autres, non seulement parce qu'elle sympathise avec autrui, mais en fait parce qu'elle s'identifie à eux. Ce fait était apparu clairement lors de son étude des inégalités persistantes entre hommes et femmes. Rappelons que Sen (1989b, p. 69) avait mis en évidence le « rôle que les perceptions non individualistes et d'auto-privation jouent

³⁰³ Chez Sen, il ne semble pas y avoir une utilisation spécifique et précise des termes « individus », « personnes », « agents » comme cela est très courant en économie. Mise à part son insistance à utiliser « il » ou « elle » de manière indifférenciée de manière à refléter son intérêt pour la question du genre en économie, il ne fait pas de distinction terminologique claire afin de refléter la conception de l'être humain qu'il mobilise dans ses analyses.

³⁰⁴ Il s'agit d'un article dont le contenu a déjà été présenté lors d'une allocution au Collège de France le 27 mai 2001. Il s'appuie sur trois contributions publiées précédemment : *Reason before Identity* (1999f) issu des Romanes Lectures tenues à l'université d'Oxford en 1998, « Beyond Identity: Other People » (2000d) présenté lors de la conférence annuelle de la British Academy en 2000, et « The Smallest Thrust upon Us » (2001c).

³⁰⁵ Cette proposition commence à émerger de plusieurs parts dans la discipline, notamment chez les économistes travaillant sur l'économie des organisations (voir en particulier Akerlof et Kranton 2000, 2003).

dans l'exploitation des femmes indiennes » pour expliquer la survie et la force des inégalités intrafamiliales dans l'Inde rurale. Les femmes peuvent ne pas avoir le sens de leur individualité et associer leur bien-être personnel à celui de leur famille. En notant que l'identification de ses intérêts à ceux d'un groupe auquel on se sent appartenir pouvait être consciente ou inconsciente, Sen (1985d, p. 348) fait alors référence à Marx (1857-58) : l'économie politique contemporaine suppose que « chaque personne n'a que son propre intérêt en tête », alors qu'en fait, cet intérêt propre est un intérêt « socialement déterminé ». D'autre part, le comportement peut être influencé par un sens du devoir envers les autres ou par une adhésion à des normes de conduite acceptables. Par exemple, l'identité de femme induit un sens du devoir envers les autres membres de la famille et le respect de règles de conduite qui ne s'appliquent pas aux hommes. Aussi, selon que l'on se considère comme un homme honnête ou comme le membre d'une bande criminelle, notre sens du devoir aura tendance à diverger radicalement — impliquant une importante divergence de rationalité du comportement. De la même manière que l'engagement, ce type de motivation est en rapport étroit avec la morale de la personne — qui est elle liée à la question identitaire ³⁰⁶. Cependant, « cette question est morale en un sens très large, qui recouvre des influences diverses, religieuses ou politiques, des plus mal comprises aux mieux défendues » (Sen, 1993a, p. 100).

L'identité est toujours « sociale » chez Sen ; elle est forcément liée à un contexte social, à un rapport aux autres. Comme le remarquent Teschl et Derobert (2001, p. 2), le concept d'identité personnelle — d'une identité qui exprimerait ce qu'une personne est — reste vacant. Cela s'explique certainement par le refus de Sen d'être tenu pour « excessivement individualiste » ou « insuffisamment social » (*Ibid.*). Toutefois, il y a bien l'idée chez Sen de rationalité *individuelle* et la conception qu'il défend est fortement influencée par ses réflexions sur l'identité sociale des individus ³⁰⁷. En ce sens, Sen (1997a) prône une reformulation des axiomes de comportement rationnel, qui tienne compte de l'influence sur les préférences du contexte dans lequel s'inscrit l'acte de choix. Or, le contexte du choix inclut deux influences primordiales (*Ibid.*, p. 747) : (i) la dépendance vis-à-vis de la personne qui choisit, et (ii) la dépendance vis-à-vis du menu. D'une part, le comportement de maximisation ne peut être saisi si l'on ignore l'identité de la personne qui choisit — pour des raisons de réputation, d'engagement social, d'impératif moral ou de convention. D'autre part, le choix peut être influencé par les alternatives qui forment le « menu » — ce qui implique qu'une relation de préférence binaire puisse être inadéquate pour prédire les choix d'une personne vis-à-vis de divers menus. Pour Sen (2005c, p. 14), les « raisons de choisir » peuvent être très diverses, et il serait erroné de vouloir éliminer cette diversité par une astuce de définition, ou par l'hypothèse empirique arbitraire d'une instrumentalité complexe. La raison ne doit pas venir en second quand on cherche à définir la rationalité. Or celle-ci ne peut être appréhendée sans connaissance des diverses identités de la personne et de celle qui aura tendance à prévaloir pour

³⁰⁶ Pour Sen (1985d, p. 348), la nature du langage d'un individu dévoile souvent une identité très large. « Nous » demandons des choses ; « notre » action reflète « nos » préoccupations ; « nous » protestons contre les injustices qui « nous » sont faites.

³⁰⁷ L'inverse est vrai également : ses réflexions sur la rationalité individuelle l'ont certainement aidé à formuler et à développer l'idée d'identité sociale.

certains types de choix.

En effet, Sen (2004c) tente d'invalider deux idées fréquemment admises : (1) on aurait une identité *unique* — du moins principale ou dominante³⁰⁸ ; et (2) on *découvrirait* plutôt que l'on choisirait son identité. En premier lieu, Sen considère que chaque individu possède plusieurs identités, puisque nous appartenons tous à plusieurs types de collectivité — selon la nationalité, l'ethnie, la langue, la profession, le sexe, etc. —, et l'importance de chacune de ces identités particulières varie selon le contexte. Ensuite, s'il est vrai que l'on ne peut pas toujours avoir l'identité que l'on souhaiterait — « les choix de toute sorte sont toujours sous contrainte » (*Ibid.*, p. 15) —, il est possible de décider si un type de classification est important pour nous ou non. À cet égard, Sen distingue, d'une part, la reconnaissance des identités pertinentes et, d'autre part, l'importance relative que l'on accorde à ces différentes identités. Cette perspective entraîne nécessairement une conception large et non figée des préférences individuelles et de leurs structurations.

b. De l'importance de la raison pour la liberté de choix

Dès sa première conférence spécifiquement dédiée au thème de l'identité, Sen (1999f) défend la prévalence de la raison sur l'identité — ce qui apparaît explicitement dans le titre *Reason before Identity*. Il considère que chaque individu a plusieurs identités sociales, et que celles-ci sont ou devraient être le résultat de choix délibérés. Sans nier le fait que la communauté ou la culture d'appartenance d'une personne ait une influence majeure sur la manière dont elle perçoit une situation et envisage ses décisions, Sen pense que l'on ne doit pas pour autant éliminer la possibilité et l'importance du choix et du raisonnement quant à l'identité.

Sen (2004c, pp. 16-18) s'oppose ainsi aux analyses communautariennes selon lesquelles il est présumé — explicitement ou non — que l'identité d'un individu par rapport à une communauté est la seule identité significative de cet individu, ce qui implique non seulement que les jugements moraux d'une personne doivent être fondés sur les valeurs et les normes de la communauté à laquelle il appartient, mais également que ces jugements peuvent être éthiquement évalués seulement au sein de ces valeurs et ces normes. En effet, les individus ayant plusieurs identités par leur participation à divers groupes sociaux, ils *devraient* être conscients du fait qu'ils ne *sont* pas guidés par un seul ensemble de normes ou de règles traditionnelles. Selon Sen, c'est à eux d'évaluer la force de leur attachement aux divers groupes auxquels ils sont associés, et de former leurs comportements et leurs attitudes en conséquence. Sen va même jusqu'à suggérer qu'il est irresponsable de ne pas faire de telles réflexions, tout en admettant la possibilité de tensions *intrapersonnelles* dues à ces différentes identités sociale.

En tout cas, on comprend mieux pourquoi Sen (1977d) considère que l'individu, tel

³⁰⁸ Sen s'oppose ici à la thèse communautariste selon laquelle l'identité de l'individu est principalement déterminée par sa communauté d'appartenance. Cette opposition se comprend aisément en lien avec son expérience indienne des conflits entre communautés religieuses. À cet égard, ce n'est pas un hasard si, dès l'introduction, Sen (2004c, p. 8) insiste sur l'aspect délicat du sujet identitaire en soulignant qu'« un sens de l'identité peut être source de fierté ou de confort, mais il peut aussi être la source d'une irritation, d'une hostilité et même d'une violence ».

qu'il est représenté dans les modèles économiques standard, est soit un « idiot rationnel », soit un « demeuré social ». C'est bien en ce sens qu'il élabore une distinction fondamentale entre la préférence au sens large de l'état des choses qu'une personne valorise, et la préférence dans le sens étroit du bien-être personnel ou de l'intérêt propre, qui se traduit aussi par une distinction entre les concepts de « bien-être » et d'« agence »³⁰⁹ (Sen, 1985a). Il lui semble qu'en ignorant ces distinctions, la théorie économique orthodoxe ôte implicitement toute liberté de penser à l'individu.

Pour Sen (2005c, p. 13), les concepts de rationalité et de liberté ne sont pas indépendants l'un de l'autre, et ils entretiennent même une relation réciproque. L'idée que « sans la liberté de choix, l'idée d'un choix rationnel serait vide de sens » (*Ibid.*, p. 15) est omniprésente dans ses travaux. En ce sens, la rationalité individuelle doit être comprise comme une *démarche*, incluant « le raisonnement pour comprendre et évaluer les buts et les valeurs en vue de faire des choix » (*Ibid.*, p. 45). Il souligne la diversité des raisons de choisir, distinguant notamment trois questions auxquelles le choix peut répondre : « qu'est-ce qui sert le mieux mon intérêt ? », « quels sont mes buts ? » et « que dois-je faire ? » (*Ibid.*). Cette priorité accordée à la raison dans le choix des actions et dans toute décision semble être héritée de la figure indienne qui a marqué son éducation, Rabindranath Tagore :

Se demander pourquoi l'on fait quelque chose, ce que l'on obtient en le faisant [...] Est-on suffisamment auto-critique ? Se pose-t-on les bonnes questions ? Est-ce que cela est bon pour nous ? Qu'est-ce que cela fera aux autres, parce que nous appartenons aussi à la communauté mondiale ? Que devons-nous aux autres et qu'est-ce que les autres nous doivent ? De quelle façon sommes-nous reliés les uns aux autres ? On peut dire que les techniques d'analyse de Tagore [...] sont plus pertinentes que celles de Gandhi, qui était moins concerné par la raison dans un sens large. Prendre en compte l'affection, les sentiments et les émotions, mais en même temps les soumettre à un examen raisonné. Ceci constitue la quintessence du territoire de Tagore. (Barsamian, 2001, pp. 3-4)

Cette façon de concevoir la rationalité est en lien immédiat avec l'idée de liberté individuelle. Être libre de déterminer ce que l'on veut plutôt que d'être guidé par la tradition ou la foi inébranlable en certains principes était en effet ce qui distinguait Tagore de Gandhi. Dès son premier article traitant des raisons des jugements de valeur individuels, Sen (1967) s'était déjà opposé implicitement à la façon gandhienne de concevoir la rationalité. Il prenait en effet l'exemple d'un jugement de valeur compulsif et basic en faveur de la non-violence, typiquement illustré par Gandhi bien que son nom ne soit pas cité par Sen. Cela signifie que la personne à l'origine de ce jugement le défendra toujours quelles que soient les circonstances et quels que soient les autres aspects du choix. Dans ce cas, le principe sera prioritaire sur tous les autres principes envisageables même si, par exemple, il entre en conflit avec l'objectif d'un bonheur plus grand (Sen,

³⁰⁹ La notion d'« agence » chez Sen souligne le fait que les individus peuvent avoir des buts, des engagements ou des valeurs ne coïncidant pas avec leur accomplissement en termes de bien-être. Elle ne peut être comprise sans tenir compte de la conception du bien de la personne, qui est en lien avec son identité. D'autre part, en parlant d'agence, Sen fait référence à l'autonomie, à la liberté personnelle, ce qui signifie que l'on doit considérer les individus comme des êtres responsables, et capables de choisir leur identité. (Derobert et Teschl, 2001, p. 3)

1967, p. 56).

Sen considère d'ailleurs que dès lors que l'on valorise la liberté individuelle, ou l'« autonomie », ce n'est pas tant le respect de la préférence individuelle qui compte que l'éventail de choix proposé par le menu et le fait que la personne réalise elle-même ses choix. Sen (2005c, p. 18) distingue deux aspects différents de la liberté : l'aspect « opportunité » et l'aspect « processus » :

La liberté peut être valorisée pour l'opportunité intrinsèque qu'elle offre à la poursuite de nos buts et objectifs. Dans l'évaluation de nos opportunités, on doit concentrer son attention sur la capacité réelle d'une personne à réussir ce qu'elle a des raisons de valoriser. Dans ce contexte spécifique, l'accent ne porte pas directement sur les processus mis en œuvre, mais plutôt sur les opportunités réelles de succès qu'ont les personnes concernées. On peut établir un contraste entre cet « aspect opportunité » de la liberté et une autre perspective qui se concentre plus particulièrement sur la liberté impliquée par le processus lui-même (par exemple, la personne est-elle libre de choisir elle-même ou est-ce que d'autres personnes interviennent dans le choix ou empêchent celui-ci, etc.). C'est l'« aspect processus de la liberté ».

Ses conférences Arrow³¹⁰ ont pour objet de défendre la légitimité de ces deux aspects de la liberté, montrant pourquoi aucun des deux ne peut absorber l'autre. « Nous pouvons accorder de la valeur aux objectifs, liés à un résultat précis, mais nous pouvons aussi valoriser le processus de choix par lequel nous y parvenons » (Sen, 2005c, p. 487). Dans les deux cas, il s'agit bien de la capacité d'agence d'une personne, ce qui entraîne une manière particulière de concevoir les préférences individuelles. En ce qui concerne l'aspect « opportunité », Sen (*Ibid.*, p. 482) estime que l'autonomie entraîne au moins trois implications en termes de préférences :

D'abord, on peut montrer qu'une personne peut avoir quelque chose à dire sur le statut de ses propres préférences (par exemple, qu'elles sont dans le cas des fumeurs, « regrettables »). C'est à elle de décider de l'importance à accorder à une préférence qu'elle a, plutôt qu'une autre préférence qu'elle préférerait avoir. [...] En second lieu, la personne peut retenir la liberté de réviser ses préférences quand et comme elle le désire (et quand et comment elle est capable d'y parvenir). [...] Troisièmement, qu'une personne soit ou non capable de réviser ses préférences, elle peut avoir de bonnes raisons de ne pas apprécier que les autres considèrent ses préférences comme « données » [...]

En ce qui concerne l'aspect « processus », Sen (*Ibid.*, p. 488) considère que les préférences peuvent être pertinentes de deux manières :

(1) Préoccupation personnelle du processus : les individus peuvent avoir des préférences concernant les processus qui s'inscrivent dans leurs vies. (2) Préoccupation systématique du processus : les individus peuvent aussi avoir des préférences concernant les processus qui fonctionnent comme règles générales dans le fonctionnement de la société.

Comme le reconnaît Sen (*Ibid.*, p. 48), cette approche donne à la personne une liberté

³¹⁰ Les conférences Arrow furent données à l'université de Stanford au printemps 1991 sous le titre « Liberté et choix collectif » et publiées quelques peu modifiée dans Sen (2005c, Chap. 20, 21, 22).

considérable concernant les raisons diverses qui peuvent être invoquée quant à ses préférences. Ces raisons peuvent très bien dépendre uniquement de la personne elle-même et être imperceptibles pour un observateur extérieur, dès lors qu'elle ne souhaite pas les communiquer. De cette manière, — en plus du caractère idiosyncrasique des hypothèses de comportement rationnel de la théorie économique standard — Sen remet en cause plusieurs autres postulats standards concernant la rationalité individuelle : la complétude, l'anonymat et le système binaire de préférences. Ce qui ne lui convient pas dans l'approche standard réside principalement dans son échec à tenir compte explicitement, et de manière pertinente, du rôle du raisonnement pour distinguer le rationnel de l'irrationnel. Il considère en effet que le raisonnement peut exiger plus que de la cohérence pour les choix entre diverses alternatives envisagées dans un système binaire.

c. La rationalité comme correspondance entre raisonnement et choix

Si Sen est très critique envers les définitions existantes de la rationalité individuelle, il est rare de trouver dans ses écrits une définition claire qui lui conviendrait. Il semble cependant que cette définition apparaisse dans un article de 1985³¹¹ : « La rationalité doit se préoccuper de la *correspondance* entre le *choix réel* et l'*usage de la raison* » (Sen, 1985g, p. 111, nous soulignons). En ce sens, il distingue deux types d'irrationalité : « l'irrationalité dans la correspondance » et « l'irrationalité dans la réflexion » (*Ibid.*, p. 112) :

Dans le cas de l'« irrationalité dans la correspondance », la personne échoue à faire la chose qu'elle-même considère juste (ou aurait considérée ainsi après une réflexion attentive sur cette question), alors qu'avec l'« irrationalité dans la réflexion », la personne échoue à voir que les objectifs qu'elle souhaite poursuivre auraient été mieux servis par un autre choix (sur la base de l'information qu'elle a).

Dans le premier cas, la personne rejeterait son propre choix après réflexion ce qui, en pratique, signifie soit qu'elle n'a pas (assez) réfléchi avant d'agir, soit qu'elle n'a pas fait ce qu'elle voulait faire. Dans le second cas, la personne est irrationnelle à cause de la nature limitée du raisonnement dont elle est capable, due « peut-être au manque d'entraînement concernant les problèmes de décision » (*Ibid.*, p. 122). Dans les deux cas, on pourrait objecter qu'il n'est pas facile de trouver un critère simple permettant de diagnostiquer l'irrationalité. Or, Sen est loin de considérer cette limite comme une faiblesse de son approche. Au contraire, il revendique les indécidabilités partielles comme faisant partie intégrante de sa thèse — thèse qui ne cherche pas à masquer les ambiguïtés inhérentes de la notion de rationalité.

³¹¹ Cet article se veut une réponse à Harsanyi (1978). Ce dernier a en effet présenté son « modèle de choix rationnel du comportement social » en notant que sa théorie est une « théorie normative » et que « formellement et explicitement elle traite la question de comment chaque joueur doit agir afin de promouvoir ses intérêts propres efficacement ». En contraste, Sen propose une définition de la rationalité qui vise autre chose que la promotion de ses intérêts propres. Plus fondamentalement encore, Sen estime que sa conception n'est prescriptive qu'en partie seulement — principalement en ce qui concerne la rationalité dans la réflexion.

Il apparaît que sa définition de la rationalité est bien loin du welfarisme, et même du conséquentialisme au sens large :

Mis à part les problèmes psychologiques impliqués dans cette question, il y a d'autres considérations qui questionnent la perspective conséquentialiste dans son entier, il s'agit de la pertinence du libre-arbitre (qui prend quelle décision). L'information à ce sujet est perdue dans les « loteries de conséquences », qui ne distinguent pas le cheminement par un « nœud de décision » et par son opposé un « nœud de hasard » tant que les conséquences sont les mêmes. Cependant, il existe une manière de caractériser le « raisonnement conséquential » qui permettrait que de telles considérations soient incluent [...]. (Ibid., p. 118)

Cette question du libre-arbitre — ou de la capacité d'agence — est à mettre en lien avec une autre question qui est celle de la « sensibilité à l'information ». Sen (*Ibid.*) remarque que si l'information qu'une personne rassemble quant aux prix et à l'incertitude est reflétée dans les spécifications des « loteries de conséquences », les informations que possède la personne sur la loterie elle-même ne sont pas prises en compte. Or, la valeur qu'une personne attache aux conséquences peut dépendre des choses qu'elle apprend quant à la loterie à laquelle elle fait face. Afin d'illustrer cette question, Sen prend trois exemples. Nous retiendrons le dernier qui concerne le choix de carrière d'Ayesha — une immigrante aux Royaume-Uni qui hésite entre devenir avocate en droit civil ou en droit commercial :

Etant donné ce simple choix, elle inclinerait vers le dernier. Mais elle apprend qu'il y a certaines irrégularités techniques dans ses papiers d'immigration (sachant qu'elle vient de ce que l'on appelle poliment les pays du « nouveau » Commonwealth, par opposition aux blancs), elle a environ 50 % de chances d'être simplement expulsée du RU plutôt que d'exercer l'une ou l'autre des deux pratiques là-bas. Elle décide alors que si les perspectives sont ainsi, et si elle n'est pas expulsée, elle préférera devenir une avocate en droits civils. (Ibid., p. 122)

Dans ce cas, le raisonnement d'Ayasha est influencé par une information liée au contexte de son choix. « Le monde n'a pas changé, mais sa compréhension du monde est affectée par l'incertitude à laquelle elle est confrontée concernant son expulsion » (*Ibid.*). Sa préférence conditionnelle a donc évolué en fonction de cette information, bien que sa préférence stricte soit elle toujours la même. On retrouve implicitement dans cet exemple l'idée qu'une identité sociale peut prendre le dessus dans certains contextes et avoir une influence déterminante pour un choix personnel. La nature de l'incertitude d'Ayasha est clairement liée à son identité d'immigrante non blanche et l'amène à développer un sens de la « responsabilité » envers ceux qui partagent cette identité ou les discriminations qui en découlent. En outre, il y a bien ici une influence des informations sur le processus, et le choix ne découle pas seulement d'une évaluation des résultats.

Bien évidemment, cette approche de la rationalité est sujette à de nombreuses critiques, que Sen (2005c, pp. 47-50) recense. Premièrement, il existe une grande latitude quand il s'agit de décider si une personne est rationnelle ou non. Autrement dit, il n'y a aucun test de sûreté pour savoir si les choix d'une personne sont compatibles avec l'examen raisonné qu'elle pourrait entreprendre. Sen (*Ibid.*, p. 47) l'admet, mais considère que cela est inévitable dès lors que l'on envisage la rationalité comme une démarche

complexe, et non comme l'application mécanique de formules simples. À cet égard, il souligne la nécessité d'explorer divers critères qui pourraient être utilisés.

Deuxièmement, cette approche est très dépendante du raisonnement de la personne concernée par le choix, et ne fournit aucun moyen de montrer l'irrationalité d'une personne qui estime avoir réalisé un examen raisonné avant de choisir. Cette difficulté provient du fait que la rationalité est une démarche intellectuelle, et non une chose imposée de l'extérieur. « Si la rationalité inclut la démarche de liberté, la non-imposition de « tests » dictés par l'extérieur fait aussi partie de la liberté, de même que la nécessité de soumettre ses propres décisions et valeurs à un examen astreignant est nécessaire à la démarche globale » (*Ibid.*, p. 48). Bien que Sen établisse une distinction entre « examen raisonné » et « pseudo-réflexion avec absence de sens critique », si la personne concernée n'est pas capable de reconnaître son manque d'examen ouvert, l'évaluateur peut difficilement faire admettre son irrationalité dans la réflexion.

Troisièmement, certaines critiques ont mis en évidence le côté trop astreignant de la démarche d'examen raisonné pour être constamment mis en œuvre lors d'un choix rationnel. À cela, Sen (*Ibid.*, pp. 48-49) répond que la nécessité de se conformer à un examen ne signifie pas que l'on doit entreprendre explicitement un tel examen avant chacun de nos choix : « Dans nos choix quotidiens, nous devons nous fier à des règles que nous avons appris à suivre, et nous servir de nos perceptions instantanées basées sur des expériences passées, même si le besoin de réévaluer et de réviser est toujours présent ».

Section III. La délibération entre êtres sociaux et raisonnables comme fondement de l'approche par les capacités

De tout temps, des hommes se sont efforcés de fonder en raison leur définition d'une société meilleure et plus acceptable. Aristote [...] pensait aussi que les hommes avaient la faculté de modeler l'avenir à condition d'exercer leur capacité de choix rationnel. Pour ce faire, nous avons besoin d'un cadre d'évaluation approprié, d'institutions qui favorisent les fins que nous poursuivons et les valeurs auxquelles nous nous référons et, enfin, de normes de comportements et de raisonnements qui nous permettent d'atteindre les objectifs que nous avons définis. Amartya Kumar Sen, 2000b, p. 249

Chez Sen, la rationalité est envisagée d'une manière moins calculatrice que dans la théorie économique standard. Autrement dit, la rationalité n'est pas purement instrumentale quant aux propres fins des individus qui la mettent en œuvre. En ce sens, elle est plus proche de la notion de raisonnable que de celle de rationnel — telles qu'on les conçoit habituellement. Plutôt que de définir la rationalité par certaines conditions stéréotypées — « cohérence interne des choix », « poursuite intelligente de l'intérêt personnel », « comportement de maximisation »³¹² —, Sen (2005c, p. 14) préfère la considérer en termes plus généraux, « comme la nécessité de soumettre ses choix aux exigences de la raison ». Sen (2000b, p. 277) parle d'ailleurs de « choix raisonné » plutôt que rationnel, ou d'« intelligence constructive » (*Ibid.*, p. 278) afin d'aller vers un « progrès social raisonné » (*Ibid.*, p. 276).

Il y a bien l'idée, comme chez Descartes, que le fait de penser s'apparente au fait de douter, de concevoir, d'affirmer ou de nier, de vouloir ou non, de sentir et d'imaginer. S'il est rationnel d'agir d'une manière qui s'accorde à ses désirs et croyances (Mongin, 2002, p. 302), la rationalité exige plus chez Sen. Il y a également l'idée de Mouchot (1996, p. 252) selon laquelle un comportement rationnel doit être issu d'une délibération et d'un choix éclairés par une sagesse, une vision du monde. La délibération, pour Sen, doit être réalisée par l'individu avec lui-même, en confrontant ses diverses préférences respectant plus ou moins sa morale personnelle. Mais elle doit également être enrichie par la discussion et la confrontation d'idées, de connaissances et de croyances avec l'Autre. Le choix est entendu non seulement comme un résultat, mais aussi comme un processus qui peut être éclairé ou non. Quant à la vision du monde qui guide le choix rationnel, elle rejoint l'idée senienne d'« objectivité positionnelle » et peut évoluer par l'élargissement des connaissances et la confrontation des points de vue. D'où l'importance du débat public comme préalable à la structuration des préférences qui guideront le choix collectif (A)

C'est cette conception élargie de la rationalité individuelle qui lui sert de fondement pour formuler son idée de la démocratie — au cœur de sa conception de la rationalité collective. Sen (1999e, p. 10) distingue trois façons complémentaires de concevoir la démocratie. D'une part, il considère que la participation politique et sociale a une *valeur intrinsèque* pour la vie humaine et le bien-être individuel. D'autre part, la démocratie possède une *valeur instrumentale* dans le renforcement de l'écoute et du soutien politiques que les gens obtiennent quant à leurs besoins économiques. Enfin, le point le plus important sans doute pour Sen est que la pratique de la démocratie joue un rôle constructif puisqu'elle offre aux citoyens l'opportunité d'apprendre les uns des autres, et aide ainsi la société à former ses valeurs et ses priorités. « Même l'idée de 'besoins', incluant les 'besoins économiques', requiert la discussion publique et l'échange d'informations, de conceptions, et d'analyses » (*Ibid.*). Dès lors, émerge la possibilité d'une rationalité éthique permettant d'aboutir à des valeurs collectives pouvant servir la liberté de tous (B).

En ce sens, Sen (*Ibid.*, p. 365) considère que les résultats d'impossibilité « militent contre la possibilité générale d'un cadre ordonné et systématique pour l'évaluation normative de l'inégalité, de la pauvreté, ou pour identifier une tyrannie intolérable et des violations de liberté ». Une évaluation sociale juste ne peut être envisagée autrement que dans son contexte précis, dans des conditions de transparence et de libre débat (C).

A. Sortir du choix social mécanique : le débat public comme préalable à la structuration des préférences individuelles

Pour Sen (2005, p. 12), « la démocratie a des exigences qui transcendent l'urne électorale ». En ce sens, il rejoint volontiers Rawls (1999, p. 579) qui la définit comme

³¹² Rappelons que Sen ne conteste pas l'idée d'envisager le choix comme un comportement de maximisation. En revanche, il refuse fermement d'identifier la maximisation à l'optimisation, car la première « requiert simplement le choix d'une alternative qui n'est pas jugée être pire qu'une autre » (Sen, 2005c, p. 130), et non le choix de l'alternative *la meilleure* qui impliquerait la complétude des jugements.

« l'exercice de la raison publique » et voit dans « le débat en soi » son concept fondateur plus, en tout cas, que ceux de scrutins et d'élections. D'ailleurs, de ses travaux en théorie du choix social et de ses discussions avec les philosophes politiques notamment, Sen (2005, p. 13) a retenu que « le processus de décision, grâce à la discussion, peut enrichir l'information que nous avons sur une société donnée, sur les propriétés individuelles, qui elles-mêmes peuvent évoluer à la suite d'une délibération publique ». Mais cette idée, impliquant des jugements non définitifs et devant être ouverts au débat public, est présente, comme nous l'avons vu, depuis ses premiers travaux.

Partant, le théorème d'Arrow démontre notamment que « la règle majoritaire, mais aussi *tous* les mécanismes de décision qui reposent sur la même base d'informations, c'est-à-dire le classement individuel des choix possibles, mènent à une contradiction logique ou à une frustration, sauf à admettre la solution dictatoriale, dans laquelle l'ordre des préférences d'un seul vaut pour tous » (Sen, 2000b, p. 251). Ce résultat ne doit donc pas invalider les autres procédures de décision démocratiques, qui reposent sur d'autres règles que celles du vote. En effet, la base d'informations retenue par les règles du vote est « des plus limitée et ne saurait servir de façon adéquate à former des jugements informés sur des problèmes économiques de bien-être [...] parce qu'il en résulte des incohérences [...] mais surtout parce qu'il n'est pas possible de formuler un jugement social avec si peu d'informations » (*Ibid.*, pp. 251-252)

Ainsi, la démocratie n'est pas l'application de la loi de la majorité, mais la tolérance — la tolérance des visions minoritaires et la tolérance des critiques. En revanche, Sen rappelle ce que Tagore disait : « tolérer l'injustice est aussi grave et nuisible que faire l'injustice » (Chanda, 1998, p. 1). Ce qui est certain, c'est qu'aucune institution n'est adéquate en elle-même ; tout dépend de l'utilisation que l'on en fait. Il en va ainsi pour la démocratie. En ce sens, Sen considère que ce n'est que grâce à l'exercice de « la raison, qui nous permet de considérer à la fois nos devoirs et nos idéaux, nos intérêts et nos avantages » (Shaikh, 2004, p. 7) que les individus pourront vraiment donner toute sa portée à la démocratie. Dans une large mesure, cette institution dépend de ce que l'on est prêt à y mettre. Ce point de vue de Sen fait écho à ce que Dewey (1939-1941, p. 92) écrivait : « des *institutions* démocratiques ne sont pas la garantie de l'existence d'individus démocratiques (...) des individus qui sont démocratiques de pensée et d'action sont la seule assurance ultime de l'existence et de la pérennité d'institutions démocratiques ». Sen (1999c, pp. 88-89) estime d'ailleurs que la meilleure façon d'envisager un dilemme social est similaire à la manière dont John Dewey (1932) envisage un dilemme personnel, à savoir comme une « lutte avec soi-même » :

« La lutte, disait-il, n'oppose pas ce qui nous apparaît clairement comme un bien à quelque chose d'autre, qui nous attire mais dont on sait qu'il s'agit d'un mal ». Elle a plutôt lieu « entre des valeurs dont chacune prise individuellement est sans l'ombre d'un doute un bien, mais qui maintenant se font obstacle l'une l'autre ». Si un dilemme privé est une lutte dans le for intérieur d'un individu, un dilemme social est une lutte entre différentes valeurs, dont chacune mérite l'intérêt public et peut raisonnablement prétendre à notre respect et à notre assentiment.

Il en découle alors que la première chose à faire est d'examiner quelles sont ces valeurs qui s'opposent mutuellement, ainsi que les raisons pour lesquelles elles sont d'abord

susceptibles d'être valorisées. Cette question est soulevée ici alors qu'il s'interroge sur les tensions entre les implications sociales respectives des principes antagonistes que sont l'engagement d'une société en faveur de l'équité, et le besoin de rigueur économique et de conservatisme financier visant à éviter l'excès de dépenses publiques. À cet égard, Sen milite pour un plus grand engagement des scientifiques à s'exprimer dans la sphère publique dans leurs domaines de compétences respectifs afin d'alimenter le dialogue. D'autre part, il pense qu'il est nécessaire que les opprimés — soit les plus pauvres et ceux des castes les plus basses en Inde — soient moins divisés, plus unis, pour lutter contre les vieilles inégalités qui persistent encore. Les individus doivent surveiller la division des bénéfices, en parler et faire savoir les mécontentements. Au contraire, « le silence est un puissant ennemi de la justice social » (Shaikh, 2004, p. 4).

De ces considérations, on pourrait penser que son approche se distingue clairement du cadre arrowien. Cependant, ses conférences Arrow en 1991 montrent plutôt le contraire :

En donnant une signification collective et du poids à ce que les personnes dans la société valorisent, ce qui a motivé le travail d'Arrow [...], il y a une reconnaissance de base de l'importance de la liberté individuelle. La reconnaissance des « voix » des membres de la société dans la formulation du choix collectif et le rôle donné à ces voix dans l'influence des décisions collectives tend à donner du pouvoir aux individus dans la société. Les axiomes comme l'« absence de dictature » sont des exigences en faveur de la liberté, au moins dans un contexte social. (Sen, 2005c, p. 463)

Ce qu'il est important de noter, c'est que Sen ne remet pas en cause le rôle joué par les préférences dans le cadre arrowien, comme moyen de représenter la liberté individuelle. Il affirme même clairement : « j'ai opté, de manière générale, pour Arrow et la liberté fondée sur la préférence » (*Ibid.*, p. 460). Il s'agit d'une conception de la préférence très spécifique et distincte de celles qui sont couramment utilisées en économie : « Ce qu'Arrow caractérisait comme « l'ordre de préférences » d'une personne *peut être vu* comme l'ordre basé sur ses valeurs — et en effet, le titre du livre d'Arrow (*Choix Collectifs et Valeurs Individuelles*) reflète cet usage » (*Ibid.*, p. 462, nous soulignons). Bien sûr, cette interprétation de la préférence n'est pas celle qui a été la plus couramment retenue, mais étant donné la formulation très générale d'Arrow, la possibilité d'interpréter la préférence comme ce qu'une personne valorise est possible. Sen va même encore plus loin dans l'idée de fonder la liberté sur la préférence, puisqu'il ajoute l'exigence d'un examen raisonné de l'ordre des préférences formulé par une personne : « un classement de valeurs qui peut survivre à un examen critique a un rôle central dans l'évaluation de la liberté » (*Ibid.*).

Bien sûr, il est nécessaire non seulement de changer les axiomes de rationalité à la fois individuelle et collective, mais d'élargir la base informationnelle concernant les alternatives du choix. Sen envisage la liberté comme une capacité d'être et de faire, les préférences doivent donc refléter cette conception — ce qui pour lui, ne semble pas totalement incompatible avec la perspective arrowienne :

La pluralité des « contenus » possibles de l'« état social » tel qu'il est caractérisé par Arrow permet de nombreuses possibilités radicales d'introduire des

considérations pour la liberté au sein du modèle de base d'Arrow (1950, 1951). Un état social correctement décrit ne doit pas être seulement considéré en termes de qui a fait quoi, mais peut aussi être considéré comme nous disant quelles options chaque personne avait. Considérée ainsi, la préférence ou l'appréciation de différents états sociaux peut inclure l'estimation des opportunités offertes à différentes personnes. Le rejet d'alternatives qui étaient disponibles mais non choisies fait donc partie de l'état social convenablement décrit. (Ibid., p. 464)

On trouve cependant chez Sen l'idée récurrente selon laquelle « la portée de la théorie du choix social est considérablement réduite par sa tendance à ignorer la formation des valeurs à travers les interactions sociales » (Sen, 2005c, p. 230). Sur ce point, Sen fait preuve d'une originalité certaine en tirant des enseignements de la théorie du choix public, généralement considérée comme rivale de la théorie du choix social. Tout en critiquant Buchanan sur son approche procédurale et ses hypothèses de comportement individuel, Sen n'hésite pas à s'inspirer ouvertement de sa conception de la démocratie comme « gouvernement par le débat » impliquant que « les valeurs individuelles peuvent changer et changent au cours du processus de prise de décision » (Buchanan, 1954, p. 120, cité p. 211). Il en vient donc à penser que « les élargissements nécessaires pour étudier la formation des préférences exigeraient d'importantes hypothèses *empiriques*, concernant ce qui peut ou ne peut pas être plausiblement construit à travers les débats et les échanges, dépassant le cadre strictement analytique de la théorie du choix collectif traditionnelle » (Sen, 2005c, p. 247).

Cette conclusion apparaît cependant quelque peu contradictoire avec sa fidélité à la tradition analytique héritée d'Arrow, puisque Sen (2000b, p. 253) vante plutôt les mérites d'une « politique du consensus social ». La « politique du consensus social » apparaît en effet contraire à l'esprit de la constitution d'Arrow (1951), principalement à son axiome *N* de non imposition qui rejette le principe d'unité de choix lié à la convention. Toutefois, si l'on comprend bien ce qu'envisage Sen, le consensus social ne doit pas être issu d'un ordre social établi, du respect de certaines coutumes ou normes. Il précise d'ailleurs que celui-ci doit répondre à une double exigence :

être défini en fonction des préférences individuelles données, mais aussi viser, dans sa mise en œuvre, à développer les préférences individuelles et les normes. À ce niveau, l'importance de principe accordée à la discussion publique prend tout son sens, parce qu'elle est le moyen de favoriser l'émergence de valeurs communes et d'engagements. Nous réagissons aux arguments présentés dans la discussion publique en fonction de nos préoccupations quant à la justice [...]. Les échanges de vues conduisent parfois à un compromis, voire à un accord, d'autres fois à une impasse. (Sen, 2000b, p. 253)

En ce sens, il n'y a pas contradiction avec l'idée de non imposition voulue par Arrow. Le consensus ne peut avoir lieu pour Sen que sur la base d'un examen public raisonné, argumenté et libre. En ce sens, le consensus n'est pas un résultat obligatoire, et Sen envisage l'impasse comme possibilité — ce qui rejoindrait le résultat formel d'Arrow. Toutefois, Sen considère que le fait de discuter des préférences individuelles dans la sphère publique amène les individus à mettre en avant leurs préférences morales, intégrant leurs préoccupations de justice³¹³, plutôt que leurs préférences au sens strict, centrées sur leurs propres bien-être et intérêt. Partant, il se montre plutôt optimiste quant

à la possibilité de voir émerger un consensus, ou même un accord, concernant un sujet particulier : « Un accord partiel suffit à identifier les options acceptables (et à éliminer les solutions inacceptables) et l'on peut s'accommoder pour mettre en œuvre une solution fonctionnelle, de dispositions particulières et contingentes, sans avoir atteint une totale unanimité sociale » (*Ibid.*).

B. Rationalité éthique, liberté individuelle et valeurs collectives

La volonté de Sen de s'inscrire dans la tradition arrovienne tout en intégrant une préoccupation pour la liberté l'amène à effectuer des glissements sémantiques de la notion de préférence à celle de liberté individuelle. Les nuances et les distinctions sont parfois ténues, mais nous avons vu que malgré les multiples modifications et élargissements mis en œuvre ou prônés par Sen pour mieux appréhender la « rationalité » et la « liberté » individuelles dans les questions de choix social, il ne remet pas en cause le rôle fondamental des « préférences individuelles ». En effet, elles ne constituent pas pour lui « une barrière aux traitements adéquats de la justice fondée sur l'équité, ou à la considération des droits et des libertés » (Sen, 2005c, p. 252). En revanche, il montre que le concept de « préférence » nécessite un traitement bien plus approfondi qu'il ne l'est généralement, par exemple en introduisant le concept de « métapréférence ». Ce concept reste cependant très peu utilisé par Sen lui-même.

La grille de lecture en termes de capacités met l'accent non plus sur l'utilité individuelle, mais sur « la liberté en tant qu'opportunité », et donc sur « les alternatives qu'une personne a des raisons de valoriser ou de désirer » (Sen, 2005c, p. 14). Il est donc indispensable de comprendre ce qu'une personne souhaite avoir ou faire, en tenant compte en même temps des contraintes qui pourraient peser sur ses propres désirs et aspirations. Afin d'évaluer d'une manière pertinente la liberté individuelle, les préférences doivent faire l'objet d'un examen raisonné et ne doivent pas être prises dans leur état brut :

Bien que l'idée de liberté soit quelques fois formulée indépendamment des valeurs, des préférences et des raisons, la liberté ne peut être totalement appréhendée sans connaître ce que la personne préfère ou a des raisons de préférer. En ce qui concerne l'appréhension de la liberté, une évaluation rationnelle est donc fondamentale, et, en ce sens, la liberté doit dépendre de l'estimation raisonnée de disposer de différentes options. (Ibid., pp. 14-15)

Sen (*Ibid.*, p. 21) refuse ainsi la proposition qui consiste à évaluer la liberté de manière cardinale, soit par le nombre cardinal d'opportunités qui constituent l'étendue de la liberté d'une personne. L'aspect « processus » de la liberté doit pour lui entrer en ligne de compte. Celui-ci comprend notamment l'évaluation des processus que la personne a tendance à préférer avec de bonnes raisons en lien avec sa satisfaction personnelle, ou d'autres valeurs qui lui sont propres. Afin d'illustrer l'absurdité que représente une mesure de la liberté fondée exclusivement sur le nombre des alternatives accessibles à un

³¹³ Sen (*Ibid.*, p. 254) précise que « le concept de justice doit s'appliquer aux terribles privations et aux injustices patentées ». Il ne s'agit donc pas de l'invoquer à tout propos, mais de le mobiliser pour faire valoir le sort des plus démunis dans toute procédure de décision collective.

individu, Sen (*Ibid.*) présente le cas suivant :

C'est un système de compte plutôt étrange, car le choix à faire à partir d'un ensemble « A » de trois alternatives vraiment horribles (par exemple « être pendu », « être fusillé », « être brûlé vif ») est supposé donner à une personne, si on considère la liberté de cette manière, exactement autant de liberté qu'un autre ensemble « B » de trois options toutes très appréciables (par exemple « gagner une très grosse somme d'argent », « se faire offrir une maison ravissante », « recevoir une merveilleuse voiture »). Il est naturel de penser que l'ensemble « B » donne à la personne davantage d'opportunités d'obtenir ce qu'elle valorise (et a des raisons de valoriser) que l'ensemble « A ».

Dans l'évaluation de la liberté en tant qu'opportunité, Sen insiste sur l'importance d'accorder du poids aux préférences des individus et aux raisons qui motivent ces préférences. Pour un choix entre deux mêmes ensembles, il se peut donc que l'évaluation varie d'un individu à l'autre. Même dans le cas des deux alternatives présentées ci-dessus, un individu peut avoir des raisons de préférer les alternatives de l'ensemble « A » si, par exemple, il est « convaincu que c'est la manière d'accomplir une pénitence nécessaire, ou même d'aller au paradis » (*Ibid.*). Il est intéressant de noter à cet égard que Sen (*Ibid.*) retient plutôt la définition d'Arrow (1951, p. 18), qui inclut « le système complet des valeurs d'une personne, y compris les valeurs au sujet des valeurs », que celle de Samuelson en termes de préférences révélées — qui reste pourtant la plus couramment utilisée en économie.

D'un autre côté, Sen (2000b, p. 10) insiste sur le fait que notre liberté d'action, voire même de pensée, est nécessairement déterminée et contrainte par les possibilités sociales, politiques et économiques qui s'offrent à nous. Reconnaître la valeur de la liberté exige parallèlement de reconnaître la force des influences sociales sur le fond desquelles elle s'exprime. C'est pour cette raison que son approche par les capacités exhorte à prendre en compte le rôle des valeurs sociales, des mœurs et des traditions susceptibles d'influencer les libertés dont jouissent les personnes :

Les normes en vigueur déterminent les relations entre les sexes, le partage des charges et des responsabilités parentales, la taille des familles et le taux de fertilité, le rapport à l'environnement et bien d'autres traits encore de la configuration sociale. Valeurs et mœurs sociales contribuent à expliquer la tolérance à l'égard de la corruption ou son rejet, et le degré de confiance qui prévaut dans les relations sociales, politiques ou économiques. L'usage de la liberté s'exerce par la médiation de ces valeurs, mais celles-ci sont susceptibles d'évoluer, au gré du débat public et des interactions sociales, elles-mêmes influencées par la liberté de participation. (Sen, 2000b, p. 19)

Si les valeurs et les mœurs sociales sont des forces importantes dans la structuration des préférences individuelles selon la position sociale de l'individu, elles ne peuvent les déterminer complètement. Non seulement, Sen ne cesse de mettre en évidence la pluralité des identités sociales qu'un individu peut avoir, et donc la pluralité des normes de comportement qui y sont liées, mais également la pluralité des systèmes de valeur dans une même société. Même lorsqu'un système domine tous les autres dans une société, parce qu'il s'est imposé naturellement ou par la force, il existe toujours des pensées dissidentes (Sen, 1993d, p. 140) qui peuvent avoir une grande pertinence. Un examen

public raisonné n'aura de sens que s'il confronte et met en balance chacun de ces systèmes en lien avec le contexte de l'évaluation ou du choix social. La discussion publique pourra éventuellement être alimentée par la diffusion de résultats de recherches scientifiques sur la question examinée. Ce n'est qu'après un tel processus que les préférences individuelles refléteront pour Sen une véritable liberté de pensée et de choix.

L'autonomie de la décision est un élément central des choix collectifs pour Sen, et on en trouve une illustration caractéristique dans son approche de la taille des familles dans une société. Dans un texte intitulé « Il n'y a pas de bombe démographique », Sen (1995b) traite cette question en renvoyant à un débat initié par Malthus et Condorcet à la fin du XVIII^{ème} siècle qui serait à l'origine d'une distinction encore en vigueur entre, d'une part, « l'approche par la concertation » et, d'autre part, « l'approche par le contrôle » (*Ibid.*, p. 125). Sen rappelle que l'*Essai sur la Population* publié par Malthus en 1798 était en partie une réponse à la possibilité de surpopulation émise par Condorcet en 1795, mais que les deux auteurs ont des manières bien différentes de considérer le problème :

fidèle à la tradition des Lumières, Condorcet était confiant dans l'action humaine raisonnée pour résoudre ce problème : grâce à la hausse de la productivité, grâce à une meilleure gestion et prévention des déchets, et grâce à l'éducation (notamment des femmes) qui contribuerait à faire diminuer le taux de natalité. (Sen, 1995b, p. 125)

Cette approche tranche avec celle proposée par Malthus, dont le souci principal était le déséquilibre entre la population et ses moyens de subsistances, et qui par conséquent préférait la coercition légale et économique à une solution fondée sur le choix volontaire pour diminuer le taux de natalité. Sen montre que l'on retrouve les idées de Malthus dans certains discours actuels prônant par exemple l'imposition de la contraception dans les pays du Sud ou dans certaines politiques comme la politique de l'enfant unique en Chine à partir de 1979. Sen, quant à lui, reprend volontiers la version de Condorcet et tente dans ce texte de justifier son parti pris pour l'approche par la concertation³¹⁴. Dans ce but, il mobilise les idées reçues fréquemment utilisées pour légitimer l'approche par la force et les invalide. En particulier, à ceux qui pensent comme Malthus que seule la pauvreté peut décourager à former des familles nombreuses, Sen (*Ibid.*, p. 127) oppose un autre raisonnement légitimé par les faits :

Les conditions de sécurité économique et de richesse, la plus grande facilité d'accès aux moyens contraceptifs, l'extension de l'éducation (notamment aux femmes) et des taux de mortalité moins élevés ont eu — et ont toujours — des effets substantiels sur la baisse des taux de natalité dans différentes parties du monde.

En effet, ce sont les régions du monde les moins développées, notamment l'Afrique, qui ont les taux de natalité les plus élevés. Le problème viendrait plutôt des « troubles politiques qui affectent la stabilité économique, les moteurs de l'industrie et de l'agriculture, le système de soins médicaux et des services sociaux » (*Ibid.*, p. 130). Ainsi,

³¹⁴ Cette filiation avec Condorcet que Sen se reconnaît n'est sans doute pas étrangère au fait que sa troisième femme, Emma Rothschild, soit une spécialiste de la pensée de Condorcet. Il renvoie d'ailleurs explicitement à ses écrits. Ceci étant dit, étant donné le penchant rationaliste, démocratique et humaniste de Sen, il n'est pas étonnant de le voir citer des auteurs appartenant à la tradition des Lumières.

on ne peut dissocier la maîtrise de la démographie du développement économique et de l'amélioration des conditions de vie. Pour Sen, il n'y a pas de corrélation entre le taux de croissance de la pauvreté et le taux de croissance de la démographie, et il y aurait plus de pertinence à chercher les raisons du premier dans une analyse sociale des facteurs d'inégalités. D'autre part, un des problèmes ignoré par Malthus mais soulevé par Condorcet est celui des menaces sur l'environnement entraînées par l'augmentation de la population. Sen montre que Condorcet était ainsi bien plus prévoyant que Malthus puisqu'il faisait déjà allusion à la nécessité de développer des technologies bien plus économes. Ainsi, le risque ne se situe pas à terme dans le manque de nourriture, mais bien plutôt dans l'épuisement des matières premières, le réchauffement de la planète et d'autres problèmes environnementaux. Partant, Sen (*Ibid.*, p. 137) pense tout à fait pertinentes les deux directions indiquées par Condorcet :

développer les technologies nouvelles et de nouveaux comportements qui gaspilleraient peu et pollueraient moins, [et] encourager les changements sociaux et économiques qui permettraient de faire graduellement baisser le taux de natalité.

Concernant le deuxième point, Sen insiste sur le lien étroit entre le bien-être des femmes, leur pouvoir de décider par elles-mêmes et les comportements démographiques. La réduction du taux de natalité est généralement due à l'amélioration du statut des femmes, ce qui passe notamment par des opportunités accrues en matière d'éducation, de santé et de participation à la vie politique. Un autre moyen possible serait celui employé par la Chine avec sa politique de l'enfant unique, mais plusieurs arguments vont à son encontre. En tant que libéral, Sen (*Ibid.*, p. 140) considère que « le manque de liberté associé à cette approche doit être perçu en lui-même comme une perte pour la société ». D'ailleurs, le gouvernement d'Indira Gandhi qui voulu imposer le contrôle des naissances en Inde fut sévèrement sanctionné lors des élections. Deuxièmement, les conséquences sociales de la coercition peuvent être terrifiantes : la négligence, ou pire, du deuxième enfant, voire même du premier s'il s'agit d'une fille. Enfin, le résultat exact de ces méthodes n'est pas très clair, d'autant plus que la Chine avait parallèlement développé des services sociaux d'éducation et de santé, ainsi que les opportunités d'emploi pour les femmes. Il est vrai que la Chine a réussi à diminuer son taux de fertilité jusqu'à 2,0, alors que celui de l'Inde est de 3,6. Mais Sen note que la Chine est en avance sur l'Inde en termes d'alphabétisation, d'espérance de vie et de participation des femmes à la vie active, ce qui nuance les conclusions. En effet, si l'on ne tient compte que de l'État du Kerala³¹⁵, un État du sud de l'Inde qui a développé l'éducation, les soins médicaux et le droit des femmes, on observe que sans coercition étatique, le taux de fertilité n'est que de 1,8.

Il montre ainsi que le choix collectif fondé sur la liberté, favorisée par le développement des possibilités de raisonnement et de participation politique, est plus efficace et plus juste que le choix collectif contraint à la fois en termes de bien-être individuel mais aussi en termes de capacité d'agence. Sen (2000b, p. 271) souligne que

³¹⁵ Sen cite l'exemple du Kerala pour montrer que le financement de services sociaux est accessible même dans une économie à faible revenu. Il souligne que le développement de ces services n'est pas aussi cher qu'on peut le penser parfois, puisque ce sont des activités intensives en travail, facteur peu coûteux dans les pays en développement, dès lors qu'il y a la volonté politique de les utiliser.

l'émergence des valeurs qui nous influencent suit des voies diverses et il en recense quatre principales : la réflexion et l'analyse personnelle, la volonté de se conformer aux conventions, la discussion publique et la sélection par l'évolution. Si la première et la troisième sont deux activités intellectuelles et créatives, le fait que la troisième soit sociale et non strictement individuelle offre un champ plus propice pour ce qui concerne les choix collectifs. Elle ouvre l'horizon intellectuel de l'individu et l'amène à prendre conscience d'éléments dont il n'avait pas connaissance. En ce qui concerne les deux autres voies — les valeurs concordantes et les valeurs qui survivent au temps —, Sen reconnaît leur existence mais suggèrent que ce ne sont pas les plus appropriées pour un progrès social raisonné.

C. L'évaluation sociale *juste* : consensuelle, transparente et soumise à l'examen public

Pour Sen (2000b, p. 272), « les buts poursuivis par les politiques publiques ont une relation évidente avec la notion de justice, tout comme les choix concernant les instruments les plus appropriés pour atteindre ces objectifs ». Bien sûr, il ajoute que « la cohérence et la portée des politiques publiques dépend pour une bonne part de la notion de justice [...] » (*Ibid.*). Cette notion de justice est, à son sens, particulièrement conditionnée par la base d'informations retenue pour les évaluations sociales. Mais elle dépend également des comportements sociaux des gens, de leurs valeurs et donc de leur sens de la justice. Toutefois, il estime que ces deux paramètres ne sont pas indépendants et que « la compréhension et l'interprétation des exigences de l'éthique sociale influencent ces comportements » (*Ibid.*). Autrement dit, les comportements et les jugements de valeur ne sont pas immuables et Sen (*Ibid.*, p. 275) souligne que les individus règlent souvent leurs attitudes sur celle des autres, ou plutôt *sur ce qu'ils en perçoivent*³¹⁶. Il en va de même pour le sens de la justice.

En matière d'évaluation et de jugement, l'objectivité requiert la critique ouverte et illimitée ; elle requiert le raisonnement public stimulé par la discussion. L'objectivité n'a de sens que si celle-ci est reliée aux croyances des sujets et soumise à l'examen public. Sen (2000b, p. 279) insiste sur l'aspect crucial de la création des meilleures conditions possibles pour favoriser le débat public informé et organisé :

Les politiques publiques doivent mettre en œuvre les priorités qui correspondent aux valeurs sociales. Mais elles doivent aussi faciliter et garantir le débat public. Toute une série de mesures peuvent favoriser cet objectif : la liberté et l'indépendance de la presse (y compris l'absence de censure), la diffusion de la scolarisation et de l'éducation (pour les femmes en particulier), la promotion de l'indépendance économique (par l'emploi et, ici, encore celui des femmes, en particulier) et d'autres avancées économiques et sociales qui contribuent à la participation des individus. Selon cette approche, le public doit être perçu comme un participant actif du changement et non comme le récepteur docile des instructions émises par le sommet, le destinataire passif de l'assistance qu'il

³¹⁶ L'importance du phénomène d'imitation est particulièrement invoquée pour justifier la corruption et son acceptation. Cf. Sen (2000b, pp. 773-276).

dépense.

De ce point de vue, la théorie du choix social a-t-elle encore un quelconque intérêt ? Il aurait été surprenant que Sen nie la pertinence du domaine d'étude auquel il a consacré la plupart de sa carrière. Pour Sen (1999c, p. 109), la participation publique aux décisions sociales est un thème solidement ancré dans cette discipline, et un certain nombre des résultats techniques déterminent dans une large mesure ce qu'il est possible et ce qu'il est impossible de faire pour parvenir à des décisions acceptables malgré les divergences de valeurs et d'intérêts. D'une certaine manière, les résultats formels issus de la théorie du choix social peuvent seulement donner autant d'espoir — ou de déception — que l'étendue de la cohésion sociale — ou de la confrontation — le permet. Mais, lorsqu'il s'agit de faire un choix social concernant un scandale national — par exemple, une famine —, Sen (1999d, p. 354) estime que l'électorat peut raisonnablement être invoqué et la règle majoritaire sera alors pertinente pour représenter les préférences individuelles. Aussi, quand les gens se rassemblent et dialoguent, ce qui implique qu'ils acceptent de faire des concessions mutuelles, ou qu'il y ait certaines attitudes générales face aux valeurs telles que l'équité et la justice, les incompatibilités omniprésentes peuvent être dépassées. Si les gens cherchent au contraire à maximiser leur propre part quant aux questions de répartition, alors la règle majoritaire, ou pire l'unanimité parétienne, tendront à être inappropriées³¹⁷.

Aussi, Sen (1999c, p. 109) souligne qu'une approche générale en termes de « choix social » est nécessaire lorsque l'on veut s'occuper des dilemmes sociaux du monde contemporain :

Ce n'est pas d'une solution techniquement sophistiquée que nous avons besoin [...], mais de remèdes consensuels et efficaces, dont l'efficacité s'explique en partie par le fait qu'ils sont consensuels. Les discussions et les argumentations qui y circulent contribuent à la formation et à la révision des priorités et, comme l'a observé Franck Knight, « les valeurs sont établies ou validées à travers la discussion, une activité qui est à la fois sociale, intellectuelle et créative ».

Pour chaque procédure d'évaluation sociale, c'est-à-dire de jugement concernant différentes situations sociales alternatives, il est essentiel de s'interroger sur les critères à retenir et les raisons qui font que l'on accorde tel ou tel poids à chaque critère. Il n'y a pas de méthode *a priori*, de solution parfaite et unique, à chaque fois, l'évaluation sociale doit émerger de la confrontation des opinions par rapport aux circonstances particulières. Méthodologiquement, cela implique une vision de la connaissance comme socialement et historiquement située, s'adressant à une communauté et se fondant sur ses valeurs. En revanche, les valeurs auxquelles elle fait appel sont des valeurs d'intelligence du discours et de l'action, plutôt que simplement des valeurs d'adaptation psychiques ou physiques. En outre, la connaissance est voulue démocratique, en ce sens qu'elle nécessite une participation active de tous, plutôt que le simple abandon des questions de contrôle à des experts qui se voient confier la tâche d'assurer les libertés et les avantages que nous attendons de la société.

Selon cette perspective, les scientifiques ont un rôle bien particulier à jouer. Non

³¹⁷ Il est clair que le concept d'optimalité parétienne permet précisément d'éviter tout jugement sur la répartition. Sur ce point, voir Sen (1997, pp. 6-7)

seulement, il ne fait aucun doute que le meilleur moyen de former et de tester des hypothèses consiste en une communauté de chercheurs collaborant et discutant librement. Mais, ils doivent aussi être à l'écoute de ce que souhaite la société pour laquelle ils travaillent, autant que faire évoluer les mentalités en soumettant les résultats obtenus :

Tandis que la discipline professionnelle des sciences économiques peut contribuer de façon décisive à expliquer et quantifier les coûts et les bénéfices de stratégies alternatives, les questions fondamentales se prêtent parfaitement à une discussion publique générale. L'idée que les fonds publics ont un « coût » n'est pas difficile à appréhender et à introduire dans le domaine de la délibération publique. (Sen, 1999c, p. 110)

La question de l'écoute des économistes vis-à-vis des aspirations et des priorités sociales est en lien avec sa conception de l'objectivité. Comme nous l'avions vu dans notre première partie, l'« objectivité » recherchée des résultats ne signifie, en aucun cas pour Sen (2000a, p. 157), « indépendance » vis-à-vis de la société sur lesquels ils portent :

Même l'impératif d'« objectivité » d'une description n'impose pas en réalité, comme on le suppose parfois, l'invariance sociale. Ce que l'on perçoit comme une privation terrible peut varier d'une société à une autre, et, du point de vue du sociologue, ces variations sont des sujets d'étude objective. [...] l'opération primordiale qui consiste à diagnostiquer l'indigence ne peut qu'être sensible à la façon dont divers types de difficultés sont perçus dans la société en question. Nier cette relation, ce n'est pas être super-objectif, mais super-stupide.

Cette conception le situe clairement dans la lignée des pragmatistes pour qui « la vérité doit être en connexion essentielle avec les intérêts humains » (Cometti, 1994, p. 403), et en totale opposition vis-à-vis de ceux qui considèrent que la vérité se conçoit « de nulle part » (Cf. Nagel, 1986) — soit ceux qui croient qu'il existe des vérités dont je n'ai pas la moindre idée et dont je n'aurai peut-être même jamais la moindre idée. Autrement dit, la vérité ou les sources de la vérité ne précèdent pas les tentatives qui sont destinées à l'atteindre. La démarche de Sen s'inscrit plutôt dans une philosophie de l'« enquête », qui pense la vérité dans son rapport essentiel à la recherche. « La vérité n'est ni une donnée ni une condition préalable de la connaissance, elle est toujours un *résultat* » (Cometti, *Op. Cit.*, p. 398). En ce sens, Sen (2000b, p. 185 par exemple) vante les mérites d'une presse libre et de discussions publiques transparentes et ouvertes pour la construction et la diffusion de l'information, ce qui est nécessaire à toute procédure d'enquête.

Ce point rejoint sa vision de l'individu comme « individu social » doté de besoins, d'habitudes et de désirs associés à la vie en communauté et affecté par elle. En conséquence, la libre et active participation de l'individu à la vie démocratique rend son expérience et son moi plus riche et, d'une certaine manière, plus libre que dans l'isolement. Sen n'a toutefois pas développé une « éthique de la création de soi » aussi complète que Dewey (1932), mais on en sent les prémisses. S'agissant du statut de la vérité et de sa découverte, le raisonnement de Sen est très proche également de la philosophie de la connaissance développée précocement par John Stuart Mill (1859 [1990], p. 85) : « si tous les hommes moins un partageaient la même opinion, ils n'en auraient pas pour autant le droit d'imposer le silence à cette personne »³¹⁸. La formule peut sembler assise sur une simple défense de type éthique, au nom de la tolérance et de

la liberté de pensée, mais elle prend une autre allure lorsqu'il ajoute que « si l'opinion est juste, on les prive de l'occasion d'échanger l'erreur pour la vérité ; si elle est fautive, ils perdent un bénéfice presque aussi considérable : une perception plus claire et une impression plus vive de la vérité que produit sa confrontation avec l'erreur » (*Ibid.*). En effet, il y a déjà chez Mill l'idée que la vérité n'est pas une, comme quelque chose qui serait déjà là et qu'il conviendrait de dévoiler ; elle est plutôt le résultat toujours inachevé de réfutations successives. En ce sens, la liberté d'opinion et l'existence d'antagonismes sont non seulement positifs mais nécessaires, puisque seule la confrontation entre des opinions différentes offre une chance d'opérer un partage entre vérité et erreur ³¹⁹.

La volonté senienne d'aboutir à un consensus ne signifie pas pour autant nier la nature pluraliste de la société. D'abord, Sen est conscient que tout consensus ne peut être que temporaire, à cause de la multiplicité des intérêts qui forment la société civile, et de l'évolution des besoins, des opinions ou des valeurs. La praxis politique, sous forme de discussion et de négociation, doit maintenir vivante cette différenciation ainsi que les antagonismes et les conflits, qui sont inhérents à une société et reflètent la pluralité des opinions sur les valeurs et les façons de vivre. L'organisation sociale a pour tâche majeure de reconnaître les conflits d'intérêts et de valeurs, afin de pouvoir ensuite leur trouver une solution équitable, grâce à la discussion publique :

La perspective d'ensemble qui consiste à voir la liberté individuelle comme une responsabilité sociale ne supprime aucunement la nécessité d'affronter les problèmes dus aux conflits entre groupes et individus. [...] même lorsque des principes distributifs sont adoptés comme principes de décisions sociales, il ne faut pas considérer qu'en les adoptant on se débarrasse des conflits entre personnes et entre groupes. Les principes distributifs traitent les conflits plutôt qu'ils ne les éliminent. (Sen, 1999c, p. 73)

Comme chez Mill (*Op. Cit.*, p. 133), il y a l'idée que les doctrines en conflit, au lieu d'être l'une vraie et l'autre fautive, se départagent la vérité : « Dans les grandes questions de la vie, la vérité est surtout affaire de conciliation et de combinaison des extrêmes [...]. Seule la diversité donne une chance équitable à toutes les facettes de la vérité ». Un jugement éclairé doit en conséquence tenir compte également des différents partis. Pour cette raison, la liberté d'expression est nécessaire, que ce soit pour le bien-être de l'humanité, ou pour celui de chaque individu en particulier. Sen (*Ibid.*, p. 74) concède que si les conflits d'intérêts sont radicaux et très répandus, « la possibilité pratique et la création d'une juste organisation sociale peuvent soulever de profonds problèmes ». Cependant, sa conception des individus comme « personnes sociales » — ayant des valeurs et des objectifs plus larges que leur propre intérêt, y compris de la sympathie pour autrui —

³¹⁸ À cet égard, nous renvoyons le lecteur à Gilardone (2001) pour plus de détails sur les liens entre les perspectives respectives de Sen et Mill.

³¹⁹ Positif du point de vue des individus puisque synonyme à la fois de liberté et de vecteur de découverte, l'antagonisme des opinions l'est aussi dans la translation du privé au public. D'où l'importance d'un espace public comme lieu de délibération, selon une problématique qui vise moins la structuration d'une opinion publique arrêtée que la promotion d'une logique indéfinie de discussion. Pour Sen comme pour Mill, l'intérêt réside ni dans le public en tant que tel ni dans le résultat du processus de délibération, mais dans la logique de la délibération elle-même.

l'amène à être optimiste quant à la possibilité de trouver des solutions consensuelles : « si les nouvelles de la famine, publiées dans les journaux, provoquent l'indignation du public et exercent une pression sur le gouvernement, c'est précisément parce que les hommes ne sont pas indifférents à ce qui arrive aux autres » (*Ibid.*, p. 75)³²⁰.

Bien évidemment, le fait d'admettre l'importance du débat public dans la formation et l'utilisation des valeurs sociales implique de reconnaître la nécessité des droits civiques et des libertés politiques pour toutes et tous. En effet, le débat public et la discussion, favorisés par les libertés politiques et les droits civiques, contribuent de manière décisive à l'identification des besoins et des priorités pour la détermination des politiques publiques. Si le débat public constitue un corrélat de la démocratie, la promotion de celui-ci améliore en retour le fonctionnement de la démocratie. Les progrès de la justice sociale ne dépendent pas uniquement de formes institutionnelles, mais aussi de la pratique effective³²¹. De fait, la liberté de participer à l'élaboration critique et au processus de formation des valeurs est pour Sen (2000b, p. 282) l'une des libertés prééminentes de notre existence sociale :

Il en va de notre identité d'êtres humains de nous confronter aux réalités, de nous prononcer sur le cours des choses et de définir les tâches à accomplir. Doués de raison, nous avons la faculté de prendre en considération la vie d'autrui. Notre sens des responsabilités [...] nous pousse à nous sentir concernés par les malheurs des gens qui nous entourent et sur lesquels nos interventions peuvent avoir un effet. [...] cette réalité est une dimension essentielle de notre existence sociale. Il ne s'agit pas ici du respect de règles définies qui guideraient notre comportement, mais de notre humanité commune et de sa prise en compte dans nos processus de décision.

On retrouve ici encore une forte similitude avec ce que Mill (*Op. Cit.*, pp. 78-79, nous soulignons) définit comme la région propre de la liberté humaine, sur laquelle la société ne devrait, en aucun cas, empiéter :

Elle comprend d'abord le domaine intime de la conscience qui nécessite la liberté de conscience au sens le plus large : liberté de penser et de sentir, liberté absolue d'opinions et de sentiments sur tous les sujets, pratiques ou spéculatifs, scientifiques, moraux ou théologiques. La liberté d'exprimer et de publier des opinions peut sembler soumise à un principe différent, puisqu'elle appartient à cette partie de conduite de l'individu qui concerne autrui ; mais comme elle est presque aussi importante que la liberté de penser elle-même, et qu'elle repose dans une large mesure sur les mêmes raisons, ces deux libertés sont pratiquement indissociables. [...]

Si Sen revendique bien moins son côté millien que smithien³²², il existe néanmoins un

³²⁰ Sen fait ici référence à l'influence des « passions » mise en avant par Hirschman (1986). En plus de la perception de leurs propres intérêts, les individus peuvent être mus par le souci des autres et le respect des idées.

³²¹ Cette position est la cause de nombreuses accusations de pensée « occidentalisée ». En réponse, les derniers écrits de Sen ont souvent pour vocation de montrer à ceux qui estiment que la démocratie est une tradition politique occidentale — donc non applicable et non efficace dans les pays que l'on qualifie de « sous-développés » — que l'histoire de la pensée démocratique ne peut se limiter aux seules expériences, institutions et valeurs européennes. (CF Sen 2000b, 2000c, 2003, 2005a)

point commun irréfutable entre Sen et Mill : leur volonté commune de mettre au premier plan la liberté individuelle dans toute évaluation sociale. Constatant que les individus sont différents de par leurs caractéristiques personnelles, environnementales ou culturelles, et que par conséquent ils ont des aspirations et des conceptions du bien ou du bien-être hétérogènes, ils estiment que la société doit reconnaître et permettre la diversité afin que chacun ait une chance équitable d'accéder au bien-être. En ce qui concerne les critères de justice, il est indispensable de les construire par la discussion et le consensus, en tenant compte des diverses conceptions du bien. Autrement dit, les jugements et les choix sociaux *justes* ne donnent pas de solutions universelles, mais particulières au contexte historique, social et culturel ; ils ne sont donc jamais définitifs ou universels, mais toujours provisoires et sujets à discussion car ils naissent de compromis entre intérêts et valeurs conflictuels. Enfin, ils partagent une même éthique sociale « pour laquelle la liberté individuelle représente à la fois une valeur essentielle qui intervient dans toute évaluation de la société et le produit de l'organisation sociale » (Sen, 1999c, p. 43).

Conclusion

On pourrait se demander avec Desai (2000, p. 2) pourquoi, alors qu'il y avait des problèmes urgents de pauvreté, de faim et de chômage, le jeune Sen se sentait tellement concerné par des questions de logique mathématique inhérentes à la théorie économique néoclassique ou par les limites de la philosophie utilitariste. De notre étude, il apparaît que Sen cherchait d'une part à établir que la théorie du choix social avait une pertinence réelle en économie — contrairement à ce que semblaient penser certains théoriciens du bien-être —, et d'autre part à montrer la nécessité pour la théorie économique moderne de se pencher sur ses fondements philosophiques. Ce n'est que quarante ans plus tard que l'architecture ambitieuse de sa pensée économique est devenue clairement visible.

Pour Sen (1999c, p. 69), la théorie du choix social formalise une « conception de la responsabilité sociale » en mettant en avant certains principes, pouvant être plus ou moins compatibles. Arrow (1951) avait montré l'incompatibilité de certains principes généraux couramment préconisés pour le choix social. Sen (1970a) s'est donc lancé dans une recherche des sources et des conséquences de cette incompatibilité, ainsi que des moyens envisageables pour les réconcilier. Malgré une apparente préoccupation pour des questions formelles de symétrie ou de transitivité, Sen a finalement abouti à des résultats substantiels en montrant que bien des conflits entre des principes de décision sociale proviennent d'une divergence de fond quant à la base informationnelle retenue. Partant, la compatibilité des principes dépend souvent du degré auquel il est possible de combiner ensemble des catégories d'information distinctes. En outre, une réflexion est indispensable quant à la pertinence de ces principes au regard des informations qu'ils

322

L'étiquette « utilitariste » généralement collée à Mill fait sans doute partie des raisons qui limitent l'attrait de cet auteur pour Sen, en tout cas l'affichage d'une filiation claire avec lui. En outre, il y a également une distinction fondamentale entre les deux auteurs puisque Mill se concentre sur l'autonomie individuelle acquise contre l'autorité comme idéal à préserver. Sen, quant à lui, dépasse cette perspective en insistant sur l'accès à cette autonomie. Il serait en effet très injuste d'orienter les institutions politiques et sociales de manière à préserver l'autonomie, si seule une certaine catégorie de personnes ont la possibilité de vivre vraiment comme elles le souhaitent. En ce sens, le concept de « capacité » sert à évaluer une conception plus large de la liberté.

admettent, mais aussi de celles qu'ils excluent. Sa propre réflexion l'amène à développer une perspective générale selon laquelle la base informationnelle adéquate pour fonder les évaluations sociales consiste en des comparaisons interpersonnelles de liberté — définies au sens de capacité. Il s'agit d'une perspective générale de responsabilité sociale à l'égard de la liberté individuelle car une pluralité de mise en œuvre est possible selon la valeur reconnue socialement et démocratiquement pour chaque aspect de la liberté en lien avec le contexte.

Pour reprendre une expression de Yamamori (2003), on pourrait qualifier l'approche par les capacités de Sen d'« universalisme constructif », étant donné son inscription dans un processus démocratique. D'une part, Sen souligne l'importance de l'aspect constructif de la démocratie. D'autre part, il attache beaucoup d'attention à la construction sociale des besoins et des capacités. Enfin, il évite soigneusement les dangers paternalistes d'une théorie de la justice universelle fondée sur les besoins humains. De notre côté, nous avons souhaité mettre en lumière l'idée que sa conception de l'économie — telle qu'elle apparaît dans son approche et dans sa critique des approches alternatives — rejoint les principes centraux du pragmatisme, à savoir qu'une science doit être ouverte, contextuelle, soumise à la discussion publique. Cet aspect est notamment révélé par son rejet explicite de toute quête de complétude et d'essentialisme.

Nous avons montré que l'approche par les capacités est le résultat d'un long cheminement intellectuel, aux détours nombreux. L'approche a émergé clairement dans les années 1980, mais elle reste cohérente avec ce qu'écrivait Sen dans les années 1970 que ce soit en philosophie morale ou en théorie du choix social. Elle est bien le résultat d'une recherche de critères de choix collectif et d'évaluation sociale plus satisfaisants que l'utilité et l'optimum de Pareto. Le caractère normatif de cette recherche étant pleinement assumé, les concepts établis par Sen sont souvent « enchevêtrés », au sens où il n'est pas possible de les décomposer en une partie « positive » et une partie « normative » comme le note Putnam (2004, p. 69) :

Mathématiquement parlant, ce qu'apporte une approche par les capacités [...] ce n'est pas une mise en ordre complète des situations en fonction du bien-être positif mais une mise en ordre partielle et passablement vague à cet égard. [...] Elle nous invite en fait à réfléchir à la place qu'occupent les réalisations dans nos conceptions [...] de ce qu'est une vie bonne et à évaluer exactement la liberté que possèdent réellement différents groupes de personnes [...]. Une telle approche demandera de ne plus compartimenter « l'éthique », « l'économie » et « la politique » comme nous l'avons fait depuis que Lionel Robbins l'a emporté sur les économistes pigoviens en 1932 [...].

On sent bien à travers ce paragraphe que Putnam voit dans l'approche de Sen une avancée majeure pour la diffusion de la philosophie pragmatiste en économie. Toutefois, s'il souligne (1) l'enchevêtrement fait/valeur, (2) l'incomplétude et (3) la dimension éthique et politique de l'économie au sens de Sen, il est surprenant que Putnam ne mette pas en lumière son « éthique de la démocratie ». En effet, il s'agit certainement de ce que Sen partage le mieux avec les pragmatistes et qui peut fournir l'explication de l'existence d'aspects pragmatistes dans sa pensée, sans que pour autant il ne fasse référence — ou seulement de manière rare et tardive — aux philosophes de ce courant. Sa proximité avec Dewey notamment apparaît bien plus grande qu'avec Rawls à la fois en termes

d'idéologie, de méthodologie et d'engagement public.

En termes d'idéologie d'abord, ils soutiennent l'idée que la connaissance est toujours située, qu'elle s'adresse à une communauté et se fonde sur ses valeurs, rejetant ainsi tout point de vue absolutiste. En termes de méthodologie ensuite, Dewey voyait une justification épistémologique en la démocratie que Putnam (1992, p. 180) formule ainsi : « La démocratie n'est pas simplement une forme de vie sociale parmi d'autres formes praticables ; c'est la condition préalable pour que l'intelligence s'applique pleinement à la solution des problèmes sociaux ». Pour Dewey (1932, p. 186), ce n'est pas en faisant appel à quelque *a priori* ou à l'autorité que l'on arrive le plus sûrement à la connaissance du monde, y compris de la valeur, mais par une « investigation intelligemment menée », ce qui implique que des hypothèses soient énoncées et qu'elles soient testées dans une expérimentation. En termes d'engagement public enfin, Dewey — qui prônait l'accomplissement individuel par la concentration sur « les objets qui contribuent à l'enrichissement de tous » (*Ibid.*, p. 302) — pratiquait la morale qu'il prêchait en s'investissant dans le combat social pour une société plus démocratique, notamment dans le domaine de l'éducation. Sen n'a pas, quant à lui, de morale telle en ce qui concerne l'accomplissement de soi. Il s'est toutefois illustré par ses prises de position publiques en faveur de la tolérance — notamment en Inde suite aux conflits entre hindous et musulmans (Cf. Bidway, 1998) — et de la démocratie, et par son engagement dans le domaine de l'éducation³²³. En outre, l'ensemble de sa démarche scientifique montre une volonté de soumettre ses résultats au débat public.

323

Il a notamment créé en Inde une fondation de recherche en éducation avec l'argent que lui a remis la Banque de Suède en 1998.

CONCLUSION GÉNÉRALE Un déplacement ontologique de la théorie économique normative lié à un positionnement éthique assumé par Sen

Section I. Un biais de théoricien du choix social dans l'approche par les capacités ?

Le développement d'une discipline est scandé par des ruptures et des synthèses ; avec l'expérience, on sait aussi que celles-ci ne sont pas toujours clairement identifiables et qu'il y a souvent matière à discussion sur le sujet. Le rôle de l'œuvre de Sen dans l'évolution de l'économie normative ne fait pas exception. Bien qu'il soit souvent qualifié d'économiste « différent » — ce qui laisse supposer qu'il soit porteur de rupture —, l'ambiguïté de ses travaux est soulignée par la plupart des commentateurs. Cependant, le débat a surtout porté sur la nature hétérodoxe ou orthodoxe des écrits de Sen, ce qui nous semble être une discussion plutôt stérile étant donné le manque de vision globale de ses écrits, les partis pris d'un côté ou de l'autre et le manque d'accord sur les termes.

Comme le note Marc Saint-Upéry (1999, p. 9), « le fait que nombre des recherches théoriques de Sen se développent à partir des concepts clés de l'orthodoxie néo-classique rend passablement complexe la question de savoir s'il s'agit néanmoins d'un économiste 'hétérodoxe', à supposer qu'on donne un sens pertinent à ce terme ».

Insel (2000, p. 250), par exemple, estime que « le programme de recherche peu orthodoxe de Sen étant accompagné par une méthodologie standard, il a pu devenir, bien plus que Hirschman, le porte-parole d'une approche critique mais conforme ». Partant, il hésite à considérer Sen comme un « économiste néoclassique avec une touche d'humanisme (par opposition à scientiste) » ou comme un « économiste qui tente de fonder, avec certains éléments de la conception mécaniste, une approche économique alternative » (*Ibid.*). Si l'on devait choisir entre ces deux alternatives, la seconde réponse nous semblerait plus appropriée. Mais contrairement à ce que pense Insel, nous pensons que le programme de recherche de Sen a été plutôt « orthodoxe », étant donné son obsession pour les questions posées par la théorie du choix social³²⁴. En revanche, sa méthodologie nous apparaît bien peu « standard » en raison de plusieurs éléments comme l'enchevêtrement des faits et des valeurs, le contextualisme, l'intérêt pour les analyses partielles, ou encore la dimension éthique et politique qu'il donne à ses analyses. Il ne faut donc pas confondre l'utilisation ponctuelle de l'outil mathématique et l'adhésion à une méthodologie qui considère que seule la modélisation mathématico-déductive atteste de la scientificité des théories : axiomatisations et formalisations peuvent être utilisées avec des perspectives méthodologiques très variées³²⁵.

En retraçant dans notre deuxième partie le parcours de Sen de la théorie du choix social à l'économie de la justice sociale — et ce faisant éclairant en partie l'évolution récente de l'économie normative —, nous avons aussi souhaité mettre fin à d'autres représentations simplistes comme l'« économiste qui aime les pauvres » (de Rochebrune, 1998), « Sen le rebelle » (Bidwai, 1998) ou, à l'extrême, de « l'ennemi des pauvres » (Chakraverti, 2003) et « l'économiste qui ne propose rien à part des généralités » (Bénicourt, 2004b). L'approche par les capacités émane bien d'un théoricien du choix social, dont la préoccupation principale reste la définition de la rationalité collective à partir de la rationalité individuelle. Il s'agit de proposer une nouvelle manière d'appréhender la rationalité individuelle et de l'articuler dans une conception de la rationalité collective. Au cœur de cette discussion, apparaît la liberté individuelle qui, pour Sen, constitue la

³²⁴ Sa recherche concernant des sujets empiriques peu abordés par les économistes, comme les famines ou les inégalités hommes-femmes, ne constitue pas la note dominante de son œuvre, bien qu'elle ait beaucoup contribué à sa notoriété. D'ailleurs, Sen (1999a, p. 350) lui-même étend la portée de la théorie du choix social jusqu'à inclure ses travaux sur des questions empiriques.

³²⁵ Emmanuelle Bénicourt (2002, 2004a,b) a pourtant tenté de mettre en lumière l'aspect « indéniablement néoclassique » du cadre théorique de Sen. À son sens, Sen n'est en aucun cas l'auteur chez qui puiser des forces pour une réforme de l'économie. Cependant, si l'on se fonde sur la définition de Tony Lawson (2005, p. 11), ce qui distingue l'hétérodoxie de l'orthodoxie, ce n'est pas son idéologie, ni son objet d'étude, mais son refus de percevoir la réalité sociale comme un système clos fait de régularités. Cette distinction est rarement explicite, mais la thèse de Lawson est qu'elle se traduit au niveau de la méthodologie dans le sens où le point commun des courants hétérodoxes serait un refus d'appliquer la méthodologie déductiviste présupposant l'ubiquité des événements réguliers.

préoccupation majeure aux deux niveaux de la rationalité. En ce sens, sa dette envers Arrow est considérable. D'ailleurs, Sen (2005c, p. 8) admet volontiers que sa compréhension de la rationalité et de la liberté a été fortement influencée par ses discussions avec le pionnier de la théorie du choix social moderne durant plusieurs décennies.

Paradoxalement, il apparaît que son approche par les capacités constitue une rupture avec le cadre arrowien — caractéristique de ce que Sen qualifie d'« économie mécaniste » —, davantage qu'avec l'économie du bien-être telle que la concevait Pigou — qui correspond plutôt à de l'« économie éthique », au sens de Sen. Les apparences peuvent cependant être trompeuses et donner à voir le phénomène inverse. D'une part, Sen utilise largement le langage axiomatique d'Arrow, ce qui peut laisser entendre une continuité. D'autre part, parce qu'il se fonde sur une éthique différente de celle qui sous-tendait les travaux de Pigou, il en vient à sortir de l'économie du *bien-être* et ouvre la voie aux théories post-welfaristes, vers lesquelles se sont engagés la plupart des économistes contemporains. Mais l'objet essentiel de ses écrits consiste bien en une réflexion sur la manière de produire des évaluations quant aux états sociaux, ce qui revient à travailler sur une théorie normative du bien-être, ou plus largement de l'avantage humain. Tout comme Pigou l'envisageait en s'appuyant sur l'utilitarisme³²⁶, il s'agit pour Sen de fonder sur une éthique mieux appropriée l'orientation des politiques publiques. Sa réflexion de fond sur les catégories clés que sont en particulier le bien-être et la liberté individuelle a pour conséquence un déplacement essentiel vers l'« espace des potentiels, des pouvoirs et des capacités impliquant finalement des présupposés philosophiques et méthodologiques radicalement différents pour l'analyse économique » (Martins, 2006, p. 9).

Néanmoins, il est vrai qu'il existe une tension certaine entre l'héritage méthodologique de la théorie du choix social qui marque encore les travaux de Sen et sa conception de la démocratie qui tendrait à l'orienter vers une méthodologie pragmatiste. Par exemple, son approche par les capacités reste une analyse en termes de composantes ou de facteurs, et il s'est vu reproché son manque de vision « holiste ». Pour Gasper (1999, p. 4), sa perspective peut sembler acceptable en raison du fait qu'il aboutit généralement à des conseils procéduraux, plutôt qu'à des prescriptions politiques. Son style de théorisation est en effet typiquement marqué par des phrases comme « il faut également tenir compte des facteurs A et B », et jamais « il faut faire ce qui suit ». Si le caractère ouvert et délibérément incomplet de ses analyses permet d'atténuer cette critique, il reste que l'orientation continue de ses écrits vers un public d'économistes orthodoxes s'est faite à un certain prix concernant le type de questions éthiques et de méthodes envers lesquelles il est engagé. En retenant une partie importante du langage et des hypothèses de son public privilégié, Sen aurait restreint la portée de son approche par les capacités et limité son attractivité pour les non économistes. D'un autre côté, le résultat potentiel de ce choix peut ne pas être négligeable : le groupe auquel il s'adresse est très puissant, et une évolution de leurs conceptions peut avoir un impact fort au niveau mondial concernant les discours sur le développement et le bien-être et les actions

³²⁶ Pour Mishan (1972, p. 971), le recours aux hypothèses d'égale capacité de satisfaction innée et de décroissance de l'utilité marginale du revenu réel cache mal le parti pris de Pigou pour « la politique égalitariste de transferts de revenu ».

corrélées.

Mais c'est surtout son insistance extrême sur le choix individuel qui révèle un biais économiciste. Or, on peut considérer que si son approche doit servir de base à une théorie du développement humain, elle devrait intégrer davantage les réflexions issues de la psychologie, de la sociologie et de l'anthropologie. L'approche de Sen étant centrée sur la notion de liberté, elle laisse peu de place aux autres besoins humains. Par exemple, Séverine Déneulin³²⁷ questionne sérieusement les approches du développement en termes de liberté et se prononce en faveur de perspectives plus historiques et structurelles, cherchant notamment à explorer le concept de « bien commun ».

La plupart des critiques, en particulier hors du champ de l'économie orthodoxe, reconnaissent cependant la portée pratique fondamentale de son approche, son rôle dans le remplacement du souci pour la croissance économique par le souci pour le développement humain, et son avance sur l'économie du bien-être standard. Au lieu de conclure à un rejet de l'approche par les capacités, ils ont plutôt tendance à lancer un appel pour le développement d'une approche par les capacités avant qu'elle ne stagne et perde de son intérêt. Toutefois, ces commentateurs font souvent une distinction entre les publications de Sen en théorie du choix social et ses travaux en philosophie morale et en économie du développement.

Nous pensons avoir montré que cette appréhension dichotomique reflète injustement sa démarche : sa réflexion en philosophie morale sur l'articulation fait/valeur, qui commence au même moment que ses premiers travaux en théorie du choix social, constitue une étape décisive, et non une digression, dans la construction d'une éthique de la démocratie, et — ce qui est lié — dans l'élaboration d'une méthodologie qui l'amènera à sortir du cadre arrovien. Déjà en 1970, Sen propose une méthodologie où faits et valeurs sont imbriqués, où les principes absolus sont considérés non pertinents et les procédures partielles comme plus intéressantes et plus utiles à étudier que la complétude. Parallèlement, son engagement croissant dans une réflexion ontologique sur les concepts centraux de la discipline — parfois alimentée de ses recherches empiriques — l'amène à poser des bases nouvelles pour l'économie normative.

Section II. Sen, une réflexion éthique en économie...

Au cours du XX^{ème} siècle, l'économie du bien-être a entretenu des rapports ambigus avec l'éthique, cherchant notamment à s'en affranchir. Il est devenu courant de penser que, dans sa quête d'objectivité, l'économiste doit avoir une démarche autonome à l'égard de l'arbitraire et de la subjectivité des jugements de valeur. De manière générale, critiquer une théorie parce qu'elle retient les « mauvaises » valeurs, ou parce qu'elle omet les « bonnes », est considéré comme hors du champ de l'économie théorique. Toutefois, il est parfois admis que l'économiste puisse s'aventurer dans une critique morale qui

³²⁷ Notons cependant que Deneulin est tout de même membre actif de l'Association pour les Capacités et le Développement Humain et co-éditrice de son journal *Maytreeye*.

consiste en la comparaison des valeurs retenues par différentes théories, voire même dans l'appréciation conditionnelle du type « si l'on adhère à telle valeur, elle se trouve mal représentée dans la théorie considérée » (Fleurbaey, 1996, p. 9). La théorie du choix social n'a pas échappé à la règle ; son interprétation officielle semble être qu'elle vise moins à prendre parti pour ou contre telle ou telle méthode de caractérisation du bien-être individuel et du bien-être social, « qu'à dégager les conséquences de ces grandes positions, à les mettre logiquement en rapport, à faire leur critique interne » (Mongin, 1999, p. 545). Par exemple, Hylland (1986, p. 57) écrit : « La seule chose que fasse la théorie du choix social consiste à clarifier les questions en signalant les conséquences et les incompatibilités ».

Pourtant, la plupart des travaux de ce champ de recherche vont plus loin, et ce bien qu'ils cachent leurs prises de position, de manière consciente ou non, derrière l'axiomatisation en élaborant des calculs formels aux interprétations inexistantes ou douteuses. En effet, la « neutralité axiologique » — au sens de Weber —, affichée par le discours officiel, est loin d'être pratiquée dans les contributions des théoriciens du choix social. Mais, comme nous avons tenté de le montrer tout au long de ce travail, Sen déroge à la règle non parce qu'il applique la neutralité axiologique, mais parce qu'il s'engage clairement dans la réflexion morale au sujet des hypothèses et des résultats obtenus.

Si l'on considère le contexte intellectuel de l'époque, l'intérêt qu'il manifeste dès le milieu des années 1960 pour la possibilité de discuter scientifiquement des jugements de valeurs est assez remarquable. Sen n'hésite pas à prendre explicitement parti pour certaines manières de concevoir la rationalité individuelle et collective, et à se montrer franchement hostile envers d'autres. On ne peut cependant pas lui reprocher d'avoir des opinions peu solides et obtuses ; généralement, la défense qu'il en fait est argumentée, exposée à la discussion et à la critique. Ce faisant, il remet en cause non seulement la méthodologie positiviste, mais aussi les présupposés moraux — après les avoir mis en lumière — de l'économie du bien-être (nouvelle et ancienne) et de la théorie du choix social. Dès lors, ses travaux contribuent, d'une part, à ébranler la conviction qu'une économie du bien-être positive est possible et, d'autre part, à marquer la fin d'un règne absolu : celui de la philosophie utilitariste en économie

C'est d'ailleurs « la combinaison des outils de l'économie et de la philosophie » qui lui a permis d'obtenir en 1998 le prix le plus réputé pour les sciences économiques, comme le souligne le communiqué de presse de l'Académie Royale des Sciences de Suède (1999a, p. 157) : « il a [ainsi] redonné une dimension éthique dans la discussion concernant les problèmes économiques vitaux ». Par rapport à la signification de cette observation, Sen répond (UNI, 1998, p. 2) :

Ce constat est assez plaisant [...] Il est difficile pour moi d'élucider cette remarque. Je suppose qu'ils font référence au fait que j'ai un intérêt pour l'éthique autre qu'économique. Je pense [aussi] qu'ils font référence au fait que mon choix des problèmes ait pu être affecté par cela [l'éthique]. [...] J'ai choisi les problèmes sous l'influence de l'éthique et j'ai souvent essayé de me concentrer sur les défaillances de l'économie — les personnes qui finissent en marge de l'économie, qu'ils soient sans emploi ou affamés.

L'importance de la réflexion éthique en économie est un sujet que Sen a souvent abordé dans ses écrits et conférences. Ses « Royer Lectures » de 1986 à Berkeley intitulées *On Ethics and Economics* (Sen, 1987) sont assez explicites à cet égard, puisque leur objet est de montrer la complémentarité de ces deux disciplines, et la réduction de leur portée respective dès lors qu'elles sont pratiquées de manière isolée. C'est d'ailleurs à l'occasion de ces conférences que Sen situe pour la première fois sa recherche dans la tradition aristotélicienne s'interrogeant sur ce qui fait la « vie bonne ». En outre, dans un article de méthodologie économique, Sen (1989a, p. 315) estime que la recherche est une action qui « comme toute action pose la question de sa justification ». Cela signifie pour lui que la démarche scientifique et le choix des sujets d'investigation passent par les interrogations éthiques suivantes : « comment dois-je agir ? que dois-je faire ? » (*Ibid.*). Cette façon de concevoir la profession d'économiste a amené Solow à surnommer Sen « la conscience de l'économie », ce que Sen semble considérer comme un qualificatif à double tranchant :

Si j'ai réagi avec une certaine réserve à la remarque très aimable de mon ami Robert Solow selon laquelle j'étais « la conscience de l'économie » (très souvent citée), c'est à cause de ma conviction que la conscience seule ne peut nous mener nulle part. Par exemple, allumer la bougie à minuit pour donner du sens à des données embrouillées et gênantes sur les famines n'est pas une question de conscience, mais de transpiration [...]. (Agarwal et al., 2005, p. 329)

Assurément, si sa *morale* l'a orienté vers certains types de sujets qu'il jugeait prioritaires — comme la famine, le désavantage relatif des femmes ou des handicapés —, il a ensuite cherché à appuyer ses analyses sur les *faits*. Cependant, le traitement des faits implique également une réflexion morale, au moins pour la raison suivante : les faits sont infinis, et afin de décider ceux que nous devons observer en économie empirique, il est nécessaire d'avoir le sens de ce qui a de la valeur (*Ibid.*, p. 330). On peut faire le lien ici entre la perspective de Sen et la philosophie sociale propre à Commons, qualifiée par Laure Bazzoli (1999, p. 122) de « philosophie de la valeur raisonnable ». Sen partage en effet avec cet économiste institutionnaliste une éthique et politique de la démocratie selon laquelle la connaissance en sciences sociales doit tenir compte des intérêts conflictuels concernés. Partant, l'auto-réflexivité du chercheur est nécessaire puisqu'il fait partie lui-même du monde qu'il étudie. Tout comme Sen, Commons (1939, p. 32) insiste sur l'idée que les chercheurs en sciences sociales « ne peuvent être désintéressés comme les chercheurs en sciences de la nature. Ils approuvent ou désapprouvent, tacitement ou ouvertement, [les objets] qu'ils étudient ». La pratique scientifique implique alors « une rationalisation objective des idées subjectives, et donc une certaine rupture avec la connaissance ordinaire » (Bazzoli et Dutraive, 2006, p. 134).

De surcroît, Sen considère que les valeurs et les arguments éthiques des individus — sur lesquels se fondent leurs comportements — font partie des faits dont tout raisonnement économique doit tenir compte (Agarwal et al., 2005, p. 330). Mais intégrer les arguments éthiques ne signifie pas, pour lui, les prendre comme des données indiscutables et immuables. « Les valeurs sont dépendantes des faits et l'analyse économique factuelle, si elle est pertinente, est centrale pour l'évaluation éthique des situations et des politiques » (*Ibid.*). En d'autres termes, l'économiste peut très bien mettre en évidence les failles de certains raisonnements et arguments éthiques en soulignant,

par exemple, leur décalage par rapport aux faits, et ainsi espérer les faire évoluer. Et c'est bien en référence à certains faits liés à ses sujets empiriques de prédilection que Sen a pu critiquer les tenants et aboutissants de la théorie économique moderne et son approche du bien-être social. Inversement, c'est dans le cadre de la théorie abstraite du choix social qu'il a abouti à l'idée que les comparaisons devaient porter sur un concept d'avantage individuel plus large que ce que l'on entend généralement par utilité.

Le fait que sa perspective l'amène à sortir de ce qu'il nomme « welfarisme » éloigne ainsi son travail de l'économie du bien-être, ancienne ou nouvelle. Pour Mongin (1999, p. 545) cela contribue à l'inscrire directement dans le champ de l'« éthique sociale ». À cet égard, il souligne qu'il est impossible de réduire l'apport de Sen au formalisme de ses théorèmes — qu'il considère d'ailleurs souvent limité —, tout comme il est impossible de distinguer les opinions personnelles de Sen et ses opinions d'économiste (*Ibid.*) :

Il serait à peine moins sommaire de prétendre séparer chez lui, les évaluations de la « personne » et les conclusions du « savant ». Les parties neuves de son travail proviennent justement de ce qu'il a permis à la « personne » d'évaluer les conditions agencées par le « savant », et au « savant » de systématiser les partis pris de la « personne ».

L'approche par les capacités n'est cependant pas apparue comme un « OVNI » dans le ciel, mais fut précédée de signes annonciateurs qui offrent au public une possibilité de se l'approprier. Elle résulte d'une réflexion de longue haleine — alimentée de multiples discussions s'inscrivant dans divers champs de la pensée — sur la meilleure manière de conceptualiser les exigences de la liberté et d'envisager un « espace » adéquat où rechercher l'égalité. Cette approche est bien loin du cadre et de la méthodologie d'Arrow à partir desquels Sen a pourtant élaboré sa réflexion. Ses avancées et ses positionnements sont largement le fruit d'échanges et de critiques réciproques au sein d'une communauté de chercheurs plus large que les seuls économistes.

En ce qui concerne le versant philosophique de l'approche, Sen (*Ibid.*) reconnaît « son immense dette à l'égard de John Rawls ». Cependant, si Sen partage avec Rawls l'idée qu'il faille s'orienter vers une perspective de choix social non welfariste et plus égalitariste, l'approche par les capacités s'oppose au contractualisme rawlsien en s'intéressant à la pertinence normative de considérations sur le bien social. En effet, Rawls (1985) définit sa conception de la justice comme équité comme étant « politique, non métaphysique », au sens où elle est censée servir de « conception publique de la justice ». Le contractualisme de Rawls est symbolisé par une conception de la justice s'appliquant au domaine des affaires publiques et que tous les citoyens peuvent accepter. À son sens, il serait « métaphysique » de chercher une vérité parmi différentes croyances morales et philosophiques et ce serait traiter une question qui ne concerne pas la philosophie politique : « aucune conception morale générale ne peut fournir une base reconnue publiquement pour une conception de la justice dans un état démocratique moderne » (*Ibid.*, p. 225). Le problème politique est simplement de rechercher une base pour la coopération dans le respect mutuel entre des individus en désaccord sur les questions de métaphysique et de morale. Comme le remarque Sugden (1993, p. 1957), il n'est dès lors pas pertinent de s'interroger comme le fait Sen sur les définitions de la vie bonne ou du bien-être.

Sen reconnaît bien sûr que Rawls est engagé dans une entreprise différente de la sienne, mais il lui est difficile de comprendre sa conception politique de la justice. Bien qu'il semble accepter l'idée qu'une solution politique à un problème de justice soit une manière de vivre ensemble, il lui apparaît naturel que les économistes doivent étendre la perspective rawlsienne de la justice au-delà des limites posées par Rawls. En ce sens, Sugden (*Ibid.*) a raison de penser que Sen réinterprète la théorie de Rawls pour qu'elle devienne une tentative de réponse aux questions que pose Sen plutôt que celles qui concernent Rawls :

Lorsque Sen s'oppose à la théorie de Rawls, il suggère qu'il y a certains cas significatifs où tous les individus peuvent se mettre d'accord quant à la nature du bien-être, quels que soient leurs engagements moraux plus généraux. Par exemple, tout le monde peut s'accorder sur l'idée qu'une personne handicapée a besoin de plus de ressources pour accomplir le même niveau de bien-être qu'une personne valide. Cette remarque est pertinente si l'on interprète la justice en termes de bien-être. Mais si l'on accepte l'approche de Rawls, on ne s'interroge pas sur la manière dont le bien-être ou les capacités peuvent être égalisés entre les individus.

Selon cette perspective, il n'est pas surprenant que Sen ait repéré des lacunes dans la théorie rawlsienne. Il cherche en effet chez Rawls une manière de combler les failles du welfarisme des préférences révélées — qui prétend évaluer les conditions de chaque individu en termes de son propre système de valeur, sans même demander quelles sont ces valeurs. Son problème n'est pas tant politique — trouver des procédures justes de choix collectif — qu'économique — mesurer justement l'amélioration du bien-être social.

Section III. ... mais aussi une réflexion ontologique sur les concepts centraux de l'économie

L'approche par les capacités de Sen a émergé dans le contexte de l'économie du bien-être et de la philosophie morale comme une voie alternative à l'économie du bien-être standard ainsi qu'une volonté d'aller plus loin que la critique rawlsienne. Pour cette raison, l'attention a surtout été portée sur sa dimension éthique, négligeant ses soubassements ontologiques et méthodologiques. Pourtant, le contraste entre l'approche senienne et l'approche économique standard dépasse largement le seul contexte de l'analyse éthique et de l'économie du bien-être. En ce sens, nous partageons le point de vue de Martins (2006, p. 1), pour qui l'apport de Sen doit avant tout être considéré comme un « exercice philosophique visant à élaborer des catégories économiques centrales » dans le but de « préparer le terrain pour la science », et non comme la réalisation d'une théorie spécifique. À la différence de la science qui analyse des structures causales et des mécanismes spécifiques, Martins (*Ibid.*, p. 4) définit l'ontologie comme « l'étude de la réalité, incluant les entités présupposées par les scientifiques, et les propriétés de telles entités »³²⁸. Ontologie et science sont donc deux exercices distincts, mais complémentaires.

Ce « travail philosophique préparatoire » [philosophical under-laboring exercise], pour reprendre l'expression de Martins, se définit chez Sen par trois étapes qu'il applique de façon presque systématique dans l'ensemble de ses travaux : 1) il démasque les incohérences, les hypothèses au raisonnement douteux ou superficiel, et les confusions de la science économique telle qu'elle se pratique ; 2) il clarifie les concepts en vigueur, souvent en élaborant des distinctions, et propose de nouveaux concepts à partir d'une réflexion sur la nature et les enjeux mêmes de sa contribution en tant qu'économiste ; et 3) il suggère une méthodologie en accord avec ses conceptualisations, notamment en spécifiant les conditions pour lesquelles certaines méthodes et certaines catégories sont appropriées. De façon générale, les questions que Sen pose sont plus ontologiques que pratiques. Au-delà d'une recherche des propriétés causales et générales des catégories telles que le « bien-être », l'« avantage », le « développement », la « liberté », Sen s'est attaché à comprendre leur signification et à en proposer de nouvelles conceptualisations.

Le concept de capacité fut certes introduit dans le cadre d'un débat éthique — comme un « espace » où rechercher l'égalité. Mais Sen cherchait plus à proposer une base informationnelle nouvelle — alternative à l'utilité et aux biens premiers — pour évaluer l'inégalité, et non une théorie éthique ou une théorie de la justice. Là encore, il y a une différence fondamentale entre son approche et celle de Rawls puisque ce dernier proposait, en plus de l'espace des biens premiers, un critère prescriptif de justice : le maximin. Sen n'a jamais élaboré un tel critère de justice, bien que l'on puisse trouver dans ses écrits des orientations implicites³²⁹.

Considérer le processus de développement humain comme l'expansion des capacités des personnes ne donne certes aucune indication claire quant à la manière dont cela doit être évalué, mais présuppose en tout état de cause une conception du monde distincte de celle des économistes standard. En portant l'attention sur les potentiels des individus, et non plus sur leur bien-être ou leur richesse, il opère un déplacement de l'analyse économique qui rend inadaptée la perspective standard. Martins (2006) estime que Sen est très proche du réalisme critique³³⁰, puisqu'il développe une conception de l'évolution sociale où le rapport entre structures sociales et autonomie individuelle doit nécessairement être pris en compte, sans pour autant voir une détermination complète dans un sens ou dans un autre³³¹. Mais sa conception peut aussi être rapprochée comme nous l'avons fait du pragmatisme à la manière de Dewey.

³²⁸ En se fondant sur Tony Lawson (2005), Martins distingue encore l'ontologie *scientifique* et l'ontologie *philosophique*. La première s'intéresse plus particulièrement aux entités postulées dans les théories scientifiques ; la seconde s'intéresse aux propriétés des entités à un niveau philosophique ou plus général. Aussi, la contribution de Sen correspond plutôt à de l'ontologie *scientifique* et peut ainsi être qualifiée de travail philosophique préparatoire (de la science).

³²⁹ C'est par exemple le cas lorsqu'il propose en 1973 son critère d'équité, bien qu'il soit « faible » et donc moins précis que le maximin quant aux compensations à réaliser. C'est en outre un critère qui émerge alors que Sen se situe encore dans un cadre welfariste, mais on peut supposer qu'il s'applique avec d'autant plus de pertinence à l'approche par les capacités, comme Sen (1997b, pp. 209-218) le laisse penser. Cela signifierait alors que si une personne i a un niveau de capacité plus faible qu'une personne j pour chaque niveau de revenu individuel, alors en répartissant la totalité d'un revenu donné entre les n individus incluant i et j , la solution optimale doit donner à i un niveau de revenu plus élevé qu'à j . L'approche par les capacités va bien sûr au-delà de ce simple critère, puisque les choix collectifs doivent concerner d'autres éléments que les seuls revenus.

Le point commun de ces approches — et la grande différence avec l'économie standard — est l'idée d'un monde social ouvert qui ne peut s'accommoder d'une science économique déductiviste entièrement fondée sur des régularités. L'importance que revêt l'incomplétude dans les travaux de Sen est en lien avec cette conception d'un monde social ouvert. Il en va de même pour l'accent qu'il met sur les notions de liberté, de choix et de libre-arbitre qui ont un impact décisif sur la manière de caractériser les concepts clés de la science économique que sont la rationalité et le bien-être. Pour Sen, le progrès passe par l'élargissement des capacités humaines — à la fois fin et moyen de ce progrès —, ce qui implique aussi de revenir à une approche intégrée du développement économique et social telle que la concevait Adam Smith.

Les notions de « volonté collective », d'« intérêt général », de « justice » que l'économie prétendait avoir maîtrisées par l'exercice de la raison et débarrassées de leur flou originel, sont renvoyées par Sen dans le domaine de l'éthique, du politique, bref du conflit d'intérêts et de valeurs. En reconnaissant ainsi les conflits de valeurs et d'intérêts, il s'oriente vers des solutions provisoires et par compromis, rejoignant sa problématique de l'accord partiel développée dans sa théorie du choix social. Finalement, il avance l'idée que le point de départ de la discussion en économie et en éthique doit être le social, le contextuel et l'empirique (Fine, 2004, p. 160). Il s'oppose ainsi à la démarche habituelle en théorie du choix social qualifiée au contraire d'individualiste, de formaliste et d'*a priori*.

³³⁰ Lawson (1997), initiateur du réalisme critique en économie, met l'accent sur la pauvreté inhérente du projet scientifique de l'économie dominante, c'est-à-dire de sa vision du monde, de ses méthodes et de ses rites. Le monde social étant différent du monde physique, les méthodes « dures » fondées sur l'expérimentation, les régularités ou l'agrégation sont vaines lorsqu'on veut les appliquer à un monde où règne la complexité et l'émergence. Le réalisme est donc plus complexe à penser puisque la réalité dépend en partie de nos choix. Son programme de recherche exige un pluralisme méthodologique, afin de mieux saisir les liens entre structures sociales et actions individuelles.

³³¹ Martins (2006) insiste également sur le projet commun à Sen et au courant du réalisme critique de clarifier les concepts et les hypothèses latentes de la théorie économique.

Bibliographie

- ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE SUÈDE, (1999a), « The Nobel Memorial Prize in Economics 1998 », *Scandinavian Journal of Economics*, Vol. 101, n° 2, pp. 157-161.
- (1999b), « Bibliography of Amartya K. Sen's Publications », 1957-1998, *Scandinavian Journal of Economics*, Vol. 101, n° 2, pp. 191-203.
- AGARWAL Bina, HUMPHRIES Jane et ROBEYNS Ingrid, (2005), « Continuing the Conversation. Amartya Sen talks with Bina Agarwal, Jane Humphries and Ingrid Robeyns », in : B. Agarwal et al. (eds.), *Amartya Sen's Work and Ideas: A Gender Perspective*, London/New York, Routledge, pp. 321-338.
- AKERLOF Georges A., KRANTON Rachel E., (2000), « Economics and Identity », *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 115, n° 3, Aug., pp. 715-753.
- (2003), « Identity and the Economics of Organization », *mimeo*, University of California, Berkeley.
- ALKIRE Sabina, (2002), *Valuing Freedoms*, Oxford University Press, Queen Elizabeth House Series in Development Studies.
- ANDERSON Elizabeth, (2001), « Symposium on Amartya Sen's Philosophy: 2 – Unstrapping the Straitjacket of 'Preference': A Comment on Amartya Sen's Contributions to Philosophy and Economics », *Economics and Philosophy*, Vol. 17, n° 1, pp. 21-28.
- ARENDT Hannah, (1983), *La Condition de l'Homme Moderne*, Paris, Calmman-Lévy,

Collection Agora (1961).

ARNSPERGER Christian et VAN PARIJS Philippe, (2000), *Éthique Économique et Sociale*, Paris, La Découverte et Siros, Collection Repères.

ARISTOTE, (1959), *Éthique à Nicomaque*, trad. fr. de J. Tricot, Paris, Vrin.

ARROW Kenneth J., (1950), « A Difficulty in the Concept of Social Welfare », *Journal of Political Economy*, August, Vol. 58, n° 4, pp. 328-46.

- (1951), *Social Choice and Individual Values*, Cowles Foundation For Research, Yale University.

- (1963), *Social Choice and Individual Values*, New Haven, Yale University Press, Seconde édition d'Arrow (1951) avec une annexe supplémentaire.

- (1973), « Some Ordinalist-Utilitarian Notes on Rawls' Theory of Justice », *Journal of Philosophy*, Vol. 70, n° 9, May, pp. 245-263.

- (1977), « Extended Sympathy and the Possibility of Social Choice », *American Economic Association*, Vol. 67, n° 1, February, pp. 219-225.

- (1985), « Arrow's Theorem », in : J. Eatwell, M. Milgate et P. Newman, (eds.), *The New Palgrave: A dictionary of Economics*, Vol. I, pp. 124-126.

- (1999), « Amartya K. Sen's Contribution to the Study of Social Welfare », *Scandinavian Journal of Economics*, Vol. 101, n° 2, pp. 163-172.

- (2001), « John C. Harsanyi 1920-2000 », *The Economic Journal*, Vol. 111, n° 475, pp. 747-752 ; 14 pages en ligne sur le site l'Académie Nationale des Sciences : <http://www.nap.edu/readingroom/books/biomems/jharsanyi.pdf> (consulté pour la dernière fois le 11/04/2006).

ATKINSON Anthony Barnes, (1970), « On the Measurement of Inequality », *Journal of Economic Theory*, Vol. 2, pp. 244-263.

- (1999), « The Contribution of Amartya Sen to Welfare Economics », *Scandinavian Journal of Economics*, Vol. 101, n° 2, pp. 173-190.

AYER Alfred Jules, (1959), *Philosophical Essays*, London, Macmillan.

BAIER Kurt, (1977), « Rationality and Morality », *Erkenntnis*, n° 11, pp. 197-223.

BARSAMIAN David, (2001), « Reflections of an Economist », *Alternative Radio*, USA, September, <http://indiatgether.org/interviews/sen.htm> (consulté la dernière fois le 10 octobre 2006).

BATRA Raveendra N., PATTANAİK Prasanta K., (1972), « On Some Suggestions for Having Non-Binary Social Choice Functions », *Theory and Decision*, Vol. 3, pp. 1-11.

BATTERBURY Simon P. J., FERNANDO Jude L., (2004), « Amartya Sen », in : P. Hubbard, R. Kitchin et G. Valentine, (eds.), *Key Contemporary Theorists on Space and Place*, London, Sage Publication, pp. 251-257 ; 10 pages en ligne sur <http://simonbatterbury.net/pubs/Senlongversion.htm> (consulté pour la dernière fois le 11/04/2006).

BAUMOL William, (1966), *Welfare Economics and the Theory of the State*, Cambridge, Harvard University Press (1952).

BAZZOLI Laure, (1999), *L'économie politique de J.R. Commons*, Paris, L'Harmattan.

BAZZOLI Laure, DUTRAIVE Véronique, (2006), « Fondements pragmatistes de

- l'institutionnalisme en économie : théorie de la connaissance et théorie de l'action chez Veblen et Commons », *Revue de Philosophie économique*, n° 13, pp. 123-153.
- BECKER Gary S., (1981), *A Treatise on the Family*, Cambridge, Mass., Harvard, University Press.
- BÉNICOURT Emmanuelle, (2002), « Is Amartya Sen a Post-Autistic Economist? », *Post-Autistic Economics Review*, n° 15, art. 4.
<http://www.paecon.net/PAERReview/issue15/Benicourt15.htm> (consulté la dernière fois le 27 décembre 2006).
- (2005a), *Les Analyses du PNUD et de la Banque Mondiale sur la Pauvreté et le Développement : la Place d'Amartya Sen*, thèse de Doctorat es Sciences Économiques, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 13 décembre, 350 pages.
 - (2005b), « Amartya Sen Again », *Post-Autistic Economics Review*, n° 24 art. 5, mars ; <http://www.paecon.net/PAERReview/issue24/Benicourt24.htm> (consulté la dernière fois le 27 décembre 2006).
 - (2005c), « Sen : Du Texte à Ses Interprétations », *L'Économie Politique*, n° 27, juillet, pp. 52-68.
- BENTHAM Jeremy, (1789), *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, London, Payne #Repub. Oxford, Clarendon Press, 1907#.
- BERGSON Abram, (1938), « A Reformulation of Certain Aspects of Welfare Economics » ; *Quarterly Journal of Economics*, February, Vol. 52, n° 1, pp. 310-34.
- (1954), « On the Concept of Social Welfare », *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 68, n° 2, pp. 233-252.
 - (1966), « On Social Welfare once More », in *Essays in Normative Economics*, Harvard University Press.
- BERGSTROM Ted C., (1970), « A 'Scandinavian Consensus' Solution for Efficient Income Distribution among Non-Malevolent Consumers », *Journal of Economic Theory*, Vol. 2, n° 4, pp. 383-398.
- BERLIN Isaiah, (1969), *Four Essays On liberty*, Oxford, Oxford University Press.
- BERNHOLZ Peter, (1974), « Is a Paretian Liberal really Impossible? », *Public Choice*, Vol. 20, pp. 99-108.
- BIDWAI Praful, (1998), « Triumph of Humanist Reason », *Frontline*, Vol. 15, n° 22, 24 octobre - 6 novembre ; 3 pages en ligne sur <http://www.flonnet.com/fl1522/15220120.htm> (consulté pour la dernière fois le 11/04/2006).
- BLACK Duncan, (1948), « The Decisions of a Committee Using a Special Majority », *Econometrica*, Vol. 16, n° 3, July, pp. 245-261.
- (1958), *The Theory of Committees and Elections*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BLAU Julian H., (1975), « Liberal Values and Independence », *Review of Economic Studies*, Vol. 42, n° 3, pp. 413-420.
- BLAUG Mark, (1982), *La Méthodologie Économique*, Paris, Economica, Trad. Fr. de Alain et Christiane Alcouffe.

- DE BORDA Jean-Charles, (1781), « Mémoire sur les Élections au Scrutin », *Histoire de l'Académie Royale des Sciences*, Paris.
- BOURSIN Jean-Louis, (1995), *Des Préférences Individuelles aux Choix Collectifs*, Paris, Economica.
- BROOME John, (1974), « Consumer Sovereignty », *Birkbeck College Discussion Paper*, n° 32 [Version révisée (1978), « Choice and Value in Economics », *Oxford Economic Paper*, Vol. 30, n° 3, pp. 313-333].
- BUCHANAN James M., (1976), « An Ambiguity in Sen's Alleged Proof of the Impossibility of a Paretian Libertarian », mimeographed, Virginia, Polytechnic.
- (1986), *Liberty, Market and State*, Brighton, U. K., Wheatsheaf.
- CALDWELL Bruce J., (1987), « Positivism and Economics », *The New Palgrave. A Dictionary of Economics*, Vol. 3, p. 923.
- CANTO-SPERBER Monique, (1991), « Choix de Vie et Liberté, sur l'Oeuvre d'Amartya Sen », *Esprit*, mars-avril, pp. 26-38.
- CHAIGNEAU Nicolas, (2002), « Edgeworth Francis Y », in : X. Greffe, J. Lallement, M. De Vroey, (eds.), *Dictionnaire des Grandes Oeuvres Economiques*, Paris, Dalloz.
- CHAKRABORTY Achin, (2003), « On a non-trivial difference between Sen and Nussbaum on the capability approach », *Troisième Conférence sur l'Approche par les Capabilités*, Université de Pavia, Italie, 15 pages, <http://cfs.unipv.it/sen/papers/Chakraborty.pdf> (consulté la dernière fois le 6 novembre 2006).
- CHAKRAVERTY Sauvik, (2003), « Review of Amartya Sen's Rationality and Freedom », *The New York Sun*, feb. 26, http://www.ccsindia.org/people_sc_sen_review.htm
- CHEN Lincoln C., HUQ Emdadul, D'SOUZA Star, (1980), « A Study of Sex-Biased Behavior in the Intra-Family Allocation of Food and the Utilization of Health Care Services in Rural Bangladesh », International Centre for Diarrhoeal Disease Research, Bangladesh and Department of Population Sciences, Harvard School of Public Health.
- CHIAPPERO-MARTINETTI Enrica, (2000), « A Multidimensional Assessment of Well-Being Based on Sen's Functioning Approach », *Rivista Internazionale di Scienze Sociali*, Vol. CVIII, n° 2, pp. 207-239.
- (2007), « Complexity and Vagueness in the Capability Approach: Strengths or Weaknesses? », in : S. Alkire, F. Comim, M. Qizilbash, *The capability approach in Human Development: Concepts, Applications and Measurement*, Cambridge University Press, 32 pages, (forthcoming).
- CMDA, (1980), « Health and Socioeconomic Survey of Calcutta Metropolitan Development Area », Calcutta, I.S.I. and Calcutta Metropolitan Development Authority.
- COLANDER David, HOLT Richard P. F., ROSSER J. Barkley, (2004), *The Changing Face of Economics: Conversation with Cutting Edge Economists*, University of Michigan Press.
- COLEMAN James S., (1977), *Foundations of Social Theory*, Cambridge, MA, Harvard University Press.

-
- Cometti Jean-Pierre, (1994), « Le Pragmatisme : de Peirce à Rorty », in : M. Meyer (ed.), *La Philosophie Anglo-Saxonne*, Paris, PUF, pp. 386-492.
- COMIM Flavio, (2001), « Operationalizing Sen's Capability Approach », *Justice and Poverty: Examining Sen's Capability Approach*, Conference held in Cambridge, 5-7 June, <http://www.st-edmunds.cam.ac.uk/vhi/sen/papers/comim.pdf> (consulté pour la dernière fois le 8 février 2007).
- COMMONS John R., (1939), « Twentieth Century Economics », *Journal of Social Philosophy*, Vol. 5, n° 2, pp. 29-41
- COMTE Auguste, (1830-1842), *Cours de philosophie positive*, Paris, 6 vol., Reed. (1975) Hermann.
- CONDORCET Marquis de, (1785), *Essai sur l'Application de l'Analyse à la Probabilité des Elections rendues à la Pluralité des Voix*, Paris, Imprimerie Royale.
- CROCKER David, (1992), « Functioning and Capability: The Foundations of Sen's and Nussbaum's Development Ethic », *Political Theory*, Vol. 20, n° 4, Nov., pp. 584-612.
- DALTON Hugh, (1920), *Some Aspects of the Inequality of Incomes in Modern Communities*, London, New York, Georges Routledge and sons.
- DASGUPTA Amiya Kumar, (1942), *The Conception of Surplus in Theoretical Economics*, Calcutta, Dasgupta & Co.
- (1983), *Phases of Capitalism and Economic Theory*, Delhi, Oxford University Press.
- DENEULIN Séverine, (2000), « Fins et Moyens : Une Interprétation Aristotélicienne du développement Economique », *Working Paper*, International Development Centre, Oxford, England, http://www.ires.ucl.ac.be/DP/IRES_DP/2000-16.pdf (consulté la dernière fois le 15 novembre 2006).
- (2002), « Perfectionism, Paternalism and Liberalism in Sen and Nussbaum's Capability Approach », *Review of Political Economy*, Vol. 14, n° 4, pp. 497-518.
- DEROBERT Laurent, TESCHL Miriam, (2001), « Capabilities, Networks and Activity », Conference on *Justice and Poverty: Examining Sen's Capability Approach*, Von Hügel Institute, St Edmund's College, University of Cambridge, 5-7 June, 15 pages, <http://www.st-edmunds.cam.ac.uk/vhi/sen/papers/teschl.pdf> (consulté la dernière fois le 17 mars 2007).
- DESAI Meghnad, (2000), « Portrait: Amartya Sen », *Prospect Magazine*, n° 54, July, http://www.prospect-magazine.co.uk/article_details.php?id=3643 (consulté la dernière fois le 10 octobre 2006).
- DESREUMAUX Vincent, (2005), « Signification et portée de l'économie du bien-être : les enseignements du théorème d'Arrow », *VIIIème Université d'Été en Histoire et Méthodologie Economique*, Contribution, 3-7 septembre, Université Pierre Mendès France-Grenoble 2, Grenoble, 31 pages.
- (2006), « L'économie du bien-être peut-elle vraiment être parétienne ? », *IXème Université d'Été en Histoire et Méthodologie Économique*, Contribution, 2-6 septembre, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 26 pages.
- DEVEREUX Stephen, (2001), « Sen's Entitlement Approach: Critiques and Counter-critiques », *Oxford Development Studies*, Vol. 29, n° 3, pp. 245-263.
- DEWEY John, (1932), *Later Works - Ethics*, Vol. VII, édité par Jo Ann Boydston,

- Carbondale, Southern Illinois University Press.
- (1939-1941), *Later Works*, Vol. XIV, édité par Jo Ann Boydston, Carbondale, Southern Illinois University Press (1^{ère} éd).
- DIAMOND Peter, (1967), « Cardinal Welfare, Individualistic Ethics, and Interpersonal Comparisons of Utility: A Comment », *Journal of Political Economy*, Vol. 75, n° 5, pp. 765-766.
- DIWANJI Amberish K., JOSE D., WARRIER Shebha, (1998), « Economists thrilled at Amartya Sen's Nobel », *Rediff on the Net*, October, 14, 5 pages, <http://www.rediff.com/business/1998/oct/14sen.htm> (consulté pour la dernière fois le 11 avril 2006).
- DOBB Maurice H., (1969), *Welfare Economics and the Economics of Socialism*, Cambridge University Press; [trad. fr. par D. Prompt, (1971), *Économie du Bien-être et Économie Socialiste*, Paris, Calmann-Levy].
- DOCKÈS Pierre, SERVET Jean-Michel, (1992), « Les lecteurs de l'armée morte - Note sur les méthodes en histoire de la pensée économique », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, Tome XXX, n° 92, pp. 341-364.
- DORE Ronald, (1987), *Taking Japan Seriously: A Confucian Perspective on leading Economic Issues*, Stanford, Stanford University Press.
- DOSSE François, (2003), *La Marche des Idées – Histoire des Intellectuels, Histoire Intellectuelle*, Paris, La Découverte.
- DUPUY Jean-Pierre, (1992), *Le Sacrifice et l'Envie. Le libéralisme aux Prises avec la Justice Sociale*, Paris, Calmann-Levy.
- DWORKIN Ronald, (1978), *Taking Rights Seriously*, 2^{ème} éd., Londres, Duckworth.
- EDGEWORTH Francis, (1881), *Mathematical Psychics: An Essay on the Application of Mathematics to Moral Sciences*, London, Kegan Paul.
- ELSTER Jon, (1982), « Sour Grapes — Utilitarianism and the Genesis of Wants », in : A. K. Sen, B. Williams, (1982), *Utilitarianism and Beyond*, Maison des Sciences de l'Homme et Cambridge University Press.
- EVES Howard, (1976), *An Introduction to the History of Mathematics*, Saunders Series, Paperback.
- EYMARD-DUVERNAY François (2002), « Pour un programme d'économie institutionnaliste », *Revue Economique*, Vol. 53, n° 2, mars, pp. 325-326.
- FAO/WHO EXPERT COMMITTEE, (1973), *Energy and Protein Requirements*, Rome, Food and Agricultural Organisation of the United Nations.
- FARRELL Michael J., (1976), « Liberalism in the Theory of Social Choice », *Review of Economic Studies*, Vol. 43, n° 1, pp. 3-10.
- FARVAQUE Nicolas, (2003), « Les tentatives d'opérationnalisation de l'approche par les capacités et la place de l'évaluateur », *Document de travail n° 03-07, Série Règles, Institutions, Conventions*, IDHE, ENS Cachan, <http://www.idhe.ens-cachan.fr/ric0307.PDF> (consulté pour la dernière fois le 15 février 2007).
- FETHEROLF LOUFTI Martha, (1998), « Amartya Sen, Lauréat du Prix Nobel d'Economie, et l'OIT », *Le Magazine de l'OIT*, n° 27, décembre, pp. 1-9.

- <http://www.ilo.org/public/french/bureau/inf/magazine/27/nobel.htm> (consulté la dernière fois le 22 septembre 2006).
- FINE Ben J., (1975), « Individual Liberalism in a Paretian Society », *Journal of Political Economy*, Vol. 83, pp. 1277-1281.
- (2001), « Amartya Sen: A Partial and Personal Appreciation », London, SOAS: *CDPR Discussion Paper 1601*, 19 pages ; <http://www.soas.ac.uk/cdprfiles/dp/DP16BF.PDF> (consulté la dernière fois le 12 février 2007).
- (2004), « Economics and Ethics: Amartya Sen as Point of Departure », *The New School Economic Review*, Vol. 1, n° 1, pp. 151-162.
- FLEURBAEY Marc, (1996), *Théories Économiques de la Justice*, Paris, Economica, Coll. : « Économie et Statistiques Avancées ».
- (2000), « Choix Social : Une Difficulté et de Multiples Possibilités », *Revue Economique*, n° 51, pp. 1215-1232.
- FLEURBAEY Marc, GRAVEL Nicolas, LASLIER Jean-François, MONGIN Philippe et TRANNAY Alain, (1998), « Le Nobel à Amartya Sen, une consécration pour l'économie normative », *Le Monde*, 3 novembre.
- FLEURBAEY Marc et MONGIN Philippe, (2004), « The News of the Death of Welfare Economics is Greatly Exaggerated », *Working Paper*, Ecole Polytechnique, Cahier n°2004-019, CNRS, 40 pages, <http://ceco.polytechnique.fr/CAHIERS/pdf/2004-019.pdf> (consulté pour la dernière fois le 27 février 2007).
- FOOT Philippa, (1978), *Virtues and Vices*, Berkeley, University of California Press.
- FORGET Evelyn L., (2002), « A Hunger for Narrative: Writing Lives in the History of Economic Thought », *History of Political Economy*, Vol. 34, Annual Supplement, pp. 226-244.
- FRIEDMAN Milton, (1953), *Essays in Positive Economics*, Chicago, Chicago University Press.
- GALBRAITH John Kenneth, (1979), *The Nature of Mass Poverty*, Harvard University Press ; [trad. fr. (1980), Paris, Gallimard].
- GAMEL Claude, (1992), *Économie de la justice sociale. Repères Éthiques du Capitalisme*, Éditions Cujas.
- (2004), « La Justice Sociale en Théorie Économique : Modernité d'un Vieux Dilemme », *Document de travail du GREQAM*, n° 2004-38, 27 pages ; http://www.vcharite.univ-mrs.fr/GREQAM/%20pdf/working_papers/2004/2004-38.pdf (consulté la dernière fois le 12 décembre 2005).
- GARCIA Jorge L. A., (1986), « Evaluator Relativity and the Theory of Value », *Mind*, New Series, Apr., Vol. 95, n° 378, pp. 242-245.
- GASPER Des, (1993), « Entitlements analysis: relating concepts and context », *Development and Change*, Vol. 24, n° 4, pp. 679-718.
- (1999), « The Work of Amartya Sen. An Appreciation », *IDEA Newsletter*, May, 5 pages, http://www.carleton.ca/idea/newsletter/reviews_061999_1.html (consulté la dernière fois le 10 octobre 2006).
- (2002a), « Is Sen's Capability Approach an Adequate Basis for Considering Human

- Development? », *Review of Political Economy*, Vol. 14, n° 4, pp. 435-461.
- (2002b), « Purposes, Methods and Sources for an Ethics of Human Development. Nussbaum's Capability Approach in Perspective », Paper for the Conference on *Promoting Women's Capabilities: Examining Nussbaum's Capability Approach*, St. Edmund College, Cambridge, 9-10 September, 29 pages, <http://www.st-edmunds.cam.ac.uk/vhi/nussbaum/papers/gasper.pdf> (consulté la dernière fois le 7 novembre 2006).
 - (2002c), « Comment on Fine's 'Economics and Ethics' and Qizilbash's 'On Ethics and the Economics of Development' », Contribution for the *ABCDE Workshop On Ethics and the Economics of Development*, Oslo, 24 June, International Development Ethics Association's website: <http://www.development-ethics.org/document.asp?cid=5007&sid=5002&did=1097> (consulté la dernière fois le 4 janvier 2007).
 - (2003), « Human Well-Being: Concepts and Conceptualizations », Contribution to the *Third International Conference on the Capability Approach*, Université de Pavia, Italie, 30 pages, <http://cfs.unipv.it/sen/papers/Gasper.pdf> (consulté pour la dernière fois le 27 février 2007).
 - (2006), « What is the Capability Approach? Its Cores, Rationales, Partners and Dangers », *Working Papers Series* n° 428, Institute of Social Studies, The Hague, Netherlands, <http://adlib.iss.nl/adlib/uploads/wp/wp428.pdf> (consulté pour la dernière fois le 8 février 2007).
- GEWETZ Ken, (2006), « Galbraith remembered as a Giant », *Harvard University Gazette*, 31 may, 5 pages, <http://www.hno.harvard.edu/gazette/daily/2006/05/31-galbraith.html> (consulté la dernière fois le 1er novembre 2006).
- GIBBARD Allan, (1974), « A Pareto-Consistent Libertarian Claim », *Journal of Economic Theory*, Vol. 7, pp. 338-410.
- (1990), *Wise Choices, Apt Feelings: A Theory of Normative Judgment*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- GILARDONE Muriel, (2001), *Amartya Sen, le retour à l'Esprit Éthique en Économie Politique*, Mémoire de DEA, Université Lumière Lyon II, 147 pages.
- (2003a), « Mondes et Mondialisations », *Rue Descartes*, n° 49 : dernières nouvelles du capital, 13 pages, http://www.ci-philos.asso.fr/scripts/puf_ruedescartes.asp (consulté pour la dernière fois le 23 décembre 2006).
 - (2003b), « La pensée économique d'Amartya Sen sur le travail », in : R. Di Ruzza et P. Gianfaldoni, (eds.), *Des économistes et les tâches du présent. Analyse du travail et dialogue des savoirs*, Toulouse, Editions Octarès, pp. 77-92.
 - (2004a), « La Naissance du Concept de Capacité : Inspirations et Controverses ayant nourri la Pensée d'A. K. Sen », *Histoire des Théories Économiques de la Justice*, Journées d'étude de l'Association Charles Gide, Contribution, 17-18 juin, Université du Littoral, Côte d'Opale, Boulogne-sur-Mer, 27 pages.
 - (2004b), « Sen, Critique de l'Économie du Bien-être », *VII^{ème} Université d'Été en Histoire et Méthodologie Économique*, Contribution, 30 août-3 septembre, Nice, Maison du Séminaire, 27 pages.
 - (2005), « L'éthique de la démocratie à l'origine du pragmatisme de Sen », *VIII^{ème}*

- Université d'Été en Histoire et Méthodologie Économique*, Contribution, 3-7 septembre, Université Pierre Mendès France-Grenoble 2, Grenoble, 27 pages.
- (2006a), « Amartya Sen: Experiencing and Theorizing Democracy », *History of Economics Research Group Workshop*, Nanterre, Paris X, May, 38 pages.
 - (2006b), « La Démocratie des Autres », Recension d'ouvrage, *Astériorion (Revue en ligne de l'ENS)*, Numéro 4, avril, 3 pages, <http://asterion.revues.org/document616.html> (consulté pour la dernière fois le 23 décembre 2006).
- GILARDONE Muriel, GUERIN Isabelle, PALIER Jane, (2007), « The Weight of Institutions on Women's Capability – The Example of Microfinance », in : M. Nussbaum, (ed.), *Promoting Women's Capabilities: Examining Nussbaum Capabilities Approach*, Cambridge University Press, forthcoming.
- GINTIS Herbert, (1972), « Alienation and Power », *Review of Radical Political Economics*, Vol. 4, n° 5, pp. 1-34.
- GORE Charles, (1993), « Entitlements Relations and « Unruly » Social Practices: A Comment on the Work of Amartya Sen », *Journal of Development Studies*, Vol. 29, n° 3, pp. 429-460.
- GORMAN William Moore, (1956), « The Demand for Related Goods: A Possible Procedure for Analysing Quality Differentials in the Egg Market », *Journal Paper*, n° 2319, Iowa Agricultural Experimental Station, Ames Iowa, November.
- DE VAN GRAAFF Jan, (1970), *Fondements Théoriques de l'Économie du Bien-être*, Tome 1, Dunod, Collection du Centre d'Économétrie de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris, Association Cournot (dirigée par Henri Guitton), traduit par TERNY Guy et ETTORI François. Titre original (1957) : *Theoretical Welfare Economics*, London, Cambridge University Press.
- GRAM Harvey, WALSH Vivian, (1983), « Joan Robinson's Economics in Retrospect », *Journal of Economic Literature*, Vol. 21, n° 2, June, pp. 518-550.
- HALL Pamela M., (2004), « Limits of the Story: Tragedy in Recent Virtue Ethics », *Studies in Christian Ethics*, Vol. 17, n° 3, pp. 1-10.
- HAMMOND Peter J., (1981), « Liberalism, Independent Rights, and the Pareto Principle », in : L. J. Cohen *et al.*, (eds.), *Logic, Methodology and the Philosophy of Sciences*, Amsterdam, North-Holland.
- HARE Richard Mervyn, (1952), *The Language of Morals*, Oxford.
- (1961), *The Language of Morals*, Oxford, Clarendon Press, 2^{ème} éd. (1952).
 - (1963), *Freedom and Reason*, Oxford.
 - (1976), « Ethical Theory and Utilitarianism », in : H. D. Lewis, (ed.), *Contemporary British Philosophy*, London, Allen and Unwin [réimpr. in : A. K. Sen, B. Williams, (1982), *Utilitarianism and Beyond*, Maison des Sciences de l'Homme et Cambridge University Press, pp. 23-38].
- HARRISON Lawrence E., HUNTINGTON Samuel P., (eds.), (2000), *Culture Matters: How Values Shape Human Progress*, New York, Basic Books.
- HARSANYI John C., (1953), « Cardinal Utility in Welfare Economics and the Theory of Risk-Taking », *Journal of Political Economy*, Vol. 61, n° 5, Oct., pp. 434-435.

- (1955), « Cardinal Welfare, Individualistic Ethics, and Interpersonal Comparisons of Utility », *Journal of Political Economy*, Vol. 63, n° 4, Aug., pp. 309-321.
 - (1958), « Ethics in terms of Hypothetical Imperatives », *Mind*, Vol. 67, n° 267, Jul., pp. 305-316.
 - (1975), « Non linear Social Welfare Functions : Do Welfare Economists Have a Special Exemption from Bayesian Rationality ? », *Theory and Decision*, Vol. 6, n° 1/4, pp. 311-332 [Réimpr. in : J. Harsanyi, (1976), *Essays on Ethics, Social Behavior, and Scientific Explanation*, Boston, Reidel, pp. 71-77].
 - (1976), *Essays on Ethics, Social Behavior, and Scientific Explanation*, Boston, Reidel.
 - (1977), « Non-linear Social Welfare Functions: A Rejoinder to Professor Sen », in : R. E. Butts, J. Hintikka, (eds.), *Foundational Problems in the Special Sciences*, Dordrecht, D. Reidel, pp. 293-296.
 - (1978), « Bayesian Decision Theory and Utilitarian Ethics », *American Economic Review*, Vol. 68, n° 2, pp. 223-228.
- HAUSMAN Daniel M., MCPHERSON Michael S., (1993), « Taking Ethics Seriously: Economics and Moral Philosophy », *Journal of Economic Literature*, Vol. 31, n° 2, June, pp. 671-731.
- HAWTHORN Geoffrey, (ed.), (1987), *The Standard of Living*, Cambridge, Cambridge University Press.
- VON HAYEK Friedrich A., (1960), *The Constitution of Liberty*, London, Routledge.
- HDCA (2006), « About us », *Human Development and Capability Association Website*, <http://www.capabilityapproach.com/About.php?aboutsut=about0&sid=0abe3b12af689a8590780> (consulté la dernière fois le 10 décembre 2006).
- HELLEGOUARC'H J., (2001), « Introduction », in : HORACE, *Odes et Epodes*, Ed. « *Les Belles Lettres* », Coll. : « Des Universités de France », Tome I, traduit du latin par François Villeneuve, pp. V à XCV.
- HICKS John R., (1939a), *Value and Capital*, Oxford, Clarendon Press.
- (1939b), « The Foundations of Welfare Economics », *Economic Journal*, Vol. 49, n° 196, pp. 696-712.
 - (1941), « The Rehabilitation of Consumers' Surplus », *Review of Economic Studies*, Vol. 8, n° 2, February, pp. 108-116.
- HYLLAND Aanund, (1986), « The purpose and significance of social choice theory: some general remarks and an application to the "Lady Chatterly problem" », in : J. Elster, A. Hylland, (eds.), *Foundations of social choice theory*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 45-74.
- HILLS David, (2004), « An Interview with Martha Nussbaum », *The Dualist*, Vol. 11, Fall, pp. 59-69, <http://www.stanford.edu/group/dualist/vol11/Nussbaum.pdf> (consulté la dernière fois le 1er novembre 2006).
- HORACE, (1961a), *Epîtres*, Ed. « *Les Belles Lettres* », Coll. : « Des Universités de France », Livre I, traduit du latin par François Villeneuve.
- (1961b), *Epîtres*, Ed. « *Les Belles Lettres* », Coll. « Des Universités de France », Livre II, traduit du latin par François Villeneuve.

- HUTCHISON Terrence W., (1938), *The Significance and Basic Postulates of Economic Theory*, London, Macmillan.
- HUME David, (1739), *A Treatise of human Nature*, Oxford Philosophical Texts, [D. F. Norton, M. J. Norton, (eds.), (2000), *A Treatise of human Nature*, Oxford, Oxford University Press]
- IGERSHEIM Herrade, (2004), *Liberté et Choix Social. Contribution à l'analyse de la liberté en économie normative*, thèse de Doctorat es Sciences Économiques, Université Louis Pasteur, Strasbourg I, 10 décembre, 435 pages.
- IKEGAMI Eiko, (1995), *The Taming of the Samurai: Honorific Individualism and the Making of Modern Japan*, Cambridge MA, Harvard University Press.
- INADA Ken -Ichi, (1964), « A Note On The Simple Majority Decision Rule », *Econometrica*, Vol. 32, n° 4, october, pp. 525-531.
- INSEL Ahmet, (2000), « Amartya Sen ou l'Éthique de la Liberté Face à la Théorie Économique », *Revue du MAUSS, Éthique et Économie*, n° 15, pp. 247-256.
- INSTITUTE OF NUTRITION AND FOOD SCIENCE, (1977), *Nutrition Survey of Rural Bangladesh 1975-76*, Dacca, University of Dacca.
- INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION, (1976), *Employment, Growth and Basic Needs: A One World Problem*, Director-General's report to the World Employment Conference. ILO, Geneva.
- JEVONS William Stanley, (1871), *The Theory of Political economy*, London, Macmillan.
- JHA Narmadeshwar (1994), « Rabindranath Tagore (1861-1941) », *Perspectives : revue trimestrielle d'éducation comparée*, Vol. XXIV, n° 3/4, pp. 631-648.
- JODHA Narpat S., (1975), « Famine and Famine Policies: Some Empirical Evidence », *Economic and Political Weekly*, 10, October 11.
- KALDOR Nicholas, (1939), « Welfare Propositions in Economics and Interpersonal Comparisons of Utility », *Economic Journal*, Vol. 49, n° 145, September, pp. 549-552.
- KANT Emmanuel, (1785), *Fondements de la Métaphysique des mœurs*, traduction V. Delbos, éd. Delagrave (1959).
- KAPUR Akash, (1999), « Amartya Sen: Human Development - Interview », *The Atlantic Unbound*, December, 15, <http://www.theatlantic.com/unbound/interviews/ba991215.htm> (consulté la dernière fois le 6 novembre 2005).
- KELLY Jerry S., (1976a), « The Impossibility of a Just Liberal », *Economica*, New Series, Vol. 43, n° 169, pp. 67-75.
- (1976b), « Right-Exercising and a Pareto Consistent Libertarian Claim », *Journal of Economic Theory*, Vol. 13, n° 1, Aug., pp. 138-153.
- KLAMER Arjo, (1989), « A Conversation with Amartya Sen », *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 3, n° 1, Winter, pp. 135-150.
- KLAPPHOLZ Kurt, (1964), « Value Judgement and Economics », *The British Journal for the Philosophy of Science*, Vol. 15, n° 58, Aug., pp. 97-114.
- KNIGHT Frank, (1947), *Freedom and Reform: Essays in Economic and Social Philosophy*, New York, Harper [Réed., (1982), Indianapolis, IN: Liberty]

- KOLM Serge Christophe, (1986), *Philosophie de l'Economie*, Paris, Seuil.
- KUNDERA Milan, (1986), *L'Art du Roman*, Paris, Gallimard, Coll. : « Folio ».
- KYNCH Jocelyn & SEN Amartya Kumar, (1983), « Indian Women: Well-being and Survival », *Cambridge Journal of Economics*, Vol. 7, n° 3/4, Sept.-Dec., pp. 363-380.
- LANCASTER Kevin J., (1966), « A New Approach to Consumer Theory », *Journal of Political Economy*, Vol. 74, n° 2, April, pp. 132-157.
- LATOUCHE Serges, (1972), *Epistémologie et Economie - Essai sur une anthropologie sociale freudo-marxiste*, Editions Anthropos.
- LAWSON Tony, (2005), « A Conception of Ontology », mimeo, Cambridge.
- LAWRENCE David H., (1932), *L'Amant de Lady Chatterley*, Paris, Gallimard, Coll. : « Folio », Trad. Fr. (Ed. de 1990).
- LAWSON Tony, (1997), *Economics and Reality*, London, Routledge.
- LEONTIEF Wassily, (1966), *Essays in Economics: Theories and Theorizing*, New York, Oxford University Press.
- LÉVI-STRAUSS Claude, (1955), *Tristes tropiques*, Terre Humaine.
- LITTLE Ian M. D., (1949), « The Foundations of Welfare Economics », *Oxford Economic Papers*, Vol. 1, n° 2, June, pp. 237-238.
- (1950), *A Critique of Welfare Economics*, Oxford, Clarendon Press (2nd Ed., 1957).
- (1952), « Social Choice and Individual Values », *Journal of Political Economics*, Vol. 60, n° 5, October, pp. 422-432.
- MACHAN Tibor, (1980), « Rational Choice and Public Affairs », *Theory and Decision*, Vol. 12, n° 3, pp. 229-258.
- MAGUAIN Denis, (2002), « Les théories de la justice distributive post-rawlsiennes », *Revue Economique*, Vol. 53, n° 2, pp. 165-200.
- MALTHUS Thomas R., (1798), *Essay on the Principle of Population as it Affects the Future Improvement of Society, with Remarks on the Speculations of Mr Godwin, Mr Condorcet and Other Writers*, London, printed for J. Johnson, in St Paul's Church Yard.
- MARGOLIS Howard, (1982), *Selfishness, Altruism and Rationality: A theory of Social Choice*, Cambridge, New York, Cambridge University Press.
- MARSCHAK Jacob, (1950), « Rational Behavior, Uncertain Prospects, and Measurable Utility », *Econometrica*, Vol. 18, n° 2, pp. 111-141.
- MARSHALL Alfred, (1890), *Principles of Economics*, London, Macmillan and co, Ltd (8th ed. 1920).
- MARTINS Nuno, (2006), « Capabilities as causal powers », *Cambridge Journal of Economics*, Vol. 30, n° 5, pp. 671-685.
- MARX Karl, (1857-58), *Grundrisse in Marx's Grundrisse*, Trad. Angl. D. McLellan, London, Macmillan.
- MCCLENNEN Edward F., (1981), « Utility and Equity: Sen vs. Harsanyi », *The Journal of Philosophy*, Vol. 78, n° 10, Seventy-Eighth Annual Meeting of the American Philosophical Association Eastern Division, Oct., pp. 600-601.

-
- MCLEAN Lain, LONDON John, (1990), « The Borda and Condorcet Principle – Three Medieval Applications », *Social Choice and Welfare*, Vol. 7, n° 2, pp. 99-108.
- MCMURRIN Sterling, (ed.), (1980), *The Tanner Lectures on Human Values*, Vol. 1, S. Salt Lake City, University of Utah Press et Cambridge, Cambridge University Press.
- (1986), *The Tanner Lectures on Human Values*, Vol. 7, S. Salt Lake City, University of Utah Press et Cambridge, Cambridge University Press.
- MCPHERSON Michael S., (1982), « Mills Moral Theory and the Problem of Preference Change », *Ethics*, Vol. 92, n° 1, pp. 252-273.
- MENON Parvathi, (1999), « A Meeting Point in Calcutta », *Frontline*, Vol. 16, n° 1, 02-15 janvier, 3 pages en ligne sur <http://www.flonnet.com/fl1601/16011320.htm> (consulté pour la dernière fois le 27 février 2007).
- MILL John Stuart, (1859), *On Liberty* ; [trad. Fr., (1990), *De la Liberté*, par Laurence Lenglet à partir de la traduction de Dupond White, Paris, Gallimard].
- MISHAN Edward J., (1972), « The Futility of Pareto-Efficient Distributions », *American Economic Review*, Vol. 62, n° 5, pp. 971-976.
- MONGIN Philippe, (1999), « Normes et Jugements de Valeur en Economie Normative », *Information sur les Sciences Sociales*, Vol. 34, n° 8, pp. 521-553 ; version révisée en ligne sur <http://ceco.polytechnique.fr/CHERCHEURS/MONGIN/PDF/Normes04.pdf> (consulté pour la dernière fois le 28 février 2007).
- (2000), « Is there Progress in Normative Economics? », in : S. Böhm, C. Gehrke, H. Kurtz, R. Stern, (eds.), *Is There Progress in Economics?*, London, Routledge.
- (2002), « Le Principe de Rationalité et l'Unité des Sciences Sociales », *Revue Economique*, Vol. 53, n° 2, mars, pp. 301-323.
- MONTESQUIEU Charles Louis de Secondat Baron de, (1748), *De l'Esprit des Lois*, Livre XX, quatrième partie, R. Déathé (ed.), Paris, Garnier, Vol. 2, 1973.
- MORISHIMA Michio, (1982), *Why has Japan 'Succeeded'? Western Technology and Japanese ethos*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MOUCHOT Claude, (1996), *Méthodologie Economique*, Paris, Hachette.
- MOUVEMENT DES ETUDIANTS POUR UNE RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ECONOMIE, (2000), « Pourquoi « Autisme » ? », *autisme-economie.org*, 2 pages, <http://www.autisme-economie.org/article30.html> (consulté la dernière fois le 25 février 2007).
- MYERSON Roger B., (2005), « Harsanyi John C. (1920-2000) », *New Palgrave Dictionary of Economics*, à paraître ; 7 pages <http://home.uchicago.edu/~rmyerson/research/harsbio.pdf> (consulté pour la dernière fois le 28 février 2007).
- MYRDAL Gunnar, (1958), *Value in Social Theory*, London, International Library of Sociology.
- NAGEL Thomas, (1980), « The Limits of Objectivity », in : S. McMurrin, (ed.), *Tanner Lectures on Human Values*, Vol. I, S. Salt Lake City, University of Utah Press et Cambridge, Cambridge University Press.

- (1986), *The View from Nowhere*, Oxford, Clarendon Press.
- VON NEUMANN John et MORGENSTERN Oskar, (1944), *Theory of Games and Economic Behavior*, Princeton, Princeton University Press.
- NOZICK Robert, (1973), « Distributive Justice », *Philosophy and Public Affairs*, Vol. 3, n° 1, pp. 45-126.
- (1974), *Anarchy, State and Utopia*, Oxford, Blackwell.
- NZITAT Henri Patrice, (2001), « From Equality to Inequality: The Diamond-Sen Criticism of Harsanyi's Criterion of Social Justice », *Pacific Economic Review*, Vol. 6, n° 2, pp. 239-253.
- NUNAN Richard, (1981), « Harsanyi vs. Sen: Does Social Welfare Weigh subjective Preferences? », *The Journal of Philosophy*, Vol. 78, n° 10, Seventy-Eighth Annual Meeting of the American Philosophical Association Eastern Division, Oct., pp. 586-600.
- NUSSBAUM Martha C., (1986), *The Fragility of and Goodness. Luck and Ethics in Greek Tragedy and Philosophy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- (1987a), « Non-Relative Values: An Aristotelian Approach », *WIDER Working Paper, WP 32*, Helsinki, World Institute for Development Economic Research, December, 37 pages; [Réimpr., in : M. Nussbaum, A. K. Sen, (eds.), (1993), *The Quality of Life*, Oxford, Clarendon Press, pp. 242-276].
- (1987b), « Nature, Function and Capability: Aristotle on Political Distribution », *WIDER Working Paper, WP, 31*, Helsinki, World Institute for Development Economic Research of the United Nations University, December, 50 pages; [Réimpr., J. Annas, R. H. Grimm, (eds.), (1988) in *Oxford Studies in Ancient Philosophy*, Supplementary Volume, pp. 145-184].
- (1990), « Aristotelian Social Democracy », in :R. B. Douglass, G. M. Mara, H. S. Richardson, (eds.), (1990), *Liberalism and the Good*, New York, Routledge, Chapman and Hall, pp. 203-252.
- (1992), « Human Functioning and Social Justice: In Defense of Aristotelian Essentialism », *Political Theory*, Vol. 20, n° 2, May, pp. 202-246.
- (1999), *Sex & Social Justice*, Oxford, Oxford University Press.
- (2000), *Women and Human Development. The Capability Approach*, Cambridge, Cambridge University Press.
- (2003a), « Capability as Fundamental Entitlement: Sen and Social Justice », *Feminist Economics*, n° 2-3, juillet-novembre, Vol. 9, pp. 33-59.
- (2003b), « Interview », *Ethique Economique*, Vol. 1, 5 pages, http://mapage.noos.fr/Ethique-economique/html_version/Nussbauminterview.pdf (consulté la dernière fois le 6 novembre 2006).
- NUSSBAUM Martha. C., SEN Amartya K., (1987), « Internal Criticism and Indian Rationalist Traditions », *WIDER Working Paper, WP, 30*. Helsinki: World Institute for Development Economic Research of the United Nations University, August, 36 pages; [Réimpr. in : M. Krausz, (ed.), (1989), *Relativism: Interpretation and Confrontation*, University of Notre Dame Press, pp. 299-325].
- (eds.) (1993a), *The Quality of Life*, Oxford, Clarendon Press.

-
- (1993b), « Introduction », in : M. Nussbaum, A. K. Sen, (eds.), (1993), *The Quality of Life*, Oxford, Clarendon Press, pp. 1-6.
- PADMANABHA Pidatala, (1981), Provisional Population Totals, Series-1 India, Paper-1, Census of India 1981, New Delhi, Office of the Registrar General of India.
- PARETO Vilfredo, (1909), *Manuel d'Economie Politique*, Réed. (1966), tome VII des *Œuvres Complètes*, Genève, Droz.
- (1917-19), *Traité de Sociologie Générale*, Réed. (1966), tome XII des *Œuvres Complètes*, Genève, Droz.
- PATTANAİK Prasanta K., SEN Amartya Kumar, (1969), « Necessary and Sufficient Conditions for Rational Choice under Majority Decision », *Journal of Economic Theory*, August, Vol. 1, n° 2, pp. 178-202; [réimpr. in : A. K. Sen, (1982), *Choice, Welfare and measurement*, Oxford, Basil Blackwell, et Cambridge Mass., MIT Press, pp. 134-157].
- PATTANAİK Prasanta K., (1971), *Voting and Collective Choice*, Cambridge University Press.
- PERRIN Marie-Dominique, (2006), « San Francisco la rebelle », *Le Figaro*, 21 août, 2 pages, en ligne sur http://www.lefigaro.fr/reportage/20060821.FIG0000000064_san_francisco_la_rebelle.html (consulté la dernière fois le 15 juillet 2007).
- PETER Fabienne, (2005), « Gender and the Foundation of Social Choice: The Role of Situated Agency », in : B. Agarwal et al., (eds.), *Amartya Sen's Work and Ideas: A Gender Perspective*, London/New York, Routledge, pp. 15-34.
- PICAVET Emmanuel, (1996), *Choix Rationnel et Vie Publique*, Paris, PUF.
- (2001), « Choix Social et Droits Individuels », 8 pages, Communication à la Maison des Sciences de l'Homme, <http://www.reds.msh-paris.fr/communication/textes/picavet3.htm#> (consulté la dernière fois le 28 février 2007).
- PIGOU Arthur C., (1912), *Wealth and Welfare*, London, Macmillan.
- (1932), *The Economics of Welfare*, 4^{ème} éd. [1920], London, Macmillan.
- PLOCINICZAK Sébastien, (2004), « L'Embededness en Question : De la Métaphore Polanyenne Originelle à sa Conceptualisation Granovetterienne au Sein de la Sociologie Economique Structurale des Marchés », *Congrès National de Sociologie de l'AFS*, 24 février, 47 pages, <http://www.melissa.ens-cachan.fr/IMG/pdf/plo.pdf> (consulté la dernière fois le 23 décembre 2006).
- POLANYI Karl, (1944), *The Great Transformation: The Economic and Political Origins on Our Time*, Boston, Beacon Press ; [trad fr. (1983), *La Grande Transformation : Aux Origines Economiques et Politiques de Notre Temps*, Paris, Gallimard].
- POPPER Karl, (1959), *The Logic of Scientific Discovery*, Londres, Hutchinson.
- (1967), « La rationalité et le statut du principe de rationalité », in : E. M. Claassen (dir.), *Les Fondements Philosophiques des Systèmes Economiques*, Paris, Payot, pp. 142-150.
- POSTEL Nicolas, (2003), *Les Règles dans la Pensée Economique Contemporaine*, Paris, CNRS Editions.

- PRESSMAN Steven, SUMMERFIELD Gale, (2002), « Sen and Capabilities », *Review of Political Economy*, Vol., 14, n° 4, pp. 429-433.
- PUTNAM Hilary, (1992), *Renewing Philosophy*, Cambridge (Mass), Harvard University Press.
- (2004), *Fait/Valeur : La Fin d'un Dogme et autres essais*, Edition de l'éclat, Coll. : « Tiré à part », trad. fr. par M. Caveribère et J.-P. Cometti, (2002), titre original : *The Collapse of the Fact/Value Dichotomy, and other essays*, Harvard University Press, Cambridge Mass & London, England.
- QIZILBASH Mozaffar, (2000), « Vagueness and the Measurement of Poverty », *Discussion Paper* n° 2000-3, The Economic Research Centre, School of Economic and Social Studies, University of East Anglia,
- (2002), « On Ethics and the Economics of Development », Contribution for the *ABCDE Workshop On Ethics and the Economics of Development*, Oslo, 24 June, 8 p., on line on the International Development Ethics Association's website ; <http://www.development-ethics.org/document.asp?cid=5007&sid=5002&did=1094> (consulté la dernière fois le 4 janvier 2007).
- (2003), « Vague Language and Precise Measurement: the Case of Poverty », *Journal of Economic Methodology*, Vol. 10, n° 1, March, pp. 41-58.
- RAMACHANDRA Vinoth S., (1972), « Liberalism, Non-Binary Choice and the Pareto Principle », *Theory and Decision*, Vol. 3, n° 1, October, pp. 49-54.
- RAWLS John, (1958), « Justice as Fairness », *The Philosophical Review*, Vol. 67, n° 2, April, pp. 164-194.
- (1963), « The Sense of Justice », *The Philosophical Review*, Vol. 72, n° 3, July, pp. 281-305.
- (1971), *A Theory of Justice*, The Belknap Press of Harvard University Press ; [trad. fr. de C. Audard, (1987), *Théorie de la Justice*, Paris, Seuil].
- (1975), « A Kantian Concept of Equality », *Cambridge Review*, February, Vol. 96, n° 2225, pp. 94-99.
- (1982), « Social Unity and Primary Goods », in : A. K. Sen, B. Williams, (1982), *Utilitarianism and Beyond*, Maison des Sciences de l'Homme et Cambridge University Press.
- (1985), « Justice as Fairness: Political not metaphysical », *Philosophy and Public Affairs*, Summer, Vol. 14, n° 3, pp. 223-251.
- (1993), *Political Liberalism*, New York, Columbia University Press.
- (1995), *Libéralisme Politique*, Paris, PUF ; [trad. fr. par C. Audard de J. Rawls, (1993), *Political Liberalism*, New York, Columbia University Press].
- (1999), *Collected Paper*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- REGAN Donald H., (1983), « Against Evaluator Relativity: A Response to Sen », *Philosophy and Public Affairs*, Vol. 12, n° 2, pp. 93-112.
- RISSE Mathias, (2002), « Harsanyi's 'Utilitarian Theorem' and Utilitarianism », *Nous*, n° 36, pp. 550-577.
- ROBBINS Lionel, (1932), *An Essay on the Nature and the significance of Economic*

- Science, London, Allen & Unwin, 2nd édition, 1935.
- (1938), « Interpersonal Comparison of Utility », *The Economic Journal*, Vol. 48., n° 192, Dec., pp. 635-641.
- ROBERTSON Dennis H., (1952), *Utility and All That. And Other Essays*, London, Allen & Unwin.
- ROBEYNS Ingrid, (2000), « An Unworkable Idea or A Promising Alternative? Sen's Capability Approach Re-examined », *Working Paper*, Wolfson College, Cambridge U.K., 28 novembre, 32 pages ;
<http://www.ingridrobeyns.nl/Downloads/unworkable.pdf> (consulté la dernière fois le 2 novembre 2006).
- (2002a), *Gender Inequality: A Capability Perspective*, PhD dissertation, Faculty of Economics and Politics, University of Cambridge.
 - (2002b) « In Defense of Amartya Sen », *Post-Autistic Economics Review*, Vol. 17, article 5, Decembre ; <http://www.paecon.net/PAERReview/issue17/Robeyns17.htm> (consulté la dernière fois le 27 décembre 2006).
 - (2005), « Selecting Relevant Capabilities », in : B. Agarwal *et al.*, (2005), *Amartya Sen's Work and Ideas: A Gender Perspective*, London/New York, Routledge, pp. 63-94.
 - (2006), « Curriculum Vitae of Ingrid Robeyns », 6 pages ;
<http://www.ingridrobeyns.nl/vita.html> (consulté la dernière fois le 10 décembre 2006).
- ROBINSON Joan Violet (1956), *The Accumulation of Capital*, London, Macmillan, [trad. fr. (1972), *L'accumulation du Capital*, Paris, Dunod].
- (1967), *Philosophie Économique*, Gallimard, trad. Fr. de B. Stora ; titre original (1962) : *Economic Philosophy*.
- DE ROCHEBRUNE Renaud, (1998), « L'économiste qui aime les pauvres », *Jeune Afrique*, n° 1978, p. 76.
- SABATIER Arnaud, (2000), « La Technique Comme Achèvement de la Métaphysique selon Heidegger », 26 pages, www.ac-reunion.fr/pedagogie/philo/TechAchMet.htm (consulté la dernière fois le 26 mars 2007).
- SAINT-UPÉRY Marc, (1999), « Introduction. Amartya Sen ou l'Économie comme Science Morale », in : A. K. Sen, (1999), *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte, pp. 7-40.
- SAMUELSON Paul A., (1938), « A Note on the Pure Theory of Consumer's Behaviour », *Economica*, Vol. 5, n° 17, Feb., pp. 61-71.
- (1947), *Foundations of Economic Analysis*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
 - (1950), « Evaluation of Real National Income », *Oxford Economic Papers*, Vol. 2, n° 1, pp. 1-29.
 - (1981), « Bergsonian Welfare Economics », in : S. Rosefield, (ed.), *Economic Welfare and the Economics of Soviet Socialism: Essays in Honor of Abram Bergson*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, pp. 223-266.
- SCHMIDT Christian, (1998), « Oui, l'Économie demeure une Science Morale », *Le Monde*, 27 Octobre, supplt, p. vi.

- SCITOVSKY Tibor, (1941), « A Note on Welfare Propositions in Economics », *Review of Economic Studies*, Vol. 9, Nov., pp. 77-88.
- SEABRIGHT Paul, (1989), « Social Choice and Social Theories », *Philosophy and Public Affairs*, Vol. 18, n° 4, Automne, pp. 365-387.
- SEN Amartya Kumar, (1960), *Choice of techniques: An Aspect of the Theory of Planned Economic Development*, Oxford, Basil Blackwell (3^{ème} Ed., 1968).
- (1963), « Distribution, Transitivity and Little's Welfare Criterion », *Economic Journal*, Vol. 73, n° 292, Dec., pp. 771-778.
 - (1964), « Preferences, Votes and the Transitivity of Majority Decision », *Review of Economic Studies*, April, Vol. 31, n° 2, pp. 163-165.
 - (1965), « Mishan, Little and Welfare: A Reply », *Economic Journal*, Vol. 75, n° 298, June, p. 442.
 - (1966a), « A Possibility Theorem on Majority Decisions », *Econometrica*, April, Vol. 34, n° 2, pp. 491-509; [réimpr. in : A. K. Sen, (1982), *Choice, Welfare and measurement*, Oxford, Basil Blackwell, et Cambridge Mass., MIT Press, pp. 109-117].
 - (1966b), « Hume's Law and Hare's Rule », *Philosophy*, Vol. 155, pp. 75-79.
 - (1967), « The Nature and Class of Prescriptive Judgements », *The Philosophical Quarterly*, Vol. 17, n° 66, pp. 46-62.
 - (1970a), *Collective Choice and Social Welfare*, Advanced text books in economics, North Holland, reedit. 1979.
 - (1970b), « The Impossibility of a Paretian Liberal », *Journal of political Economy*, Vol. 78, n° 1, pp. 152-157; [réimpr. in : A. K. Sen, (1982), *Choice, Welfare and measurement*, Oxford, Basil Blackwell, et Cambridge Mass., MIT Press, pp. 285-290].
 - (1972), « Technical choice and employment in the non-wage sector », *World employment Programme: Economic Research on technology and employment; a collection of six papers*, polycopié, BIT, Genève, Nov.
 - (1973a), *On Economic Inequality*, Oxford, Clarendon Press.
 - (1973b), « Behaviour and the Concept of Preference », *Economica*, Vol. 40, n° 159, Aug., pp. 241-259 [réimpr. in : A. K. Sen, (1982), *Choice, Welfare and measurement*, Oxford, Basil Blackwell, et Cambridge Mass., MIT Press, pp. 54-73].
 - (1974a), « Rawls versus Bentham: An Axiomatic Examination of the Pure Distribution Problem », *Theory and Decision*, Vol. 4, n° 3/4, pp. 301-309.
 - (1974b), « Choice, Orderings and Morality », in :S. Körner, (ed.), *Practical Reason*, Oxford, Blackwell, pp. 54-67; [réimpr. in : A. K. Sen, (1982), *Choice, Welfare and measurement*, Oxford, Basil Blackwell, et Cambridge Mass., MIT Press, pp. 74-82].
 - (1975), *Employment, Technology and Development*, Oxford, Clarendon Press.
 - (1976a), « Liberty, Unanimity and Rights », *Economica*, Vol. 43., August, pp. 217-245 [réimpr. in : A. K. Sen, (1982), *Choice, Welfare and measurement*, Oxford, Basil Blackwell, et Cambridge Mass., MIT Press, pp. 291-326].
 - (1976b), « Welfare Inequalities and Rawlsian Axiomatics », *Theory and Decision*, Vol. 7, n° 4, pp. 243-262.
 - (1976c), « Famines as Failures of Exchange Entitlements », *Economic and political*

- Weekly*, n° 11, pp. 1273-1280.
- (1977a), « Social Choice Theory: a Re-examination », *Econometrica*, Vol. 45, pp. 53-89 [réimpr. in : A. K. Sen, (1982), *Choice, Welfare and measurement*, Oxford, Basil Blackwell, et Cambridge Mass., MIT Press, pp. 158-200].
 - (1977b), « On Weights and Measures: Informational Constraints in Social Welfare Analysis », *Econometrica*, Vol. 45, n° 7, Oct., pp. 1539-1572, [réimpr. in : A. K. Sen, (1982), *Choice, Welfare and measurement*, Oxford, Basil Blackwell, et Cambridge Mass., MIT Press, pp. 226-263].
 - (1977c), « Non-linear Social Welfare Functions: A Reply to Professor Harsanyi », in : Butts Robert E. & Hintikka Jaakko (eds.), *Foundational Problems in the Special Sciences*, Dordrecht, D. Reidel, pp. 297-302.
 - (1977d), « Rational Fools: A Critique of the Behavioural Foundations of Economic Theory », *Philosophy and Public Affairs*, Vol. 6, n° 4, pp. 317-344 [réimpr. in : A. K. Sen, (1982), *Choice, Welfare and measurement*, Oxford, Basil Blackwell, et Cambridge Mass., MIT Press, pp. 84-106, trad. fr. in : A. K. Sen, (1993), *Ethique et Economie* Paris, PUF, pp. 87-116].
 - (1977e), « Starvation and Exchange Entitlements: A General Approach and its Application to the Great Bengal Famine », *Cambridge Journal of Economics*, Mars, Vol. 1, n° 1, pp. 33-59.
 - (1979), « Utilitarianism and Welfarism », *Journal of Philosophy*, Vol. 76, n° 9, pp. 463-489.
 - (1980a), « Equality of What? », in : McMurrin, (1980, pp. 197-220); [réimpr. in : A. K. Sen, (1982), *Choice, Welfare and measurement*, Oxford, Basil Blackwell, et Cambridge Mass., MIT Press, pp. 353-369, trad. fr. in : A. K. Sen, (1993), *Ethique et Economie* Paris, PUF, pp. 189-213]
 - (1980b), « Description as Choice », *Oxford Economic Papers*, n° 32, pp. 353-369 [réimpr. in : A. K. Sen, (1982), *Choice, Welfare and measurement*, Oxford, Basil Blackwell, et Cambridge Mass., MIT Press, pp. 432-449].
 - (1981a), *Poverty and Famines: An Essay on Entitlement and Deprivation*, Oxford, Clarendon Press.
 - (1981b), « Ingredients of Famine Analysis: Availability and Entitlements », *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 96, n° 3, Aug., pp. 433-464.
 - (1982a), *Choice, Welfare and measurement*, Oxford, Basil Blackwell, et Cambridge Mass., MIT Press.
 - (1982b), « Rights and Agency », *Philosophy and Public Affairs*, Vol. 11, n° 1, Winter, pp. 3-39 ; [trad. fr in : A. K. Sen, (1993), *Ethique et Economie* Paris, PUF, pp. 117-158].
 - (1983a), « Development: Which Way Now? », *The Economic Journal*, Vol. 93, n° 372, Dec., pp. 745-762.
 - (1983b), « Economics and the Family », *Asian Development Review*, Vol. 1, n° 2, pp. 14-26; [réimpr. in : A. K. Sen, (1984), *Resources, Values and Development*, Oxford, Blackwell et Cambridge, Mass., Harvard University Press, pp. 369-385].
 - (1983c), « Cooperative Conflicts: Technology and the Position of Women », Polycopié,

Oxford, All Souls College.

- (1983d), « Poor, Relatively Speaking », *Oxford Economic Papers*, July, Vol. 35, n° 2, pp. 153-169.
- (1983e), « Evaluator relativity and Consequential Evaluation », *Philosophy and Public Affairs*, Vol. 12, n° 2, pp. 113-132.
- (1983f), « Accounts, Actions and Values: Objectivity of Social Sciences », in : C. Lloyd, (ed.), *Social Theory and Political Practice*, Oxford, Clarendon Press, pp. 87-107.
- (1983g), « Liberty and social choice », *The Journal of Philosophy*, Vol. 80, n° 1, pp. 5-28; [trad. fr. in : A. K. Sen, (1993), *Ethique et Economie* Paris, PUF, pp. 159-188].
- (1984a), *Resources, Values and Development*, Oxford, Blackwell et Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- (1984b), « Family and Food: Sex Bias in Poverty », in : A. K. Sen, (1984), *Resources, Values and Development*, Oxford, Blackwell et Cambridge, Mass., Harvard University Press, pp. 346-368 ; [réimpr. in : P. Bardhan, T. N. Srinivasan, (eds.), (1988), *Rural Poverty in South Asia*, New York, Columbia University Press, pp. 453-472].
- (1984c), « Rights and Capabilities », in : A. K. Sen, (1984), *Resources, Values and Development*, Oxford, Blackwell et Cambridge, Mass., Harvard University Press pp. 307-325 ; [réimpr. in : T. Honderich, (ed.), *Morality and Objectivity*, London, Routledge, pp. 130-148].
- (1984d), « Good and People », in : A. K. Sen, (1984), *Resources, Values and Development*, Oxford, Blackwell et Cambridge, Mass., Harvard University Press pp. 509-532.
- (1985a), « Well-being, Agency and Freedom: The Dewey Lectures 1984 », *Journal of Philosophy*, Vol. 82, n° 4, April, pp. 169-221.
- (1985b), *Commodities and Capabilities*, Amsterdam, North-Holland.
- (1985c), « Women, technology and sexual divisions », *Trade and development*, United Nation Conference on Trade and Development Secretariat and Instraw, New York, Vol. 6, n° 2, pp. 195-223.
- (1985d), « Goals, Commitment, and Identity », *Journal of Law, Economics and Organization*, Vol. 1, n° 2, pp. 341-355.
- (1985e), « A Sociological Approach to the Measurement of Poverty: A reply to Professor Peter Townsend », *Oxford Economic Papers*, Vol. 37, n° 4, Dec., pp. 669-676.
- (1985f), « Social Choice and Justice: A Review Article », *Journal of Economic Literature*, Vol. 23, n° 4, Dec., pp. 1764-1776.
- (1985g), « Rationality and Uncertainty », *Theory and Decision*, Vol. 18, n° 2, pp. 109-127.
- (1986a), « Social Choice Theory », in : K. J. Arrow, M. Intriligator, *Handbook of Mathematical Economics*, Vol. III, Amsterdam, North-Holland, pp. 1073-1181.
- (1986b), « Foundations of Social Choice Theory: An Epilogue », in : J. Elster, A. Hylland, (eds.), *Foundations of Social Choice Theory*, Cambridge, Cambridge

- University Press, pp. 213-248.
- (1987a), *On Ethics and Economics*, Oxford, Blackwell, [trad. fr. de S. Marnat, in : A. K. Sen, (1993), *Ethique et Economie*, Paris, PUF].
 - (1987b), *Hunger and Entitlements*, Helsinki, World Institute for Development Economics Research (WIDER), United Nations University.
 - (1987c), *Commodities and Capabilities*, Oxford India Paperback.
 - (1987d), « The Standard of Living: Lecture I, Concepts and Critiques », in : G. Hawthorn, (1987), *The Standard of Living*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 1-19.
 - (1987e), « The Standard of Living: Lecture II, Lives and Capabilities », in : G. Hawthorn, (1987), *The Standard of Living*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 20-38.
 - (1987f), « Reply », in : G. Hawthorn, (1987), *The Standard of Living*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 103-112.
 - (1987g), « Rational Behaviour », in : J. Eatwell, M. Milgate, P. Newman, (eds.), *The New Palgrave: A dictionary of Economics*, Vol. 4, London, Macmillan, pp. 68-76.
 - (1987h), « Social Choice », in : J. Eatwell, M. Milgate, P. Newman, (eds.), *The New Palgrave: A dictionary of Economics*, Vol. 4, London, Macmillan, pp. 382-393.
 - (1987i), « Maurice Herbert Dobb », in : J. Eatwell, M. Milgate, P. Newman, (eds.), *The New Palgrave: A dictionary of Economics*, Vol. 1, London, Macmillan, pp. 910-912.
 - (1988), « Freedom of Choice: Concept and Content », *European Economic Review*, Vol. 32, n° 1-2, pp. 269-294.
 - (1989a), « Economic Methodology: Heterogeneity and Relevance », *Social Research*, Vol. 56, n° 2, pp. 299-329.
 - (1989b), « Cooperation, Inequality, and the Family », *Population and Development Review*, Vol. 15, Supplément : Rural Development and Population: Institutions and Policy, pp. 61-76.
 - (1989c), « Development as Capability Expansion », *Journal of Development Planning*, n° 19, pp. 41-58.
 - (1990a), « Gender and Cooperative Conflicts », in : I. Tinker, (ed.), *Persistent Inequalities*, New York, Oxford University Press, pp. 123-149, [trad. fr. in : A. K. Sen, (1993), *Ethique et Economie* Paris, PUF, pp. 229-270)].
 - (1990b), « More than 100 Million Women are Missing », *New York Review of Books*, Vol. 37, n° 20, pp. 61-66, [trad.fr. A. K. Sen, (1991), « Pourquoi un Déficit de Cent Millions de Femmes ? », *Esprit*, septembre, pp. 42-53].
 - (1990c), « Individual Freedom as a Social Commitment », *New York Review of Books*, Vol. 37, n° 10, pp. 49-54; [trad. fr. par Monique Canto-Sperber, A. K. Sen, (1991), « La Liberté Individuelle : Une Responsabilité Sociale », *Esprit*, mars-avril, pp. 5-25 ; réimpr. in : A. K. Sen, (1999), *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte, pp. 43-76].
 - (1990d), « Welfare, Freedom and Social Choice: a Reply », *Recherches économiques de Louvain*, 56.

- (1991a), « La Liberté Individuelle : Une Responsabilité Sociale », *Esprit*, mars-avril, pp. 5-25.
- (1991b), « Pourquoi un Déficit de Cent Millions de Femmes ? », *Esprit*, septembre, pp. 42-53.
- (1992a), *Inequality reexamined*, Oxford University Press, [trad. fr. par Chemla Paul, in : A. K. Sen, (2000), *Repenser l'Inégalité*, Paris, Seuil].
- (1992b), « Minimal Liberty », *Economica*, New Series, Vol. 59, n° 234, May, pp. 139-159.
- (1993a), *Ethique et Economie*, Paris, PUF.
- (1993b), « Capability and Well-Being in : M. Nussbaum, A. K. Sen, (eds.), (1993), *The Quality of Life*, Oxford, Clarendon Press, pp. 30-53.
- (1993c), « Christopher Bliss: Life-style and the Standard of Living », in : M. Nussbaum, A. K. Sen, (eds.), (1993), *The Quality of Life*, Oxford, Clarendon Press, pp. 437-444.
- (1993d), « Positional Objectivity », *Philosophy and Public Affairs*, Spring, Vol. 22, n° 2, pp. 83-135; [trad. fr. in : A. K. Sen, (2005), *Rationalité et Liberté en Economie*, Paris, Odile Jacob, pp. 365-380]
- (1993e), « The Threats to Secular India », *New York Review of Books*, Vol. 40, n° 7, avril, pp. 26-32; [trad. fr., A. K. Sen, (1993), « Menaces sur les Traditions Laïques de l'Inde », *Esprit*, août-septembre, pp. 37-58].
- (1993f), « Menaces sur les Traditions Laïques de l'Inde », *Esprit*, août-septembre, pp. 37-58.
- (1994a), « Amiya Kumar Dasgupta (1903-1992) », *The Economic Journal*, Vol. 104, n° 426, Sept., pp. 1147-1155.
- (1994b), « Objectivity and Position: Assessment of Health and Well-Being », in :L. Chen, A. Kleinman, (eds.), *Health and Social Change in International Perspective*, Cambridge, Harvard University Press, pp. 115-128.
- (1994), « Population: Delusion and Reality », *New York Review of Books*, Vol. 41, n° 15, pp. 62-71 [trad. fr., A. K. Sen, (1995), « Il n'y a pas de bombe démographique ? », *Esprit*, novembre, pp. 118-147].
- (1995a), « Gender Inequality and Theory of Justice », in : N. Nussbaum, J. Glover (eds.), *Women, Culture and Development: A Study of Human Capabilities*, Oxford, Clarendon Press, pp. 259-273.
- (1995b), « Il n'y a pas de bombe démographique ? », *Esprit*, novembre, pp. 118-147.
- (1995c), « Rationality and Social Choice », *American Economic Review*, Vol. 85, n° 1, pp. 1-24.
- (1997a), « Maximization and the Act of Choice », *Econometrica*, July, Vol. 65, n° 4, pp. 745-779.
- (1997b), *On Economic Inequality*, Oxford, Clarendon Press, Paperbacks, expanded edition de A. K. Sen, (1973), *On Economic Inequality*, Oxford, Clarendon Press.
- (1997c), « Individual Preference as the Basis of Social Choice », in : K. Arrow, A. K. Sen, K. Suzumura, (eds.), *Social Choice Re-examined*, Vol. I, London, Macmillan, pp. 15-37.

-
- (1998), « Mortality as an Indicator of Economic Success and Failure », *The Economic Journal*, Vol. 108, n° 447, Jan., pp. 1-25.
 - (1999a), « Autobiography », *The Nobel Prizes 1998*, Tore Frängsmyr, Nobel Foundation, Stockholm, <http://www.nobel.se/economics/laureates/1998/sen-autobio.html> (consulté la dernière fois le 22 septembre 2006).
 - (1999b), *Development as Freedom*, Alfred Knopf Inc, [trad. fr. par M. Bessières, A. K. Sen, (2000), *Un Nouveau Modèle Economique - Développement, Justice et Liberté*, Paris, Odile Jacob].
 - (1999c), *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte.
 - (1999d), « The Possibility of Social Choice - Nobel Lecture, December 8, 1998 », *American Economic Review*, n° 89, July, pp. 349-378.
 - (1999e), « Democracy as a Universal Value », *Journal of Democracy*, Vol. 10, n° 3, July, pp. 3-17, [trad. fr. par M. Bégot, A. K. Sen, (2005), *La Démocratie des Autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Paris, Payot et Rivages pp. 45-84].
 - (1999f), *Reason before Identity*, The Romanes Lecture for 1998 Delivered Before the University of Oxford on 17 November 1998, Oxford University Press.
 - (2000a), *Repenser l'Inégalité*, Paris, Seuil.
 - (2000b), *Un Nouveau Modèle Economique - Développement, Justice et Liberté*, Paris, Odile Jacob.
 - (2000c), « La Raison, l'Orient et l'Occident », *Esprit*, décembre, pp. 80-98.
 - (2000d), « Beyond Identity: Other People », *The New Republic*, Vol. 223, n° 25, December 18, pp. 23-30.
 - (2001a), « Tagore and his India », *The New York Review*, August, 28 ; 25 pages en ligne sur http://nobelprize.org/nobel_prizes/literature/articles/sen/index.html (consulté la dernière fois le 27 février 2007).
 - (2001b), « Symposium on Amartya Sen's Philosophy: 4 – Reply », *Economics and Philosophy*, n° 17, pp. 51-66.
 - (2001c), « The Smallest Thrust upon Us », *Little Magazine*, Vol. 2, n° 3.
 - (2002), *Rationality and Liberty*, The Belknap Press of Harvard University Press; [trad. fr. par M.-P. d'Iribane-Jaawane, A. K. Sen, (2005), *Rationalité et Liberté en Economie*, Paris, Odile Jacob.]
 - (2003), « Democracy and its Global Roots », *The New Republic*, October 6, Vol. 229, n° 14, pp. 28-36 [trad. fr. par M. Bégot, A. K. Sen, (2005), *La Démocratie des Autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Paris, Payot et Rivages, pp. 7-44].
 - (2004a), « How does Culture Matter? », in : R. Vijayendra, M. Walton, (eds.), *Culture and Public Action*, Stanford University Press, pp. 37-58.
 - (2004b), « Passage to China », *New York Review of Books*, Vol. 51, n° 19, December 2, pp. 61-65; [trad. fr. A. K. Sen, (2005), « Les apprentissages mutuels de la Chine et de l'Inde », *Esprit*, Février, pp. 88-100].

- (2004c), « Social Identity », *Revue de Philosophie Economique*, Vol. 1, n° 9, pp. 7-27.
 - (2005a), *La Démocratie des Autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Paris, Payot et Rivages.
 - (2005b), « Les apprentissages mutuels de la Chine et de l'Inde », *Esprit*, Février, pp. 88-100.
 - (2005c), *Rationalité et Liberté en Economie*, Paris, Odile Jacob.
 - (2005d), « Walsh on Sen after Putnam », *Review of Political Economy*, Vol. 17, n° 1, January, pp. 107-113.
- SEN Amartya Kumar, SENGUPTA Sunil, (1983), « Malnutrition of Rural Indian Children and the Sex Bias », *Economic and Political Weekly*, n° 18, annual number, May, pp. 855-864.
- SEN Amartya Kumar, WILLIAMS Bernard, (1982), *Utilitarianism and Beyond*, Maison des Sciences de l'Homme et Cambridge University Press.
- SETHI Jai D., (2005), « Poverty's philosopher », *Daily Excelsior*, 3 jan ; 3 pages, en ligne sur <http://www.dailyexcelsior.com/web1/03jan25/edit.htm#5> (consulté la dernière fois le 27 février 2007).
- SHORROCKS Anthony F., (1983), « Review of *Poverty and Famines: An Essay on Entitlement and Deprivation* », *Economica*, New Series, Vol. 50, n° 197, Feb., pp. 104-105.
- SHAIKH Nermeen, (2004), « Interview of Amartya Sen », *Asia Society Online*, December, 6, 10 pages http://www.asiasource.org/news/special_reports/sen.cfm (consulté la dernière fois le 6 novembre 2006).
- SMITH Adam, (1776), *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Everyman Edition, London, Home University Library.
- (1790), *The Theory of Moral Sentiments*, version révisée, réed. D. D. Raphael, A. L. MacFie, (1975), Oxford, Clarendon Press.
- STEELE Jonathan, (2001), « Food for thought », *The Guardian*, Saturday March 31, 10 pages, http://www.guardian.co.uk/saturday_review/story/0,3605,465796,00.html (consulté la dernière fois le 3 mars 2007).
- STIGLER George, (1975), « Smith's Travel on the ship of the State », in : A. S. Skinner, Wilson T., (eds.), *Essays on Adam Smith*, Oxford, Clarendon Press.
- STUART MILL John, (1859), *On Liberty* [Reed., (2002), Courier Dover Publications, Paperback].
- SUGDEN Robert, (1981), *The Political Economy of Public Choice*, Oxford, Martin Robertson.
- (1985), « Liberty, Preference and Choice », *Economics and Philosophy*, Vol. 1, n° 2, pp. 213-229.
 - (1986), « Commodities and Capabilities », *The Economic Journal*, Vol. 96, n° 383, Sept., pp. 820-822.
 - (1993), « Welfare, Resources, and Capabilities: A Review of Inequality Reexamined by Amartya Sen », *Journal of Economic Literature*, Vol. 31, n° 4, Dec., pp. 1947-1962.
 - (1994), « The Quality of Life », *The Economic Journal*, Vol. 104, n° 425, Jul.,

pp. 950-952.

- SUZUMURA Kotaro, (1978), « On the Consistency of Libertarian Claims », *Review of Economic Studies*, Vol. 45, n° 2, pp. 329-342.
- (1980), « Liberal Paradox and the Voluntary Exchange of Right-Exercising », *Journal of Economic Theory*, Vol. 22, pp. 407-422.
- SWEDBERG Richard, (1990), « Amartya Sen », in : R. Swedberg, *Economics and Sociology: Redefining their Boundaries – Conversations with Economists and Sociologists*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, pp. 249-267.
- TAPPOLET Christine, (2003), « Le Prescriptivisme Universel de Hare », in Goffy Jean-Yves (Ed.), *Recherche sur la Philosophie et le Langage*, Vol. 22, Vrin, 19 pages, en ligne sur http://www.philo.umontreal.ca/textes/Tappolet_hare.pdf (consulté la dernière fois le 15 juillet 2007).
- TOWNSEND Peter, (1979), « The Development of Research on Poverty », in : Department of Health and Social Security, *Social Security Research: The Definition and Measurement of Poverty*, London, HMSO.
- (1985), « A Sociological Approach to the Measurement of Poverty-A Rejoinder to Professor Amartya Sen », *Oxford Economic Papers*, Vol. 37, n° 4, Dec., pp. 659-668.
- UNI, (1998), « Solution to India's poverty 'within reach', avers Amartya Sen », *Rediff On The Net*, October 22, 3 pages, <http://www.rediff.com/business/1998/oct/22sen.htm> (consulté la dernière fois le 7 décembre 2006)
- UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME, (1990), *Human Development Report 1990: Concept and Measurement of Human Development*, New York, Oxford, Oxford University Press; en ligne sur <http://hdr.undp.org/reports/global/1990/en/> (consulté la dernière fois le 12 novembre 2006).
- (1994), *Human development report 1994: New dimensions of human security*, New York, Oxford, Oxford University Press; en ligne sur <http://hdr.undp.org/reports/global/1994/en/> (consulté la dernière fois le 12 novembre 2006).
- (1996), *Human Development Report 1996: Economic Growth and Human Development*, New York, Oxford, Oxford University Press ; en ligne sur <http://hdr.undp.org/reports/global/1996/en/> (consulté la dernière fois le 12 novembre 2006).
- UNIVERSITY OF CHICAGO, (2006), « Martha Nussbaum », *Official Website of the Law School*, <http://www.law.uchicago.edu/faculty/nussbaum/> (consulté la dernière fois le 6 novembre 2006).
- UNIVERSITY OF UTAH, (2006A), « The Lectures », *Official Website of the Tanner Lectures on Human Values*, <http://www.tannerlectures.utah.edu/lectures.html> (consulté la dernière fois le 22 septembre 2006).
- (2006b), « Universities and Colleges », *Official Website of the Tanner Lectures on Human Values*, <http://www.tannerlectures.utah.edu/universities.html> (consulté la dernière fois le 22 septembre 2006).
- VICKREY William, (1960), « Utility, Strategy and Social Decision Rules », *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 74, Novembre, pp. 507-535.

- VIRMANI Arundhati, (2001), *L'Inde une Puissance en Mutation, Problèmes Politiques et Sociaux*, n° 866, 23 novembre, La Documentation française.
- WARD Benjamin, (1965), « Majority Voting and Alternative Forms of Public Enterprises », in : J. Marjolis, (ed.), *Public Economy of Urban Communities*, Johns Hopkins Press, Baltimore.
- WALSH Vivian, (2003), « Sen after Putnam », *Review of Political Economy*, Vol. 15, n° 3, July, pp. 315-394.
- VAN DER VEEN Robert J., (1981), « Meta-Rankings and Collective Optimality », *Social Science Information*, Vol. 20, n° 2, pp. 345-374.
- WEBER Max, (1963), *Le savant et le politique*, Paris, Plon.
- (1964), *L'Éthique Protestante ou l'Esprit du Capitalisme*, Recherches en Sciences Humaines, Plon [trad. Fr. de *Gasammelte Aufsätze zur Religionssoziologie*, Band I., 4. Aufl., Tübingen, Mohr, 1947, pp. 1-236].
- WEYMARK John Allan, (1991), « A Reconsideration of the Sen-Harsanyi Debate on Utilitarianism », in : J. Elster, J. E. Roemer, (eds.), *Interpersonal Comparisons of Well-Being*, Cambridge University Press, pp. 255-320.
- (2005), « Measurement Theory and the Foundations of Utilitarianism », *Working Paper* n° 05-W07, Department of Economics, Vanderbilt University, Nashville, 38 pages, <http://www.vanderbilt.edu/Econ/wparchive/workpaper/vu05-w07.pdf> (consulté la dernière fois le 11 avril 2006).
- WILLIAMS Bernard, (1973), *Problems of the Self*, Cambridge, Cambridge University Press.
- (1985), *Ethics and the Limits of Philosophy*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- YAMAMORI Toru, (2003), « Constructive Universalism: Sen and Sensitivity to Difference », *Ethique Economique*, Vol. 1, 15 p., http://mapage.noos.fr/Ethique-economique/html_version/Yamamori1.pdf (consulté la dernière fois le 6 novembre 2006).